PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

HUMANITIES RESEARCH COUNCIL
SPECIAL GRANT

FOR

FRENCH AND ITALIAN ART 1400-1800

907 f

BULLETIN MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3e. Série, Tome 6e., 26e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC.-DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1860.

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3e. Série, Tome 6e., 26e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1860.

LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO
NO
19
N
2
B95
t.26

AVERTISSEMENT.

Déjà un quart de siècle a passé depuis que nous avons commencé la publication du *Bulletin monumental*, et notre recueil est toujours plein de vie. Bien des Revues pourtant sont mortes, à Paris et dans les départements, pendant cette période ; les unes ont vécu huit à dix ans, d'autres trois ou quatre ans ; il y en a même qui n'ont vécu qu'un an !! L'illusion des auteurs, d'une part, l'indifférence du public, de l'autre, expliquent ces résultats peu encourageants pour ceux qui voudront tenter, dans les départements surtout, de publier des Revues scientifiques. Toutefois, les recueils consciencieusement rédigés et intéressants ont encore chance de vivre, et il ne faut pas se décourager quand on a la conviction que l'œuvre est bonne et utile.

Le *Bulletin monumental* a été la première publication périodique consacrée à l'archéologie qui ait paru en France, et ce n'est pas, nous l'espérons, la moins vivace ni la moins désireuse de soutenir sa réputation. Nous commençons donc le 26e. volume avec de nombreux matériaux, des promesses plus nombreuses encore, une quantité considérable de gravures faites à l'avance et, ce qui est bon aussi, avec un répertoire assez bien garni de sujets à traiter. Nous avons toujours, dans les membres de la *Société française d'archéologie*, une légion d'hommes dévoués à l'exploration des monuments, qui les étudient par goût et avec un désintéressement qui devient chaque jour plus rare.

Si nous sommes toujours parfaitement secondé par nos collaborateurs, nous regretterons toujours ceux que

la mort a frappés et qui avaient fondé, avec nous, le *Bulletin monumental.* Un quart de siècle a fait disparaître presque complètement la glorieuse phalange archéologique dont les noms figurent sur les premiers volumes du *Bulletin monumental.* Citer, parmi nos amis absents, les *Jouannet,* de Bordeaux; *de La Fontenelle,* de Poitiers; baron *de Gaujal* et l'abbé *Texier*, de Limoges; *Massiou* et *Lesson,* de La Rochelle; *Cauvin* et *Richelet*, du Mans; *Manceau* et *Champoiseau*, de Tours; Mgr. *Paysant*, évêque d'Angers; comte *de La Fruglaye* et *Guimard*, des Côtes-du-Nord; *Croizet*, de Neschers; *Artaud* et *Comarmond*, de Lyon; *Schweighauser*, de Strasbourg; *de Golbery*, de Colmar; *de Lassault*, de Coblentz; l'abbé *A. Martin, Lajard*, *Grille de Beuzelin* et *du Sommerard*, de Paris; *Graves*, de Beauvais; *Auguste Le Prévost* et *E. Gaillard*, de Rouen; *L. de Givenchy*, de St.-Omer; *Requin*, d'Avignon; comte *de Calonne*, de Blois; marquis *de La Porte*, de Vendôme; l'abbé *de Jorio*, de Naples; *Britton*, de Londres; comte *de Reiffemberg*, de Bruxelles, c'est donner la mesure des pertes que nous avons faites. Leurs noms seront toujours inscrits en lettres d'or dans les archives de la Société française d'archéologie en témoignage de reconnaissance pour leur concours dévoué et de respect pour leur science profonde.

Aidé des hommes qui survivent aux fondateurs du *Bulletin monumental* et de ceux qui, chaque jour, viennent se réunir à nous, nous allons résolûment entrer dans une seconde période de vingt-cinq années; puissions-nous la parcourir aussi heureusement que la première, et propager de plus en plus les principes que nous prêchons dans le but de conserver les vieux monuments et les vieux souvenirs!

De Caumont.

RAPPORT VERBAL

FAIT AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

SUR DIVERS MONUMENTS

ET

PLUSIEURS PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES,

Dans la séance du 25 octobre 1859 ;

PAR M. DE CAUMONT.

MESSIEURS,

Les Congrès scientifiques sont un des bienfaits des temps modernes ; ils ont redonné du courage aux hommes studieux dont les labeurs demeuraient inaperçus ; ils ont imprimé une impulsion nouvelle et plus fait, pour l'avancement des études, que toutes les autres institutions de notre époque : ils ont *fait voyager*, chaque année, des hommes qui auparavant restaient immobiles, et dont les plus grands déplacements consistaient à aller, pendant le temps des vacances, à quelques lieues de leur domicile. Depuis que j'ai convoqué pour la première fois les Congrès, une nouvelle vie a commencé pour un grand nombre d'hommes auparavant sédentaires. Chaque année, ils ont parcouru des contrées nouvelles pour se rendre à nos grandes réunions qui, aujourd'hui à Strasbourg, demain à Marseille, une autre fois dans le nord ou dans l'ouest de la France, iront bientôt, peut-être, planter

leur tente en Algérie. Ces voyages annuels ont introduit de profondes modifications dans la vie scientifique : les horizons se sont élargis, et tel homme qui, pendant vingt années, a cru sa ville la plus belle, son église la plus remarquable de France, a bientôt reconnu combien ses idées étaient erronées.

Ce préambule n'a rien qui puisse vous étonner, Messieurs; car si j'ai, chaque année, à vous faire un rapport sur mes excursions archéologiques, le but de mes voyages est souvent le Congrès, et c'est en me rendant dans la ville où il doit avoir lieu que j'observe, sur mon chemin, quelques faits dont vous voulez bien écouter le résumé avec une indulgence dont je vous devrai toujours une reconnaissance profonde. Je prends quelquefois, il est vrai, pour me rendre à la session un chemin un peu long, afin de voir un plus grand nombre de localités, et je trouve ainsi matière à un plus long rapport sur les monuments visités dans le parcours; vous avez encouragé cette manière de procéder, et je l'ai suivie comme par le passé.

EXPLORATION DANS LE CANTON DE DOZULÉ.

Avant de partir pour les Congrès auxquels j'ai eu l'avantage d'assister en 1859, j'ai fait plusieurs excursions dans l'arrondissement de Pont-l'Évêque, afin de revoir certaines localités, au moment où j'allais mettre sous presse le 4e. volume de ma *Statistique monumentale du Calvados*. M. Bouet a repris ses crayons pour esquisser quelques manoirs et quelques églises que je lui avais demandés, ou que MM. Billon, Ch. Vasseur et Pannier avaient décrits en détail dans les notes intéressantes qu'ils ont eu la bonté de m'adresser pour ma *Statistique monumentale*. C'est ainsi que, dans le canton de Dozulé, les fonts baptismaux de Périers, près de Dives, me paraissent dignes de remarque et que j'en mets sous vos

yeux une esquisse. C'est une cuve en pierre décorée, à l'ex-

FONT BAPTISMAL DE PÉRIERS-EN-AUGE.

Bouet del

térieur, de deux arcatures dont le premier rang est figuré renversé.

Le chœur de l'église de Périers appartient à un style de

Le trait indique la tablette du toit.

transition très-répandu dans l'arrondissement de Lisieux (1). Le chevet est à pans coupés.

Le prieuré de Rouville, que j'ai décrit dans un rapport précédent (1849), est sur la commune de Périers. Les démolitions ont continué depuis la publication de ce rapport, et l'on ne voit plus debout qu'une partie des constructions que M. Bouet avait dessinées il y a dix ans.

DIVES. — L'église remarquable et considérable que l'on voit à Dives fut, au XIVe. siècle, reconstruite sur un plan assez vaste : on commença par le chœur et l'on s'arrêta à la seconde travée de la nef, après le transept. Quelle fut la cause de ce temps d'arrêt ? Nous ne savons; on en trouverait peut-être l'explication en fouillant dans les archives : toujours est-il que la partie de la nef bâtie au XVe. siècle fut disposée de manière à favoriser l'accès de la foule. Deux portes latérales s'ouvrent sous des espèces de porches, au nord et au sud, en regard l'une de l'autre (A A — voir le plan, p. 5), pour faciliter l'entrée et la sortie des fidèles; une autre porte plus large occupe, selon l'usage, le centre de la façade occidentale (B).

Plusieurs des fenêtres du chœur et des transepts ont subi des avaries et perdu leurs compartiments rayonnants. A une époque déjà ancienne, on a rétabli des meneaux perpendiculaires ajustés, comme on peut le voir, aux restes du *tracery* de ces fenêtres (voir page 6).

La fenêtre du chevet est intacte, elle est fort belle et conserve encore des restes de vitres peintes du temps.

« Les deux travées qui précèdent le transept, dit M. Bouet, « étaient masquées par une sorte de jubé occupant toute la « largeur de la nef et s'étendant même sur les bas-côtés; les

(1) Voir ma *Statistique monumentale du Calvados* (canton de Dozulé) et les notes de M. Ch. Vasseur, de la Société française d'archéologie.

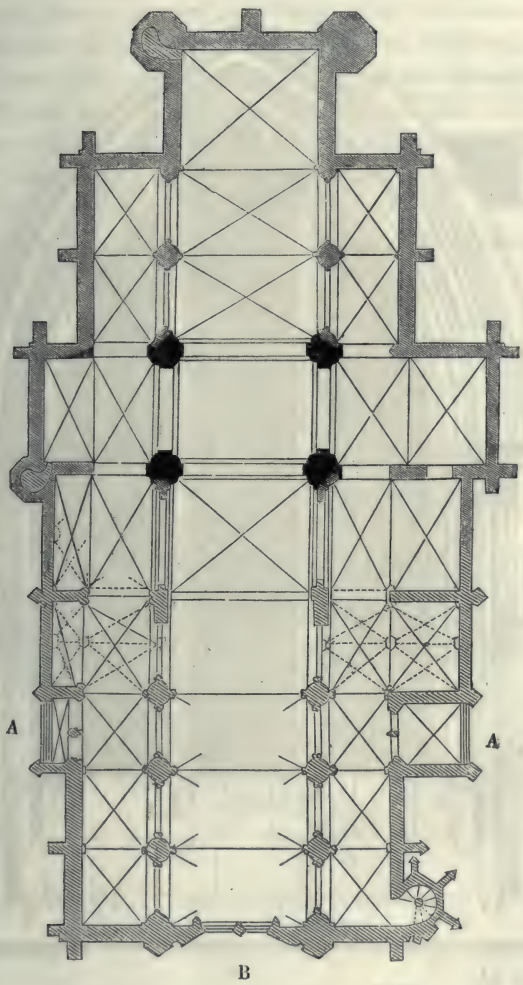

Bonet del.

PLAN DE L'ÉGLISE DE DIVES.

Bouet del.

UNE DES FENÊTRES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE DIVES.

« voûtes en étaient portées alternativement sur les grands pi-
« liers et de petits piliers secondaires; les traces de plusieurs
« de ces piliers et de ces voûtes sont encore très-évidentes
« et confirment ce que j'ai entendu dire, que ces voûtes étaient
« si basses qu'elles forçaient à baisser la croix processionnelle.

« Il paraît que cette disposition insolite avait pour but de
« former une sorte de chapelle haute pour l'exposition du cru-
« cifix miraculeux qui avait été pêché dans la Dive et dont
« je vous ai entretenus il y a long-temps. »

La lampe qui brûle devant l'autel de Sainte-Croix (transept

ÉCUSSON SUR LA LAMPE DE L'AUTEL DE SAINTE-CROIX.

nord) est antérieure à la révolution de 1793 et porte l'écusson précédent.

On remarque à Dives une maison assez considérable dont je donne l'esquisse, pages 8 et 9, qui doit être du XVIIe. siècle;

Bouet del.

MAISON DU XVIIe. SIÈCLE, A DIVES.

Bouet del.

MAISON DU XVIIe. SIÈCLE, A DIVES.

on lit sur la clef de voûte de l'arcade de la porte d'entrée la date 1695. Quelques personnes la désignent comme ayant été un ancien prieuré; mais aucune preuve ne vient légitimer cette attribution, et des écussons géminés, sculptés sur une cheminée du temps de Louis XIV, peut-être, paraissent se rapporter à un seigneur et à sa femme.

Halles. — Les anciennes halles en bois, de Dives, ont une certaine importance. La partie la moins ancienne, qui est vers l'est, paraît remonter au XVIe. siècle ; les dix travées, beaucoup mieux construites, qui composaient la halle primitive datent bien certainement du moyen-âge. Elles ont une longueur de 32 mètres et une largeur de plus de 11 mètres, qui se décompose de la manière suivante : la nef centrale, 7 mètres ; bas-côtés, 4 mètres 32.

Voici d'abord la coupe transversale des charpentes, la même disposition des pièces se reproduit de travée en travée jusqu'aux travées terminales.

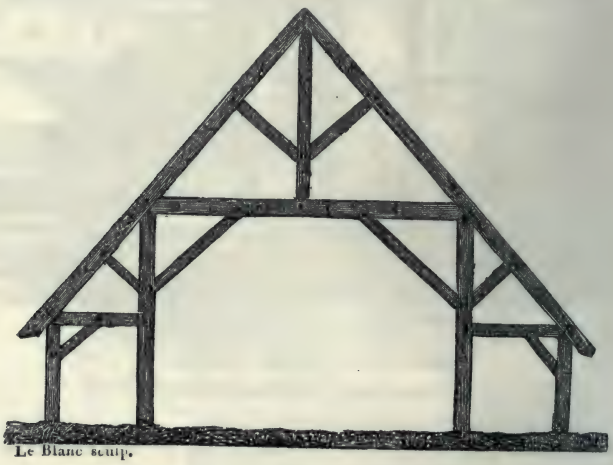

COUPE TRANSVERSALE DE LA HALLE DE DIVES.

Ces dernières devaient être disposées de manière à soutenir

un toit : or, voici la coupe longitudinale des bouts rabattus

DISPOSITION DE LA CHARPENTE AUX DEUX EXTRÉMITÉS DE LA PARTIE LA PLUS ANCIENNE DE LA HALLE.

qui terminaient les dix travées de la halle primitive.

La coupe longitudinale ci-jointe de deux travées du faîte

montre comment celui-ci est consolidé, au moyen de poutres croisées : ces dispositions se retrouvent dans presque toutes les anciennes charpentes du même genre.

GRANGUES. — L'église de Grangues était de la fin du XIIe. siècle et du commencement du XIIIe. ; mais des parties considérables ont été refaites au XVe. siècle. M. Bouet a dessiné, pour ma *Statistique monumentale*, une jolie porte romane

PORTE ROMANE DE L'ÉGLISE DE GRANGUES.

ANCIEN TABERNACLE DE L'ÉGLISE DE GRANGUES.

à deux archivoltes reposant sur des colonnes annelées qui la précèdent.

Une piscine romane garnie d'un tore, reposant sur des colonnettes, se voit du côté de l'épître.

M. Bouet a aussi dessiné un fragment de l'ancien tabernacle du maître-autel, dont les débris appartiennent aujourd'hui à M. Delise, de Lisieux; il est de forme hexagonale, flanqué sur les angles de contreforts décorés de statuettes, et appartenant au style flamboyant du commencement du XVIe. siècle (V. la page précédente).

L'église de Grangues a été examinée avec beaucoup de soin par M. Pannier, membre de la Société française d'archéologie. Ses notes ont été consignées dans le 4e. volume de ma *Statistique monumentale du Calvados* que l'on imprime.

St.-Clair-de-Basseneville. — L'église de St.-Clair est intéressante ; elle doit dater de la 1re. moitié du XIVe. siècle ou de la fin du XIIIe.

Le chœur, composé de trois travées, est voûté en ogive avec arceaux croisés et présente, à l'est, une très-belle fenêtre rayonnante à quatre baies.

La nef, dont le développement est à peu près égal à celui du chœur, a été refaite en grande partie; la façade occidentale et la travée qui précède le chœur sont du même temps que lui; mais on a refait, en totalité, les murs latéraux qui correspondaient aux deux premières travées.

La porte occidentale est au milieu d'un mur en saillie, formant une espèce de doublure sur la porte centrale du gable entre deux contreforts ; deux fenêtres sont placées l'une à droite, l'autre à gauche de cette porte, à une hauteur peu considérable.

La tour latérale, au nord, est accolée à la première travée du chœur; elle se compose d'un corps carré en pierre, percé

GRANDE FENÊTRE DU CHEVET A L'ÉGLISE SAINT-CLAIR-DE-BASSENEVILLE.

de plusieurs fenêtres ogivales, surmonté d'une pyramide assez élevée, en charpente, type dont le Pays-d'Auge nous offre encore divers exemples : celui-ci est un des plus remarquables par ses belles proportions et sa bonne conservation. Une des entrées du chœur est ouverte sous cette tour.

TOUR DE L'ÉGLISE SAINT-CLAIR-DE-BASSENEVILLE.

La paroisse St.-Clair-de-Basseneville est supprimée et réunie à Goustranville. Le toit du chœur est détruit et les voûtes sont exposées à la pluie : on a dépavé une partie de l'église pour en employer les pierres ailleurs, et il est à craindre que l'église elle-même ne finisse par être démolie, car elle est construite en appareil moyen assez régulier qui doit avoir une certaine valeur dans cette contrée où la bonne pierre est rare.

J'ai vu dans le sanctuaire, du côté de l'épître, une crédence géminée bien conservée.

Cheminée du château de Criqueville-en-Auge. — La magnifique cheminée du château de Criqueville méritait d'être figurée. M. Bouet est allé la dessiner, sur ma demande, et je suis heureux de pouvoir vous soumettre son dessin (p. 18). Comme vous le voyez, cette cheminée ne le cède point en richesse à d'autres belles cheminées de la fin du XVIe. siècle, notamment à celle de Bellefontaine, près Bayeux, décrite dans le 3e. volume de ma *Statistique monumentale.* Tout porte à croire qu'elle est de cette époque, puisque le château dans lequel on la voit doit avoir été construit de 1580 à 1590. J'en ai précédemment publié une vue générale dans le *Bulletin monumental* et dans mon *Abécédaire d'archéologie.* Ses hauts toits et la conservation de l'appareil des murs en font un édifice assez intéressant, dont on retrouvera la description dans le 4e. volume de ma *Statistique monumentale.*

Prieuré de Montbottin. — S'il ne reste rien d'ancien de l'abbaye de Royal-Pré, près de Criqueville, sauf peut-être des débris de pierres tombales, j'ai pu voir encore à une lieue de là, entre St.-Léger-du-Bosq et Angerville, un groupe de bâtiments ayant fait partie du petit prieuré de Montbottin, ancienne dépendance de l'abbaye de Longpont; ces constructions en pierre, en brique et en bois, paraissent du XVIe. siècle. La chapelle n'existe plus; elle a été démolie il y a quarante ans.

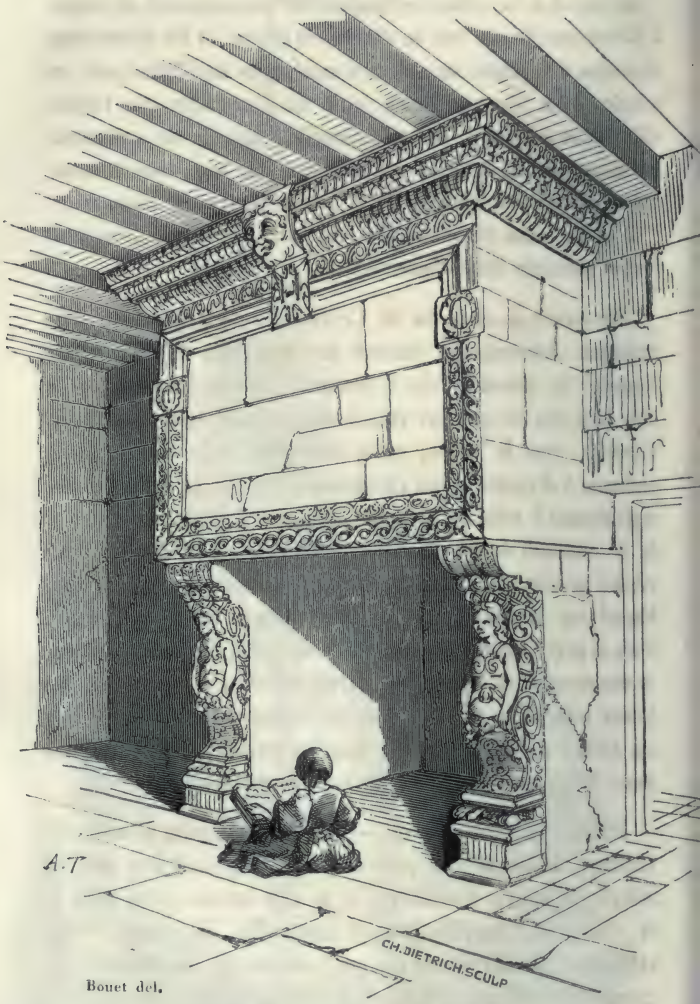

Bouet del.

CHEMINÉE DU CHATEAU DE CRIQUEVILLE.

SAINT-LÉGER-DU-BOSQ. — A l'heure qu'il est, on reconstruit de fond en comble le chœur de l'église de St.-Léger-du-

Bosq, près de Dozulé, qui n'offrait rien de bien caractérisé, mais dont quelques parties, peut-être, appartiennent au XIIIe, siècle. Cette reconstruction se fait avec les mêmes matériaux et sans déplacement des charpentes. Il n'y aura donc rien de changé dans les dimensions de l'église ; seulement une sacristie sera appliquée sur le chevet et accèdera au sanctuaire par deux portes.

ANGERVILLE. — Dans l'église d'Angerville, qui renferme un certain nombre de tableaux dont un surtout m'a paru remarquable, on a fait placer un autel en marbre blanc qui coûte 900 fr. et qui n'a rien d'élégant. Il eût bien mieux valu le faire en bois ou en pierre de Caen. Je vois toujours avec regret la malheureuse *passion* de MM. les Curés pour le marbre poli bien luisant. Tout ce que font les marbriers pour nos églises est d'un goût détestable Partout ils continuent à substituer d'ignobles cuvettes aux fonts baptismaux les plus anciens. J'ai, dans ma dernière tournée, fait mes efforts pour sauver deux fonts intéressants qu'on voulait ainsi remplacer par des *plats à barbe* en marbre blanc.

VILLERS-SUR-MER. — L'église de Villers appartient à deux époques distinctes: la nef remonte au XIe. siècle et le chœur au XIIIe.

A l'occident, s'élève le portail qui est flanqué de deux contreforts plats et percé d'une porte à plein-cintre, garnie de deux rangs de claveaux extradossés. Il est surmonté d'une tour carrée à deux étages, décorée sur chaque face d'arcatures romanes reposant sur des colonnettes (1). Quelques-unes de ces arcatures sont percées de baies étroites, entourées d'un tore. La tour se termine, dans la partie supérieure, par une corniche à dents de scie qui supporte une pyramide en ardoise élevée au XVIe. siècle.

(1) Voir les notes de M. Ch. Vasseur sur cette église dans le 4e. volume de ma *Statistique monumentale du Calvados.*

Bouet del.

TOUR DE L'ÉGLISE DE VILLERS.

Le chœur date du XIIIe. siècle. Il est éclairé, de chaque côté, par trois fenêtres ogivales avec chanfrein reposant sur de légères colonnettes. Ces fenêtres sont partagées en deux baies par un meneau qui se bifurque dans le haut. Au midi est une petite porte, du même temps, décorée de deux archivoltes qui retombent sur des colonnettes. Une petite porte à coussinet s'ouvre au nord. Le chœur se termine par un chevet droit,

GRANDE FENÊTRE AU CHEVET DE L'ÉGLISE DE VILLERS.

soutenu par trois contreforts et percé d'une large fenêtre à six

baies, dont les meneaux, qui se bifurquent et s'entrelacent au sommet, sont divisés au milieu par une rose à cinq lobes.

On voit près du rivage, dans les terres de rapport minées par les vagues, de petits cylindres grossiers et imparfaitement arrondis, en terre cuite, confusément amassés. Ces morceaux ressemblent tout-à-fait à ceux qui ont été trouvés à profusion à Marsal, département de la Meurthe, et qui ont été décrits sous la dénominatiou de *briquetage de Marsal.* C'est au milieu de ces terres et de ces débris remaniés qu'ont été recueillies des monnaies mérovingiennes.

Des briques à rebords ont été observées près de la ferme de l'Etang. M. Paris conserve chez lui des anneaux de pierre ollaire trouvés dans des sépultures très anciennes, à 2 kilomètres de là, vers le château : ces anneaux étaient, à ce qu'il paraît, sous la tête et les pieds des squelettes. On a découvert aussi, près du château, une cinquantaine de haches de bronze de la forme suivante :

La Société française d'archéologie a voté, sur ma proposition, une somme de 200 fr. pour pratiquer des fouilles sur quelques points de la commune de Villers; ces fouilles, confiées à M. de Glanville, n'ont pas encore été commencées.

Anciennes maisons de Lisieux. — Malgré les pertes qu'elle a faites depuis quelques années, la ville de Lisieux renferme encore bon nombre de maisons curieuses dont on trouvera l'indication dans ma *Statistique monumentale du Calvados.* J'ai prié M. Bouet d'en dessiner quelques-unes qui avaient attiré particulièrement mon attention. Une de ces

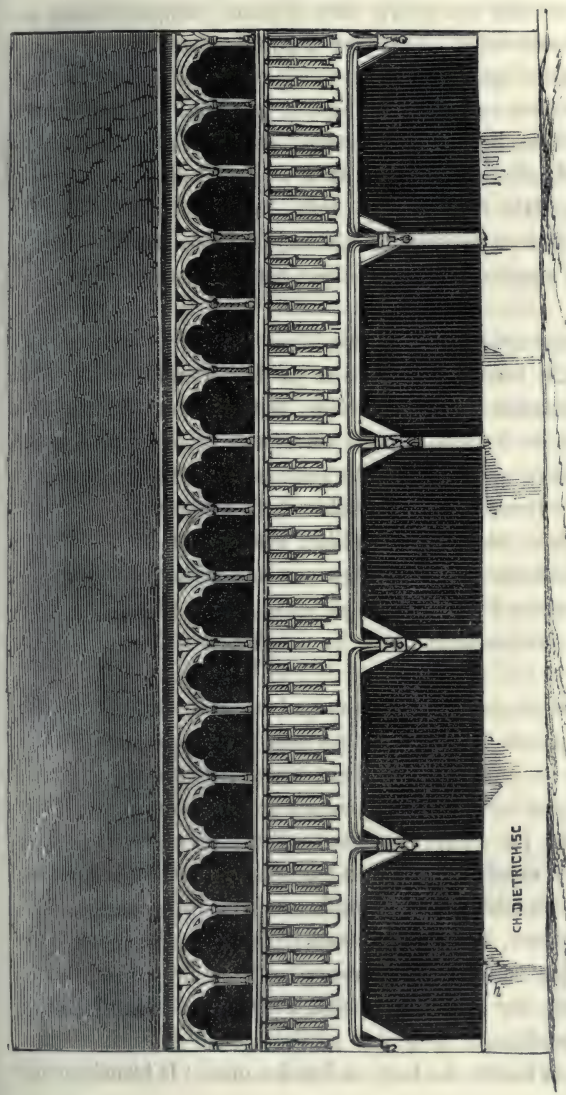

PARTIE D'UNE ANCIENNE MAISON DE BOIS, A LISIEUX.

dernières offre une galerie assez élégante, composée d'une arcature subtrilobée. M. Parker a publié, dans son *Architecture domestique en Angleterre*, une maison du XVIe. siècle, qui présente une galerie analogue à celle dont je viens de présenter l'esquisse. C'est la maison de l'abbé de l'abbaye de Venlock, décrite page 145 du 1er. volume de cet important ouvrage. MM. Billon, Pannier et Ch. Vasseur ont décrit plusieurs autres maisons curieuses de Lisieux, dont nous comptons parler dans le chapitre de la *Statistique* consacré à cette ville.

Topographie gallo-romaine et mérovingienne de Lisieux. —M. Ch. Vasseur a étudié tout particulièrement, d'après les recommandations de la Société, la topographie ancienne de Lisieux, et il vient de vous adresser le mémoire qu'il a rédigé sur ce sujet. M. Thiollet vient aussi de mettre sur bois le plan de l'enceinte gallo-romaine de Rouen ; celle de Limoges a été tout récemment étudiée ; vous voyez ainsi, chaque jour, s'accroître les documents sur une grande question que j'ai soulevée il y a long-temps, et que vous avez jugée digne d'être recommandée à tous les membres de la Société.

Appareils de St.-Martin-de-la-Lieue et de Livet.—L'étude des appareils est importante : telle église qui, au premier abord, ne présente rien d'intéressant, peut offrir sous un enduit peu ancien une maçonnerie très-caractéristique. C'est ainsi que j'ai trouvé souvent l'appareil en arête de poisson dans les murs d'églises dont toutes les ouvertures avaient été refaites au siècle dernier ; malheureusement les maçons ont, de nos jours, la manie de recouvrir les murs d'un enduit de chaux qui masque les pierres et les joints : on ne distingue plus rien. Ces enduits sont faits, d'ailleurs, de la manière la moins intelligente et la plus négligée; c'est de la chaux plaquée à la truelle du haut en bas des murs : la blancheur de

ces enduits est d'un déplorable effet; ils n'ajoutent rien à la solidité des murs; on fait ainsi une dépense non-seulement inutile, mais nuisible, puisqu'elle cache les caractères de l'édifice.

Nous recommandons à tous les membres de la Société de s'opposer, toutes les fois qu'ils le pourront, à l'application de ces hideux enduits de chaux, et de ne tolérer que des rejointoiements faits avec soin et de manière à ne rien cacher des pièces de l'appareil.

Plusieurs églises de l'arrondissement de Lisieux montrent encore des appareils extrêmement anciens. J'ai parlé déjà de l'église d'Ouilly-le-Vicomte, et il faut la citer en première ligne, car on y voit des chaînes de briques disposées comme dans les constructions romaines; les angles en sont formés de pierres de taille séparées par du mortier très-épais : c'est la seconde église de l'arrondissement de Lisieux qui nous présente des chaînes de briques. J'en ai signalé, depuis très-long-temps, dans l'église de Vieux-Pont-en-Auge : ces deux églises doivent être mises au premier rang parmi les constructions les plus anciennes du pays.

Quelques autres églises ont des appareils qui doivent être également très-anciens, quoiqu'on n'y voie pas de briques. Tels sont les appareils dont on voit les spécimens page 26.

On remarque, dans la partie supérieure du gable de l'église de St.-Martin-de-la-Lieue, des ouvertures triangulaires formées au moyen de deux pierres inclinées l'une vers l'autre. Un petit nombre d'églises anciennes de l'arrondissement de Lisieux offrent de semblables ouvertures. Cette combinaison se rencontre dans l'église mérovingienne de Savenières-sur-Loire (1), et M. le comte de Soultrait l'a signalée, de son côté, dans les églises romanes les plus anciennes de la Nièvre.

(1) V. mon *Cours d'antiquités monumentales*, IVe. partie, pl. XLVI.

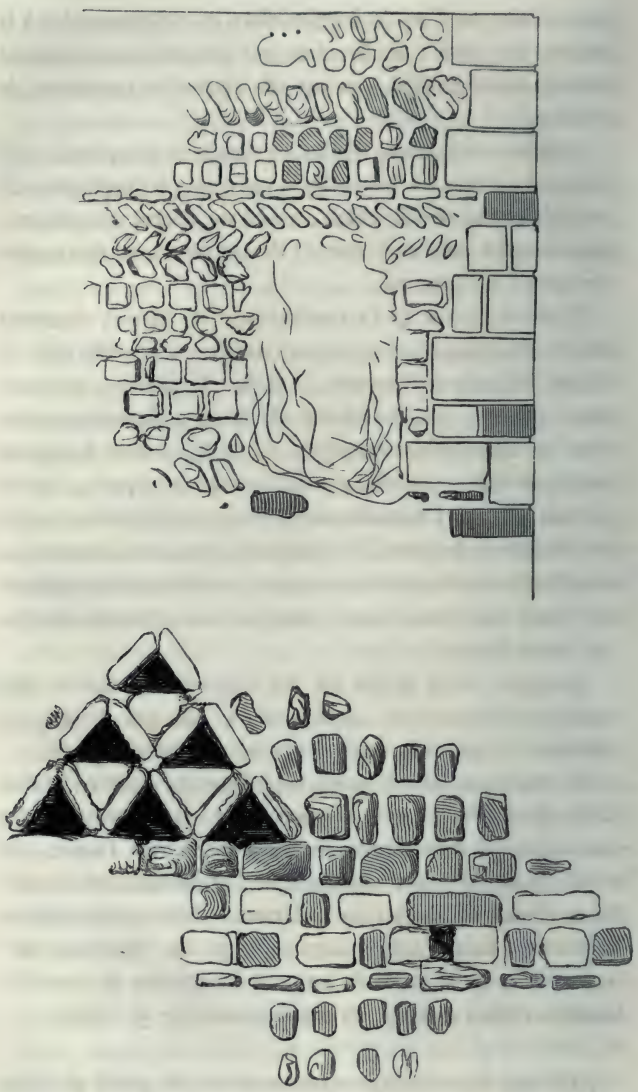

APPAREIL ANCIEN A L'ÉGLISE SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE, PRÈS LISIEUX.

St.-Germain-de-Livet. — Nous voici près de l'église St.-Germain-de-Livet, remarquable par les statues tombales de

STATUE D'UN SIRE DE TOURNEBUT, A SAINT-GERMAIN-DE-LIVET.

la famille de Tournebut, dont nous réclamions instamment la

conservation, avec MM. Billon et Ch. Vasseur, à la réunion tenue à Lisieux l'année dernière par la Société française d'archéologie. Le danger qui menaçait ces statues m'a déterminé à les faire graver, et je peux vous en offrir une épreuve. Ce sont des statues de la fin du XVIe. siècle, probablement :

STATUE TOMBALE D'UNE DAME DE TOURNEBUT, A ST.-GERMAIN-DE-LIVET.

la chapelle qui les renferme porte d'ailleurs la date 1578; elle

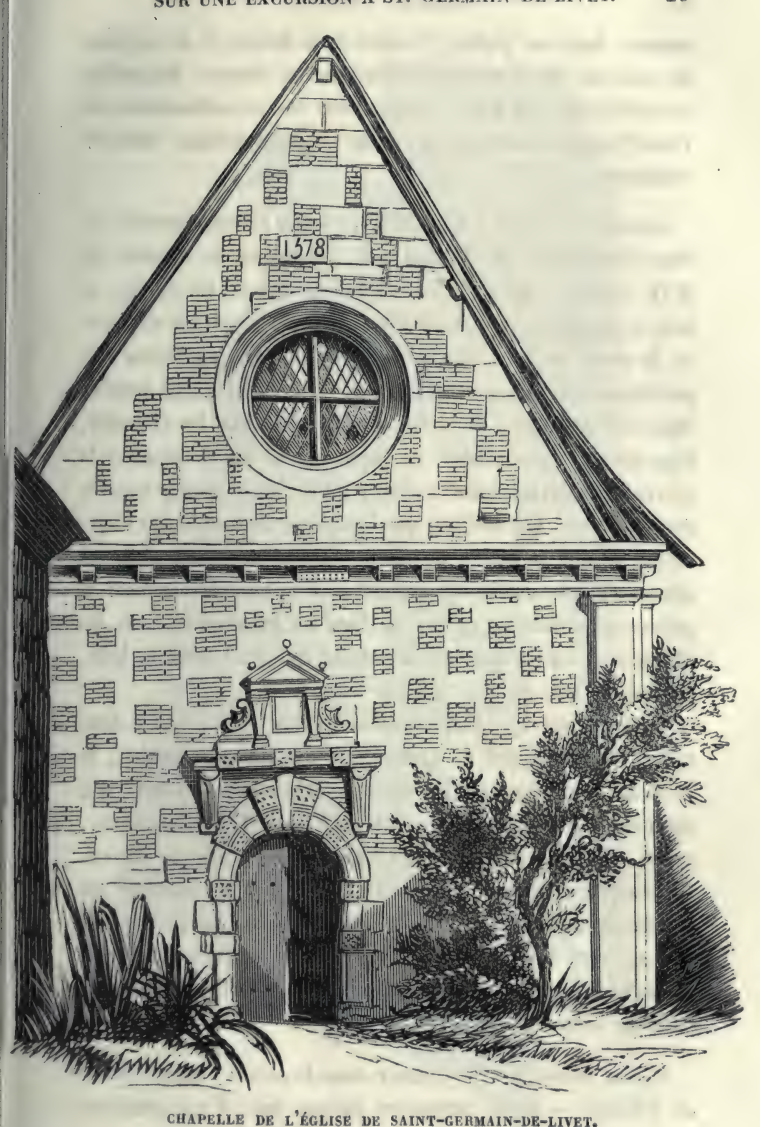

CHAPELLE DE L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN-DE-LIVET.

montre dans son pignon l'emploi de la brique et de la pierre de taille par carrés alternatifs dessinant un damier : disposition très-ordinaire, au XVIe. siècle, dans les arrondissements de Pont-l'Évêque et de Lisieux, pour les constructions civiles et religieuses.

Ancienne maison à Crèvecœur. — Les arrondissements de Pont-l'Évêque et de Lisieux sont très-riches en manoirs du XVIe. siècle et du XVe., construits en bois ou mi-parties de bois et de pierre ; c'est-à-dire dont la partie basse est en pierre et le reste en bois. Tôt ou tard ces maisons anciennes disparaîtront complètement, et s'il en reste un si grand nombre dans les campagnes de cette région, c'est que les chemins, long-temps impraticables, ne permettaient pas d'employer la pierre : il fallait absolument se servir des chênes dont la contrée était couverte. Aujourd'hui que le pays est accessible aux charrettes, et que la pierre de Caen y arrive sans difficulté, on détruit chaque année quelques-uns des manoirs en bois si pittoresques dont je parle ; ou bien on les rajeunit, en les défigurant, en les couvrant d'enduits qui, en voilant le bois, produisent une surface unie et sans relief.

En attendant que les gâcheurs de plâtre aient pénétré dans toutes les campagnes de Lisieux, ce qui ne peut tarder, je voudrais faire dessiner les principaux manoirs en bois qui méritent d'être publiés ; j'en ai déjà recueilli quelques-uns, grâce au crayon de M. Bouet, pour le 4e. volume de ma *Statistique monumentale du Calvados.* De ce nombre est le manoir suivant, qui existe à Crèvecœur, en sortant du bourg, vers St.-Loup-de-Fribois : il est intéressant par sa conservation, et nous montre le système habituel des constructions de cette époque dans le pays.

Eglise neuve de St.-Didier-sous-Ecouves, département de l'Orne. — Deux personnes pieuses ont, il y a quelques

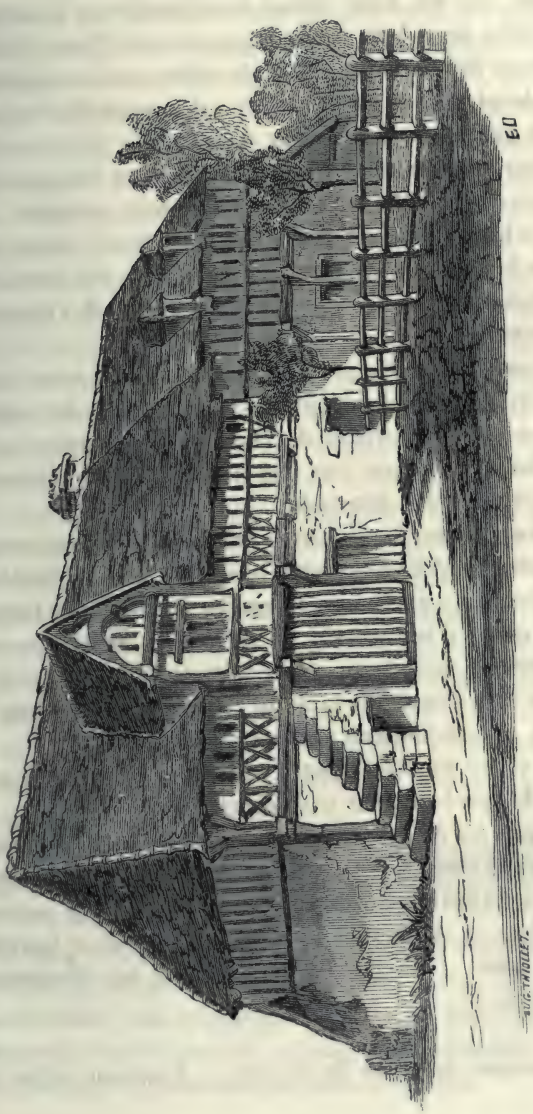

MAISON DE BOIS, A CRÈVECŒUR (Calvados).

années, fait don d'une somme assez considérable pour bâtir une église neuve à St.-Didier, département de l'Orne : l'église ancienne était suffisante, elle était solide; mais les communes se laissent souvent séduire par la vaine satisfaction de posséder un édifice vaste, mieux éclairé, avec des vitraux de couleur et un mobilier neuf : l'empressement est plus grand encore quand il n'en coûte rien pour obtenir ce résultat.

Les habitants de St.-Didier sont donc dans la joie et glorieux de leur nouvelle église, élevée à 2 ou 300 mètres de l'ancienne. J'ai pu la visiter par un des plus beaux jours du printemps.

Disons-le franchement, cette église ne répond pas ce à que j'espérais : on y voit un gothique de convention, des fenêtres de mauvaises proportions, des chapiteaux d'une autre époque que les fenêtres, une tour sans élégance et mal composée, des vitraux peints détestables.

L'autel magistral, en pierre, quoiqu'il ne soit pas exempt de défauts, mérite d'être cité, parce qu'il offre un rétable et des accessoires mieux compris que les décorations de l'église : on a voulu, si ma mémoire ne me trompe, imiter dans cette composition, beaucoup moins importante d'ailleurs, l'autel en pierre de la chapelle de la Sainte Vierge de la cathédrale du Mans, et cette imitation n'est pas sans valeur.

La chaire est très-élégante, en bois; elle a été faite, m'a-t-on dit, par les habiles sculpteurs d'Évron.

A part ses défauts, la nouvelle église de St.-Didier produit un certain effet : large, élevée et très-éclairée, on y trouve les dispositions que la population actuelle et le *clergé moderne* affectionnent, et que j'ai trouvé dans d'autres églises nouvellement bâties. Celle-ci a été construite par un entrepreneur du Mans.

Ancienne église de St.-Didier. — L'ancienne église de

St.-Didier va être démolie et c'était un motif pour la visiter, d'autant plus qu'on lui attribue dans le pays une très-grande ancienneté. C'est une église dont quelques parties, effectivement, peuvent être du XIe. siècle : je veux parler des murs latéraux de la nef, de celui du nord particulièrement, dont l'appareil ressemble à celui de nos plus anciennes églises : il se compose de pierres de petite dimension, tantôt horizontales, tantot disposées en arête avec épaisseur de mortier considérable ; de fenêtres très-étroites ou en forme de meurtrières, etc., etc. Il est souvent assez difficile de fixer l'horizon chronologique de ces constructions, qui se retrouvent dans les parties les plus anciennes de plusieurs de nos églises.

A St.-Didier, le chœur paraît moins ancien que les parties de la nef que je signale, et le mur occidental de la nef, qui n'a pas de porte, semble être une reconstruction.

Du coté du sud se présente l'entrée principale ; c'est une arcade romane avec archivolte ornée de zigzags. Comme on va démolir cette église pour reconstruire le presbytère, j'ai engagé M. le Curé, qui a bien voulu m'accompagner dans ma visite, à demander que cette jolie porte devienne celle de la maison curiale : placée au centre du bâtiment régulier qu'on va construire, elle produirait de l'effet, et l'on conserverait ainsi un souvenir de l'église qui va disparaître. Le presbytère à reconstruire touche à l'église condamnée à la destruction, et le transport sera très-facile.

M. de La Sicotière, inspecteur des monuments du département de l'Orne, voudra bien, je l'espère, insister dans le même sens auprès de l'autorité supérieure.

Cette église de St.-Didier m'a présenté de belles charpentes, un rétable en bois peint et doré (du XVIIe. siècle) et, au-dessus de l'autel, une boiserie qui m'a paru du XVIe. siècle. On pourrait, je crois, réserver une partie de ces objets, ne fût-ce que pour les placer dans un musée à Alençon.

L'église de Fontenay, que j'ai vue dans la même contrée, n'offre aucun intérêt, quoique la commune soit très-ancienne.

Ecole de sculpture à Séez. — Quelques instants passés à Séez m'ont permis de visiter l'École de sculpture, fondée dans cette ville il y a quelques années et dirigée par M. Douin. On m'a montré des dessins d'ornement très-bien rendus. J'ai pu voir aussi la statue tombale de feu M. l'abbé Le Grand, curé de St.-Jean, et le monument qui doit l'accompagner dans le cimetière St.-Jean de Caen. M. Douin a eu la bonne pensée de puiser, dans les types du XIIIe. siècle, les éléments de ce monument que vous pourrez bientôt examiner à Caen même, puisqu'il y sera placé après son achèvement.

Travaux archéologiques dans la Sarthe et l'Indre-et-Loire. — J'aurais à vous parler de l'état des travaux archéologiques dans la Sarthe, mais vraisemblablement nous tiendrons, cette année, une séance générale au Mans, et nos confrères, notamment M. Hucher, vous feront beaucoup mieux que moi connaître les faits dont je pourrais vous entretenir.

J'ai traversé rapidement le département d'Indre-et-Loire : malgré les excellents travaux déjà publiés sur ce département, la statistique monumentale n'est pas faite. Les principaux édifices sont décrits; une foule d'autres n'ont pas été vus, dans les campagnes : ce dénombrement complet, qui constitue la *statistique monumentale*, sera probablement fait tôt ou tard par MM. Bourassé, le comte de Galembert et d'autres membres de notre Compagnie et de la Société archéologique de Touraine; nous rappelons ce vœu, déjà plusieurs fois exprimé par la Société française d'archéologie.

Les monuments romains du pays sont assez bien connus; on s'occupe de déterminer rigoureusement le tracé des voies

LA PILE SAINT-MARS (Vue de deux côtés).

romaines, nous ne pouvons que faire des vœux pour que ce travail s'achève promptement et qu'une carte ancienne soit publiée. J'ai revu, cette année, avec plaisir comme toujours, la pile St.-Mars (V. la page 35), monument dont je vous ai entretenus plusieurs fois depuis vingt-cinq ans, et que les antiquaires anglais nous envient (1).

(1) M. Roach Smith a vu avec un grand intérêt ce monument, il y a quelques années.

(*La suite à un prochain numéro.*)

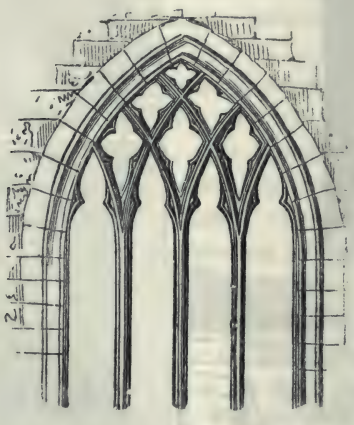

DISSERTATION

SUR

QUELQUES ÉDIFICES D'ORLÉANS

PRÉSUMÉS CARLOVINGIENS,

Par M. Alfred RAMÉ,

Inspecteur divisionnaire des monuments de Bretagne.

Les lecteurs du *Bulletin monumental* n'ont sans doute pas oublié un article publié, en 1856, par M. l'abbé Crosnier sous ce titre : « Compte-rendu d'une promenade archéologique à St.-Benoît-sur-Loire et dans les environs » (*Bull. monum.*, t. XXII, p. 144). Cette promenade nous avait valu une description fort intéressante des plus importants monuments du diocèse d'Orléans, de ceux surtout qui, à raison de leur antiquité, méritent le plus sérieux examen de l'archéologue. Elle n'avait pas pour but de révéler l'existence d'édifices peu ou point connus, d'annoncer leur découverte, pour me servir d'une expression trop prétentieuse, quoique maintenant trop consacrée par l'usage. St.-Benoît-sur-Loire, Germigny, les cryptes d'Orléans sont des monuments signalés depuis longtemps. Mais si l'intérêt de ces édifices est au-dessus de toute contestation, il n'en est pas de même de l'époque à laquelle ils doivent être rapportés. Sur ce point, bien des opinions diverses ont déjà été émises. M. l'abbé Crosnier se proposait principalement, dans son compte-rendu, de mettre un terme à

ces discussions, de fournir une saine appréciation archéologique de ces édifices sur lesquels des jugements évidemment erronés avaient été portés avant lui, d'établir des dates de construction plus rigoureusement vérifiées, et de poser ainsi les jalons nécessaires à une bonne classification des constructions romanes.

Certes, le succès d'une pareille tentative serait désirable. S'il est une plaie de notre archéologie nationale qui ait besoin d'être fermée, c'est la divergence des opinions relativement à l'âge de nos plus anciens monuments. Aussi celui qui, par une démonstration rigoureuse, précise la date des différentes parties d'un édifice, parvient à clore l'ère des controverses, en ce qui concerne ce seul édifice, et fournit un point de départ assuré à des observations ultérieures, me paraît rendre un plus grand service à la science que ceux qui obscurcissent l'histoire de l'architecture par des considérations générales et sans application pratique. Il me semble qu'à moins de vouloir renouveler dans l'archéologie le désastre de Babel, le moment est venu de rechercher dans l'estimation de l'âge des édifices la plus scrupuleuse exactitude, une précision trop négligée jusqu'ici, et que tous les efforts devraient avoir pour but de dresser le catalogue des monuments à date certaine que nous possédons en France.

Ceci soit dit, surtout pour la période de notre architecture antérieure au XIIIe. siècle. Depuis l'an 1200 ou environ, les monuments sont si nombreux, les dates si faciles à connaître et à trouver dans des textes contemporains, pour peu qu'on se donne la peine de recourir à ces textes, que la science a pu déterminer avec quelque certitude les caractères propres à chaque quart de siècle, et qu'à partir des premières années du XIIIe. siècle la théorie générale de l'art est établie sur des principes qui peuvent être considérés comme définitifs. Mais au-delà du temps de Philippe-Auguste et de Louis VIII, au-delà surtout de celui de Philippe Ier., plus encore de celui

du roi Robert, que de contradictions et d'incertitudes! Où se trouvent indiqués les caractères qui distinguent un édifice du XIe. siècle de ceux du XIIe.; et parmi les édifices du XIe. siècle, à quels signes reconnaître ceux qui appartiennent à l'aurore du siècle et ceux qui ne datent que de son déclin? Il y eut cependant, durant cette période, un mouvement général dans la France et une agitation artistique qui ne purent être stériles. On les connaît par les documents historiques; mais quand il s'agit d'en montrer les résultats sur les monuments existants, et d'en constater la marche par des exemples, on hésite, on conteste; l'un nie, l'autre affirme, et l'on peut dire que sous ce rapport la science ne peut constater aucun progrès sérieux, après vingt années de recherches et de contradictions. L'étude du XIe. siècle est donc à faire en entier, et les bases de cette étude sont encore à poser.

Si ces réflexions sont vraies du XIe. siècle, combien plus ne le sont-elles pas encore pour les âges précédents? La glorieuse époque Carlovingienne, qui tient une si grande place dans notre histoire politique et dans celle des arts, où, quand, par qui a-t-elle été étudiée pour elle seule, avec la sagacité patiente qu'exige à ses débuts l'étude d'une période nouvelle? Et cependant que de monuments élevés et décorés alors avec un soin inconnu, depuis les beaux jours de l'architecture antique! Sans doute, le temps n'a épargné que de minces débris de cette renaissance anticipée; mais ces débris, s'ils avaient été rapprochés, comparés, analysés avec la pénétration inquiète de notre époque, qui sait ce qu'ils eussent révélé sur l'état des arts au siècle de Charlemagne? Et en présence de cette indifférence à chercher l'explication de si séduisants problèmes, qui oserait déterminer aujourd'hui quels caractères distinguent l'art carlovingien? Comment reconnaître un édifice élevé au VIIe. siècle, de celui construit au IXe., et celui du IXe. d'un monument du XIe. siècle? Pour ma part, dans la bibliothèque archéologique la plus complète, je ne

connais guère de guide dont l'autorité puisse diriger dans ces questions délicates. Des phrases, on nous en a donné; des faits, on en a été plus avare; plus de faits et moins de phrases feraient mieux notre affaire.

Il n'est donc pas possible, quand on décrit un monument présumé antérieur à l'an 1100, d'en donner une idée générale, en disant qu'il offre ou qu'il n'offre pas les caractères du IXe. siècle, ou les caractères du XIe. siècle; car ces caractères ne sont définis nulle part à ma connaissance. Il en serait autrement d'un édifice du XIIIe. siècle, par exemple. On ne peut nommer cette époque sans qu'un ensemble très-net de formes et de détails se révèle à l'esprit de tout archéologue. Chacun de nous, à la suite d'observations nombreuses sur les monuments, ou sur leurs représentations figurées, s'est créé un type du XIIIe., du XIVe. siècle, qui n'a d'existence nulle part, mais qui comprend dans une formule synthétique toutes les œuvres de la même époque qui pourront se présenter à nos yeux. La conséquence de tout ceci, c'est que, tandis que pour l'appréciation archéologique d'un édifice postérieur au XIIe. siècle, nous pouvons nous en référer à ces caractères spécifiques indiqués dans les livres, et passer sans intermédiaire du particulier au général, un tel procédé, dans l'état actuel de la science, ne serait pas légitime quand il s'agit d'une construction du IXe., du Xe., du XIe. siècle. Il faut changer de méthode; et en partant, comme toujours, de l'analyse rigoureuse des caractères particuliers du monument, faire succéder à cet examen, non pas la comparaison avec une formule générale qui n'est pas encore définie, mais la comparaison avec un autre édifice offrant les mêmes caractères. En un mot, il faut procéder par monographies, et c'est seulement quand des monographies exactes d'un certain nombre de débris antérieurs à l'an 1000 et d'une quantité notable de constructions antérieures au XIIe. siècle auront été faites, qu'on pourra extraire de ces œuvres particulières la formule

générale des monuments carlovingiens et des monuments du XIe. siècle. Mais, je le répète, ce travail n'est pas encore fait et ne le sera peut-être pas avant de longues années encore.

Ces observations m'ont paru nécessaires pour expliquer comment j'ai été conduit à tenter une réponse au Mémoire de M. l'abbé Crosnier. Dans sa distribution des dates aux édifices qui ont été le but de son excursion archéologique, le savant ecclésiastique a voulu, suivant ses expressions, déblayer le terrain. Il l'a fait d'une façon si énergique que si les conclusions de son travail étaient admises, chacun des monuments par lui visités devrait renoncer au bénéfice de quelques siècles d'antiquité. St.-Benoît n'aurait plus rien, ou presque rien au-dessus du sol, qui pût appartenir au XIe. siècle; le chevet, les absides, les transepts, le porche même (cette précieuse construction du roi Robert) n'auraient été exécutés que dans le cours du XIIe. siècle (page 111). La crypte de St.-Aignan d'Orléans, celle de St.-Avit, ne remonteraient l'une et l'autre qu'au commencement du XIe. siècle (page 138). Si l'église de Germigny conserve sans défloration sa qualité de basilique carlovingienne, c'est uniquement parce que la date de sa construction repose sur des documents si authentiques, qu'à moins d'introduire le scepticisme absolu dans l'archéologie, il est impossible de nier qu'elle ait été bâtie en 806, à peu près telle qu'elle nous est parvenue.

Il y a dans cette intempérance de rajeunissement des édifices un danger aussi réel, pour l'histoire de l'art, qu'il y en avait un jadis dans des prétentions à une antiquité exagérée. M. l'abbé Crosnier a trouvé des monuments vieillis outre mesure par l'ignorance de quelques écrivains attardés; il les a rajeunis outre mesure dans sa réaction contre des erreurs si évidentes qu'elles ne méritaient pas l'honneur d'un pareil adversaire. Telle a été, du moins, notre impression sitôt que son Mémoire nous est parvenu. Quelque Orléanais eût

dû jeter le cri d'alarme, et prendre la défense de trois édifices aussi vénérables que St.-Benoît, St.-Aignan, et St.-Avit; mais, puisqu'aucune voix ne s'est élevée du pied des monuments mêmes pour répondre avec cette autorité d'observation que donne la fréquentation quotidienne d'un édifice, j'essaierai de suppléer à ce silence trop prolongé, aux risques de n'échapper à aucune des chances d'erreur qu'emporte le double éloignement des lieux et des souvenirs.

Dailleurs, il ne s'agit pas seulement ici d'assigner une date plus ou moins précise à quelque monument appartenant à la période la plus obscure de notre architecture nationale. Il s'agit par-dessus tout d'examiner une question de méthode engagée dans le débat qui le domine, et qui explique les différences d'appréciation signalées à propos des trois édifices de l'Orléanais. Puisse-t-elle, par son importance, prêter quelque intérêt à cette discussion, et pour lui donner la place qu'elle mérite, commençons par la question de méthode.

I.

DE L'USAGE DES TEXTES DANS L'ARCHÉOLOGIE MONUMENTALE.

M. l'abbé Crosnier a présenté, avec toute la netteté désirable, sa méthode d'appréciation archéologique :

« Suivant la coutume que nous avons adoptée depuis longtemps, dit-il, afin de nous garantir de l'influence de certaines histoires et de certains chiffres, nous avons commencé par appliquer les principes de l'archéologie avant de nous procurer, dans les auteurs qui ont écrit sur un monument, des dates plus ou moins exactes, plus ou moins précises, et de connaître leurs appréciations particulières. »

Cette méthode n'est point personnelle à M. l'abbé Crosnier; elle est celle d'une classe très-nombreuse d'archéologues, de

ceux qui ont plus d'imagination que de patience, et qui aiment mieux courir le pays qu'étudier et chercher les textes du moyen-âge; celle surtout des architectes qui, par état, sont plus familiers avec la science des constructions qu'avec celle des chartes et des chroniques. Ce n'est plus le procédé d'un seul homme, ni même du petit nombre, c'est celui de la multitude des observateurs, alors même qu'ils ne prennent pas la peine de le formuler avec autant de précision. Or, quelque répandue qu'elle soit, cette méthode nous paraît avoir ses dangers, et ce que nous voudrions, quand il s'agit de l'histoire des arts, c'est qu'on eût un peu plus de souci de *l'histoire*. En voici la raison :

L'étude de notre architecture nationale a commencé d'une étrange façon : un texte historique était tout; l'examen des monuments n'était rien. Alors pullulaient, en France, de prétendues constructions de Dagobert et de Charlemagne; et comme l'excès était manifeste, nous avons changé tout cela. Actuellement l'examen du monument, rapide ou complet, est tout; les faits attestés par l'histoire n'ont plus qu'une valeur contestée; un simple coup-d'œil en apprend plus que les archives et les chroniques; arrière les textes et les dates! O science commode et qui doit en effet compter de nombreux et de fervents disciples! Nous faisons de l'archéologie d'inspiration comme certain historien, au siècle dernier, faisait des siéges; sauf à dire, après les documents venus : « Mon siége est fait. » S'il y eut abus dans les anciens procédés qui furent ceux des Bénédictins, n'y en a-t-il pas dans les nouveaux qui n'ont plus rien de l'érudition bénédictine, et qui se ressentent un peu trop du laisser-aller contagieux avec lequel s'agitent toutes les questions de notre temps?

Il est, en vérité, déplorable de traiter les dates historiques avec si peu de gêne. Si la science de nos monuments nationaux veut sortir du domaine de la fantaisie, elle devra un peu plus se préoccuper des textes relatifs à la construction des

édifices. Est-ce à dire que l'observation ne trouvera point ici sa place, et que nous devions reprendre sur les errements anciens les abus de la méthode purement historique condamnée par l'expérience? Nullement. La différence qui existe entre nous et les partisans de la pure méthode archéologique, comme elle se nomme, c'est que nous prenons l'observation comme moyen de contrôle et non comme point de départ. Recueillir les dates historiques, arriver avec elles au pied du monument, prononcer sur la convenance ou la disconvenance des dates connues et des constructions existantes; voilà, ce me semble, le procédé le plus logique pour parvenir à constater l'âge des édifices.

Comment et à quel titre affirmerai-je que tel édifice présente les caractères du XIIIe. siècle, si déja des textes authentiques ne m'ont appris que tel autre édifice, où les mêmes caractères existent, a été construit au XIIIe. siècle? Pour comparer une église à une autre église, je n'ai aucun besoin, à coup sûr, de m'être préoccupé de leur histoire; mais, en ce cas, qu'apprendra l'observation la plus scrupuleuse, si ce n'est la ressemblance ou la différence des deux constructions? Si, allant au-delà et cherchant à connaître leur âge, une charte, une chronique ne m'a point appris la date de l'une d'elles, au moins, comment arriverai-je à déterminer l'âge de l'autre avec quelque certitude? Des documents historiques nous ont révélé que les cathédrales d'Amiens, de Reims, de Chartres, dataient des premières années du XIIIe. siècle; sans ce secours, nous ne pourrions affirmer rien autre chose que les rapports de style existant entre ces édifices. La loi des analogies nous apprendrait qu'ils sont sans doute contemporains; mais cette loi serait muette sur l'époque qu'il convient d'assigner, dans l'ordre des temps, au style dont Amiens, Reims et Chartres nous offrent des exemples. La date attestée par un document historique doit donc être le point de départ de toute appréciation archéologique.

Toutefois ce rôle des dates dans l'histoire des arts n'aura pas toujours une égale importance. Il n'est pas possible en cette matière de faire abstraction des époques, et ici trouvent leur application les observations préliminaires qui servent d'introduction à cette dissertation. Soit un édifice dont l'architecture se rapporte par son style à une période dont les monuments sont nombreux et bien connus, les caractères nettement déterminés et déjà établis sur des exemples à date certaine, une église du XIIIe. siècle, par exemple. La formule générale de l'art au XIIIe. siècle est si rigoureusement acquise maintenant, qu'en ce cas l'étude des documents historiques n'a guère qu'un intérêt local; elle pourra servir à constater le retard ou l'avance de l'art sur un point particulier de la France; mais il est douteux que l'histoire générale de l'art ait beaucoup à y gagner, et que des principes tant de fois vérifiés doivent subir quelque atteinte. Sans être taxé de témérité, l'archéologue, après une analyse exacte des formes et des ornements, pourra donc affirmer que cette église a dû être élevée à tel ou tel instant du XIIIe. siècle, et appliquer immédiatement à ce monument nouveau les principes déjà formulés par l'archéologie.

Voilà un cas où l'observation peut suppléer aux recherches historiques. Mais on comprend que les chances d'erreur d'une pareille méthode se multiplieront à mesure qu'on essaiera de l'appliquer à une époque moins connue; que les résultats en seront plus contestables pour le XIIe. siècle que pour le XIIIe., et que pour le XIe. elle cessera de pouvoir être employée sans abus; ce qui est encore plus vrai pour le Xe. et pour le IXe. siècle.

Si en effet, comme nous l'avons dit plus haut, la formule de l'art au XIe. siècle n'est exposée encore dans aucun ouvrage d'archéologie, ou n'y est exposée que d'une façon incomplète, comment s'autoriser de la simple observation archéologique

pour condamner une date attestée par un document historique? Un des termes de la comparaison nous échappe ou peu s'en faut. Nous pouvons bien affirmer que l'édifice, objet de notre investigation, offre tels et tels caractères particuliers; mais il est impossible de prononcer sur la concordance de ces caractères particuliers avec les caractères généraux qui conviennent aux monuments du XIe. siècle. Quand l'archéologie aura établi la théorie de l'art, pour cette époque reculée, sur des bases aussi solides qu'elle l'a fait pour des siècles plus rapprochés de nous, les procédés d'appréciation archéologique pourront se modifier avec les progrès de la science; mais actuellement ce qu'il importe de rechercher, ce sont précisément ces bases solides qui ne peuvent se trouver en dehors des documents historiques incontestables. Il est prématuré d'agir autrement, et là est l'erreur fondamentale de la méthode que nous combattons. Elle suppose la science faite, et la science est encore à faire. Le fondateur de notre archéologie nationale, M. de Caumont lui-même, ne se fait pas illusion sur ce point, puisqu'il avait pris soin de faire poser, d'abord en 1858, puis d'une façon permanente au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, une question qui a pour but de provoquer d'abord l'indication particulière, et plus tard le relevé général des édifices à date certaine existant en France.

Si, abandonnant le domaine des abstractions, nous voulions montrer par un exemple le danger de la méthode préconisée par M. l'abbé Crosnier, et par tant d'autres archéologues, nous trouverions à St.-Benoît-sur-Loire la meilleure démonstration du vice de ce procédé.

Il y a peu d'édifices du XIe. siècle dont la date soit établie par de plus nombreux documents que cette grande église abbatiale. Elle a été le siége d'une succession de travaux qui, commencés peu après l'an 1000, ne s'arrêtent qu'aux premières années du XIIe. siècle, et qui tous, attestés par l'histoire,

se reconnaissent l'histoire à la main, en se prêtant un mutuel contrôle. On peut dire de St.-Benoît comme du Mont-St.-Michel, ou de St.-Denis, que chaque pierre a sa date. Or, quand je parle de date, je me préoccupe fort peu des appréciations personnelles de MM. Vergnaud-Romagnési, Marchand, Rocher, ou tels auteurs modernes datant l'abbaye chacun à sa guise ; j'entends m'appuyer de textes du moyen-âge, contemporains du monument, ou redigés à une époque voisine de sa construction. Il faut qu'il soit bien entendu qu'en matière de chronologie archéologique, les textes doivent être pris dans les termes mêmes où ils nous sont fournis par les écrivains du moyen-âge, et indépendamment de l'usage qui en a été fait depuis vingt ans. S'agit-il, par exemple, de connaître l'âge du narthex, si curieux par son architecture et ses détails iconographiques ? André de Fleury, moine du XIe. siècle, nous apprend, dans la *Vie de Gauzlin*, que cet abbé avait construit la tour qui se trouve à l'occident de l'église; qu'il l'éleva en pierres de grand appareil, tirées avec des frais considérables du Nivernais et amenées par la Loire ; qu'il répondit à l'architecte qui lui demandait ses ordres pour l'exécution des travaux : « Je ne désire qu'une chose, c'est que vous donniez un modèle à toutes les églises de la Gaule (1). » L'Anonyme, auteur de l'ancienne chronique de Fleury, confirme le fait et ajoute que la tour n'était pas encore achevée (2)

(1) Porro Gauzlinus abbas, nobilitatem generis probitatis exornans titulis, turrim ex quadris lapidibus construere statuit ad occidentalem plagam ipsius monasterii, quos navigio devehi fecerat a nevernensi territorio. Hunc etiam benignissimum cum princeps interrogasset artificum quodnam opus juberet aggrediendum : « Tale, inquit, quod omni Galliæ sit exemplum. » — Léop. Delisle, *Vie de Gauzlin*, p. 39. Orléans, 1853.

(2) « Sed eam, morte disturbatus, reliquit imperfectam. — Bouquet, X, p. 215.

quand Gauzlin mourut le 8 mars 1030. Voilà des documents irrécusables. Voilà ce que dit l'histoire, dépouillée des annotations modernes et des appréciations individuelles qui obscurciraient le fait.

Voici cependant ce que dit une certaine archéologie ayant la pure observation pour guide et M. l'abbé Crosnier pour interprète : « Ce narthex a été exécuté dans le cours du XIIe. siècle » (*Bulletin mon.*, t. XXII, p. 111). Soit; mais les raisons à l'appui de cette assertion qui a son importance, venant heurter des textes précis, je les attends, je les cherche en vain; je n'en trouve aucune, à part l'autorité personnelle de M. l'abbé Crosnier : « *sit pro ratione voluntas.* »

La saine archéologie, qui a d'autres allures, fait aussi un autre usage de l'observation. Le texte d'André de Fleury connu, l'unique question est de savoir s'il est applicable aux constructions encore existantes, ou s'il faut admettre, à raison des caractères de l'architecture, une reconstruction postérieure sur laquelle l'histoire est muette, ce qui ne suffit pas pour la nier.

Pour résoudre cette question, une double épreuve peut être tentée: rapprocher le porche de St.-Benoît d'un édifice authentiquement élevé au XIIe. siècle; le rapprocher également de quelque édifice contemporain de Gauzlin; s'il y a dissemblance dans le premier cas, ressemblance dans le second, la preuve sera faite, le texte sera vérifié par l'observation; l'archéologie sera en possession d'une date nouvelle.

Nous possédons pour la première épreuve un excellent terme de comparaison dans les constructions élevées à St.-Denis par l'abbé Suger : M. l'abbé Crosnier ne peut le rejeter. Suger bâtissait en 1140, et la tour occidentale de St.-Benoît eût été élevée dans une certaine hypothèse au milieu du XIIe. siècle. Les édifices seraient contemporains, ils appartiennent à la même région monumentale, au même ordre monastique; ils

devraient offrir des caractères identiques. Loin de là, le narthex de St.-Denis et celui de St.-Benoît hurlent de se trouver rapprochés ; ils ne peuvent l'être que par une confusion de style et d'époque ; d'une part une élégance qui présage le complet triomphe de l'architecture ogivale, l'ogive naissante et avec elle une complication dans les archivoltes qui annoncent les belles moulures toriques du XIIIe. siècle ; de l'autre une rudesse, une lourdeur de formes rares, même dans l'architecture romane ; partout des cintres simples et nus, du tracé le plus primitif ; ici des délicatesses charmantes dans la sculpture et l'ornementation ; là toute la barbarie et l'inexpérience d'un ciseau qui s'essaie. A moins d'être bien dépourvu du sens archéologique, il faut admettre qu'un grand intervalle de temps doit séparer des œuvres aussi dissemblables par le goût et par l'exécution, ou renoncer à toute tentative de classification si des caractères aussi différents peuvent appartenir à une même époque. Tenons donc pour vrai que le porche de St.-Benoît appartient à un art beaucoup moins développé que celui dont les constructions de Suger, à St.-Denis, sont un monument authentique.

D'autre part, en cherchant des termes de comparaison, sans sortir du domaine royal, à une époque contemporaine de celle indiquée par André de Fleury, nous retrouvons les chapiteaux et les arcs de St.-Benoît-sur-Loire à St.-Germain-des-Prés (990-1014), à Morienval, à Etampes, trois édifices élevés par les ordres du roi Robert ou de son temps, et qui présentent entre eux, *dans leurs parties primitives*, de telles ressemblances que la communauté de leur origine est évidente, et qu'ils peuvent servir à déterminer les caractères propres au premier quart du XIe. siècle pour la région dont Paris est le centre. Le résultat de cette seconde épreuve vient contrôler celui de la première : et comme ils concordent, j'en conclus, nonobstant l'autorité de M. l'abbé Crosnier, que le porche de St.-Benoît a été réellement construit de 1026 à 1030 ; qu'il

est contemporain du roi Robert pour les parties basses achevées par Gauzlin; qu'il est postérieur au règne de ce prince pour les parties supérieures laissées inachevées par le prélat; tous faits attestés par l'histoire du monastère et dont le monument retient les preuves matérielles : faits évidents, même à la simple inspection des belles gravures de ce porche données par M. Gailhabaud dans son *Architecture du XIe. au XVIe. siècle*. Il y a ici concordance entre l'histoire et la saine observation archéologique.

Mais je ne veux point épuiser aujourd'hui le sujet en ce qui concerne le porche de St.-Benoît. Je destine à l'église de cette abbaye et aux dates historiques qu'il convient de lui appliquer, une dissertation spéciale. J'ai voulu seulement montrer, par un exemple sur lequel M. l'abbé Crosnier s'était pareillement exercé, comment j'entends, d'une autre manière, l'usage des textes et des dates dans l'histoire des arts. Je me propose d'appliquer maintenant le même procédé à deux édifices d'Orléans : à la crypte de St.-Aignan et à celle de St.-Avit.

II.

CRYPTE DE SAINT-AIGNAN.

Pour procéder avec quelque méthode, il convient d'examiner successivement : 1°. l'histoire du monument; 2°. les caractères archéologiques qu'il présente; 3°. la date qu'il convient de lui assigner; 4°. l'époque à laquelle a été introduit l'usage des bas-côtés circulant autour du chœur.

§ 1.

Histoire de l'abbaye de Saint-Aignan.

Les savants auteurs du *Gallia christiana* exposent toutes les vicissitudes qu'a eues à subir l'abbaye de St.-Aignan d'Or-

léans. Leurs indications sont d'autant plus précieuses qu'ils enregistrent les faits avec la sécheresse et la précision d'annalistes, sans prétention d'appliquer aucune de ces dates aux édifices existants. Ils rapportent et résument ce que leur ont appris les chroniques et les archives de l'abbaye et ne préjugent rien sur l'antiquité du monument.

Ve. SIÈCLE. — Saint Aignan, évêque d'Orléans, préserve en 451 sa ville épiscopale des fureurs d'Attila. Il meurt le 17 novembre 453. — Une abbaye s'élève sur son tombeau à une époque qui ne peut être précisée; dès le VIIe. siècle, il en sortait une colonie de moines qui allaient fonder Fleury appelé depuis St.-Benoît-sur-Loire.

IXe. SIÈCLE. — Charlemagne restaure l'abbaye. — Les Normands la détruisent par le feu en 865.

Xe. SIÈCLE. — Un nouvel incendie la réduit en cendres, avec la ville entière, en 999.

XIe. SIÈCLE. — Le roi Robert la relève avec une grande magnificence, et la cérémonie de la consécration est célébrée le 14 juin 1029.

XIVe. SIÈCLE. — Les habitants d'Orléans rasent l'église en 1370 pour empêcher Robert Knolles de s'y loger avec les troupes anglaises.

Charles V et Charles VI restaurent l'abbaye.

XVe. SIÈCLE. — L'église est de nouveau renversée, pendant le siége d'Orléans par les Anglais, en 1428.

Après la libération d'Orléans, les rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII entreprennent une reconstruction générale de l'édifice qui est consacré de nouveau, le 28 août 1509, par l'archevêque d'Arcadie.

XVIe. SIÈCLE. — Les réformés détruisent, pendant les guerres de religion, la nef de l'église qui n'a jamais été relevée.

Négligeons (car ce n'est pas une monographie de St.-Aignan que nous prétendons faire) les textes postérieurs au

XIe. siècle, et les constructions qui s'élèvent au-dessus du sol et qui appartiennent au XVe. siècle. Il n'y a là aucun mystère à pénétrer.

Mais au-dessous du chœur ogival et de ses chapelles, s'étend une vaste crypte où plusieurs styles romans se heurtent et se trouvent réunis. Il importe aux chercheurs de débris antérieurs au XIIe. siècle d'explorer les cryptes, car l'expérience de tous les jours apprend que des édifices relativement modernes reposent sur des fondations fort anciennes, et que les constructions souterraines peuvent traverser sans altération une longue suite de siècles, malgré les ruines qui s'accumulent au-dessus d'elles. Les cryptes de St.-Ebrégésille, de Jouarre et de St.-Laurent de Grenoble sont là pour le prouver.

On comprend mal, en effet, la destruction complète d'une crypte, si cette destruction n'est pas nécessitée par un changement de plan dans l'édifice supérieur qui rend impossible la conservation des anciens fondements. Un incendie, les ravages des Normands seraient des explications insuffisantes. Le feu n'a pas d'action sur des masses de pierres établies sous le sol; l'église supérieure, en s'écroulant, peut enfoncer les voûtes centrales; mais les murs latéraux sont maintenus par le terrain auquel ils sont adossés, alors même que les voûtes qu'ils supportent viendraient à céder. Quant aux Normands, ils ont dû voler énormément de matières précieuses, ouvrir nombre de tombeaux, pour y chercher des trésors; allumer de terribles incendies en haine du nom chrétien; amonceler par suite d'innombrables ruines à une époque où le bois jouait un grand rôle dans l'architecture religieuse. Mais leurs ravages ne durent laisser d'autre trace que celle d'un feu courant pendant cent années d'une extrémité à l'autre des provinces. Pillards avant tout, ils perdraient un temps précieux en s'acharnant à des pierres, si derrière ces pierres il n'y a rien à emporter; et au lieu de démolir une à

une les assises fortement cimentées des constructions souterraines, ils satisferont bien mieux leurs appétits rapaces et leur humeur vagabonde en s'élançant à une proie nouvelle.

Les invasions normandes expliquent donc comment il reste à la surface de la France peu d'édifices antérieurs à l'an 1000; mais elles n'auraient pas fait obstacle à ce qu'un nombre considérable de constructions mérovingiennes ou carlovingiennes subsistât sous le sol. Les progrès de l'architecture, bien plus que les incursions des pirates du nord, ont réduit le nombre de ces fragments souterrains. Les ravageurs passés, on déblayait les ruines, on relevait quand et comme on pouvait les édifices dévastés; mais ce n'était pas un mince avantage à la fin du IXe. siècle et au commencement du Xe., dans ces années de misère et de barbarie, d'utiliser tous les pans de mur qui offraient encore quelque solidité. Les restaurations hâtées et précaires qui suivirent immédiatement les désastres durent conserver d'autant plus de débris échappés à la destruction, que ces débris appartenaient en général à un état de l'art auquel les constructeurs du temps ne pouvaient plus atteindre. Mais quand, au XIe. et surtout au XIIe. siècle, la reconstruction de la plupart des abbayes fut entreprise avec une ardeur, une science et des ressources nouvelles, sur des plans plus amples et dans un goût différent, les antiques fragments disparurent presque partout sans retour.

St.-Aignan d'Orléans offre, dès avant le XIIe. siècle, ces alternatives de bonne et de mauvaise fortune qui expliquent la coexistence, dans un même édifice, de débris d'âges divers. Charlemagne, qui aimait Orléans, y visitait les tombeaux des saints, faisait des largesses aux monastères et reconstruisait les églises, comme l'apprend le diplôme donné en 783 pour St.-Euverte, entreprend une restauration de St.-Aignan. Nous manquons de détails sur ces travaux que M. l'abbé Crosnier fixe à l'an 812. Mais cette œuvre, exécutée pendant un temps

prospère, put être menée à fin avec tout le soin que comportent un règne glorieux et un grand développement des arts. Les Normands, en 865, incendient l'édifice dans une de leurs incursions autour d'Orléans ; la conséquence du désastre est une de ces restaurations précaires comme la fin du IXe. siècle en offre tant d'exemples. Enfin, en 999, un autre incendie, mais fortuit cette fois, cause une ruine nouvelle. C'est l'occasion d'un de ces grands travaux de reconstruction familiers au XIe. siècle, et que des circonstances particulières rendirent plus mémorables encore.

Orléans était du domaine des ducs de France qui firent leur avènement à la couronne en 987, dans la personne de Hugues-Capet. Mais à leur autorité générale sur la ville, ils avaient cherché à joindre une action plus spéciale sur la riche abbaye de St.-Aignan. Robert-le-Fort s'était emparé du titre d'abbé en 915, l'avait transmis à Hugues-le-Grand avec le fief d'Orléans ; et celui-ci l'avait transmis à son tour à Hugues-Capet, dans la succession duquel Robert le trouva en 996 avec le titre de roi de France. Cette double qualité, jointe à la piété d'un prince qui aimait tant les églises et chantait si bien au lutrin (1), explique avec quel empressement il se mit à l'œuvre pour réparer le désastre de 999. Un contemporain, Helgaud, moine de Fleury, nous a laissé le récit de cette restauration dans les termes suivants :

« Le roi Robert entreprit ensuite la reconstruction, dans la « ville d'Orléans, de l'église dédiée à saint Aignan, son parti- « culier patron auprès de Dieu. Nul ne peut exprimer à quel

(1) Lorsque faisois le chappier à la messe
En une église, et qu'en saincte liesse
Ayant le cueur à Dieu je commençoys
Agnus Dei que très bien prononçois

Jean Boucret, *Généalogies, épitaphes et effigies des rois de France*, f°. VII, v^o^.

« degré d'amour il avait porté la dévotion envers ce saint ; il le « considéra toujours, après Dieu, comme le principal protecteur « de toutes ses entreprises. Un jour qu'un de ses plus intimes « amis l'interrogeait sur la cause qui lui faisait élever si haut « les louanges du grand Pontife, de préférence à tous les autres « saints, il répondit, dit-on, avec une pieuse humilité : Vous me « demandez quel est cet Aignan ? Aignan, Aignan, je l'affirme, « est le vrai consolateur des affligés, le soutien des éprouvés, « le protecteur des rois, le défenseur des princes, la gloire « des pontifes, le puissant et incomparable soutien des moines, « des orphelins et des veuves. Et, se retournant avec un « sourire vers ses enfants : N'est-il pas vrai, petits, dit-il, que « cet Aignan dont nous parlons vous a plus d'une fois sauvés « du fouet ?

« Tel était le dévouement si vif du Roi au grand Pontife « et à la gloire de l'Église. Par une inspiration venue du ciel, « il voulait placer dans l'église supérieure le corps du saint « qui reposait dans la *confession;* il entreprit de reconstruire « avec plus de magnificence le temple du Seigneur élevé sur « son tombeau, et avec l'aide de Dieu et de saint Aignan, il « conduisit son œuvre à bonne fin (1). L'édifice a quarante- « deux toises de longueur, douze de large, dix de haut, « cent vingt-six fenêtres. Le roi Robert y établit dix-neuf « autels en l'honneur des saints qui suivent : le principal fut « dedié à l'apôtre Pierre, auquel le Roi voulut associer son « collaborateur Paul, tandis qu'auparavant saint Pierre y était « seul vénéré. Un autel fut élevé à la tête, un autre aux pieds

(1) Ardens tanti pontificis honore hic redolens flos et decus Ecclesiæ sanctæ, et gratia, Dei desiderio, eum in altiori volens constituere loco, domum Domini super eum in melius construere cœpit, et Deo cooperante, et sancto Aniano auxilium præbente, ad finem usque perduxit.— Apud Bouquet. X, p. 110.

« de saint Aignan ; un troisième en l'honneur de saint Benoît.
« Les autres furent consacrés en l'honneur de saint Euverte, de
« saint Laurent, de saint Georges, de tous les saints, des saints
« Martin, Maurice, Etienne, Antonin, Vincent, de sainte
« Marie, de saint Jean, de Saint-Sauveur, de saint Mamert,
« de saint Nicolas et de saint Michel. Le chevet de l'église
« fut construit d'une manière admirable, à l'imitation de l'église
« élevée à Clermont en l'honneur de sainte Marie, mère de
« Dieu, et des saints Agricola et Vital (1). La face de la châsse
« de saint Aignan fut recouverte de l'or le plus pur, de pierres
« précieuses et d'argent. Le Roi fit couvrir aussi entièrement
« d'une lame d'or pur le devant de l'autel (tabula) de St.-
« Pierre, patron du monastère : quinze livres d'or y furent
« employées. Après la mort de son mari, l'illustre Constance,
« sa glorieuse épouse, permit d'enlever sept livres de ce
« métal pour faire des réparations à la toiture de l'église,
« car l'édifice était complètement découvert, et n'avait plus
« que le ciel pour voûte. Le surplus reçut la destination la
« plus convenable à l'intérêt de l'église, car la princesse,
« suivant le désir de son époux, portait le plus vif intérêt aux
« églises de Dieu.

« Le glorieux roi Robert, désirant faire donner au nouve
« édifice la bénédiction sainte, convoqua, la trente-troisième
« année de son avènement au trône, Gauzlin, archevêque de
« Bourges et abbé de St.-Benoît ; Leotheric, archevêque de
« Sens, Arnoul, archevêque de Tours. A ces prélats se
« joignirent : Odolric, évêque d'Orléans; Thierry, de Char-
« tres; Bernier, de Meaux; Guérin, de Beauvais, et Raoul,
« de Senlis. Il faut aussi noter l'assistance du vénérable Odilon,

(1) Caput autem ipsius monasterii fecit miro opere, in similitudinem monasterii sanctæ Mariæ, matris Domini, et sanctorum Agricolæ et Vitalis in Claromonte constituti. — Apud Bouquet. X, p. 110.

« abbé de Cluny, et de tous les hommes pieux et distingués « dont il faisait sa société habituelle. Tous ces illustres « personnages, avec d'autres ministres du Seigneur, enlevè- « rent de son sépulcre le corps du très-saint ami de Dieu, « Aignan, et avec lui les corps des saints Euspice, Monitor « et Flosculus, confesseurs; Baudilius et Scubilius, martyrs, « et Agia, mère de saint Loup, confesseur. Le glorieux Roi et « tous les prélats réunis par ses ordres déposèrent ces pré- « cieuses reliques dans l'église de St.-Martin et les y gardè- « rent en chantant des hymnes et de saints cantiques, jusqu'à « ce que tout fût prêt pour la cérémonie de la dédicace. « Ce jour venu, qui fut l'an 1029, indiction douzième, « l'église fut solennellement bénite et consacrée par les pré- « lats assemblés. Puis le corps du bienheureux Pontife, porté « sur les épaules du glorieux Roi et d'une foule remplie « d'allégresse, est introduit au chant des psaumes, au bruit de « l'orgue, des instruments et des tambourins, dans le nouveau « temple que le roi Robert venait de bâtir; on le dépose dans « le sanctuaire et il y reste exposé en la gloire et en l'hon- « neur de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de son fidèle ser- « viteur Aignan, objet d'un renom sans égal.

« La bénédiction solennelle terminée, les cérémonies de la « dédicace du saint temple achevées, Robert, le père de la « patrie, s'approche avec respect de l'autel du très-saint « Pierre et son bien-aimé seigneur Aignan; et là à la vue « de tout le peuple, dépouillant son manteau de pourpre, « ou comme on dit en langue vulgaire, rouge, il fléchit les « genoux sur le sol et du fond de son cœur adresse à Dieu « la prière suivante : « Je te rends grâces, ô mon Dieu; par « les mérites de saint Aignan, tu m'as permis de réaliser « aujourd'hui les projets que j'avais conçus; ces reliques « des saints, qui viennent d'avoir avec les siennes les hon- « neurs du triomphe, sont la joie de mon âme. Accorde, Sei-

« gneur, par ces saints, tes élus, la rémission de leurs péchés « aux vivants, la paix et la vie éternelle aux morts. Jette sur « notre temps un regard favorable, sois le directeur et le « maître de ce pouvoir souverain dont ta miséricorde et ta « bienveillance nous ont fait le dépositaire; protége-le pour « la plus grande gloire de ton nom, en considération des « mérites imcomparables de saint Aignan, père de la patrie, « qu'il a miraculeusement délivrée de ses ennemis. » Cette « oraison terminée, chacun regagne sa demeure. Mais, le jour « même, le Roi enrichit des dons insignes de sa piété l'église « qui venait d'être consacrée; il lui donne quatre pièces « d'étoffes très-précieuses, une burette d'argent et une cha- « pelle complète qu'après sa mort il légua au Dieu tout-puis- « sant et au très-saint confesseur Aignan. Voici de quoi se « composait cette chapelle du très-pieux, très-prudent et « très-puissant roi Robert: dix-huit chapes garnies de pare- « ments magnifiques, deux Evangéliaires reliés en or, deux « autres reliés en argent, deux autres petits avec un missel « d'outremer élégamment reliés en ivoire et en argent; douze « phylactères d'or, un autel formé de cette merveilleuse pierre « qu'on nomme onyx, enchâssée dans une admirable mon- « ture d'or et d'argent; trois croix d'or dont la plus grande « pesait sept livres d'or pur; cinq cloches dont une assez ex- « traordinaire *(satis mirabile)* pesant huit mille six cents livres « (deux mille six cents d'après un autre manuscrit). Le Roi « ordonna d'en faire le baptême avec onction de l'huile et du « saint-chrême, comme le prescrit l'*Ordo ecclesiasticus*, et « lui imposa le nom de Robert; enfin il donna à St.-Aignan les « deux églises de Sentiliacum et de Rutinagum, avec toutes « leurs *villas* et dépendances, et voulut que cette donation « fût constatée et garantie par un diplôme royal. »

Voilà ce que nous apprend l'histoire sur la grande recon-

struction de l'église de St.-Aignan au commencement du XIe. siècle. Voyons ce que nous apprendra l'observation.

§ 2.

Examen archéologique de la crypte de Saint-Aignan.

Tous les monuments ne se prêtent pas avec une égale facilité aux investigations des archéologues. Ceux qui sont bâtis d'un seul jet, et qui appartiennent à une époque unique, sont les plus appréciés des architectes, les plus estimables au point de vue de l'art, mais les moins utiles pour les antiquaires, les moins profitables aux progrès de la science. Pour faire le parallèle de ces édifices et d'autres du même temps il faut parfois chercher, à de grandes distances, des termes de comparaison et courir la double chance d'erreur qui résulte de l'incertitude des souvenirs et plus encore de la différence des régions. En effet, le mouvement artistique, surtout avant le XIIIe. siècle, est tout local; il n'eut rien de général, et, suivant qu'un monument a été construit sous l'influence d'une école ou d'une autre, il peut présenter de grandes différences dans l'exécution. Les circonscriptions de ces diverses écoles d'architecture n'ont pas encore été rigoureusement déterminées; chacune d'elles cependant forme un groupe particulier d'édifices, et les règles qui ont présidé à la construction de chacun de ces groupes ne peuvent être appliquées sans réserve aux groupes voisins qui se sont développés sous l'influence de lois particulières.

Au contraire, quand une église renferme, soit employés comme matériaux, soit utilisés dans leur forme première, quelques fragments d'un édifice plus ancien, qui ont été conservés ou par respect, ou par économie, ces fragments d'âges différents, réunis par le hasard des restaurations dans un édifice

unique, se prêtent un mutuel secours pour la détermination de leur âge respectif. Ce sont autant de spécimens d'une même école à ses divers degrés de développement, et il est toujours possible de les classer chronologiquement entre eux, soit par l'inspection des ornements, soit par l'examen des raccords, soit par ces différences d'appareil ou de matériaux insaisissables à distance, intraduisibles par la plume, et quelquefois même par le pinceau, et que leur contiguité rend appréciables à l'œil d'un observateur sérieux. Dès-lors, si la date d'une des constructions se trouve attestée par un document historique, l'âge approximatif des constructions voisines se trouve fixé à l'aide d'un terme de comparaison inattaquable, puisqu'il est pris dans le même monument et exposé aux mêmes influences. Il me semble donc que les archéologues devraient porter d'abord leur examen sur les monuments qui présentent des constructions romanes de plusieurs époques. Ce sont ces monuments qui fourniront, un jour, les principes certains d'une bonne classification des différents styles d'architecture antérieurs au XIIe. siècle.

Nulle part ces avantages ne sont plus évidents que dans la crypte de St.-Aignan. Nulle part il n'est plus facile de reconnaître la trace de constructions successives et la limite de chacun des travaux.

Cet aperçu n'a pas échappé à M. l'abbé Crosnier; mais au lieu de s'y arrêter, d'en tirer des conséquences fécondes en résultats, de préciser l'importance et l'étendue de chacune des constructions, d'examiner chaque pan de mur et de lui arracher le secret de sa date, il se contente de formuler dans les termes vagues que voici ce jugement général :

« En visitant le crypte de St.-Aignan, au milieu de constructions d'une époque plus reculée, nous avons reconnu les caractères du XIe. siècle, tantôt adossés à des substructions antérieures, tantôt superposés. Ces substructions, de petit ap-

pareil bien choisi et soigné pour la taille, se font remarquer principalement dans la partie nommée *martyrium* ou *confession ;* nous les attribuons au commencement du IXe. siècle (1). »

Procédons avec un soin plus minutieux, et dussent les détails qui vont suivre fatiguer par leur aridité, il me semble impossible de les supprimer, sauf l'avis que je donne au lecteur pressé, ou plus soucieux de connaître les résultats que les procédés nécessaires pour les obtenir, de passer immédiatement à la page 91 pour y trouver la conclusion de tout ce qui va suivre.

Le plan ci-joint, que je dois à l'obligeance de M. Clouet, architecte de St.-Aignan et du département du Loiret, fait connaître la disposition générale de la crypte. L'entrée est placée actuellement sur le flanc méridional en E dans des constructions modernes. L'entrée primitive était pratiquée à l'occident ; elle était rendue facile par les deux couloirs (A A), qui se prolongent fort loin sous les bas-côtés de la nef, et dont le sol suit la déclivité naturelle du terrain fortement incliné vers l'orient. Cette disposition topographique avait permis d'éclairer la crypte au moyen de nombreuses fenêtres, avant que l'exhaussement progressif du sol extérieur l'eût condamnée à des ténèbres perpétuelles. A l'origine, elle n'était qu'à demi souterraine, et rachetait la différence de niveau existant entre l'assiette de la nef et celle du chœur de l'édifice.

Le plan général de cette crypte se compose : 1°. d'une partie centrale arrondie en hémicycle vers l'orient et divisée en trois nefs par six piliers carrés ; 2°. d'un collatéral circulant autour de l'abside et donnant accès à cinq chapelles semi-circulaires ; 3°. à l'occident d'un compartiment particulier (M), allongé de l'est à l'ouest, et occupant toute la largeur de la nef centrale.

(1) *Bulletin monumental* (année 1856), page 138.

Ces différentes parties ne sont pas toutes également accessibles aujourd'hui, des hachures dirigées de gauche à droite indiquent l'espace occupé par les terres et par les décombres

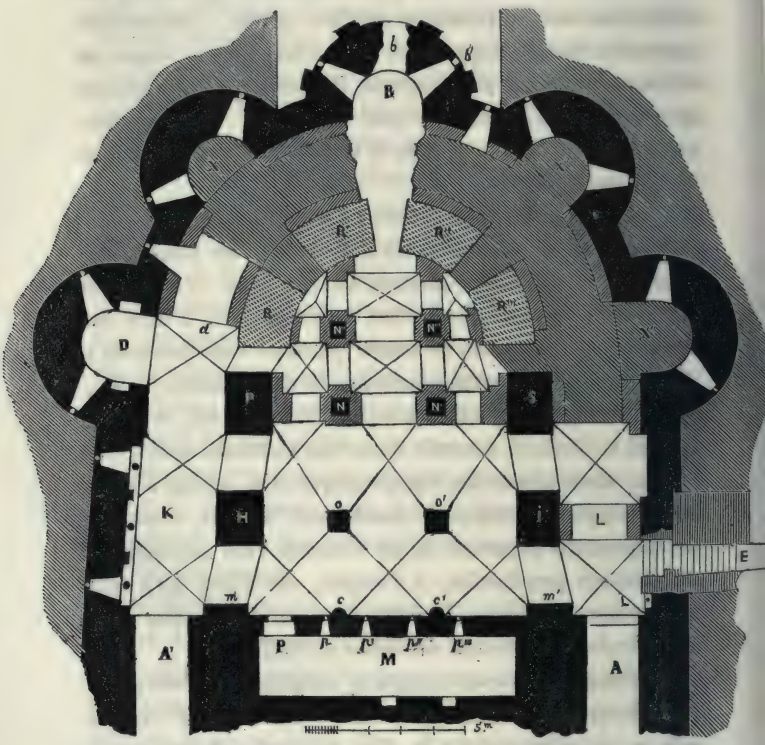

PLAN DE SAINT-AIGNAN D'ORLÉANS.

qui masquent les murs et n'en permettent pas l'examen. On voit que la chapelle centrale (B) est seule dégagée des terres ex-

térieures, parce qu'elle se trouve élevée au milieu des substructions de la chapelle absidale supérieure, construite au XVe. siècle sur un plan beaucoup plus vaste. Le collatéral circulaire est presque entièrement comblé; trois chapelles (X X′X″) le sont également; une seule, celle du nord (D), est libre à l'intérieur; celle du centre n'est dégagée qu'à partir de la naissance des voûtes, ses parties basses sont remplies de décombres, et il faut escalader deux ou trois mètres de remblais pour s'y introduire; son extrémité orientale a été percée (en *b*) d'une ouverture pratiquée aux dépens d'une ancienne fenêtre qui sert de passage pour pénétrer sous la chapelle du XVe. siècle.

Si l'on examine avec soin ces différentes parties, on y reconnaît, soit dans l'ornementation, soit dans les matériaux, soit dans l'appareil, des différences importantes qui annoncent des époques de construction diverses, et au moins trois séries de travaux indiquées par les trois teintes ménagées sur le plan.

La confession *(martyrium, confessio)* (M) est, comme dans les plus anciens édifices chrétiens, distincte du reste de la crypte. Elle forme un réduit particulier mis en communication avec cette crypte par une porte pratiquée en P, à une certaine hauteur au-dessus du sol et par quatre petites baies étroites et allongées *(jugula)* (*p*, *p′ p″ p‴*). Cette porte a pour amortissement une simple plate-bande, formée de deux assises qui supportent un tympan lisse et cintré, encadré par une archivolte de décharge à claveaux cunéiformes et joints épais. Tout cela a un faux air des constructions du Bas-Empire, dont les murailles de Dax, de Tours et de Jublains nous offrent des spécimens (V. *Bullet. mon.*, t. XXII, p. 581; et t. XXIII, p. 535). Mais l'aspect du mur dans lequel cette porte est pratiquée est plus remarquable encore; l'appareil en est beaucoup plus long que haut; les assises ont au plus dix centimètres de hauteur, parfois huit, quelquefois cinq seulement, tandis que les pierres qui les forment ont une longueur de quarante à cinquante

centimètres. Elles offrent ainsi, quant aux dimensions, de véritables fac-simile des grandes briques gallo-romaines reproduits en pierre calcaire; l'épaisseur du ciment qui unit ces espèces de dalles, est aussi celle des constructions du Bas-Empire. Sans la couleur blanche des matériaux employés, l'aspect de cette muraille serait celui de quelques enceintes de ville du Ve. siècle construites exclusivement en briques, celle de Rennes, par exemple. Aucun édifice du moyen-âge ne présente, à ma connaissance, l'appareil allongé employé avec une aussi grande régularité. A Cravan, M. de Caumont a signalé des chaînes en pierre calcaire très-basses, divisant, à des hauteurs inégales, des assises en petit appareil. A Tournues, dans les parties du Xe. siècle, on remarque aussi une tendance particulière à faire usage de matériaux allongés et d'une faible hauteur; mais nulle part on n'a signalé un artifice de construction qui consiste à réduire la bonne pierre de taille aux proportions de la brique et à en bâtir systématiquement une surface considérable. Les pignons du baptistère de St.-Jean, à Poitiers, en offrent un exemple, mais sur une très-petite échelle. Tout le mur occidental de la crypte de St.-Aignan présente ce caractère; les colonnes engagées *(c c')* sont elles-mêmes formées d'assises aussi basses que le reste de la construction.

Deux pilastres larges et robustes font une faible saillie aux extrémités septentrionale et méridionale du mur de la confession *(m, m')*. Ils supportent les retombées d'une voûte d'arête en plein-cintre. Ils sont couronnés par un tailloir dont les moulures me paraissent mériter une attention spéciale. Je donne ici la vue perspective d'angle d'un de ces tailloirs (A) pour montrer comment il se présente à l'observateur.

Ce qui constitue le caractère particulier de ce tailloir, c'est la présence d'une espèce de cartouche peu saillant *(c)*, étendu en application sur le biseau légèrement concave, mais dont les bords, plus étroits que ce biseau, ne sont d'aucun

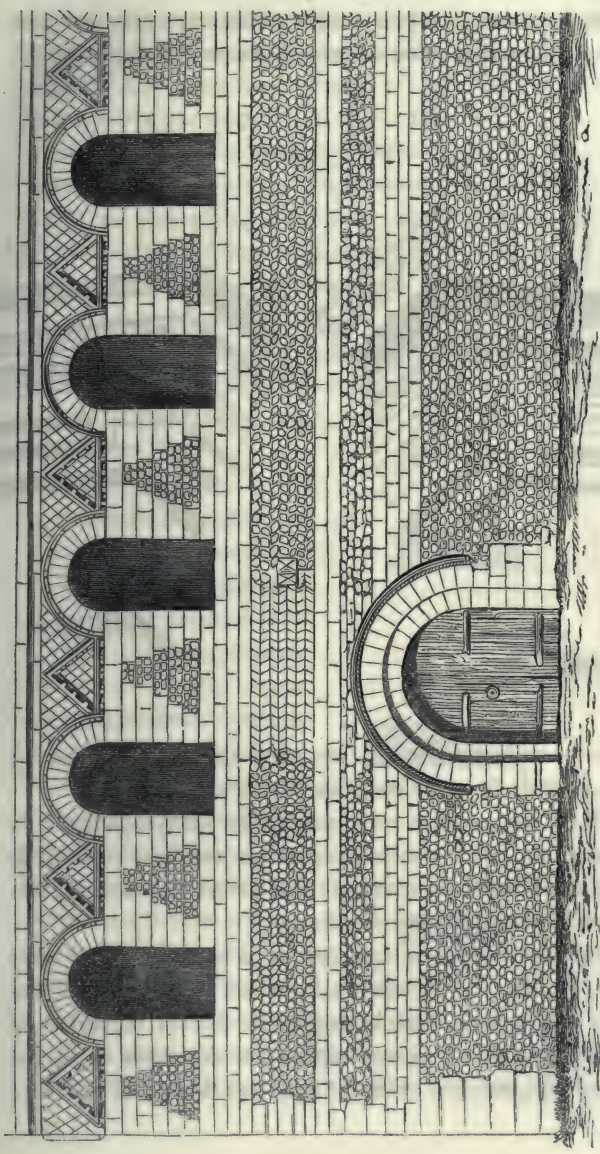

MUR MÉRIDIONAL DE LA NEF DE L'ÉGLISE DE CRAVANT.

côté tangents à ses arêtes. Parfois même, ce premier cartouche en reçoit en application un second encore plus étroit que lui,

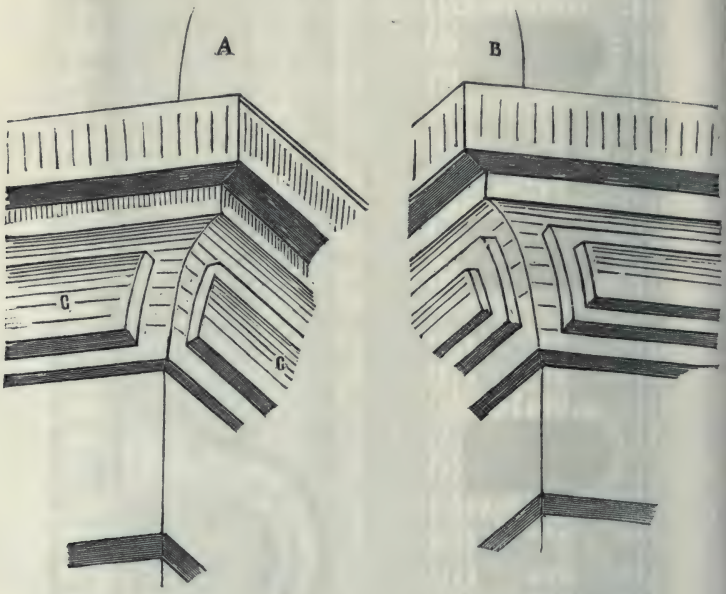

comme on le remarque sur cet autre tailloir (B) emprunté à un pilier de la crypte contemporain du précédent.

Il est bon de faire remarquer qu'au pilier méridional du martyrium (m^1) le tailloir repose sur une ligne continue de grandes briques de cinquante centimètres de longueur, formant l'assise supérieure du pilastre.

Ces deux pilastres font face à d'énormes piliers isolés (H, I), dont les tailloirs ont le même profil que ceux qui leur sont opposés. Mais la maçonnerie diffère : elle est formée de blocs de grand appareil séparés par des joints en ciment très-épais, mais non saillants : entre ces blocs, on rencontre

ça et là des briques d'une épaisseur remarquable, disposées verticalement pour combler les interstices. M. de Caumont a signalé une disposition analogue à l'église de St.-Lubin de Suèvres (*Bullet. monum.*, p. 226. 1852).

Si nous pénétrons dans le collatéral du nord (K), nous trouvons au rez-de-chaussée une arcature formée de six arcades en plein-cintre, supportées alternativement par une colonne et par un pied-droit monolithe dont les arêtes sont abattues. Au-dessus s'ouvrent deux fenêtres cintrées très-étroites entre lesquelles la retombée de la voûte est reçue par un tailloir à cartouche analogue à ceux des piliers de la confession. L'appareil allongé de la confession apparaît au parement intérieur des arcades, aussi bien qu'au-dessus des archivoltes.

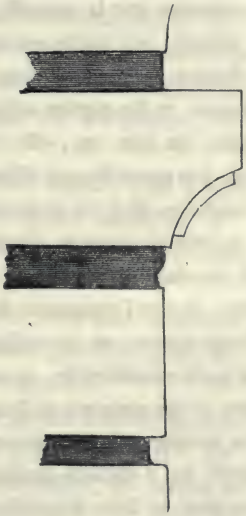

Plus loin, en D, s'ouvre une chapelle semi-circulaire éclairée jadis par deux petites fenêtres en plein-cintre. A droite et à gauche de cette chapelle sont pratiquées dans le mur deux petites arcades cintrées, profondes de trente-trois centimètres ; les claveaux sont cunéiformes et très-symétriques ; ils retombent sur des tailloirs à cartouche dont voici le tracé exact et qui ne se profilent qu'à l'intérieur de l'arcade sans faire retour vers la chapelle. Ici encore se montre l'appareil allongé.

Nous sommes donc fondé à dire que la confession, les gros piliers qui lui font face, le collatéral et la chapelle du nord

appartiennent à une même construction, car ils présentent les mêmes caractères. Ces diverses parties sont indiquées en noir sur le plan.

Une arcature semblable à celle du nord existait dans le collatéral du sud (L); il n'en subsiste plus qu'une seule arcade, la plus occidentale (*l*); les suivantes ont été détruites pour faire place à l'entrée moderne de la crypte en E, ou elles ont disparu sous un placage de maçonnerie d'un caractère fort ancien, mais cependant d'un autre aspect que celle des parties étudiées jusqu'ici.

Cette maçonnerie est de grand appareil, à joints épais et *saillants ;* elle renferme çà et là des briques placées soit verticalement, soit horizontalement, mais sans disposition symétrique et suivie. Les arcs que reçoivent les pieds-droits viennent se confondre avec la muraille, sans avoir des supports distincts. Les tailloirs, soit taillés en biseau, soit chargés de cartouches, ont disparu. La construction, plus grossière que celle de la confession et des parties adjacentes, indique une époque plus barbare; en tous cas, elle s'en distingue nettement par son aspect. Les murailles qui offrent ce caractère sont indiquées par des hachures dirigées de droite à gauche. On voit que ce sont des espèces de placages continus adossés aux murs du collatéral circulaire, et à la face des petites piles centrales de la crypte ; ils ont l'apparence de travaux confortatifs. Il semble qu'à une époque où on voulait charger les parties souterraines d'un poids considérable, et où l'on se défiait de la solidité des voûtes et des supports de l'abside, on cherchait à les renforcer en les enveloppant en sous-œuvre d'une chape de maçonnerie nouvelle qui a englobé parfois assez complètement les anciens piliers pour les faire disparaître, comme il est arrivé aux piliers N, N′ N″, N‴.

Il est bien certain, en effet, que les massifs N, N′, N″, N‴, renferment des piliers carrés analogues à ceux qui sont de-

meurés libres en O et en O′; car les placages en maçonnerie n'ont pas été élevés, sur la surface *occidentale* des piliers N et N′, assez haut pour cacher la retombée de la voûte sur la pile primitive qu'on se proposait de consolider. La voûte nouvelle a été établie sous cette voûte plus ancienne, comme un véritable arc-doubleau continu. Elle fait la même fonction dans tout le pourtour du collatéral circulaire. J'ai mesuré ce doublage aux environs de la chapelle centrale : il a soixante centimètres d'épaisseur à la clef, et les placages qui le supportent ont quarante centimètres d'épaisseur.

Il est bien évident, par leur destination même, que ces travaux appartiennent à une époque postérieure à la construction des murs latéraux et des piliers centraux de la crypte. On voit très-nettement, près de l'entrée en L, comment ils masquent l'arcature qui servait de décoration au collatéral du sud. On voit pareillement, à la chapelle du Nord en *d*, comment ils ont été appliqués après coup contre les murs du collatéral de l'abside. Tous ces détails, obscurs dans une description, sont très-clairs sur le terrain.

Ce qui est moins évident au premier abord, c'est à quel système de travaux il faut reporter les quatre massifs R, R′, R″, R‴ qui forment l'hémicycle de l'abside et sont représentés sur le plan par un pointillé.

Après plusieurs visites à St.-Aignan, faites à des intervalles assez éloignés, j'ai rapporté la conviction que cette partie circulaire appartenait à une époque intermédiaire.

Elle est évidemment antérieure aux grands travaux de consolidation qui enveloppent en partie les piliers N, N′, N″, N‴, et qui ont eu pour résultat, sur certains points, de réduire et d'aveugler en partie les arcades ouvertes entre les piliers de l'hémicycle.

Elle est postérieure à la confession et aux parties adjacentes, car elle montre des négligences de construction qui ne se

trouvent pas dans les parties les plus anciennes de la crypte. Les tailloirs ont complètement disparu ; les arcades en plein-cintre qui retombent immédiatement sur des pieds-droits, la faible ouverture de ces arcades annoncent chez les constructeurs une timidité qu'on ne rencontre pas dans les voûtes voisines de la confession. La maçonnerie est de grand appareil, à joints épais et saillants ; elle offre l'emploi de briques, disposées tantôt verticalement entre les joints, tantôt horizontalement, mais comme expédient et non comme système suivi. Enfin la pierre employée diffère sensiblement de celle mise en œuvre dans les constructions plus anciennes, comme dans les plus récentes ; elle est noirâtre, dure, caverneuse, et offre une surface irrégulièrement éclatée au lieu d'être parfaitement lisse. Tous ces détails rapprochent l'hémicycle de la crypte des travaux qui ont eu plus tard la consolidation de l'édifice pour but, et le séparent nettement de la confession et des parties contemporaines.

Cet examen purement matériel du monument nous conduit donc à constater les traces de trois époques et de trois constructions dans les cryptes de St.-Aignan. Nous avons tâché de déterminer l'ordre dans lequel ces fragments se sont juxtaposés, sans rien préjuger de leurs dates historiques. Nous savons uniquement que les uns sont anciens, les autres plus récents, les troisièmes intermédiaires. Il est temps de déterminer, s'il est possible, l'âge précis de chacun de ces travaux, et d'appliquer les données fournies par l'histoire aux résultats acquis par l'observation.

§ 3.

Des dates qu'il convient d'assigner aux diverses parties de la crypte de Saint-Aignan.

Dans la crypte de St.-Aignan, nous nous trouvons en pleine époque romane, même à cette époque primitive et rudi-

mentaire, où rien n'annonce l'apparition future de l'ogive.

Il est évident, au premier coup-d'œil, qu'aucune partie de l'édifice ne saurait appartenir au commencement du XIIe. siècle. Les cryptes de cette époque ne sont pas rares; aucune d'elles ne présente l'emploi des joints saillants, ni des briques disposées soit horizontalement, soit verticalement dans la maçonnerie, comme on le remarque encore, à St.-Aignan, dans les parties que nous considérons comme les plus récentes: là, il n'y a pas une colonne pour recevoir les voûtes, pas une moulure pour séparer les piliers carrés des arcs cintrés qui les surmontent. Tous ces caractères, et surtout l'aspect général, le *facies*, comme disent les naturalistes, excluent la probabilité d'une reconstruction au XIIe. siècle sur laquelle les textes sont muets.

Nous sommes donc ramenés pour les parties les plus récentes au XIe. siècle; et comme, au commencement de ce siècle, la reconstruction de l'église par le roi Robert est le fait dominant, celui qui a dû rendre inutiles tous travaux nouveaux dans la seconde moitié du même siècle, nous sommes conduits à voir dans les parties adossées à des murs plus anciens un débris de l'édifice consacré avec pompe en 1029.

Telle est aussi l'opinion de M. l'abbé Crosnier, qui considère cette crypte comme remontant au commencement du XIe. siècle. (*Bull. mon.*, t. XXII, p. 138).

Ce point de départ admis, si l'on reconnaît avec nous les traces de trois constructions dans la crypte de St.-Aignan, les deux plus anciennes seront nécessairement reportées à la période carlovingienne.

M. l'abbé Crosnier accepte cette antériorité pour une partie au moins de la crypte, la confession: il l'attribue au commencement du IXe. siècle et par conséquent au règne de Charlemagne.

Cette opinion est aussi la nôtre; mais nous croyons avoir

établi que la confession ne peut être isolée des murs latéraux, des chapelles circulaires et des gros piliers carrés de la partie occidentale, parties qui présentent toutes, à des degrés plus ou moins prononcés, les caractères remarquables du mur de la confession. Comparons ces caractères avec ceux que présentent certains édifices du IXe. et du Xe. siècle.

L'appareil allongé des murs de la confession, des arcatures latérales et des chapelles circulaires, se remarque à l'église de Cravant, et aux parties hautes de celle de St.-Généroux dont l'origine carlovingienne ne semble pas douteuse ; au baptistère de Poitiers qui paraît avoir une date plus reculée encore.

Les briques n'apparaissent pas régulièrement employées par assises alternant avec le moellon, à l'imitation des maçonneries romaines, comme la façade de la nef de l'église St.-Martin d'Angers, bâtie par l'impératrice Hermengarde vers 818, en offrait un beau spécimen. Mais cet emploi symétrique de la brique n'était déjà plus exclusivement usité à l'époque carlovingienne. On n'en trouve aucune trace à l'église de Germigny, élevée en 806 par Théodulphe, non loin d'Orléans. L'appareil de ce petit monument est confus et sans caractère.

D'ailleurs, si à St.-Aignan les assises de briques ne constituent pas un des caractères généraux de l'appareil, elles n'ont pas complètement disparu de la maçonnerie ; on en trouve trois ou quatre chaînes régulièrement placées, soit sous les tailloirs des pilastres, soit au niveau du sol sous les premières assises de la chapelle absidale (*b'*), sans compter de nombreux fragments irrégulièrement disposés, le plus souvent placés verticalement dans les murs de grand appareil. D'ailleurs, l'emploi si remarquable de l'appareil allongé rappelle les assises de briques et paraît destiné à en tenir lieu.

Quant aux tailloirs figurés plus haut (p. 66 et 67) et dont le

biseau est orné d'un cartouche en application, je les considère comme un des caractères les plus certains de l'époque carlovingienne, et j'établis leur antiquité par une démonstration qui me paraît décisive.

Tout le monde connaît les cryptes de la cathédrale de Chartres. Mais, comme l'a dit M. de Caumont (*Bull. mon.*, t. XXIII, p. 513), dans les édifices les plus connus, il y a toujours des découvertes à faire pour les explorateurs. J'ai donc eu la bonne fortune, en mai 1856, de concert avec M. Paul Durand, de remarquer dans ces cryptes des singularités qui n'avaient pas encore été signalées.

Il est historiquement établi et accepté, par tous les archéologues, que la grande crypte qui circule sous les bas-côtés de la cathédrale et en dessine le plan sous le sol, est un reste de la reconstruction entreprise par Fulbert après l'incendie de 1020 sous le règne de Robert.

A l'orient en suivant la courbure de l'abside, cette crypte du XIe. siècle renferme un caveau central, placé sous le sanctuaire et dont voici le plan. La voûte de ce caveau est sup-

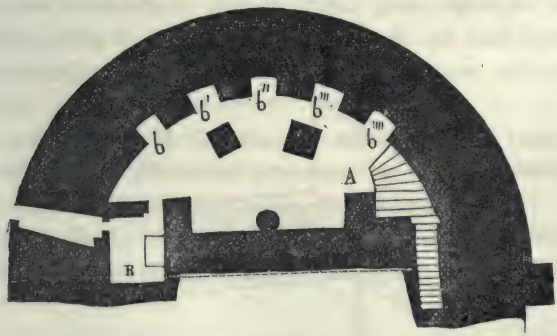

PLAN DE LA CONFESSION DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

portée par deux piliers carrés isolés à l'orient; à l'occident,

par deux autres piliers et une colonne centrale engagée dans le mur occidental. Tous ces piliers, moins celui du sud (A), ont été décapités et reconstruits en grande partie à une époque récente quand on a refait la voûte; on les considérait même comme des supports modernes établis dans la crypte pour porter le poids de l'énorme groupe de l'Assomption de Bridan, installé en 1773 au fond du chœur. Il est vrai que les parties hautes ne sont pas plus anciennes que le XVIIIe. siècle.

Mais si l'on examine la base de ces piliers et surtout le pilier du sud (A) qui est demeuré intact, on y retrouve tous les caractères des gros piliers carrés de la crypte de St.-Aignan: grand appareil séparé par des lits de ciment épais; briques posées ça et là verticalement dans les joints; le tout couronné par un tailloir dont le profil est celui des plus anciennes parties de St.-Aignan et sur le biseau duquel est appliqué un double cartouche. Voici, d'après un croquis de M. P. Durand, le dessin de ce tailloir. Tout le mur auquel ces pilastres sont adossés et qui forme le côté occidental de la crypte, présente de longues assises horizontales de briques séparant un petit appareil qui n'est bien apparent et bien régulier qu'au point R.

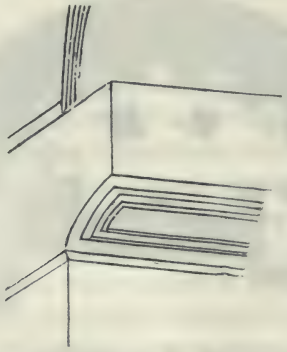

Ce caveau central est le débris d'un édifice distinct de celui

de Fulbert, car la maçonnerie et l'unique tailloir ancien qui subsiste offrent des caractères qui ne se retrouvent pas dans la crypte du XIe. siècle. Mais que cet édifice distinct de celui de Fulbert soit plus ancien que lui, cela n'est pas douteux, puisque les travaux de Fulbert au XIe. siècle ont eu pour effet d'envelopper à l'extérieur l'hémicycle du caveau d'une couche de maçonnerie nouvelle, d'aveugler les cinq ouvertures (b, b', b'', b''', b'''') par lesquelles il recevait le jour à l'orient, et de les transformer en niches comme on le voit sur le plan. Tout ce mur semi-circulaire du caveau offre à l'intérieur les mêmes caractères d'antiquité, le même emploi de briques que la base des piliers. Les arcs qui couronnent les ouvertures sont formés de claveaux symétriques séparés par des joints très-épais et saillants. Nous possédons là, sans doute, la crypte de la cathédrale reconstruite après le désastre de 858 par les soins de l'évêque Gislebert, peut-être même un débris d'un édifice plus ancien encore. Mais, en tout cas, et c'est le résultat qui doit nous préoccuper ici, à Chartres comme à Orléans, des constructions élevées sous le règne du roi Robert enveloppent des constructions plus anciennes; et c'est seulement dans ces constructions plus anciennes qu'on remarque les tailloirs garnis de cartouches en application, qui nous apparaissent comme un des caractères de l'architecture carlovingienne.

J'ajouterai qu'à St.-Généroux les mêmes profils se remarquent, soit aux tailloirs qui supportent les arcs des voûtes, soit aux frontons qui décorent les murs latéraux (1).

Ces profils de St.-Généroux, comme ceux de St.-Aignan, se distinguent en ce que le biseau, au lieu de venir se con-

(1) J'emprunte ces profils à la Monographie de St.-Généroux, publiée par M. Gailhabaud dans son bel ouvrage : l'*Architecture du Ve. au XVIe. siècle*, Gide et Baudry, éditeurs.

fondre avec le listel, en est détaché par une petite entaille carrément pratiquée dans le tailloir, observation qui trouvera plus loin son application. La saillie du cartouche appliqué sur

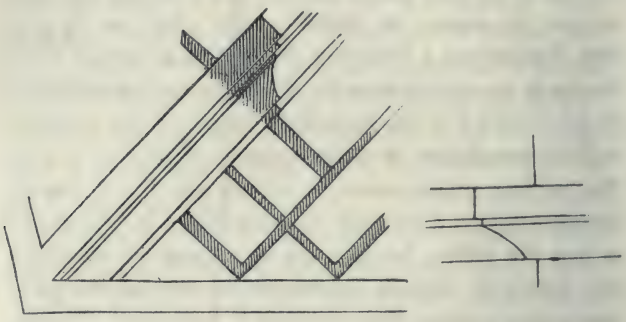

les biseaux produit en coupe le même effet que cette entaille; un tailloir carlovingien présente donc une série de stries, séparées les unes des autres par des incisions perpendiculaires entre elles.

Ces minuties paraîtront à quelques-uns puériles, au plus grand nombre peut-être sans importance; mais c'est par des minuties qu'il faut débuter dans l'étude d'une période aussi nouvelle que celle qui nous occupe. D'ailleurs, l'histoire de l'architecture pourrait se faire par la seule étude des moulures et des profils.

L'arcature qui garnit les deux bas-côtés de la crypte de St.-Aignan (K, L) offre des détails d'ornementation plus savants aux tailloirs des pieds-droits et aux chapiteaux des colonnes.

Les pieds-droits, ayant leurs arêtes abattues, nous font voir comment les sculpteurs carlovingiens disposaient les moulures et les cartouches sur les triangles du biseau correspondant aux petites faces du pied-droit. On voit que là encore

ces cartouches saillants étaient coupés perpendiculairement dans tous les sens avant d'atteindre les arêtes du triangle qui les renferme.

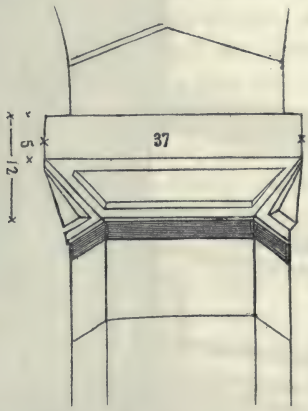

Quant aux chapiteaux des colonnes, ils rappellent exactement ce que nous connaissons de l'époque carlovingienne : le galbe est plus élancé et moins ventru qu'au XIe. siècle; les ornements et les feuillages quoiqu'étant ceux employés dans la première moitié du XIe. siècle, se retrouvent soit à Germigny, soit à St.-Généroux. Ils sont exécutés avec un faire particulier qui n'est pas celui des chapiteaux de St.-Germain-des-Prés, de Morienval, d'Étampes, de St.-Benoît-sur-Loire, tous contemporains du roi Robert.

Je donne ici, à titre de spécimen, trois de ces chapiteaux qui me paraissent le mieux résumer l'ornementation primitive de la crypte de St.-Aignan.

Le premier, qui est l'unique débris de l'arcature du sud près de la porte d'entrée, a un abaque strié et orné de cartouche, identique à ceux qui couronnent les pieds-droits et les piliers carrés de la crypte. La corbeille a un aspect presque mérovingien : les feuillages engaînants de la base sont tra-

UN DES CHAPITEAUX DE LA CRYPTE DE SAINT-AIGNAN.

vaillés comme certains chapiteaux de Jouarre; les câbles ceignant la corbeille se retrouvent aussi à Jouarre. Mais la différence des temps se reconnaît à la matière qui n'est plus le marbre, et à la maladresse du sculpteur qui, ne sachant plus comment dégager la volute à l'angle du chapiteau, la représente en profil et la rabat des deux côtés de l'arête angulaire. Entre ces volutes un zigzag, tracé sur un ressaut de la corbeille, a pris la place des fleurons de Jouarre et de la belle antiquité romaine; une couche de ciment, démesurément large, sépare l'abaque de sa corbeille, et le chapiteau du fût qui le supporte.

Le second chapiteau, emprunté à l'arcature du nord, a une silhouette plus élancée. Son galbe reproduit celui de trois chapiteaux de St.-Généroux qui affectent la forme d'une pyramide renversée; les arêtes angulaires sont abattues à une petite distance de l'abaque et remplacées par une face étroite et allongée, de sorte que la corbeille passe ainsi du carré à l'octogone. Les volutes simulées de profil au chapiteau précédent se retrouvent à celui-ci. Elles laissent place entre elles à une rose qui occupe toute la partie cubique de la corbeille et en forme la décoration principale. L'abaque du chapiteau n'offre plus l'application de cartouche; mais le biseau est séparé du listel par une entaille déjà signalée aux tailloirs de St.-Généroux.

Le troisième chapiteau reproduit, avec des formes plus trapues, l'ornementation du précédent. La partie supérieure est identique, mais au lieu de reposer sur une pyramide à huit pans, elle est supportée par une rangée de palmettes grossières qui se trouvent employées à Germigny et à St.-Généroux. Il n'est pas sans intérêt de comparer ce chapiteau avec un chapiteau présumé mérovingien de la crypte de St.-Laurent à Grenoble, figuré dans le *Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 309. Ce rapprochement fait comprendre comment

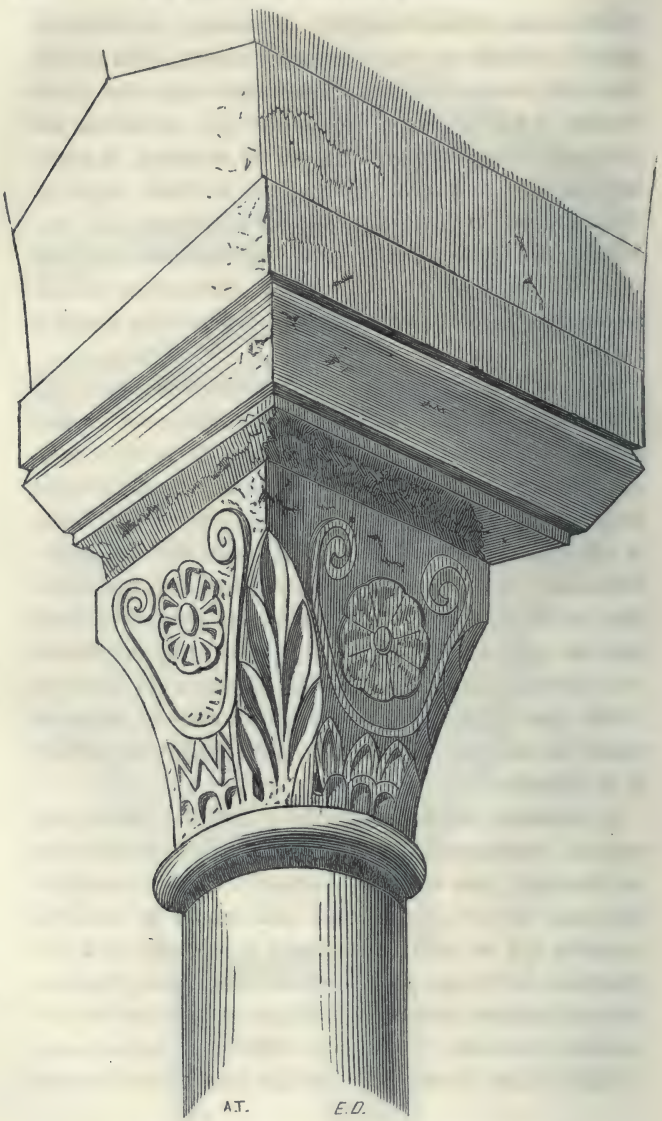

UN DES CHAPITEAUX DE LA CRYPTE DE SAINT-AIGNAN.

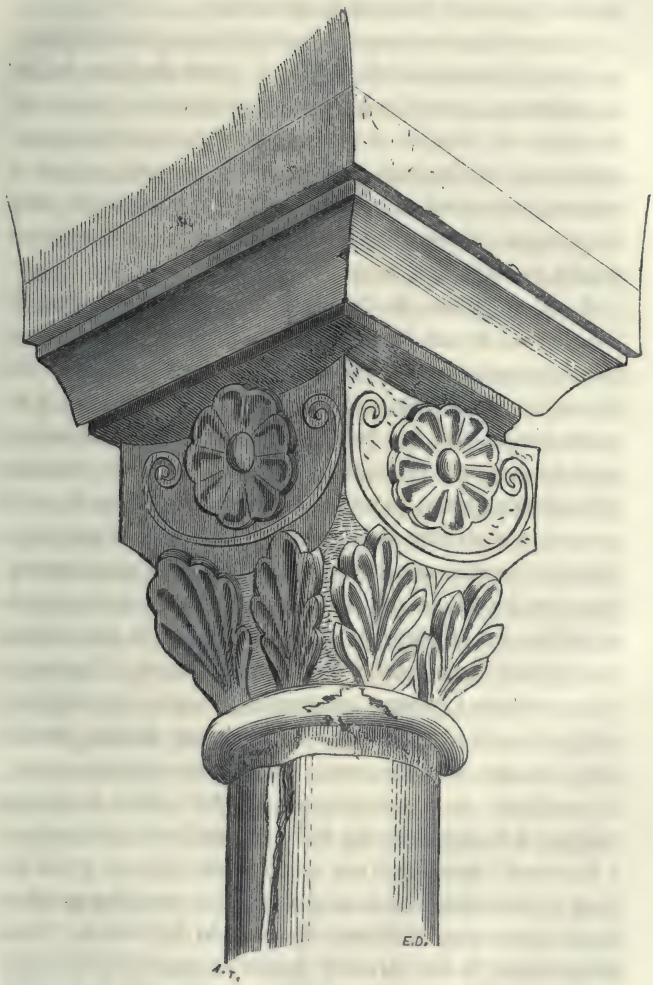

UN DES CHAPITEAUX DE LA CRYPTE DE SAINT-AIGNAN.

le type primitif s'est modifié suivant le goût du temps en conservant les mêmes éléments de décoration.

Ces trois chapiteaux montrent qu'à l'époque carlovingienne, au moins dans le centre de la France, le rôle des belles feuilles angulaires qui, dans l'architecture mérovingienne, supportent les angles de l'abaque et se recourbent en volute à la partie supérieure du chapiteau, n'étaient plus compris, et que si nous les retrouvons en usage au XIIe. siècle, c'est par suite des progrès remarquables de l'architecture et de la sculpture dans le cours du XIe. siècle.

A ces chapiteaux de l'arcature il ne faut pas omettre de joindre ceux du mur de la confession, qui couronnent les deux colonnes engagées *c*, *c'* et qui offrent par conséquent des dimensions bien plus considérables. Ils appartiennent à la même construction que les précédents et sortent évidemment des mêmes mains. Le premier offre réunis les divers éléments déjà signalés : roses, palmettes, volutes représentées de profil aux angles supérieurs de la corbeille. L'abaque est orné d'un câble et d'un galon conduits en zigzag. Le second, plus curieux, mais dont les détails sont difficiles à apprécier à la hauteur et au milieu des ténèbres où il se trouve, est le plus ancien exemple que je connaisse d'un chapiteau historié. L'ornementation végétale a presque entièrement disparu; les feuillages angulaires sont remplacés par deux animaux dressés, dont la tête renversée en arrière broute une tige de végétaux; ce type, très-ordinaire au commencement du XIe. siècle et qui se retrouve à St.-Germain-des-Prés, au porche de St.-Benoît et à Morienval, aurait donc une origine carlovingienne. Entre les deux animaux fantastiques se glissent deux personnages traités d'une façon toute différente de ceux du XIe. siècle. L'un d'eux barbu, la tête garnie de grands cheveux paraît en butte aux attaques d'un agresseur armé d'un glaive à un seul tranchant et coiffé d'un casque hémisphérique. Ce chapiteau très-

curieux mériterait d'être moulé, afin de pouvoir être dessiné avec une précision que ne comporte pas la place qu'il occupe actuellement. Le chapiteau historié du XIe. siècle paraît ainsi avoir son origine au IXe. Il faut ajouter toutefois que celui-ci est isolé à St.-Aignan et que les autres n'admettent que l'ornementation végétale.

L'analogie de tous ces chapiteaux entre eux est une nouvelle preuve de l'identité de date de la confession et des murs latéraux de la crypte. Les constructions carlovingiennes paraissent donc avoir à St.-Aignan un développement considérable et qui en fait un des monuments les plus précieux du règne de Charlemagne.

Avant d'en finir avec l'ornementation de St.-Aignan, il importe de remarquer certaines analogies des détails que cette crypte présente avec un édifice dont la date précise est indéterminée, mais dont l'antiquité ne saurait être douteuse, et qui remonte au moins au Xe. siècle : ce sont les restes de la vieille église St.-Front de Périgueux, antérieure à l'érection de la grande basilique à coupoles qui sert aujourd'hui de cathédrale. On peut voir, dans un édicule que M. de Verneilh désigne sous le nom de « confession du nord », des impostes qui ne se profilent pas vers la face principale du pilier qui les supporte, et qui reposent sur une assise de grosses briques, comme à St.-Aignan. Les joints épais et saillants, les claveaux réguliers et cunéiformes, les fenêtres étroites dont le cintre est évidé dans un seul bloc de pierre, sont des caractères communs aux deux édifices. (1) Enfin, il n'est pas sans intérêt de constater

(1) La fenêtre *b'* de la chapelle centrale (B) offre cette singularité.

Il est nécessaire de rappeler que M. de Verneilh dans son beau livre de « L'*Architecture byzantine en France* », incline à considérer la vieille église de St.-Front comme un reste des constructions de l'évêque Chronope (500 - 533). Il voit, dans la basilique à coupoles, le monument commencé par Frotaire (977-981) et consacré en 1047 sous l'épis-

que les roses, qui se retrouvent sur presque tous les chapiteaux de la crypte d'Orléans, sont semées à profusion sur plusieurs parties du porche qui précédait l'ancienne façade de St.-Front. Il semblerait donc légitime de conclure, de ces différents indices, que les vieilles parties de St.-Front devraient être attribuées à l'époque carlovingienne, au lieu d'être reportées comme on le fait aux temps mérovingiens. Des autres ornements de la façade, les grecques, les damiers, les torsades, les globules, les frontons triangulaires, les corniches portées sur des modillons, il n'en est pas un seul qui soit étranger à l'art carlovingien; et quant aux chapiteaux de la grande arcature de la façade et à la frise du porche de St.-Front, leur décoration végétale paraît traitée d'une manière très-voisine de celle de quelques chapiteaux présumés carlovingiens, tels que ceux de la crypte St.-Etienne-d'Auxerre, attribués par M. Viollet-Leduc, au IXe. ou au Xe. siècle (V. *Dict. d'Architecture*, t. II, p. 484).

En résumé, voici dans quel ordre et par suite de quelles circonstances la crypte de St.-Aignan me paraît parvenue à sa forme actuelle.

Charlemagne reconstruit l'église au commencement du IXe. siècle : la confession, les gros piliers, les petites piles centrales et tous les murs latéraux de la crypte, en y comprenant les chapelles, dateraient de cette époque.

copat de Gerard de Gourdon. Cette opinion, d'abord admise sans contrôle, a été fortement ébranlée depuis peu par M. Parker, qui considère la vieille église comme un reste des travaux de Frotaire au Xe. siècle, et la nouvelle comme une reconstruction opérée au XIIe. siècle après le grand incendie qui consuma le « *monasterium* » en 1120. Or, *monasterium*, dans les écrivains du XIe. siècle, notamment dans le passage d'Helgaud de Fleury cité plus haut (V. p. 54), est pris dans le sens spécial d'église et non dans celui de monastère.

On conçoit que l'incendie allumé en 865 par les Normands ait pu faire crouler l'église supérieure et que celle-ci, dans sa chute, ait enfoncé les voûtes de l'église inférieure et renversé les piliers dessinant le pourtour de l'hémicycle ; mais les gros murs n'ont pas été atteints. Après ce désastre, la crypte de St.-Aignan devait présenter un aspect analogue à celui qu'a présenté la crypte de St.-Avit de la même ville, lors de sa découverte en décembre 1852.

J'attribue à la restauration devenue alors nécessaire, et exécutée après le départ des barbares, les piliers de l'hémicycle encore existants que j'ai décrits plus haut comme appartenant à une époque intermédiaire : leur barbarie convient assez à des travaux exécutés à la hâte à la fin du IXe. siècle, ou au commencement du Xe. Les voûtes que supportent ces piliers et qui recouvrent le collatéral de l'abside et les travées les plus orientales, auraient été refaites à la même époque. L'examen du gros pilier (P), dont la base appartient à la première construction, me paraît confirmer cette hypothèse par les traces de remaniements qui sont visibles à sa partie supérieure. La face occidentale a seule conservé son tailloir. Il a disparu de la face orientale, qui a été surhaussée pour être élevée à la hauteur du pilier R, nouvellement construit vers l'orient. En outre, par suite de la suppression du tailloir sur ces piliers, R, R′ R″ R‴, les voûtes viennent mourir sur leurs supports, sans en être séparées par une moulure : ce qui n'a lieu dans aucune partie de la construction contemporaine de Charlemagne.

On comprend que ces massifs piliers, érigés au commencement du Xe. siècle, aient supporté sans fléchir le poids des nouvelles ruines accumulées par l'incendie de 999. Les voûtes existantes à l'abside, n'ayant toutes qu'une faible portée, ne paraissent pas avoir cédé. Mais quand le roi Robert voulut construire une nouvelle église, les timides constructeurs des premières années du XIe. siècle, craignant que ces parties

basses ne pussent supporter le poids de l'abside projetée à l'imitation de celle de Notre-Dame-du-Port, imaginèrent les singuliers moyens de renforcement énumérés plus haut : doublement des voûtes dans tout le collatéral semi-circulaire, application de parements nouveaux contre les piliers les plus faibles, N, N′, N″, N‴, travaux dont il est très-facile de constater l'existence et le but sur divers points de la crypte.

Quant aux parties obstruées, non-seulement par des terres, mais encore par des blocs de maçonnerie grossière, et indiquées sur le plan par des hachures dirigées de gauche à droite, il me semble que c'est une dernière précaution prise par les constructeurs du XVe. siècle. Cette accumulation de matériaux de toute sorte, qui a si fort réduit les dimensions de la crypte, avait pour but de prévenir un mouvement dans les fondations plusieurs fois séculaires, et dont la solidité pouvait sembler douteuse.

Telle est l'explication que je propose pour rendre compte des singularités de construction de la crypte de St.-Aignan ; je la présente, non comme le dernier, mais comme le premier mot sur une question fort obscure et fort importante. Loin de fuir la discussion, je l'appelle : il en sortira, j'espère, quelque lumière sur les origines et sur les modifications de ce curieux monument. Mais quelques limites qu'une observation plus exacte permette de fixer aux diverses constructions qui se sont succédé à St.-Aignan, il demeurera, je pense, acquis à la science qu'on rencontre juxta-posés une crypte carlovingienne presque complète, et des travaux considérables de restauration du commencement du XIe. siècle. La certitude de la date des derniers est un irrésistible argument pour démontrer la haute antiquité des constructions antérieures.

C'est le privilége des édifices, où plusieurs styles romans sont représentés par des fragments notables, d'offrir des termes de comparaison aussi décisifs.

§ 4.

De l'époque à laquelle les bas-côtés des églises romanes ont été prolongés autour du chœur.

De toutes les conséquences qu'entraîne l'attribution au IXe. siècle de la crypte de St.-Aignan, la plus considérable et la moins attendue est assurément celle qui fait remonter l'emploi, au règne de Charlemagne, d'un plan d'abside à l'introduction duquel on assigne, en général, une date beaucoup plus récente. Ce plan, que je suppose tracé de 800 à 814, offre déjà un collatéral circulant autour du chœur et donnant accès à cinq chapelles semi-circulaires. Or, on n'admet pas, en général, que l'apparition de ce caractère soit antérieure au XIIe. siècle. Est-ce un obstacle à l'attribution proposée? A quelle époque les collatéraux des nefs ont-ils commencé à se prolonger autour du sanctuaire?

Ceci mérite une explication et un éclaircissement.

On accordera sans difficulté que le plan de la souche détermine le plan de l'édifice qui lui est superposé: d'où il suit que l'église supérieure, bâtie avant 1029 par le roi Robert, et dont il ne reste plus de traces, offrait elle-même un collatéral circulaire garni de cinq chapelles. Nous aurions ainsi, au moins, un exemple de cette disposition remontant authentiquement au commencement du XIe. siècle.

Il en résulterait encore que le roi Robert, au lieu de reconstruire l'église sur un plan nouveau, se serait borné à la rétablir sur l'ancien plan, sans toucher à la confession: ce qui concorde avec le récit d'Helgaud, puisque le corps de saint Aignan paraît être resté dans cette confession jusqu'au jour de la dédicace de l'église supérieure. Rien n'était plus fréquent, au surplus, aux XIe. et XIIe. siècles, que d'utiliser ainsi les fon-

dations anciennes et de rebâtir suivant les proportions d'un édifice précédent. Un nouvel exemple de cette pratique vient d'être mis en évidence par les travaux de restauration de l'église St.-Serge d'Angers. En enlevant le badigeon qui cachait l'appareil des murs, on a vu apparaître aux quatre piliers de la croisée, aux contreforts et au pignon du sud, ainsi qu'au transept du même côté, des caractères qui appartiennent au moins au IXe. siècle et qui attestent la conservation partielle d'une église carlovingienne, dont les dimensions avaient déterminé celle de la reconstruction du XIIe. siècle. Toutes ces parties anciennes sont formées d'assises en pierre calcaire séparées par trois cordons de briques; ces alternances régulières, l'épaisseur et la saillie des joints en ciment, rappellent les constructions gallo-romaines des Ve. et VIe. siècles. A Angers, comme à Orléans, on a reconstruit sur des substructions carlovingiennes.

Si donc on conservait avec tant de soin de si chétifs débris, c'est que les différences de plan entre les édifices des XIe. et XIIe. siècles, et ceux qui les ont précédés, n'étaient pas aussi grandes qu'on l'a supposé. Notons aussi qu'aux XIe. et XIIe. siècles les chroniqueurs ne manquent guère de mentionner quand un édifice a été entrepris sur des fondations nouvelles, tant l'usage contraire était passé dans la pratique.

On accordera également que les diverses écoles d'architecture qui se sont partagé la France, pendant la période romane, présentent entre elles une assez grande inégalité dans le développement architectonique. Ces différences ne consistent pas seulement dans des diversités d'ornements, ce qui est accessoire, ou dans un empressement plus ou moins grand à substituer l'ogive au plein-cintre, ce qui est déjà plus important; mais aussi dans certaines variétés de plan, ce qui est fondamental.

M. Albert Lenoir, ressuscitant dans son *Architecture monastique* (t. II, pages 36 et 155), un terme du moyen-âge pour

désigner les chapelles rayonnantes autour de l'abside et le collatéral du chœur qui leur donne accès, a proposé d'appliquer à cet ensemble le nom de *chorea*. J'accepte cette dénomination, autorisée par les *Us de St.-Germain-des-Prés*, et qui a l'avantage d'éviter la répétition d'une périphrase, ou l'emploi de l'interminable mot *deambulatorium*, qui appartient aussi à la langue du moyen-âge.

Je crois donc, quand on dit que la *chorea* a fait son apparition avec le XIIe. siècle, qu'on généralise abusivement une observation exacte dans une certaine mesure, mais fausse avec l'extension qu'on a voulu lui donner.

Les origines de notre archéologie nationale rendent compte de la méprise

Quand M. de Caumont, en 1830, entreprit, pour la première fois en France, d'exposer dans un cours public les règles qui ont présidé au développement de l'architecture du moyen-âge, il déclara ne pas connaître, en Normandie, une seule église du XIe. siècle où la *chorea* fût adoptée; les grandes abbayes, élevées du temps du Conquérant, soit en France, soit en Angleterre, n'en offrent pas d'exemple. Cette vérité était déjà un axiôme pour les archéologues anglais, dont les études avaient précédé d'un demi-siècle celles entreprises en France, mais qui n'examinaient guère, soit chez eux, soit sur le continent, que des œuvres de l'Ecole normande. Elle ne tarda pas à être acceptée, dans toute la France, avec le même empressement que les autres principes posés dans le cours fait à Caen; et il fallut que M. de Caumont, modérant la tendance de ses disciples à trop généraliser, rappelât plus d'une fois que les règles par lui établies, dans son *Cours d'antiquités monumentales*, s'appliquaient surtout à l'ouest de la France et en particulier à la Normandie.

Néanmoins, en 1840, les *Instructions sur l'architecture religieuse*, publiées par le Comité historique des arts et mo-

numents, reproduisirent l'opinion commune en ces termes : « Le XIIe. siècle, en prolongeant les bas-côtés de la nef au-delà du sanctuaire où ils prennent le nom de pourtour du chœur, y a ajouté une série de chapelles correspondantes à chacune de ses travées. »

M. de Caumont lui-même était loin d'être aussi explicite, car il s'exprimait ainsi en 1841 : « Je ne pourrais dire précisément à quelle époque cette disposition s'est introduite ; mais ce fut au XIIe. siècle surtout que les exemples en devinrent nombreux (1). »

La découverte de l'église de Vignory, qui a été citée jusqu'ici comme un type de l'architecture carlovingienne et qui présente trois chapelles absidales annexées à un collatéral circulaire, fut le signal d'une réaction très-vive. M. Albert Lenoir, dans son *Architecture monastique*, cita cet édifice, qu'il attribuait au Xe. siècle, comme offrant le plus ancien exemple de cette disposition (t. II, p. 35). Malheureusement l'exemple était peu probant ; l'église de Vignory est un édifice à date certaine : il n'appartient pas à l'époque carlovingienne.

Plus récemment encore, M. Viollet-Leduc, dans son beau *Dictionnaire d'architecture*, a admis, en s'appuyant sur des observations faites en Auvergne, que, dans le centre de la France, les chapelles absidales existaient dès le Xe. siècle (t. II, p. 456). Le texte d'Helgaud, que j'ai traduit ci-dessus, vient confirmer cette observation, puisqu'il nous apprend que le plan de l'église construite à Orléans avant 1029 reproduisait, avec sa chorée complète, le plan de l'église de Notre-Dame de Clermont.

L'opinion qui conteste l'existence de la *chorea*, avant le XIIe. siècle, est donc déjà fortement ébranlée. Nos propres

(1) De Caumont, *Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge*, 115. Caen, 1841.

recherches nous ont conduit à constater que ce plan était généralement usité dans le centre et dans l'ouest de la France dès les premières années du XIe. siècle; que la Normandie *seule* ne l'avait pas admis, et que ce retard à accepter la *chorea* est un des caractères particuliers propres à l'Ecole neustrienne.

C'est ce qu'il faut démontrer par une série d'exemples, empruntés à toutes les époques du XIe. siècle. Ces exemples seraient plus nombreux si, au XIe. siècle comme au XIIe., la couronne de chapelles n'était le privilége d'un petit nombre d'églises abbatiales et cathédrales, construites avec magnificence et sur des dimensions inconnues aux simples paroisses. Je cite textuellement mes autorités: point de discussion sans preuves.

I. Cathédrale de Valence. — *Chorea* formée de sept chapelles absidales, celle du centre carrée. L'année précise du commencement des travaux est inconnue; celle de la dédicace par le pape Urbain II, en 1095, est attestée par une inscription murale, aujourd'hui cachée sous le badigeon, mais figurée par D. Ruinart, dans sa *Vie d'Urbain II.*

Voici l'inscription :

« Anno ab incarnatione Domini millesimo nonagesimo quinto, indictione secunda Augusti, Urbanus papa secundus cum duodecim episcopis in honorem beatæ Mariæ virginis et sanctorum martyrum Cornelii et Cypriani hanc ecclesiam dedicavit. »

II. St.-Étienne de Nevers. — *Chorea* formée de trois chapelles. Eglise très-importante par le parfait état de sa conservation et la certitude de sa date. On sait, en effet, qu'en 1063 l'évêque Hugues II entreprenait la reconstruction de l'édifice ruiné (*Annal. Bened.*, t. V, p. 367); que la dédicace

eut lieu le 13 décembre 1097, et qu'alors l'église était complètement achevée, comme le témoigne ce fragment de la charte par laquelle Guillaume, comte de Nevers, en fait donation à l'abbaye de Cluny, et se complaît dans l'historique des travaux exécutés à ses frais et par ses ordres :

« Notitiæ tam præsentium quam futurorum litterarum apicibus tradere volo..... qualiter monasterium..... in suburbio Nivernensi, propriis sumptibus reædificavi, possessionibus ampliavi, ornamentis etiam ecclesiasticis decoravi..... Insedit namque animo instigante me et exhortante domino Hugone, prius quidem decano, postea vero Nivernensi episcopo, jam dictum beatæ Dei Genitricis necnon et gloriosi Protomartyris Stephani monasterium jamjam dirutum et omnino pessumdatum, funditus reædificare, et religiosos monastici ordinis viros inibi constituere quos inter me et Deum haberem mediatores, et apud supremum Judicem pro peccatis meis indefessos intercessores. Ut igitur quod corde conceperam in effectum proferrem operis, primum quidem ipsum locum alti fortisque muri clausura per circuitum ambivi; deinde nobile monasterium (1) cum tribus turribus satis pulchro venustoque opere quemadmodum ab intuentibus videri potest construxi; claustra quoque et officinas quæ fratrum numero Deo inibi famulantium sufficere possent, cum capella infirmorum ædificari curavi. Ornamenta quoque ecclesiastica eodem loco contuli : duas videlicet cruces, unam auream et aliam argenteam, textumque argenti deauratum, thuribulum argenteum et capsam argenteam, duo quoque paria candelabra de argento cum calice aureo et tribus cappis ac una casula..... Actum anno Incarnationis Dominicæ MXCVII, Indict. V, regni Philippi regis Francorum XXX *(Gallia christ.* Sammarth. III, 798.)

(1) *Monasterium*, ici comme dans le texte d'Helgaud déjà cité, est évidemment pris dans le sens d'église (V. *supra*, p. 56).

III. CLUNY. — *Chorea* formée de cinq chapelles circulaires. La date précise du commencement des travaux, en 1089, par saint Hugues et celle de la dédicace du grand-autel, en 1095, par le pape Urbain II, sont attestées par les documents suivants :

« Hic annus erat Hugonis abbatis ætatis sexagesimus quintus, præfecturæ quadragesimus, quo novam Cluniaci ecclesiam cœpit, adeoque amplificare ut mille fratribus capiendis idonea esset, testante Alberico qui ejus initia non recte anno MLVI consignat. Tempus accuratius indicat Anonymus in libro de vita sancti Hugonis, aitque eum ad aggrediendum tantæ molis opus inductum fuisse monitu sanctorum apostolorum Petri et Pauli, ac beati Stephani, qui, Gunzoni Balmensis quondam monasterii abbati, tunc vero claustrali cluniacensi et paralytico, ejus rei mandatum Hugoni abbati perferri jusserint, novæque basilicæ specimen dederint. Gunzonis dictis fidem fecit : sanitas ei protinus restituta. Nec mora, venerabilis Hugo illud stupendæ molis opus aggressus est, beatorum apostolorum patrocinio et ope, uti spoponderat confisus; illudque intra viginti annos absolvit, suppetias conferente in primis Aldefonso seu Alfonso, Hispaniæ rege. Novæ illius ecclesiæ fundamenta pridie kalendas octobris hujus anni jacta fuisse legitur in Chronico cluniacensi. » (Annal. Bened., t. V, p. 252.)

« Dein Urbanus papa, lustrata obiter Viennensi provincia, variisque actis in itinere editis, Matisconem accessit, indeque Cluniacum, ac novæ basilicæ ab Hugone abbate inchoatæ, sed nondum perfectæ, majus altare et matutinale, ut vocant, tria vero alia altaria ab Hugone Lugdunensi, Daiberto Visano et Brunone Signiensi præsulibus consecrata sunt. Tunc etiam sacri illius monasterii libertatem novo diplomate sancivit, quod VIII kalendas novembris hujus anni datum est (1095). Quo die consecrata sunt prædicta altaria novæ basilicæ, quam In-

nocentius eodem die anno MCXXX dedicavit. » (Annal. Bened., t. V, p. 356.)

On comprend quelle influence l'adoption de ce plan, à Cluny, dut exercer sur le développement de l'architecture. Les possessions de Cluny, à la fin du XIe. siècle, s'étendaient déjà dans toute la Gaule; les constructions élevées sous l'influence immédiate de cette célèbre abbaye ont été innombrables, et, dans les premières années du siècle suivant, le pape Pascal lui rendait ce témoignage, que c'était grâce à ses soins qu'on avait vu refleurir le culte religieux dans toutes les localités de la Gaule où il avait disparu. Alors, l'art était inséparable de la religion.

IV. VIGNORY. — *Chorea* composée de trois chapelles circulaires. La date exacte de cet édifice, auquel on a voulu attribuer, dans ces derniers temps, une antiquité trop reculée, est attestée par une charte de 1049, conservée aux archives de la Haute-Marne. Elle contient donation à l'abbaye de St.-Bénigne de Dijon, par Roger de Vignory, du prieuré dont l'église venait d'être construite, et consacrée, le jour de la fête de saint Urbain, par Harduin, évêque de Langres (1). Harduin n'étant monté sur le siége épiscopal qu'en 1049, c'est au XIe. siècle que se fixe la date de la consécration de l'édifice encore existant.

(1) J'aurais désiré donner le texte même de cette pièce, d'une grande importance pour l'histoire de l'art. Depuis le 20 septembre 1858 je suis en instance, tant auprès de l'Archiviste que du Préfet de la Haute-Marne, pour obtenir, moyennant finance, une expédition régulière de la charte conservée en original et en plusieurs copies modernes aux archives de Chaumont. Toutes les demandes que j'ai faites sont demeurées sans résultat. Je cite cet exemple pour apprendre aux archéologues, qui ne le sauraient pas encore par expérience, quelle est la valeur pratique de cette fiction légale que les archives départementales sont des dépôts publics.

V. — St.-Hilaire de Poitiers. — *Chorea* composée de quatre chapelles circulaires. Edifice, en partie, contemporain du précédent : « Facta est dedicatio monasterii an. MXLIX, calend. novembris. » (*Gallia christiana*, t. II, p. 227.)

VI. Cathédrale de Noyon. — L'édifice actuel, reconstruit après le grand incendie de 1131, offre l'exemple d'une *chorea* composée de cinq chapelles circulaires et de quatre chapelles carrées : disposition devenue fréquente dans la première moitié du XIIe. siècle (St.-Denis, St.-Germain-des-Prés, etc.). Mais, à Noyon, une semblable disposition n'était pas nouvelle. Le flanc méridional de cette *chorea* repose, en partie, sur un mur plus ancien, construit sur le même plan, et qui est le dernier débris d'une construction antérieure. L'existence de ces substructions n'a pas échappé à M. Vitet. Elles appartiennent, sans doute, à la cathédrale détruite par le feu en 1131, et dont la dédicace avait eu lieu dans les premières années du XIe. siècle, suivant cette note d'un psautier de la cathédrale : « II idus maii dedicata ecclesia Beatæ Mariæ..... et dedicatio capellæ quam Dominus Harduinus episcopus instruxit Noviome, et ordinatio sancti Eligii » (Annal. Bened., liv. XIII, n°. 4). Harduin administra le diocèse, de 1015 environ à 1030.

VII. St.-Savin. — *Chorea* formée de cinq chapelles circulaires. Les manuscrits de Dom Estiennot, cités par M. Mérimée (*Peintures de St.-Savin*, p. 23), renferment deux textes qui font remonter, avec certitude, l'édifice actuel à la première moitié du XIe. siècle :

« Odo sub regimine Gumbaldi Karrofensi cœnobio præfecti, licentia et deprecatione ejusdem patris subrogatur et curam agit cœnobii sancti Savini. Hic non modicam pecuniæ quantitatem suscepit ab Almoïde, Pictavorum comitissa, ab hac vita

recedente, quatenus dum quo utilius proficere sciret ad suæ ipsius remedium animæ ordinaret; qui Odo statuit ut ecclesia sancti Savini melioraretur et a statu quo primitus fabricata fuerat omni parte sui amplificaretur. » Et plus loin : « Dum novæ ecclesiæ fundamenta jaciuntur, inventæ fuerunt sancti Marini reliquiæ; Almoïdis autem comitissa Pictaviensium, Guillelmi IV dicti Ferri Brachio ducis Aquitaniæ conjux erat. Cujus quidem pecunia basilica quam Odo construxerat eadem ipsa est quæ hactenus exstat ampla et ornata cathedralique haud impar. » La comtesse Almoïde était morte avant 1030. Odon gouverna l'abbaye, de 1023 à 1050.

VIII. St.-Aignan d'Orléans. — *Chorea* formée de cinq chapelles circulaires. Je rappelle ici, pour mémoire seulement, l'église construite par le roi Robert et dédiée en 1029. Le texte a été relaté ci-dessus.

IX. Notre-Dame de Clermont. — Notre-Dame de Clermont, dès avant les constructions élevées à Orléans par le roi Robert, offrait un plan identique, d'après le témoignage si précieux d'Helgaud : « Caput autem ipsius monasterii fecit miro opere in similitudinem monasterii sanctæ Mariæ matris Domini et sanctorum Agricolæ et Vitalis in Claromonte constituti (Bouquet, X, 110.).

X. Cathédrale de Chartres. — La crypte construite par Fulbert, au commencement du XIe. siècle, offre un bel et authentique exemple de chapelles absidales appartenant à une époque aussi reculée. Le plan primitif n'en comportait que trois. Après l'incendie de 1194, on en établit quatre nouvelles, plus petites, intercalées entre les chapelles primitives, et que leurs arcs, en ogive, distinguent des plus anciennes. L'examen de la crypte permet donc d'attester que l'édifice qui a précédé la cathé-

drale actuelle avait une *chorea* formée de trois chapelles circulaires. Quant à la date de cette crypte, elle est établie par la lettre suivante, que Fulbert adressait, en 1021, au duc d'Aquitaine :

« Clarissimo duci Aquitanorum Guillelmo, Fulbertus humilis episcopus utile et honestum. Gauderem, dilectissime Princeps, ad dedicationem vestram devotus occurrere, nisi me ecclesiæ nostræ nullo modo negligendæ necessitas detineret. Gratia namque Dei, cum adjutorio vestro, cryptas nostras persolvimus, easque priusquam hiemalis inclementia lædat, cooperire satagimus. » (Bouquet, X, 468.)

XI. St.-Bénigne de Dijon. — L'immense rotonde de cette abbaye, monument capital des premières années du XIe. siècle, offrait une *chorea* garnie à l'orient de trois chapelles, une centrale carrée, et deux latérales circulaires. Je ferai remarquer, à ce sujet, que les églises élevées sur un plan circulaire ou octogone, si nombreuses avant le XIIe. siècle, ne consistent qu'en un *deambulatorium*, puisqu'en général elles n'ont pas de nef. Dès qu'un architecte eut l'idée d'adapter, à l'orient d'une nef de basilique latine, la moitié d'une des rotondes communes à l'époque carlovingienne, le plan nouveau se trouva créé, et les collatéraux se prolongèrent naturellement autour du sanctuaire. Il résulterait même de la restauration de la basilique de St.-Martin de Tours, proposée par M. Albert Lenoir (*Architecture monastique*, t. I, p. 384.), que cette combinaison, d'une partie circulaire orientale avec une partie carrée occidentale, remonterait à l'époque mérovingienne. A quelque époque qu'elle ait eu lieu, il est certain que la *chorea* dut exister, dès l'origine, par une nécessité de construction, à presque toutes les églises purement circulaires, et qu'elle passa de là aux basiliques latines dont l'abside, semi-circulaire, se prêtait à recevoir la même disposition.

Quant à la date précise de la rotonde de St.-Bénigne, c'est

une des mieux acquises à l'histoire de notre architecture nationale. L'auteur anonyme de la Chronique de St.-Bénigne, rédigée vers 1050, la fixe en ces termes :

« Ab honorando præsule Brunone et Willelmo venerabili abbate, non solummodo in aliis rebus, verum etiam in novæ ecclesiæ fabrica est renovata abbatia; in cujus basilicæ miro opere, Dominus Præsul expensas tribuendo, ac columnas marmoreas ac lapideas undecunque adstruendo et reverendus abbas magistros conducendo, et ipsum opus dictando, insudantes dignum divino cultui templum construxerunt..... Fundatum est autem hoc templum anno Dominicæ Incarnationis millesimo primo, Indictione decima quarta, decimo sexto calendas martii » (D'Achery, *Spicileg.*, t. II, p. 383).

Par St.-Bénigne, nous touchons au Xe. siècle ; par les églises du Mans, nous allons pénétrer dans l'époque carlovingienne.

XII. St.-Pierre-de-la-Couture. — *Chorea* formée de cinq chapelles circulaires, un des meilleurs types de l'architecture de la fin du Xe. siècle. M. de Caumont (*Bulletin monum.*, t. XXIII, p. 522, 523) a donné de grands détails de cette curieuse construction; ils sont empruntés à l'intérieur du collatéral, mais l'extérieur des chapelles est peut-être plus caractérisé encore. Les vieilles parties de pierre de la Couture et de la cathédrale du Mans mériteraient d'être mieux étudiées qu'elles ne l'ont été jusqu'ici ; ce sont des édifices à peu près contemporains et d'une grande importance pour l'histoire de l'architecture. L'église de St.-Pierre sortit de ses ruines en 992 par les soins de l'abbé Gauzbert, restaurateur de Maillezais, de Bourgeuil, de Marmoutiers et de St.-Julien de Tours; la vie monastique y était florissante en 995.

« Illam diruerunt Normanni et si veterum dictis fides adhibetur, nullum anno 992 eversæ basilicæ vestigium supererat, quando Cenomanensis Hugo comes, florentis olim cœnobii memoriam colens, e jacentibus passim parietibus, novam ec-

clesiam, nova claustra seducere studuit. Quod ut ille consilium iniit ad se vocavit præclarum doctrina moribusque virum, Gauzbertum Malleaci, Burgulii, Majoris Monasterii ac S. Juliani turonensis restauratorem. Cucullatæ dux catervæ Cenomanum Gauzbertus se recepit, et simul ac operi manum admovit ampla comes renascenti prædia contulit abbatiæ. Hujus dein ad exemplum, nonnulli Cenomanensis agri proceres monachis res ablatas restituerunt. Sparsa mox per totam Galliam loci fama, eo frequentes undique monachi confluxere. » (*Gallia christiana*, t. XIV, p. 469.)

« Videns vero Episcopus (Sigenfridus) se ad occasum jam pertrahi, postulavit ad S. Petrum Culturæ se monachum fieri. Qui, dum esset factus monachus, statim mortuus est (995). Vixit autem in episcopatu annos XXXIII, menses XI, dies XVI, et sepultus est in ecclesia S. Petri Culturæ quæ olim est ædificata a Bertranno episcopo, in qua et ipse corpore requiescit. » (*Acta Pontif. Cenoman.*; apud Bouquet, t. X, p. 385.)

XIII. Cathédrale du Mans. — Ce n'est plus sur un monument existant, c'est sur un texte historique que je me fonde pour établir l'existence d'une *chorea* à cinq chapelles dans une église bâtie en 834, c'est-à-dire à une époque contemporaine de celle de St.-Aignan. Depuis la construction d'Aldric, deux édifices se sont succédé à la cathédrale du Mans : celui du XIIIe. siècle et celui des premières années du XIe. M. Viollet-Leduc supposait, dans la restauration qu'il a proposée du plan de ce dernier édifice, que déjà, à cette époque, les bas-côtés se prolongeaient autour du sanctuaire (*Dict. d'architecture*, t. II, p. 355). Le texte suivant, emprunté aux *Gestes* d'Aldric, écrits par un contemporain, me paraît démontrer l'exactitude de cette hypothèse, et l'existence de cinq chapelles, là où le savant architecte n'en admet qu'une seule :

« Præscripto videlicet anno Incarnationis Domini nostri

Jesu Christi (DCCCXXXIV), XI quoque kalendarum decembris die, solemniter consecravit jam dictus Aldricus pontifex absidam matris et senioris civitatis ecclesiæ, quam a novo fundavit et mirabiliter ornavit atque fabricavit, in qua et altare mirabiliter fabricatum et compositum construxit..... In præfata namque ecclesia seniori, altaria construxit et a novo fundavit, atque in supradicto die sacravit numero decem : et nomina super ea eorum Sanctorum in quorum memoriis ea consecravit, desuper adscribere jussit; quæ et adhuc per singula altaria inserta singillatim et distincta ac diligenter investigantibus reperiri hodierna die queunt. *Deambulatoria siquidem sursum per totum in circuitu ipsius ecclesiæ fecit, in quibus et altaria quinque nobiliter contruxit atque sacravit.* » (*Gesta Aldrici.* Ap. Baluze, *Miscell.*, t. I, p. 81.)

Ces exemples, dont il me sera, j'espère, un jour possible d'augmenter la liste, par l'indication de quelques autres édifices déjà signalés, mais dont je n'ai pu vérifier la date par moi-même, me paraissent établir, sans réplique, que, dès la première moitié du XIe. siècle, les bas-côtés se prolongeaient autour du chœur et que l'origine de cette disposition remonte jusqu'à l'époque carlovingienne dans le centre et dans l'ouest de la France.

(*La suite au prochain numéro.*)

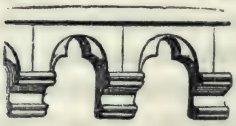

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, session de 1860, *à Cherbourg.* — Une réunion des membres des Sociétés savantes de Cherbourg (Académie, Société d'histoire naturelle, Société d'agriculture, Association normande) a eu lieu, le 27 novembre, sur la convocation du directeur de l'Institut des provinces, pour l'installation du bureau central et la lecture des questions du programme qui ont été présentées par MM. de Caumont et Besnou. Un grand nombre de notabilités assistaient à cette séance, qui a été présidée par le général comte Du Moncel, ancien pair de France.

L'ouverture du Congrès aura lieu, le dimanche 2 septembre, à l'issue d'une messe en musique.

PUBLICATIONS.—*Croix de procession, de cimetières et de carrefours*, par Léo DROUYN, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. In-fol. avec 10 pl. gravées à l'eau-forte. A Paris, chez Aubry, libraire, rue Dauphine, 16. 15 fr.

Un nouvel ouvrage de notre confrère, M. Léo Drouyn, ne peut être que favorablement accueilli. Observateur exact, M. Drouyn est en même temps un habile dessinateur, et un graveur à l'eau-forte à la touche spirituelle duquel nous devons une foule de charmantes gravures de monuments.

L'Académie de Bordeaux offre au public dix nouvelles planches dessinées et gravées par l'auteur de la *Gironde monumentale*, de l'*Album de la Grande-Sauve*, du *Choix des types les plus remarquables de l'architecture du moyen-*

âge dans la Gironde. Ces dix planches, accompagnées d'un texte explicatif, représentent onze croix d'orfévrerie du XIIe. au XVIe. siècle; plus dix-sept croix en pierre encore debout dans quelques cimetières ou carrefours de la Guienne, monuments de l'architecture et de la sculpture des XVe., XVIe. et XVIIe. siècles.

Une pareille publication ne peut être qu'utile à nos orfévres et à nos architectes: et elle s'adresse en même temps à tous les archéologues. Je recommande les belles planches de M. Drouyn à nos fabricants d'orfévrerie d'église; car les croix de procession qu'il a figurées sont d'excellents modèles, et je dirai à ceux de nos confrères en archéologie à qui on viendrait demander des dessins pour des croix de cimetières ou de carrefours que M. Drouyn leur fournit aussi une série de types à choisir.

Mais je regrette que les éditeurs aient adopté un format peu commode. L'in-folio, de taille raisonnable au temps passé, atteint de nos jours des dimensions exagérées. En adoptant l'ancien in-4°., M. Drouyn eût pu, au lieu de grouper plusieurs figures sur une même planche, faire deux planches au lieu d'une, et cela sans diminuer l'échelle de ses dessins. Le nombre des feuillets de son texte se fût aussi trouvé doublé par cette réduction du format. En donnant en outre au papier du texte un peu plus d'épaisseur, ce qui n'est aujourd'hui qu'un mince cahier, difficile et coûteux à faire relier, et par suite exposé à toutes sortes d'accidents, fût devenu un volume assez solide pour se défendre sur les rayons des bibliothèques. Le mauvais papier sans fin inventé de nos jours a donné naissance à toutes sortes de formats bâtards, que l'on ne sait où placer dans une bibliothèque. Le grand in-8°., le grand in-4°., préférés sans nécessité par beaucoup de Sociétés savantes pour leurs publications, travestissent en brochures volantes plus d'un ouvrage intéressant qui périra, tandis que sous un for-

mat plus petit il eût formé un durable volume. Il est temps d'abandonner ces formats disgracieux, inventions anarchiques de nos imprimeurs contemporains.

Raymond BORDEAUX.

Notice historique sur la tour de l'horloge d'Evreux, par Alp. CHASSANT. Nouvelle édition. Evreux, chez Guignard; à Paris, chez Aubry, rue Dauphine, 16. In-12 de 59 pages avec deux planches.

La notice de M. Chassant sur la tour de l'horloge ou beffroy municipal d'Evreux est une des bonnes monographies écrites depuis la renaissance des études provinciales. La première édition publiée en 1844, et dans le format in-8°. est depuis long-temps épuisée. On a donc dû réimprimer ce travail, toujours recherché par les étrangers qui visitent Evreux, et on a donné cette nouvelle édition dans un format plus portatif, format qui est d'ailleurs celui de la plupart des ouvrages de l'auteur, tels que la *Paléographie des chartes et des manuscrits*, le *Dictionnaire des abréviations*, *Les Nobles et les Vilains*, le *Nobiliana*, le *Vocabulaire latin-français* du XIIIe. siècle, la *Muse normande de Louis Petit*, l'*Advocacie Notre-Dame*, etc. M. Chassant a ajouté à cette édition plusieurs extraits nouvellement tirés des archives municipales d'Evreux. Nous regretterons seulement qu'il se soit abstenu de donner des détails sur la restauration qui a été faite du beffroy d'Evreux en 1848, car plusieurs altérations ont été apportées alors, sans nécessité, à l'état primitif de cet élégant monument: les curieux cadrans de l'horloge ont notamment été détruits; mais on peut, sur la manière dont cette restauration a été faite, consulter le *Bulletin monumental*, tome XIV, page 622.

R. B.

Serrurerie du moyen-âge. Les ferrures de portes, par

Raymond BORDEAUX avec dessins par Henri Gerente et G. Bouet. Un vol. petit in-4°. tiré à 250 exemplaires seulement. Oxford, Parker, 1858. A Paris, chez Aubry, rue Dauphine, 16. Prix : 20 fr.

La ferronnerie et la serrurerie ornées du moyen-âge n'avaient point été jusqu'ici l'objet d'une publication spéciale : voici enfin une monographie où cette branche inexplorée de l'art monumental est traitée avec les développements qu'elle mérite.

Les premiers dessins de ce livre avaient été rassemblés par feu Henri Gérente. M. Parker, d'Oxford, à qui l'archéologie doit tant de publications remarquables, s'est adressé, pour compléter ce travail, à M. Georges Bouet, dont les excellents dessins sont depuis long-temps appréciés en Angleterre. Le volume est orné de 40 planches lithographiées par M. Bouet et d'un grand nombre de gravures sur bois, quelques-unes d'après les dessins de M. Bordeaux.

Le texte est tout entier de M. Bordeaux. Dans un coup-d'œil général sur l'histoire de la serrurerie, l'auteur passe en revue l'histoire des corporations de ferronniers, décrit les blasons d'un certain nombre de ces corporations, cite les habiles ouvriers dont les noms sont venus jusqu'à nous et donne la bibliographie de la matière. Le surplus de l'ouvrage est limité à la branche principale de la serrurerie monumentale : les *ferrures de portes*. Le premier chapitre contient l'histoire des *pentures* et des *gonds* depuis le XIIe. siècle jusqu'au XVIe., il est accompagné de figures du plus haut intérêt. Les *clous*, d'une variété infinie, remplissent le chapitre second. Les *verrous* et les *serrures* viennent ensuite, puis les *heurtoirs*, *poignées* et *anneaux* de portes qui ont fourni également une ample matière à l'imagination des anciens artistes. Enfin quelques ferrements symboliques sont décrits dans la cinquième et dernière partie. Cette collection de figures, la plupart inédites, ne

peut manquer d'exciter la curiosité des antiquaires et des artistes : au point de vue pratique, elle sera précieuse pour les architectes.

M. Bordeaux, par un raffinement archéologique bon à noter, a banni avec un soin rigoureux de ses descriptions, les noms des circonscriptions modernes et des nouvelles mesures : quand il a à désigner quelque monument perdu dans une campagne lointaine, il ne se sert ni du département ni de l'arrondissement, mais seulement de l'ancien nom historique de la contrée.

Le cartonnage anglais de ce volume contribue à sa bonne mine. Il était difficile d'imaginer une reliure avec des fers plus ingénieux et plus assortis au sujet. L'ouvrage est en tout supérieurement exécuté et parfaitement digne du bon accueil des amateurs.

DE CAUMONT.

Notice sur le château de Sarcus, tel qu'il devait être en 1550, précédée d'une notice biographique sur Jean de Sarcus, auquel on devait la construction du château, par M. A.-G. HOUBIGANT, membre de la Société française d'archéologie. Beauvais, 1859. — Cette notice, dont le titre indique suffisamment l'intérêt, est accompagnée de planches magnifiques. Rien de plus instructif ni de mieux conçu que ce beau volume.

X.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Noël Champoiseau, membre de l'Institut des provinces, ancien secrétaire-général du Congrès scientifique de France (session de 1847), à Tours.* — Nous apprenons la mort de M. Noël Champoiseau, dont la mémoire sera toujours honorée par les membres de la Société française d'archéologie. Ce fut un des membres les plus dévoués de la Compagnie, toutes les fois qu'elle réclama son concours; et on se rappellera la part considérable qu'il

prit au Congrès archéologique tenu à Tours, en 1838. Précédemment M. Champoiseau avait exploré, avec moi, les murs gallo-romains de cette cité ; il s'était livré à des recherches sur les voies romaines de la Touraine et m'en avait communiqué les résultats. Quelque temps après le Congrès archéologique de 1838, il fonda, de concert avec quelques-uns de ses compatriotes, la *Société archéologique de Touraine.*

M. le baron Lambron de Lignim, membre de la Société française d'archéologie, obtint, à Marseille, en 1846, une décision qui fixait le Congrès scientifique de France à Tours, pour 1847; et M. Noël Champoiseau, quoiqu'absent, fut désigné, avec MM. Lambron et de Sourdeval, pour former le secrétariat général. Cette session du Congrès eut lieu à l'époque indiquée (septembre 1847) et ce fut une des plus brillantes et des plus nombreuses qui aient eu lieu après celles de Lyon et de Strasbourg. M. Champoiseau avait été décoré de la Légion-d'Honneur peu de temps avant le Congrès; il fut nommé membre de l'Institut des provinces deux mois après, en récompense du dévouement qu'il avait apporté dans l'exercice de ses fonctions. M. Noël Champoiseau a assisté à plusieurs autres sessions du Congrès scientifique, notamment à la session de Lyon, en 1841 ; il avait pris part, l'année dernière (1858), aux Assises scientifiques de la Touraine et aux séances tenues, à la même époque, à Tours, par la Société française d'archéologie. La Société archéologique de la Touraine a publié plusieurs de ses Notices. M. Champoiseau n'avait que 64 ans quand il est mort, au Mans, en juillet 1859.

De Caumont.

Mort de M. Féret, professeur de dessin à l'École municipale de Dieppe. — Nous avons une autre perte bien regrettable à annoncer : celle de M. Féret, professeur de dessin à l'École municipale de Dieppe, frère et collaborateur du sa-

vant bibliothécaire de cette ville. Archéologue et artiste, M. Féret avait constamment secondé son frère, avec lequel il vivait dans la plus grande intimité. Il avait, depuis trente ans, dirigé beaucoup de fouilles, depuis celles que faisait faire la duchesse de Berry, quand elle venait aux bains de Dieppe, jusqu'à ces derniers temps, qu'il a secondé les travaux de M. l'abbé Cochet et dessiné une partie de ses planches. Les hommes modestes, dévoués, instruits comme M. Féret ne peuvent être remplacés. D. C.

Mort de M. Maufras, membre de la Société française d'archéologie et de la Société impériale des Antiquaires de France. — M. Ch.-L. Maufras, de Bayeux, qui avait commencé ses études archéologiques dirigé par MM. de Caumont et Ed. Lambert, habitait Paris depuis trente ans. Après avoir passé quelque temps comme précepteur dans une importante maison de Touraine, il était entré au collége Rollin comme professeur. Il se livra dès-lors avec ardeur à l'étude, forma une bibliothèque précieuse, et fut chargé de la traduction de Vitruve pour la collection Panckouque. Cette excellente traduction le fit distinguer des archéologues : il fut pendant deux ans secrétaire-général de la Société impériale des Antiquaires de France. M. Maufras travaillait à une traduction de Pausanias, quand une maladie incurable est venue le frapper. Il est mort à Paris au mois de juillet dernier.

X.

Mort de M. Thiollet, membre de la Société française d'archéologie. — M. Thiollet, chevalier de la Légion-d'Honneur, attaché depuis très-long-temps aux archives du musée d'artillerie, était né à Poitiers ; il avait, un des premiers, pris part au renouvellement des études archéologiques par la publication d'un ouvrage in-folio sur les monuments du Poitou ; ouvrage qui a été très-recherché et qui ne se trouve plus dans

le commerce. C'était avant 1830 que M. Thiollet consacrait cet ouvrage aux monuments de son pays : depuis lors, il n'a cessé d'explorer les différentes contrées de la France, de dessiner les monuments, de les étudier. M. Thiollet alla, il y a dix ans, sur l'invitation de la Société française d'archéologie, étudier et dessiner les monuments romains de Chanlieu, près Compiègne; monuments qui, dans la suite, ont attiré l'attention de l'Empereur : en 1846 et 1847, M. Thiollet explora avec un dévouement extrême les sculptures gallo-romaines provenant de la destruction des murs de Sens; en 1849, il étudia les murs antiques de Bourges. Ses dessins forment un atlas considérable.

Malgré son âge (76 ans), M. Thiollet déployait une activité et un zèle extraordinaires; son courage et son désintéressement étaient sans bornes. Nous l'avons vu partir, au point du jour, avec un morceau de pain sec et ne rentrer qu'à la nuit, après avoir dessiné et pris des notes; c'est ainsi qu'il passait à Landunum des journées entières, en 1851. Cette année encore, il assistait aux réunions de la Société française d'archéologie, à Rouen, au mois de juillet; il était, au mois de septembre, au Congrès scientifique de France, à Limoges, où la section de physique et d'histoire naturelle le choisissait pour un de ses vice-présidents.

Après une tournée dans le centre de la France et à Lyon, nous avions retrouvé, le 18 octobre, notre excellent confrère plein de vie et d'activité; mais dix jours après cette dernière visite, sa mort nous était annoncée. Jusqu'à son dernier soupir, il a conservé ses facultés intellectuelles et, un instant avant de s'éteindre, il parlait encore de ses recherches sur les voies romaines et la géographie ancienne. La Société française d'archéologie n'oubliera jamais les services que lui a rendus M. Thiollet.

De Caumont.

LES ÉMAUX D'ALLEMAGNE

ET

LES ÉMAUX LIMOUSINS.

COMMUNICATIONS

De M. le baron DE QUAST et de M. DE VERNEILH,

Membres de l'Institut des provinces de France,

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE LIMOGES.

MESSIEURS,

La lettre qui convoquait à cette réunion les savants de tous les pays, contient ces paroles significatives : « L'art des émailleurs, nous le croyons, est né sur notre sol. » Puis on ajoute : « Byzance le reçut-elle comme un hôte qu'on fête, ou comme un fils qu'on protége ? »... Je trouve, pour ma part, qu'une pareille prétention est très-mal fondée et je viens vous proposer d'y renoncer désormais. — Long-temps, je m'empresse de le dire, elle a paru autorisée dans l'état incomplet de la statistique archéologique. Elle a alors été encouragée plus ou moins directement par les hommes les plus versés dans l'étude des émaux et les plus étrangers aux préjugés provinciaux du Limousin, par MM. Du Sommerard et Didier Petit, par M. le comte de Laborde. L'erreur était en quelque sorte inévitable, et par suite elle ne saurait nuire à la juste renommée de l'ami regretté qui avait fait des émaux français une étude si spéciale

et si approfondie. Tous, tant que nous sommes, nous marchons péniblement, et nous avançons par degrés vers la vérité, et encore une vérité relative; car la vérité complète, absolue, n'est guère à la portée des historiens de l'art. Nous raisonnons de notre mieux sur les faits connus, et, à mesure qu'il s'en produit de nouveaux, nous devons changer ou modifier nos systèmes.

Or, c'est précisément, Messieurs, ce qui arrive en ce moment. Des faits tout nouveaux et très-imprévus, mais graves et concordants, se révèlent en quantité chez nos voisins d'Allemagne. Les savants de cette grande nation, si avancés dans les autres branches de l'archéologie, avaient mis, il faut en convenir, une véritable négligence à rechercher et à produire leurs titres, en fait d'émaux. Depuis quelques années, leur attention s'est portée de ce côté, et ils ont largement réparé le temps perdu; car ce qui est si difficile chez nous est aisé chez eux, où les trésors des cathédrales et des abbayes ont été conservés au complet dans toute leur authenticité.

Dans un récent voyage en Allemagne, entrepris dans le but général de constater des influences byzantines, j'ai été initié par M. le baron de Quast, inspecteur-général des monuments historiques de la Prusse, à quelques-unes de ces découvertes de la science allemande. Sans cet aimable et savant compagnon de route, j'aurais passé, comme beaucoup d'autres, à Essen ou à Brunswick, même à Cologne, sans me douter de tant de richesses, sans en obtenir l'exhibition, ou sans en comprendre tout le prix. Grâce à lui, je crois avoir bien vu, bien compris une bonne partie des émaux d'Allemagne, et il a mis le comble à son obligeance en m'envoyant pour le congrès de Limoges, où la question des émaux se posait si naturellement, un résumé substantiel, plus exact, plus complet et plus autorisé que je n'aurais pu le faire moi-même, des faits nouveaux dont vous aurez, Messieurs, à tenir compte.

Je vais vous lire le travail si important de M. de Quast. Je

vous demanderai ensuite la permission de vous dire mon opinion personnelle et d'essayer, sinon de résoudre la question des émaux, du moins, de la poser comme elle me paraît devoir l'être à l'avenir.

LETTRE DE M. LE BARON DE QUAST.

MONSIEUR,

Vous allez me dire qu'il est bien tard pour vous envoyer les notes que vous désiriez sur les anciens émaux d'Allemagne. Mais lorsque votre lettre est arrivée à Radensleben, je faisais un voyage dans la Thuringe et les montagnes de Harz; et depuis, j'ai été si occupé de travaux officiels que je n'ai pu finir plus tôt ce mémoire. J'espère cependant qu'il vous parviendra avant la clôture du congrès de Limoges.

J'ai eu le plaisir de vous montrer moi-même une partie de nos émaux allemands; j'avais vu les autres en diverses occasions. Quelques-uns n'ont pas encore été cités dans la question des émaux, d'autres ont été faussement classifiés. Je nommerai donc tous ceux que je connais par moi-même dans un ordre chronologique. La question de l'antériorité des émaux d'Allemagne ou de Limoges n'étant pas de mon but présent, je n'y ferai pas allusion.

Nous sommes d'accord sur ce point que les émaux cloisonnés de Byzance ont servi de base et de modèle aux émaux chrétiens du moyen-âge. La *Pala d'oro* est le monument le plus splendide entre tous ceux de cette espèce. Ses émaux éblouissent par la richesse des couleurs et des compositions, par la beauté de l'exécution, par la finesse et l'éclat des ces minces filets d'or qui cernent et dessinent les figures. Pour les dates, il est bien certain que le fondateur de la basilique de St.-Marc, le doge Pierre Orséolo, avait ordonné déjà en 976, à Constan-

tinople, la confection de cette table d'autel; mais il n'est pas moins certain qu'en 1105, comme c'est prouvé par une inscription et par la figure du doge d'alors, Ordelafo Falieri, la *Pala* fut renouvelée, et qu'une restauration de 1209 pourrait aussi avoir changé ou ajouté quelques émaux. Quant à la restauration de 1345, elle donna seulement un encadrement nouveau à l'ensemble. Il est donc difficile de dire quelles parties de l'œuvre sont de l'une ou de l'autre époque: il faudrait pour cela un examen spécial, toujours fait en comparaison des autres émaux que possède le trésor de St.-Marc depuis la conquête de Constantinople, en 1204.

La couronne dite de St.-Etienne, qui, d'après une inscription, a été envoyée par l'empereur grec Michel Ducas (1071-1078) au roi alors régnant de Hongrie, est décorée d'émaux superbes de la même fabrication.

Une œuvre des plus excellentes est le reliquaire byzantin qui se conserve maintenant à Limbourg sur la Lahn. Les *Annales archéologiques* (1857-1858) en donnent une description et des dessins. Mais si bien faits qu'ils soient, il était impossible de reproduire par la gravure la splendeur des couleurs vives et le fini de ces figures tracées avec des fils d'or. L'exécution de toutes les parties du reliquaire de Limbourg est aussi parfaite que possible et tout-à-fait digne des meilleurs morceaux de la *Pala d'oro*. Des inscriptions parfaitement intactes et irréprochables disent que le reliquaire fut fait par l'ordre des empereurs Constantin et Romanos et qu'il fut complété par les soins du proedros Basile. Le commentaire de M. Krebs cité dans le mémoire de M. Ibach aux *Annales archéologiques*, montre avec la dernière évidence que ce Constantin ne peut être autre que le Porphyrogénète, qui régna de 913 jusqu'à 959. Quant à l'autre donateur, ce serait, ou Romanos Lacapenos (920-945) ou, plus vraisemblablement, le fils de Constantin qui régna avec lui depuis 945; de sorte que le reli-

quaire aura probablement été commandé en 959 et complété par Basile qui fut nommé proedros sous l'empereur Phocas (963-969). M. Didron dans une note (*Ann. arch.*, 1859, page 344) élève des soupçons sur l'authenticité de l'inscription et même de tout le reliquaire qu'il croit fabriqué après la conquête de Constantinople, en 1204, pour un guerrier franc qui aurait payé bien cher cette falsification. Mais il est trop difficile de croire qu'il y avait déjà, en ce temps-là, des amateurs à la moderne, et, s'il y en avait, qu'ils préférassent acheter ce qu'ils pouvaient prendre par force, comme le faisaient les Vénitiens. Jusqu'à la publication des preuves qui pourraient appuyer cette conjecture extraordinaire, il doit nous être permis de tenir pour authentique ce magnifique reliquaire de Limbourg, vraiment digne d'être fait aux dépens des empereurs et non pas d'un simple chevalier, qui s'est contenté de le rapporter dans sa patrie et d'en faire don à un petit monastère situé dans une île de la Moselle d'où on l'a transporté, à l'approche des armées françaises, sur l'autre rive du Rhin.

Dans la même armoire de la sacristie de Limbourg, se conserve maintenant un autre reliquaire qui y est venu de la même manière du ci-devant trésor de la cathédrale de Trèves. C'est un grand étui formé d'une lame d'or pur, enrichi des images ou médaillons des archevêques de Trèves, et terminé par une pomme que l'on peut ouvrir pour extraire de l'intérieur un bâton de bois simple. Aux deux côtés du couvercle, il y a une inscription en lettres d'argent, enchâssées dans une bordure d'or qui se déroule entre des rinceaux de même métal. Cette inscription, en beaux caractères du Xe. siècle, est ainsi conçue : « Baculum beati Petri quondam pro resuscitatione Materni ab « ipso transmissum et a sancto Euchario huc delatum diu hæc « ecclesia tenuit. Postea Hunorum ut fertur temporibus, Mettis « cum reliquis ecclesiæ thesauris deportatus ibi usque ad tem- « pora Ottonis piissimi imperatoris senioris permansit. Inde a

« fratre ejus Brunone archiepiscopo expetitus, Coloniæ est « translatus. Junioris autem Ottonis imperatoris tempore, « petente Egberto, Trevirorum archiepiscopo et annuente « venerabili Werino Coloniæ archiepiscopo, ne et hæc ecclesia « tanto thesauro fraudaretur, in duas partes est transsectus : « una superiori videlicet huic ecclesiæ reddita et a domno « Episcopo in hac teca recondita; reliqua cum apice ebur- « neo ibidem retenta. Anno dominicæ Incarnationis « DCCCCLXXX, Indi.... » Il manque à peu près quatre lettres, qui indiquaient le nombre de l'Indiction. Les deux bandes qui entourent le couvercle montrent cette autre inscription : « Quisquis ab ecclesia baculum hunc detraxerit « ista aut, si præstiterit, sit perpetuo anathema. » La grande pomme est décorée d'émaux cloisonnés représentant les signes des quatre évangélistes et des images d'évangélistes ou d'apôtres. Ils sont entremêlés de petits champs triangulaires décorés de perles, de cabochons et de filigranes. Les émaux sont exécutés tout-à-fait à la manière byzantine, mais les couleurs sont moins vives, moins harmonieuses et les dessins très-inférieurs. En les comparant à ceux du reliquaire voisin, qui vient de Constantinople et n'a qu'une vingtaine d'années de plus, on ne peut pas douter que l'étui du bâton de St.-Pierre a été fabriqué en Allemagne et que ses émaux, bien qu'imitant ceux de Byzance, ont aussi été faits dans le pays.

Voilà une première preuve d'une imitation de l'art et des émaux byzantins au temps et probablement sous les auspices de l'impératrice Théophanie qui n'est pas nommée dans l'inscription, il est vrai, mais qui était la femme de cet Othon II qui ordonna le partage du bâton de St.-Pierre, et la fille et petite-fille des donateurs de l'autre reliquaire purement byzantin, que le hasard a aussi amené dans le trésor de Limbourg.

Une meilleure preuve se tire de l'examen d'un autre chef-d'œuvre : c'est un évangéliaire du plus grand format (onze à

douze pouces), écrit et enluminé de la façon la plus splendide, digne, en un mot, de succéder aux manuscrits carlovingiens. Il appartenait autrefois à l'abbaye d'Echternach dans le Luxembourg, et fut vendu par le dernier abbé qui s'était enfui au-delà du Rhin, avec ses richesses.

Acquis par le duc de Gotha, il est maintenant, avec d'autres livres de la même provenance, le plus grand trésor de la bibliothèque ducale. C'est sa couverture qui nous occupe ici. Au milieu, est un Crucifiement avec deux soldats à la lance, du style le plus rude possible, digne des naturalistes des XVe. et XVIe. siècles, mais sûrement d'une haute antiquité. Tout autour est une bande ornée alternativement de cabochons au fond de filigranes et de petites plaques en émail cloisonné. Une frise semblable se trouve aux quatre faces extérieures de la couverture ; d'autres, plus petites, rattachent les bordures extérieures à la bordure intérieure, toutes décorées de la même manière. Les quatre champs angulaires, entre ces encadrements, sont revêtus de plaques d'or rehaussées de figurines en relief. On y voit, en haut et en bas, les symboles des quatre évangélistes et les quatre fleuves du Paradis terrestre, tous avec leur nom en latin. Aux parties latérales, on voit huit petites figures en relief, quatre pour chaque côté, toujours avec des noms ; il y a : sainte Marie, saint Pierre, saint Wilibrod (titulaire de l'abbaye d'Echternach), saint Boniface, saint Benoît et saint Ludger (évêque de Munster). Les deux figures du bas manquènt du nimbe et offrent, à droite, un jeune homme, en habits courts très-riches, tenant un sceptre et portant sur la tête une couronne ; à gauche, une femme voilée ayant aussi une riche couronne. Les inscriptions sont : *Otto rex et Theophaniu imperatrix.* Comme Othon II, pendant tout le temps de son mariage et de son règne, a porté le titre d'empereur, on doit reconnaître dans le jeune roi son fils Othon III, âgé seulement de trois ans, à son avènement au trône, en 983, et qui n'en avait pas plus de

onze lorsque sa mère, jusque-là régente de l'Empire, mourut en 991.

Voilà donc positivement une œuvre de Théophanie. Les émaux, faits d'ailleurs à la manière byzantine, ne comportent, il est vrai, que de l'ornementation sans figures ; mais, puisqu'ils sont faits pour la place même qu'ils occupent, puisque l'œuvre dans son ensemble est purement allemande, il est nécessaire que les émaux aussi aient été exécutés en Allemagne, soit par des artistes grecs établis dans le pays, soit par des élèves nationaux qui ont très-exactement imité les ouvrages de leurs maîtres.

Après ces monuments, je vous conduis, de nouveau, Monsieur, au trésor d'Essen que j'ai pu admirer une fois de plus en votre compagnie. Vous vous souvenez des quatre grandes croix ornées de cabochons, de perles et surtout d'émaux. Trois d'entre elles ont le même caractère technique; la quatrième semble être un peu plus récente. Deux des premières offrent gravé le nom de l'abbesse Mathild; la quatrième, celui de l'abbesse Théophanu. Le premier nom, écrit des mêmes caractères (le premier H et le T liés ensemble TH), se trouve aussi sur le célèbre chandelier à sept branches du chœur de l'église. Nos deux croix doivent donc avoir la même origine, et la troisième ne me paraît pas d'une provenance différente. Dans la liste des abbesses d'Essen on ne trouve pas d'autre Mathilde, à qui l'on puisse attribuer ces objets précieux, que celle qui vivait à la fin du Xe. siècle, et que l'on prend généralement pour une fille d'Othon II, morte en 997. Sur l'une des croix, on voit, en effet, un émail cloisonné représentant un jeune homme, à la tunique bleue, avec un manteau violet semé de fleurons jaunes, qui donne une croix d'or (celle où se trouve cet émail), emmanchée d'une hampe de bois, à une femme dont les habits sont de même couleur, sauf le voile qui est vert. Elle est accompagnée de l'inscription : *Mahthild. abbatissa ;* le dona-

teur de celle d'*Otto dux*. Les trois Othon n'ont jamais pris d'autre titre que ceux de roi et d'empereur. Les seules personnes à qui l'on puisse appliquer ces noms sont l'abbesse Mathilde (974-1013), fille de Ludolf, fils aîné d'Othon Ier., que l'on a confondue avec une prétendue fille d'Othon II, et son frère, Othon, duc de Souabe (973-982). Ce dernier régnait presque dans le même temps que son oncle Othon II, qui n'était pas plus âgé que lui et dont il était l'ami intime.

Ces chefs-d'œuvre sont donc contemporains des autres émaux que nous avons décrits plus haut. La première croix, celle qui est ornée des figures d'Othon et de Mathilde, est posée sur un cristal de roche sculpté de fleurons en style byzantin-arabe tout-à-fait à la manière de trois reliquaires de l'abbaye Othonienne de Quedlimburg, dont l'un porte une inscription authentique qui nomme comme son auteur l'empereur Othon III (983-1002). La seconde croix, marquée aussi du nom de Mathilde, présente un émail où l'on voit la Sainte Vierge, en manteau rouge, portant l'Enfant-Jésus, en habit bleu, qui reçoit de l'abbesse agenouillée une croix. L'inscription est tracée autour du groupe. La troisième croix, sans nom de donataire, mais tout-à-fait dans le même style, porte aussi plusieurs émaux appliqués dont quelques-uns offrent des figures de bêtes.

Sur les trois croix, les émaux sont toujours cloisonnés et faits comme ceux du reliquaire de Trèves, c'est-à-dire en imitation des byzantins, mais en restant loin de la délicatesse de dessin et de la vivacité des couleurs qui distinguent ces derniers. Seulement, parmi les petits émaux appliqués, qui, pour la plupart, ne montrent que des ornements, il en est qui sont plus byzantins que les autres et analogues à ceux de l'évangéliaire donné par l'impératrice Théophanie à l'abbaye d'Echternach.

La quatrième croix d'Essen est l'œuvre de l'abbesse Théophanie, fille d'une fille de l'impératrice, qui gouvernait l'abbaye

de 1041 à 1054. Une inscription, incrustée en lettres d'argent sur les côtés, l'atteste. Au centre, au lieu d'un Christ en or ou en argent doré, comme pour les autres, il y a un émail avec le Christ crucifié, accompagné de sa Mère et de saint Jean. Outre cela, les branches de la croix sont décorées des symboles des quatre évangélistes, en émail, et enfin d'autres petits émaux appliqués sont dispersés entre les filigranes, cabochons, camées et perles. Tous ces émaux ont déjà un caractère allemand plus développé, tant dans le dessin que dans les couleurs, où le vert, comme dans les miniatures allemandes, est usité de préférence. Ils sont en général *cloisonnés*, mais quelques parties montrent le commencement du travail *champlevé*.

M. Didron, qui parle de cette croix (*Annales arch.*, 1858, p. 332), suppose que les archéologues allemands ont confondu l'abbesse Théophanie dont il s'agit avec l'impératrice, de sorte que l'influence de cette dernière sur l'art de l'Allemagne serait purement imaginaire. Nous avons vu ce qu'il en est en réalité.

La couronne impériale, qui se trouve maintenant au trésor de Vienne, est ornée d'émaux tout-à-fait analogues à ceux du temps d'Othon II. Il n'y a pas d'indication positive de la provenance de cette couronne, la plus haute et la plus magnifique qui ait jamais existé. Seulement, nous savons, par l'inscription tracée sur une bande qui ferme par en haut la couronne et a été postérieurement ajoutée, que cette partie a été faite sous l'empereur Conrad. C'est Conrad II, car les autres princes du même nom n'ont jamais porté le titre d'empereur, mais bien celui de roi. Il est donc très-vraisemblable que cette couronne, antérieure à Conrad II, date du temps des deux derniers Othon, qui aimaient à introduire en Allemagne le luxe, les cérémonies byzantines, et aussi, comme nous l'avons vu, l'art et les émaux byzantins. Quoi qu'il en soit, les émaux de la couronne impériale, qui représentent le Christ sur son trône, les rois David et Salomon, ainsi que la guérison du roi Hiskias,

sont exactement dans le même caractère que les autres émaux allemands du Xe. siècle.

Je me tais sur les émaux ornant les reliures de deux manuscrits dont l'un fut donné par l'empereur Henri II à son cher évêché de Bamberg (entre 1010 et 1024), et l'autre, par une abbesse du XIe. siècle à l'abbaye princière de Niedermunster, à Ratisbonne, parce qu'ils ont été déjà mentionnés dans le livre excellent de M. Labarte. Ils montrent, se propageant dans différentes parties de l'Allemagne, au XIe. siècle, l'art des émaux d'abord concentré au nord-ouest du pays.

Nous avons vu ensemble d'autres émaux au trésor de St.-Blaise de Brunswick, maintenant le trésor de Hanovre. Il y a là encore deux croix ornées d'émaux cloisonnés, dont le champ d'or est incrusté d'autres émaux champlevés. Le mélange des deux manières d'émailler y est plus prononcé qu'à la croix de Théophanie, à Essen. Celles de Brunswick ont eu pour donateurs : l'une, le *marchio Egbertus;* l'autre, la *comitissa Gertrud*, comme le disent des inscriptions. C'étaient le margrave Eibertus de Misnie, mort en 1068, et sa fille Gertrudis, la belle-mère de l'empereur Lothaire III, morte en 1117. Cette comtesse Gertrude avait aussi donné, d'après une inscription, un reliquaire, en forme de bras, d'une des églises de Brunswick, qui est à présent déposé au musée de cette ville.

Vous avez admiré avec moi les autres richesses, provenant généralement des églises de Brunswick, qui ont été recueillies par le trésor de Hanovre, notamment ces quatorze autels portatifs du XIIe. siècle, en grande partie ornés, comme la plupart des reliquaires de ce trésor, d'émaux champlevés. Entre ces derniers, brille la châsse, en forme d'église grecque, surmontée d'une coupole, toute revêtue de figurines d'ivoire et de quantité d'émaux les plus éclatants. C'est, comme vous l'aviez reconnu déjà, tout-à-fait le duplicata du reliquaire qui se conserve aujourd'hui dans le cabinet du prince Soltikoff, à Paris, et qui

appartenait autrefois à l'église collégiale de Rees, aux bords du Rhin; d'où l'on peut conclure que le reliquaire de Hanovre aussi vient de cette contrée-là. Mais il y a dans le trésor de Hanovre une autre preuve plus directe du même fait et dont vous avez reconnu avec moi l'importance. C'est un reliquaire en forme de petit autel portatif, et qui peut-être servait réellement d'autel. La face supérieure montre au milieu le Christ, sur son trône, entouré des signes des quatre évangélistes; le tout peint sur parchemin en miniature, et couvert d'une grande plaque de cristal de roche. Alentour on voit les douze apôtres, assis, et avec des banderoles portant des parties du *Credo*. Aux deux extrémités latérales sont quatre sujets de la vie de Notre-Seigneur, depuis sa naissance, et quatre depuis sa mort jusqu'à l'Ascension. Toutes ces figures et histoires sont faites en cuivre doré. Leurs fonds de couleur bleue, le champ des inscriptions et des nimbes et quelques autres parties, sont en émail champlevé. Les faces latérales ont, les grandes six, les petites trois compartiments, entre des pilastres. Les chapiteaux, comme les frises en feuillage, sont ciselés, pendant que les plates-bandes ont des émaux champlevés. Les dix-huit compartiments du pourtour offrent un fond doré avec des figures de prophètes émaillées de vives couleurs entre fils d'or. Il me semble qu'il y a là un mélange évident du champlevé et du cloisonné.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est le dessous, très-simple d'ailleurs, du coffret où se lit cette inscription, parfaitement contemporaine : « Eilbertus Coloniensis me fecit ». Puisqu'il n'y a aucun doute sur la provenance de ce dernier émail, on doit supposer que la plupart des autres qui se trouvent là et qui montrent les mêmes caractères, viennent aussi de la même source. Cela est d'autant plus probable que les bords du Rhin et de la Moselle abondent en chefs-d'œuvre de ce genre ; surtout Cologne où nous avons vu, dans l'église Notre-Dame de la Schmurgasse, les superbes reliquaires en forme de tombeaux,

provenant de l'ancien trésor de St.-Pantaléon, cette même église où l'impératrice Théophanie avait choisi sa sépulture, et à laquelle elle fit don du corps du titulaire de l'abbaye, apporté par ses soins de Constantinople. Ce n'est donc pas sans fondement que l'on rapproche toutes ces circonstances pour en conclure que des artistes grecs, venus de Constantinople au commandement de la princesse byzantine, ont donné naissance à cette suite d'émaux que nous avons passés en revue et à d'autres œuvres d'art qui sont aussi une vraie imitation des arts grecs.

Une autre preuve que Cologne était une grande fabrique d'émaux, c'est ce reliquaire, malheureusement perdu, de l'abbaye de Grandmont, fait par Réginald et signé des noms de l'archevêque de Cologne Philipp (1169-1191) et de l'abbé de Sigburg Gerhard. Heureusement le trésor de l'abbaye de Sigburg est conservé, et c'est, je crois, le plus riche en fait d'émaux champlevés qui existe maintenant. Il possède cinq châsses de grande dimension et deux autels portatifs ressemblant parfaitement à l'autel d'Eilbertus de Cologne.

Vous connaissez d'autres chefs-d'œuvre de notre art rhénan, les châsses superbes d'Aix-la-Chapelle et celle des Trois-Mages de Cologne, la plus brillante qui existe. Mais ce que vous n'avez pas vu, c'est la châsse de St.-Héribert, à Deutz (vis-à-vis de Cologne), d'un style plus ancien et très-sévère, qui convient très-bien à la date de l'élévation du saint corps, en 1147. L'excellent rétable de Klosterneuburg, près Vienne, fait d'après une inscription en 1181, par maître Nicolas de Verdun, est bien connu par une excellente publication de M. Camesina.

Je souhaite, Monsieur, que ces notes vous donnent quelques souvenirs agréables des jours où j'ai pu vous montrer tant de richesses artistiques, et vous inspirent, ou à quelques-uns de mes amis français, le désir d'en voir d'autres avec moi. Il

vous manque toujours le trésor de Halberstadt et celui de Quedlimburg.

Agréez, etc.

F. DE QUAST.

Radensleben, le 8 septembre 1859.

Vous le voyez, Messieurs, décidément il y a des émaux allemands et il y en a beaucoup. J'ajouterai qu'ils sont plus anciens que les premiers spécimens connus de l'émaillerie limousine et incomparablement mieux datés. M. de Quast n'a pas voulu faire ressortir cette antériorité des émaux d'Allemagne. Je n'hésite pas à déclarer qu'elle est incontestable pour tous ceux qui tiennent à faire de l'archéologie avec les monuments existants, non avec des textes, et surtout avec des opinions, plus ou moins anciennes, plus ou moins accréditées.

Dans la seconde moitié du Xe. siècle, au moment où l'art se réveille en Occident avec la civilisation tout entière, une princesse byzantine, fille et nièce des empereurs de Constantinople, vient s'asseoir sur le trône d'Allemagne (973). Elle y porte les habitudes de luxe et les goûts artistiques de sa patrie. A défaut d'ouvriers grecs, elle introduit tout au moins en Allemagne quelques œuvres d'art, quelques reliquaires, quelques bijoux propres à servir de modèles. Aussitôt après on voit les émaux apparaître et se propager, toujours sous l'influence directe de l'impératrice Théophanie et de ses parents les plus proches. En 980, Othon II, ordonne de partager entre les deux cathédrales de Cologne et de Trèves le bâton de saint Pierre, et le reliquaire qui est exécuté à cette occasion se trouve décoré d'émaux. De 983 à 991, Théophanie, régente de l'Empire, fait faire, pour l'abbaye d'Echternach, un évangéliaire où elle est représentée avec le titre de *Theophaniu imperatrix*, son jeune fils avec celui d'*Otto rex*. Des émaux d'ornement, mais des émaux cloisonnés à la manière byzan-

tine, encadrent les figurines en or et décorent partout la couverture de ce livre magnifique.

Vers le même temps (973-982), deux neveux de l'impératrice Théophanie, enfants de son beau-frère Ludolf, le duc de Souabe Othon et l'abbesse d'Essen Mathilde, se réunissent pour faire don à cette abbaye d'une croix d'or où ils sont représentés en émail cloisonné avec leurs noms et leurs titres. Mathilde, déjà qualifiée d'abbesse, est encore en habits civils, elle tient un des bras de la croix, comme son frère tient l'autre, et nous a semblé la donner au lieu de la recevoir.

L'abbesse Mathilde seule donne au trésor de son église, qui la conserve encore précieusement, une seconde et probablement une troisième croix émaillée, quoique cette dernière, tout-à-fait du même travail que les autres, n'ait pas de figures de donataires et d'inscriptions. Enfin de 1041 à 1054, une seconde Théophanie, littéralement *Theophanu* que l'on prononçait Théophanou, la propre petite-fille de l'impératrice byzantine, donne à cette riche église d'Essen dont elle est abbesse, une quatrième croix émaillée, visiblement plus allemande, plus romane que les autres, par le dessin comme par le procédé d'exécution, qui admet quelques parties champlevées à la mode limousine.

La couronne impériale de Vienne, émaillée aussi et décorée des images de David, de Salomon et du roi des rois, Jésus-Christ, est encore avec moins d'authenticité l'œuvre probable, non pas de Charlemagne comme on l'a cru, mais des Othon. Dans aucun cas, elle ne saurait être postérieure à l'an 1039. J'ai pu en étudier les dessins coloriés dans le portefeuille de M. l'abbé Bock, de Cologne, qui les publiera prochainement avec les autres ornements impériaux; et je reconnais, ainsi que M. de Quast, qu'elle est tout-à-fait du même style que les émaux allemands du Xe. siècle.

Viennent ensuite les couvertures de livre de Bamberg (1010-

1024) et de Niedermunster à Ratisbonne (XIe. siècle), mentionnées déjà par M. Labarte, et, surtout, deux pièces du merveilleux trésor de Hanovre, les croix données par le margrave de Misnie Egbert, avant 1068, et par sa fille Gertrude, avant 1117. Le mélange des deux façons d'émailler par incrustation, le cloisonné et le champlevé, y est plus prononcé que dans la croix de l'abbesse Théophanie, et l'on voit rapidement arriver le temps où dominera ce dernier procédé, auquel appartiennent définitivement le coffret signé par *Eilbertus Coloniensis*, les grandes châsses de saint Pantaléon, et tant d'autres œuvres purement allemandes.

Je n'ai pas besoin de dire que M. de Quast n'a pas donné une liste complète de tous les émaux qui sont authentiquement germaniques, il s'est attaché à ceux qui sont datés. Parmi les plus importants et les plus curieux sous d'autres rapports, je citerai ceux du grand candélabre à sept branches de la collégiale de Brunswick. Il est énorme et n'a pas moins de quinze ou seize pieds de hauteur. Ses anneaux sont donc très-grands aussi et des médaillons émaillés les décorent. La plupart sont encore en place; quelques-uns se sont détachés et laissent voir, dans le creux du métal, des lettres gravées qui servaient de points de repère à l'ouvrier ciseleur, pour garder l'ordre iconographique adopté par l'auteur des émaux. On peut conjecturer que ce dernier n'habitait pas Brunswick, mais qu'il y était venu; de sorte que, selon toute apparence, il était allemand d'origine.

Quoi qu'il en soit, et pour s'en tenir à la question d'antériorité, voilà déjà, avant le commencement du XIIe. siècle, dix émaux allemands parfaitement datés et, on l'avouera, parfaitement authentiques. S'ils avaient passé par les mains de brocanteurs pour arriver à des collections publiques ou privées, je les accuserais volontiers de faux. On a payé si cher les émaux vrais dans ces dernières années; on a offert à la contrefaçon une

prime si élevée, qu'on est parvenu secrètement à imiter à peu près exactement toutes les époques et tous les styles. Ce point admis, quand on fait un émail faux, on le fait naturellement aussi curieux que possible et on n'y épargne pas les noms propres ni les dates. Mais ce n'est certes point le cas, et la provenance de tous les objets énumérés par M. de Quast n'a rien de douteux. Ils ont pris place, depuis des siècles et aussi publiquement que possible, dans des trésors d'église ou dans une collection royale qui n'est elle-même qu'un asile ouvert, lors de la réformation, aux reliquaires des églises de Brunswick et de Lunebourg.

Même dans un trésor d'église, s'il n'y avait qu'un émail au nom trop significatif de Théophanie, ainsi que l'a fait M. Didron, peut-être me défierais-je aussi de moi-même et des autres; peut-être chercherais-je partout des raisons de douter. Mais le fait n'est pas isolé, je le répète; il y en a dix qui parlent dans le même sens et se fortifient mutuellement.

Au contraire, à Limoges, nous n'avons pas, jusqu'au XIIe. siècle, je devrais dire jusqu'au XVe., un seul émail qui soit daté d'une manière précise. Bien plus, nous ne pouvons pas établir positivement, même en recourant aux textes, qu'aucune œuvre d'art de ce genre ait été faite en Limousin avant 1150.

Ainsi, dans toutes les chroniques limousines antérieures à cette date, et dont quelques-unes, par exemple, la chronique de St.-Martial (fin du Xe. siècle et commencement du XIe.), décrivent pourtant avec assez de détails d'importants travaux d'orfévrerie, on ne remarque pas une seule fois cette épithète de *smaltita* qui, ailleurs, désigne sûrement des émaux.

On s'est plu à faire de saint Eloi un émailleur. Mais rien n'est plus incertain. Parmi les nombreux reliquaires que l'on attribuait autrefois au saint évêque de Noyon, quelques-uns, il est vrai, offraient des parties émaillées. Malheureusement

tous sont perdus aujourd'hui et l'on ne peut plus vérifier, d'abord, si l'attribution avait quelque fondement; car en général elle était fausse et reposait sur des traditions relativement récentes ; et ensuite s'il n'y avait pas eu des restaurations ou des adjonctions à l'œuvre primitive. Je me trompe, il subsiste un de ces reliquaires émaillés attribués à saint Eloi et justement c'est l'abbaye de Solignac qui le possède. Mais, beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont pu s'en convaincre, il est tout simplement du XIIIe. siècle.

En ouvrant, il y a peu d'années, le tombeau de l'évêque Gérard de Limoges, qui mourut à Charroux en 1022, on a trouvé un anneau d'or orné de quelques filets d'émail bleu (1). Mais, s'il est incontestable que ce bijou a appartenu à un évêque limousin, comment prouver qu'il avait été fait et acheté à Limoges? Comment y voir surtout un émail digne de ce nom, un émail artistique? Car, d'un procédé connu depuis long-temps et partout, qui s'essaie une fois de plus, sans nouveaux progrès, à un art bien assis et définitivement constitué, il y a loin.

Nous savons qu'un moine de la Chaise-Dieu, *Frater Guinamundus*, sculpta d'une manière admirable le sépulcre de saint Front en 1077; et que ce monument, lorsqu'il fut détruit par les Calvinistes, offrait, entre autres ornements, des plaques de cuivre émaillé. Mais comment établir rigoureusement que ce moine de l'Auvergne appartenait à l'École de Limoges; comment garantir aussi que les émaux de ce tombeau de saint Front, véritable édifice en pierre sculptée et peinte, n'étaient pas un embellissement ajouté après coup? On serait sorti des probabilités, si on avait possédé, ainsi qu'on l'a cru un instant, un fragment émaillé signé de *Fr. Guinamundus;* mais M. l'abbé Texier a loyalement reconnu dans sa dernière

(1) *Dictionnaire d'orfévrerie*, p. 815.

publication (1) que l'authenticité, non pas de l'émail proprement dit, mais de l'inscription qui en faisait tout le mérite, lui semblait aujourd'hui plus que douteuse.

Il faut réellement arriver à 1150 pour signaler des émaux de Limoges; et encore, si Geoffroi Plantagenet est mort à cette date, il est probable et non certain que sa tombe émaillée a été faite peu d'années après à Limoges, par exemple en 1153, lorsque Henri Plantagenet vint s'y faire couronner, comme duc d'Aquitaine. De même, si le musée Du Sommerard a recueilli des plaques émaillées d'un grand style, portant des inscriptions en langue romane-limousine et représentant des sujets de la vie de saint Etienne de Muret que l'on sait avoir été figurés sur le grand-autel de Grandmont, consacré en 1165, l'identité est sans doute très-vraisemblable ; mais elle n'est pas démontrée.

C'est à partir de 1160, dans la seconde moitié du règne de Louis VII, que les documents historiques mentionnent d'une manière positive des émaux limousins. Il est vrai qu'à ce moment, à Ste.-Marie de Veglia, dans le royaume de Naples, comme à l'abbaye de Witgam, en Angleterre, comme à Paris, on les désigne couramment sous le nom d'*Œuvre de Limoges*, ce qui annonce une industrie déjà très-connue et nécessairement cultivée depuis long-temps ; car, au moyen-âge surtout, une réputation véritablement plus qu'européenne ne peut pas s'acquérir en peu d'années. Elle ne s'explique que par des exportations successives et très-multipliées, par des habitudes commerciales qui se contractent lentement ; en un mot, par une longue pratique qui laissait bien loin dans l'histoire les premiers essais de l'émaillerie limousine.

Depuis, et durant tout le XIIIe. siècle, les mentions d'*Œuvre de Limoges* continuent et se multiplient avec

(1) *Dictionnaire d'orfévrerie*, p. 916.

d'étranges variations d'orthographe qui ne cachent jamais le sens littéral. On en a déjà recueilli une quarantaine qui viennent généralement d'Angleterre, sans doute, à cause des étroites relations de ce pays avec l'Aquitaine; d'autres, de l'Italie; le reste, du nord de la France. Jamais, ce qui n'a pas encore été remarqué, elles n'arrivent de l'Allemagne; mais aussi jamais émail allemand n'est désigné sous le nom d'*Œuvre de Cologne*.

Il ne s'agit pas uniquement, dans ces mentions d'émaux limousins, de candélabres, de bassins à laver, de couvertures de livres, d'ornements de cheval, de coffrets, de custodes et autres menus ouvrages qui deviennent facilement des objets de commerce; il s'agit encore de tombes magnifiques que l'on commande, tantôt pour des prélats et des seigneurs anglais, tantôt pour une duchesse de Bretagne (1), et enfin pour des comtes de Champagne, ces voisins immédiats de la Germanie. L'un des sépulcres émaillés que l'on admirait à Troyes, et où la richesse des métaux le disputait à la beauté du travail, n'a pas de provenance connue; mais on sait que Jean Chatelas, bourgeois de Limoges, avait exécuté l'autre, par l'entremise du prieur de Grandmont.

Les émaux limousins pénètrent alors jusqu'en Sicile, jusqu'en Arménie, jusqu'en Chine; car un vieil écrivain chinois traduit par M. Stanislas Julien (*Histoire de la porcelaine chinoise*. Paris, 1856, p. 35 à 38), parle de vases en cuivre incrusté d'émaux qui arrivaient du pays de Fo-Lang ou *royaume des Démons*, concurremment avec des produits analogues, de fabrication arabe, et que l'on a imités en

(1) En 1306. Voir aussi, en 1327, le texte cité par Ducange et par M. le comte de Laborde : « Je lais huit cent livres pour faire deux tombes « hautes et levées de l'Œuvre de Limoges, l'une pour moy et l'autre pour « Blanche d'Avaugor, ma chère compaigne. » Testament de Hughes de Haric (*Dict. d'orfévrerie*, p. 1400).

Chine. Or, le mot de Fo-Lang signifie France, et celui de *royaume des Démons* en est, à ce qu'il paraît, un synonyme consacré. Email français est aussi synonyme d'émail limousin.

Jamais, M. de Quast en conviendra, l'École allemande, l'École de Cologne, si l'on veut, n'a eu pareille renommée et n'a joui, même dans son pays, de cette notoriété. Evidemment elle a donné moins d'extension à l'emploi des émaux et ne les a guère appliqués, d'une part, aux usages civils; de l'autre, à la décoration des tombeaux. Toutefois, elle n'est inférieure ni sous le rapport de l'art, ni pour les procédés techniques. Comme les émailleurs de Limoges, ceux de Cologne savent, au XIIe. siècle, préférer à l'or et à l'argent un métal plus vil. Le travail champlevé, qui consiste à réserver dans le cuivre les traits destinés à enchâsser l'émail, au lieu de les rapporter en minces lanières ou cloisons, à la façon des Byzantins, est habituel pour eux, sans devenir cependant aussi exclusif qu'en France. Le mérite de l'économie n'est donc pas réservé aux Limousins, comme on l'a dit. Leurs émules d'Allemagne savent aussi faire du luxe à bon marché; ils peuvent livrer les émaux au même prix et les livrer pour le moins aussi beaux.

Il y aurait de l'injustice, je ne l'oublie pas, à juger les œuvres de Limoges sur des débris, ramassés ordinairement dans des boutiques de chaudronniers, tandis que l'émaillerie allemande nous a laissé ses chefs-d'œuvre. Cependant la châsse d'Ambazac qui occupait une place d'honneur à côté du maître-autel de Grandmont, cette reine des abbayes limousines, devait être en Limousin un ouvrage de premier ordre. Or, malgré sa beauté incontestée, elle n'est pas égale, ou, à coup sûr, elle n'est pas supérieure aux coupoles émaillées de la collection Soltikoff et du trésor de Brunswick, ni aux deux châsses, à peu près contemporaines, de saint Pantaléon de Cologne.

La seule explication que je puisse trouver à la fortune si

différente des émaux limousins et des émaux allemands, c'est que ces derniers seront restés dans les monastères où ils avaient pris naissance, au lieu de se répandre dans les ateliers d'orfévrerie ordinaire, où ils auraient constitué une industrie comme les autres, vivace et féconde, à ce titre. En d'autres termes, il n'y aura pas eu à Cologne d'émailleurs laïques, ou bien il y en aura eu un petit nombre. Aussi, on y a fait des émaux excellents, mais dans les abbayes et pour les abbayes; on en a peu fait pour le commerce.

Au surplus, les émaux allemands s'effacent de bonne heure devant les progrès de l'orfévrerie *sculptée*, devant les figures et les ornements de métal en relief. A la splendide châsse des Trois-Rois, à celles d'Aix-la-Chapelle, de Marburg et de Tournay (1), ils se réduisent à de simples bordures destinées à varier l'éclat trop monotone de l'or et du vermeil. Dès-lors, ils deviennent l'accessoire au lieu d'être le principal. Ce n'est plus de la peinture en émail. L'orfévre fait encore des *émaux*: il n'est plus émailleur.

(1) Ce qui est allemand dans cette admirable châsse de Tournay, ce sont les émaux seulement. Les statuettes me semblent relever de l'École française et ressemblent même, en très-petit, aux figures colossales du portail de Reims. Mais il est ordinaire de voir à Tournay les influences allemandes et françaises se rencontrer et se combattre.

(La suite au prochain numéro.)

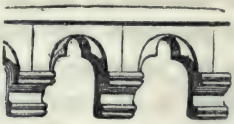

NOTE

SUR UN

CERCUEIL GALLO-ROMAIN

EN PLOMB,

TROUVÉ A LIEUSAINT, PRÈS DE VALOGNES;

PAR M. DE CAUMONT.

Les cercueils en plomb ont été fort en usage sous la domination romaine; particulièrement, je crois, vers les IIIe. et IVe. siècles. Mais, quoique quelques-uns de ces cercueils aient été signalés depuis 200 ans, presque tous ont passé dans le creuset du fondeur, peu de temps après leur exhumation, et un article qui décrirait ce qu'il reste de ces coffres dans les musées ou les collections particulières aurait un assez grand intérêt pour l'histoire de l'art et pour celle des inhumations. J'ai parlé, dans le *Bulletin monumental*, de plusieurs cercueils en plomb découverts à Angers, dans les déblais opérés, il y a dix ans, pour l'établissement de la gare et de la voie du chemin de fer; j'en ai signalé un autre, très-curieux, trouvé à Arles, avec une inscription latine.

Il s'agit aujourd'hui d'un très-beau sarcophage en plomb, trouvé dernièrement à Lieusaint, près de Valognes. L'auteur de la découverte est un cultivateur dont la propriété se trouve sur le bord du chemin qui fait face au côté nord de l'église : cet habitant de Lieusaint a fait établir, dans son champ, un

four à chaux pour son usage; un de ces fours qui sont creusés dans la terre même et revêtus d'une maçonnerie grossière souvent à pierre sèche. Au moment où l'on terminait les terrassements que ce travail avait occasionnés, l'ouvrier crut sentir sous sa pioche une résistance qu'il attribua à une planche ou à une autre pièce de bois qui aurait été anciennement ensevelie sous le sol : quelques nouveaux coups donnés pour éclaircir le fait ramenèrent à la surface un morceau de plomb.

Une semblable découverte excita, comme on le pense bien, la curiosité des travailleurs, et ils dégagèrent bientôt et firent sortir de terre le cercueil dont je vais présenter la description.

M. l'abbé Vignon, professeur au collége de Valognes, s'empressa d'acheter cette pièce intéressante et d'éviter ainsi qu'elle ne passât chez le fondeur ; il voulut bien prévenir plusieurs antiquaires de cette découverte. Je me suis rendu à son invitation et j'ai visité chez lui le cercueil. Quelques jours après, M. Bouet s'y est rendu lui-même pour le dessiner.

Une course faite à Lieusaint, avec M. l'abbé Vignon, m'a permis d'examiner la terre qui renfermait le cercueil et d'interroger le propriétaire du champ. Selon lui, rien n'indiquait que le coffre en plomb eût été revêtu d'une enveloppe en bois ou en pierre; il était en *pleine terre*. Il ne renfermait qu'une poussière brune qui, vraisemblablement, résultait de la décomposition du corps.

Cependant, je désirais savoir si d'autres sépultures n'existaient pas dans le champ, et quelques journées d'ouvrier ont été employées à faire des sondages, en suivant la direction du chemin. M. Vignon, qui a eu la complaisance de diriger les fouilles après ma visite, m'annonce qu'on n'a rien trouvé. Toutefois, les fouilles n'ont pas été poussées aussi loin que je l'aurais désiré.

Le coffre de Lieusaint a 1 m. 90 de longueur sur 0 m. 40 de largeur; le dessus en est bombé en forme de cintre sur-

baissé, et la courbure est sensiblement diminuée vers les pieds ; la hauteur, jusqu'au sommet du cintre, est de 35 centimètres à l'extrémité la plus élevée. On voit sur les parois extérieures, à une hauteur de 25 centimètres, deux figures de génies.

Ce coffre est formé de deux morceaux de plomb soudés au milieu l'un à l'autre, de telle sorte que chacune des planches forme à peu près la moitié de la longueur du cercueil (V. la figure, p. 134).

L'ornementation de ce cercueil est assez remarquable; elle se compose d'abord de deux figures en buste, répétées et disposées symétriquement sur les parois, les bouts et le couvercle du cercueil, et de deux génies appliqués sur les parois, à distances égales, c'est-à-dire au centre de chacune des planches qui forment le coffre par leur réunion.

La figure que j'ai présentée, page 134, montre comment sont distribuées les deux figures en buste sur les parois et sur le couvercle, de sorte qu'avec cette planche de M. Bouet on peut se rendre compte de l'ornementation générale du cercueil.

Ces figures d'ornement étaient fondues dans des creux formés par le même moule et faisaient corps avec le plomb du cercueil.

Examinons d'abord la plus importante, celle qui représente un génie. La pose en est très-gracieuse et conforme à celles que nous trouvons dans les bas-reliefs antiques.

Le dessin de M. Bouet (p. 135) rend parfaitement la figure : les bras sont en avant, l'un s'enroule dans une draperie jetée avec grâce ; l'autre tient un objet (une coupe en forme de verre ou un flambeau) ; l'état fruste de la figure ne permet guère de se prononcer. La tête, qui a le caractère des belles figures antiques, est tournée en arrière et regarde un aigle qui paraît s'attacher à la draperie flottante dont je parlais tout à l'heure. Serait-ce un emblème de l'immortalité ? On

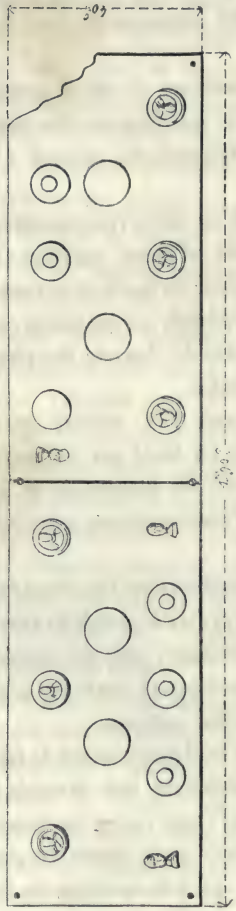

DÉVELOPPEMENT DU COUVERCLE DU CERCUEIL.

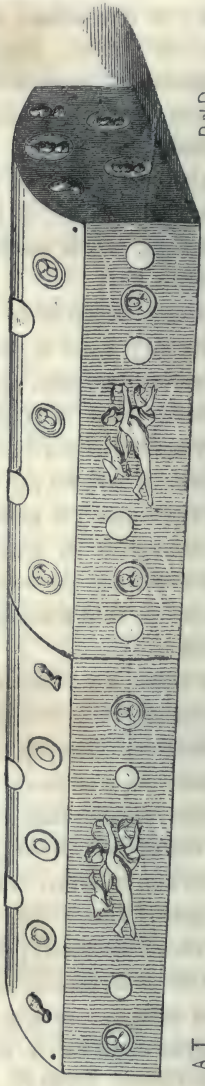

VUE DU CERCUEIL EN PLOMB TROUVÉ A LIEUSAINT ET DE SES ORNEMENTS.

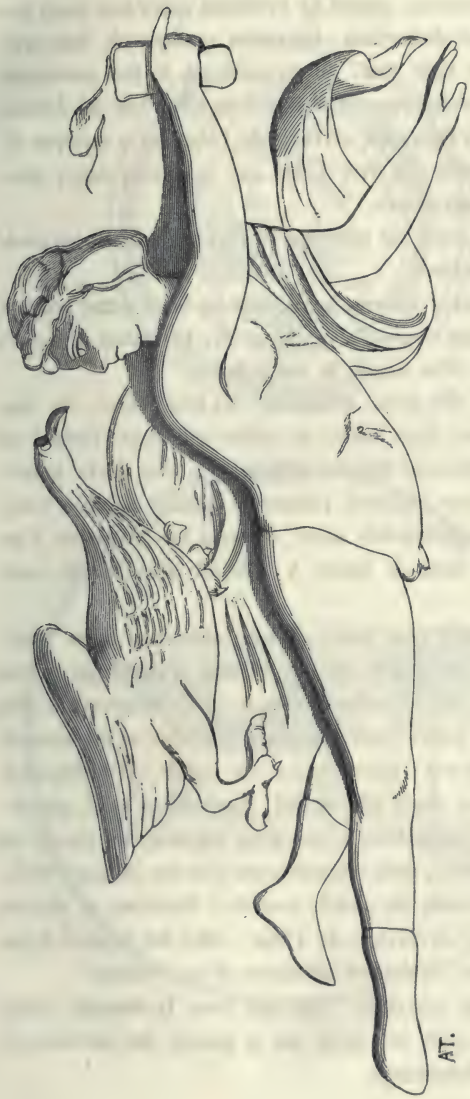

P.N-D.

FIGURE SUR LE CERCUEIL EN PLOMB TROUVÉ A LIEUSAINT.

sait que les Romains, quand ils brûlaient après leur mort des personnages de distinction, figuraient quelquefois leur apothéose par un aigle qui, au moment où le feu consumait le bûcher, s'envolait pour aller porter au ciel l'âme du défunt.

J'ignore si la figure du cercueil de Lieusaint a quelque signification pareille : je livre l'idée qui me vient sans y attacher aucune importance.

Cette figure, qui est nue, paraît cependant avoir les pieds chaussés de bottines.

Les deux autres figures, appliquées en assez grand nombre sur le sarcophage en plomb, semblent être le produit de la portion antérieure d'un moule de ronde-bosse.

L'une offre des joues rebondies, un front élevé, les cheveux séparés en deux nattes au milieu du front, comme on les voit dans diverses figures antiques ; le cou porte immédiatement sur une espèce de pédoncule figurant la gorge. Cette tête se trouve quelquefois seule, d'autres fois entourée d'un cercle comme dans la figure A ; elle est d'un travail assez grossier.

L'autre figure, plus petite, d'une exécution bien supérieure, est en bas-relief; elle se détache d'abord au milieu d'un croissant dont les cornes s'élèvent jusqu'au niveau le plus élevé du front, puis le cadre rond qui l'entoure se compose de plusieurs moulures concentriques. Ce cercle est quelquefois encadré dans un cercle plus grand, semblable à celui qui entoure la figure précédente ; elle n'est pas toujours placée au milieu de ce dernier, mais ordinairement plus bas (B, page 137).

Un des cercueils de plomb trouvés à Beauvais et décrits par M. Mathon, archiviste de l'Oise, offre des figures à peu près semblables, également entourées d'un croissant.

La figure du couvercle, telle que nous la donnons (page 134) indique qu'il fut brisé par la pioche des ouvriers et en donne les dimensions.

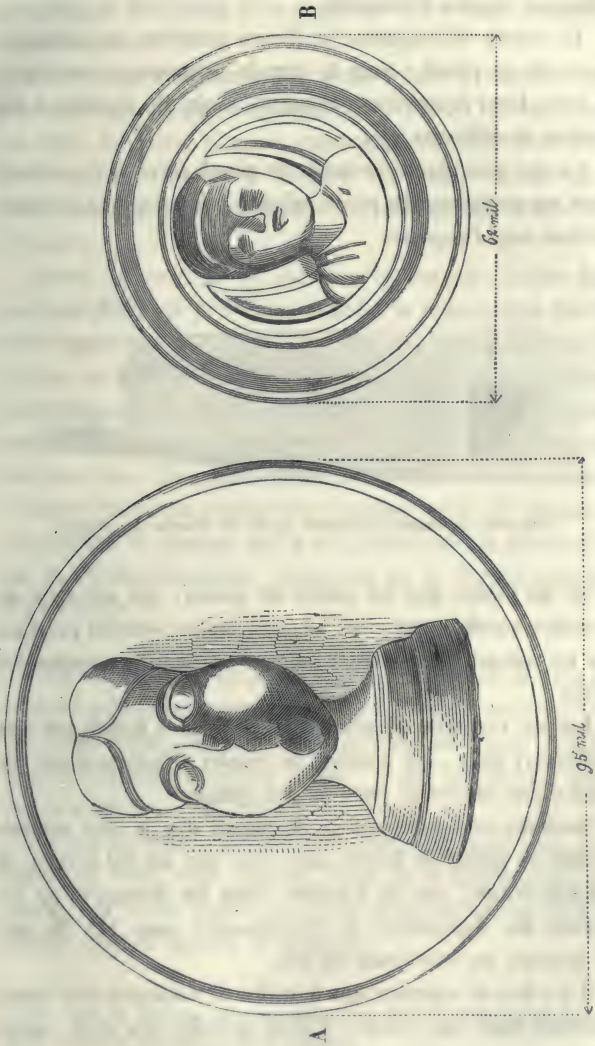

Bonet del. FIGURES QUI DÉCORENT LE CERCUEIL EN PLOMB TROUVÉ A LIEUSAINT.

Nous possédons des coffres gallo-romains en plomb dans plusieurs musées d'antiquités.

Le musée d'antiquités de Rouen renferme au moins six cercueils en plomb : trois de grande dimension et trois qui, d'après leurs proportions, devaient avoir été destinés à des enfants de différents âges.

Un des trois grands cercueils de plomb est encore renfermé dans un sarcophage en pierre calcaire qui lui servait de boîte et dont voici l'esquisse.

6

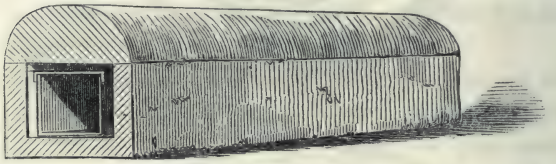

CERCUEIL DE PLOMB RENFERMÉ DANS UN COFFRE DE PIERRE.

Ce fait prouve que les coffres de plomb, qui servaient de première enveloppe au corps inhumé, étaient souvent protégés par un cercueil plus solide et pouvant résister à la pression des terres.

Les six cercueils en plomb qui existent à Rouen ont une couverture plate, qui n'aurait pu résister très-long-temps au poids d'une couche de terre un peu épaisse.

Deux des trois petits coffres de plomb que je cite comme existant au musée de Rouen sont ceux qui ont été décrits, il y a long-temps, par M. Langlois, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome IVe. Ils ont été protégés par une caisse en bois.

Il y a lieu de supposer que le coffre de Lieusaint était aussi renfermé dans une caisse, et il est probable que cette caisse

était en bois et qu'elle a pourri dans la terre, puisque le propriétaire du champ n'en a pas vu de traces, comme il nous l'a déclaré.

Un cercueil de plomb qui a été trouvé à Arles, et que j'ai cité dans un Rapport imprimé en 1844 (1), était dans un coffre de pierre. D'autres étaient dans des coffres en bois. Il en était de même des cercueils de plomb découverts à Beauvais, décrits par M. Mathon, et dont je vais parler tout à l'heure.

Quand les cercueils en plomb n'étaient pas enclavés dans un sarcophage en pierre ou en bois, ils étaient dans des cavités maçonnées remplaçant ces coffres, et souvent voûtées comme un four. Tels étaient plusieurs des cercueils en plomb trouvés dans les déblais occasionnés à Angers pour l'établissement de la gare du chemin de fer et conservés dans le musée de cette ville. Cependant quelques-uns des cercueils trouvés à Angers étaient en *pleine terre* comme celui de Lieusaint. Je vais citer le résumé qui a été publié sur ces découvertes par M. Godard-Faultrier, inspecteur de la Société française d'archéologie :

« Ce fut au mois de juillet 1848, dit-il, que le premier cercueil gallo-romain en plomb a été découvert renfermé dans une petite crypte, en majeure partie construite avec briques, ciment et quelques ardoises brutes ; la tête du cercueil occupait le *nord-est*, et les pieds le *sud-ouest*.

« Cette sépulture, entr'autres objets, renfermait : un *petit bélier* en terre cuite blanche, haut de 6 centimètres; une *patère en verre blanc ;* un *petit baril* en os; un *style* en bronze, avec sa *tablette* de porphyre.

(1) Voir le *Bulletin monumental*, tome XI. — Une inscription des plus curieuses accompagnait ce tombeau.

« Dans le mois d'août de la même année, le second cercueil fut trouvé, mais en *pleine terre* et les pieds dans la direction du nord; il était plus large de quelques centimètres à ses épaules qu'aux pieds. Son couvercle présente extérieurement, du côté de la tête, une sorte de *temple en relief formé de deux colonnes et d'un fronton triangulaire ;* au-dessous posait un *chi* (X) *grec.*

« La main droite du squelette, placée sur le bas-ventre, tenait une monnaie très-fruste de la classe des médailles romaines dites moyen bronze.

« Au mois de décembre de la même année 1848, un troisième cercueil fut découvert en pleine terre, la tête vers le *sud* et les pieds vers le *nord.*

« Sur le couvercle, au sommet de la poitrine, on voit une croix à six branches; le défunt dans sa main droite tenait une pièce (moyen bronze) représentant l'effigie de Constantin-le-Grand, entourée de la légende : *Imp. Constantinus PFAVG.* Le ℞ porte : *Princeps juventutis ;* le champ *SA*, et l'exergue *PTR.*

« Ce cercueil a plus de largeur vers la tête que du côté des pieds.

« Dans le même mois, on trouva un quatrième cercueil en plomb, placé comme le premier au fond d'une *crypte* imbriquée que j'ai fait déposer à Toussaint où on la peut voir.

« Quant au cercueil, qui est de petite dimension, il renfermait une monnaie grand module placée sous le bras droit du squelette, mais complètement oxydée. Un détritus de chevelure se voyait tombant sous l'épaule droite; quelques traces de linceul étaient encore visibles ; aux quatre coins extérieurs de cette bière on retira de gros clous, et toujours en dehors du cercueil, à droite de la tête, trois petits objets en os tournés, ayant dû servir à la toilette.

« Le cinquième cercueil a été rencontré, en juin 1849, dans

cette partie de la gare qui confine à la Croix-Renard : il était en pleine terre, la tête au sud, près de laquelle je recueillis une fiole octogone en verre.

« La découverte du sixième cercueil est d'une date plus récente ; notre lettre au Maire, du 14 août 1853, donne assez de détails à ce sujet pour qu'il nous soit permis de n'y pas revenir. Constatons seulement pour *mémoire* que ce cercueil a été trouvé le 6 août 1853, en pleine terre, la tête vers le *nord nord-ouest* et les pieds au *sud sud-est;* il renfermait des objets de toilette, savoir : *deux aiguilles* à cheveux et *deux bracelets* en *jais* d'un noir extrêmement brillant.

« Enfin, notre septième et dernier cercueil, que la Compagnie du chemin de fer a mis à la disposition de la ville, a été découvert le 12 septembre 1853, à 3 mètres de profondeur, dans la fouille faite pour la construction d'une partie de l'aqueduc de la gare, sous le mur des lieux d'aisance de la seule maison que la Compagnie du chemin de fer a conservée, non loin de la halle aux marchandises, maison, du reste, qu'occupe le chef de l'administration de ladite gare.

« Ce cercueil, sans crypte, avait les pieds tournés vers le *sud sud-est* et la tête vers le *nord nord-ouest.*

« Sa longueur est de 1 mètre 80 centimètres;

« Sa largeur, aux pieds, de 50 centimètres;

« Sa largeur, à la tête, de 50 centimètres.

« La hauteur de ses bords est de 33 centimètres.

« Il renfermait encore des ossements que j'ai fait recueillir.

« Mais ce qui lui donne un intérêt spécial, ce sont les reliefs, faisant corps avec la matière du cercueil, de cinq pièces romaines, trois de grand et deux de petit module. Ces reliefs en plomb, sont probablement sortis de leurs *coins* ou *matrices* en même temps que les pannes de plomb composant les parois du cercueil ont été coulées et formées. Ces empreintes de pièces se voient très-bien à l'intérieur du cercueil, du côté de

la tête (1). Les trois grandes empreintes datent certainement du Haut-Empire; quant aux deux petites, elles ne nous paraissent pas devoir être plus anciennes que les *Posthume* ou les *Tetricus* (IIIe siècle); ces empreintes sont tellement frustes, que nous croyons qu'il est à peu près impossible de préciser davantage leurs effigies.

« Quoi qu'il en soit, ce septième cercueil appartient bien évidemment à la période gallo-romaine qui s'ouvre au milieu du IIIe. siècle et qui se ferme avec la fin du Ve. ; et comme il est reçu par tous les auteurs généralement que le mode d'*inhumation* succéda au mode d'*incrémation*, vers le commencement du IVe. siècle, il s'ensuit que ledit cercueil doit être postérieur au IIIe. siècle.

« D'un autre côté, il est également admis par tous les antiquaires que le type romain dans les monnaies persista jusque sous les premiers Mérovingiens; ce qui a même fait dire à Leblanc, p. 2 de son *Traité des monnaies de France* : « que « la conformité de poids (entre la monnaie romaine et celle de « France) le persuadait *que les Français imitèrent les « Romains dans la fabrication de leurs monnaies.* »

Personne n'ignore, en outre, que le tombeau de Childéric renfermait des monnaies romaines, et le cercueil de plomb, qui porte le monogramme du Christ, à Angers, doit être chrétien.

Telles sont les notes de M. Godard-Faultrier. Il me paraît très-douteux que les empreintes dont il parle offrent des types de monnaies romaines, et peut-être lui-même aura-t-il des doutes après avoir vu nos dessins du cercueil de Lieusaint. Je passe à d'autres trouvailles, à celles qui ont été faites à Beauvais.

(1) Consulter le plan de M. Tanzi, inspecteur des bâtiments de la gare du chemin de fer d'Angers.

Un coffre de plomb, trouvé le 27 janvier 1857, sur le bord de la route impériale de Beauvais à Amiens, qui se confond, sur ce point, avec la voie romaine de *Cæsaromagus* à *Samarobriva*, mérite d'être comparé avec celui de Lieusaint. Sa largeur est de 0m. 35; sa longueur, de 0m. 50; sa hauteur, de 0m. 29; l'épaisseur de la planche de plomb, de 3 millim. Ce cercueil, qui a été figuré par M. Mathon, sera publié de nouveau dans le *Bulletin monumental*, avec d'autres monuments romains décrits par M. l'abbé Barraud.

La surface extérieure des deux parois et les deux extrémités du cercueil portent des ornements : on y voyait des baguettes perlées disposées en sautoir et, ce qui lui donnait un caractère particulier de ressemblance avec celui de Lieusaint, des têtes saillantes, dont une occupe le milieu et les deux autres sont placées aux deux bouts : la première est coiffée du bonnet phrygien; les deux autres, renfermées, comme à Lieusaint, dans de petits cadres circulaires, ont la chevelure surmontée d'une espèce de croissant. M. Barraud attribue ce cercueil au IIe. siècle.

Un autre coffre en plomb, trouvé à Beauvais, près la rue Verte, le 16 juillet 1858, a 1m. 15 de long sur 0m. 33 de large; l'épaisseur du plomb est de 8 millim. C'est, comme le précédent, une boîte rectangulaire. La partie inférieure a été faite d'une seule pièce, relevée pour former les côtés, après en avoir détaché, à chaque angle, une portion carrée, comme on le fait pour les boîtes de carton. Aussi ne remarque-t-on de soudure qu'aux arêtes verticales; c'était simplement une boîte dont le couvercle fut aussi d'un seul morceau.

Extérieurement, ce cercueil était orné de baguettes perlées en sautoir et d'une tête barbue aux extrémités. Il renfermait le squelette d'une jeune fille de sept à huit ans.

Un troisième cercueil de plomb, trouvé à Beauvais, faubourg St.-André, en 1844, paraissait du même âge que les

précédents, il avait 1 m. 70 c. de longueur et 50 c. de largeur. L'épaisseur de la planche de plomb était de 9 millim.

Au milieu du couvercle, dit M. Barraud, on remarque un baton en chef, orné de diverses moulures, et aux extrémités, deux baguettes perlées, disposées en sautoir. Entre l'ouverture du milieu de chacune de ces espèces d'X, s'épanouit un fleuron à quatre lobes.

Ce coffre, dit M. Barraud, se composait, comme le précédent, de deux parties : le dessous et le dessus qui s'emboîtaient l'un dans l'autre sans soudure.

Des cercueils gallo-romains en plomb ont aussi été trouvés à Amiens et dans d'autres villes du Nord, mais il faut me borner à quelques citations.

Ce qu'il suffit de dire, c'est que ces sépultures ont été considérées, la plupart, comme antérieures au IVe. siècle. Le musée d'antiquités de Rouen renferme plusieurs urnes cylindriques en plomb : sur une d'elles on voit des baguettes semblables à celles qui décorent les cercueils du même métal. On peut en conclure qu'elles sont à peu près de la même époque. Je serais d'ailleurs porté à admettre que, si l'on a incinéré les corps sous le Haut-Empire, le système contraire pouvait être préféré par certaines familles, comme on le voyait à Rome même. Rien n'empêche donc de considérer quelques cercueils comme contemporains des urnes ; mais cette question n'est pas ici en débat, et je reviens aux cercueils de plomb. Celui de Lieusaint est, sans contredit, un des plus intéressants de ceux qui ont été trouvés depuis quelques années, et son ornementation était plus riche que celle de tous ceux que nous venons de citer.

M. Langlois avait fait analyser le plomb des cercueils découverts à Rouen par M. Dubuc, chimiste de cette ville, qui avait trouvé dans ce métal un alliage d'étain qu'il croyait avoir accru la force et la durée des planches métalliques. M. l'abbé Vignon

pourra confier à M. Besnou, de Cherbourg, quelques parcelles du coffre de Lieusaint, pour que cet habile chimiste examine si la composition du plomb est la même à Lieusaint qu'à Rouen.

Le cercueil de Lieusaint paraît être d'une époque antérieure à la prédication de l'Évangile dans le Cotentin : ce qui prouverait que Lieusaint, connu par une inscription carlovingienne ou mérovingienne et par des tombeaux chrétiens de la même époque, était dès le Haut-Empire un lieu habité.

Nous avions lieu de supposer qu'il y avait eu là quelque monument romain, en voyant un sarcophage en pierre qu'on a trouvé et qui est aujourd'hui déposé à la Bibliothèque de Valognes : comme il n'a pas encore été dessiné exactement, j'en vais présenter une esquisse (V la page suivante.). C'est un sarcophage couvert d'une dalle en deux morceaux, sensiblement diminué vers les pieds.

Ceci n'a rien de romain, mais à la tête on a placé la moitié d'une base de colonne gallo-romaine *retournée.* L'inscription SVNNOVIRA a été gravée sur le bord de ce demi-cylindre. Cette colonne a été trouvée à Lieusaint, ou bien elle aura été apportée d'*Alauna* Je suppose qu'elle a été trouvée à Lieusaint.

On sait, par une grande quantité de faits, que, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, on utilisait les débris des monuments gallo-romains partout où on en trouvait : à Bayeux, un cercueil a été creusé dans une colonne milliaire; à Vieux, une frise corinthienne a été utilisée de la même manière; partout des faits analogues ont été observés.

J'ai remarqué que deux des pierres employées dans la construction de l'église de Lieusaint portent des trous de louve, ce qui annoncerait qu'elles ont fait partie d'un monument gallo-romain; et, si l'on voulait se livrer à des conjectures, on pourrait supposer qu'un édicule païen existait à Lieusaint, avant que le christianisme s'établît sur ses ruines.

Ces faits expliquent comment il s'est trouvé là des Romains

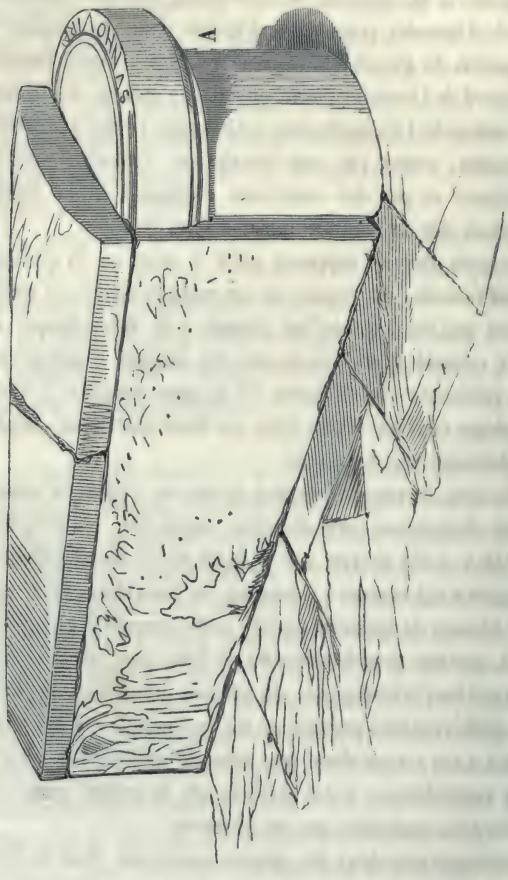

TOMBEAU MÉROVINGIEN EN PIERRE TROUVÉ A LIEUSAINT ET DÉPOSÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE VALOGNES.

A. La moitié d'une colonne romaine portant le nom SVNNOVIRA.

assez riches pour employer, à la sépulture d'un de leurs parents, un cercueil de plomb décoré des ornements que nous avons décrits.

UNE

VILLE DÉSHÉRITÉE,

Par le Dr. A. WAHU,

Membre de la Société française d'archéologie.

Me sera-t-il permis de dire un mot en faveur de Cherchel, cette ville qui est en train de mourir de consomption ? Oui certes ; car rien n'est changé, ni au climat, ni à la position topographique de ce petit coin de terre privilégié, depuis le jour où les Carthaginois y fondèrent *Jol*, depuis l'époque où, plus tard, les Romains, si bons juges en la matière, y bâtirent *Julia Cœsarea* la superbe, cette riche capitale de la Mauritanie Césarienne.

Ce bel amphithéâtre de collines est bien celui sur les gradins duquel s'élevaient les villas où de voluptueux Romains vivaient dans le luxe et la mollesse, sous un ciel toujours tiède et parfumé par les douces senteurs des orangers. C'est bien sur cette plage magnifique que les dames romaines venaient se livrer au plaisir du bain.

Mais c'est qu'aussi la ville qui, pendant de longues années, devait être gouvernée par un roi philosophe et savant ; la ville qui devait rester à jamais célèbre, se trouvait si admirablement placée ; c'est que le sol sur lequel elle était assise semblait avoir été si amoureusement taillé et disposé par les Dieux, qu'il ne pouvait guère venir à l'esprit des Romains d'aller créer,

soit sur la plage abrupte d'*Icosium*, soit ailleurs, les admirables temples et les somptueux palais dont les restes sont épars sous la couche d'alluvion qui sert aujourd'hui de linceul à *Julia Cæsarea.*

Depuis que la pacification complète de tout le territoire aujourd'hui occupé par la France en Algérie a permis de s'appliquer plus sérieusement à la colonisation, deux choses auraient dû être faites dans l'intérêt de la ville de Cherchel.

Il fallait, en premier lieu, faire des fouilles sérieuses et complètes, et installer *sur place* un *Musée* qui aurait attiré un grand nombre d'étrangers; ce qui eût été profitable non-seulement à Cherchel, mais encore à Alger; il fallait surtout ne point appauvrir le musée actuel de Cherchel, qui certes n'est pas trop riche, en en extrayant quelques-uns de ses plus beaux joyaux pour les placer soit à Alger, soit à Paris, où ils ne présentent plus qu'un intérêt tout-à-fait secondaire.

Il fallait, en second lieu, faciliter à tout prix les relations commerciales entre les tribus nombreuses de la petite Kabylie et les habitants de Cherchel.

Ces deux choses ont été omises, et c'est pour cela que Cherchel se meurt.

On conçoit qu'on ne fouille pas d'une manière minutieuse le territoire des autres villes romaines d'Afrique, sur l'emplacement desquelles ont été bâties des villes françaises, et que l'on ne fasse, pour ainsi dire, que rassembler les quelques reliques archéologiques que le hasard y fait rencontrer. Mais une ville qui fut la capitale d'un royaume comprenant les deux provinces actuelles d'Alger et d'Oran, semblait devoir être traitée avec un peu plus d'égard; et quand bien même on ne tirerait aucune induction des magnifiques spécimens de monumentale architecture ramassés çà et là à la surface du sol, depuis l'occupation française, ce ne serait certes pas encourir le reproche de dévergondage d'imagination que de

supposer qu'on doit, à coup sûr, trouver d'immenses richesses archéologiques là où exista jadis une ville que tout nous dit avoir été aussi belle et aussi riche que les plus belles et les plus riches cités de l'ancienne Italie.

Pense-t-on que les ruines de *Julia Cæsarea* n'attireraient pas autant de touristes qu'en ont attiré, depuis trente-cinq ans surtout, dans le royaume de Naples les restes exhumés d'Herculanum et de Pompeï ? Et d'ailleurs, quand ce ne serait qu'au *point de vue historique* que ces fouilles seraient entreprises, n'y aurait-il pas là un but digne d'une grande nation comme la France ? Car enfin, si quelque chose peut élucider les points encore obscurs de l'histoire, qui se rapportent à la chute de la domination romaine en Afrique et à la brusque disparition de *Julia Cæsarea* de la surface du sol, ne sera-ce pas l'examen minutieux du cadavre de cette ville ?

Jusqu'à ce jour, les quelques débris qui ont été trouvés et réunis au Musée ne suffisent point à faire connaître si *Julia Cæsarea* a été anéantie avec ses habitants par un tremblement de terre ; ou si, veuve de ces mêmes habitants chassés par l'invasion ennemie, cette splendide cité est restée debout pendant plusieurs centaines d'années, jusqu'à ce qu'un tremblement de terre ait renversé ses ruines, ultérieurement couvertes par les alluvions des collines environnantes.

Les tombeaux, érigés avec tant de soin par les Romains partout où ils se sont établis, sont d'ailleurs de véritables archives qui aident puissamment à faire revivre l'antiquité. Ces monuments sont donc une mine inépuisable et féconde pour l'archéologie, et, par conséquent, pour l'histoire des temps anciens. Des bibliothèques publiques, telles que celle d'Alexandrie, ont été détruites par des barbares dans leur rage fanatique ; mais ce qu'ils n'ont pas pensé à faire disparaître, ce sont les inscriptions placées sur les pierres tumulaires et sur les monuments publics des villes qu'ils ont dévastées.

Et c'est parce que ces reliques d'un autre âge aident à lire dans le passé de l'humanité, qu'elles sont de nos jours si vénérées par les hommes qui se livrent à des études sérieuses. A ce titre, *Julia Cæsarea* a droit à une vénération toute particulière; mais il est temps, il est grand temps de s'occuper sérieusement de la question des fouilles; question importante pour les enseignements historiques qui doivent en être la conséquence; importante aussi pour les heureux résultats qui en découleront pour les habitants de la ville française de Cherchel. — Il faut penser aussi que des fouilles offrent, ici, un bien plus grand intérêt que partout ailleurs, puisqu'au-dessous des débris romains on retrouve des restes de la civilisation carthaginoise représentée par l'antique *Jol*.

Voyons ce qui a été fait au point de vue des ruines et des débris de la ville romaine, depuis le jour où l'armée française s'est emparée de Cherchel. Je tâcherai d'être bref.

Pendant les premières années de l'occupation, chacun put prendre et conserver les objets romains quelconques trouvés, soit dans le port romain, soit dans la ville. C'est ainsi que disparurent un certain nombre de pierres gravées fort belles, dont quelques-unes étaient montées en bagues; c'est ainsi encore que disparurent une foule de menus objets, tels que : lacrymatoires en verre, lampes en terre cuite, statuettes, jouets d'enfants en terre cuite, etc. Plus tard, on obligea tout individu qui trouvait des reliques romaines à les apporter dans une maison arabe en fort mauvais état.

La porte de cette case arabe était ouverte à tous venants, et pendant cette phase élémentaire du Musée, un certain nombre de menus objets dut encore disparaître.

Vint enfin une époque, assez rapprochée de nous, où quelques centaines de francs furent allouée pour opérer la transformation de la case arabe, qui tombait en ruine, en ce que l'on veut bien appeler un Musée et qui n'est, à bien dire,

qu'un mauvais hangar, mal établi au fond d'une cour. Tout ce qui n'a pu trouver place sous le hangar est resté dans la cour, exposé aux pluies torrentielles des hivers et aux ardents rayons du soleil de l'été.

Un conservateur a été nommé en 1856 (*seize ans* après la prise de Cherchel), et, fort heureusement, le choix de l'administration est tombé sur un homme capable et qui a un goût très-marqué pour la numismatique et l'archéologie ; mais cela ne suffit pas. Quelque intelligent, quelque capable que soit le conservateur d'un musée, que peut-il faire, s'il n'a pas à sa disposition un local parfaitement approprié à la conservation des objets précieux confiés à ses soins ? En se plaçant au point de vue archéologique, on doit déplorer la tendance qui a existé jusqu'à ce jour relativement aux restes romains trouvés à Cherchel. Toujours on a cherché à *utiliser* ces restes et à les faire servir à des constructions quelconques. Ainsi, il y a quelques années, on a enlevé de Cherchel un certain nombre de superbes colonnes en granit, et on les a transportées à Alger sous prétexte de les faire entrer dans la construction de la future cathédrale. Et, chose vraiment déplorable, une de ces colonnes étant trop longue pour être placée sur la balancelle qui devait la transporter, *on en a retranché environ un mètre.* La balancelle est devenue, dans ce cas, un véritable lit de Procuste. Procéder ainsi, n'est-ce pas du vandalisme, de la barbarie ? Les restes romains sont de deux sortes : 1°. les pierres de taille isolées, qui n'ont aucune valeur archéologique ; 2°. *les débris de monuments*, etc. Pourquoi ne ferait-on pas servir les pierres de taille trouvées dans les fouilles à la construction d'un musée, dans lequel on renfermerait les débris de monuments, etc. ?

Lorsqu'il y a trois ans, le Gouverneur-général de l'Algérie vint visiter Cherchel, qu'il ne connaissait encore que de nom, il fut émerveillé de l'heureuse situation de cette ville ; il parut

prendre beaucoup d'intérêt à sa prospérité, et il accorda quelques centaines de francs pour opérer des fouilles destinées à enrichir le Musée ; son avis étant que ce Musée devait contribuer, pour une grande part à l'accroissement d'importance que devait prendre Cherchel ; et c'est en se plaçant à ce point de vue qu'il donna des ordres pour que, *sous aucun prétexte*, on ne laissât enlever du Musée aucun des objets précieux qu'il contenait. Ce qui n'empêcha pas que *quarante-quatre* pièces d'or du Bas-Empire, trouvées dans des fouilles opérées sur la place de l'Église, du 19 au 28 janvier 1856, n'aient été envoyées au Préfet d'Alger, sur sa demande, par le Commissaire civil, en février 1856. Ces sols d'or étaient à l'effigie des empereurs *Théodose II*, *Marcianus*, *Léon Ier.*, *Zénon l'Isaurien* et *Babiliscus*. Il n'en est pas resté *un seul* à Cherchel. Ce qui n'empêcha pas non plus que, quelques mois plus tard (17 décembre 1856), le Conservateur du Musée d'Alger ne vînt à Cherchel choisir quelques-uns des objets les plus rares et les mieux conservés, qu'il fit emballer et transporter à Alger. Espérons que, grâce à la circulaire du Ministre de l'Algérie et des Colonies, en date du 31 décembre 1858, il n'en sera plus ainsi à l'avenir.

J'ai dit plus haut que quelques centaines de francs avaient été allouées pour exécuter des fouilles. Cette opération a eu lieu effectivement en mars 1856, et c'est alors qu'on a mis à découvert, derrière les bâtiments de la Manutention des vivres militaires, les *Thermes occidentaux*. Malheureusement, le pavillon principal de cette manutention a été bâti sans discernement et il est obliquement superposé à une partie des *Thermes* romains. Ce n'est pas, au surplus, le seul reproche que l'on soit en droit d'adresser aux personnes chargées des constructions militaires pendant les premières années de l'occupation de Cherchel. Au centre de la ville, sur la pente d'un monticule sur lequel a été bâtie la caserne, s'élevait un théâtre

romain dont les nombreux gradins étaient dans un tel état de bonne conservation, qu'ils avaient encore leurs vives arêtes. C'était là une de ces reliques archéologiques qui avaient survécu à toutes les vicissitudes par lesquelles avait passé l'antique capitale de la Mauritanie ; c'était un irrécusable spécimen de la splendeur de *Julia Cæsarea* ; c'était, en un mot, un joyau romain enchâssé au centre de la nouvelle ville française.

Malheureusement pour l'art, ce théâtre était formé de belles et bonnes pierres de taille, et la carrière qui pouvait en fournir pour la construction de la caserne alors projetée, était à deux kilomètres de la ville. L'on trouva bien plus commode de se servir du théâtre romain comme d'une carrière, et bientôt il ne resta plus de traces de ces ruines magnifiques ; ce qui ne devint pas moëllons, devint chaux, et moëllons et chaux donnèrent naissance à une caserne dont l'architecture rappelle celle des jouets de Nuremberg et dont les vices intérieurs de distribution des locaux frappent au premier abord les hygiénistes. — A l'extrémité *est* de la caserne en question, se trouvent de magnifiques citernes dont la contenance est de dix-huit cent mille litres et qui servaient indubitablement aux Romains pour la collection et la répartition des eaux provenant des sources environnant la ville. Un pavillon destiné à loger les officiers fut construit *au-dessus* de ces citernes : ce qui prouve, à la vérité, qu'elles sont d'une solidité remarquable ; mais il semble qu'on aurait pu se dispenser de leur faire subir cette épreuve, et qu'on aurait dû ménager davantage d'aussi beaux réservoirs dont l'utilité pour la ville de Cherchel n'a jamais pu faire l'objet d'un doute. Depuis trois ans, ces citernes, réparées par le service des ponts-et-chaussées, fonctionnent à la satisfaction générale.

Ce que l'on n'a pas fait lors de l'occupation de Cherchel, ni depuis, il est grand temps de le faire, tant dans l'intérêt de l'art et de l'histoire que dans l'intérêt même de la ville.

Il faut envoyer ici à poste fixe, et avec des pouvoirs étendus, un archéologue capable (et il n'en manque pas en France), avec mission spéciale de diriger et de surveiller les fouilles. Il faut bien se pénétrer de cette vérité, que *Julia Cœsarea* était une *capitale ;* que les ruines de cette ville présentent, par conséquent, un bien plus haut intérêt que celles des autres villes romaines d'Afrique. Si l'on se place à ce point de vue élevé, on comprendra facilement que les fouilles à faire ici ne sont pas seulement une question *communale*, mais bien encore une question *départementale* et même *algérienne ;* et qu'en accordant de prime-abord une somme qui permette d'agir largement, ce ne sera en définitive, qu'une avance de fonds ; car lorsque, par suite de fouilles *sérieuses et complètes*, on aura exhumé les restes de la ville romaine, Cherchel deviendra le rendez-vous des touristes et des savants de tous les pays. Et, comme pour arriver à Cherchel, il faut passer par Alger, ces nombreux voyageurs auront bientôt rendu et au-delà à la colonie ce qui aura été dépensé pour les y attirer.

J'ai dit : *fouilles sérieuses et complètes ;* j'aurais dû ajouter : *et artistiquement conduites*. En effet, il ne suffit pas, pour rechercher de précieux restes de l'art antique, de fouiller brutalement la terre à coups de pioche ; en agissant ainsi, l'on compromet à chaque instant l'intégrité des objets enfouis. Croit-on que c'est à coups de pioche qu'Herculanum et Pompeï ont été exhumées ? Non certes, et je me rappelle parfaitement que lorsque, après les grandes guerres du commencement de ce siècle, et vers 1820, les fouilles recommencèrent dans le royaume de Naples, les journaux de l'époque racontèrent le soin minutieux avec lequel on procédait. Ce soin était porté si loin, que dès que l'on avait la certitude que l'on était arrivé au-dessus d'une habitation romaine, les pioches étaient mises de côté et que les ouvriers ne se servaient plus que d'espèces de truelles ou de pics à main, fort légers. Aussi a-t-on

retrouvé intacts jusqu'aux objets les plus délicats de la vie intime. La France restera-t-elle donc en arrière de Naples, le pays le plus arriéré de l'Europe?

Le grand tort que l'on a eu, dès les premiers temps de l'occupation de Cherchel, a été de permettre aux Européens de construire sur des terrains non fouillés. Il en résulte que partout où existent aujourd'hui des maisons bâties ou restaurées sans fouilles préalables, tous les débris romains recouverts par ces constructions sont perdus pour l'archéologie.

Il faudrait donc, dès maintenant, prescrire qu'aucune construction ne sera faite dans le périmètre de *Julia Cæsarea*, sans qu'auparavant des fouilles aient eu lieu par les agents préposés à cet effet. Veut-on une dernière preuve qu'il est impossible de donner à Cherchel, et dans toute l'étendue de l'ancienne ville romaine, un seul coup de pioche sans rencontrer des objets d'art : on la trouvera dans l'énumération suivante des objets qui ont été exhumés des fouilles faites sur la place de l'Église, par un Maltais nommé Paolo, depuis trois mois. Les détails qui suivent sont dus à l'obligeance de M. de Lhotellerie, conservateur du Musée :

« Paolo a loué, sur la place de l'Église, environ 3,500 mètres superficiels de terrain pour y faire un jardin ; ayant rencontré quelques grosses pierres de taille presque à la surface du sol, il a été conduit à fouiller progressivement environ 420 mètres à une profondeur moyenne de deux mètres, et il a trouvé les objets ci-après, savoir :

« En marbre blanc, une statue de femme ; une tête ; un socle de statue ; un fragment d'inscription ; quatre énormes bases de colonnes ; douze tronçons d'énormes colonnes cannelées, de 80 centimètres environ de diamètre ; trois chapiteaux desdites colonnes ; des morceaux de corniche, d'entablement et des fragments de dallage. En granit, deux colonnes de 5 mètres de longueur. En lave, deux moulins romains. »

J'ai dit, en commençant cet article, que, depuis la pacifi-

cation de l'Algérie, deux choses auraient dû être faites dans l'intérêt de la ville de Cherchel. Je viens de traiter la première de ces questions, je passe au second *desideratum* que j'ai formulé ainsi qu'il suit :

« Il fallait faciliter, à tout prix, les relations commerciales entre les nombreuses tribus de la petite Kabylie et les habitants de Cherchel. »

Il y a quelques années, des relations commerciales, bien que de peu d'importance, existaient, et les Arabes de la montagne apportaient au marché de Cherchel leur blé leur orge, leur huile, etc. Ainsi, en 1854, 15,625 quintaux en blé, orge et avoine; 4,900 quintaux en légumes secs, et 1080 quintaux en huile ont été exportés de Cherchel venant de la montagne. Puis, presque tout à coup, il y a deux ou trois ans, les Kabyles ont cessé de venir ; et, en 1858, on trouve, pour le blé, l'orge et l'avoine, le chiffre de 2,386 quintaux ; pour les légumes secs 19 quintaux, et pour l'huile 14 quintaux.

On prétend que ce qui les a dégoûtés, ce sont les droits établis sur toutes les denrées apportées au marché ; l'administration communale ayant eu besoin de se créer des ressources pour faire face aux dépenses normales de la cité. S'il en est ainsi, la mesure n'a point été heureuse. Que ce soit ce motif ou tout autre qui empêche aujourd'hui les Arabes de venir, il n'en est pas moins vrai que, commercialement parlant, Cherchel se meurt d'inanition.

Et, cependant, cette ville possède un port parfaitement sûr et très-approprié au cabotage. Ce port a coûté environ deux millions ; avec pareille somme, on rétablirait l'ancien port romain, et les plus forts vapeurs pourraient y entrer et y trouver un abri en toute saison. Au lieu de cela, l'on parle de créer un port à Ténès, l'un des points les plus inhospitaliers de la côte africaine, en raison de la configuration du littoral ; et ce port coûtera, au minimum, de 12 à 14 millions !

Moins que tout autre, je puis être accusé de partialité, car

je n'habite Cherchel qu'accidentellement et, par des motifs qui me sont particuliers, je me dispose à rentrer prochainement en France ; mais je ne puis m'empêcher de dire ici qu'une sorte de fatalité pèse sur cette localité, qui vaut cependant bien mieux, sous plus d'un rapport, que beaucoup d'autres villes d'Algérie ; d'abord en raison de sa position sur le littoral, puis en raison de son extrême salubrité. Depuis sept ans que j'habite Cherchel, j'ai pu me convaincre que c'est peut-être, de tous les points de la province d'Alger habités par les Européens, le plus salubre ; et c'est bien quelque chose, si l'on veut tenir compte, comme on le doit, dans l'intérêt général, du peu de salubrité relative de la plupart de ces localités.

Oui, je le répète, Cherchel subit une sorte de fatalité, due principalement à ce que jusqu'à ce jour, à l'exception du dernier gouverneur-général, aucun fonctionnaire d'un ordre élevé n'a daigné venir visiter ce charmant séjour humblement caché derrière les montagnes de l'ouest de la Mitidja. Et puis, Cherchel, depuis une dizaine d'années, a eu à lutter contre une localité qui semble n'avoir été créée dans la partie la plus insalubre de la Mitidja, que pour lancer un défi permanent à l'intoxication palustre. Avec le quart de l'intelligence et de la ténacité qui ont été dépensées pour édifier Marengo, village qui, par sa position topographique, restera long-temps encore une véritable nécropole, on aurait fait de Cherchel, non-seulement une cité commerçante et prospère, mais encore un Musée archéologique qui aurait attiré de nombreux visiteurs à l'Algérie.

Espérons que le nouveau ministre de l'Algérie, ainsi que le nouveau préfet du département, voudront voir toutes choses *par eux-mêmes ;* s'il en est ainsi, et qu'ils daignent visiter Cherchel sans *idées préconçues*, nous pouvons dès maintenant être rassurés sur le sort futur de cette ville.

NOTE

SUR

LES VÊTEMENTS D'ÉTOFFE

DONNÉS A CERTAINES STATUES

DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE;

Par M. Charles DES MOULINS,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Bordeaux.

Lue dans une des séances de la Société française d'archéologie, à Limoges, en septembre 1859.

Dans son article sur la *Notre-Dame-des-Miracles* de St.-Omer (*Annales archéologiques*, 1858, t. XVIII, p. 257), M. L. Deschamps de Pas a écrit : « Quelle idée peut-on se « faire d'une Vierge (statue) *revêtue d'une robe de damas*, « *couverte d'un manteau à deux ailes* et portant sur son « bras gauche un enfant habillé d'une robe semblable, *coiffés* « *tous deux*, la mère et l'enfant, *d'une couronne impériale* « *à la façon de Charles-Quint?* » Puis, après avoir dit que la célèbre Vierge de Chartres et celles de beaucoup de villages, surtout en Flandre, portent le même costume, il ajoute : « En « définitive, *cette mode* d'habiller les Vierges *paraît avoir* « *été, à une certaine époque, d'un usage général.* »

Je le crois ainsi, car il subsiste des traces de cette coutume, non-seulement dans des parties très-diverses de la France, mais encore dans des localités privilégiées, au milieu de pro-

vinces où ces revêtements d'étoffe ne sont pas communs à toutes les statues de la Sainte Vierge.

Je vais citer quelques exemples, et puisque j'ai affaire à un homme du Nord, je vais faire parler *mon* Midi, pour vous montrer, Messieurs, qu'il est d'accord avec lui.

Les localités *privilégiées*, auxquelles je viens de faire allusion, ce sont les lieux de pélerinage. Par conséquent, ce sont les *Vierges miraculeuses* qui les font participer au degré plus éminent de vénération traditionnelle dont elles sont l'objet.

La vénération traditionnelle entraîne après elle une bien bonne chose, trop généralement oubliée aujourd'hui, *le respect des anciens usages.*

Je suis très-disposé à croire que, partout où il y a un ancien pélerinage, une ancienne dévotion, les Vierges sont habillées d'étoffe, au moins lorsque ces localités sont rurales. Il n'en est pas ainsi, je crois, dans la plupart des villes, parce que le vandalisme de la mode y a promené plus librement sa détestable faux.

Je crois que toutes, ou du moins presque toutes les *Vierges miraculeuses* (statues) sont, *intùs et in cute*, des *Vierges noires*, des effigies en bois très-vieux et, par conséquent, devenu fort noir; et lorsqu'elles ne sont pas dites *noires*, c'est qu'elles sont *peintes*. Il n'y a pas, j'en suis du moins convaincu, d'autre explication à chercher au sujet des *Vierges noires.*

Dans le Bordelais, dans le Périgord, dans la Saintonge, l'usage des habillements d'étoffe n'est plus général; mais nous avons, dans le département de la Gironde, plusieurs pélerinages très-anciens (du XIIe. siècle au moins). J'en ai visité trois, où les *Vierges miraculeuses* sont complètement habillées d'étoffe : Notre-Dame d'Arcachon, Notre-Dame de Talence et Notre-Dame de Verdelais. Seulement, ce ne sont plus des vêtements ecclésiastiques, des *chasubles arméniennes* en coiffe de

pain de sucre avec un trou pour la tête et deux pour les bras. La gaze, le tulle, la dentelle y remplacent parfois le brocart, le velours et la soie : c'est comme une protestation des modes du jour, qui ne veulent pas être tout-à-fait oubliées, même dans le sanctuaire. Vous avez pu voir, Messieurs, ce que je pense de l'étrange empire qu'elles y ont pris, en dépit de la sainteté du lieu, dans le compte-rendu du Congrès archéologique de 1858, sous cette rubrique : *L'École du respect.*

Je croirais volontiers que l'usage des vêtements *hiératiques* des Vierges miraculeuses nous vient de l'Orient et de l'époque où les persécutions des iconoclastes poussèrent en Italie une foule de moines qui y furent accueillis par les papes, depuis Grégoire III jusqu'à Benoît III, c'est-à-dire entre le premier tiers du VIIIe. siècle et le troisième tiers du IXe. Cette idée m'est suggérée par le costume de la vénérable statue de *Notre-Dame-de-Lorette*, Vierge noire en bois de cèdre et haute de quatre pieds, que je n'ai jamais eu le bonheur de voir, mais dont je possède une gravure coloriée qui paraîtrait authentique, puisque son titre porte : « *N.-D. de Lorette, envoyée à* « *Paris par le général Bonaparte* »; et plus bas : « *Déposé* « *à la Bibliothèque nationale. — Paris, chez Bance, gra-* « *veur et marchand d'estampes, rue St.-Séverin*, n°. 115, « *et chez tous les marchands de nouveautés.* »

Remarquez, je vous prie, Messieurs, que la statue en question peut être tout-à-fait indépendante (ce que j'ignore) de la *Santa Casa* qui ne fut transportée en Dalmatie par les anges que pendant l'année 1291; d'où il suit que ma supposition, relativement à l'introduction de l'usage des vêtements orientaux pour les statues de la Sainte Vierge, ne serait nullement inconciliable avec le transport de la *Santa Casa* quatre siècles plus tard.

Remarquez aussi que cette supposition s'accorderait probablement très-bien avec le fait que M. Deschamps de Pas a si

solidement constaté, à savoir que « les mutilations faites à la « statue de *N.-D.-des-Miracles* de St.-Omer ont eu pour but « de pouvoir la revêtir de robes d'étoffe (p. 258). » Plus loin, ce savant judicieux ajoute : « La question peut être généralisée, « puisqu'elle est la même, je le pense, pour toutes les Vierges « (p. 262, 263). » Enfin, quelques lignes plus loin, il met en avant, comme raison peut-être déterminante : « le désir « d'imiter une Vierge célèbre, peut-être la N.-D.-de-Lorette « en Italie. » — Or, on n'imite que ce qui est antérieur, et la grande célébrité de Lorette n'ayant éclaté qu'après la troisième translation de la *Santa Casa*, c'est-à-dire vers l'an 1300, l'importation de la coutume italienne des vêtements orientaux ne se sera probablement répandue en France que de proche en proche; en sorte que M. Deschamps de Pas aurait raison de croire que les Vierges miraculeuses ne furent disposées pour recevoir des vêtements d'étoffe que vers le commencement du XVe. siècle.

Il existe en France, ai-je dit, des diocèses où cet usage a laissé des traces évidentes; j'ajoute, des traces générales, et je cite en premier lieu le diocèse de Marseille. Il y a plus de quarante ans que je l'ai quitté, et j'ignore ce que *la mode* a pu y gagner de terrain depuis lors. Mais, en 1816, TOUTES les statues de la Sainte Vierge (je n'en ai vu, si je m'en souviens bien, que de modernes) étaient *sculptées* en vêtements de forme païenne, puis ornées d'un manteau d'étoffe, ou plutôt d'un voile à deux ailes de même forme à peu près que les ailes plissées des surplis. Ces deux ailes restaient déployées et symétriquement étalées derrière la statue, et on les changeait *selon la couleur liturgique de l'office (blanc*, dans le temps pascal; *rouge*, pour la Pentecôte; *violet*, pour le Carême), tout comme on change encore, dans des églises peu atteintes par le *progrès*, le DEVANT-D'AUTEL en étoffe qui cache la caisse carrée ou le massif de pierre du *tombeau*. Ce *devant-*

d'autel est un des restes des anciens *parements*, et l'on retrouve encore un autre de ces restes dans *le voile* dont est recouvert le pupitre devant lequel se chantent l'épître et l'évangile (1).

Si ma mémoire ne me trompe pas (et elle est d'accord avec les images que j'ai sous les yeux), la statue de Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille, qu'on apporte en ville pour les grandes processions, est moderne et de grandeur à peu près naturelle : c'est dire qu'elle n'a non plus que des vêtements *de sculpture*, plus les *ailes d'étoffe*, selon l'usage local. Quant à l'ancienne image miraculeuse, je crois bien me rappeler qu'elle est plus petite et ne quitte jamais le contre-rétable de l'autel.

La Notre-Dame-de-Fourvières, de Lyon, n'est pas *noire*, parce qu'elle est *peinte ;* elle est ornée de vêtements d'étoffe, plus ou moins hiératiques (2).

Dans les Pyrénées, il y a des Vierges vêtues d'étoffe et coiffées du *capulet* rouge (à St.-Vincent de Bagnères-de-Bigorre) et d'autres qui sont privées de ces ornements, surtout quand on se trouve, comme à Asté, en possession d'une grande et vraiment belle statue moderne en marbre blanc. Quant aux statues *principales* des lieux de pélerinage, elles sont traitées suivant l'ancien usage, et je puis citer un document de 1787 qui établit que la Notre-Dame-de-Héas, si vénérée dans ces montagnes, est semblable aux autres Vierges miraculeuses.

(1) Dans quelques diocèses (à Limoges, par exemple), le porte-missel, qu'on pose sur l'autel, est également recouvert d'un petit voile assorti à la couleur liturgique du jour (*Note ajoutée après le Congrès de Limoges*).

(2) A Notre-Dame-d'Arliquet, pélerinage très-fréquenté, distant d'un kilomètre d'Aixe (Haute-Vienne), la statue est une très-petite *Notre-Dame-de-Pitié, peinte,* et ornée du manteau à deux ailes en soie blanche brodée d'or, avec doublure bleue (*Note ajoutée après le Congrès de Limoges*).

Feu M. de Saint-Amans, d'Agen, venait d'assister, à Héas, à la fête de l'Assomption de 1787. Il en écrivit la relation, que le médecin Dussaulx nous a conservée dans son *Voyage à Barèges*, publié en 1788. Cette relation est pleine d'entrain et de gaîté, mais toute parfumée de l'impertinence soi-disant philosophique hors de laquelle, à cette triste époque, on ne savait concevoir ni élégance, ni bon ton. Le savant Agenais est mort quarante-cinq ans plus tard, entouré du respect et de la vénération de ses concitoyens; d'où il faut conclure que, de bonne heure, il avait su jeter au vent cette vieille défroque d'apprenti-philosophe, pour se livrer aux travaux sérieux qui ont illustré sa longue et utile carrière et qui ont fait de lui, pendant tant d'années, le patriarche de la science dans sa belle province.

« L'édifice est moderne, » disait Saint-Amans, « en forme « de croix grecque, et surmonté d'un petit dôme. L'attique « recèle une très-jolie statue de la Vierge en marbre gris, « excepté la tête et les mains qui sont de marbre blanc. Au- « dessus de l'un des trois autels, est placé le tableau de Notre- « Dame, en capulet rouge, comme une franche montagnarde. « C'est ainsi que la Vierge, noire chez les Nègres » (*sic*; je ne sais si cela est vrai), « blanche chez nous, affublée *de ru-* « *bans et de dentelles* DANS LA PLUPART DE NOS PROVINCES, « change de couleur et de costume selon les différents pays. » Au-dessus du tabernacle est une statue « TRÈS-PARÉE » et de demi-grandeur naturelle. Évidemment, ce doit être là l'*ancienne effigie*, car c'est elle que les pélerins faisaient toucher par « les chapelets de bois et les anneaux de cuivre » qu'ils venaient de faire bénir, — dévotion qui existe aussi à N.-D.-de-Verdelais, et sans doute ailleurs.

Je n'ai presque rien à ajouter aux judicieuses réflexions de M. Deschamps de Pas sur les « chapeaux en argent et les couronnes fermées, dites « couronnes impériales, » dont il attri-

bue le premier emploi au milieu du XIVe. siècle; mais il paraît que la couronne impériale est adoptée depuis long-temps à Rome pour cet usage, car celle que le pape Pie IX a accordée, en 1856, à Mg^r. le cardinal Donnet pour la statue de N.-D.-de-Verdelais est, ainsi que celle de l'Enfant-Jésus, complètement fermée, globuleuse-déprimée, presqu'en forme de turban très-élargi.

M. Deschamps de Pas dit que le globe placé maintenant dans la main de l'Enfant-Jésus ne lui paraît pas y avoir existé dans l'état primitif de cette belle sculpture (N.-D.-des-Miracles de St.-Omer) « de la plus belle époque du XIIIe. siècle (p. 257) », et cela parce que, selon lui, « le globe est d'une « invention trop récente et n'a guère dû être en usage qu'a- « près la découverte de l'astronomie sur la sphéricité de la « terre (p. 259). » Il ne sera pas sans intérêt de vous faire remarquer, Messieurs, que le magnifique Christ *apocalyptique* des peintures murales de la collégiale de St.-Macaire, département de la Gironde (1), est aussi de la plus belle et de la plus hiératique époque du XIIIe. siècle, et qu'il tient en sa main droite un globe. Ce globe n'est pas *croisé*, comme on l'a figuré depuis, mais marqué d'une perpendiculaire sur une horizontale, ce qui divise le globe (ou tout au moins le *disque*, si on le veut absolument) en trois compartiments inégaux (blanc, rouge et jaune) pour distinguer les TROIS parties du monde, seules connues à cette époque.

(1) Monument précieux, dont notre collègue, M. Léo Drouyn, a déjà écrit, et va publier prochainement, une monographie complète.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE,

PAR

MM. Ch. GOMART, baron d'AGOS, CHALLE, Ch. VASSEUR, PHELIPPOT, et l'abbé JOUVE.

EGLISE DE FRESNOY-LE-GRAND (AISNE.)

Avant que l'église de Fresnoy-le-Grand (Aisne), en démolition, ait disparu complètement et ait été remplacée par une église moderne, nous avons fait lever le plan et dessiné la vue de cet ancien monument avec la plus grande exactitude.

On voit, par le dessin ci-joint, que l'église de Fresnoy-le-Grand est un édifice sans grâce et sans formes; bâti en grès dans le bas, en pierres blanches dans les parties les plus anciennes et en pierres et briques dans le haut.

La tour carrée qui domine le portail, est lourde, formée de murs très-épais, percés de meurtrières dans certaines parties. Les deux angles de la tour, du côté de la façade, sont surmontés de deux petites tourelles en brique à cul-de-lampe; par-dessus tout, un clocher carré en pierre, percé de deux petites fenêtres à ogives.

Des pierres avec inscription, trouvées dans la démolition de cette tour, et le portail plein-cintre peuvent faire présumer que ce clocher remonte au XIIIe. siècle; les fenêtres à ogives de l'abside et du transept indiquent une origine moins ancienne. Quant aux bas-côtés de la nef à fenêtres petites et étroites, une pierre de la corniche nous apprend que cette addition a été faite en 1675

Cette église est sous l'invocation de saint Eloy. Dans les anciens titres, elle est indiquée comme entourée des fermes du Roi.

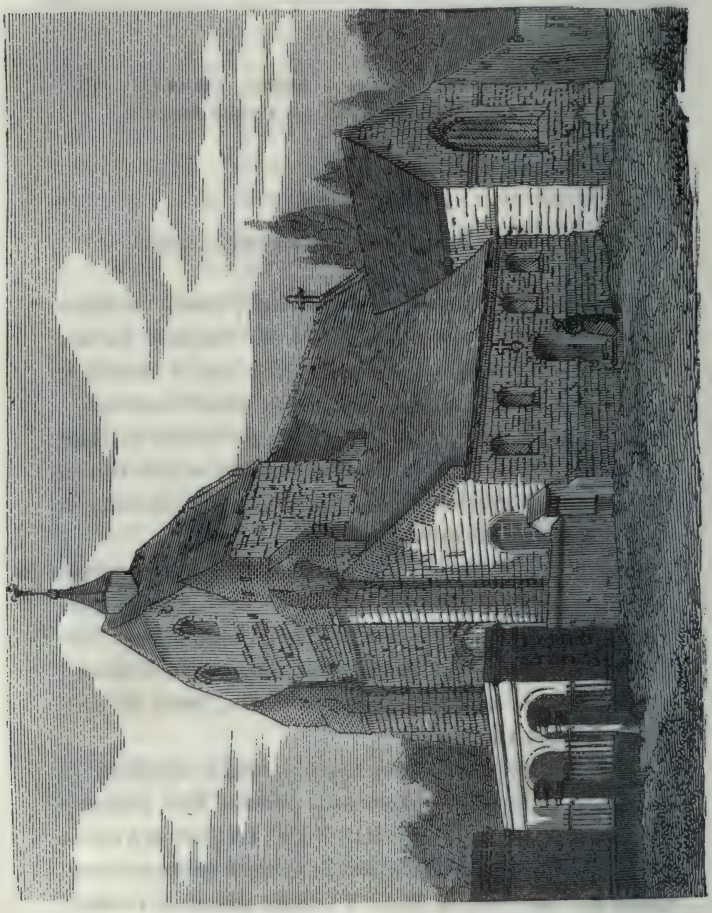

VUE DE L'ÉGLISE DE FRESNOY-LE-GRAND.

Des *cryptes* ou voies souterraines existent dans les maisons voisines de l'église, et les galeries paraissent devoir converger

vers le clocher. On sait que, dans beaucoup de villages de Picardie, on rencontre des caves-refuges où *muches*, dans lesquelles on pénètre par un escalier pratiqué assez souvent dans le clocher de l'église. Ces caves, qui se composent de galeries ouvertes dans le tuf, forment comme des rues souterraines qui, dans les moments de guerre et d'invasion, permettaient aux habitants de se soustraire à la brutalité du soldat.

Une entrée des *creutes* de Fresnoy a été reconnue chez M. Hénoux. La galerie est maçonnée en grès dans certaines parties.

La construction et les plans de l'église nouvelle qu'on reconstruit sont confiés à M. Dablin, architecte à St.-Quentin, qui a déjà construit les églises de Fluquières et de Foreste.

Il existait, il y a encore peu de temps, sur la place de Fresnoy-le-Grand, un très-vieux tilleul : cet arbre, aux branches duquel on a pendu plusieurs personnes au moment de la Révolution de 93, a été abattu en 1835.

Le terroir de Fresnoy-le-Grand possède plusieurs lieux dits qui indiqueraient qu'il a été le théâtre de bien des luttes sanglantes : l'*Attaque*, petite éminence où, dans des temps reculés, commença dit-on, un grand combat;—le *Fonds du mourdrie*, lieu témoin autrefois d'un massacre considérable ; — le *Riot du coutelas*, ancien fossé qui roula autrefois du sang avec ses eaux et dans lequel on a trouvé beaucoup d'armes antiques.

Fresnoy-le-Grand, aujourd'hui vaste village, doit son accroissement rapide à la fabrication des châles qui s'y est developpée depuis quelques années à un haut degré d'activité. Ce mouvement s'est encore accru depuis que le chemin de fer du Nord y a établi une station.

CH. GOMART.

SUR UNE SCULPTURE DE L'EGLISE DE CADEAC, VALLÉE D'AURE, HAUTES-PYRÉNÉES.

Je désirerais payer ma dette à la Société française d'archéologie en lui faisant connaître les monuments du pays que j'habite, heureux si je pouvais attirer sa sollicitude sur quelques-uns de ceux que menacent le temps et le plus souvent des restaurations peu intelligentes. L'accueil qu'elle a fait à mon nom lorsqu'il lui a été présenté, bien que dépourvu à peu près de tout titre, me fait espérer que mes intentions pourront jusqu'à un certain point suppléer à ce qui me manque. Je serai heureux de voir figurer dans le *Bulletin monumental*, quelques notes sur nos édifices religieux que je crois peu connus pour la plupart, bien qu'ils méritent en général de l'être. La vallée d'Aure avec son histoire, ses belles montagnes, ses marbres, ses eaux minérales, ses châteaux, ses églises, appelle l'attention, que toutefois elle a jusqu'ici peu obtenue; je serais tenté de l'en plaindre et cependant je l'en félicite: elle doit, je n'en doute pas, à cette obscurité dans laquelle on l'a laissée d'avoir conservé ses vieilles églises romanes et leurs peintures du XVIe. siècle; ses donjons noircis par le temps, ses maisons aux antiques croisées, avec leurs meurtrières et leurs portes surmontées d'armoiries et de devises, mais le plus souvent du monogramme de Jésus et de Marie. Cette vallée, jadis un des plus beaux fleurons de la mitre épiscopale de Comminges, est une mine dans laquelle l'observateur n'a qu'à puiser pour trouver un objet digne de son attention. Le village de Cadéac, entr'autres, possède une jolie église du XVIe. siècle, dont la porte du XIIe. siècle a été décrite dans les *Annales archéologiques;* une chapelle consacrée à la Sainte Vierge, dont l'image miraculeuse attire de nombreux pélerins et est très-vénérée dans les environs; les ruines d'un fort qui rappellent l'in-

vasion des Maures, leur défaite dans les champs qui l'avoisinent et enfin des eaux thermales trop peu connues. Tout cela pourrait faire l'objet d'une notice intéressante: je ne veux parler aujourd'hui que d'une pierre enclavée dans le mur d'enceinte du cimetière. C'est un parallélogramme surmonté d'un fronton triangulaire, mesurant dans la largeur 80 centimètres ; autour de la base, au sommet de l'angle supérieur dans le parallélogramme, est un groupe de trois personnages dont les têtes ont été stupidement mutilées : celui du milieu paraît néanmoins le plus jeune, il porte la main gauche sur un objet qui ressemble à un pain ; la main droite se lève et bénit ; la tête est environnée de rayons ; au-dessus de lui plane une colombe ; à sa droite est une femme dont la tête est ceinte d'une double rangée de rayons ; ses vêtements sont amples et à plis nombreux ; elle tend les mains vers le premier personnage. Une table couverte de pains, de poissons et de vases dont on ne voit que le pied, est devant eux et cache la partie inférieure de leur corps ; le troisième personnage est un homme portant une longue robe rattachée par une ceinture dont les bouts flottent derrière lui ; il est agenouillé sur un escabeau 'et porte la main gauche à sa bouche. Deux têtes d'anges occupent les angles supérieurs. En bas, du côté de la femme, est un ange qui semble la servir à genoux ; il a à côté de lui un instrument rond avec un manche long et orné, dont je ne puis saisir la destination, la partie la plus importante en étant brisée: serait-ce un instrument de musique ? Du même côté, est un dressoir en forme de potence supportant un vase rempli de fleurs, un autre en forme de calice et un troisième ou plutôt le pied seulement, comme ceux qui sont sur la table. Il y avait en bas, au milieu de l'encadrement, un objet qu'il est difficile de nommer, parce qu'il a été brisé, mais qui me semble avoir été une croix aux quatre branches égales. Au sommet de l'angle supérieur, et dominant cette scène, est une figure de Père-Éternel sortant à mi-corps des nuages, portant dans la

main gauche le globe terrestre surmonté d'une longue croix et bénissant de la droite; la tête est coiffée d'une tiare à deux couronnes. Je crois voir ici une Sainte Famille : Jésus, Marie et Joseph prenant leur repas, servis par les anges et contemplés par le Père-Éternel et l'Esprit-Saint. La table est couverte uniquement d'aliments symboliques : du pain et des poissons. Le Sauveur est reconnaissable (bien que sa tête ait été endommagée ainsi que celle de sa Mère), aux rayons qui entourent sa face et qui forment non point le nimbe crucifère, mais bien une auréole radiée, à la taille qui est celle d'un adolescent, et au geste de la bénédiction que fait la main droite. Marie, assise comme son Fils, a la tête légèrement inclinée vers lui; ses bras aussi se tendent respectueusement vers Jésus ; elle a une auréole double. Saint Joseph, le père nourricier, associé par l'adoption seulement à l'honneur d'être le chef de la famille, est dans une attitude encore plus respectueuse : il est à genoux, comme s'il prenait par anticipation sa part de la table eucharistique. Nous ne voulons point dire cependant que nous avons ici une consécration du corps et du sang de N.-S. qui aurait précédé l'institution du sacrement et dont le Sauveur aurait favorisé sa Mère et celui qui veilla sur son enfance : rien ne nous y autorise ; mais il nous semble que, dans cette scène où nous voyons la Trinité tout entière avec les personnes qui ont le plus approché d'elle, l'artiste a été influencé par cette pensée à son insu peut-être ; et ce qui nous porte à le croire, c'est l'attitude qu'il a donnée à ses personnages qui n'est point celle d'un repas ordinaire, ce sont les aliments qu'il a mis devant eux : les poissons, symbole bien connu du Fils de Dieu, le pain qu'il doit changer en son corps et nous donner comme tel. Me tromperai-je en assignant le XVIe. siècle comme l'époque où cette pierre fut sculptée et dans la manière dont je crois pouvoir l'expliquer ? La Société en jugera ; mais je suis convaincu qu'elle n'a point été faite pour la place qu'elle oc-

cupe aujourd'hui ; elle y est exposée à des dégradations qui l'ont déjà bien défigurée, et il serait à désirer qu'elle fût placée ailleurs. La nature du sujet qu'elle représente me fait penser qu'elle a dû être sculptée pour orner le réfectoire d'une communauté religieuse, peut-être même d'une maison privée, car les maisons anciennes de cette vallée offrent un certain luxe de sculptures que l'on ne trouve point ailleurs et partout l'idée religieuse y domine.

Baron D'AGOS.

UNE BÉGUINE A SAINT-QUENTIN, EN 1320.

Parmi les établissements de bienfaisance que nous ont légués nos pères, les béguinages ont été les plus communs dans les Flandres, et aujourd'hui ces maisons de retraite sont encore très-nombreuses dans les principales villes du nord.

Les béguinages sont des établissements de bienfaisance, qui ont pour objet d'offrir une retraite aux vieilles femmes veuves ou aux vieilles filles : aussi les béguinages sont quelquefois nommés, dans les anciens actes : *hospitale vetularum*, *l'hôpital des vieilles*.

On peut faire remonter la fondation de ces établissements aux XIIe. et XIIIe. siècles, car nous voyons les chartes de donation de plusieurs de ces maisons remonter à cette époque à St.-Quentin : ainsi, Gérard de Fonsommes, chevalier sénéchal du Vermandois, fonde, en 1200, à St.-Quentin le béguinage de Fonsommes ;

Gossuin (le grainetier) et sa femme fondent, en 1300, le béguinage des Grainetiers ;

Robert de Suzanne fonde, en 1336, le béguinage de Suzanne ;

Gérard d'Esquehéries fonde, en 1344, le béguinage d'Es-

quehéries ;— Jean Carpentier de Villecholles fonde, en 1554, le béguinage de Villecholles ;

Lalier de Gibercourt fonde, en 1570, le béguinage d'Estreillers dit *des Bonnes-Dames.*

On voit que chaque maison de béguinage portait le nom du fondateur. Aujourd'hui, les béguinages, qui sont au nombre de trois à St.-Quentin : le béguinage St.-Anne, le béguinage Ste.-Marguerite, le béguinage St.-Augustin, portent les uns le nom de l'ancienne chapelle de leur maison, les autres celui de la paroisse dans laquelle ils étaient autrefois situés.

Les béguines ne sont plus, à St.-Quentin, que des veuves ou filles désignées par la Commission des hospices, elles occupent des cellules entretenues aux frais des hospices et reçoivent un prêt annuel de 180 fr. ; le nombre des cellules est de 66. Le nombre des fondations est de 44. Ces béguines recevaient par mois 3 fr., plus un demi-hectolitre de blé, 50 fagots et un sac de charbon par an. Depuis 1844, ces dons en nature ont été convertis en un prêt de 15 fr. par mois.

On voit que cette institution a perdu, à St.-Quentin, son caractère religieux pour devenir un asile pour la vieillesse des veuves ou filles âgées. En Belgique, les institutions sont moitié civiles, moitié religieuses, et dans la plupart des maisons on porte encore l'ancien béguin.

Les béguines ne portent plus de costume à St.-Quentin, mais, dans les temps anciens, elles avaient un vêtement uniforme et toutes portaient le béguin d'où vient leur nom. Quel était ce costume ? La pierre tumulaire que nous donnons ici nous fait connaître le costume d'une béguine à St.-Quentin, en 1320. Cette pierre, parfaitement conservée, mesure 2 mètres 60 centimètres en largeur et 1 mètre 30 centimètres en hauteur ; elle est en marbre noir ; la figure et les mains sont en marbre blanc ; elle a été trouvée à St.-Quentin, sur l'emplacement de l'ancienne église de la Toussaint.

Le costume sévère de la béguine ne manque pas d'ampleur. Il se compose d'une longue robe en drap noir, à manches larges, demi-longues; la robe ne paraît pas serrée autour de la taille par une ceinture; le béguin, ou chape de drap blanc, non-seulement couvre la tête, mais encore il encadre la figure et enveloppe le cou.

La béguine est debout sous un riche portique ogival où deux anges l'encensent; elle a les mains jointes sur la poitrine, les pieds appuyés sur deux chiens, qui paraissent être: l'un de l'espèce dite aujourd'hui *King Charles*, l'autre un lévrier, couvert d'un caparaçon sur lequel est brodée une croix.

On lit autour de la pierre, en caractères gothiques:

Chi gist Demisel Marie Likate, begine,
qui fu fille stre Vautier Likat, bourgeois de Saint
Quentin, qui rendit aime
en l'an de grase mil et CCC et XX,
le nuit mon signeur saint Iehan Vautistre.
Prie pour same adex.

Cette demoiselle Marie Lecat n'était sans doute pas une béguine admise par charité dans cette maison de retraite, mais la fille d'un riche bourgeois qui, suivant la coutume des grands personnages de l'époque, avait revêtu, par humilité et par dévotion, les habits de béguine pour terminer sa vie en odeur de sainteté. On verra, par les noms que nous allons citer, que la famille Lecat tenait, aux XIVe. et XVe. siècles, une place dans l'administration de la province de Vermandois.

Thomas Lecat, jurisconsulte, avocat à St.-Quentin, en 1309; — Gautier Lecat, garde de la Monnaie de St.-Quentin (1422-1450). — Simon Lecat, mayeur, en 1447; — Thomas

ci gist demisel marie ibate begine
qui fuille fre ualtier ibat bourgois de faint quentin qui rendit aime
en lan de grace mil et ccc et xx
le nuit mon ligneur faint iehan bautistre prie pour lame adiz
Ch. Gerhardt.
E.D.

Lecat, bailli de St.-Quentin (1422-1450). — Jacques Lecat, mayeur, en 1500.

Ch. GOMART.

CELLIER MONUMENTAL, A AUXERRE.

On vient de démolir, à Auxerre, l'ancienne halle au blé qui avait été construite en 1728 pour l'Hôtel-Dieu sur un terrain vague où, selon des titres de cette époque, aurait existé autrefois un tripot. Les divers propriétaires, qui avaient alors abandonné gratuitement leurs droits à l'Hospice, mentionnaient que leur ayeul avait à percevoir dessus une rente de 33 livres par chacun an. On avait entendu dire autrefois par des personnes âgées qu'il existait des caves sous cet édifice.

En creusant le sol pour asseoir sur de plus vastes proportions les fondations de la nouvelle halle, on le trouva remblayé jusqu'à cinq mètres de profondeur, et tout autour une série d'arceaux en ogive qui formaient les arcs formerets d'une voûte souterraine dont le développement était de quarante mètres de long sur dix mètres de large. Ils étaient au nombre de neuf sur chaque face de la longueur, et de trois sur celles de la largeur. Ces arcs reposaient sur des consoles octogones, engagées dans le mur et terminées en cul-de-lampe; chacune de ces consoles portait, en outre, la retombée d'un arc-doubleau et de deux arcs diagonaux de forme *chanfreinée* dont il ne restait plus que la première assise. Il était démontré par là que la construction souterraine était divisée, dans le sens de la longueur, par deux rangs de piliers et formait ainsi trois nefs de 3 mètres 30 centimètres de largeur chacune. La voûte et les piliers avaient disparu, on n'en a trouvé aucune trace, ni aucuns débris dans les remblais.

Le style des arcs et des consoles indique, pour la date de cette construction la fin du XIIe. siècle et le commencement du XIIIe. Mais quelle est son origine et quelle fut sa destination? La tradition est muette et les titres qui ne remontent pas au-delà de 135 ans n'apprennent absolument rien.

Mais évidemment ce n'est là qu'un édifice civil, et ayant une destination d'exploitation ou de commerce viticole. C'est un cellier; seulement c'est peut-être le plus monumental de tous les celliers connus. On a trouvé dans les fouilles, à la vérité sur un point restreint, des restes de carrelages, j'en ai retiré un carreau qui porte à l'une de ses tranches une plombure émaillée très-bien conservée. Si ce carrelage existait sous tout l'édifice, c'était un luxe et un confort tout-à-fait inusités.

Ses immenses proportions, le luxe de sa construction, semblent bien démontrer que ce n'était pas l'œuvre d'un simple particulier. Dans l'Auxerrois, où de tous temps la vigne a été cultivée à bras d'hommes et où la culture en a par conséquent été toujours dispendieuse, il n'y a nul exemple ni nul souvenir d'une concentration dans les mêmes mains d'une étendue de vignes qui puisse fournir même le quart des récoltes que pourrait emmagasiner ce cellier. Et il n'y avait qu'un établissement public, ou une puissante communauté religieuse ayant de vastes propriétés ou de riches dîmes à percevoir, qui pût avoir besoin de caves d'une aussi vaste dimension et les construire avec un tel luxe. Etait-ce un établissement communal? Rien absolument ne l'indique. Aucun document, aucune tradition ne révèlent qu'à aucune époque le commerce des vins ait eu à Auxerre un entrepôt ou autre magasin public, ni qu'il ait été jamais constitué de manière à avoir besoin d'un semblable emplacement. Il en resterait, d'ailleurs, quelque tradition. Et comment expliquer enfin que ce magasin communal serait devenu ensuite une propriété particulière grevée d'une rente foncière?

Tout près de cette construction se trouve un édifice du XIIe. ou du XIIIe. siècle. C'est un grand bâtiment en petit appareil à deux pignons. Il était occupé, au commencement du XIIIe. siècle, par les chevaliers de St.-Jean de Jérusalem, qui l'ont ensuite délaissé pour habiter l'hôtel des Templiers, quand la confiscation le leur a attribué. Mais l'Ordre de Malte possédait encore en 1789 le grand bâtiment à pignons, ancienne résidence de ses devanciers. Une grande salle de cet édifice, l'ancienne salle capitulaire, sans doute, dont la voûte a été récemment démolie, offre encore des chapiteaux octogones, tout-à-fait analogues aux consoles du cellier récemment découvert. Il est donc permis de supposer que ce cellier était l'étage souterrain d'une vaste grange ou autre bâtiment d'exploitation, destiné à emmagasiner les récoltes, dîmes ou approvisionnements que l'Ordre tirait de ses domaines dans la contrée.

Rien n'indique, du reste, à quelle occasion la voûte et les piliers du cellier ont été démolis; on n'a trouvé dans les déblais nulle trace d'incendie. Les pièces de monnaie qu'on y a découvertes sont, au plus tard, du règne de Louis XIII: ce serait donc à la première moitié du XVIIe. siècle qu'il faudrait rapporter l'époque du remblai, peut-être à l'occasion de l'établissement du jeu de paume, quand la grange supérieure avait été détruite, et que l'on voulait obtenir un sol que l'on pût fouler à l'aise, sans craindre que les voûtes, restées à découvert et crevassées par l'action des intempéries, ne s'écroulassent sous les pieds des passants.

CHALLE,

De l'Institut des provinces.

LES SEIGNEURS D'ANNEBAUT ET LEUR POTEAU DE JUSTICE.

Il reste sur le territoire d'Annebaut des vestiges considérables d'un ancien château à une demi-lieue au sud de la route de Caen à Pont-l'Evêque, dans le bois (V. le *Bulletin mon.*, t. II, p. 247). La famille des seigneurs d'Annebaut était une des plus anciennes et des plus illustres de la Normandie. On en trouve des membres à la conquête de l'Angleterre en 1066, puis à la suite du duc Robert en Terre-Sainte. Un vieux manuscrit des nobles de la province cite, comme vivant à peu près à la même époque, un Richard et un Enguerrand d'Annebaut. Dès-lors, on a une généalogie, non interrompue, de tous les membres de cette famille jusqu'à son extinction qui eut lieu dans la personne de Jean d'Annebaut, baron de Retz et de la Hunaudaye, tué à la bataille de Dreux, en 1662. Il ne laissait qu'une fille nommée Diane, qui mourut peu de temps après lui, et sa succession passa à Madeleine d'Annebaut, sa sœur, comtesse de Rochepot, par son second mariage avec Jacques de Silly de Rochepot. Madeleine mourut aussi sans enfants et eut pour héritières ses deux tantes, les dames de Vieux-Pont et de Saint-Germain, sœurs du Cardinal-évêque de Lisieux et du fameux Claude, amiral et maréchal de France. Charlotte de Vieux-Pont, arrière-petite-fille de ladite dame de Vieux-Pont, porta la terre d'Annebaut dans la famille Potier, par son mariage avec Bernard Potier, seigneur de Blérencourt-Saulzy, Cattegny, Dominois-le-Fresnel, comte de Pont-Authou, Pont-Audemer et Montfort-sur-Risle, seigneur de St.-Pierre-en-Caux et Chailloué, qui devint marquis d'Annebaut par érection qui fut faite en sa faveur l'an 1643.

Après lui, le marquisat d'Annebaut passa dans une branche latérale, et l'on trouve en possession du titre François-

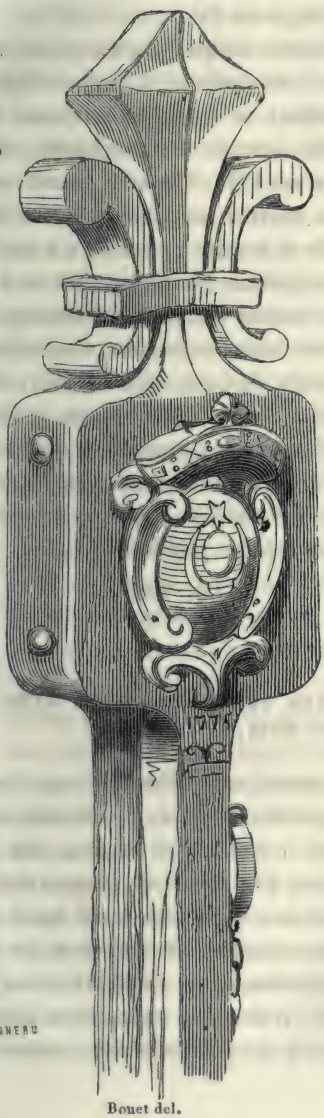

PARTIE SUPÉRIEURE DU POTEAU.

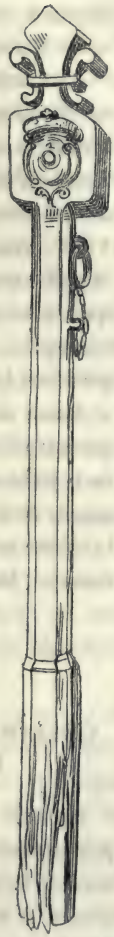

POTEAU DE LA JUSTICE D'ANNEBAUT.

CARBONNEAU

Bouet del.

Bernard, duc de Tresmes, fils de Léon Potier, pair de France, et de Marie-Françoise-Angélique du Val.

Le 3 août 1723, Jean-Baptiste-Julien d'Hanicamp, comte de Montfort, marquis de Pont-Audemer et Pont-Authou, acquit le marquisat d'Annebaut et d'Aubigny-en-Auge. Il n'eut qu'un fils, et une fille nommée Marie-Adelaïde, qui devint marquise d'Annebaut en 1777. Elle avait épousé, en 1748, François du Parc de Barville, seigneur et patron du Mesnil-Auval. Le petit-fils de ce dernier a vendu, il y a quelques années, la terre et la seigneurie d'Annebaut à M. de La Chouquais, membre de la Société française d'archéologie, président honoraire à la Cour impériale de Caen. Ce dernier a donné au musée d'antiquités de Caen, où on le voit, un poteau qui était encore, il y a trois ans, près du château, à côté de la halle ou cohue, et qui servait aux expositions des criminels de la haute-justice d'Annebaut; ce poteau porte encore la chaîne et le collier de fer qui servaient à attacher les condamnés (Voir la page précédente). On y lit la date 1775.

Ch. VASSEUR.

SÉPULTURES CHRÉTIENNES TROUVÉES EN 1859 DANS LA COMMUNE DU BOIS, ILE DE RÉ.

En avril 1849, un cultivateur, en fouillant le long d'un petit sentier dans un lieu appelé les Plumées, terrain situé au nord de la commune du Bois, à 300 mètres environ, mit à découvert un carré de 2 mètres 50 centimètres, formant deux degrés en moëllons assez bien conservés. Sans avoir égard à cette découverte, il continua ses fouilles, où il ne tarda pas à découvrir, à quelques mètres de distance au nord, un très-beau sarcophage en pierre de taille, renfermant un squelette assez bien conservé : il était placé à 1 mètre de profondeur, orienté

d'est à ouest et composé d'un seul morceau de pierre de taille, et de son couvercle également en pierre de taille.

On continua les fouilles dans la propriété voisine, qui est la mienne, où l'on découvrit cinq autres tombes, renfermant des squelettes d'une forte taille et très-bien conservés : les quatre premières étaient en moëllons posés de champ et soudés avec du mortier de chaux ainsi que leurs couvercles, qui étaient de trois morceaux de moëllons; deux des corps reposaient sur un fonds argileux, et les trois autres sur le moëllon; le cinquième cercueil était d'un seul morceau de pierre de taille d'une longueur totale, prise au dehors, de 2 mètres 5 centimètres, de 67 centimètres de large à la tête et de 34 centimètres aux pieds. Dans le fond du cercueil, il existait une entaille, qui n'offrait que la place du chef enveloppé de son suaire. Cette entaille n'existait pas dans les autres cercueils. Quant au défunt, il était intact, c'était un sujet grand, jeune, couché sur le dos, les mains étendues le long du corps; le couvercle, autrefois d'un seul morceau, avait été cassé en deux. A côté de ce sarcophage il y avait un mur, se dirigeant au nord, dans la vigne voisine. On abandonna ces fouilles, car ma propriété était ensemencée.

Les fouilles furent reprises en avril 1859 : on trouva des débris de vases, mais la plupart noircis ou brûlés par le feu; du charbon et du bois à moitié brûlé, dont on remarquait encore les fibres; par-dessous ce charbon et ce bois, une couche de cendre épaisse de 12 ou 15 centimètres ; le tout sur les ruines d'un bâtiment. Sur la fin de la journée, nous avons recueilli de superbes tuiles plates à rebords et à crochets. On découvrit un puits qui avait été comblé avec des débris de briques, tuiles et carreaux.

Le 27 avril, à la profondeur de 45 centimètres, nous découvrîmes un carré de 5 mètres, une couche de charbons et de bois à moitié brûlé, et dessous une couche de ciment très-

dure et très-solide, épaisse de 5 à 6 centimètres, et par-dessous ce ciment, un béton de 40 à 45 centimètres d'épaisseur, très-dur, fait avec des pierres cassées et de la chaux. Je le fis démolir, afin de m'assurer de ce qu'il recouvrait. Après quelques heures de travail seulement, on découvrit un cercueil, orienté d'est à ouest, composé de quatre moëllons placés de champ de chaque côté, et un autre aux extrémités. Le tout, légèrement soudé avec du mortier de chaux, reposait sur un fonds également en moëllon. Le couvercle avait été d'un seul morceau de pierre de taille, mais il avait été cassé en trois morceaux par la charge des terres.

Quant au mort, c'était un sujet grand et à la fleur de l'âge, à en juger par la blancheur et la conservation de ses dents; il était couché sur le dos, les mains étendues le long du corps. On trouva à côté un autre cercueil en pierre de taille, et à la même profondeur. Le couvercle était en moëllons et de trois morceaux. Je remarquai un peu de terre végétale qui s'était infiltrée par les fentes. Je débarrassai le corps de cette terre afin de pouvoir mieux le considérer : le mort paraissait avoir été d'une grande taille; les ossements étaient très-gros, la tête très-forte.

Le jeudi 28 avril, j'ai trouvé un très-beau sarcophage en pierre de taille et d'un seul morceau, orienté comme les autres d'est à ouest. Le couvercle n'était pas en moëllons : il était en pierre de taille, autrefois d'un seul morceau, mais il avait été depuis cassé en deux par le tassement des terres qui avaient légèrement pénétré par la fente et enveloppaient le corps. Le mort avait été placé sur le dos, la tête inclinée vers le midi, les mains étendues le long du corps; il n'y avait que les petites phalanges des doigts qui étaient dérangées. Le squelette était d'une taille moyenne et paraissait être celui d'un homme dans la fleur et la force de l'âge.

Vers le milieu du jour, nous découvrîmes un autre cercueil

à la même profondeur, à 1 mètre 50 centimètres au nord du dernier.

Les fouilles ont été continuées pendant plusieurs jours, et plusieurs autres tombeaux à peu près pareils ont été mis à nu.

On trouva, sur une partie du terrain fouillé, les restes d'un escalier en moëllon dont on remarquait encore quatre degrés, et à quelques mètres au nord, les restes d'une cave effondrée; il est probable que cet escalier y conduisait. Les marches étaient toutes couvertes de charbon et de cendre; autour de ces murs on recueillit un fragment de meule de grande dimension, une pierre à aiguiser, des morceaux de fer oxydés, une petite plaque de cuivre, un anneau carré en plomb, un petit ciseau en fer et plusieurs petites pièces de monnaies seigneuriales.

T. PHELIPPOT,
Membre de la Société française d'archéologie.

SUR L'ÉGLISE DE COMPS, DÉPARTEMENT DE LA DROME.

A deux lieues de la petite ville de Dieu-le-Fit, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Montélimar (Drôme), et sur un plateau des montagnes de la commune de Comps, s'élève, isolée, une église monumentale dont l'ensemble indique, au premier aspect, une de ces émanations de l'architecture chrétienne, inspirées des types orientaux. Elle montre une tour carrée, surmontée d'un clocher en forme de lanterne, et est terminée, au levant, par une abside arrondie qui se détache sur deux croisillons ou branches d'égale longueur.

On y entrait jadis par une porte unique, en face de l'abside demi-circulaire, au levant, et qui était elle-même flanquée de deux contre-absides dont on voit encore, en partie, les

ruines bien prononcées. Aujourd'hui, on y pénètre par une porte moderne, dont il ne faut point tenir compte pour l'ordonnance générale du monument, et qui, par sa position, trompe le spectateur relativement à la configuration réelle de l'édifice. A peine y est-on entré, qu'on se trouve sous une hardie et gracieuse coupole ovoïde supportée par quatre grands arcs en demi-cercle, affectant légèrement l'arc aigu ogival, auxquels viennent aboutir les quatre croisillons bien distincts entr'eux, sinon égaux, du monument. Je dis *sinon égaux*, car les deux que le spectateur, dans cette position, a à sa droite et à sa gauche, offrent une longueur totale plus grande que les deux autres, ce qui est contraire à la première condition d'une église rigoureusement en croix grecque, laquelle exige une égalité parfaite entre les quatre ailes dont elle se compose. Malgré cette irrégularité et quelques autres d'une moindre importance, l'influence de l'architecture gréco-chrétienne se manifeste dans la physionomie tant intérieure qu'extérieure de ce curieux édifice. C'est peut-être celui qui se rapproche davantage de la si remarquable église de S^te^.-Croix près de l'ancienne et célèbre abbaye de Montmajour d'Arles, qui lui est d'ailleurs bien supérieure, au point de vue monumental. Autant, en effet, cette église de S^te^.-Croix se distingue par son ensemble plein de grâce et d'harmonie, par le choix des matériaux employés à sa construction et par le fini de leur appareil, autant l'église de Comps offre, sous ce rapport, un caractère rustique, à cause de la mauvaise qualité des pierres qui ont servi à l'édifier, et surtout à cause de la manière dont elles ont été assemblées; sans parler d'une lourde sacristie qu'on a eu, dans ces derniers temps, la maladresse d'y accoler.

Mais cette fâcheuse impression s'efface, lorsqu'on a pénétré dans l'intérieur de l'édifice, qui, même avec le triste badigeonnage et les enluminures plus tristes encore qu'on lui a in-

fligés, présente des lignes pures, gracieuses, et surtout un dôme des plus corrects et des mieux jetés que l'on puisse voir. Ce dôme, si élégant par lui-même, n'est pas visible à l'extérieur, se trouvant inscrit dans une énorme tour carrée dont les quatre côtés accusent autant de faces droites, avec des encadrements formés par des pilastres cannelés, dans le genre de ceux qu'on remarque à l'ancienne cathédrale de St.-Paul-Trois-Châteaux.

Ici se présente naturellement la question de l'existence d'un tel édifice dans une telle contrée. On se demande comment il a pu se faire que, dans une région couverte de restes de monuments antiques et d'églises purement romanes, on ait eu l'idée d'élever un temple chrétien, dont la forme s'éloigne de celle de toutes les églises de la région ; et cela, dans un pays montagneux, isolé des grandes communications et naguères entièrement couvert de forêts ? Mais cette difficulté s'explique, quand on songe que la seigneurie de Comps a compté parmi ses possesseurs des dignitaires de l'ordre de Malte, qui, très-probablement, auront apporté de l'Orient le type dont il s'agit. On voyait encore en effet, au XVIIe. siècle, dans le château de M. de Comps, à Dieu-le-Fit, deux grands tableaux déjà bien vieux, qui représentaient des grands-maîtres de l'Ordre. Arnaud de Comps vivait en 1166 ; Bertrand de Comps vivait en 1243.

Ces divers rapprochements historiques, touchant l'ancienne famille seigneuriale de Comps, pourraient expliquer le style du curieux édifice que nous venons de signaler.

L'abbé JOUVE.

CHRONIQUE.

Congrès central des Académies, session de 1860. — Le Congrès des délégués des Académies est convoqué à Paris, comme les années précédentes, pour le lundi de Pâques, 9 avril 1860. D'importantes questions d'organisation académique figureront cette année au programme, et toutes les Sociétés savantes de France ont un immense intérêt à se faire représenter par plusieurs membres à cette conférence, qui se réunit depuis douze années.

Voici quelques-unes des questions, purement archéologiques, que nous avons remarquées dans le programme :

« Quelles mesures devrait-on prendre pour la conservation « des monuments romains partout où il en existe en France ? »

« Le théâtre romain de Champlieu a-t-il été réparé sous les « Mérovingiens, comme l'ont avancé quelques savants con- « tradictoirement à d'autres archéologues? Quelle opinion « doit être décidément adoptée ? »

« Les découvertes qui ont eu lieu en France depuis « quelques années n'ont-elles pas produit des faits nouveaux « pour l'histoire de la céramique? Indiquer sommairement « ces faits. »

« Les constructions romaines importantes signalées l'année « dernière à Château-Bleau, représentent-elles la station *Riobe* « de la Carte de Peutinger? »

« Quelles sont les découvertes les plus importantes faites en « France depuis l'année dernière ? »

« La rotonde de St.-Bénigne, à Dijon, ne devrait-elle pas « être réparée? Ce type des églises rondes, si nombreuses

« avant le XIIIe. siècle, pourrait-il être, dans certains cas,
« adopté avec avantage pour les églises contemporaines? »

« Quels ont été, en 1859, les efforts tentés pour l'avance-
« ment des études, et les publications les plus intéressantes sur
« le moyen-âge? »

M. le comte de Mellet traitera cette dernière question.

M. Raymond Bordeaux traitera une série de questions connexes qui ne l'ont pas été l'année dernière, faute de temps.

La section des sciences physiques et agricoles a surtout un programme très-chargé, et tout porte à croire que les questions qui se présenteront cette année donneront lieu à une discussion fort animée.

Voici quelques questions ayant trait à l'histoire de l'agriculture en France :

« Quelles traces d'encouragement à l'agriculture les admi-
« nistrations rurales ou provinciales du pays ont-elles laissées
« pour les époques antérieures au XVIIe. siècle?

« Quelle a été l'action des communautés religieuses pour
« le défrichement du sol et sa mise en valeur? Quel concours
« leur a été donné par l'Église et le St.-Siége? »

« Comment s'est opéré, pour les campagnes et leurs habi-
« tants, le passage du travail obligé au travail libre dans les
« différentes provinces de la France? »

« Quel usage était-il fait, avant le XVIIe. siècle, des terres
« vaines et vagues de nos campagnes; servaient-elles à l'en-
« tretien des classes pauvres et de quelle manière? »

« Dans quelle proportion la classe riche et noble habitait-
« elle les campagnes avant le XVIIe. siècle? Dans quelle pro-
« portion les hommes de cette classe se livraient-ils eux-mêmes
« aux travaux agricoles? »

Conférences ecclésiastiques dans le diocèse du Puy. — Comme *l'archéologie* a une très-étroite affinité avec la *liturgie*,

Mgr. l'Évêque du Puy jugea devoir convertir les deux questions qu'il propose pour chaque conférence sur la liturgie en question d'archéologie. Il en prévint dans le compte-rendu de l'année précédente 1856, en avertissant les ecclésiastiques de se procurer les ouvrages propres à les éclairer sur ces questions, comme l'*Abécédaire* de M. de Caumont et le *Manuel des connaissances utiles* de Mgr. de Belley. L'année suivante 1857, les questions furent proposées, en effet, ainsi qu'il suit :

1. Notions de l'archéologie sacrée. — Avantages qu'un ecclésiastique peut retirer de l'archéologie sacrée, soit dans l'intérêt du lieu saint, soit dans celui de la sainte doctrine.

2. Ordres d'architecture. — Leurs proportions; — leurs ornements distinctifs; — leurs caractères; — leur usage le plus commun.

3. Styles architectoniques. — Différence des styles latin, roman, ogival et de la Renaissance relativement aux proportions et aux ornements exigés par les ordres d'architecture. — En quoi ces mêmes styles diffèrent-ils relativement à la ligne qui unit les colonnes et les autres membres de l'édifice, et que résulte-t-il de cette seconde différence pour le caractère de chacun de ces styles?

4. Périodes architectoniques et leurs diverses subdivisions. — En quoi diffèrent les formes des églises de ces diverses époques? — Formes des autels.

5. En quoi diffèrent les portes et les fenêtres des édifices sacrés aux diverses périodes architectoniques? — Histoire des vitraux peints.

6. Voûtes. — Notions sur les coupoles, tours et clochers.

Ces questions furent étudiées avec un grand soin par un bon nombre d'ecclésiastiques qui s'étaient procuré les ouvrages recommandés; et le résultat ayant été envoyé à Monseigneur

et examiné par la Commission des conférences que Sa Grandeur préside en personne, il fut rédigé sous forme d'observations.

Ce résumé est fort remarquable. Si le bon exemple donné au Puy était suivi dans les autres diocèses, le clergé serait bientôt versé dans la connaissance des styles, et l'on ne verrait plus exécuter dans les églises des travaux regrettables au point de vue de l'archéologie et du bon goût. C'est donc avec plaisir que nous signalons ce qui s'est fait au Puy, en exprimant le désir qu'on fasse la même chose dans d'autres diocèses.

Nous devons aussi féliciter M. l'abbé Demiau, directeur au grand-séminaire du Puy, d'avoir professé un cours d'archéologie qui a initié le clergé à l'histoire de l'art. Les membres de la Société française d'archéologie qui assistaient au congrès scientifique du Puy en 1855, ont pu apprécier la profonde instruction de M. Demiau. D. C.

Cours d'archéologie professé à Bruxelles par M. le baron de Roisin. — M. le baron de Roisin a quitté son joli domaine de Kurens, près Trèves, pour venir habiter Bruxelles où l'appelait l'éducation de ses enfants. A peine arrivé dans cette capitale, il a voulu, comme il le faisait à Trèves, rendre des services aux sciences archéologiques, et il a pensé, avec raison, qu'un cours d'archéologie serait très-utile. Ce cours a été ouvert avec la science dont le savant baron a donné tant de preuves au collége de St.-Michel, dirigé par les Pères Jésuites. Les quatre premières leçons, faites sur les basiliques chrétiennes, sont d'une grande profondeur de vues, et il faut espérer que les journaux de Bruxelles en publieront un résumé. DE CAUMONT.

PUBLICATIONS. — *Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville* (Eure), par M. Ange PETIT, juge honoraire au tribunal d'Evreux, etc.

Evreux, imprimerie de Hérissey, 1859, in-8°. (A Paris, chez Aubry, rue Dauphine, 16).

Ces *Notes historiques* sont une véritable histoire, fruit de recherches poursuivies avec persévérance depuis plus de quinze années, et à laquelle l'auteur venait de mettre la dernière main, lorsqu'il a été enlevé à sa famille. Elles ont été publiées par le fils de M. Ange Petit, et le produit, conformément aux intentions de l'auteur, exprimées dans l'avant-propos et dans une jolie pièce de vers, est affecté aux réparations de l'église de Damville, lieu où naquit M. Petit. Le volume est lui-même en grande partie un tirage à part du dernier Recueil de la *Société libre d'agriculture de l'Eure*, dont l'auteur a été long-temps président et l'un des membres les plus zélés. Mais la famille a fait ajouter à ce tirage à part, dont cent exemplaires sont sur papier vergé, une notice biographique sur l'auteur, un plan ancien du bourg et deux vues lithographiées de l'église de Damville.

Damville n'a jamais été le théâtre de grands événements et ne possède ni monuments ni antiquités notables. Il fallait donc toute l'ardeur de M. Petit pour son pays natal, pour mener à bien un travail qui eût paru ingrat à tout autre. Mais sa longue patience est venue à bout de tirer une monographie nourrie de faits, d'un sujet en apparence stérile. Il a suivi l'exemple de M. Auguste Leprevost qui est parvenu à composer un des meilleurs volumes que nous ayons sur la Haute-Normandie, en écrivant l'*Histoire de St.-Martin-du-Tilleul*, commune des plus obscures de l'arrondissement de Bernay.

Et pius est patriæ facta referre labor.

OVIDE.

D'ailleurs, Damville, domaine de la maison de Montmorency, avait été érigé en duché, et bien que les ducs de Montmorency-

Damville n'aient jamais résidé dans cette localité, la grandeur de leur nom a rejailli sur ce chef-lieu de canton du département de l'Eure. Aussi avec quel soin M. Petit a-t-il collecté une à une toutes ces parcelles de gloire ! Il a compulsé toutes les sources historiques imprimées, et dépouillé les archives et les vieux papiers existant dans le pays. Quatorze pièces, la plupart inédites, imprimées en appendice, forment une sorte de cartulaire de Damville, composé de chartes, d'aveux, de statuts de confrérie et d'autres documents. En un mot, M. Petit a composé sur Damville une histoire sérieuse, qui devra figurer dans toutes les bibliothèques normandes et qu'il faudra nécessairement consulter toutes les fois que l'on s'occupera de l'histoire féodale de cette partie de la Normandie, à cause du grand nombre de fiefs et de familles qui y sont nommés. Il ne manque à ce volume qu'une seule chose, une table alphabétique pour retrouver tous les noms d'hommes et de lieux dont il est question dans cette substantielle monographie. Raymond BORDEAUX.

Poteries gallo-romaines trouvées au Mans, dessinées par M. le colonel Daudin et publiées par M. de Caumont. — Ce n'est pas précisément une publication nouvelle que nous annonçons, car elle a paru, il y a trente ans, en 1829 ; mais on vient de faire à ce fascicule des additions qui motivent l'annonce que nous faisons de l'ouvrage comme d'une nouveauté (1). Disons-le d'abord, l'ouvrage de M. Daudin, n'ayant pu être publié au Mans, fut, en 1829, confié par l'auteur à M. de Caumont qui se borna d'abord à faire lithographier dix planches in-folio choisies parmi les dessins beaucoup plus nombreux qui lui avaient été envoyés ; une première livraison parut à Caen en 1829 dans le format in-folio, avec six planches

(1) Fascicule in-folio, accompagné de dix planches. Prix : 3 fr. 75.

lithographiées. La mort de M. Daudin interrompit cette publication et la seconde livraison ne fut pas imprimée. Il importait d'utiliser les quatre planches tirées depuis 1829 pour la 2e. livraison: M. de Caumont a donc ajouté ces planches à celles de la première livraison, et le fascicule des poteries du Mans se compose à présent de 36 pages de texte et de dix planches. Deux de ces planches ont été dessinées à Caen, et si M. Daudin eût vécu, et que l'ouvrage eût été continué, les objets auraient été successivement envoyés pour être redessinés. Les figures de M. Daudin laissaient, en effet, beaucoup à désirer et son texte explicatif était fort incomplet. Du reste, en publiant ces spécimens il y a trente ans, date qu'il ne faut pas perdre de vue, M. de Caumont, *qui ne se portait pas garant des inexactitudes de l'auteur*, a rendu un vrai service en appelant l'attention des antiquaires, d'abord sur la riche collection du Mans et ensuite sur toutes les autres collections du même genre, publiques ou particulières. L. M. S.

Les monuments de l'architecture chrétienne primitive et leur influence sur l'architecture chrétienne des époques postérieures, par M. le docteur HUBSCH, membre étranger de la Société française d'archéologie; architecte, directeur des bâtiments publics du grand-duché de Bade; membre des Académies royales des arts de Berlin et de Munich, de l'Institut royal *of british Architects*, etc.

Il est une série de monuments d'une époque intermédiaire fort peu connus; nous voulons parler de ceux que créa le génie chrétien pendant les cinq siècles qui séparent le règne de Constantin-le-Grand de celui de Charlemagne, et qui méritent à tous égards l'attention éclairée du public archéologique. Les basiliques de Rome même, ces constructions à la fois si vénérables et si originales, n'ont été reproduites dans aucun ouvrage avec leurs particularités distinctives. L'église de Ste.-

Sophie de Constantinople seule a été mise à la portée des amis des arts par d'excellentes planches éditées par les soins du roi de Prusse. Pour tout le reste, cette période, illustrée d'ailleurs par de magnifiques créations, est une terre à peu près inconnue.

Et cependant les églises grandioses qui surgirent à cette époque en Orient et en Occident présentent une originalité de conception et une hardiesse de structure qui étonnent; modèles des constructions subséquentes, elles en sont la clef et l'explication. L'architecture *romane* proprement dite n'est que la continuation de cette architecture chrétienne primitive dont nous parlons. M. Hubsch en a fait la remarque dans plusieurs publications précédentes, et il démontrera clairement dans celle-ci qu'à l'époque indiquée, on bâtissait non-seulement des basiliques oblongues plafonnées de bois et des églises à coupoles et à plan concentrique, mais encore des nefs oblongues entièrement voûtées.

Ce qui explique la lacune que nous signalons dans l'histoire de l'art, c'est le petit nombre des monuments de cette époque, leur situation dans des contrées peu visitées et les dégradations multipliées qu'ils subirent dans la suite des temps. Ces modifications sont si nombreuses, que les monuments semblent énigmatiques et peu intéressants à l'œil du profane et de l'architecte novice. Pour distinguer les formes primitives des constructions postérieures, il ne suffit même pas de connaître l'archéologie chrétienne, il faut être doué du coup-d'œil de l'architecte, exercé par une longue pratique de la partie technique de l'art. L'auteur confesse n'avoir point possédé cette qualité essentielle dans toute son étendue lors d'une première inspection qu'il fit de ces monuments. Mais, chargé depuis de la direction de plusieurs constructions monumentales, il reprit le cours de ses voyages, examina de nouveau et à plusieurs reprises la plupart des constructions de l'architecture

chrétienne primitive en Occident, les confronta avec les descriptions d'auteurs contemporains et obtint ainsi les résultats désirés.

Ces résultats, fruit de longues et consciencieuses recherches, l'auteur les a consignés dans le vaste ouvrage qu'il se propose de publier.

L'ouvrage se composera d'abord d'un atlas grand in-folio de soixante planches, lithochromiées pour la plupart. L'architecte y trouvera les plans, les coupes, les dessins géométriques, les détails de construction et d'ornementation; l'amateur aura la satisfaction d'y rencontrer des vues de perspective, tant de l'intérieur que de l'extérieur des monuments.

Déjà les deux premières livraisons ont paru et l'atlas contient, entr'autres plans, l'antique église de St.-Laurent-Majeur de Milan; la cathédrale de Parenzo en Istrie; celle de Brescia; celles des îles Torcello et Murano; les églises de St.-Jacques du *Rialto* de Venise, de St.-Laurent de Vérone, de St.-Jean de Florence; celles de St.-Vital de Ravenne; le baptistère St.-Pierre et St.-Apollinaire *in Classe* de la même ville; les plus anciennes églises de Rome, telles que St.-André, Ste.-Prudentienne, St.-Étienne-le-Rond, etc.

L'atlas sera accompagné d'un texte grand in-folio, dans le corps duquel seront insérés un grand nombre de dessins destinés à compléter les détails des planches de l'atlas.

DE CAUMONT.

Le Journal de la comtesse de Sanzay; intérieur d'un château normand au XVIe. siècle, par M. le comte H. DE LA FERRIÈRE-PERCY; nouvelle édition, augmentée de documents nouveaux. Paris, Aubry, l'un des libraires de la Société des bibliophiles français. Un volume petit in-8°. imprimé chez A. Hérissey à Evreux.

Ce volume, tiré à 250 exemplaires sur papier vergé, avec titre rouge et noir en lettres dites *augustales*, est édité avec

toute la recherche qui caractérise les publications de la librairie Aubry. La correction du texte, où l'on a dû observer l'orthographe de diverses époques, a été l'objet des plus grands soins et nous paraît irréprochable. C'est une seconde édition d'un travail publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, et dont le tirage à part fut rapidement enlevé.

Le journal de dépenses de la comtesse de Sanzay, habilement commenté par M. de La Ferrière, est désormais un livre qui prendra place dans les bibliothèques à côté de la *Vie privée des Français* de Legrand d'Aussy, du *Dictionnaire du mobilier* de M. Viollet-le-Duc et des autres ouvrages sur la manière de vivre de nos aïeux. A un autre point de vue, c'est un travail curieux sur la valeur des denrées, des meubles, des salaires que l'on consultera utilement en même temps que l'*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge* de M. Leber, les *Comptes de l'argenterie des Rois de France* de M. Douët d'Arcq, et l'*Essai sur les salaires et les prix de consommation* de M. du Châtellier. C'est en même temps un volume que rechercheront les amateurs d'histoire nobiliaire, car on y trouve la généalogie de deux vieilles familles, celle de Sanzay, dont Ronsard a chanté l'illustre origine, et celle de La Motte-Fouqué, dont une branche, passée en Prusse après la révocation de l'édit de Nantes, occupe aujourd'hui un rang élevé à Berlin, et dont le nom, porté à Paris par un riche amateur de tableaux, retentit souvent dans les ventes d'œuvres d'art qui ont lieu en Belgique. N'oublions pas de dire que, selon son excellente habitude, M. de La Ferrière a puisé à des sources inédites en recourant aux archives de plusieurs châteaux, et qu'une table détaillée de tous les noms d'hommes, de lieux, de fiefs, d'objets cités dans l'ouvrage, a été dressée avec le plus grand soin par l'auteur lui-même.

Raymond BORDEAUX.

La Baronnie du Pont (Pont-l'Abbé), ancien évêché de Cornouailles, par A. DU CHATELLIER, correspondant de l'Institut, secrétaire-général du Congrès des délégués des Sociétés savantes. Nantes, Gueraud, 1858, grand in-8°. A Paris, chez Dentu.

Voici encore une excellente monographie tirée tout entière de vieux papiers, d'aveux et d'archives féodales. Les lecteurs du *Bulletin monumental* se rappellent sans doute la notice de M. du Châtellier sur le château de Kernuz : ce château était une juveignerie de la baronnie du Pont, et c'est dans cette paisible retraite que M. du Châtellier a écrit cette curieuse étude sur les origines et les développements de la petite ville de Pont-l'Abbé, et sur les causes qui entraînèrent l'affaissement et l'extinction de la puissance seigneuriale au cœur même de la Bretagne. Parmi les abus féodaux, je n'en connais point de plus grands que la déplorable tendance qui poussa au XVIIe. siècle la noblesse à quitter ses châteaux, pour s'en aller à Paris. Les barons du Pont commirent la même faute : pendant deux cents ans ils désertèrent le chef-lieu de leur seigneurie et au lieu de se tenir à la tête de leur vassaux, ils préférèrent à l'indépendance presque souveraine qu'ils auraient trouvée dans leur donjon, la servitude dorée des charges de la cour. Restés sans chef et sans autorité, les habitants de la petite ville, ennuyés d'obéir à quelqu'intendant logé au château, furent forcés, quoique bien malgré eux, de s'administrer eux-mêmes, et se constituèrent peu à peu, et par la force des choses, en communauté. Déjà au XVIe. siècle, l'un des barons du Pont, en se jetant dans le parti calviniste, avait brisé un des liens qui l'unissaient aux populations catholiques du pays. C'est cet absentéisme funeste qui a tué l'indépendance provinciale, et la puissante organisation féodale. Poussés par le même entraînement, les petits gentilshommes du pays quittèrent leurs manoirs pour venir se ruiner à la

ville, et échangèrent leurs terres pour des rentes et des censives, abolies comme d'injustes priviléges dans la nuit du 4 août 1790.

M. du Châtellier a mis en relief, avec une grande vérité, cette abdication des héritiers des barons du moyen-âge; mais nous ne pouvons être de son avis, lorsqu'à propos du droit de *Bazoche* ou de *Quaquinerie*, impôt prélevé sur chacun des nouveaux mariés de la ville du Pont, il renvoie pour savoir ce qu'il faut penser de ce droit, à la prétendue *Histoire des paysans* de Bonnemère, pamphlet ultrà-démocratique beaucoup trop passionné pour avoir une valeur historique.

Au point de vue monumental, le travail de M. du Châtellier a aussi son intérêt. Rien n'est plus curieux que le débat soulevé à propos de droits honorifiques dans l'église de Tréguennec entre l'agent de la baronne du Pont et M. de Kerguiffinec. Il s'agissait de savoir si en l'année 1787 on placerait les armoiries de la suzeraine à la maîtresse-vitre de la verrière du maître-autel. J'applaudis encore aux paroles par lesquelles l'auteur stygmatise l'action d'un curé du Pont, qui naguères a fait disparaître la tombe d'Hervé de Trivaloët, fondateur de l'église, fondateur de l'hôpital, fondateur du port de la ville, et dont le monument funèbre, échappé au vandalisme de 93, a servi de nos jours à réparer le parvis de l'église; car on n'a pas rougi de jeter ainsi sous les pieds de la foule les derniers souvenirs de l'un de ses bienfaiteurs.

Si M. du Châtellier faisait pour ce travail ce que M. de La Ferrière a fait pour le *Journal de la comtesse de Sanzay*, s'il en donnait une seconde édition sur un format plus petit, en y joignant quelques vues du vieux donjon et des églises de Pont-l'Abbé, quelques gravures de sceaux ou de blasons, en y annexant le texte même de quelques-uns des parchemins qu'il a analysés, en terminant le tout par une table des noms, des fiefs et des familles dont il parle, ce qui n'est aujourd'hui

qu'une brochure extraite de la *Revue des provinces de l'ouest* deviendrait un vrai volume, et la ville de Pont-l'Abbé lui devrait son histoire. Raymond BORDEAUX.

Eglises et châteaux du midi de la France. — Tel est le titre d'une publication consacrée à des recherches historiques et archéologiques sur les édifices religieux, civils ou militaires de nos régions méridionales. Sous le titre d'*Églises*, elle comprend les basiliques, les cathédrales, les abbayes, les cloîtres, les sanctuaires rustiques; en un mot, tous les monuments catholiques des dix-sept premiers siècles de notre ère; sous celui de *Châteaux*, elle embrasse les citadelles, les forteresses, les manoirs, les tours isolées, les maisons même d'une certaine valeur archéologique, appartenant à la période indiquée.

L'exposé de ce que renferment les deux premières livraisons peut faire connaître la nature et le plan de cet ouvrage.

Elles contiennent des études, divisées en deux parties, sur le château de Puivert, sur celui de Chalabre et sur l'ancien Kercorbez, pays dans lequel ils étaient situés (1). La partie historique en désigne les divers possesseurs avant et surtout après la croisade contre les Albigeois; ce sont les Bruyère-le-Châtel, les Voisin, les Lévis, les Joyeuse, les Pressoire, les Roux, les Mauléon, etc. Elle donne, concernant ces maisons, des détails généralement puisés dans les archives.

Dans une publication ainsi conçue, l'histoire et l'archéologie ont une égale importance; l'architectonique et le pittoresque sont appréciés à la même valeur, de telle sorte que si elle présente à chacun des notions instructives sur le *Midi*, elle retrace aux familles leur passé; elle offre à l'archéologue, à l'architecte, au touriste, des souvenirs, des inspirations ou des sujets d'étude.

(1) Aujourd'hui le canton de Chalabre, département de l'Aude.

Les *dessins* joints au texte seront toujours exécutés d'après nature.

VUE CAVALIÈRE DU CHATEAU DE PUIVERT.

Nous avons remarqué, dans la première livraison, plusieurs planches intéressantes, notamment une vue cavalière du château

de Puivert, dont nous reproduisons une réduction. Ce château, qui date du XIVe. siècle, d'après les recherches de M. le vicomte de Juillac, offre deux cours : au fond de la première se présente le donjon qui semble posé là pour protéger et masquer la seconde; celle-ci renferme l'hôtel ou maison d'habitation du seigneur et ses dépendances; l'ensemble de la place présente un carré long, assez régulier pour la première cour; et, pour la seconde, une enceinte plus étroite dont le rempart forme une ligne brisée à l'extrémité.

Le texte très-complet, qui se rapporte à ce château et à l'histoire des seigneurs auxquels il a appartenu, a été rédigé par le vicomte de Juillac, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. Plusieurs autres membres de la Société doivent fournir des textes pour les prochaines livraisons; parmi eux nous citerons : MM. *Morel*, de St.-Gaudens; *Rossignol*, du Tarn; le baron *Chaudruc de Crazannes*, de Tarn-et-Garonne.

DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. l'abbé Scelles.* — La Société française a perdu M. l'abbé Scelles, ancien professeur de rhétorique au collége de Vire, curé de Gavrus, près Caen. M. Scelles avait pris part à plusieurs réunions de la Société française d'archéologie, dont il était membre depuis 1836. Théologie, littérature, archéologie, sciences et arts, M. Scelles possédait toutes ces connaissances. Après avoir long-temps professé la rhétorique, il avait, depuis peu d'années, accepté comme retraite la modeste cure de Gavrus, où il est mort avant le temps, puisqu'il n'avait que 63 ans. D. C.

Mort de M. Ch. Le Normant, membre de l'Institut. — M. Le Normant, qui était allé en Grèce avec son fils pour revoir ce pays qu'il avait visité déjà, il y a vingt ans, vient

de mourir à Athènes. Nous n'avons rien à dire des travaux nombreux de M. Le Normant, d'autres les apprécieront mieux que nous, et présenteront la biographie complète de ce savant distingué, qui appartient plus à Paris qu'à la province.

D. C.

Mort de M. l'abbé Taury, curé de Niort, vicaire-général de Poitiers.—Quand nous allâmes, en 1834, présider à Poitiers la seconde session du Congrès scientifique de France, nous remarquâmes, parmi les plus dévoués à l'œuvre que dirigeait avec nous M. de La Fontenelle de Vaudoré, un ecclésiastique qui prit part avec succès aux discussions du Congrès. Cet ecclésiastique savant et modeste était M. l'abbé Taury. Depuis lors, on l'a toujours distingué comme un des membres les plus éminents du clergé; il était depuis plusieurs années archiprêtre-curé de Niort, la seconde ville du diocèse de Poitiers. Nous lui devons un souvenir, puisqu'il a siégé au Congrès et qu'il a fait partie de la Société française d'archéologie.

De Caumont.

Mort de M. le général Rémond, membre de l'Institut des provinces. —Le général du génie baron Rémond, grand-officier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut des provinces, vient de s'éteindre à l'âge de 86 ans, apres avoir conservé jusqu'à la fin ses facultés intellectuelles et physiques.

Le général Rémond était né à Domfront en 1773; il est mort à son château d'Halaincourt, près Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), le 23 décembre 1859.

M. le général Rémond portait un vif intérêt à tout ce qui touchait à l'encouragement des études dans nos départements: membre de l'Institut des provinces (classe des sciences physiques et naturelles), il était un des membres les plus assidus du Congrès des délégués des Sociétés savantes. A Dijon, en

1854, il fut élu *vice-président général* du Congrès scientifique de France : nous l'avons vu assister à plusieurs réunions du Congrès provincial de l'Association normande, notamment à Domfront en 1853 et à Alençon en 1857 ; il siégeait, en 1859, au Congrès des délégués à Paris. Dans toutes ces réunions, le général avait de judicieuses observations à présenter, il était bienveillant pour tous et se faisait écouter avec intérêt. Il a laissé plusieurs ouvrages importants sur la stratégie et sur le perfectionnement des armes à feu. Le baron Rémond, qui avait payé de sa personne dans toutes les guerres depuis 1794 jusqu'en 1815, avait été élu député de l'Orne à deux époques différentes, en 1815 et en 1831.

D. C.

Mort de M. Noël du Rocher, de Vire. — M. Noël du Rocher, ancien membre du Conseil général du Calvados, officier supérieur de cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de St.-Louis, est mort à 86 ans, à Vire, le même jour que M. le général Rémond (23 décembre) dont il avait atteint l'âge en conservant comme lui ses facultés. M. Noël du Rocher fut un de ceux qui encouragèrent le plus M. de Caumont, en 1823, quand il fonda la Société Linnéenne et la Société des Antiquaires de Normandie, et, plus tard, quand il créa les Congrès, l'Association normande et la Société française d'archéologie. Ce fut lui qui détermina le Conseil général à accorder une allocation à la Société des Antiquaires et à la Société Linnéenne. Aussi suivait-il avec intérêt les travaux de ces Compagnies. M. du Rocher n'avait pas d'enfants, il a donné son bel hôtel à la ville de Vire et légué près de 10,000 fr. de rente aux hospices de sa ville natale. D. X.

Mort de M. de Beauregard, d'Angers. — Nous devons encore donner un souvenir à M. de Beauregard, ancien pré-

sident de chambre à la Cour d'Angers, chevalier de la Légion-d'Honneur. M. de Beauregard avait pris part aux Congrès qui se sont tenus, à diverses époques, dans la région de la Loire ; c'était un des membres les plus actifs de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. S'il était particulièrement occupé d'agriculture, de statistique, etc., M. de Beauregard aimait aussi l'archéologie : il a fait des recherches qui ont été imprimées. M. de Beauregard était un homme de bien, aimé et estimé dans son pays. D. C.

Mort de M. Legrand, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces. — M. Legrand, membre de l'Institut des provinces, ancien membre du Conseil général et ancien maire de St.-Pierre-sur-Dive, est mort d'une congestion cérébrale, le samedi 10 décembre, au château d'Ifs-sur-Laizon (Calvados), dont il était allé visiter le propriétaire (M. de Bellecourt). Les regrets d'une population qui appréciait, aimait et estimait M. Legrand ont été unanimes. Plus de 2,000 personnes suivaient son convoi, et de cinq lieues à la ronde, tous avaient voulu rendre un dernier devoir à l'homme honorable qui venait d'être frappé. M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, était au nombre des assistants, aussi bien que presque tous les membres de l'Association normande domiciliés dans le canton de St.-Pierre-sur-Dive et les cantons voisins.

M. Legrand avait fait d'excellentes observations archéologiques, géologiques et botaniques, dans le pays. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur. D. C.

Mort de M. Joseph de Fontenay, d'Autun, membre de l'Institut des provinces. — La mort ne cesse de frapper les hommes utiles, dévoués au bien, entourés de l'estime publique. Chaque jour, les bons s'en vont. Si le général Rémond s'étei-

gnait à 86 ans, au moins il avait passé sur cette terre le temps que la nature a fixé pour les limites les plus longues de la vie humaine ; mais il n'en était pas de même pour notre confrère, M. J. de Fontenay, d'Autun, qui vient de mourir à 48 ans, et dont la perte laisse un vide immense dans la contrée qu'il habitait. M. J. de Fontenay employait effectivement une partie de sa fortune à donner l'impulsion aux études dans la ville d'Autun : pendant long-temps il a, de concert avec Mgr. Devoucoux, évêque d'Evreux, présidé aux belles publications de la Société Éduenne; il était auteur de divers mémoires et de plusieurs volumes sur la numismatique ; il avait rédigé une partie du volume orné de gravures sur bois représentant les monuments romains d'Autun, qui a été gratuitement distribué par la Société Éduenne ; M. de Fontenay avait présidé aux premiers dégagements des monuments romains de sa ville. Inspecteur de la Société française d'archéologie, pour le département de Saône-et-Loire, M. J. de Fontenay remplit avec M. Boudot, en 1852, les fonctions de secrétaire-général du Congrès archéologique de France qui se tint à Dijon. Ce fut un des organisateurs de la session de la Société française d'archéologie qui eut lieu à Autun en 1846 et dont plusieurs séances furent présidées par l'illustre comte F. de Mérode, de Bruxelles. Nous avons vu M. de Fontenay assister plusieurs fois au Congrès des délégués des Sociétés savantes à Paris, et prendre part à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France.

A tant de titres M. de Fontenay réunissait les meilleures qualités du cœur. Président de la Société de St.-Vincent-de-Paul, ancien membre du Conseil municipal d'Autun, il a fait pour ses concitoyens tout ce qu'il lui était possible de faire. Aussi est-il universellement regretté, et sa mort doit être considérée comme un malheur public.

De Caumont.

LES ÉMAUX D'ALLEMAGNE

ET

LES ÉMAUX LIMOUSINS.

COMMUNICATIONS

De M. le baron DE QUAST et de M. DE VERNEILH,

Membres de l'Institut des provinces de France,

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE LIMOGES.

(Suite et fin.)

II.

Si l'École allemande d'émaillerie a fini plus tôt que celle de Limoges et n'a pas eu les mêmes succès commerciaux, elle n'en reste pas moins la première en date. Ainsi que M. de Quast l'a prouvé par les monuments, elle existe authentiquement deux cents ans avant que son heureuse rivale apparaisse brusquement dans tout son éclat. Or, en deux siècles, une industrie peut assurément naître et faire de grands progrès ; et, si elle a été importée, elle marche d'autant plus vite. Comment donc, dans cet état de choses, continuer à prétendre que l'art des émailleurs est né sur le sol français, sur le sol limousin ?

Voudrait-on, dans ce but, s'autoriser pour dernière ressource, du passage de Philostrate, sur les émaux, que l'on a si souvent cité et commenté dans ces dernières années ? Soit :

examinons la valeur de ce nouveau document, quoique la prétention existât déjà avant que le texte fût mis en lumière (1). Il est ainsi conçu :

« On dit que les barbares voisins de l'Océan (τούς εν Ωκέανῶ « βαρβάρους) étendent des couleurs sur de l'airain ardent, « qu'elles y deviennent aussi dures que la pierre et que le des- « sin qu'elles représentent se conserve (*Icon.*, l. I, c. XXVIII).

Ces barbares de l'Océan ou voisins de l'Océan, ou habitant l'Océan, ainsi que traduisait Vigenère, étaient-ils « des Gaulois probablement » comme le veut M. le comte de Laborde, ou mieux encore « des Limousins » comme M. l'abbé Texier, plus hardi, nous l'assure (2) ? Mais Philostrate, qui vivait à la cour de Septime-Sévère, ne saurait désigner ainsi des Gaulois, de la région la plus centrale des Gaules, devenus alors tout-à-fait romains, avec tous leurs compatriotes. — Quand un écrivain de Paris, au siècle de Louis XIV, nomme, sans autre explication, les barbares de la Méditerranée, qui de nous l'entendra jamais des gens de Marseille ou de Cette plutôt que des Algériens et des Marocains ! — Donnons aussi leur sens naturel et littéral aux paroles de Philostrate. Il connaissait certainement le nom de la cité des Lémoviques, celui de la province d'Aquitaine où elle était située, et à plus forte raison le nom des Gaules. Comme Pline le naturaliste, qui écrivait à une époque beaucoup plus rapprochée de la Conquête, et qui, à propos du procédé au moyen duquel on donne au cuivre l'apparence et l'éclat de l'argent, nous dit simplement qu'il a été trouvé par les Gaulois; s'il avait à reconnaître les droits de nos pères à une découverte analogue, celle des émaux, il les

(1) Voy. la dissertation de M. F. de Lasteyrie sur l'*Electrum*, p. 46-47.

(2) Descr. des émaux du Louvre, par M. le comte de Laborde. *Dict. d'orfévrerie*, par M. Texier, p. 665 et suivantes.

appellerait par leur nom, au lieu de les désigner par une obscure et injurieuse périphrase. — Les barbares, au temps de Septime-Sévère, c'étaient ceux qui vivaient en dehors de la domination et de la civilisation romaines; ce n'étaient nullement les Gaulois, et aussi bien ils étaient alors aussi avancés dans les arts, aussi raffinés que les Athéniens eux-mêmes, comme le montrent la maison carrée de Nîmes, mise en regard du temple de Jupiter Olympien, les théâtres d'Arles et d'Orange, comparés à celui qu'Hérode Atticus bâtit au pied de l'Acropole.

Remarquons qu'un érudit et qu'un amateur tel que Philostrate aurait connu, autrement que par ouï-dire, des produits artistiques originaires d'une partie quelconque du monde romain, si bien centralisé par le commerce et l'administration, qu'il était tout entier, on peut le dire, dans la main des empereurs de Rome.

Il s'agit bien plutôt, ce me semble, dans Philostrate, des vrais barbares des côtes de Belgique, de Hollande et d'Allemagne ou des deux Bretagnes : ceux-là n'étaient pas à trois cents kilomètres de l'Océan comme les Lémoviques ; ils vivaient réellement sur ses bords, dans ses lagunes et s'abritaient derrière ses marécages. Toujours en guerre avec les Romains, ils en étaient mal connus. Dépourvus de métaux précieux et trop ignorants, d'ailleurs, des arts du dessin pour en rehausser le prix par les fines ciselures de l'orfévrerie grecque et romaine, il était naturel qu'ils s'efforçassent de suppléer à cette pénurie par l'éclat et la vivacité des couleurs, par ces émaux incrustés faits pour plaire à des yeux barbares.

Quelle était la valeur de ces émaux contemporains de l'Empire romain ? Il en reste de nombreux spécimens qui sont tous misérables. On sait comment dessinent les barbares. Leurs compositions n'admettent guère que des ronds, des zigzags, des rayures multipliées. Les imitations de la figure humaine et

de celles des animaux sont toujours aussi rares que grossières. Aussi ne croirai-je point que les émaux dont Philostrate parle, sans les avoir vus, et, au surplus, sans les louer, eussent une vraie valeur artistique. J'admets qu'ils offraient un dessin plus ou moins compliqué, mais barbare, et qu'ils avaient pour les Romains un seul mérite, celui de la nouveauté.

De Septime-Sévère à Clovis, on a eu tout le temps d'imiter les émaux barbares dans les provinces occidentales de l'Empire; mais on n'a pas tiré grand parti de l'invention, car nos collections ne possèdent pas un seul émail romain d'un bon style et de quelque richesse. Celle du Louvre n'a que des agrafes ou fibules grossièrement émaillées, et ce n'est pas sans peine que l'on distingue dans le nombre celles qui sont positivement romaines des objets analogues que les invasions barbares ont apportés sur le sol français. — La collection de la Bibliothèque impériale est un peu plus variée, mais elle ne l'est pas beaucoup et donne lieu d'ailleurs aux mêmes observations.

M. le comte de Laborde se croit en mesure d'affirmer que les premiers essais d'émaillerie appartiennent à la France, à la Belgique, à l'Angleterre, à l'exclusion de l'Allemagne et surtout de l'Italie (1). Mais je me défie de cette statistique qui, du reste, ne prouverait rien en faveur de Limoges. Si les émaux que l'on peut appeler *primitifs* et mieux encore *émaux barbares*, par opposition aux émaux artistiques, sont relativement rares dans les musées allemands; il n'est plus exact de dire qu'ils sont introuvables en Italie.

(1) « ... Les fouilles faites en Italie depuis des siècles n'ont rien pro-« duit de ce genre et, au-delà du Rhin dans tout le nord où des tom-« beaux de toutes dispositions ont rempli les musées de bijoux en or et « d'ustensiles en bronze; les objets émaillés y sont inconnus ou au moins « tellement rares et d'une origine si incertaine, qu'on peut avec assu-« rance établir que l'émaillerie n'y fut pas pratiquée et que les bijoux « émaillés y sont d'importation. » — Descript. des émaux du Louvre.

Depuis le dernier voyage de M. de Laborde en ce pays (1844), on y a fait au moins une découverte très-importante à cet égard. En effet, j'ai pu voir, il y a trois ans, dans la bibliothèque publique de Ravenne, divers objets provenant d'une fouille récente, qui m'ont paru émaillés. Il y a notamment deux plaques d'or émaillées en rouge grenat, plus considérables par la dimension que tout ce que l'on cite chez nous. Elles sont grandes comme la main et d'une forme bizarre, assez analogue à celle d'une harpe. J'ignore quel était leur usage dans la toilette du personnage, contemporain de Théodoric, qui les garda jusque dans la tombe. Le dessin des cloisons n'a rien de romain, et reproduit, en revanche, un motif des plus singuliers du sépulcre de Théodoric, des sortes de triangles, très-aigus, surmontés d'une boule. Le reste est tout en rayures, droites ou inclinées, et opposées en feuille de fougère. — Maintenant, les incrustations ont-elles été faites par la fusion, ce qui est essentiel et non pas à froid? Il est peut-être assez difficile d'en juger avec certitude. Néanmoins, elles adhèrent si exactement aux cloisons, qui ne sont jamais ni tordues, ni faussées, malgré leur finesse; elles sont si dépourvues de cassures et de bavures sur les bords, qu'elles m'ont semblé bien positivement « coulées. » Du reste, de l'incrustation à froid, quand elle se généralise de cette façon, à l'incrustation à chaud et à l'émail, il n'y a qu'un pas, et on devrait le franchir promptement. C'est une simplification en même temps qu'un perfectionnement.

Quant au procédé d'exécution, les émaux barbares sont ordinairement champlevés, d'abord, parce qu'ils sont très-grossiers, ensuite, parce qu'ils sont sur cuivre. La question de savoir si, comme le demande le programme du Congrès, les émaux cloisonnés sont antérieurs ou postérieurs aux émaux champlevés, serait donc aisément résolue dans le cas où l'on consentirait à mettre sur la même ligne les informes essais

de l'émaillerie antique et les vrais émaux, les émaux chrétiens, les émaux artistiques : en un mot, les émaux du moyen-âge, sans lesquels on ne s'occuperait pas des autres. Ils forment une école, sinon tout-à-fait indépendante du moins très-dictincte ; et, quand elle apparaît vers le IXe. ou le Xe. siècle, elle ne nous offre d'abord, soit en Orient, soit en Allemagne, que des émaux sur or et sur argent doré et par suite des émaux cloisonnés.

Cette influence de l'excipient de l'émail sur le procédé d'exécution avait été parfaitement indiquée par M. Texier dans son grand *Dictionnaire d'orfévrerie*. Du reste, il n'y a pas là, on le conçoit, de règle absolue. Je citerais à Hanovre un émail sur cuivre très-grossier, qui est néanmoins cloisonné. Il y a aussi dans la même collection un ouvrage grec, représentant saint Démétrius à cheval, où la feuille d'or est travaillée au repoussé pour obtenir les creux de l'émail.

Terminons sur ce point, en disant que ce qui a influencé M. le comte de Laborde et M. Texier dans l'interprétation du texte de Philostrate, c'est qu'ils croyaient, à tort, qu'au moment où commence l'histoire des émaux du moyen-âge, Limoges se montrait en possession d'une production à la fois très-ancienne et très-abondante, et « presque d'un monopole ».

Aussi bien l'éminent auteur de la Notice des émaux du Louvre reconnaît-il de bonne grâce que, « dans ce passage de « Philostrate pris isolément, il y a de quoi satisfaire les pré- « tentions de toutes les nations européennes. » Oui, sans doute, il peut s'appliquer à plusieurs nations de l'Europe, excepté cependant à la Gaule romaine en général et au Limousin en particulier; et ce qui prouve qu'il faut bien chercher à l'art des émailleurs une origine moins nationale, c'est qu'avant de se montrer à Limoges il se trouve déjà en Allemagne où il vit d'une vie indépendante et où il atteint la même perfection.

Revenons à la lettre de M. de Quast. — Sans nous dire

quelles conséquences il voudrait tirer, relativement aux émaux de Limoges, de l'antériorité des émaux d'Allemagne, il nous l'indique assez clairement, puisqu'il range, sans hésitation, parmi les provenances de l'École de Cologne, cette châsse de Grandmont qui portait les images d'un archevêque et d'un abbé allemands. Ce précieux reliquaire n'est pas détruit ; mais ce qui revient malheureusement au même, il est enterré depuis la Révolution, dans le cimetière de St.-Priest-Palus, où M. Texier l'a vainement fait chercher. A défaut du monument lui-même, peut-on, par les renseignements écrits qui s'y rapportent, établir son origine limousine ? Je le crois.

Il n'est pas rare que des images de donateurs soient accompagnées de leurs noms ; mais il est sans exemple que ces donateurs se désignent eux-mêmes en ces termes : « Hi duo viri dederunt has duas virgines..... » C'est bien plutôt le souvenir reconnaissant des moines de Grandmont qui se manifeste ainsi. Puis, il n'est pas exact que l'archevêque de Cologne et l'abbé de Siegburg n'aient donné que deux corps saints. Ce dernier en a fourni deux, à lui seul seul, et les pélerins de Grandmont en ont rapporté sept en tout de leur voyage d'Allemagne. A leur arrivée, toutes ces reliques ont été partagées entre les diverses maisons de l'Ordre, et c'est alors que les reliquaires auront été exécutés. — D'ailleurs, et M. Texier l'avait déjà remarqué en publiant l'Itinéraire des Frères de Grandmont, ils ne sont restés à Cologne que dix jours, temps insuffisant pour entreprendre et achever une châsse émaillée ; et ils disent eux-mêmes qu'ils ont rapporté dans des vases (*in lagenis*), non dans des châsses ou reliquaires, les reliques qui leur avaient été données.

M. de Quast nous dit, à ce sujet, que l'abbaye de Siegburg possède cinq grandes châsses émaillées et deux autels portatifs analogues, pour le travail, au coffret signé de Eilbertus Coloniensis. Tant mieux, et nous devons féliciter nos voisins d'Allemagne d'avoir conservé ces richesses dont les savants français ne

connaissaient pas l'existence. Mais l'abbaye de Grandmont, l'Inventaire de 1788 en fait foi, était bien plus riche encore en reliquaires émaillés que celle de Siegburg et renfermait en outre un crucifix, haut de dix pieds, et un grand autel, avec sa clôture en arcades; le tout revêtu d'émaux magnifiques.

J'ai déjà communiqué à M. de Quast une partie de ces objections et je ne saurais me flatter de l'avoir persuadé. S'il persistait, comme j'ai lieu de le croire, à vouloir rattacher l'origine des émaux français aux émaux allemands de Cologne, je lui indiquerais moi-même un autre fait, plus propre que celui dont il s'agit à établir un rapport et un lieu de dépendance, de l'École française à l'École allemande.

Le grand abbé de St.-Denis, dans le compte-rendu de son administration, raconte qu'il consacra quatre-vingts marcs d'or et beaucoup de pierreries à un crucifix, auprès duquel tout ce qui nous reste de plus beau en ce genre paraîtrait pauvre et vil. Au pied, étaient les quatre évangélistes, autour d'une colonne qui portait la sainte image, et le fût de cette colonne, où se déroulait, comme à la croix de Hildesheim, toute l'histoire du Sauveur, avec les allégories de l'ancien Testament qui s'y rapportent, était émaillé. Or, les orfévres, d'abord au nombre de cinq, puis de sept, que Suger employa pendant deux années consécutives à ce travail gigantesque, étaient tous des Lorrains (1). Plus loin l'illustre abbé parle encore de sept candélabres émaillés et dorés (2), mais sans dire à quel pays il avait emprunté ses artistes.

(1) Pedem vero quatuor evangelistis comptum et columnam cui sancta sedet simago, ubtilissimo opere *smaltitam* et Salvatoris historiam cum antiquæ legis testimoniis designatis, et capitello superiore mortem Domini cum suis imaginibus admirante per plures *aurifabros Lotharingos* quandoque quinque, quando septem, vix duobus annis perfectam habere potuimus (Suger, *De administratione suâ*).

(2) Septem quoque candelabra... opere *smaltito* et optîme deaurato componi fecimus. Sug., *loc. cit.*

Qu'était-ce que la Lorraine pour l'abbé Suger? — Sans doute tout l'ancien domaine de Lothaire, de l'Escaut et de la Saône au Rhin, dans lequel la ville de Cologne se trouvait comprise. Mais quand même l'expression devrait se restreindre à la Lorraine actuelle, il aurait encore demandé ses émailleurs à un pays où l'art allemand régnait alors sans partage et où nous savons, du reste, qu'il existait vers cette époque des ateliers d'émaillerie, puisque maître Nicolas de Verdun fut appelé en 1181 à Klosterneuburg, non loin de Vienne, pour exécuter le rétable émaillé de cette église. Déjà des émaux figuraient parmi les ouvrages du bienheureux Richard de St.-Vannes, cette grande abbaye de Verdun qui possédait, notons-le en passant, sa bonne part des reliques byzantines de saint Pantaléon (1).

Aucun homme n'a mieux connu que l'abbé Suger les ressources artistiques de son temps et de son pays: aucun n'a exercé sur la marche et les progrès de l'art une influence aussi décisive. C'est sous l'impulsion puissante de ce moine, vraiment grand en toutes choses, que l'architecture ogivale a pris naissance; car l'église de St.-Denis, dont il subsiste le chœur et le portail, c'est-à-dire le plan tout entier, est le premier en date des monuments décidément gothiques, et les cathédrales de Senlis, de Noyon, qui viennent immédiatement après et ont été bâties par les amis personnels de Suger, ceux qui l'assistèrent à son lit de mort, imitent visiblement le type de St.-Denis. Or, de 1137 à 1144, lorsque Suger rebâtissait avec une rapidité sans égale et décorait son abbaye, il gouvernait Limoges et l'Aquitaine avec les autres possessions de Louis VII. Comment, puisqu'il employait des émailleurs, ne s'est-il pas adressé de préférence à ceux de la France?

Ne peut-on pas soutenir, avec quelque vraisemblance, que

(1) *Dict. d'orfévrerie*, p. 1328-1329.

l'École de Limoges n'existait pas alors ou n'avait aucune réputation, et qu'elle a dû précisément ses progrès aux magnifiques ouvrages que St.-Denis offrait pour modèles à la France, grâce au concours des artistes lorrains? Ce système n'est nullement le mien, je me hâte de le dire, et j'essaierai d'en faire prévaloir un autre. Mais il me semble qu'il a un côté spécieux et qu'il serait préférable, à tout prendre, à celui de M. le baron de Quast tel qu'il m'avait été exposé verbalement.

Il est vrai qu'autant la France dépassait alors l'Allemagne pour l'architecture et la sculpture monumentales, autant elle était en arrière pour l'orfévrerie (1) et les arts qui en dépendent. Des bronzes d'Hildesheim à l'admirable châsse des Trois-Rois de Cologne, cette supériorité des orfévres et des fondeurs allemands se manifeste clairement durant deux siècles. Dès-lors, si les émaux étaient l'accessoire pour le crucifix de St.-Denis, et l'orfévrerie le principal, on conçoit que, tout en connaissant les ateliers de Limoges, Suger ait cependant confié à des artistes lorrains et allemands l'entière exécution du travail.

La seule conséquence que je sois disposé, pour mon compte, à tirer d'un texte auquel on a donné jusqu'à ce jour trop peu d'attention, c'est qu'on a fait sur une grande échelle des émaux allemands à Paris, vingt ou trente ans avant que l'atelier de Limoges se montre célèbre, avant même qu'il se recommande par quelque œuvre un peu notable, existante ou non, mais positivement connue. D'ailleurs, et malgré

(1) Je trouve à ce sujet, dans le *Dictionnaire d'orfévrerie* de M. l'abbé Texier, mine inépuisable de faits et d'idées, un texte qui mérite l'attention (p. 912), il est tiré d'un Inventaire de trésor de Notre-Dame de Paris au commencement du XIIIe. siècle... Pondus calicis quem emimus ab ecclesia Coloniensi est circiter decem et novem marchas; pondus laminarum emptarum cum eo fuit circiter duas marchas, numerus laminarum viginti quatuor : totum insimul ponderavit XXI marchas et unum stellingum precisum fuit IIIe. et LX lib. parisiensium.

les relations, parfois surprenantes au premier abord, que l'on découvre à chaque instant entre l'Allemagne et l'Aquitaine (1), je suis persuadé que l'École de Limoges et celle de Cologne sont indépendantes l'une de l'autre et constituent deux rameaux bien distincts et à peu près contemporains du même tronc.

Si les chroniques restent muettes sur les premiers émaux qu'on a faits en Limousin, elles ne parlent pas non plus en Allemagne d'une seule des œuvres énumérées dans la lettre de M. de Quast; et si ces émaux allemands n'avaient pas été miraculeusement conservés jusqu'à nos jours, l'histoire n'en ferait pas soupçonner l'existence. Il est donc permis de rappeler que la grande abbaye de St.-Martial et beaucoup d'autres moins importantes ont été dépouillées de leurs trésors dès le temps des Plantagenets. Henri-le-Jeune, avant de s'en emparer pour les besoins de sa malheureuse révolte, en avait fait constater la valeur en marcs d'or et d'argent; et, par son testament, il suppliait son père de réparer le sacrilége qu'il avait commis. Mais on ne restitua, si on a eu égard à ses dernières recommandations, qu'une quantité déterminée de métaux précieux. Les œuvres d'art étaient irrévocablement perdues avec les émaux qu'elles pouvaient offrir, et qui auraient été probablement des émaux cloisonnés, comme le sont en Allemagne les émaux sur or et sur vermeil, plus anciens que les autres.

Donc, nous sommes autorisé à rechercher, d'abord si les émaux byzantins n'étaient pas éminemment propres à servir à

(1) C'est ainsi que Frédéric Barberousse écrit au roi d'Angleterre pour lui recommander chaudement les moines de Solignac; et que, parmi les dépendances de cette abbaye, on cite une église de St.-Pantaléon (V. la Notice de M. l'abbé Roy-Pierrefitte sur Solignac). Les faits de ce genre ne prouvent réellement qu'une chose, c'est qu'il existait plus d'unité vraie, dans l'Europe chrétienne au XIIe. siècle qu'au XIXe.

la fois de modèles à ceux de France et d'Allemagne, et ensuite s'il n'existerait pas entre Limoges et l'Orient des relations particulières, analogues à celles qui sont constatées pour les pays rhénans.

Les premiers émaux à sujets ou à personnages, les premiers tableaux en émail sont certainement ceux que nous offre Byzance. Par Ravenne et par tant d'autres voies, les émaux des barbares parvenaient facilement jusqu'à cette capitale. Les orfévres byzantins s'emparèrent de l'idée des émaux et lui firent bientôt produire toutes ses conséquences. L'invention arrivait à propos, puisqu'ils renonçaient alors à modeler des figurines. Avec moins d'art, ils allaient obtenir, grâce à l'émail, autant de richesse et plus d'éclat que leurs devanciers. Le germe se développa donc rapidement et l'émaillerie fit fortune à Byzance par les mêmes raisons qui faisaient étendre à toutes les parties des murs et des voûtes les mosaïques, réservées d'abord aux pavés seuls.

Il est question d'émaux dès le temps de Justinien, à propos de cette merveilleuse table d'autel de Ste.-Sophie où figuraient, dit-on, des pierres précieuses réduites en fusion. A travers les expressions emphatiques des chroniqueurs byzantins, ne faut-il pas voir là de vrais émaux? — Dans tous les cas, à partir du milieu du Xe. siècle, on a une suite d'émaux byzantins qui sont les chefs-d'œuvre du genre, et accusent par conséquent un art cultivé déjà depuis long-temps.

Aussi n'est-il pas interdit de voir, sinon une production, du moins un reflet de l'art nouveau qui florissait à Byzance, et dans la table d'autel qu'Anasthase le Bibliothécaire, au IXe. siècle, caractérise par l'épithète de *smaltita*, et jusque dans le fameux *Paliotto* de St.-Ambroise de Milan, dont les bordures seulement sont émaillées. Cette autre table d'autel est signée par un certain Wolvinius *faber*, dont M. Didier-Petit a voulu faire un Limousin et qui passera plutôt pour un Lombard.

Mais Wolvinius a-t-il tout fait lui-même, comme il a tout signé? Ne s'est-il pas fait aider par un ouvrier émailleur? N'a-t-il pas au moins connu les émaux de Byzance? Rien de cela n'est impossible: et il est d'ailleurs certain que l'Italie alors empruntait fréquemment des modèles et des artistes à Constantinople. A St.-Ambroise de Milan, justement, j'ai trouvé des mosaïques, d'ouvrage grec, dans la tribune ou abside, plus ancienne que les nefs, et dont la date ne s'éloigne pas beaucoup de l'époque où vivait Wolvinius.

Quant aux anneaux émaillés d'Ethelwulf et d'Alhstan, prélats anglais du IXe. siècle, je n'y verrais encore qu'une continuation des émaux barbares, tant le travail en est simple et grossier; et il doit en être de même des émaux français ou allemands réellement contemporains de Charlemagne.

Il n'y a plus, il ne peut plus y avoir d'émaux à Constantinople. Mais, à la conquête de 1204, les splendides trésors de Ste.-Sophie et des autres églises de la capitale, au lieu d'être entièrement détruits, furent en partie dispersés dans toute la chrétienté occidentale. Le doge de Venise se qualifiait de seigneur du *quart et demi* de l'Empire grec: on dirait que le trésor de Ste.-Sophie s'est conservé à St.-Marc dans cette proportion. Par malheur, aucun des émaux grecs que la basilique de Venise a recueillis en si grand nombre n'est nettement daté: tous doivent être antérieurs à 1204 et quelques-uns sont nécessairement beaucoup plus anciens; car un trésor d'église est l'œuvre des siècles et se forme pièce à pièce. — Il y a surtout de ces calices énormes, propres à la communion sous les deux espèces et dont on ne peut contester la haute antiquité sans reconnaître au moins l'origine grecque, en admettant que l'Église d'Orient en ait conservé l'usage jusqu'au XIIIe. siècle. Mais, à défaut d'inscriptions historiques, il serait téméraire de vouloir classer chronologiquement des objets qui sont uniformément du travail le plus beau, le plus parfait, et entre lesquels

il n'existe que de vagues nuances, résultant peut-être de la diversité des artistes, non de celle des époques.

Pour obtenir un point de départ assuré et une date positive, il faut recourir à d'autres émaux qui proviennent aussi du pillage de Constantinople, ceux du reliquaire, déjà célèbre, de Limburg. C'est un coffret émaillé, long de soixante centimètres et large de quarante-cinq, qui contient un fragment considérable de la vraie Croix. On sait qu'il fut donné primitivement à l'abbaye des Dames nobles de Stuben sur la Moselle par le chevalier Henri d'Ulmen, à son retour de la croisade. Il résulte des inscriptions gravées et sur l'encadrement intérieur de la croix et tout autour du couvercle extérieur, que les empereurs Constantin Porphyrogénète et Romanos ont fait faire le reliquaire, de 913 à 959 ; et que le couvercle ou volet a été ajouté, peu d'années après, de 963 à 969, par un autre Romanos ὁ Προέδρος. — Ces inscriptions sont en apparence irrésistibles. Néanmoins, M. Didron suppose, à la ressemblance des émaux de Limburg avec certains manuscrits byzantins de date postérieure, qu'ils pourraient bien ne remonter qu'aux premières années du XIIIe. siècle. — Au lieu de se procurer le reliquaire avec la relique, au lieu de s'en emparer purement et simplement pour sa part de butin, avec d'autres objets analogues qu'il distribua à St.-Sévère de Munster-Maifeld et à l'abbaye de Laacherzée (Note de M. de Roisin), le donateur Henri d'Ulmen aurait pris la peine de le commander aux orfévres contemporains de la ville de Byzance.

L'art byzantin est encore si peu connu, il suit une marche si opposée à celle de notre art occidental, et se montre si semblable à lui-même dans les différentes phases de son existence, qu'on n'est pas encore parvenu à distinguer sûrement une église byzantine du XIIe. siècle, par exemple, des monuments du temps de Justinien. — Comment donc affirmerait-on que tel émail byzantin ne *peut* pas être du Xe. siècle, parce qu'il

ressemble, plus ou moins étroitement, à des manuscrits plus modernes? Il n'y a point là d'évidence archéologique qui fasse tomber toutes les vraisemblances, toutes les preuves historiques. Dès-lors, nous dirons avec M. de Quast qu'un simple gentilhomme allemand aurait été bien bon de faire fabriquer, à grands frais, des reliquaires par les émailleurs de Constantinople, lorsqu'il en trouvait de tout faits à sa disposition, qui jonchaient la terre en quelque sorte et que ses compagnons d'armes mettaient trop souvent au creuset. Il se serait en outre montré bien riche et bien patient, car un reliquaire, comme celui de Limburg, couvert de petites figurines très-finies, en émail cloisonné sur fond de vermeil, demande beaucoup de temps et d'argent. Enfin il est impossible de concevofr pourquoi il aurait fait composer et graver deux fausses inscriptions, au lieu de celle qui eût consacré le souvenir de sa générosité.

Henri d'Ulmen a aussi donné à l'église St.-Euchair de Trèves un morceau de bois de la vraie Croix, maintenant en la possession de l'église St.-Mathias de la même ville. Mais comme il s'agissait d'un simple démembrement de la relique de Limburg, le reliquaire a été fait sur les lieux et en style allemand (1). Cette fois on s'est bien gardé de parler de Romanos ὁ Προέδρος et on a dit, en revanche, qu'Henri d'Ulmen avait donné, non pas le reliquaire, qui, selon toute apparence, ne fut pas fait à ses dépens, mais une portion du bois de la vraie Croix, apporté par lui de Constantinople.

« † Anno ab Incarnatione Domini MCCVII, Henricus de « Ulmen attulit lignum sanctæ Crucis de civitate Constantino-

(1) Voyez, dans les *Annales archéologiques* de 1858 et 1859, d'excellentes gravures et une description détaillée des deux reliquaires de Limburg et de Trèves, qui sont, chacun dans leur genre, d'admirables chefs-d'œuvre. Le reliquaire latin et allemand a aussi des émaux, mais seulement en bordure.

« politana et hanc portionem istius sacri ligni ecclesiæ Sancti « Eucharii contulit. »

En définitive, malgré l'autorité qui s'attache à toutes les opinions du savant directeur des *Annales archéologiques*, je tiens le reliquaire de Limburg pour aussi authentique que Ste.-Sophie elle-même ; et, quand il n'existerait pas d'autre preuve de la perfection à laquelle les émailleurs byzantins étaient arrivés au Xe. siècle, elle me semblerait suffisante. Mais plusieurs autres monuments datés confirment cette indication, notamment la splendide couronne de St.-Étienne de Hongrie (1071-1078), et ensuite la fameuse *Pala d'Oro* de Venise.

Comme M. le baron de Quast voudrait le faire, j'ai pu, il y a trois ans, examiner soigneusement la *Pala d'Oro*. Grâce aux fêtes de Noël, j'ai joui de l'admirable effet qu'elle produit lorsque, dégagée des volets qui la cachent habituellement, éclairée par les cierges du grand-autel, au-dessus et en arrière duquel elle est placée, elle reflète leurs feux dans toute la basilique ducale, en éclipsant l'éclat des resplendissantes mosaïques. Il m'a été permis aussi, dans l'intervalle des offices, de l'étudier de près, à l'aide d'une échelle, et d'y rechercher des différences de style et de date. J'ai cru y reconnaître deux parties principales, formant chacune un ensemble iconographique et encadrées par une bordure distincte.—Dans la partie inférieure, qui correspond aux deux tiers environ de la surface totale, un grand Christ bénissant (à la manière latine) est au centre ; aux deux côtés, les douze apôtres, longues et minces figures parfaitement exécutées, mais de l'aspect le plus étrange ; au-dessus, des anges ; au-dessous, les prophètes faisant cortége à la Sainte Vierge ; à droite et à gauche de la divine Mère, deux donateurs, debout : le doge Ordelafo Faliéri et l'impératrice Irène : curieuse association et bien caractéristique. Le doge est à la place d'honneur, car Venise n'est point une vassale de Byzance. Aussi s'intitule-t-il duc par la grâce de Dieu.

On voit cependant à quel point les deux pays sont étroitement unis. Non-seulement les artistes de Constantinople travaillaient pour Venise, mais les souverains grecs patronnaient les œuvres d'art qui leur étaient destinées et y prenaient le même intérêt qu'à des entreprises purement byzantines.

Rien de singulier comme cette image d'Ordelafo. Sa tête et ses pieds sont prodigieusement petits pour son corps. Ainsi que pour les autres figures, les *cloisons* sont très-nombreuses, comme les plis et les broderies, et très-minces.

Bien que le travail soit purement grec, les inscriptions sont généralement en latin. Celle de l'impératrice Irène est grecque cependant (Ειρινι Αυγουστη), et il en est de même pour deux des prophètes seulement, David et Salomon. L'artiste a oublié qu'il parlait à des Occidentaux.

Telle était, avec une bordure à petits personnages, la première *Pala d'Oro*. Les sujets, s'ils ont perdu leur encadrement métallique refait au XIVe. siècle sous André Dandolo, gardent néanmoins leur ordre primitif. D'ailleurs, tout est parfaitement homogène, y compris les figures des donateurs. Il faut donc reconnaître que rien ne subsiste plus de la *Pala d'Oro* d'Orséolo, sauf peut-être l'or et l'argent dont elle était composée. Si cette table d'autel, commandée certainement à Constantinople en 976 (In sancti Marci altare tabulam miro opere ex argento et auro Constantinopolim peragere jussit. — Chronique contemporaine de Sagornino. Venise, 1765, p. 74), a été exécutée, comme c'est probable, malgré le prompt départ d'Orséolo pour la France : ou elle n'avait pas d'émaux ainsi que le rétable contemporain de Torcello, ou ces émaux ont été mis au rebut.

Ceux que je viens de décrire remontent seulement au règne d'Ordelafo et à l'année 1105 où, selon l'inscription composée par Andrea Dandolo, le doge historien, la *Pala d'Oro* de St.-Marc fut faite à neuf. Mais alors, comme sous Orséolo, on

s'adressa aux orfévres de Constantinople : le monument le dit, à défaut des textes ; et c'est encore ce qui eut lieu une troisième fois, lorsque la *Pala d'Oro* fut agrandie dans le sens de la hauteur.

Les émaux de cette partie supérieure de la *Pala d'Oro* ne feraient pas à eux seuls un sujet convenable pour un rétable. Ils ne font que développer quelques épisodes de la vie de Notre-Seigneur, dans de grandes scènes, à nombreux personnages, telles que l'entrée à Jérusalem, la crucifixion et la resurrection. La grande figure placée au centre, pour la symétrie, et comme un pendant au Christ d'en bas, est simplement un ange. Sa tête est ornée du diadême aux bandelettes flottantes, selon la mode byzantine. De la main gauche il éleve une hampe sur laquelle on lit les mots : *Agios, Agios.* De la droite, qui, chose bizarre, est d'or mat et en relief pendant que tout le reste est émaillé à plat, il présente une énorme perle en forme de cœur. Le visage n'est pas *nuancé*, mais d'une seule teinte couleur de chair, et il en est de même à plus forte raison pour les petits personnages. — L'encadrement particulier de la figure dont il s'agit est un carré prolongé par quatre demi-cercles ou quatre *compas*, comme dirait Villars de Honnecourt (1) : combinaison familière aux artistes gothiques, mais qui ne paraît pas devoir être attribuée à la restauration d'Andrea Dandolo.

Dans cette partie supérieure de la *Pala d'Oro*, toutes les inscriptions sont en grec ; par exemple, pour la résurrection : *Anastasis.* Les émaux sont d'une composition plus avancée et il y a plus de variété dans les poses, plus de mouvement dans les attitudes. Enfin, ce qui est important, les cloisons métalliques, qui cernent et séparent les couleurs, sont d'une épaisseur

(1) Voyez le précieux *Album* de cet architecte du XIIIe. siècle, publié par MM. Lassus et Darcel, p. 81-82.

trois fois plus forte qu'ailleurs. Il y a non-seulement une autre main, un autre travail, mais, selon toute apparence, une autre époque, qui doit être celle de la restauration de 1209.

Même dans la restauration d'Andrea Dandolo, qui consista à refaire les montures, en style un peu flamboyant comme celui du palais ducal, et à les enrichir de pierreries, il y a encore des émaux, mais tout-à-fait italiens, tout-à-fait gothiques. Ce sont des rinceaux dans les pieds-droits des arcades et surtout quelques médaillons incrustés dans la bordure. La plupart sont anciens et grecs : par exemple, celui qui porte le nom de Constantin avec cette inscription : ὁ Α. Κωνσταντινος. Ceux dont il est question représentent des cavaliers portant un faucon sur le poing, et autres sujets de pure décoration. — Malgré l'exiguité de ces émaux gothiques, il n'en est pas moins curieux de voir en Italie, au milieu du XIVe. siècle, deux ateliers d'émaillerie d'importance très-différente, mais indépendants l'un de l'autre : l'un à Sienne et bien connu par des œuvres excellentes ; le second à Venise et qui n'a pas laissé d'autres productions. — Répétons-le, avec M. le comte de Laborde, l'art des émailleurs était *un peu partout* au moyen-âge ; et là où on ne faisait pas habituellement d'émaux, on savait cependant en faire quand il le fallait.

La *Pala d'Oro* est assurément la pièce émaillée la plus considérable et la plus riche qui soit au monde, puisqu'elle vaut, dit-on, quatre millions. Avec ses innombrables figures, dessinées en traits de feu et teintées d'éclatantes couleurs, elle donne l'exemple le plus saisissant du rôle que peuvent remplir les émaux dans la décoration des monuments religieux. Mais il y a à Venise de plus belles choses en fait d'émaux grecs : tels sont, dans le trésor de St.-Marc, quatre tableaux que l'on place sur l'autel aux grandes fêtes, en guise de cartons, et qui proviennent sans doute de Ste.-Sophie. Il faut citer, en première ligne, celui qui représente saint Michel. L'archange, tenant l'épée

et le globe surmonté d'une croix, se détache en relief d'or sur un fond de rinceaux émaillés. Les ailes et les ornements de la cuirasse sont aussi en émail. Rien de plus noble et de plus magnifique que cette image. Remarquons encore les huit chevaliers de l'église grecque : saint Georges et saint Procope, saint Mercure et saint Eustache, saint Démétrius et saint Nestor, saint Théodore et un autre dont le nom m'échappe, réunis deux à deux dans des médaillons ovales : tous sont cuirassés comme des Romains ; tous portent le bouclier rond et la lance.

Mes notes me permettraient d'énumérer et de décrire bien d'autres émaux grecs. On en trouve à Namur (1) de ceux que les Croisades répandirent dans toute l'Europe. J'en ai vu dans le trésor de Hanovre qui sont réunis, depuis six ou sept siècles, aux émaux allemands dont nous nous sommes occupé. Mais voilà certes assez de preuves de l'abondance et de la beauté des émaux byzantins. Il en est peu qui ne soient supérieurs de beaucoup aux meilleures productions des Écoles allemande et limousine. Ils ne laissent rien à désirer pour la précision du trait et la souplesse du métal, pour l'harmonie et l'éclat des couleurs ; et s'il y a toujours quelque chose de conventionnel, pour ne pas dire d'incorrect, dans le dessin, il n'en est pas moins vraiment magistral.

Les émaux grecs étaient donc parfaitement dignes de servir de modèles en Occident. Voyons s'ils nous ont réellement fourni un point de départ, de préférence à ces essais nationaux, mais antiques et barbares, qui étaient restés si long-temps inféconds.

Pour l'Allemagne ce n'est guère douteux, surtout s'il n'y a pas là, comme on le prétend, d'émaillerie antique. Grâce à ces inscriptions, au nom de Théophanie ou de ses proches parents, que portent les plus anciens émaux, on suit la trace

(1) *Ann. arch.* de 1846.

en quelque sorte de l'importation byzantine. On sait à quelle époque, dans quelles circonstances et par quelle voie elle s'est opérée. Puis le procédé technique est le même, et le travail cloisonné, qui jusque-là se montrait propre aux Byzantins, est adopté sans modifications. — Seulement, il me paraît impossible qu'aucun émailleur grec soit venu en Allemagne travailler pour Théophanie. L'infériorité est trop grande et l'iconographie trop purement germanique. Il a suffi aux orfévres allemands d'avoir des émaux byzantins sous les yeux pour les imiter de cette façon. — Maintenant, que le nouvel art se soit d'abord acclimaté dans cette abbaye de Cologne, qui est consacrée à un saint grec dont Théophanie avait apporté les reliques : cela est possible, probable même si l'on veut; mais tout ce qui est certain et prouvé, c'est que, vers la seconde moitié du XIIe. siècle, les émaux étaient en grand honneur à Cologne en général, et en particulier à St.-Pantaléon, comme l'attestent les deux belles châsses de cette abbaye, et le coffret d'Eilbertus Coloniensis.

Pour le Limousin, il ne subsiste pas d'émaux cloisonnés; il n'y a pas de princesse byzantine mariée dans le pays; mais au fond les circonstances sont analogues. Il existe aussi des relations exceptionnelles avec l'Orient, ou, ce qui revient au même, avec Venise, puisque cette ville, au point de vue de l'art, est réellement une colonie byzantine; puisque non-seulement les émaux, mais tous les monuments d'architecture et de sculpture y sont purement grecs, d'origine ou de style.

Il y a bien long-temps que j'ai pour la première fois appelé l'attention sur cette colonie vénitienne de Limoges : j'indiquais le fait à M. Du Sommerard afin qu'il en tirât parti, si bon lui semblait, pour ses études particulières. Je ne songeais, moi, à m'en servir que pour expliquer la ressemblance extraordinaire de St.-Front de Périgueux avec St.-Marc. Je croyais alors que les émaux français étaient d'invention française. Mais depuis les travaux de M. Du Sommerard et de M. Texier, et

les récentes découvertes des savants d'Allemagne, m'ont appris à envisager la question d'une manière plus large. Il y a là tout un groupe de faits similaires qui se complètent et se confirment mutuellement.

On pouvait croire que la colonie vénitienne de Limoges n'était ni plus ancienne ni plus importante que les autres établissements du même genre, fondés dans toutes les grandes places de commerce. Mais seule, entre les villes de l'Occident, Limoges a réagi sur Venise et y a exercé une influence encore appréciable aujourd'hui, influence religieuse, il est vrai, et non pas artistique. Dans la Venise du moyen-âge tous les saints du Limousin, non-seulement saint Léonard, le patron des prisonniers, mais saint Martial, saint Austriclinien, sainte Valérie, étaient honorés à l'égal des saints de Byzance. Mais ce n'est pas ici le moment de faire connaître dans ses détails ce fait décisif : il suffira de l'affirmer et de demander ensuite si, pour adopter par exception les dévotions, généralement peu répandues, même en France, d'une province française, il ne fallait pas que Venise entretînt avec elle des relations vraiment exceptionnelles.

Je crois que les Vénitiens qui remplissaient un des faubourgs de Limoges y auront introduit, non pas précisément des émailleurs de Byzance, non pas le style byzantin et l'iconographie byzantine, qui n'ont laissé guère plus de traces dans l'émaillerie limousine que dans la sculpture ou la peinture de toute autre province de la France, mais simplement des émaux grecs propres à servir de modèles aux émaux français(1). Comme l'impératrice Théophanie, ils auront seulement servi d'intermédiaires entre l'art de l'Orient et l'art occidental. — On ne nous démentira pas; un seul de ces reliquaires émaillés, tels que les orfévres de Constantinople en fabriquaient au Xe.

(1) On connaissait déjà dans les Gaules l'art de colorer et de nuancer,

siècle, était mieux fait pour servir de germe à l'émaillerie allemande ou limousine que les informes essais tentés chez nous dans les âges antérieurs, et qui semblent devenir plus rares et moins importants à mesure qu'on se rapproche de l'an 1000.

Les mêmes germes ont été portés dans bien d'autres endroits, surtout à l'époque des Croisades. Mais chaque arbre produit en quantité innombrable les graines qui sont destinées à le perpétuer. Quelques-unes seulement trouveront un terrain favorable. Or, ce terrain favorable n'existait guère nulle part, aux Croisades, pour les germes byzantins. Partout la place était prise; tandis qu'à la fin du Xe. siècle, lorsque les traditions artistiques manquaient, mais non l'envie et les moyens de cultiver les arts, les circonstances étaient éminemment propices.

Au surplus, si l'art des émaux naît en France et en Allemagne dans des conditions analogues, s'il se développe presque parallèlement dans les deux pays, la question d'antériorité n'en doit pas moins être toujours tranchée en faveur de l'Allemagne; car c'est en 1012 que l'on voit les Vénitiens offrir à l'abbaye de St.-Martin-lès-Limoges, auprès de laquelle ils avaient bâti leur entrepôt d'épiceries, un reliquaire contenant le doigt de saint Thomas; c'est en 988 que nos chroniqueurs placent leur première arrivée en Limousin, et, à cette date, nous avons vu que l'Allemagne avait déjà des émaux depuis dix ans.

A coté de Limoges, et pour confirmer ce que nous venons de dire de l'influence artistique de sa colonie vénitienne, s'élève

à l'usage des fenêtres, le verre qui forme aussi la matière première des émaux. Avec la moindre indication verbale ou écrite, telle que le moine allemand Théophile en a donné plus tard dans son *Manuel de tous les arts*, un modèle pouvait très-bien tenir lieu de maître à des orfévres d'ailleurs habiles.

une copie, une exacte reproduction de la basilique de St.-Marc. Eh bien ! à côté de Cologne où l'émaillerie allemande avait trouvé son centre et son foyer principal, j'ai rencontré à Paderborn un monument couvert de voûtes sphériques et qui se rattache à l'architecture byzantine par d'autres traits, non moins caractéristiques.

Ici encore je dois ajourner les détails et les preuves, jusqu'au jour peu éloigné où paraîtra l'ouvrage que je prépare sur les influences byzantines. J'expliquerai alors par quelles raisons il m'a été réservé de faire cette facile découverte. Alors, je donnerai intégralement ce texte, qui manque pour St.-Front, et duquel il résulte que l'évêque de Paderborn, saint Meinwerck, contemporain de Théophanie, a fait bâtir la petite église de St.-Barthélemy *per operarios græcos.* — Contentons-nous de savoir sommairement qu'il existe aussi en Allemagne un édifice vraiment byzantin qui, malgré ses dimensions plus restreintes, a exercé comme celui de Périgueux une grande et durable influence, qui, enfin, a modifié dans le même sens le style roman et surtout le style ogival de son voisinage.

Résumons-nous : des savants français avaient supposé, et les savants allemands les ont long-temps laissé dire, que, dans notre Europe occidentale, tous les émaux étaient des émaux de Limoges (1) : il n'en est rien, il y a aussi des émaux allemands

(1) Voir *Dict. d'orf.*, p. 1172. — « Au moyen-âge, y a-t-il eu en « Europe des ateliers d'émailleurs ailleurs qu'à Limoges ? M. de Laborde « pose la question sans la résoudre entièrement. Mais, quoiqu'il incline « pour l'affirmative, en vingt endroits il justifie l'appellation universelle « qui voit constamment dans les émaux des œuvres de Limoges. » Ailleurs, M. l'abbé Texier, toujours sollicité en deux sens opposés par des théories préconçues et par les faits qui commencent à se révéler, se montre mieux inspiré : « La grosse émaillerie sur cuivre, dit-il p. 707, « a été exécutée un peu partout. Les deux grandes fabriques se sont « développées dans le Limousin et sur les bords du Rhin. Ceci accordé,

qui dérivent directement de la grande souche byzantine, et même ils s'en détachent plus tôt. Ils sont extrêmement nombreux et plus authentiques en même temps que plus anciens.

On avait dit, et cette fois c'est M. de Laborde lui-même, que les plus beaux émaux incrustés se trouvent en France (1). Encore une allégation démentie par les faits. Les pièces émaillées les plus considérables comme les plus belles sont incontestablement à Venise, à Limburg et même à Cologne où à Hanovre, plutôt qu'à Limoges ou à Paris.

On a proposé (c'est encore M. de Laborde) (2) d'*attribuer indistinctement* « à l'École de Limoges tous les émaux sur cuivre que ne réclament pas les autres pays ; qu'ils ne réclament pas avec les raisons solides et incontestables fixées par la critique moderne. »

Sur ce point, je conviens que les œuvres de Limoges, plus multipliées et répandues partout par le commerce, se trouvent mêlées aux produits nationaux, même dans les collections anciennes de l'Allemagne, celles qui se sont formées sans l'intervention des brocanteurs, au trésor de Hanovre, par exemple (3). Mais c'est là une exception fort rare. D'ailleurs,

« j'ajouterai qu'en général, quand on rencontre dans les textes la « description d'un objet quelconque, fait en cuivre émaillé, sans dési- « gnation d'origine, il y a tout lieu de croire qu'il vient de la grande « fabrique de Limoges. »

(1) « C'est là que se retrouvent les plus nombreuses et les plus belles « productions de cet art. » — Notice des émaux du Louvre.

(2) M. Texier va plus loin, car il dit : « Il n'y a d'émaux en taille « d'épargne sur cuivre qu'en France, au moins ce n'est que là qu'on « les rencontre en quantités innombrables. Les collections étrangères, « et quelques églises hors de nos frontières qui en possèdent, les ont « achetés en France à une époque assez moderne. » *Dict. d'orf.*, p. 670.

(3) Deux bassins à laver, aux armes des Plantagenets, comme on en voit en beaucoup d'endroits jusqu'à Naples (Musée Bourbon). Dans les

je crois que les émaux allemands et les émaux français peuvent partout être distingués d'après leur style et, pour ainsi dire, au premier aspect. Sans parler de ces nuances de dessin et de composition qui se sentent mieux qu'elles ne s'expriment, disons seulement que le ton général, que la gamme des couleurs sont différents selon la provenance des émaux. Les uns, comme les émaux français du même temps, prennent toujours le rouge et le bleu foncé pour couleurs dominantes; les autres accusent une prédilection bien marquée pour le vert. M. de Quast nous a dit que c'était à l'imitation des miniatures allemandes ; j'ajouterai que c'est encore à l'exemple des vitraux d'Allemagne : par cette raison, qui n'est pas la seule, leur ton général est beaucoup plus clair, beaucoup moins monté en couleur. — Mais quand les indices de ce genre sont insuffisants et quand les documents historiques manquent, je maintiens, contre l'avis de M. de Laborde, que les émaux doivent dans le doute être réputés pour allemands, par cela seul qu'ils se trouvent en Allemagne.

Ainsi, Messieurs, Limoges en fait d'émaux ne peut rien revendiquer qui ressemble à un monopole. Mais il y a, selon moi, quelque chose de plus glorieux que le hasard d'une invention, que la jalouse possession d'une recette secrète, qu'un monopole enfin : — c'est d'avoir vaincu sur le terrain de l'art industriel une cité aussi riche et aussi éclairée que Cologne ; c'est d'avoir conquis contre de dignes rivaux une réputation réellement universelle qui, après s'être maintenue pendant un siècle et demi, puis éclipsée, s'est encore renouvelée avec le

musées de Cologne et de Berlin et dans la collection de M. Coulmann, à Hanovre, j'ai remarqué trois exemplaires de cette petite châsse, représentant le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, qui a été possédée et publiée par M. l'abbé Texier (*Essai sur les émailleurs de Limoges*).

même éclat pendant la Renaissance, et à laquelle les musées d'Allemagne rendent aujourd'hui si complète justice.

Tels sont les vrais titres d'honneur de votre ville dans l'histoire archéologique, et ils restent assez grands, ce me semble, pour contenter l'amour-propre provincial le plus exigeant.

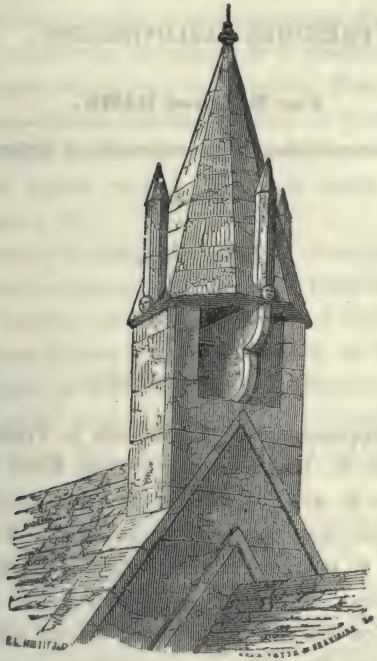

DISSERTATION

SUR

QUELQUES ÉDIFICES D'ORLÉANS

PRÉSUMÉS CARLOVINGIENS,

Par M. Alfred RAMÉ,

Inspecteur divisionnaire des monuments de Bretagne.

(Suite et fin.)

III.

CRYPTE DE SAINT-AVIT.

Les développements que j'ai donnés à l'étude et à la description de St.-Aignan me permettront d'être bref en ce qui concerne St.-Avit. St.-Aignan est, à mes yeux, un point de départ assuré pour parvenir à la classification d'un nombre considérable de monuments, et les dates que j'ai proposées une fois admises, la chronologie des plus anciens édifices de l'Orléanais s'en déduit naturellement, suivant que ces édifices conservent des traits de ressemblance plus ou moins prononcés avec le type primitif.

La crypte de St.-Avit a été découverte, en décembre 1852, dans le jardin du grand séminaire; c'est le seul reste d'un monastère détruit au XVe. siècle, à l'époque du siége d'Orléans. Cet établissement religieux, bien moins considérable que St.-Aignan, n'a pas d'histoire monumentale. On sait seulement que,

le 17 juin de l'année 530, le corps d'un saint personnage nommé Avit fut inhumé avec de grands honneurs près des murs d'Orléans; la piété des fidèles érigea une modeste église sur son tombeau. Childebert, traversant la ville en 530 pour entreprendre son expédition d'Espagne, promit, s'il revenait vainqueur, d'élever une vaste basilique là où il n'avait trouvé qu'une humble chapelle. L'accomplissement du vœu royal fut suivi de l'introduction de moines sur le tombeau de saint Avit; les Normands détruisirent le monastère. Il se releva de ses ruines à une époque inconnue; depuis on y trouva des chanoines établis, au lieu de moines, jusqu'au moment où, en 1428, les Anglais rasèrent l'église, le cloître et les autres lieux réguliers (1).

En l'absence de dates historiques, le champ restait libre aux appréciations archéologiques; aussi, dès l'origine, les opinions les plus diverses ont-elles surgi quand il s'est agi de dater l'édifice nouvellement découvert. Pour M. de Buzonnière, il serait un reste de la construction de Childebert et remonterait au milieu du VIe. siècle (2); pour M. l'abbé Crosnier, il ne serait pas antérieur au XIe. siècle (3); on verra que ces divergences d'opinion n'ont pas cessé de se perpétuer.

Il y a cependant un point qui devrait être au-dessus de toute discussion, c'est l'analogie qui existe entre St.-Avit et les plus anciennes parties de la crypte de St.-Aignan, dont St.-Avit reproduit les caractères les plus saillants, avec une altération qui tient soit à l'impéritie des ouvriers, soit à l'intervalle des temps.

La numismatique du moyen-âge a fait, dans ces dernières années, de grands progrès pour la période obscure qui s'étend du

(1) V. *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1512.

(2) V. *Bulletin* du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. I, p. 399. 1854.

(3) V. *Bulletin monumental*, vol. XXII, p. 138.

IXe. au XIIe. siècle, grâce à l'emploi d'un procédé bien simple et qui pourrait rendre, pour la classification des monuments, les services qu'il a rendus pour le classement des monnaies de la même époque. Tout se tient, tout s'enchaîne dans le domaine des arts, mais se tient et s'enchaîne à l'aide de modifications et d'altérations incessantes ; il n'est aucune œuvre qui ne se ressente de celles qui l'ont précédée et qui ne prépare celles qui la suivront. Si donc nous rencontrons, sur le champ d'une monnaie du milieu du XIe. siècle, des signes étranges dont le sens nous échappe, et que, sur une autre monnaie du commencement du IXe., nous trouvions une empreinte bien nette, il ne sera pas évident, au premier coup-d'œil, que cette image si nette ait engendré par le laps de temps une image aussi confuse. Mais si nous découvrons, comme transition entre ces deux termes extrêmes, d'autres empreintes où la dégénérescence soit moins sensible et qui conduisent par une série d'altérations successives à l'image la plus confuse, l'origine de ces figures bizarres ne sera plus douteuse. En outre, il sera raisonnable de classer la suite de ces monnaies dans un ordre tel que celles qui ressemblent le plus au type primitif en soient le plus rapprochées, comme étant plus anciennes, et celles qui s'en écartent davantage, soient plus éloignées comme étant plus modernes. Alors le regard pourra se promener sur les cases de ce médaillier avec cette satisfaction et cette facilité qui naît de l'ordre et de la méthode ; les dates de toutes ces monnaies muettes ressortiront avec évidence de leurs ressemblances ou de leurs dissemblances avec le type originaire.

Il n'en est pas autrement d'une monnaie et d'un ornement ou d'un membre d'architecture. On pourrait suivre à la trace, pendant trois siècles et plus, chacun des fleurons, chacun des feuillages, chacun des profils employés dans nos édifices du moyen-âge, et constater toutes les modifications que le goût du jour introduisait non-seulement par chaque siècle, mais

même par chaque quart de siècle, dans la manière de les traiter. Après tout, l'art du XVe. siècle est-il autre chose que le développement naturel et progressif de l'art du XIIIe. ? Pourquoi l'art du XIe. ne serait-il pas, au même titre, la conséquence nécessaire de l'art du IXe. siècle ; pourquoi ne pas restituer à ce vieil art carlovingien, qui est encore un mystère, tout ce que l'observation permet de rapporter à son influence dans les constructions de la première moitié du XIe. siècle ? Les dessins qui suivent permettront de constater sans peine les rapports qui existent entre St.-Avit et St.-Aignan. On voit

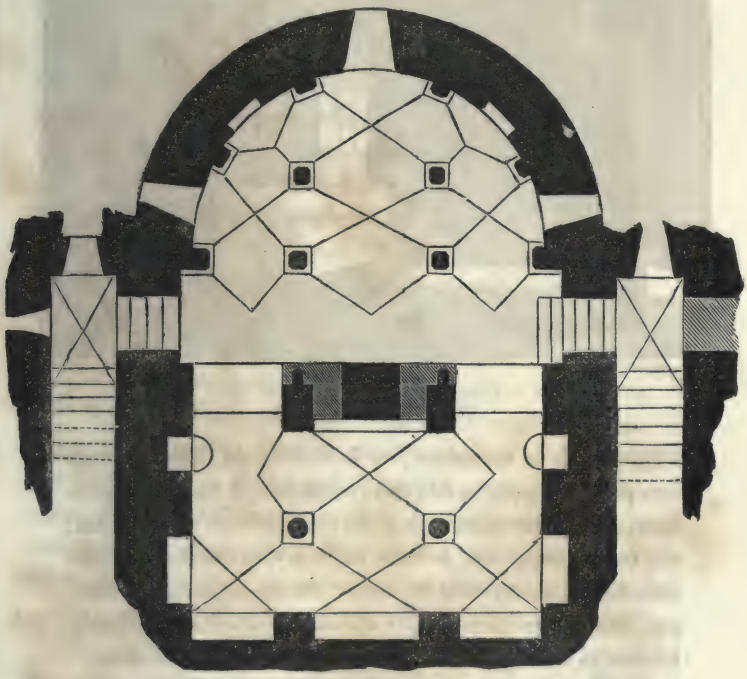

PLAN DE LA CRYPTE DE SAINT-AVIT.

d'abord, par le plan ci-joint, que la crypte de St.-Avit offre une

disposition très-voisine de celle de la partie centrale de la crypte de St.-Aignan ; la différence, qui ne consiste que dans la suppression du collatéral et par suite des chapelles absidales, tient à la différence d'importance des deux édifices. Du reste, on remarque dans l'un, comme dans l'autre, la séparation de

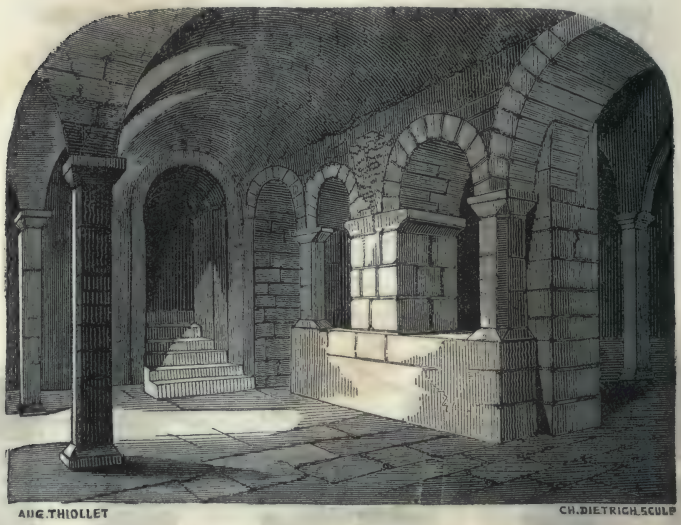

CRYPTE DE SAINT-AVIT.

l'abside et de la confession, et la division du chœur en trois nefs par deux rangées de piliers octogones. A St.-Avit cependant, la confession est d'un accès plus facile qu'à St.-Aignan; elle communique avec le reste de la crypte par deux arcades latérales qui n'ont jamais été closes; elle est éclairée, en outre, par deux baies plus petites qui font l'office de véritables fenêtres et s'éloignent sensiblement des étroits *jugula* de St.-Aignan: on devine, à la seule inspection de ce plan, que le mystère s'écarte des confessions, que la lumière y pénètre et que

le temps où elles vont disparaître et cesser de faire une enceinte distincte, à l'intérieur des cryptes, n'est pas fort éloigné. En effet, les églises souterraines du XIe. siècle n'offrent plus ces réduits secrets dont St.-Aignan nous présente un si remarquable exemple.

Sous le rapport de l'appareil, St.-Avit n'offre rien de très-caractéristique; le dessin ci-joint dans lequel j'ai cherché à accuser la forme des matériaux en apprendra plus que toutes les descriptions. Il représente l'une des deux baies qui mettent la confession en communication avec l'abside, celle du côté septentrional. On y voit les claveaux symétriques, formant les cintres de toutes les ouvertures, séparés par des joints en ciment épais. En général, ces joints sont creux au lieu d'être relevés en bourrelet et réparés à la truelle comme on le remarque dans la plupart des constructions antérieures au milieu du XIe. siècle. Ce sont des accidents qui ne tirent pas à conséquence en présence de traces assez nombreuses de l'état primitif. L'appareil de l'abside est dissimulé par le badigeon; celui des murs intérieurs de la confession est en général assez confus, surtout au fond des arcades simulées; on peut y remarquer cependant une certaine tendance à employer des matériaux de peu de hauteur et d'une longueur considérable; ainsi on voit des assises formées de blocs ayant 10 centimètres de hauteur sur 0,40, 0,50 et même 0,55 de longueur. De même les assises des colonnes, surtout celles des piliers octogones, sont souvent fort basses. Il n'y a pas un seul de ces fûts, composés de plusieurs pièces, où l'on ne rencontre des assises de douze et même de huit centimètres de hauteur. Or, dès le commencement du XIe. siècle, on ne rencontre plus guère dans les cryptes que des fûts monolithes.

Les tailloirs qui couronnent ces piliers méritent d'être remarqués; les uns, ceux de la petite arcade, figurée ci-dessus page 236, sont identiques à ceux des plus anciennes parties de

la crypte de St.-Aignan que nous considérons comme appartenant au commencement du IXe. siècle. Voici les deux tailloirs de cette arcade réduits au dixième. On remarquera, malgré la différence d'aspect qu'ils présentent au premier abord, qu'ils sont identiques et que le tailloir B reproduit exactement en coupe B' le profil du tailloir A.

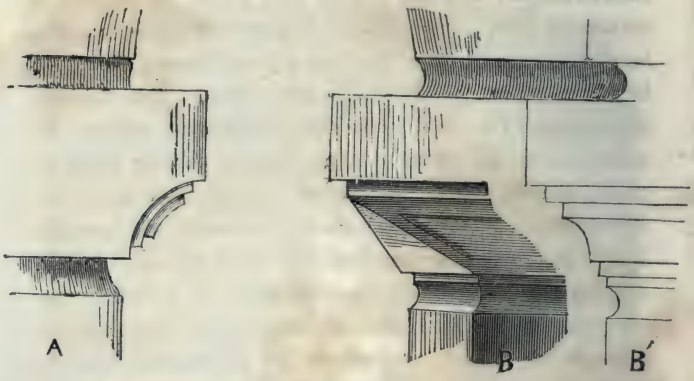

Les autres, ceux des piles isolées octogones, rappellent aussi les tailloirs qui se remarquent à St.-Aignan par leur forme générale ; mais ils en diffèrent d'une façon très-remarquable par la suppression des cartouches appliqués en saillie, tant sur les faces principales que sur les petits triangles angulaires. Le souvenir de ces cartouches est cependant conservé et la place qu'ils occupaient est indiquée par un trait, assez profondément gravé en creux, qui encadre chacune des faces. Avec le jour douteux qui éclaire ces cryptes, l'aspect général n'est pas sensiblement modifié, et l'effet produit par l'ombre de la rainure ne diffère guère de celui que produisait la saillie des cartouches. Mais le tracé géométrique de ces profils est fort différent ; il est évident qu'on a cherché à obtenir le même résultat avec des procédés plus simples et plus expéditifs ; les moulures fines

et serrées des beaux temps de l'époque carlovingienne ont disparu ; elles ont fait place à une sorte de travail de gravure.

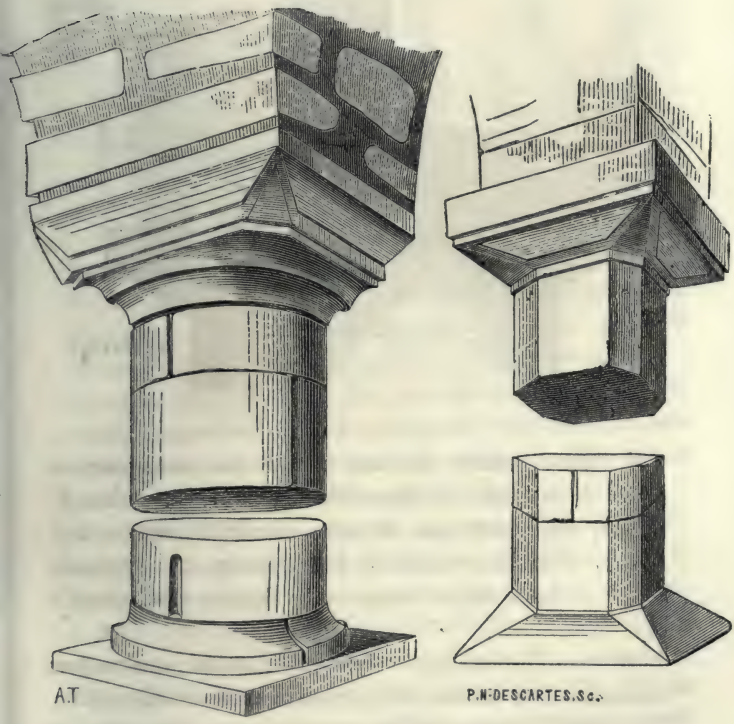

Mais le chapiteau le plus remarquable est celui des colonnes rondes de la confession, où de petites faces triangulaires facilitent le passage de la partie carrée à la partie circulaire. Nous trouvons là le type primitif de certains chapiteaux bizarres de la première moitié du XIe. siècle, dont voici un exemple em-

prunté à l'église de Vignory. Il est évident que le second n'est que l'interprétation barbare du premier.

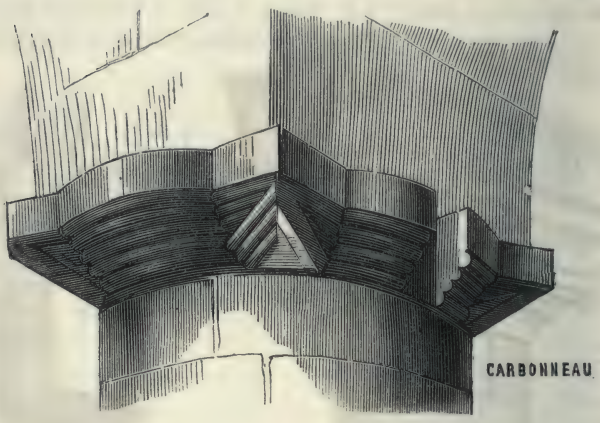

M. l'abbé Crosnier, cherchant à dater par comparaison la crypte de St.-Avit, l'a rapprochée de celle de Ste.-Julitte de Nevers, qui paraît avoir été bâtie vers 1028, année dans laquelle, d'après les manuscrits de Parmentier, un compromis aurait été passé entre l'évêque et le chapitre relativement à cette construction.

On remarque dans cette crypte de Ste.-Julitte, comme dans plusieurs autres édifices de la première moitié du XIe. siècle, des tailloirs d'un aspect assez particulier pour qu'on puisse les considérer comme un des caractères de cette époque.

Ils sont cernés d'une baguette ronde et saillante qui dérive, sans aucun doute, des tailloirs carlovingiens dont on trouve des exemples à Chartres et à St.-Aignan; la baguette verticale qui garnit les angles ne peut être qu'un souvenir altéré et grossièrement traduit des petites faces triangulaires que présentent les

tailloirs figurés aux pages 77 et 238. Mais la différence du

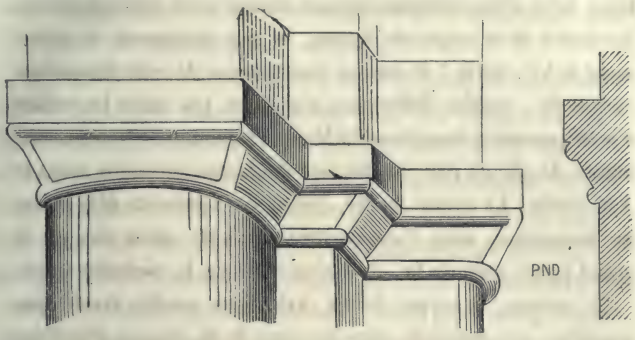

travail ne saurait être négligée : tout ce qui était en relief à St.-Aignan est en creux à Ste.-Julitte, et réciproquement ; il n'y a pas la moindre analogie dans les profils. Or, les caractères qui peuvent servir à différencier deux siècles qui se touchent, consistent beaucoup moins dans une différence radicale d'ornementation que dans la manière dont sont traités les ornements analogues ; aussi l'étude des profils est-elle un des éléments les plus importants de l'observation archéologique.

M. l'abbé Crosnier a commis une erreur de fait matérielle en affirmant que la crypte de St.-Avit reproduit exactement les bases et les corniches de la crypte de Nevers (*Bul. monum.*, t. XXII, p. 140). Les différences essentielles qui séparent les premières des secondes résulteront suffisamment, je pense, de la comparaison des bois figurés aux pages 238 et 241. Mais en présence des monuments, ces différences sont bien autrement évidentes, et il faut que l'examen de M. l'abbé Crosnier ait été bien rapide pour qu'elles lui aient échappé. Elles sont rendues plus claires encore par d'autres caractères de la crypte de St.-Avit qui ne se retrouvent pas à Nevers. Où trouver, à Ste.-Julitte, des profils aussi franchement carlovingiens que ceux des baies de la confession figurés à la page 244 ? Où

trouver, à St.-Avit, des piliers carrés cantonnés sur chacune de leurs faces d'une colonne engagée comme ceux qui supportent les voûtes de la crypte de Nevers, et qui annoncent si nettement le XIe. siècle ? Et comme conséquence de cette disposition essentielle, quelles différences n'existent pas entre les voûtes d'arête purement romaines d'Orléans et les voûtes de Nevers, soutenues de pile en pile par des arcs doubleaux inconnus avant le XIe. siècle? La crypte de Ste.-Julitte nous présente déjà toutes les innovations dont l'architecture du XIIe. siècle tira un si grand parti; celle de St.-Avit n'en offre pas la moindre trace.

En somme, la crypte de St.-Avit nous semble établir une transition très-naturelle entre la crypte de St.-Aignan d'Orléans et celle de Ste.-Julitte de Nevers, dont les dates sont connues. Mais comme elle offre dans les détails bien plus d'analogie avec le premier édifice qu'avec le second, on doit la classer à une date plus voisine de 814 que de 1028, c'est-à-dire à la première moitié du Xe. siècle environ, sans qu'en aucun cas on puisse l'attribuer au XIe. : ce que nous connaissons de l'architecture du roi Robert à St.-Aignan, à St.-Benoît-sur-Loire, à St.-Germain-des-Prés, à Morienval, s'y oppose absolument.

C'est aussi l'opinion qu'émettait récemment M. de Caumont (*Bulletin monumental*, t. XXV, p. 36.) dans un rapport verbal sur une excursion à Orléans.

Mais M. Viollet-Leduc, plus hardi, vient, dans son *Dictionnaire d'architecture* (t. IV, v^o^. CRYPTE, p. 449), de se rallier à l'opinion déjà émise par M. de Buzonnière dans le *Bulletin* du Comité historique (année 1852-53, p. 399 et suiv.), que la crypte de St.-Avit appartiendrait à la construction de Childebert au VIe. siècle. Il n'a oublié qu'une chose, c'est de fournir des raisons à l'appui de cette attribution.

Voilà donc à quel embarras nous sommes réduits, pauvres archéologues novices qui cherchons la lumière et la certitude. Interrogeons les maîtres; l'un donne à l'an 540 ce que l'autre

attribue à l'année 1030 : cinq siècles de différence entre les deux appréciations! C'est à faire douter de l'archéologie et à désespérer de sortir jamais de ce chaos.

A la première vue, la crypte de St.-Avit paraît fort ancienne; elle a un aspect très-différent de celui des cryptes du XIe. siècle. Mais le moment de la surprise passé, il est facile de s'assurer que ces indices d'une antiquité excessivement reculée sont trompeurs; on retrouve çà et là, employés comme matériaux dans les voûtes et dans les murailles de la confession, des pierres qui conservent des traces de moulures et semblent provenir d'un édifice plus ancien : nulle part n'apparaissent, je ne dirai pas des marbres ou des chapiteaux sculptés comme on en voit à Jouarre, au baptistère de Poitiers, à Montmartre ou à St.-Laurent de Grenoble; mais même l'appareil symétrique et les chaînes de briques si connues du Ve. et du VIe. siècle.

Les briques, quand on les trouve à St.-Avit, sont jetées çà et là dans la maçonnerie sans former de cordons réguliers; j'en ai compté une vingtaine dans les murailles de la confession; sur un seul point, elles se suivent en assez grand nombre pour former une assise; elles sont principalement employées pour fermer les voûtes composées de matériaux très-longs et très-étroits noyés dans le ciment (1). Evidemment elles ne comptaient plus parmi les matériaux habituellement mis en œuvre dans les constructions quand cette crypte a été élevée. Elle a, à mes yeux, toute l'apparence d'une restauration faite à la hâte dans laquelle on a fait entrer des débris plus anciens. J'ai peut-être une trop haute idée de l'état où les arts s'étaient maintenus du temps de Childebert; mais il me répugne de supposer qu'une construction aussi grossière en somme puisse lui être attribuée

(1) Les voûtes primitives ne subsistent que dans la confession; celles de l'abside, qui avaient été détruites, ont été refaites en briques en 1853.

Je le répète, le terme de comparaison naturel de St.-Avit se trouve dans les parties primitives de la crypte de St.-Aignan. Les deux édifices appartiennent au même style; mais le premier est exécuté avec beaucoup moins de soin que le second, et il n'est pas douteux, à l'altération qui se remarque déjà dans certains détails, que la crypte de St.-Avit ne soit postérieure à celle de St.-Aignan.

Reprenons notre principal caractère, celui qui est tiré de la forme des tailloirs auxquels nous tenons comme nous tiendrions à la configuration d'un monogramme si nous voulions résoudre un problème de numismatique carlovingienne: Étant donnée la forme A, que nous considérons comme purement carlovingienne, pour arriver à la forme C, qui date du commencement du XIe. siècle, il est naturel de passer par la forme B, qui est à la fois une simplification du profil A et un acheminement vers le profil C. Or, le profil A est emprunté à St.-Aignan d'Orléans; le profil C, à Ste.-Julitte de Nevers. Donc le profil B, qui caractérise St.-Avit, doit appartenir à une époque intermédiaire.

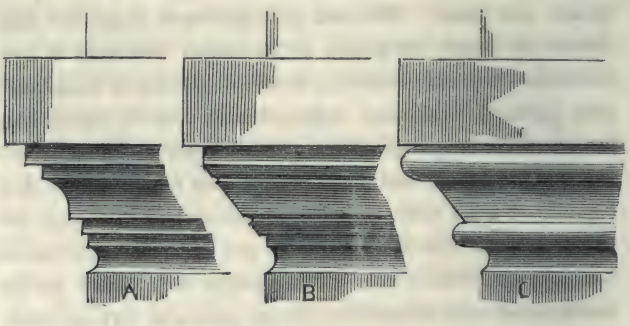

Voilà l'A B C sur lequel je fonde ma démonstration; le secret est simple et facile à mettre en pratique.

L'existence, à Orléans, d'assez nombreuses constructions de la fin du Xe. siècle n'aurait rien qui dût surprendre. Cette ville

fut, sous l'épiscopat d'Arnulfe (987-1003), le centre de travaux considérables, grâce à un singulier hasard dont Raoul Glaber nous a laissé le souvenir au second livre de ses *Histoires*. Le prélat avait entrepris de reconstruire son église cathédrale de Ste.-Croix, qui tombait en ruine. En creusant les fondations de la nouvelle basilique, les ouvriers trouvèrent une telle quantité d'or qu'elle devait suffire, de l'avis des meilleurs juges, à l'achèvement de l'entreprise : on fut persuadé alors, à Orléans, que ce trésor était une réserve cachée jadis en ce lieu par le bienheureux Euverte en prévision des travaux que devait entreprendre son successeur dans l'épiscopat. Il résulta, de cette abondance de ressources inattendues, que non-seulement une nouvelle cathédrale bien plus élégante que la précédente put être élevée, mais que toutes les églises qui avaient souffert des injures du temps ou des hommes furent reconstruites sur des plans bien supérieurs aux anciens. C'est au moins l'avis de Glaber, contemporain de ces événements :

« Sicque præterea factum est ut et domus ecclesiæ, videlicet sedis pontificalis, priore elegantior reformaretur; ipsoque suadente pontifice, cæterarum, quæ in eadem civitate deperierant, basilicarum sanctorum quorum meritis dicatarum ædes anterioribus potiores constituerentur, atque divinorum operum cultus in eisdem excellentior haberetur præ omnibus (1). »

Les débris de cette œuvre de reconstruction sont à rechercher.

IV.

LE CHATELET D'ORLÉANS.

Lors de ma dernière visite aux monuments d'Orléans en avril 1857, des travaux de déblaiement effectués dans la rue du Châtelet, pour le percé d'une rue nouvelle, venaient de

(1) Bouquet, X, 17.

mettre à découvert un grand pan de muraille d'un haut intérêt archéologique provenant, comme la dénomination de la rue l'indique, du Châtelet d'Orléans, c'est-à-dire sans doute de l'ancien palais que nos rois mérovingiens et carlovingiens avaient dans cette ville. Au premier aspect, on pourrait assigner à l'ensemble de ces débris une origine romaine par suite de la présence des briques et du petit appareil. Mais un examen plus attentif permet de reconnaître que si cette muraille repose sur une souche incontestablement romaine, les parties hautes ont été reconstruites à une date plus moderne.

Voici d'abord une porte à double arcade ayant chacune 3m. 90 d'ouverture qui forme la partie la plus apparente de cette construction, et est encadrée à droite et à gauche par deux murs de refend dont il ne reste plus que les arrachements. On voit très-bien à droite de cette porte, au rez du sol de l'autre côté d'un mur de refend, la muraille romaine apparaître; et même le pied-droit septentrional de l'arcade de droite repose, jusqu'à la hauteur du tailloir, sur le mur romain composé de lignes de petit appareil cubique séparées par deux assises de briques. Mais la porte elle-même, avec la petite niche cintrée qui sépare les deux arcades, est d'un travail tout différent : l'appareil employé est le moyen appareil presque carré qui se remarque aux piliers carlovingiens de la crypte de St.-Aignan ; les joints sont larges, çà et là ils sont garnis de briques placées verticalement; les tailloirs, formés d'un simple chanfrein, ne règnent qu'à l'intérieur des arcades et ne font pas retour sur les faces principales des pieds-droits; les arcades en plein-cintre sont formées d'une seule rangée de claveaux symétriques sans retraites ni moulures; au-dessus reparaît un petit appareil moins symétrique et d'un autre aspect que celui de l'époque romaine. Je n'hésite pas à voir dans cette double porte un curieux reste de l'architecture civile du Xe. siècle environ, et je l'ai figuré ici pour la rareté de la chose. Les deux arcades

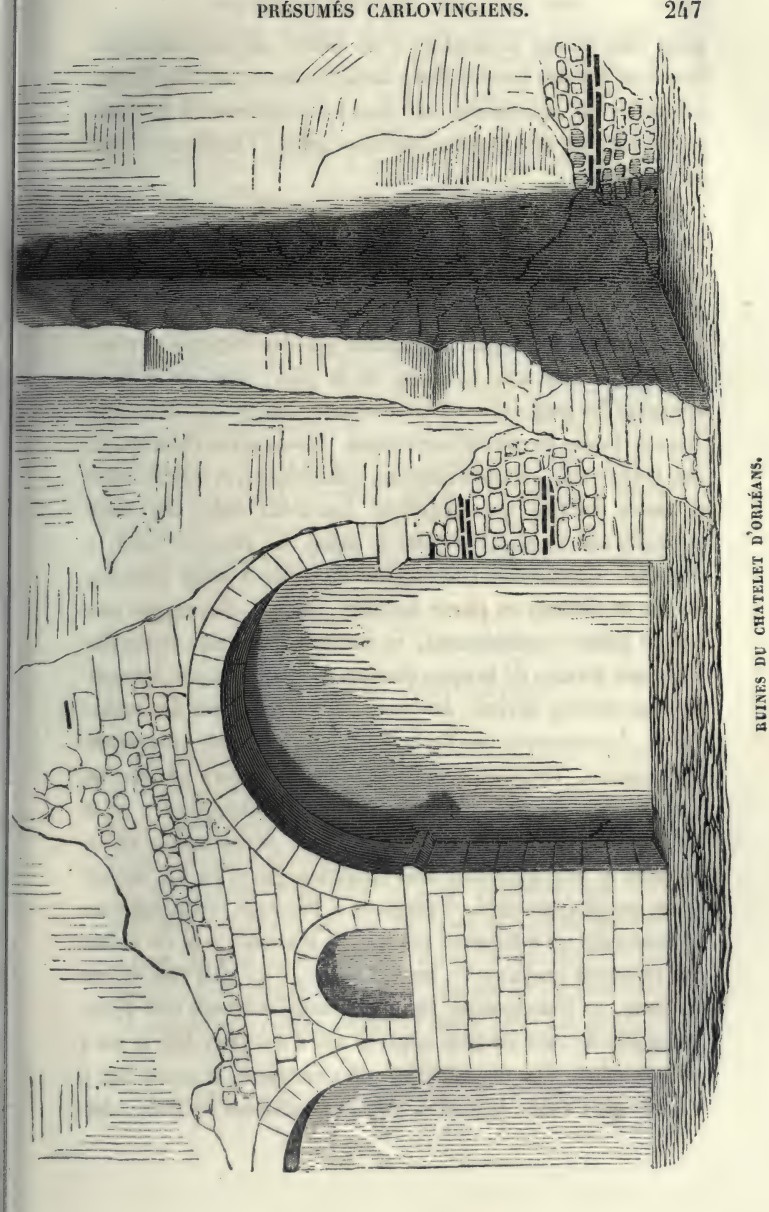

RUINES DU CHATELET D'ORLÉANS.

n'ont plus qu'une profondeur d'un mètre; au-delà, elles sont bouchées par des constructions modernes appliquées sur la face principale du monument, car tous les arrachements de murs nous montrent que le percé moderne passe à l'intérieur même du Châtelet.

A gauche de cette porte et sur le même alignement qu'elle, un mur d'un développement bien plus considérable encore paraît, jusqu'à la hauteur d'une quinzaine de pieds, formé de la muraille romaine dont le parement aurait été arraché; toute cette hauteur, au surplus, est cachée par des échoppes en planches qui servent aux bouchers de la ville; mais çà et là on reconnaît les petites pierres noyées dans le ciment qui forment le cœur de toutes les murailles romaines. Au-dessus se remarquent une petite porte cintrée à claveaux symétriques, et quatre belles et vastes fenêtres qui rappellent tout-à-fait celles des tours romaines sur lesquelles repose le palais de Jacques-Cœur à Bourges; l'archivolte se compose de seize à vingt claveaux étroits et allongés en pierre calcaire, séparés chacun par une brique placée verticalement, et encadrés dans une archivolte circulaire formée de briques placées de champ. A une hauteur de deux mètres environ au-dessus de la naissance des archivoltes, on remarque une ligne de corbeaux destinés à supporter la charpente. Toute cette partie a un aspect encore plus ancien que la porte que je considère comme carlovingienne; et à moins d'admettre que les procédés de construction gallo-romains se sont perpétués sans altération jusqu'au Xe. siècle, il me paraît convenable d'attribuer à l'époque mérovingienne la vaste salle qu'éclairaient ces quatre fenêtres; si je ne la fais pas remonter jusqu'au Ve. ou VIe. siècle, c'est qu'à côté de ces fenêtres, si franchement antiques, nous trouvons une porte et un pan de mur en petit appareil qui n'ont plus déjà la parfaite symétrie des maçonneries gallo-romaines. Il serait fort à désirer qu'à l'aide de fouilles peu dispendieuses on recherchât

sous le sol le plan général de l'édifice auquel appartenait cette énorme muraille ; par suite des démolitions effectuées, l'aire du Châtelet est aujourd'hui un terrain vague qui ne tardera pas à recevoir une destination publique ou privée qui rendra ces recherches plus difficiles. L'occasion est unique pour se procurer des renseignements plus complets sur un édifice que sa haute antiquité rend particulièrement intéressant ; j'en ai signalé l'importance au Congrès des délégués en avril 1857.

Il est bon de rappeler ici que, suivant Letalde, moine de Micy, qui écrivait à la fin du Xe. siècle, les murs d'Orléans auraient été relevés, au Xe. siècle, par l'évêque Gautier (862-892) : « Igitur Agio episcopo sub quo civitas Aurelianensis semel distracta secundo incensa est, diem obeunte, Walterius successit vir strenuus, et ad quæque perferenda forti animo præparatus, qui et muros urbis exstruxit, et cives tot cladibus miseros ad resistendum barbaris animavit (1). » Peut-être quelque partie du Châtelet appartiendrait-elle aux travaux de l'évêque Gautier.

V.

TOMBEAU DE SAINT EUVERTE.

On découvrit aussi en avril 1857, à Orléans, dans l'église de St.-Euverte qui était alors le siége de travaux de restauration considérables, une crypte ou plutôt un caveau funéraire placé à l'entrée du transept septentrional : ce réduit carré, de 3^m^. 10 de largeur et de 3^m^. 15 de longueur, était recouvert par une voûte cintrée en berceau qui avait été défoncée à une époque ancienne. Les murs étaient sans caractère et formés de matériaux d'un petit volume noyés dans une masse de ciment. Ce caveau contenait deux cercueils vides, adossés

(1) Mabillon : *Acta Sanctorum*, I, p. 603, n°. 19.

au mur ; les deux côtés formant les parois demeurées libres étaient composés d'un massif de briques posées à plat et unies par des assises épaisses de ciment rouge ; l'extérieur et l'intérieur de ces cercueils étaient également revêtus de ciment dressé à la truelle, et formant un rebord et une feuillure pour recevoir un couvercle plat en pierre. Ce cercueil avait 2 mètres 7 centimètres de longueur, 97 centimètres de largeur à la tête, et 94 centimètres aux pieds. L'autre cercueil, long de 1 mètre 97 centimètres, était plus sensiblement rétréci à sa partie inférieure : il mesurait 1 mètre à la tête et 91 centimètres aux pieds.

A peu de distance, en creusant par les ordres de Mgr. l'Évêque d'Orléans un caveau destiné à sa sépulture et à celle des prélats ses successeurs, on découvrit en même temps, dans la nef actuelle, les fondations d'une petite crypte en forme d'abside circulaire ayant 4 mètres 20 centimètres de largeur. Elles avaient été établies sur deux assises symétriques de briques reposant sur le sol foulé avec soin ; au-dessus apparaissaient des lignes de petit appareil irrégulier et de matériaux disposés en feuilles de fougère. Ces débris, quand je les ai vus, n'avaient plus conservé une hauteur assez considérable pour qu'il fût possible de constater si les assises de briques se reproduisaient au-dessus de l'appareil en feuilles de fougère ; je n'ai pu tirer des ouvriers aucun renseignement précis à cet égard. Mais l'aspect de ce pan de mur rappelait parfaitement les substructions de quelques maisons gallo-romaines que j'avais eu occasion d'étudier à Rennes, peu de temps auparavant, et dans lesquelles j'avais rencontré également des matériaux grossièrement disposés en feuilles de fougère.

L'opinion était, à Orléans, que l'abside souterraine ainsi découverte appartenait au plus ancien édifice religieux élevé sur ce point, à l'oratoire de Ste.-Marie, construit, au IVe. siècle, sur le fonds et aux frais du comte Tetradius. L'un des

tombeaux découverts dans le caveau voisin eût été, dans cette hypothèse, celui de saint Euverte, décédé vers 391; l'autre, celui de Tetradius, lui-même qui, par une affection pieuse envers le saint évêque, eût voulu reposer à ses côtés. On sait, en effet (1), que saint Euverte fut inhumé dans le champ de Tetradius; que la vénération des fidèles éleva un monastère sur cette sépulture; que l'église voisine prit depuis le double vocable de Notre-Dame et de St.-Euverte, et qu'au XIe. siècle elle perdit le premier pour retenir seulement le second, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Il ne paraît donc pas douteux que l'église actuelle, qui date pour la plus grande partie du XIIIe. siècle, ne recouvre le lieu où le corps du Saint reposait à l'origine. Il paraît toutefois que la tradition avait perdu le souvenir de l'emplacement précis de la sépulture. Au XIIe. siècle, sous l'abbé Roger, eut lieu l'invention des reliques de saint Euverte, et cet événement, important dans l'histoire du monastère, fut l'objet d'une lettre assez curieuse pour que j'en donne ici la traduction, suivant mon principe d'interpréter les édifices du moyen-âge à l'aide des documents du moyen-âge. Le texte original a été publié par D. Martène (*Thesaurus anecd.* I, col. 413) d'après un manuscrit de St.-Ouen de Rouen :

« A nos chers seigneurs et amis, Frohier, abbé de St.-Ouen et à toute la pieuse Communauté placée sous ses ordres, frère Roger, abbé du monastère de St.-Euverte et tous les pauvres religieux du même lieu, salut et dilection en Jésus-Christ.

« Nous vous remercions de tout notre pouvoir du juste tribut de vénération et d'amour que vous rendez à notre bien-

(1) Sepultus est in agro Tetradii, viri præfectorii, in planitie CCC aut CCCC passibus ab urbe Aurelianensi ad Orientem sita, ubi ædificatum est oratorium in honorem. B. Mariæ (*Gallia christiana*, VIII, col. 1573).

heureux et glorieux père et patron Euverte ; il demandera lui-même à Dieu la récompense que mérite la dévotion que vous lui témoignez. Vous vous réjouissez avec nous de l'invention que nous avons faite de ses saintes reliques ; vous nous demandez avec empressement dans quelles circonstances et à quelle époque ce grand événement a eu lieu; en voici le récit, en peu de mots. Nos prédécesseurs, les chanoines séculiers qui, il y a cinq ans, desservaient l'église du bienheureux Confesseur, s'étaient souvent proposé d'agrandir l'édifice dont les proportions étaient par trop modestes. Ils avaient même construit un four pour cuire la chaux dont les carrières sont dans notre voisinage et dont ils se proposaient d'élever les murailles sacrées du nouveau temple, quand, par une inspiration subite de la divine Providence, ils abandonnèrent ce projet de reconstruction ; ils craignirent que, s'ils venaient à découvrir dans les travaux de déblaiement l'inestimable trésor du corps du Saint, ils ne fussent chassés de leur église, et remplacés par des moines ou par des chanoines réguliers plus exacts dans l'observation du culte que mérite un si grand saint. Mais lorsqu'il plut à la miséricorde divine que nous, les très-humbles serviteurs de sa loi et de la règle monastique, nous fussions installés dans cette sainte église, nous avons répudié tous désirs de la chair et du sang, nous n'avons pas craint ce qui n'était pas à craindre ; nous avons placé toute notre confiance dans la miséricorde de Dieu, et sans relâche, par les prières, par les désirs, par les jeûnes, par les mortifications, nous n'avons cessé de demander la révélation du lieu où reposait le glorieux corps de notre bien-aimé père Euverte. Le Seigneur a eu pitié de nous ; il a exaucé les vœux de ses pauvres serviteurs ; nous avons reçu ce que nous demandions, trouvé ce que nous cherchions, frappé et il nous a été ouvert. Plus d'une fois nos vénérables pères et seigneurs les évêques et abbés qui se rendent auprès de nous, soit pour prier, soit pour nous visiter, avaient excité notre inertie et

nous avaient engagé à poursuivre sans désemparer la recherche d'un trésor si précieux pour nous. Dernièrement Monseigneur Suger, abbé de St.-Denis, homme de bon conseil et d'une expérience consommée, étant venu à Orléans, fut conduit par nous dans une sacristie (*secretarium*) de notre église qui est située derrière l'autel de notre glorieux père Euverte, et séparée par une muraille de la partie accessible au public. Nous lui montrâmes une grande châsse de bois qui, depuis un temps immémorial, se trouvait placée au-dessus du tombeau du Saint. Elle reposait sur une dalle de cette pierre longue et noire à laquelle on donne le nom d'ardoise (*quem adhesiam vocant*), et qui, ne pouvant avoir d'autre usage que de clore l'ouverture d'un sépulcre, était un indice suffisant du trésor qu'elle cachait aux regards. Suger n'eut pas plus tôt aperçu cette dalle qu'il s'écria : C'est là ; cherchez là, car vous ne manquerez pas de le trouver. Et il ajouta : Pas de délai, rendez gloire à Dieu et il vous glorifiera. A ces mots, nous nous sommes senti plein de résolution, non-seulement par la confiance que nous avions dans les paroles d'un si éminent père, mais encore par suite des révélations qui avaient été faites à quelques-uns de nos frères, et des miracles dont nous avions été le témoin oculaire. Après donc avoir fait précéder notre tentative d'un jeûne et de prières générales, le vendredi de la troisième semaine de l'Avent, un peu avant la chute du jour, nous nous sommes rendu, accompagné d'un petit nombre de frères dans la sacristie. Après avoir creusé, nous avons trouvé deux sarcophages très-rapprochés et placés l'un au-dessus de l'autre ; ils étaient renfermés dans un carré formé de quatre murailles, faits avec beaucoup de soin, formés de briques peintes et enduites d'une couche de ciment bien lisse et rouge. Ayant ouvert en secret le premier des sarcophages la veille de Noël après la messe, nous l'avons trouvé vide. Mais le jour des saints Innocents, après Matines, nous avons trouvé dans le sarcophage

inférieur l'objet de nos recherches. De religieuses personnes nous donnèrent alors le bon conseil d'attendre l'arrivée de notre seigneur le Roi pour faire la cérémonie de l'exaltation du saint corps et de la translation des reliques. »

Il y a dans cette lettre de l'abbé Roger bien des indications qui paraissent s'appliquer au caveau découvert au commencement de l'année 1857. La principale objection pourrait être tirée de la disposition des sépultures qui eussent dû être superposées (*alterum super alterum invenimus*), si on s'en tient au texte du XIIe. siècle; tandis qu'elles sont juxta-posées au même niveau. Du reste, il est difficile de ne pas reconnaître dans les deux sarcophages vides ceux dont Roger annonce la découverte. L'aspect de ces auges en ciment ne dément pas l'antiquité reculée à laquelle on les attribue. Une circonstance particulière vient même confirmer l'opinion qui ferait du cercueil inférieur le tombeau primitif de saint Euverte; c'est la présence d'une sorte de conduit (*jugulum*), large de 30 centimètres seulement, pratiqué dans l'épaisseur du mur, et atteignant le sol par une petite ouverture en forme de soupirail qui permettait aux fidèles de faire descendre dans le caveau, pour les mettre en contact avec le sépulcre même du Saint, divers objets que cet attouchement faisait estimer à un haut prix. C'était une pratique fort anciennement répandue et qui fournit l'explication des ouvertures si étroites qui se remarquent dans les murs des plus anciennes confessions.

Le tombeau de saint Loyer, évêque de Séez, quoique beaucoup plus récent, présente encore un exemple de cette disposition (*Bull. mon.*, t. XXII, p. 279).

L'observation archéologique vient donc confirmer ici les pieux désirs du clergé d'Orléans, qui aimerait à posséder le tombeau primitif de saint Euverte. En tout cas, quels qu'aient été à l'origine les hôtes de ce caveau, ces deux cercueils en

brique et en ciment fournissent un renseignement intéressant à l'histoire des sépultures chrétiennes. Nous trouvons ici dans sa simplicité primitive le tombeau même d'un saint, le type et le point de départ des confessions des époques mérovingienne et carlovingienne. Autour du tombeau s'était bâtie d'abord une confession suivant le texte du Code Théodosien : « Habeant in potestate si quolibet in loco sanctorum est aliquis conditus, pro ejus veneratione, quod martyrium vocandum sit, addant, quod voluerint fabricarum » (l. 7, *De sepulchr. violat.*, IX, 17). Pour accéder à cette confession, une crypte était nécessaire, puis au-dessus s'élevait une église qui était souvent le centre d'un monastère placé sous le vocable du saint dont les reliques reposaient ainsi sous l'autel. Mais quand, à partir du XIIe. siècle, les corps saints furent enlevés aux tombeaux primitifs pour être placés dans les églises mêmes, à l'intérieur de magnifiques châsses en bois ou en orfévrerie, les cryptes se trouvèrent sans destination, et leur construction fut abandonnée à partir du XIIe. siècle.

VI.

GROTTE DE SAINT MESMIN.

Une autre découverte, mais qui cette fois me paraît avoir donné naissance à des espérances bien mal fondées, venait encore d'être faite à la même époque. Il faut avouer qu'en général les prétentions exagérées de l'archéologie locale sont plus souvent combattues que ratifiées par l'examen impartial des archéologues venus du dehors. Il n'est aucun de nous qui n'ait éprouvé quelqu'une de ces déceptions, qui consistent à rencontrer un monument de date assez récente, là où d'innocentes complaisances pour les traditions du pays promettaient un édifice de la plus haute antiquité. Mais j'ai éprouvé rare-

ment un désappointement plus complet qu'en allant visiter, à la chapelle St.-Mesmin, une crypte découverte en 1856 au bord même de la Loire, au-dessous de la petite église, réputée mérovingienne, qui se dresse d'une façon si pittoresque sur un rocher abrupt. Ce n'est pas, à vrai dire, un monument, car la nature y a plus fait que la main de l'homme; c'est une sorte de grotte de forme très-irrégulière creusée à mi-côte dans la roche calcaire. L'entrée est assez étroite pour ne laisser passage qu'à une seule personne; l'intérieur s'élargit brusquement et, par suite, il a fallu soutenir la voûte naturelle formée par le roc à l'aide de trois supports massifs en maçonnerie: c'est le seul travail où l'on reconnaisse l'œuvre de l'homme, avec un petit escalier latéral aujourd'hui obstrué et qui paraît avoir eu pour but de mettre la grotte en communication avec l'église supérieure.

Tout cela n'aurait guère d'intérêt si l'on n'avait essayé de le rattacher à l'apostolat de saint Mesmin.

Un des miracles les plus fameux de la légende de saint Mesmin est la victoire qu'il remporta sur un dragon qui avait fait élection de domicile dans une caverne sise sur le bord de la Loire, et qui de là désolait la contrée, croquant à sa fantaisie les bestiaux, voire même les bergers. Le plus ancien historien de la vie du Saint représente ainsi le théâtre de l'événement: « Circa Ligeris ripam erat, et est, mons non multæ altitudinis, habens sub se concavam rupem (1) »; description qui répond assez à l'état des lieux découverts en 1856. Saint Mesmin voulut être enseveli dans le repaire même de la bête qu'il avait occise. Tous les historiens s'accordent à dire que son corps y fut en effet transporté avec pompe, vers 520. Les miracles, suivant l'usage du VIe. siècle, ne tardèrent pas à se manifester sur le tombeau. L'esclave d'un des plus riches

(1) Mabillon, *Acta Sanctorum*, t. I, p. 590, n°. 55.

habitants d'Orléans, Agilus, vint y chercher un asile. Agilus l'en fit arracher, sans respect pour la mémoire du Saint. Aussitôt il fut saisi de douleurs telles qu'il en perdit le manger et le boire et jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. Il fit même le vœu, si la santé lui revenait, d'élever une église sur le tombeau de saint Mesmin. La guérison fut aussi soudaine que l'avait été la punition et fut suivie de l'exécution immédiate du vœu : « Necnon et basilicam quam voverat opere perfecit ».

Telle fut l'origine de la chapelle St.-Mesmin, l'église d'Agilus fut superposée à la grotte qui avait reçu la dépouille mortelle du Saint.

Mais, dit avec tristesse l'hagiographe, « il n'est tel lieu si hanté dans la ferveur d'une dévotion nouvelle, que la tiédeur et la négligence d'une postérité oublieuse ne laissent décheoir ». L'église d'Agilus fut d'abord moins fréquentée, puis si délaissée que l'évêque Sigobert (V. 670) jugea convenable d'enlever le corps de saint Mesmin et de le déposer dans une église voisine de St.-Aignan, qu'il fit construire sur son propre fonds. Enfin, sous l'épiscopat de Jonas (V. 840), les saintes reliques furent transportées à l'abbaye de Micy, qui prit et garda depuis le nom de St.-Mesmin : c'est le bourg situé de l'autre côté de la Loire, en face de la grotte nouvellement découverte.

Il n'y a pas de raison sérieuse de douter que cette grotte ne soit l'antre du dragon, le lieu primitif de la sépulture de saint Mesmin : sa position au-dessous de l'église supérieure est une présomption suffisante. Nous comprenons donc toute la vénération dont on a cherché dernièrement à entourer ce lieu, et les marques extérieures qui la révèlent : un escalier monumental, qui a coûté une somme fabuleuse, descend du plateau supérieur à l'entrée de la grotte ; une porte de métal à claire-voie, où les S et les M s'enroulent, défend l'entrée de cette terre où a reposé l'un des apôtres de la religion et de la

civilisation dans l'Orléanais ; une dalle dressée contre le mur, près de l'entrée, porte l'inscription suivante à laquelle, par les emblèmes qui l'accompagnent, on a donné un faux air du VIe. siècle.

ANNO
DOMINI
DXX
HOC IN
LATIBULO
SANCTUS
MAXIMINUS
MICIACENSIS
ABBAS
SEPULTUS EST.

On eût pu, en suivant les mêmes errements, remplacer d'une façon plus décente, par un autel en pierre, le misérable autel provisoire qui a été dressé, à l'orient, dans une espèce d'abside grossièrement indiquée qui forme le réduit le plus ténébreux du rocher. Toutes ces marques extérieures sont la manifestation d'une dévotion très-légitime ; mais si la *grotte* est bien celle où saint Mesmin reçut la sépulture, elle a subi d'étranges changements depuis cette époque ; il n'y a, il faut l'avouer, que le roc qui date des temps mérovingiens et même probablement de quelques milliers d'années au-delà ; quant aux parties qui portent l'empreinte de la main de l'homme, elles ne sauraient remonter à l'antiquité reculée qu'on réclame pour elles.

L'appareil n'a plus rien, je ne dirai pas qui soit romain, mais même qui rappelle les constructions romaines ; il est assez régulier et sensiblement allongé, étant haut de 12 centimètres et large de 30. Du reste, pas de chaînes de briques alternant symétriquement avec les assises de quelques matériaux cubi-

ques comme à l'époque mérovingienne; pas même de briques employées accidentellement en cordons irréguliers ou placées verticalement comme à l'époque carlovingienne; pas de filets tracés en creux à la truelle dans le ciment comme dans les murailles des Ve. et VIe. siècles; pas de joints saillants et larges relevés en bosse comme au Xe. siècle et au commencement du XIe. Il n'y a cependant que l'examen de l'appareil qui puisse guider dans la date à donner aux massifs qui soutiennent la voûte, car ils ne portent pas la moindre trace d'ornementation, et il me répugne de croire à tant de barbarie et à une si grande pauvreté de matériaux au VIe. siècle.

On remarquera seulement que ces piliers se terminent, à leur partie supérieure, par deux ou trois assises disposées en encorbellement et faisant saillie l'une au-dessus de l'autre, à l'instar d'un chapiteau grossier. S'il était permis d'assigner une époque d'après un caractère aussi vague, je serais tenté d'attribuer ces supports à la fin du Xe. siècle. Ils m'ont immédiatement rappelé les gros piliers du narthex et de la nef de l'église de Tournus, bâtie, d'après des documents qui semblent incontestables, par l'abbé Bernier, entre les années 1008 et 1019. On retrouve à Tournus, comme à St.-Mesmin, l'emploi des matériaux bas et de petit appareil pour former le fût des colonnes, et la suppression du chapiteau remplacé par deux assises en saillie l'une sur l'autre. En somme, en l'absence de tout caractère déterminé, il est très-difficile de trouver dans cette grotte une raison décisive de préférer une date à une autre.

On peut en dire à peu près autant de l'église supérieure, bâtie sur le sommet du rocher et qui passe pour être l'édifice élevé par Agilus. Elle offre des indices d'antiquité incontestables; mais cet aspect de vétusté ne me paraît guère tenir qu'à la mise en œuvre de matériaux fort anciens dans une reconstruction bien postérieure au VIe. siècle. Je cherche en vain,

dans la disposition des briques, par exemple, le système d'uniformité qu'eût présenté leur emploi, si l'édifice se montrait à nous dans son état primitif et comme une œuvre de premier jet. A part les fenêtres hautes, où elles alternent assez régulièrement avec des claveaux calcaires, elles semblent employées au hasard : prodiguées dans les parties basses de la façade jusqu'à exclure presque l'usage de la pierre, elles deviennent plus rares vers le pignon et disparaissent presque complètement des murs latéraux et de ceux de l'abside où elles ne se rencontrent plus qu'isolément et parfois dans la position verticale. Les gros piliers carrés et trapus de la nef ont été trop soigneusement replâtrés pour que l'appareil primitif puisse être apprécié. Le plan présente une grande analogie avec celui de St.-Généroux, surtout par la présence des deux arcades qui mettent l'abside centrale en communication avec les absides latérales. J'ai cru distinguer, sur l'un des tailloirs de l'arc triomphal, le biseau à cartouche de la crypte de St.-Aignan.

Au IXe. siècle, l'église bâtie par Agilus existait encore, comme le témoigne Bertold, moine de Micy, dans sa *Vie de saint Mesmin* dédiée à l'évêque Jonas (V. 830) : « Basilicam complevit (Agilus) cujusque operis fabrica hactenus se spectantibus devoti pectoris illius munus ostendit (1) ». Il est peu vraisemblable que les Normands aient laissé debout un édifice dressé comme un signal sur le point culminant du rocher qui domine la Loire ; mais il n'est pas douteux que la dévotion des moines de Micy envers leur saint patron n'ait relevé la chapelle de ses ruines après le départ des barbares. Je serais donc plus tenté de voir dans ce petit monument une reconstruction grossière du Xe. siècle, effectuée en partie avec des matériaux plus anciens, qu'une construction mérovingienne. C'est un édifice à étudier. L'archivolte de la porte occidentale,

(1) Mabillon, *Acta Sanctorum*, t. I, p. 597, n°. 23.

par son appareil en partie réticulé, rappelle certains artifices dans la coupe et la disposition des claveaux fort usités au XIe. siècle, mais qui ont sans doute une origine plus ancienne.

Si l'on ajoute à l'énumération des cinq monuments qui précèdent, l'église de Germigny, située à quelques lieues seulement d'Orléans, et qui a été bâtie en 806, on conviendra que peu de villes en France contiennent autant de débris d'une haute antiquité. Jusqu'ici, Orléans était surtout fameuse par les beaux restes d'architecture civile du XVIe. siècle qu'elle renferme, et par ses charmantes maisons de la Renaissance. Je voudrais avoir contribué à lui donner un autre renom près des archéologues : celui de la ville qui a conservé, dans le centre de la France, les fragments carlovingiens les plus importants à étudier pour l'histoire de notre architecture nationale.

L'ORIGINE

DE

LA BASILIQUE CHRÉTIENNE,

Par M. le baron F. DE ROISIN,

Membre de la Société française d'archéologie (1).

Extrait des Conférences sur l'art chrétien, données à Bruxelles au Collége St.-Michel, des RR. PP. de la Compagnie de Jésus, 1859-1860.

Dès le IIIe. siècle, comme la querelle des Donatistes en fait foi, l'Afrique était couverte d'églises chrétiennes, et l'analogie d'ordonnance, entre ces basiliques et les basiliques de Rome chrétienne, au IVe. siècle, a été révélée à l'archéologie, du jour où, grâce aux glorieuses conquêtes des armes françaises, il lui a été donné d'étudier la basilique africaine de Réparat, près d'Orléansville, qu'une inscription authentique date de l'année 252. Cette basilique, en effet, mesurant 80 pieds de longueur sur 59 de large, était subdivisée en cinq nefs et une abside (intérieure) contournait l'autel. Les nefs semblent

(1) Nous donnons la traduction analytique d'un travail de M. le docteur Jos. Antoine Messmer, prof.-adjoint à l'Université de Munich (*Ueber den Ursprung der christichen Basilika*), récemment publié dans le recueil périodique (*Zeitschrift für christl. arch. und kunst.* T. II, n°. 5) de MM. de Quast et Otte. Le docte archéologue avait fait paraître, en 1854, un autre travail très-complet sur le même sujet, que nous résumerons dans un second article. L'origine de la basilique chrétienne est vivement débattue en Allemagne; M. Messmer a touché les fibres intimes de la question, et pour notre humble part, nous nous rallions franchement à son système.

avoir été séparées par des rangées de colonnes; à moins qu'à l'instar de la basilique ruinée de *Tefaced* (colonia Tipaesa), des mêmes parages, la grande nef ne fût délimitée par des colonnes et les collatéraux par des piliers. Quoi qu'il en soit, l'assertion d'Optat : qu'à l'époque où Dioclétien inaugurait sa persécution par l'incendie de Nicomédie (303), Rome possédait au-delà de quarante basiliques, *quadraginta et quod excurrit basilicas*; cette assertion, disons-nous, est désormais pleinement admissible, puisque, dès le siècle précédent, la province romaine possédait ce genre de monuments (1). C'est donc bien réellement dans une basilique qu'enseignait, à Carthage, le saint évêque Cyprien, et non dans un édifice que les écrivains ultérieurs auraient abusivement qualifié de basilique.

Nous voici en présence d'une forme architectonique suggérée, par sa destination, à l'exercice du nouveau culte; forme complètement adéquate à son but, mais laquelle, par la dénomination qui lui est attribuée, se réclame, d'une part, des monuments romains homonymes et antérieurs; et d'autre part, précisément par sa filiation chrétienne, parce qu'elle est fille du culte et semblerait repousser un prototype romain, profane. Le nom *basilica* range néanmoins l'édifice chrétien et l'édifice romain, son aîné, sous une acception commune, désigne cette double forme comme rentrant dans la même catégorie monumentale, et assigne nécessairement comme origine, à la forme la plus récente, la forme antérieure. Admettons-nous que la forme correspondait réellement à la dénomination? L'origine de la basilique chrétienne serait mise hors de doute, et il ne resterait qu'une question secondaire renvoyée à l'archéologie, celle de savoir comment il s'est fait que le christianisme inclinât vers cette forme monumentale, et

(1) Comp. *Miscell.*, lib. II, p. 84. Steph. Baluzius. Paris, 1679... « *Et Zama* et *Furnis* dirui basilicas.... vidi ». Lettre de Félix, c. I: « Epistolas salutatorias de basilica protulerit. »

qu'il en ait même produit spontanément des spécimens, durant l'ère orageuse des persécutions, ère qui ne favorisait que temporairement la nouvelle église et ses adeptes (1).

Généralement parlant, entre tous les édifices romains, la basilique profane s'appropriait le mieux à la tenue de grandes assemblées : c'était dès-lors le monument le plus à la convenance du culte chrétien ; toutefois, les deux basiliques différaient essentiellement quant au but et aux attributions, ce qui impliquerait disparité d'ordonnance. Eu égard, en effet, à la distribution intérieure, le plan d'un édifice, lieu de réunion d'une communauté religieuse, et le plan d'un monument affectant des emplacements aux boutiques, des locaux aux transactions commerciales, comme aux sessions judiciaires, doivent différer tellement l'un de l'autre, qu'à moins de preuves irrécusables fournies par les monuments eux-mêmes ou par l'histoire, on se refuse à admettre que les chrétiens aient fait usage, pour l'exercice de leur culte, de la basilique *foraine ;* et il faut le dire, quant à présent, ces preuves n'ont pas été produites. Il ne nous reste donc qu'à nous orienter, à la recherche d'une autre spécialité de basiliques romaines, eu égard aux conditions sociales de l'époque, plus en rapport avec les exigences du nouveau culte. La question serait, croyons-nous, résolue dès long-temps, si le fait de l'occupation d'une basilique profane par les chrétiens, transmis par les écrivains, n'eût été constamment interprété comme devant s'entendre d'une basilique *foraine :* fait qu'il aurait fallu apprécier en tenant meilleur compte des développements du culte chrétien.

Rappelons-nous qu'immédiatement après l'ascension de notre divin Sauveur, les disciples regagnent leur demeure et se retirent dans leur hyperoion, c'est-à-dire la salle à l'étage,

(1) Euseb. H. E., lib. VIII, I.

la salle du repas de famille; — qu'après la Pentecôte, les apôtres persévèrent à y accomplir les saints mystères ;—qu'au temps de saint Paul, l'assemblée des chrétiens se tient constamment dans la demeure de l'un d'eux, coutume qui aura suggéré à saint Paulin de Nole, de spécifier l'office divin par l'expression « in secretis domesticis » (1). Il est évident que là où surgissait une communauté chrétienne, que ce fût à Jérusalem, à Ephèse, à Antioche ou à Rome, là surgissait une église; et de là vient qu'*ecclesia* désignait tout à la fois la communauté et le lieu où elle s'assemblait; mais ce lieu, c'était la maison d'un chrétien, sans nul doute, d'un nouveau chrétien opulent, considéré (2), possesseur d'une de ces vastes résidences, dont les proportions, l'étendue sont pour nous un sujet d'étonnement. Tel est à Rome le palais de l'illustre famille de Lateran.

Le local préférable, cela s'entend de soi, c'était la salle la plus vaste et la plus retirée. Or, au nombre des salles dont Pline et Pompéi nous font apprécier les dimensions, le *triclinium* réunissait les conditions requises. Vitruve (VI, v, 32) nous apprend que « les *triclinia* (salles des repas) doivent être deux fois aussi longs que larges ; qu'à l'instar des salles (œci), ils sont fréquemment traités à l'égyptienne, c'est-à-dire qu'au droit des grandes colonnes d'en bas, on en élève de nouvelles d'un quart plus petites, et qu'entre ces dernières s'ouvrent les fenêtres: ce qui fait ressembler ces salles à des basiliques (ita *basilicarum ea similitudo* videtur esse). Au surplus, à part les colonnes supérieures, le *triclinium* rappellerait déjà la basilique par la disposition des fenêtres. Le palais

(1) Epist. I *ad Sever.* Comp. Chrysost., Hom. 32, *in Mathæum.*

(2) Outre la donation de Pudens, on cite: celles de sainte Cécile, d'Euprépie, Lucine, Anastasie, sainte Hélène, à Trèves; plus tard, du sénateur Leocadius, à Bourges.

de Lausus, au forum de Constantin, offrait ces colonnes superposées, et Rome en possédait d'autres spécimens, puisque Vitruve en parle d'une manière circonstanciée. Le *triclinium* convenait donc au culte chrétien, et l'initiait en quelque sorte à la forme *basilicale* (1). Mais il y a plus, les riches citoyens romains ouvrirent au culte chrétien de véritables basiliques, car ils ne possédaient pas seulement des palais, des thermes, des jardins, des portiques; mais, nous le répétons, de *véritables basiliques*, qui ne le cédaient en rien aux basiliques publiques.

« La noblesse qui occupe les grandes charges de la magistrature et de l'État, dit Vitruve (ch. VI, 8), devant donner audience au public, doit avoir de magnifiques vestibules, de vastes cours, des péristyles spacieux, des jardins ombragés, de vastes promenades; tout doit être beau et majestueux. Ajoutez, à cela, des bibliothèques, des galeries de tableaux, des *basiliques* (bibliothecas, pynacothecas, *basilicas*), dont la magnificence égale celle des édifices publics (non dissimili modo quam publicorum operum magnificentia comparatas), parce que chez eux les affaires publiques se traitent souvent en con-

(1) *Basilicale*, nous croyons pouvoir employer ce mot, car *basilique*, comme l'a parfaitement établi M. Zestermann, vient bien réellement de l'adjectif *basilicus, a, um*, adverbialement *basilice* : « Apparet (Zestermann) neque a Catone, neque a quoquam Romanorum; quippe quos regio nomini perpetuo infestos fuisse constat, ullum ædificium sensu proprio *regium* appellari potuisse, uti infestos esse visum est, etc.... Etenim, illa ætate, Romanos novis vel peregrinis nominibus vel maxime gavisos esse (Plaute).... Itaque non mirum est, Romanos magnificam Catonis basilicam porticum : *porticum basilicum*, sive simpliciter *basilicam*.... » Suivent une série d'exemples : « vitis *basilica*; » — « *basilica* hic quidem facinora inceptat loqui » (Plaute);—« *basilica* exornatus incedit; »—« si tute tibi bene esse potes pati, veni, vives mecum *basilico* accipere victu » (Perse). Ainsi donc le sens d'*egregius*, *magnificus* (beau, magnifique).

seil, et que les différends des particuliers y sont jugés, par sentence de juge et par arbitrage. » Ainsi la *villa* des *Gordiane* (1) comptait trois basiliques de ce genre, chacune d'elles nombrant au-delà de cent colonnes. Le palais de Domitien en possédait une, tout aussi splendide, et c'est également à l'adresse des basiliques privées des citoyens de Rome, que saint Jérôme, dans sa lettre *ad Marcellam*, écrit ironiquement : « Ubi (Romæ) instar palatii, *privatorum exstructæ basilicæ*, ut vile corpusculum hominis pretiosius inambulet... »

Entre les palais de Rome, l'un des plus vastes et des plus somptueux, était celui de l'illustre famille de Lateran, que Sévère honorait de son amitié. Juvénal le désigne déjà par « ædes egregias Lateranorum. » Marc-Aurèle y était né, y fut élevé ; et non loin de cet édifice on découvrit sa statue. Eh bien ! la basilique de ce palais de Lateran fut consacrée au culte chrétien ; et saint Jérôme (epist. ad Oceanum) nous apprend, qu'à la stupéfaction de Rome, Fabiola vint y prendre rang, parmi les pénitents : « Tota urbe spectante romana, ante diem Paschæ in *basilica* quondam *Laterani qui* Cæsariano truncatus est gladio, staret in ordine pœnitentium... » Remarquez *Laterani qui*, réminiscence expresse du fondateur et possesseur de ce palais, et qu'immola le fer des Césars. En résumé, saint Jérôme fait remonter le nom et l'origine de la magnifique basilique de Constantin, la basilique chrétienne de Lateran (2) à la basilique privée du palais de Lateran.

La basilica *Siciniana* ensanglantée, lors de la rivalité entre Damas et le diacre Ursinus, comme le rapporte Ammien-Marcellin (XXVII, 3... : Et in concertatione superavit Damasus...,

(1) Jul., Capit. Gord., p. 67.

(2) Les écrivains contemporains et postérieurs l'appellent fréquemment *ædes Lateraniæ*, ou improprement *Lateranum*, parce que l'ensemble des bâtiments était la propriété de l'Église.

constatque in basilica *Sicinini*, ubi ritus christiani est conventiculum, una die CXXXVII cadavera peremptorum reperta), devait être également une basilique privée; en tout cas, le passage de Socrate allégué par M. Zestermann n'atténue en rien l'assertion d'Ammien, et relève simplement ce fait: qu'Ursinus, à l'inverse de Damas, s'était fait sacrer en secret et non dans l'église épiscopale. Après l'élection de Damas, Ursinus se forma un parti et fut effectivement élu et sacré secrètement, et c'était là son crime; mais nul auteur ne lui impute que le sacre ait eu lieu ailleurs que dans une église; Sozomène (H. E., lib. VI, 23) est explicite à cet égard, et Cassiodore (H. tripart., lib. VIII, 10) dit formellement : Et Ursinus ex diacono ejus Ecclesiæ in basilica *Siciniensi latenter*. Socrate n'a pu rayer la *Siciniana* du nombre des basiliques et d'autant moins que Ruffinus (lib. II, 10) place l'événement dans la « basilica quæ *Sicinini* appellatur »... et conclut... ut replerentur humano sanguine orationum loca. » Nicéphore (H. E., lib. XI, 29) ne voit la faute que dans l'élection à huis-clos d'Ursinus; lequel, en sa qualité de diacre de l'église principale, n'était pas qualifié à prendre part à une assemblée séparée, n'importe en quelle autre église ou quel autre lieu. Enfin, là où le fait est relaté, la *Siciniana* est désignée comme église chrétienne. Ammien emploie le mot *conventiculum*, l'expression correcte, usuelle chez les Pères latins pour spécifier l'assemblée chrétienne, témoins : Lactance (conventicula destruere, componere), Arnobe, Ruffinus et autres. Panvinius attribue la propriété de la basilique à un citoyen romain, Sicininus, variante qui plaide en faveur de *basilica Sicinini*, basilique de Sicininus; saint Jérôme enfin (Chronic.) l'appelle *Sicininum*, à l'instar de *Lateranum*.

Épargnant au lecteur les diverses hypothèses tendant à établir l'identité entre la basilica Siciniani et la basilica Liberiana, Ste.-Marie-Majeure, que nulle part on n'a qualifiée de Sicinini,

nous constatons simplement qu'au temps d'Ammien-Marcellin, l'ancienne basilique d'un romain du nom de Sicinianus était affectée au culte chrétien. Que son nom se soit altéré, que le monument lui-même ait disparu, c'est ce qui ne saurait étonner, quand on se rappelle que la célèbre et somptueuse basilique de Lateran, érigée par Constantin, ayant été détruite par un tremblement de terre sous le pape Étienne VII, resta déserte et désolée jusqu'au temps de Sergius III. La Siciniana, bien moins importante, a pu subir pareil désastre, changer de forme, de destination, de propriétaire, et vraiment sans les incessantes substitutions de noms, dans les écrits ayant trait aux monuments de Rome et de Constantinople, la topographie archéologique de ces importantes cités aurait dès long-temps cessé d'être un problème ardu.

D'après ce qui s'est passé à Rome, on semblerait fondé à conclure à la parité des faits en Afrique : en preuve, les noms de basilica de Faustus (1), basilica Celerinæ et Leontiana, basilica Florentii, Gratiani, Theodosii, la basilique sans doute chrétienne de Babour (2), cotée Diadumène (3) dans la Carte de Peutinger et le *Cæsareum* d'Alexandrie, qu'Épiphane transforma en basilica Cæsarea, et dont saint Ambroise écrit (p. XXIX. *ad Theod.*) : Incensa est basilica Alexandriæ quæ sola præstabat cæteris. Néanmoins, tout cela ne peut être accepté que comme conjecture vraisemblable, s'accordant avec ce qui précède et ce qui va suivre. Il en est autrement de la célèbre basilique d'Antioche.

(1) Comp. *Comm.* in XL Serm. Augustini. V. Sirmond, fol. 343, tom. 1, et Morcelli *Africa christiana* (Brixiæ, 1817), pars II, ad annum 303 et 377, t. III, p. 33.

(2) *Itiner. Antonini Aug. et Hierosolym.* Éd. Parthey et Pinder, 1848, p. 17. Wesseling, p. 40.

(3) Shaw, thom. Reisen, etc. Leipsig, 1765, 4, 32. Taf.

L'érection de la chaire de saint Pierre d'Antioche suppose une église ; or, ce monument était une basilique, et qui plus est, une basilique privée. Écoutons l'auteur des *Récognitions* (1)... « Tantam itaque Spiritus sanctus in illa die gratiam suæ virtutis ostendit, ut omnes a minimo usque ad maximum una voce confiterentur Dominum, et ne multis immorer, intra septem dies plusquam decem millia hominum credentes Deo baptizati sunt et sanctificatione consecrati, ita ut omni aviditatis desiderio Theophilus, qui erat cunctis potentibus in civitate sublimior, *domus suæ ingentem basilicam ecclesiæ nomine consecraret* (2) in qua Petro apostolo constituta est ab omni populo cathedra, et omnis multitudo quotidie ad audiendum verbum conveniens credebat sanctæ doctrinæ, quam sanctitatis efficacitas affirmabat. »

Ce Theophilus est-il celui des Actes des apôtres, et auquel écrit l'évangéliste Lucas, comme le pense Guillaume de Tyr (*Gest. Dei per Franc.*, p. 686, t. II, Bonfarsii) : Theophilus qui erat in ea civitate potentissimus, in proprio domate basilicam dedicante, cui Lucas... scribit » ? Cette basilique est-elle la même qui fut transformée en splendide église polygonale ? Là n'est pas la question. Il nous suffit qu'un écrivain érudit, du commencement du IIIe. siècle, rapporte qu'un illustre citoyen d'Antioche concède sa basilique privée à l'exercice du nouveau culte chrétien ; qu'un auteur avoué par Origène et autres coryphées du christianisme fasse remonter la transformation

(1) Galland, tom. II, fol. 327.

(2) Comparez le récit des *Acta Sanctorum* Benedict., sæc. V, fol. 98. Paris, 1685 : Leobaudus in Augustodunensi diocæsi et ejus uxor Altasia... domum etiam propriam honorifice constructam... omnipotenti Deo in *basilicam ecclesiæ* consecrari studuerunt. — Une transformation bien postérieure, mais qui peut impliquer un précédent : l'Anonyme de Constantinople cite plusieurs maisons patriciennes affectées au culte chrétien. Lib. II, fol. 27, 33, 37 ; lib. III, fol. 58.

d'une basilique privée aux temps apostoliques, et que son assertion soit transcrite entre 212 et 240. Évidemment, et quoi qu'il en puisse être de la réalité du fait, l'écrivain du IIIe. siècle dépeint les temps apostoliques sous les traits de son époque; et c'est là le point capital, car nous avons avancé que ces transformations monumentales étaient fréquentes durant les IIIe. et IVe. siècles, et voici que nous justifions notre assertion. Jamais le Pseudo-Clemens n'aurait imaginé cette cession de basilique privée au culte chrétien, si le fait ne s'était réalisé de son temps; et il n'y avait nulle inconséquence de sa part à faire remonter pareille cession aux temps apostoliques, puisque les Actes des apôtres ne connaissent guère que l'*ecclesia in domo*, c'est-à-dire dans la salle de la maison, de la demeure d'un chrétien opulent, d'un Pudens, d'un Aquila et autres.

Ce que nous venons de dire explique plausiblement comment la basilique de Sicininus pouvait être une basilique privée, concédée aux chrétiens : ce genre de donation, en étroite connexité avec le développement du nouveau culte, était basé sur les conditions sociales de la communauté chrétienne.

Le culte chrétien, eu égard à ses formes monumentales, ne s'est donc pas développé en s'isolant de la forme basilicale, mais concurremment avec cette forme et au sein de cette forme, *cum ipsa et in ipsa*. Il y prend accroissement, il y devient créateur (1), il modifie cette forme selon ses propres exigences, en vient à produire un édifice qui n'accuse plus que des réminiscences du plan primitif de la basilique romaine, mais reflète, en ses moindres parties, ce même culte, son élément générateur. La basilique privée romaine offre une forme déterminée, satisfaisant aux exigences du culte chrétien

(1) Eusèbe dit positivement qu'au commencement du IVe. siècle les chrétiens, mécontents des monuments religieux existants, en construisent de plus vastes, et depuis les fondations. *Hist, ecclesiast*, VIII. 1.

(dans le principe sans doute indifférent à la localité), et qui avait l'avantage d'être architectonique et belle; cette forme, disons-nous, sous l'influence du culte, devint le type de l'église chrétienne, type qui se propagea de par le monde chrétien, en vertu de cette loi, que ce qui est formulé, ce qui porte empreinte, écarte promptement ce qui reste indéterminé et indifférent en soi. Conséquemment le culte chrétien et la forme romaine cessent de se trouver en présence, comme deux prétendants à l'originalité; car assimilés dès le principe, *in ecclesiis domesticis*, de cette fusion est résultée une formule monumentale, la basilique chrétienne. Que si le monument chrétien et l'édifice romain sont désignés par une même dénomination, ce n'est pas une synonymie fortuite, car le nom documente ici l'origine. De même encore, la distinction que font saint Ambroise, saint Jérôme et autres entre la basilica ecclesiæ et la basilique romaine n'a rien d'accidentel, elle est basée sur la connexité historique des deux monuments. Ambrosius avait dit *(Disc. contre Auxentius)* : « Sponderem fidem, quod basilicam ecclesiæ nullus invaderet... Numquid de ecclesiæ basilicis occupandis possunt denarium offerre Cæsari? » — Idem, Epist. 29, *ad Theod. August.* : « Dicerem quantas ecclesiæ basilicas Judæi incenderint... » — Hyeronim., *Epitap. Nepotiani* : « Qui basilicas ecclesiæ... diversis floribus adumbrarit, etc. » — Augustin., *De Civ. Dei*, lib. I, 4 : « Istas Christi basilicas. » — Idem contra Faust., l. XVII, 36... : « Illis constructa sunt domicilia pacis, basilicæ christianorum congregationum. » — *Ann. Bened.*, t. IV, p. 248 : « Rex itaque gaudens ecclesiæ basilicam intrat. »

Nous sommes donc édifiés à l'endroit des « basilicas ecclesiæ », et comprenons sous quelles conditions des basiliques romaines pouvaient devenir des basiliques de l'ecclesia. Le résultat de nos recherches justifie pleinement, l'application du nom de basilique à l'église chrétienne, ensemble l'hypo-

thèse que cette dénomination attribue aux deux spécialités monumentales un seul et même style, une seule et même acception nominale. Et maintenant, il nous incombe de justifier l'unique fait à bon droit préjugé par nous, en vue de résoudre la question archéologique secondaire, c'est-à-dire la raison d'être de la transformation de la basilique romaine en basilique chrétienne : solution sans doute acceptée du lecteur, et qui pose un utile jalon dans la voie de notre exploration, au point de vue de l'histoire de l'art. Nous avons à démontrer qu'entre les deux basiliques il y a plus qu'une communauté de nom, il y a une conformité essentielle de la forme architectonique, conformité qui résulte déjà implicitement de la distinction précitée entre la basilique de l'église (basilica ecclesiæ) et celle qui lui est étrangère ; de même que la distinction d'Eusèbe (H. E., VII), entre οἶκος Εκκλησιας et les autres demeures, rangeait les deux spécialités sous la même acception monumentale. Qu'avec le temps, ce que nous accordons de prime-abord, la basilique chrétienne ait subi mainte modification ; qu'elle accuse à plusieurs égards son individualité, elle n'en reste pas moins une basilique, elle reste assimilée à cette forme basilicale, devenue historique, inhérente à l'édifice romain, lequel, antérieurement au monument chrétien, revendiquait le nom de basilique.

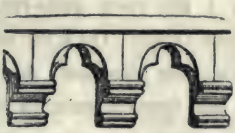

ÉTUDES

SUR

LES POTERIES GALLO-ROMAINES

DÉCOUVERTES AU MANS A DIVERSES ÉPOQUES

(2e. Article) (1) ;

Par M. E. HUCHER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Le but de la science doit être de travailler à améliorer sans cesse l'état des questions en litige : dût-on n'apporter qu'un grain de sable dans l'édifice, si ce grain de sable est nécessaire, il est précieux et doit être recueilli avec soin ; une fâcheuse tendance serait de se contenter d'à peu près et d'aimer mieux courir sans cesse vers l'inconnu qu'élucider complètement des questions qui ne sont plus neuves.

Ces réflexions me sont suggérées par l'état dans lequel j'ai laissé, dans mon précédent article, la discussion relative à l'inscription PATRNI ⁝ des vases gallo-romains du Mans, de Nantes et de Bourbon-Vendée. Qu'il me soit permis, en vertu des principes que j'ai posés plus haut, de reprendre ce sujet et d'ajouter aux faits que contient mon précédent article quelques détails qui ne seront pas sans intérêt pour la solution de notre petit problème épigraphique.

(1) Le premier article a été publié dans le n°. 4 du t. V, 3e. série du présent *Bulletin*. Année 1859, page 347.

M. Tudot, de l'Allier, dont tout le monde connaît les intéressants travaux sur les céramistes de l'antiquité, a bien voulu m'envoyer l'estampage de la même inscription PATRNI ⁝ existant, horizontale cette fois, en haut d'un vase gallo-romain du musée de Moulins.

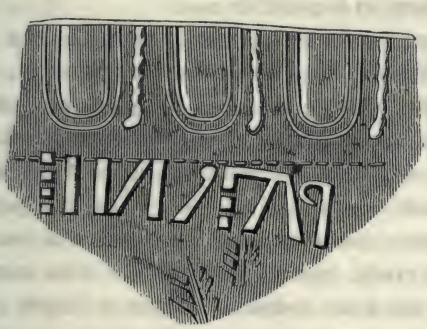

Dans cette empreinte, qui est d'un relief supérieur à celui de mes deux échantillons, non-seulement on distingue parfaitement les trois traits creux, qui font quatre points carrés du dernier jambage de cette inscription, mais encore on voit non moins clairement deux autres traits creux sur le jambage vertical de la lettre T.

Ce sont ces derniers traits qui semblent avoir été pris pour la lettre E par le dessinateur du vase de M. Audé (page 612 du tome IIIe. du *Bulletin* du Comité).

Ces deux traits, de même aspect que les trois traits de la dernière lettre du mot, sont évidemment des marques d'abréviation. Le T et l'R étant conjoints, il est assez naturel de penser que la lettre dont ces traits indiquent l'absence se trouve comprise entre ces deux consonnes; cette circonstance donnerait dès-lors raison à l'hypothèse d'après laquelle il faudrait lire : PATERNI ⁝

Toutefois, je ne voudrais rien affirmer et précisément à

cause de la conjonction des deux lettres T R, on pourrait dire aussi que le signe d'abréviation rappelle la lettre qui vient immédiatement après l'R, ce qui nous donnerait la leçon PATRINII-MA ou PATRINII-OF, en admettant que le triple trait d'abréviation du dernier I indiquât les lettres MA ou OF qui motivent ici le génitif du nom.

Ces traits en creux sont donc, comme ceux en relief, des signes d'abréviation. A l'égard de ces derniers, le fait ne saurait être révoqué en doute. Je possède un petit plat sur lequel on lit, sans incertitude possible : GEMIN MA ; le dernier jambage de l'N est barré d'un trait en relief comme le reste, lequel trait remplace ici la voyelle I ; j'ai déjà parlé de cette circonstance dans mon précédent article. J'ai tenu à donner la figure exacte, quoique amplifiée, de cette inscription ; sa hauteur est moitié moindre ainsi que sa largeur : on saisira mieux, dans ce développement, les détails toujours intéressants de l'écriture des céramistes gallo-romains.

M. Tudot avait lu, m'écrit-il, depuis quelque temps notre inscription PATRNI ⁝ sur des fragments de poterie découverts tant à Moulins qu'à Clermont-Ferrand ; pour notre collègue, les quatre points de la fin du mot forment un F, de même que les deux traits de la lettre T indiquent l'E, de sorte qu'il était arrivé à lire : PATERNI FICTILIA ou FIGVLINÆ.

M. Tudot m'envoyait, à l'appui de son opinion, les noms SAM+VS, CRE+CVS F de deux céramistes de l'époque, dans lesquels on voit la lettre I chargée d'un trait destiné à indiquer le T absent. Toutefois, la lettre F paraît être, dans

cette dernière inscription, l'initiale du verbe *fecit*, plutôt que celle du mot FICTILIA.

Les représentations des vases gallo-romains du Mans ont déjà fait l'objet d'un opuscule, intitulé : *Essai sur les poteries romaines et les nombreux objets d'antiquités qui ont été trouvés au Mans en* 1809 *par M. Daudin* (1). Il nous siérait mal de médire de ce travail, car nous devons sans doute à son auteur la conservation des nombreux fragments de poteries gallo-romaines déposés dans les vitrines du musée du Mans. Cependant il faut être sincère, et quoiqu'il m'en coûte beaucoup pour le faire, je ne puis m'empêcher de dire ici que les planches de cet ouvrage ne représentent pas du tout fidèlement les originaux que j'ai sous les yeux ; je sais bien que, dans beaucoup de cas : par exemple, celui du n°. 5 de la planche III, l'erreur a pu être volontaire, car il était difficile de reproduire certains détails du sujet ; mais ici encore je dirai qu'il valait mieux s'abstenir et éliminer du recueil une scène qu'on ne pouvait mettre sous les yeux du public, dans son état d'intégrité, que de la représenter d'une manière inexacte.

Mais en était-il de même du n°. 2 de la même planche? Nullement; la scène est chaste et elle est curieuse à plus d'un titre : il était du devoir strict de l'auteur de la reproduire avec fidélité, d'autant qu'il aurait pu s'aider d'une autre représentation identique qui se voit sur un fragment de vase du même musée du Mans.

Le hasard ayant mis entre mes mains deux autres reproductions du même sujet, et M. Tudot m'en ayant fait parvenir encore plusieurs autres estampages, il me devient facile de jeter quelque lumière sur ces curieuses représentations, qui, pendant plusieurs siècles, ont posé sous les yeux de nos ancêtres, dans

(1) Grand in-4° avec 12 planches. Paris, Lance ; Rouen, Frère, 1829. Publié aux frais de M. de Caumont.

l'Aquitaine aussi bien que dans l'Armorique, répandues partout à profusion et avec des caractères étonnants de similitude.

Le premier spécimen, et le plus élégant des deux qui sont entre mes mains, est celui qui occupe le 3e. compartiment à droite de la frise que je donne ici (V. la page 279).

Il représente une femme, tenant de la main droite un animal à poil ras et à queue courte, qu'à sa tournure rétrospective et à la corne de ses pieds on peut prendre pour un faon de biche ; de la gauche, elle tient un arc assez bien caractérisé sur ce fragment de poterie.

Cette femme a les cheveux relevés sur le sommet de la tête, elle est couverte de la *stola* et elle porte des brodequins.

Qui pourrait méconnaître dès-lors la chaste Diane ?

M. Daudin, en annonçant devoir l'explication de ce sujet à M. Féret, dit qu'il « *nous montre peut-être un de ces char-* « *latans qui promenaient des animaux apprivoisés.* »

Nous différons, comme l'on voit, complètement d'avis ; hâtons-nous de dire que, si nous avons rencontré juste, les communications de M. Tudot nous ont puissamment aidé ; d'ailleurs, on a toujours plus de chance de réussir dans l'explication d'un sujet de poterie lorsqu'on possède un ensemble de quelque étendue. Or, nous avons ici, dans l'hypothèse de Diane, un concours de trois divinités chères à nos aïeux : le dieu Pan ou Sylvain, Hercule et Diane. Le dieu Pan est bien caractérisé par sa pose rétrospective propre à la chèvre et au bouc, par ses cornes, par sa mâchoire inférieure, la seule *pourvue de dents* chez ces animaux, au moins à la partie antérieure : circonstance qui motive ainsi chez eux, comme chez le Sylvain, le retrait de la mâchoire supérieure ; enfin, par ses jambes empruntées encore à ces animaux.

Hercule est représenté assommant l'hydre de Lerne, qui ici n'a que six têtes. Le graveur n'a pas compris mon dessin et a représenté deux oreilles, là où il y a en réalité quatre

têtes. Disons aussi que les menus détails des scènes de poterie sont tellement *flou* dans la plupart des cas, qu'il faut véritablement faire travailler un peu l'imagination pour restituer à ces scènes toute leur valeur.

Je donne plus bas le dessin de l'autre fragment de ma col-

lection, offrant la même effigie de Diane. C'est ce fragment dont j'ai publié dans le temps une représentation réduite (1). Il est certain que l'arc tenu à la main de la déesse se dédouble ici par un effet de tréflage, qui s'étant exercé sur sa partie inférieure, sans impressionner le haut de l'arme, donne naissance à un singulier travail, duquel il semble résulter que la déesse tient à la main droite un couteau et à la gauche la patte de l'animal ornée d'une bandelette; mais cette illusion d'optique, si je puis dire, est détruite, dès qu'on jette les

(1) Cf. nos. 22 et 23 de la planche IV de la *Revue numismatique*, année 1850, tome XV.

yeux sur la représentation précédente ; on acquiert par là la certitude qu'il n'y a ici ni couteau ni bandelette, mais un arc dont on voit les deux extrémités.

Si l'on en doutait encore, je prierais le lecteur d'examiner le fragment qui suit, dont M. Tudot a bien voulu m'envoyer l'estampage. Ici la scène de Diane à la biche est double : à droite, on voit celle dont on a eu déjà une représentation, et à gauche, une autre scène identique et qui ne diffère de celle-ci que par la position de l'arc, dont les deux extrémités se voient

clairement au-dessus de la biche, et par la taille plus petite de l'animal.

Montfaucon a représenté, sous le n°. 2 de la planche LXXXVIII du tome Ier. de l'*Antiquité expliquée*, une scène à peu près semblable. Diane tient de la main droite son arc, tandis que de la gauche elle a saisi la patte d'un faon de biche

qui se dresse comme ici sur ses pattes de derrière sans retourner la tête. Cette Diane a aussi de riches brodequins, mais ce sont les nos. 3 et 4 de la planche LXXXVII qui offrent, pour cette partie du vêtement de la déesse, l'identité la plus complète avec les brodequins de nos figures.

J'insiste sur cette particularité, bien frappante ici, de l'ajustement de la *stola* sur le corps de la déesse. Le dessin des deux exemplaires de ma collection fait bien saisir le caractère de ce vêtement qui offre, sur le ventre et sur les hanches, un redoublement de plis « *rugæ* » motivés par la ceinture intérieure, qui passait au-dessus des hanches et différait essentiellement de celle qui serrait la tunique sous les seins.

Je n'ajouterai rien à tout ce que j'ai dit précédemment de la représentation des feuillages sur les poteries romaines, feuillages qui réduits, comme le faisaient d'ordinaire les anciens, à leurs éléments essentiels, se composent de trois pétales ou au moins du germe et de deux pétales (1); long-temps on a pris ces sortes de représentations pour des fleurs de lis, et l'on a noirci bien du papier à ce sujet. C'est une représentation de ce genre qu'on voit dans le fragment n°. 2 ci-dessus; le *tripetalos*, si l'on veut bien me permettre cette expression, est placé sur un cippe orné d'un chapiteau, il est presque divinisé : c'est en effet le feuillage qu'on voit dans les mains de l'Espérance, de Junon-Lucine, et sur un grand nombre de monnaies romaines; les potiers l'ont prodigué dans les représentations érotiques. Voyez planche III, n°. 5 de l'*Essai* de M. Daudin, et la discussion que cette représentation soulève. Cf. la fig. 30 de la planche IV, à l'appui de mon travail, inséré dans la *Revue numismatique*, année 1850, XVe. volume.

(1) *Revue numismatique*, t. XV, p. 177.

J'ajouterai que ce même *tripetalos* est figuré de nouveau dans la scène de Diane à la biche du n°. 2 de la planche III de l'ouvrage ci-dessus cité (1) ; c'est une preuve qu'il convenait au sujet, sans doute comme représentant la déesse des bois, l'*Arduinna* gauloise. Du reste, j'ai déjà protesté contre l'infidélité des dessins de l'auteur en thèse générale; dans les détails, je ferai remarquer que sa Diane que j'ai sous les yeux est, comme les deux figures de ma collection, couverte de la *stola* à double ceinture, et non de jupons courts; et que le masque placé sur un cippe est de profil et non de trois quarts. On ne peut pousser plus loin l'incorrection.

Mon but, dans le cours de ces articles, n'est pas de faire un ouvrage didactique : je n'en ai ni les moyens ni le loisir ; je continuerai à passer en revue les échantillons curieux du musée du Mans et ceux de ma collection, et à relever les observations que leur examen m'aura suggérées; l'antiquité est encore bien peu connue et il y a beaucoup à moissonner pour celui qui tente d'approfondir un sujet quelconque dans ce vaste champ d'études.

Je suis frappé du goût qui règne dans le groupement des divers animaux ou personnages qui entrent d'ordinaire dans la composition des scènes des vases gallo-romains. Voyez la scène qui suit : quel sentiment des convenances artistiques et de l'ornementation figurée n'exprime-t-elle pas?

Le vase était conçu dans l'intention visible de rappeler les divinités neptuniennes. Au centre, nous voyons un Triton, le même, du reste, que celui que nous avons déjà rencontré sur le fragment à l'inscription souvent citée : PATRNI ⁝

Ces matrices mobiles se prêtent merveilleusement à la

(1) Voyez aussi n°. 22 de la planche IV du t. XV de la *Revue numismatique*, 1850.

réunion des attributs d'un même ordre d'idées; au-dessous, à

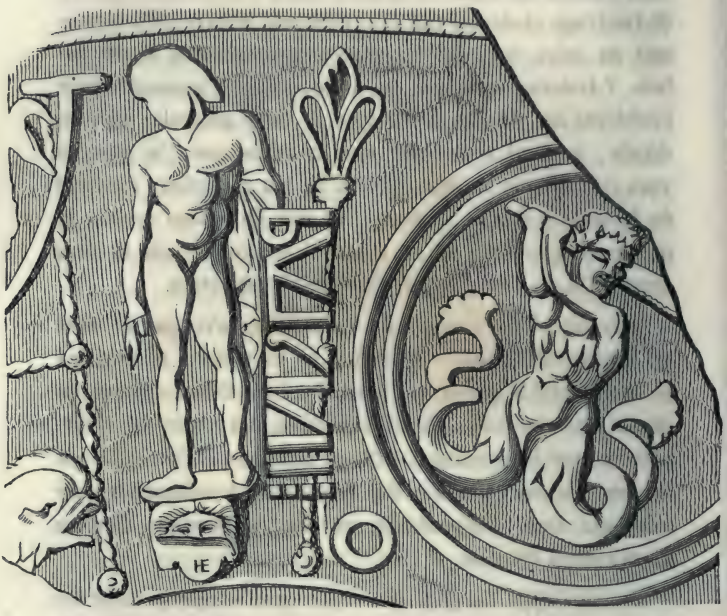

gauche, un hippocampe; de l'autre côté, une vache marine, monstre beaucoup plus rare que le cheval marin dans les poteries gallo-romaines, et pour l'accoster, des dauphins, un crabe et de petits poissons; puis, pour signer cette jolie scène, le nom IVST*us* que je n'avais pas encore vu au Mans et que M. Tudot n'a pas rencontré non plus dans l'Allier (V. la page 285).

Parmi les inscriptions curieuses et rares que renferme le musée du Mans, je citerai celle-ci : CRVCVRO, placée sous un chien de forte taille. Est-ce un jeu de mots, et doit-on croire que le potier gallo-romain partageait avec ce noble animal les honneurs d'un nom dans la composition duquel on

IVST

peut trouver le verbe *crucio* et le nom *urus ;* ou bien CRVCVRO ? N'est-il que l'altération du nom gaulois, bien connu, CRICIRVS ? Toujours est-il que ce nom est curieux par sa rareté et comme nous offrant, dans la lettre C, un nouvel exemple des formes rigides des caractères en usage au IIIe. siècle dans les Gaules.

Puisque je suis sur le chapitre de la rigidité de certains caractères qui ailleurs sont curvilignes, je citerai encore l'inscription rétrograde BANVI de ma collection. Le B offre, à sa partie supérieure, un angle aigu là où l'œil est habitué à trouver une ligne circulaire.

Ce sont là autant d'éléments de l'épigraphie de nos ancêtres qui peuvent surprendre, lorsqu'on n'a pas été préparé par une étude minutieuse et patiente de ces monuments. Nous sommes heureux d'être un des premiers à les mettre en lumière, grâce

à la bienveillante hospitalité du *Bulletin*, et nous espérons bien que nous trouverons des imitateurs dans ces villes qui, comme la nôtre, ont gardé le goût, le sentiment de l'art antique et le désir de restituer complètement notre archéologie nationale.

Insc. VITALIS. Coll. Hucher.

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes.— Le Congrès qui doit s'ouvrir à Paris, le 9 avril prochain, réunira des délégués qui n'ont pas encore siégé dans les précédentes sessions.

M. le comte de Mellet prépare un rapport sur le mouvement archéologique en France, en 1859.

On espère que M. de Verneilh traitera la question suivante du programme, dont l'importance sera comprise de tous les archéologues :

Quels ont été les emprunts que l'on peut regarder comme réellement faits à l'architecture romane de l'Orient au XIIe. siècle? Préciser les faits qui peuvent éclaircir cette question si obscure encore.

Nous citerons encore les questions suivantes, comme devant donner lieu à des communications intéressantes :

Le théâtre romain de Champlieu a-t-il été réparé sous les Mérovingiens, comme l'ont avancé quelques personnes, contradictoirement à d'autres archéologues? Quelle opinion doit être décidément adoptée?

Quels ont été, en 1859, les progrès de l'imitation du moyen-âge pour l'ameublement des églises et leur décoration?

Quels ont été, en 1859, les progrès de l'architecture en France, abstraction faite des styles?

Quels résultats peut-on attendre du grand travail, sur la topographie de la France, entrepris par ordre de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique?

M. R. Bordeaux a préparé une réponse aux questions réservées l'année dernière.

Tout fait donc espérer que la session de 1860 sera d'une grande importance au point de vue archéologique et artistique.

Au point de vue des sciences physiques, naturelles, agricoles, etc., elle le sera bien plus encore. Le savant M. Jacoby, de St.-Pétersbourg, et M. le vicomte Du Moncel feront connaître les derniers progrès de la physique; M. Payen, ceux de la chimie; M. Cotteau, les progrès de la géologie, et M. de Bouis, ceux de la botanique en 1859. MM. le comte de Gourcy, Raudot, Darblay, de Caumont, De Haut, Gomart, traiteront les questions qui se rattachent à l'agriculture et à l'économie politique agricole.

M. Challe, d'Auxerre, présidera la section chargée d'entendre les rapports des délégués sur les travaux académiques dans les départements en 1859.

Sous le titre d'*Affaires académiques*, le programme de cette année renferme des questions d'un intérêt immense, dont la solution est vivement désirée.

X. L.

Séance administrative tenue à Caen par la Société française d'archéologie.—La Société a tenu à Caen, le 12 janvier 1860, une séance administrative sous la présidence de M. de Lamariouze, membre du Conseil administratif.

Quarante lettres ont été communiquées par M. de Caumont; les plus intéressantes sont : de MM. l'abbé *Trepied*, de Chambéry; *Parker*, d'Oxford; *de Verneilh*, de Nontron (Dordogne); le baron *de Quast*, de Berlin; l'abbé *A. Straub*, de Strasbourg; l'abbé *Arbellot*, de Rochechouart; *R. Bordeaux*, d'Evreux; le marquis *d'Andelare*, de Vesoul; *Cousin*, de Dunkerque; *Thiollet* fils, de Paris; le baron *de Roisin*, de Bruxelles; l'abbé *Roy-Pierrefitte*, de Limoges; *Blanchetière*,

du Blanc (Indre); l'abbé *Rainguet*, supérieur du séminaire de Grandlieu (Charente-Inférieure); l'abbé *Demiau*, directeur du séminaire au Puy, etc.

Plusieurs nouveaux membres ont été admis.

Nous nous bornons à extraire ce qui suit du procès-verbal :

M. Spach, de Strasbourg, rend compte des fouilles pratiquées dans le Bas-Rhin, aux frais de la Société française d'archéologie. Elles ont produit des résultats plus considérables encore qu'on ne l'espérait.

M. Valère Martin, de Cavaillon, adresse des renseignements curieux sur les travaux exécutés dans plusieurs églises du département de Vaucluse, dont il est le conservateur; il a posé à la Société diverses questions sur lesquelles il voudrait avoir son avis. L'une de ces questions est relative aux détails d'architecture fabriqués en terre cuite à Toulouse, et expédiés dans le midi de la France. Une église de Vaucluse, assez importante, vient d'être considérablement agrandie, et tous les détails, ainsi que l'autel, sont venus de Toulouse; ils sont faits en grès céramique de la fabrique de MM. Virbent.

Plusieurs membres prennent la parole. On ne peut contester la perfection des détails architectoniques exécutés sur moulages par les frères Virbent, de Toulouse; on en a vu de magnifiques spécimens à l'Exposition de 1855, et, comme ils sont la reproduction des plus beaux types connus, ils offrent des avantages qu'on ne peut méconnaître. Mais s'ensuit-il qu'on doive les employer partout? C'est ce que plusieurs membres de la Société ne sauraient admettre. D'abord, les proportions des chapiteaux fabriqués en grès céramique ne peuvent évidemment convenir à tous les édifices, et il y aura, par suite de leur emploi, des défauts de proportion. Il vaut donc mieux faire sculpter pour les localités les détails d'architecture, que de les recevoir tout prêts : les artistes ont besoin d'exercer leur ciseau, et on les réduirait à l'état de manœuvres, s'ils

n'avaient qu'à rajuster des choses moulées. Il faut donc user, mais avec modération, des moulages en terre cuite.

M. Drouyn, de Bordeaux, adresse sa belle *Monographie de St.-Macaire*, avec les douze planches qui devront y être jointes. Il espère que la Société pourra la publier dans le *Bulletin monumental.*

M. Le Vardois présente un manuscrit du XVe. siècle, orné de miniatures fort élégantes.

M. L. Gaugain donne connaissance de la correspondance financière, et est autorisé à solder plusieurs allocations, sur le vu des pièces justificatives qui lui ont été adressées.

L. P.

Séance générale tenue au Mans le 15 *février* 1860. — La Société française d'archéologie a tenu au Mans une séance générale, le 15 février dernier. M. de Caumont, directeur; M. de La Sicotière, inspecteur de l'Orne, et M. Gaugain, archiviste-trésorier, s'y étaient rendus. M. de Caumont a prié M. d'Espaulart, membre du Conseil, de présider la réunion en l'absence de M. le comte de Mailly, inspecteur-divisionnaire. MM. Hucher et David siégeaient au bureau; M. l'abbé Voisin remplissait les fonctions de secrétaire.

Vingt-cinq membres de la division du Mans avaient répondu à l'appel, notamment: M. l'abbé Lottin, de l'Institut des provinces; M. Anjubault, bibliothécaire; M. l'abbé Livet, curé du Pré. A l'ouverture de la séance, trois membres nouveaux ont été proclamés, savoir : le savant docteur Le Peltier, de la Sarthe; M. Darcy, architecte de la ville du Mans, et Mme. Ménard, de la Groye.

MM. Hucher, de La Sicotière, de Caumont, David, architecte; Anjubault, l'abbé Voisin et l'abbé Livet, ont tour à tour présenté des notices et fait des communications intéressantes.

MM. d'Espaulart et de La Sicotière ont soutenu une discussion sur le style des peintures murales.

M. Hucher, qui vient de terminer une nouvelle livraison des vitraux de la cathédrale, a lu un savant mémoire sur l'émail représentant Geoffroy Plantagenet, au Mans, émail qui est un des plus anciens et des plus curieux de France, puisqu'il nous donne le portrait d'un prince célèbre dans l'histoire.

M. Gaugain a fait un rapport sur l'emploi de sommes votées par la Société française d'archéologie dans la division du Mans.

200 fr. ont été ajoutés à la somme votée précédemment pour les fouilles dans la cité du Mans.

Après cette séance, qui a duré quatre heures, la Société s'est transportée à l'église du Pré, dont la crypte est presque terminée. M. de Caumont a été prié de donner son avis sur les restaurations commencées, et qui vont être poursuivies activement, sous la direction de M. Darcy, architecte.

Les murailles romaines exhumées près de la cathédrale ont aussi été visitées, ainsi que des salles du XIIe. siècle signalées par M. David dans la cité.

M. le docteur Lepeltier a été élu délégué de la Sarthe, au Congrès qui s'ouvrira à Paris le 9 avril, et au Congrès scientifique de France à Cherbourg, le 2 septembre prochain.

Le procès-verbal de cette réunion sera publié *in extenso* dans le volume qui rendra compte des réunions de la Société française d'archéologie en 1860.

Inauguration du portrait de M. Lambert, à Bayeux.— L'inauguration du portrait de M. Lambert, conservateur, disons mieux, fondateur de la bibliothèque et du musée, a eu lieu à Bayeux ces jours derniers.

M. le Maire, interprète des sentiments de la ville, prenant avec effusion la main de M. Lambert, s'est exprimé ainsi :

« Ne craignez pas, Monsieur, que nous songions, à propos « de cette fête de famille, à torturer votre modestie que nous « connaissons trop, par le martyre d'un long éloge. Mais « souffrez pourtant que nous vous le disions : Vous devez être « fier de l'hommage que vous venez de recevoir. Il est de « plus hautes, de plus éclatantes distinctions ; il n'en est pas « de plus flatteuses. Cette démarche de vos concitoyens, « s'unissant pour doter, de votre image, ces lieux si pleins « de vos travaux, de vos services, afin d'y déposer une « marque non équivoque des sentiments que vous avez su « inspirer, et, en même temps, de recommander un jour « votre mémoire au respect, à l'amour, à la reconnaissance « des générations à venir ; cette démarche, dis-je, est de « nature à toucher profondément un noble cœur, et je « n'en sache pas de mieux fait que le vôtre pour le com- « prendre. »

M. Lambert, visiblement ému, a remercié M. le Maire et tous ceux qui avaient concouru à ce témoignage d'affectueuse estime dont il se sentait pénétré.

(Extrait de l'*Echo bayeusain.*)

Antiquités mérovingiennes trouvées à Envermeu en juillet 1859. — M. l'abbé Cochet a consacré le mois de juillet dernier à la huitième et tout-à-fait dernière exploration du cimetière mérovingien d'Envermeu. Depuis 1850, époque de sa découverte par l'ouverture de la route départementale n°. 32, ce champ de repos n'a cessé de donner des trésors inconnus sur les commencements, encore si obscurs, de la monarchie française.

Quoique la dernière fouille ait été moins fructueuse que les précédentes au point de vue du nombre des monuments qu'elle nous à fournis et des documents qu'elle a révélés, cependant elle n'a pas été moins précieuse par une foule de dé-

tails nouveaux et de révélations inattendues. Le caractère dominant du cimetière d'Envermeu a toujours été d'ajouter par chaque campagne, une nouvelle lumière aux révélations déjà obtenues.

La dernière fouille a eu, de plus, l'avantage de compléter l'étude de cet important cimetière, le plus précieux qu'ait donné jusqu'ici la *Normandie souterraine*. A l'heure qu'il est, le vieux dortoir des Francs est connu dans son entier et il a dit son dernier mot. Sa forme était à peu près circulaire et il est vraisemblable qu'un tumulus le recouvrit autrefois de sa masse sépulcrale.

Le quartier récemment fouillé paraît avoir été le plus visité, le plus violé, disons le mot, le plus pillé de tout le cimetière. Sur environ quarante fosses que M. l'abbé Cochet a ouvertes pendant cette campagne, plus de trente avaient été bouleversées par des mains cupides et à des époques dont il n'y a pas mémoire. On ne peut attribner ces spoliations qu'aux contemporains eux-mêmes. Les dix fosses demeurées à peu près intactes devaient être réputées les moins riches ; et, en effet, elles n'ont pas donné de ces précieuses reliques fournies par les précédentes. Toutefois, elles n'ont pas été complètement stériles, et l'énumération qui va suivre le prouvera suffisamment.

Voici la liste des objets récemment tirés du sol d'Envermeu:

Objets en bronze.

3 Fibules de forme ansée trouvées sur la poitrine.

2 Agrafes de ceinturon avec plaques ciselées.

6 Boucles de ceinturon toutes étamées : l'une d'elles fort incrustée d'émail ou enchâssée de verroterie.

2 Petites boucles pour lanières. — Toutes ces boucles, ou agrafes, ont été recueillies à la ceinture des morts.

16 Têtes de clous pour orner le ceinturon.

2 Têtes de clous servant à décorer un fourreau de sabre.

3 Terminaisons triangulaires de ceinturon, dont une double.

4 Aiguilles placées à la ceinture au milieu de l'équipement des soldats.

1 Anneau-bague, encore passé à un doigt de la main.

1 Épingle à cheveux trouvée près de la tête.

2 Anneaux pour ornement ou service.

1 Monnaie (quinaire romain) fruste.

Objets en fer.

2 Haches ou francisques, dont une est petite : toutes étaient placées aux pieds.

4 Lances ou framées, trois à la tête et une aux pieds.

4 Sabres ou scramasaxes, dont l'un est rompu et l'autre entaillé.

11 Couteaux, dont deux dans des étuis de cuir ou de peau. Ils accompagnaient la boucle sur le bassin des morts.

5 Vrilles ou alènes pour percer le cuir ou la peau ; cela paraît être un instrument militaire.

7 Boucles de ceinturon.

1 Agrafe de ceinturon ; elle est de forme ovale et probablement damasquinée.

2 Fermoirs de bourse, tous au haut des fémurs.

1 Éperon trouvé aux pieds.

1 Anneau recueilli à la ceinture.

Terre cuite, verre, silex.

10 Vases en terre cuite (entiers ou par fragments), dont sept en terre noire, deux en terre blanche et un en terre rougeâtre. Deux ou trois de ces vases étaient noircis par la

fumée et paraissaient avoir été au feu. Un des vases noirs avait eu une anse et il possède encore un bec en forme de tube. — Comme toujours, ces vases étaient vides et placés aux pieds des morts. Il est probable qu'ils n'ont contenu que de l'eau.

1 Perle de verre.

2 Pierres à feu en silex, trouvées à la ceinture des morts et encore couvertes d'oxyde.

Total général des objets trouvés : 94.

PUBLICATIONS. — *Annuaire de l'Institut des provinces de France et des Congrès scientifiques*, 1860 (1). — Nous ne connaissons pas de publication périodique qui doive plus vivement intéresser les membres des Sociétés savantes, que l'*Annuaire de l'Institut des provinces*. C'est le livre qui tient au courant du mouvement académique en France ; le seul qui indique la marche, l'organisation et les résultats des Congrès scientifiques. L'*Annuaire de l'Institut des provinces* est conçu sur un bon plan : il publie d'abord le compte-rendu de la session du Congrès des délégués des Sociétés savantes de France, qui a lieu chaque année à Paris, *sous le patronage de l'Institut des provinces;* puis il rend compte de la session tenue, la même année, par le Congrès scientifique de France, et du Congrès de la *Société française d'archéologie*, des assises scientifiques dirigées par l'Institut des provinces sur différents points de la France, etc. ; il donne le programme des différents Congrès qui se tiendront dans l'année.

Dans la dernière partie, le Comité de rédaction a commencé la publication de notices sur les membres de l'Institut des provinces. Il est bon, dit le préambule, *que l'on connaisse les services rendus, les publications et les travaux utiles qui*

(1) Caen, Hardel, rue Froide. Un volume in-8°. de 300 pages, avec illustrations. Prix : 5 fr.

ont mérité à leurs auteurs l'honneur de faire partie de l'éminente Compagnie qui est et sera toujours la pairie des hommes studieux des départements.

Le Congrès scientifique se tiendra à Cherbourg cette année. M. de Caumont a voulu, sous le titre de *Feuille de route de Caen à Cherbourg,* faire connaître les faits et les monuments qui peuvent être constatés et observés près de la ligne de fer, entre Caen et Cherbourg. Ces notes seront très-utiles aux membres qui se rendront au Congrès. Sans parler des monuments du moyen-âge qui bordent la ligne de fer dans une partie du trajet, et dont l'église de Norrey est un des plus intéressants, nous trouvons, dans la *Feuille de route* de M. de Caumont, une vue des ruines des bains romains d'Alauna, près de Valognes. Ces débris sont encore imposants; il y a peu de ruines romaines plus considérables en France (V. la page 298).

En résumé, l'*Annuaire de l'Institut des provinces* est un livre qui répond parfaitement au but que s'est proposé l'Institut en le publiant : il doit devenir le *vade-mecum* de tous ceux qui veulent se tenir au courant du mouvement intellectuel en France. L. M.

La vie intime et l'état de la maison de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne (1). — Cette importante et curieuse publication, rédigée d'après les registres des dépenses de l'hôtel de la duchesse (années 1384 et 1385), est l'œuvre d'un homme profondément instruit, dont les consciencieuses recherches sont connues et appréciées de tous les savants, M. Marcel Canat de Chizy, membre de l'Institut des provinces de France, inspecteur de la Société française d'archéologie.

(1) Dijon, 1860. Paris, librairie historique d'Auguste Aubry, rue Dauphine, 26.

Bouet del

RUINES DES BAINS ROMAINS D'ALAUME, PRÈS DE VALOGNES.

Ce volume, de près de 300 pages, renferme une masse de documents précieux sur les usages, le prix des denrées, les moyens de locomotion, la préparation des mets, enfin sur tout ce qui touche à la vie privée et publique à la fin du XIVe. siècle. M. de Chizy n'a rien négligé pour rendre ce volume instructif et intéressant: aussi quand on a lu quelques pages veut-on aller jusqu'au bout sans désemparer. Ajoutons que les calculs sur le prix des denrées, comparé à nos prix actuels, ont été faits avec l'exactitude qui caractérise ce que fait M. de Chizy, et que, sous tous les rapports, son ouvrage mérite d'être distingué. Nous apprenons que, sur le rapport de M. de Caumont, la Société française d'archéologie a décidé que M. de Chizy recevrait une médaille au Congrès archéologique de 1860, à Dunkerque, comme auteur d'un des ouvrages les meilleurs et les plus remarquables publiés dans l'année. V. Z.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le comte de Séraincourt, membre de la Société française d'archéologie.* — Un de nos grands capitalistes, jeune encore, homme d'initiative et d'avenir, M. le comte de Séraincourt, vient de mourir à Moulins, à l'âge de 49 ans, et nous annonçons avec un bien vif regret cette triste nouvelle aux membres de la Société française d'archéologie dont il faisait partie depuis plusieurs années.

Doué d'une prodigieuse activité, M. de Séraincourt avait conçu les projets les plus vastes et avait su les exécuter : c'est à lui qu'est due la première idée du chemin de fer le Grand-Central, dont il fit étudier, à ses propres frais, l'avant-projet par d'habiles ingénieurs; c'est à lui que l'on doit l'extension donnée à l'exploitation des mines de houille de l'Aveyron, dont il était un des principaux propriétaires. Par des dépenses considérables, il a rendu accessible l'établissement thermal de Grandsac qu'il avait acquis. Des promenades, une église, des

habitations confortables s'étaient élevées, depuis quelques années, comme par enchantement, dans cette sévère localité, et les eaux bienfaisantes de ses sources étaient expédiées dans les pays les plus éloignés.

Des spéculations hardies et heureuses avaient décuplé la fortune de M. de Séraincourt. Pour employer une partie de ses capitaux, il acheta le beau domaine de Lonray, près d'Alençon. Son génie, qui savait tout comprendre, tout deviner, se tourna, dans ces dernières années, vers l'agriculture. Le magnifique parc de Lonray fut transformé : une arrivée princière remplace l'ancienne. Plus d'un million fut employé à arrondir cette terre déjà si vaste. Une collection magnifique de bestiaux, d'instruments aratoires, de chevaux, vint garnir les vastes locaux annexés au parc. Des potagers immenses furent établis et irrigués par des eaux amenées d'un kilomètre de distance. Enfin, le château lui-même, un des plus beaux du pays, fut reconstruit dans le style du nouveau Louvre.

Lonray était devenu une habitation princière : quand l'Association normande tint son Congrès à Alençon, en 1857, elle y reçut, de M. le comte de Séraincourt, un de ses inspecteurs, la plus gracieuse hospitalité. Le pays espérait alors, pour le propriétaire, une vie longue qui lui permettrait de réaliser ses autres projets. M. de Séraincourt avait, en effet, bien d'autres affaires à diriger : il avait engagé ses immenses capitaux dans un grand nombre d'entreprises diverses; toutes les fois qu'une chose lui paraissait utile, il y apportait le concours de son activité et de son crédit.

Les hommes de ce caractère sont trop rares en France pour que la perte de l'un d'eux ne laisse pas un vide immense dans le pays.

D. C.

ARCHITECTURE NUMISMATIQUE

DE

L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE,

EXPLIQUÉE PAR LA COMPARAISON DES MÉDAILLES AVEC LES MONUMENTS;

Par T.-L. DONALDSON,

Membre étranger de l'Institut des provinces de France, secrétaire de l'Institut des architectes de Londres.

COMPTE-RENDU DE M. PARKER, D'OXFORD (1),

Traduit par M. CAMPION, membre du Conseil administratif de la Société française d'archéologie.

L'*Architecture numismatique* de M. Donaldson est une bonne fortune pour les archéologues; cet ouvrage, extrêmement intéressant, est digne, à tous égards, de la haute réputation de l'auteur. La matière est encore neuve pour le plus grand nombre des lecteurs; c'est véritablement une terre vierge que le savant professeur a explorée et dont ses investigations patientes et habiles ont mis au jour les trésors cachés.

Jusqu'ici, les monnaies et les médailles de l'antiquité grecque et romaine, représentant des édifices, ont été très-peu étudiées; les quelques numismates dont elles ont fixé l'attention les ont, presque tous, regardées comme des compositions de pure fantaisie, n'ayant, par conséquent, aucune valeur historique. Après les avoir comparées les unes aux autres avec

(1) Voir le *Gentlemen's Magazine*, n°. de décembre 1859.

le plus grand soin, s'être livré à un examen minutieux de chacune d'elles et avoir suppléé aux lacunes d'une pièce à l'aide d'autres exemplaires du même type, M. Donaldson a prouvé clairement que c'était là encore une de ces erreurs dans lesquelles les savants sont exposés à tomber, faute d'avoir étudié suffisamment un sujet; il a montré que chaque monnaie ou médaille présente l'image exacte d'une réalité disparue, dont elle est souvent le seul vestige. Parfois, les édifices ont laissé des traces qui constituent de précieux éléments de comparaison; il est possible alors de vérifier l'exactitude des dessins que nous a fournis la numismatique, de reconnaître que ces dessins sont fidèles et que si, sous ce rapport, ils n'ont pas toujours atteint la perfection désirable, c'est que les artistes ne pouvaient pas faire mieux.

On peut dire vraiment de l'œuvre de M. Donaldson que c'est un nouveau chapitre d'histoire authentique; il faut espérer qu'il nous donnera bientôt un autre volume qui traitera des représentations d'édifices sur les médailles et les sceaux du moyen-âge. Il n'y aurait plus qu'à le suivre dans la voie qu'il aurait si bien préparée, pour marquer d'un cachet d'authenticité toute l'histoire de l'architecture qui est intimement liée à l'histoire de la civilisation. Le volume que nous avons sous les yeux est évidemment le fruit de recherches poursuivies durant de longues années; l'auteur, en effet, au commencement de son livre, rappelle une brochure publiée par l'Institut royal des architectes britanniques en 1836, dans laquelle le sujet qu'il a traité était signalé à l'attention des archéologues:

« Quoiqu'il se soit écoulé plus de vingt années depuis l'ap-
« parition de cette idée, dit M. Donaldson, aucun architecte
« ne l'a jusqu'à présent exploitée; mon excellent ami, le
« Rév. H. J. Rose, recteur de Houghton-Conquest, a eu
« l'honneur d'en faire, le premier, sentir tout le prix, dans
« un court mais très-estimable manuscrit sur les *médailles*

« *architecturales*, lu, en 1852, dans le sein de la Société
« des Antiquaires du Bedforshire.

« Le travail suivant a été entrepris pour donner à mes con-
« frères, les membres de l'Institut royal des architectes bri-
« tanniques, une idée des ressources importantes que l'ar-
« chéologie monumentale peut trouver dans la numisma-
« tique et pour expliquer certaines particularités, dont le sens
« a dû échapper à des écrivains dépourvus des connaissances
« techniques indispensables et étrangers à la pratique de
« l'architecture. »

M. Donaldson cite ensuite un passage du *Dialogue sur les médailles* d'Addison, qui prouve que cet intelligent écrivain avait des idées très-justes sur la matière, et un autre passage de la *Revue d'Edimbourg*, livraison de juillet 1856, où se trouve reproduite l'opinion suivant laquelle les monuments représentés sur les médailles ne seraient que des illustrations de convention.

Après avoir payé un tribut de reconnaissance aux amis qui l'ont assisté dans son œuvre, l'auteur expose le plan qu'il a adopté :

Les illustrations sont partagées en cinq classes : elles reflètent les coutumes de l'antiquité, principalement sous l'Empire romain, dans leurs rapports avec les édifices contemporains, et nous révèlent des mœurs et des usages qui n'étaient qu'imparfaitement connus et que les médailles présentent dans toute leur vérité.

1°. ÉDIFICES SACRÉS : Temples, autels, tabernacles, édicules, tombeaux.

2°. MONUMENTS : Colonnes rostrales ou sculptées, arcades votives et triomphales, trophées.

3°. ÉDIFICES D'UTILITÉ PUBLIQUE : comme le forum, la basilique, le *Macellum*, les thermes, la *villa publica*, les ponts.

4°. JEUX PUBLICS : comme les théâtres, les stades, les cirques, les amphithéâtres.

5°. Les portes des villes, les cités, les camps, les hâvres, les ports, les phares.

Il semble admis que les médailles, en général, formaient la monnaie courante de l'époque; quelques-unes seulement, les médaillons par exemple, avaient été frappées dans des occasions particulières pour conserver le souvenir d'un événement, pour servir à des largesses publiques ou, comme le rapporte Suétone dans sa *Vie d'Auguste*, pour être offertes à des amis, des clients ou des serviteurs.

Erizzo, dans son *Discorso* (1), justifie une fois de plus, par l'exemple suivant, la vérité de ce proverbe : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil;* il dit qu'à Rome, du temps d'Hadrien, les petits garçons lançaient en l'air des pièces de cuivre, en criant : *Tête ou vaisseau ;* d'où nous sont venues ces locutions équivalentes, mais moins heureuses : *Têtes ou queues* et *Homme ou femme.* Il faut induire de la citation d'Erizzo que la proue d'un navire était, à cette époque, la figure le plus ordinairement représentée sur le revers des monnaies de cuivre.

Les médailles de cuivre résistent moins aux injures de l'air et à l'usage. Les monnaies d'or et d'argent sont communément le mieux conservées.

« J'ai besoin de constater, continue M. Donaldson, qu'en « général les dessins que j'offre à mes lecteurs ne représentent « pas des médailles particulières, des individualités, mais « plutôt les types de certaines séries. Je ne devais pas m'at- « tacher; avec la même fidélité que le numismate, à des « médailles individuelles; car il est rare que l'état de con- « servation de ces médailles permette d'en distinguer les « caractères avec toute la netteté désirable. Il m'a donc fallu

(1) Discorso sopra le medaglie de gli antichi.

« consulter un certain nombre de pièces du même type pour « en relever les différents détails et les interpréter convena- « blement. Voici quel a été mon système : J'ai soumis à un « minutieux examen, à l'aide d'une forte loupe, tous les « exemplaires que j'ai pu rencontrer dans les collections déjà « citées ou qui étaient en ma possession; j'ai dessiné moi- « même, avec un soin tout particulier, les détails sur une « échelle de six à douze fois plus grande que la dimension « de l'original; les copies ont été faites avec une parfaite « exactitude; rien n'a été négligé, tout a été soigneusement « relevé. La photographie pouvait seule reproduire les mé- « dailles à une échelle réduite, sans s'écarter de la préci- « sion de la copie originale, et la dimension des reproduc- « tions est telle que le lecteur est à même de comprendre, de « prime abord, les moindres détails. Montfaucon, Piranesi, « Canina, Rosini et d'autres écrivains ont tiré largement « parti des monnaies pour *illustrer* leurs remarques sur les « antiquités; mais les dessins sont si incomplets, faits avec « si peu de soin et si mal conçus que, loin d'avoir entrepris « une œuvre surérogatoire, je crois que mon travail était « absolument nécessaire pour faire ressortir l'importance des « médailles pour l'intelligence des monuments anciens. Je « n'ai pas le moins du monde la prétention d'avoir épuisé le « sujet : il y a, sans doute, des médailles intéressantes que « je n'ai pas représentées; mais il me semble que j'ai re- « cueilli les types les plus importants. J'étais bien obligé de « me renfermer dans de certaines limites, pour ne pas grossir « démesurément mon ouvrage; j'aurais pu le rendre plus com- « plet, mais il aurait été, faute de toute la concision dési- « rable, moins utile pour l'architecte. Je laisse à d'autres la « tâche de compléter l'œuvre au point de vue littéraire.

« Je ne me donne pas pour avoir des connaissances appro- « fondies en numismatique. Près d'un demi-siècle s'était

« écoulé depuis mes premières études classiques, quand j'ai « abordé le sujet nouveau traité dans cet ouvrage : ceci « explique et me fera pardonner les inexactitudes que peu- « vent me reprocher les adeptes de la littérature grecque et « latine. Du reste, je ne me suis pas proposé de faire con- « naître les médailles en elles-mêmes, mais bien de mettre « en lumière les particularités architectoniques qui s'y trou- « vent représentées ; j'ai voulu seulement rendre profitables « à la science l'étude que j'ai faite des monuments anciens « et les résultats de mes voyages dans les contrées où il « existe encore des vestiges de ces monuments. J'ai foi dans « l'utilité de ces recherches ; elles serviront, j'en suis con- « vaincu, à expliquer des points intéressants d'archéologie « monumentale qui, jusqu'à présent, n'ont été traités par « aucun antiquaire. C'est ainsi que les médailles et les ruines « des édifices anciens se prêtent un mutuel concours, s'expli- « quent les unes par les autres et nous donnent le moyen « d'étendre nos connaissances en ce qui concerne les mœurs « et les coutumes des temps classiques. » (P. XII-XV.)

Ce long extrait était nécessaire pour rendre à l'ouvrage la justice qui lui est due et faire comprendre le travail immense qu'il a coûté à l'auteur. Les planches font honneur à la lithographie de MM. Day et Son : elles sont accompagnées de quelques illustrations sur bois. La première planche est très-curieuse : elle offre des détails d'architecture, relevés sur les médailles d'après le système que nous a exposé M. Donaldson : des chapiteaux, des bases, des corniches et des entablements dessinés avec une rigoureuse exactitude. L'auteur fait observer que les édifices sont le plus souvent représentés dans leur élévation géométrique, mais qu'il y a un certain nombre de médailles sur lesquelles ils se voient en perspective :

« Dans les façades des temples les colonnes sont ordinaire- « ment pressées les unes contre les autres de chaque côté de

« l'entrecolonnement central qui s'élargit à tel point que la « statue de la divinité, supposée placée dans l'intérieur, est « exposée complètement à la vue. » (P. XVI.)

Parlant de l'opinion qui ne voit sur les médailles que des figures de convention, M. Donaldson présente les observations suivantes :

« Je ne connais pas un seul exemple de temple hexastyle re- « présenté avec huit ou quatre colonnes de front, ni récipro- « quement de temple octastyle ou tétrastyle avec six colonnes ; « nulle part l'ordre corinthien n'est substitué à l'ordre dorique « ou ionien, et *vice versa*. Je suis porté à croire que les anciens « reproduisaient avec une fidélité scrupuleuse les traits prin- « cipaux de l'original et que l'on peut avoir une confiance « entière, justifiée par des exemples bien connus, dans la « parfaite exactitude de leurs représentations. On ne peut « nier, à la vérité, le caractère purement conventionnel de « certaines formes : l'élargissement de l'entrecolonnement « central et la compression des autres colonnes; la partie de « l'édifice présentée pour le tout, comme dans le *Macellum* « d'Auguste et la *Villa publica*. Mais l'œil exercé du numis- « mate ne se laisse pas égarer par de pareilles anomalies. « Il n'y a pas à s'y tromper : c'est une sorte de tachygraphie, « il n'y a là aucune substitution de caractères.

« On a remarqué, à l'appui de la théorie du convention- « nalisme, que, dans le même temple représenté sur les « médailles de diverses époques, les détails sont différem- « ment traités. Mais ce n'est pas là une objection sérieuse, « car personne n'ignore que les édifices ont subi, de temps « en temps, des altérations; que, lorsque des incendies, des « actes de vandalisme accomplis dans les émeutes populaires « ou les outrages du temps ont nécessité des restaurations, la « physionomie primitive des monuments n'a pas toujours

« été respectée, et que les temples de Jupiter Capitolin et de « Vesta, le Colysée, la basilique Emilienne et d'autres édifices « ont perdu, par la suite des temps, une partie de leurs « caractères originaux. Je crois pouvoir affirmer, en toute « sécurité, que les médailles offrent une représentation parfai- « tement exacte des édifices dans leur état primordial et que, « s'il existe quelques différences, ce sont des abréviations ou « des omissions volontaires qui ne peuvent tromper l'obser- « vateur intelligent. »

Les plans superficiels ne sont pas une des particularités les moins curieuses des médailles monumentales; ils prouvent l'exactitude des raisonnements que l'examen des représentations perspectives a suggérés au professeur Donaldson; c'est-à-dire qu'elles montrent souvent une des faces et l'un des côtés d'un temple, comme si ces deux parties se trouvaient sur la même ligne. Le tabernacle d'Astarte à Byblos est, à cet égard, un exemple précieux.

« L'édifice représenté sur le revers de la médaille offre « six colonnes corinthiennes, reposant sur une base à deux « degrés et supportant un entablement. L'entrecolonnement « central a cinq fois la largeur des entrecolonnements laté- « raux et il est surmonté d'une arcade, l'entablement, en cet « endroit, se trouvant interrompu. Au-dessus du simple trait « qui indique l'arcade est une espèce de claire-voie en forme « d'éventail. L'entrecolonnement central est occupé par l'As- « tarte ou Astargate, l'Aphrodite ou Vénus Syrienne, la tête « ornée d'une couronne qui affecte la forme d'une tour. J'ai « lieu de penser que ce groupe représente le tabernacle ou « châsse, avec la statue dessous; la façade du monument est « formée par les deux colonnes, et sur chaque face se voient « deux entrecolonnements ou trois colonnes; c'est une repré- « sentation conventionnelle des trois côtés du tabernacle. » (P. 81, 82.)

Plusieurs édifices bien connus de la vieille Rome sont ainsi représentés. La médaille offrant le temple de Diane à Éphèse ne peut manquer d'intéresser vivement l'archéologue.

Cette médaille rappelle l'un des temples les plus célèbres et les plus beaux de l'antiquité : c'est la seule autorité à l'aide de laquelle nous puissions démêler la vérité dans les descriptions contradictoires de Pline et de Vitruve.

« Dans l'entrecolonnement central apparaît la statue de la « déesse, pourvue de tous ses attributs caractéristiques. L'Ar-

TEMPLE DE LA GRANDE DÉESSE DIANE, A ÉPHÈSE.

« témise des Éphésiens était un emblème mythologique très-« remarquable. Dans l'œuvre de Praxitèle (Jacobi, *Dict.* « *myth.*, *sub voce*), on reconnaît la déesse pour la sœur « d'Apollon ; c'est l'idéal de la beauté, de la vigueur, de

« la jeunesse. La Diane chasseresse a des formes souples et « gracieuses ; sa taille est svelte et élancée ; son visage est un « ovale d'une pureté parfaite ; son front est large et élevé, « ses yeux grands ; ses cheveux, assemblés derrière le cou, « sont relevés sur le sommet de la tête où ils forment un « nœud ; une partie de la chevelure retombe en boucles sur « les épaules ; la poitrine est entièrement couverte. La tu- « nique de la déesse est relevée immédiatement au-dessus du « genou et les pieds sont chaussés de cothurnes. Elle porte « l'arc, le carquois et la lance ; auprès d'elle, sont un cerf et « un chien.

« La Diane Phæbe (Luna) a la figure voilée ; elle a une « torche à la main (Lucifera), un croissant sur le front et « une longue tunique descendant jusqu'aux pieds. »

Le temple circulaire de Mars Vengeur, à Rome, est un des

TEMPLE DE MARS VENGEUR, A ROME.

plus curieux spécimens que nous donne M. Donaldson. La

médaille a été frappée pour perpétuer le souvenir des étendards reconquis. Sur la face est la tête d'Auguste avec la légende : *Cæsar Augustus.* Sur le revers est le temple, tel qu'il est représenté page 310.

D'autres représentations sont extrêmement intéressantes ; elles offrent des vues d'amphithéâtres à vol d'oiseau, de cités fortifiées, telles que Nicée; de portes de villes et de châteaux qui ressemblent tout-à-fait à ceux du moyen-âge ; et de ports de mer, comme le port de Trajan à Ostie, et le phare d'Alexandrie, etc.

« La médaille qui représente le port de Claudius est en « bronze; son diamètre est de 1 pouce 1/4; elle se trouve « dans le *British Museum*. Sur la face se voit la tête de « Néron avec la légende :

NERO · CLAVD · CAESAR · AVG · GERM · TR · P · IMP · P · P ·

« Sur le revers est représenté le port d'Ostie, près de « l'embouchure du Tibre, appelé aussi port de Claudius « pour le distinguer de celui de Trajan, qui est tout près « de là, mais plus enfoncé dans les terres. Il existe encore « des ruines de ce port; mais elles sont maintenant à la dis- « tance d'un mille de la mer.

« Ostie était une petite ville à l'embouchure du Tibre, « bâtie par Ancus Martius; située à 18 milles de Rome « environ, elle était le rendez-vous des citoyens romains qui, « dans l'été, aimaient à passer leurs loisirs sur le bord de la « mer. La construction du port d'Ostie a été commencée par « Ancus Martius l'an de Rome 127. Ce prince occupa le « trône pendant vingt-quatre ans, et durant les dix dernières « années de son règne, il se livra avec ardeur à de grandes « entreprises d'utilité publique; le port d'Ostie fut créé sur « un point très-important et devint le port de Rome. Plus « tard on le négligea; mais il fut restauré par Claudius qui le

« compléta et le fit tel que nous le montre la numismatique. « Une période de 669 ans s'était écoulée depuis la mort « d'Ancus Martius (A. R. 138) quand la médaille a été frap- « pée. Il n'y a pas de médailles connues de Claudius repré- « sentant le port d'Ostie. Le Sénat avait cependant décrété « qu'une médaille serait exécutée pour rappeler la construc- « tion du port, de ses magasins et de ses greniers, et comme « témoignage de la reconnaissance publique pour les me- « sures que Néron avait prises pour assurer des approvision- « nements réguliers de blé à la ville.

« Les marais salants créés par Ancus Martius, lors de la « fondation d'Ostie, subsistent encore près de l'endroit qui « porte aujourd'hui le nom de *Casone del Sale.* » (P. 332-333.)

La médaille représentant le temple de Jupiter Sol, à

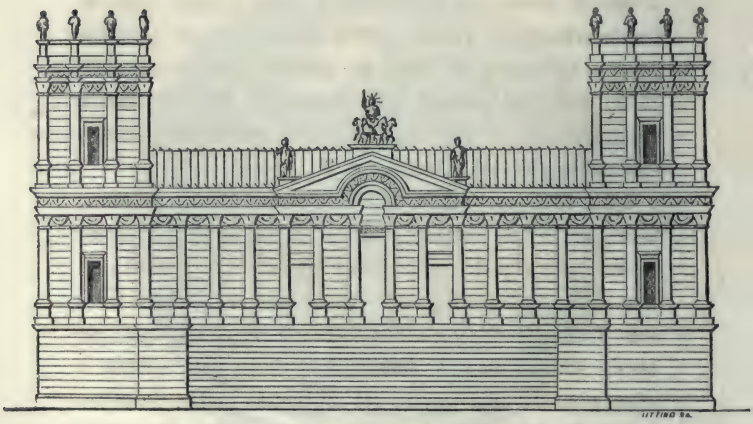

RESTAURATION DU TEMPLE DE JUPITER, A BAALBEC.

Héliopolis (Baalbec), est aussi très-curieuse ; M. Donaldson

s'en est servi pour rétablir, avec une remarquable habileté, la façade du monument; mais ici le savant professeur nous paraît s'être écarté de sa réserve habituelle.

« Jusqu'à présent, dit-il, on a considéré la colonnade « comme formant une *ordonnance droite continue*, mais « l'autorité des médailles nous a permis de rétablir la façade « dans des conditions préférables de noblesse et d'effet. »

Les indices fournis par la médaille ne suffisent pas, selon nous, pour justifier une pareille restauration qui nous semble surtout être l'application d'une idée ingénieuse de l'auteur et le fruit de sa connaissance générale du sujet. La restauration a un caractère de probabilité; mais on a peine à l'admettre comme authentique.

En somme, l'ouvrage dont nous venons de rendre compte peut être recommandé en bonne conscience à tous ceux qui s'occupent de numismatique ou d'architecture ancienne; après l'avoir étudié, ils se joindront à nous pour remercier cordialement M. le professeur Donaldson de l'éminent service qu'il a rendu à l'art et à l'histoire.

Le beau volume publié par M. Donaldson se compose de 300 pages grand in-8°. Il est accompagné de 100 figures.

Nous donnons, en terminant, grâce à l'obligeance de MM. Donaldson et Parker qui ont bien voulu nous communiquer quelques clichés du grand ouvrage dont nous entretenons les lecteurs du *Bulletin;* nous donnons, dis-je, la représentation du revers d'une médaille frappée en commémoration d'un des ouvrages les plus importants du règne d'Auguste; sur ce revers on distingue un quai ou jetée de neuf arches; au-dessus s'élève un arc de triomphe surmonté d'un quadrige avec l'exergue : QVOD VIAE MVNITAE SVNT

(V. la page 235 de l'ouvrage). Nous donnons aussi le plan de l'arc de Néron, remarquable par la position des colonnes

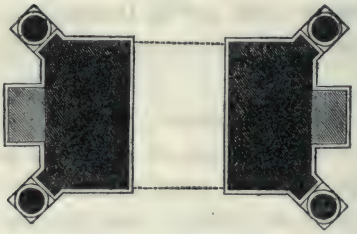

appliquées sur les angles ou en diagonale.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LE TRACÉ

DE

L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE

DE LISIEUX;

Par M. Charles VASSÉUR,

Membre de la Société française d'archéologie.

La ville de Lisieux est incontestablement l'une des plus anciennes de la France. On la voit figurer dès l'origine de l'histoire, et perdre, par conséquent, sa fondation dans la nuit des temps. Quand Jules César envahit les Gaules, c'était une cité puissante, capitale des *Lexovii*, peuple valeureux et organisé, qui, comme la plupart des peuples gaulois, fut vaincu plutôt par la civilisation corruptrice du peuple italien, que par la force de ses armes.

Après dix ans de convulsions, la cité Lexovienne fut incorporée dans l'une des provinces de l'universel Empire : Lisieux perdit son autonomie et eut Rouen pour métropole. Les vainqueurs imposèrent aux vaincus, avec leur civilisation, leurs arts et leurs habitudes : une ville romaine, des monuments italiens s'élevèrent à la place des chaumières en terre et en bois des anciens Gaulois.

On n'ignore point la place qu'occupaient ces monuments qui représentaient, en petit, les splendides ornements de la

magnifique Rome. A la fin du siècle dernier, un ingénieur des ponts-et-chaussées, nommé Hubert, secoua par hasard la légère couche de terre qui les avait recouverts pendant près de quatorze cents ans. Il retrouva un forum, avec les rues qui y aboutissaient, un temple, des thermes, un théâtre.

C'est sur un plateau uni, à environ un quart de lieue au nord-ouest de la ville actuelle, que s'élevait cette cité, dont l'ingénieur enleva plus de 500 toises cubes de matériaux, nécessaires pour son service. Il ne faut point voir là une de ces destructions inutiles, auxquelles des membres de l'administration des ponts-et-chaussées nous ont trop habitués. Ceux d'alors étaient généralement savants, et ils ne se livraient point à des destructions inutiles et brutales. M. Hubert dressa un plan des substructions qu'il découvrit et qu'il fut forcé de détruire ; il rédigea un rapport dont prit, plus tard, connaissance l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ces constructions, qui couvraient une superficie considérable, n'ont jamais été renfermées dans une enceinte de remparts. Le plateau qu'elles couvrent est défendu naturellement par deux gorges assez profondes, qui servent de lit à des torrents. Une isthme assez étroite le relie à la plaine.

Au point de vue stratégique, la défense était facile, pour ce temps surtout, où il suffisait d'avoir de hauts remparts et des fossés larges et profonds pour braver les attaques d'un ennemi. Rien, dans l'exploration qui fut faite, ne peut être attribué à l'architecture militaire ; au contraire, les défenses naturelles sont annihilées et les constructions civiles les dépassent pour envahir les coteaux voisins.

C'est ainsi que le théâtre étudié et décrit par M. de Caumont dans son *Cours* (1), étage ses gradins sur les pentes de l'un des vallons, tandis que l'autre voyait ses eaux contenues pour

(1) Tome III, p. 442 et suiv.

le service des bains de la cité. D'ailleurs, les Romains n'étaient-ils pas devenus les maîtres du monde, et désormais Lisieux ne se trouvait-elle pas presque au centre de leur immense Empire? Des fortifications n'auraient pu servir qu'à favoriser une insurrection, si, par hasard, quelque reste du vieil esprit d'indépendance s'était réveillé chez les Gaulois, dégénérés par la culture de la civilisation. Les premières invasions, qui ébranlèrent et disloquèrent la puissance romaine, ne firent tant de mal que parce qu'après avoir dépassé les frontières elles ne trouvèrent plus de défense dans les villes centrales. Rien ne put les empêcher de se ruer dans ces larges voies, dans ces monuments tout ouverts que le pillage déshonora et que le feu réduisit bientôt au niveau du sol (1). La tradition veut que ceux des vieux Lexovii qui échappèrent au massacre aient cherché un refuge au fond de la sombre forêt de châtaigniers qui couvrait alors de ses ombres effrayantes les bords de la Touque, et dont les derniers vestiges, conservés jusqu'à une époque avancée du moyen-âge, s'appelaient la *Forest-Rathouin.*

La terrible épreuve qu'ils avaient traversée leur avait appris à ne plus se fier aux légions chargées de la défense des frontières, qui ne pouvaient servir de digue aux flots de barbares débordant de toutes parts. Ils durent chercher à protéger eux-mêmes leurs biens et leur vie. C'est alors que s'élevèrent les murs de fortification que l'on cherche partout à déterminer aujourd'hui. Moins heureuse que les villes de Saintes, d'Autun, d'Auxerre, de Meaux, de Tours, de Bourges, d'Orléans, du Mans, de Rouen, d'Évreux et tant d'autres dont on peut suivre encore et reconstituer les an-

(1) C'est un peu avant le IVe. siècle que l'on fixe la destruction de la plupart des cités gallo-romaines. C'est alors aussi que Lisieux perdit son ancien nom de Neomagus pour prendre celui de ses habitants: *Civitas Lexoviorum.*

ciennes enceintes, Lisieux n'a pas conservé un seul vestige qui puisse servir de point de départ pour une telle étude. On est réduit à faire des suppositions, à hasarder des conjectures, en s'appuyant sur des faits déjà constatés ailleurs.

La plupart des enceintes romaines présentent, en plan, la figure d'un quadrilatère plus ou moins régulier. A l'intérieur, les rues sont mieux alignées, plus droites que dans la partie des cités purement du moyen-âge. Le sol est exhaussé au-dessus des parties environnantes. Il a été remarqué aussi que là sont venus se grouper plus tard, s'ils n'y existaient pas déjà alors, les monuments publics, comme la cathédrale et le palais épiscopal qui en était une annexe; les halles, qui ne sont autres que l'ancien forum romain ; la maison du Doyen et le cloître des Chanoines ou, tout au moins, les maisons appartenant aux plus anciennes prébendes du Chapitre de la cathédrale. Notons aussi que presque toujours la cathédrale et le palais épiscopal sont assis sur l'un des murs de l'enceinte.

Maintenant, à défaut de monuments palpables, nous allons faire à Lisieux l'application des données acquises et déterminer, à peu de chose près, l'espace qu'occupait l'enceinte gallo-romaine dans le territoire actuel de la ville, en admettant qu'elle ait existé.

La ville de Lisieux, alors qu'elle était encore enclose de ses fortifications, au commencement du siècle présent, occupait un espace de 41,000 toises, affectant la forme d'un pentagone irrégulier, sauf une légère déformation causée par l'extension assez récente des jardins de l'évêque. Beaucoup d'enceintes anciennes ont eu une plus grande étendue, mais non point de celles que nous connaissons en Normandie. D'ailleurs, diverses considérations s'opposent à ce que l'on puisse faire remonter ce tracé entièrement à l'époque gallo-romaine.

Cette surface se trouve irrégulièrement coupée par un cours d'eau amené, à une époque ancienne, par la dérivation de la

rivière d'Orbec. Les parties situées au sud-ouest de la rivière n'ont été jointes à la ville qu'à partir du XVIe. siècle. Elles ne renferment aucun monument d'utilité publique et doivent, par conséquent, malgré la régularité du tracé des rues, être mises en dehors de notre examen (1).

La partie qui reste au nord et à l'est peut se subdiviser en deux sections qui auraient pour limite la voie dite du Pont-Mortain, le parvis de la cathédrale et le mur d'enceinte des jardins de l'évêque, c'est-à-dire la voie romaine d'Honfleur au Sap, dont on peut, dans certaines parties, restituer facilement le tracé. A gauche, se trouvent seulement deux rues. On n'y voit, à part quelques couvents fondés au XVIIe. siècle, que l'Hôtel-Dieu, qui n'a été fondé qu'au XIIe. siècle seulement, et l'église St.-Germain, fort ancienne, mais que sa proximité de la cathédrale peut faire prendre pour un baptistère. On sait que les baptistères étaient généralement hors de l'enceinte fortifiée. D'ailleurs, il n'y a point là encore les éléments d'une cité gallo-romaine.

Reste la partie orientale de la ville, bâtie sur la pente du coteau, formant à peu près un quadrilatère régulier. On y trouve, en tenant compte des usurpations qui ont pu pendant quatorze cents ans déformer la régularité primitive, des rues alignées se coupant régulièrement à angle droit. C'est le quartier le plus populeux de la ville. Le sol en est exhaussé d'une manière notable au-dessus des deux premiers quartiers et indépendamment des inégalités du terrain environnant. Deux rues à peu près parallèles le coupent du nord au sud, aboutissant sur deux autres voies allant de l'est à l'ouest. En outre, on voit encore des tronçons d'un chemin de ronde qui s'arrêtent maintenant, d'un côté, à la rivière; de l'autre, au doyenné. Ce petit espace quadrilatéral embrasse une super-

(1) Voir le plan, p. 321.

ficie de 18,400 toises carrées. Évreux en a 21,000; Meaux, Bourges, Tours, Auxerre, Le Mans sont incomparablement plus étendus. Dans cet espace restreint se groupent la cathédrale et l'évêché, assis sur le rempart du nord; le doyenné, à l'est de la cathédrale, comme à Évreux; les halles anciennes, une église paroissiale fort ancienne, St.-Jacques; enfin une douzaine de maisons canoniales, distribuées depuis le transept de la cathédrale jusqu'à l'église St.-Jacques. Là aussi se trouvent les plus importantes des substructions gallo-romaines, découvertes dans le sol de notre ville actuelle.

Remarquons encore que, dans cette partie de la ville seulement, on trouve des caves profondes qui offrent maintenant les caractères de la riche architecture du XIIIe. siècle, mais qui pourraient bien avoir remplacé les excavations creusées par les Gallo-Romains pour resserrer leurs provisions; car, dans une enceinte si peu étendue, il fallait économiser l'espace superficiel.

Au siècle dernier, la ville avait quatre portes, on les nommait : portes de Paris, de Caen, de la Chaussée, d'Orbec. Celles d'Orbec et de Paris se trouvent dans notre enceinte présumée romaine. A la première aboutissait une voie romaine, signalée par M. de Caumont comme conduisant à Dreux, par le Besnerey, St.-Germain-la-Campagne, Chambrais, la Barre et Condé-sur-Iton. De la seconde partaient la voie, signalée par les Itinéraires, de Lisieux *(Noviomagus)* à Brionne et Lillebonne *(Juliobona)*, et toutes celles qui rayonnaient dans la plaine du Lieuvin, que l'on retrouve encore avec de nombreuses traces d'habitations, dès que l'on creuse la terre dans ces champs, fertilisés par tant de générations.

La porte de la Chaussée est, comme nous l'avons déjà dit, assise sur une voie romaine, qui d'après nos présomptions, passait sous le mur occidental de la cité. Rien ne s'oppose à ce que sa place primitive ait été dans l'axe du portail actuel de la cathédrale ou de la rue qui aboutit à la porte de Paris; tandis

Route de Paris
Les Capucins
Rue de Bretagne
Rue aux Chiens
St Jacques
Porte d'Orbec
Rue de Bretagne
Rue Pontmarie
Les Cordeliers
Rue de Caen
Abbaye N.Dame
Rue d'Alençon
Rue de Caen
Rue de Bretagne
Rue de Bretagne
Rue de Bretagne

que la porte de Caen, placée maintenant sur le bord de la Touque, se serait rapprochée jusqu'à la dérivation de l'Orbec. Nous sommes d'autant plus hardi à faire cette dernière transposition, qu'elle s'accorde parfaitement avec les observations de M. de Caumont sur les tronçons des voies romaines venant de l'ouest, qu'il réunit toutes pour passer la Touque au pont de la Barre. On retrouve facilement la direction probable de la voie, en traçant une ligne droite au travers des quartiers réunis à la ville au XVIe. siècle, et qui auparavant étaient des cultures.

Il résulte de cet examen que l'on peut tracer l'enceinte en question, suivant les lignes ponctuées A. B. C. et les anciennes fortifications C. D. A. en conservant la porte d'Orbec en O., la porte de Paris en P., et en rapprochant la porte de la Chaussée en F. et celle de Caen en G.

Il faut cependant le répéter, rien ne peut servir de preuve matérielle à ces allégations. Pendant les temps de désordres incessants et de carnage dont il s'agit, l'histoire reste forcément muette; aucun document écrit ne peut donc suppléer à l'impuissance de l'archéologie. Aussi n'aurais-je jamais osé émettre de moi-même une pareille opinion; mais j'en ai pour garants des maîtres en archéologie, dont je n'ai fait qu'exprimer tant bien que mal les idées (1).

(1) Je n'ai point osé faire remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine la dérivation de la rivière d'Orbec. Sa direction actuelle paraît avoir limité exactement l'enceinte militaire antérieure au XVIe. siècle. On pourrait, il est vrai, supposer qu'elle est un travail romain, et que sa direction primitive était la ligne droite, déviant seulement au-delà du mur du nord de la ville, pour aller se jeter dans la Touque, à l'angle de l'île St.-Dominique. Mais une objection peut être faite à cette opinion. Pourquoi les ruines romaines découvertes aux environs du point G (voir le *Bulletin mon.* de 1857, p. 217) se trouvaient-elles ensevelies sous une énorme masse de terre qui provenait évidemment du creusement du canal ?

MONOGRAPHIE

DE

FLACEY-LEZ-MONTBARD

(CÔTE-D'OR)

AUX XIIe. ET XIIIe. SIÈCLES;

Par M. A. DUPONT,

Membre de la Société française d'archéologie.

Dans les premières années du XIIe. siècle (1), Flacey appartenait à l'un des évêques les plus illustres de la célèbre église d'Autun, à Etienne de Baugé, non moins fameux par sa naissance que par sa haute piété, son inépuisable charité et même sa science (2).

Mais Flacey lui appartenait-il comme une propriété qui lui fût particulière, ou comme l'un de ces domaines ecclésiastiques dont le titre d'évêque le rendait administrateur et maître? Bien que les chartes ne s'expliquent point à cet égard, le *capituli assensum* de la ratification de Humbert, son successeur (3), donne à penser que Flacey était un domaine de l'église d'Autun. On sait, du reste, que les donations de ce genre étaient très-fréquentes au XIIe. siècle, et qu'elles avaient

(1) Étienne de Baugé fut élu évêque en 1112.

(2) Voir le *Gallia christiana*, t. IV.

(3) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 2e. partie, p. 20, an 1142.

même provoqué depuis long-temps des décisions de conciles, pour les renfermer en des limites raisonnables (1).

Quoi qu'il en soit, vers l'an 1118, l'illustre pontife à qui ses grandes vertus méritèrent d'être placé dans le Légendaire de l'église d'Autun (2) s'unit à saint Bernard, aux moines de Molesme et aux pieux seigneurs de Montbard pour la fondation de l'abbaye de Fontenay, et donna la métairie de Flacey à celle-ci (3); avec défense à quiconque d'avoir la moindre prétention sur les dîmes de cette propriété, comme sur celles des autres biens du monastère (4). Quels étaient alors les limites et les revenus de cette métairie? Rien, dans les chartes, n'a pu nous le dire. Des cahiers de visite attestent, pour le dernier siècle, de nombreux bâtiments, mais ne disent rien sur ceux du XIIe., comme sur les terres qui en dépendaient (5). Quant aux états de revenus qui existent encore, ils ne constatent que ceux des derniers siècles (6).

Maintenant, quelle pensée fut le mobile de la donation d'Étienne? Nul doute que ce fut une grande pensée de salut social. Ce prélat distingué n'ignorait pas que, de son temps, l'agriculture était abandonnée et méprisée; que la fureur des combats, des jeux guerriers et des expéditions aventureuses, emportait loin des paisibles campagnes la portion la plus active et la plus énergique des populations; et qu'il était arrivé à la société ce qui arrive au corps humain, lorsqu'un de ses mem-

(1) *Université cathol.*, t. XVIII, p. 100.

(2) *Légendaire d'Autun*, par Pequegnot, t. I, p. 54.

(3) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 2e. partie, p. 20. Courtépée fait erreur en fixant à 1142 l'époque de cette donation. C'est la ratification de Humbert qui porte cette date, et le don d'Étienne lui est antérieur. *Descript. de la Bourg.*, t. III, p. 565.

(4) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 2e. partie, p. 21.

(5) Archives de Dijon, FONTENAY, 1er. carton.

(6) Id., *Ibid.*, 1er. et 3e. cartons.

bres absorbe à lui seul la plupart des éléments vitaux destinés à tout l'organisme. Il connaissait ce mal, et voilà l'un des motifs pour lesquels il poussait les flots de la population vers l'agriculture et donnait le plus de terres possible à celle-ci, qu'il considérait comme l'une des sources de la prospérité du peuple. Après cela, ce qu'on peut attester, c'est que Flacey, devenu la propriété des moines de Fontenay, changea tout à coup d'aspect. Les ardents travailleurs qui remplacèrent les fermiers de l'évêque d'Autun construisirent sur-le-champ un monastère pour la colonie que la maison-mère allait installer à la culture des terres (1); ils élevèrent à côté de ce monastère une chapelle dont on voyait encore, en 1735, l'autel en pierre et les statues de la Vierge et de saint Jean qui l'accompagnaient (2); ils restaurèrent les bâtiments qui avaient besoin de l'être ou les complétèrent par d'autres, fécondèrent le sol de leurs abondantes sueurs et de leurs ferventes prières, et firent de Flacey une ferme-modèle, où les serfs et les manans pouvaient apprendre ce qui fait prospérer les moissons, les vignobles et les pâturages, avec l'élève des animaux créés par Dieu pour la nourriture de l'homme et l'allégement de ses travaux. De plus, Flacey devint le centre (3) de tous les biens dont nous allons le voir agrandir, dans la région, par les princes de l'Église, les seigneurs laïques, les bourgeois et le peuple.

Parmi les princes de l'Église, apparaît encore l'illustre Étienne. On lui parle de l'aridité des terres de l'abbaye; on lui raconte que, malgré les sueurs nombreuses dont ils ont arrosé leurs sillons, les pauvres religieux ont été réduits à mendier leur pain; et son cœur de père, ému d'une piété toute

(1) Sous le titre de *Magister Flacei*, nous avons retrouvé les noms de plusieurs des chefs de cette colonie, dans les chartes de l'abbaye: Johannes, 1198; Renaudus, 1256, etc.

(2) Archives de Dijon, FONTENAY, 1er. carton. Visites de bâtiments.

(3) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 1re. partie: FLACEY.

divine, frémit que leur détresse puisse se renouveler, que leurs prières à Dieu restent inexaucées. D'ailleurs, grand fondateur du monastère, il ne veut pas que la misère leur fasse manquer le but de ses bienfaits, et pour qu'ils l'atteignent plus sûrement, il leur accorde de nouvelles terres s'étendant du Fain et de Frêne à Seigny, avec menace d'excommunication contre quiconque osera les inquiéter eux et lui dans cette possession ; avec permission de faire sur son *casement* (1) toutes les acquisitions qu'ils pourront, et remise de toute espèce de dîmes. « Car, dit-il, bien qu'il appartienne à tous les heureux de ce monde d'en secourir les infortunes, il n'est pas douteux que c'est surtout le devoir des évêques. » Ce fait se passa sous Willaume, 2e. abbé de Fontenay, entre 1130 et 1136 (2) ; et l'on trouve relatée, dans les auteurs cisterciens, la pauvreté des moines (3).

Quelques années après, sous le même abbé, le domaine de Flacey fut enrichi d'une sorte de donation dont on voit beaucoup d'exemples au moyen-âge (4) ; d'un de ces biens qui, plus tard, cessèrent d'être entre les mains des particuliers, individus ou sociétés, et devinrent en principe inaliénables, au moins tant qu'ils conservaient leur destination ; de l'église tout entière de Courcelles-sous-Grignon qui fut donnée à l'abbaye (1147) par le successeur et le neveu d'Étienne (5) ;

(1) Le *Casement*, auquel Brussel a consacré un chapitre (3, 8), sans peut-être en avoir bien saisi le caractère, était, je crois, une *tenure* faisant partie d'un fief, et occupée, soit par un libre, soit par un non libre ; c'est ce que l'on a nommé arrière-fief. Note de M. Guérard dans sa *Collection des cartulaires de France*, t. I, Prolég., p. 32.

La *tenure* était une relevance d'un fief.

(2) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 1re. partie : Flacey, p. 98.

(3) *Annal. cisterc.*, Exord. magnum.

(4) *Collection des cartulaires de France*, t. I, Prolég., § 11.

(5) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 1re. partie : Flacey, p. 98.

par Humbert de Baugé qui hésita long-temps entre le froc de St.-Benoît et les insignes de l'épiscopat, mérita bientôt d'être transféré de l'évêché d'Autun à celui de Lyon, et un beau jour, à l'instar de son illustre protecteur, comptant pour rien ses parents, l'éclat de sa naissance, les richesses de la terre, les honneurs et la puissance de l'épiscopat, renonça tout à coup à cette haute dignité et embrassa, dans un monastère de Chartreux, la pauvreté, la dépendance et la souffrance par amour pour Jésus-Christ et par estime pour ces trois choses qui forment le fond de la vie humaine, et que le grand roi des déshérités a eu tant raison de relever et de diviniser (1). N'oublions pas de dire que l'église de Courcelles appartenait encore à celle d'Autun, dont il fallut le consentement du chapitre (2) pour l'abandonner aux moines de Fontenay, qui reçurent la liberté de la transmettre à quelque congrégation du diocèse qu'ils voudraient (3).

Voilà les œuvres et les exemples que multipliaient, pour le salut de la société et en faveur du peuple, les évêques du moyen-âge (4). Et, si nous ne citons que ces derniers, ce n'est point qu'à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique nous ne pourrions leur trouver des imitateurs; ce n'est point que le clergé de tous les environs (abbés et abbesses, archiprêtres, archidiacres, doyens et curés, rivaux même de leurs évêques (5)) ne partageât l'enthousiasme universel; mais nous craignons d'être trop long. En ces âges de foi, si le triomphe du Cistercianisme était celui de l'élément agricole sur le guerrier, et la répartition de la vie par le corps social; à un

(1) *Gallia christ.*, t. IV, églises de Lyon et d'Autun.

(2) Cartulaire de Fontenay (Semur), 1re. partie, p. 98.

(3) Id., *Ibid.*

(4) Voir les 12 vol. du *Gallia christ.* et l'Histoire de chaque diocèse de France.

(5) Cartulaire de Fontenay, *passim.*

autre point de vue, le triomphe de l'Église en général et du monachisme en particulier était encore celui du peuple, auquel la première avait réussi à construire, à coté de la gigantesque cité du monde des divers rangs de laquelle il était repoussé, une autre cité presque aussi gigantesque, où il pouvait s'élever au niveau des ducs et des comtes et même les dominer, tout en servant l'humanité par la propagation de la religion, des principes d'ordre social, des sciences, des arts et des lettres. La cause de l'Église et des monastères était donc celle de la société et du peuple, et voilà pourquoi les œuvres et les exemples précités donnaient à leurs auteurs une si grande popularité, que ne compromettaient pas même les menaces d'excommunication dont tous les évêques étaient armés, comme Étienne de Baugé, parce que, à cette époque de désordres, de guerres privées et publiques, d'anarchie et de brigandages, c'étaient les seules armes qui pouvaient avec succès réprimer le crime qu'elles n'avaient pas encore cessé d'effrayer, arracher le riche aux coups du pauvre, mais surtout le pauvre à ceux du riche.

Disons tout de suite que le mouvement qui emportait les princes de l'Église était tellement puissant, que les grands de la cité du monde, qui auraient dû s'y opposer naturellement, ne virent rien de mieux à faire, pour conserver quelque ascendant sur les masses, que de s'y abandonner et de rivaliser même avec les évêques de générosité, de dévouement. Ajoutons, cependant, qu'à cette grande cause de leur entraînement il est juste de joindre la puissance de la religion sur eux; la vue des principes d'ordre propagés par les moines, en faveur des premiers rangs de la société comme des derniers; puis les services rendus par eux à celle-ci et à la première, sous les autres points de vue dont nous avons parlé. Voilà ce qui nous expliquera les nombreux bienfaits dont les seigneurs laïques vont enrichir la ferme-modèle qui nous occupe.

Raymond, frère de Henri de Bourgogne, évêque d'Autun, avait accordé aux moines de Fontenay, pour son âme et celles de ses ancêtres, tout ce que les serfs de son domaine de Grignon voudraient bien leur concéder. Un jour, dans la forteresse d'où comme un aigle il planait sur la vallée des Laumes, Alise, Seigny et plusieurs autres villages, Eudes d'Issoudun, à qui la terre de Grignon était advenue par Mathilde, son épouse, et la fille de Raymond, croit ses droits compromis et soulève (1165) une vaste querelle contre le monastère. Mais l'abbé Hugues ne se laisse pas intimider : il réunit le chapitre de ses pieux moines, recourt aux jurisconsultes les plus expérimentés de la province, fait un appel à Henri de Bourgogne, son évêque, et prend pour témoins les seigneurs de Frolois, de Ste.-Colombe et plusieurs autres. Le jour du débat est fixé par le pontife à Seigny, et là, en présence de la justice, des deux parties, de leurs hommes d'affaires, témoins et gens, il est démontré que le don de Raymond a précédé le mariage d'Eudes avec Mathilde : le fait est attesté par les seigneurs précités. Alors, Eudes d'Issoudun, dont l'impétuosité ne détruisait pas la loyauté, se désiste, entre les mains de Hugues, de la querelle soulevée par lui, ratifie l'aumône de son beau-père faite d'une manière aussi légitime, et devant les moines réunis, donne une complète approbation à toutes leurs possessions, terres, dîmes, prés et vignes, et ratifie plusieurs de leurs échanges avec les serfs de son domaine. Enfin, on rédige de toute l'affaire une charte que Henri de Bourgogne termine par une menace d'anathème, sur laquelle Eudes d'Issoudun fait apposer son scel à côté du sien, et que confirment une foule de témoins, grands seigneurs et autres (1).

Plus tard, aux dons de son mari approuvés tous par elle,

(1) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 1re. partie, p. 96.

Mathilde en joignit d'autres sur la paroisse de Seigny (1); mais ce fut surtout Olivier de Grignon qui se montra le grand protecteur de l'abbaye de Fontenay. Il serait trop long de détailler ses bienfaits, et nous nous contenterons de dire qu'il donna (1170-1189), de concert avec Floria, son épouse, et ses fils, Pontius et Hugues, toutes les terres que ses ancêtres avaient possédées à *Novillemont*; reconnut celles qui appartenaient aux moines sur le territoire de Benoisey et de Courcelles, et accorda à ces derniers (1191 et 1202) avec le domaine de Montarlant, bois et plaine, la pêche dans toutes ses rivières; la pâture dans toute l'étendue de ses propriétés et les aisances nécessaires aux gardiens de leurs bêtes; la permission d'y construire des ponts pour le passage de celles-ci et de leurs récoltes; enfin, le charroi de ces dernières à travers ses prés et les gués de ses rivières. De plus, il permit au seigneur Osbert de Joux, son vassal, de faire aux moines les aumônes qu'il voudrait et se désista, sous Josbert, abbé de Fontenay, des prétentions qu'il avait soulevées contre lui (2).

Assurément, en voilà bien assez pour démontrer le phénomène de l'entraînement des seigneurs laïques en faveur des monastères; phénomène dont on ne se rendrait pas compte sans les causes que nous avons indiquées, et qui même avec celles-ci n'en est pas moins une preuve éclatante que *l'homme s'agite et que Dieu le mène* (3). Cependant, pour rendre hommage à la piété de nos pères et servir de leçon à l'incrédulité de notre siècle, nous signalerons encore quelques-uns des seigneurs laïques qui suivirent l'exemple d'Olivier de Grignon: entr'autres, Osmundus de Rougemont qui, à l'instar du pieux

(1) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 1re. partie, p. 97.

(2) Id., p. 106 et 107. Selon Courtépée, t. III, p. 567, Geoffroi de Grignon voulut, par testament, être enterré à Fontenay; et Robert, sire de Grignon, frère du duc Eudes III, y fonda son anniversaire en 1333.

(3) Bossuet.

Rainald, son parent (1), ratifia toutes les propriétés que les moines avaient dans l'étendue de sa seigneurie, à Seigny et ailleurs (1173); et leur donna aussi, avec le droit de charroi par toutes ses terres et ses prés, la pêche et la pâture dans ses domaines de Courcelles, St.-Remy et Buffon (1199); bienfaits qu'élargirent encore Humbaudus et Bernard, ses fils, avec Hodierna et Damaruns, ses brus; Willaume et Osmundus, ses petits-fils; puis Aaliz, sa petite-fille (2); Rainard de Courcelles-sous-Grignon qui fit des dons semblables sur ce dernier village, à Benoisey et à Grignon, et permit de construire des ponts sur ses rivières (3); Guy de Venarey qui concéda tout ce qui lui revenait des dîmes des Granges et de Grignon, avec pouvoir d'étendre cette donation (4); Robert, Jean et Renier de Sainte-Colombe, dont les querelles nombreuses ne furent pas sans générosité (5); Siméon de Courtangy qui remit sa part des dîmes du finage de Seigny (6); Guillaume de Mussy qui

(1) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 2e. partie, p. 31. Rainald fit sa donation entre les mains du pape Eugène III, à Clairvaux.

(2) Cartulaire de Fontenay, 1re. partie, p. 108, 109, 110 et 111, sous Humbert et Bernard, abbés de Fontenay.

(3) Id., p. 111. Courtépée cite encore, comme bienfaiteur de Fontenay, Hugues de Courcelles en 1271, après Rainard dont les donations ont lieu en 1202 et 1212.

(4) Id., p. 108, année 1212.

(5) Id., p. 101 et 103. Les moines eurent avec les seigneurs plusieurs grandes querelles. Dans la première, nous voyons les témoins jurer sur l'autel de Seigny, l'un d'eux tenant les mains des autres. Dans la deuxième, les jurements ont lieu devant l'église de Marmagne, sur de saintes reliques apportées tout exprès, et la pacification se termine par une menace épiscopale d'excommunication, avec le don d'une vache, d'un veau et de quelques sous. L'une des causes de ces débats étaient certaines donations faites par Robert, et que Jean et Renier, ses fils, ne voulaient point reconnaître. Ces donations, déposées entre les mains d'André, seigneur de Montbard, avaient été jurées sur l'autel du Fain.

(6) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 1re. partie, p. 105.

donna des terres et choisit l'abbaye pour sa sépulture (1); Renier et Olivier du Frolois (2); Pontius et Milon de Chaacey (3); Renier et Willaume de Cerilly (4); Matinea, épouse de Hugues de La Tour (5); Nariod de Montbard (6); Robert de Ricey (7) et beaucoup d'autres que notre cœur aimerait à nommer; mais nous craindrions de fatiguer nos lecteurs (8).

Ajoutons, tout de suite, que Hugues de La Tour avait plusieurs de ses fils parmi les moines de Fontenay (9); que le fils de Nariod de Montbard et Olivier de Frolois se revêtirent du froc monacal (10), et que, dans les chartes, viennent se joindre à ces noms ceux des familles les plus distinguées du temps (11). Or, quand on songe que cette descente des grands vers les petits se réalisait, par toute l'Europe, sur une échelle gigantesque; et que, dans cette descente, il faut comprendre, non-seulement les seigneurs ensevelis dans les cloîtres, mais

(1) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 1re. partie, p. 115.

(2) Id., p. 99. Les moines eurent encore, avec le premier de ces seigneurs, un procès où le serment se fit sur les saintes Écritures, sous l'anathème épiscopal et en présence d'Arnaud, abbé de Fontenay. Les donations du deuxième sont inscrites à la page 110.

Voir, sur les seigneurs de Frolois, Courtépée, t. IV, p. 269. On y trouve un Milon IV, bienfaiteur de Fontenay, qui possédait plusieurs de leurs sépultures. La famille des Frolois a été tout-à-fait puissante.

(3) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 1re. partie, p. 100, an 1198. *Chaacey* appartient au bailliage de Semur, et s'écrit aujourd'hui *Chassey*.

(4) Cartulaire, *Ibid.*, p. 100, an 1182 et 1198.

(5) Id., p. 107, an 1197.

(6) Id., 2e. partie, p. 11.

(7) Id., 1re. partie, p. 112.

(8) Voir les cinq cartulaires de Fontenay.

(9) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 1re. partie, p. 107.

(10) Id., 2e. partie, p. 11; 1re. partie, p. 110.

(11) Voir les cinq cartulaires de Fontenay.

la multitude de ceux qui, ne pouvant se faire moines avec le peuple, n'en descendaient pas moins vers lui, par leurs fondations en sa faveur; quand on songe à ce phénomène, sans exemple dans l'antiquité et chez les peuples modernes non chrétiens, on reste confondu d'admiration aux pieds de l'Église qui avait ainsi réconcilié les deux extrémités de la société, et relevé les pauvres serfs, en jetant dans leurs bras les plus puissants de la terre (1).

Aussi l'enthousiasme populaire était-il universel et sans limites. C'est à qui, parmi les bourgeois et le peuple, pouvait concourir à la fondation d'un monastère; et, proportionnellement parlant, ils donnaient plus que les évêques, les ducs ou les comtes. Le pauvre serf savait que, sous le capuce de frères convers et de religieux, il pouvait s'abriter contre la plupart de ses misères, et même s'élever dans la hiérarchie sacerdotale; que ceux qui ne pouvaient revêtir le froc monacal trouvaient à vivre comme ouvriers à la journée, ou comme fermiers des propriétés dont ils devenaient tôt ou tard les possesseurs; enfin, que chaque monastère était pour la vieillesse et ses infirmités un hospice et un lieu de repos, comme pour ses enfants une école d'éducation; il savait cela, et voilà, en dehors des motifs religieux, les raisons humaines de son immense enthousiasme dont nous allons donner quelques exemples.

Racenna, du village de Frêne, était la plus pauvre des femmes, si pauvre qu'elle prévoyait qu'après sa mort on la jetterait en terre, même sans un linceul. De plus, elle avait un fils et deux filles, et pour tant de bouches, elle ne possédait qu'un champ aux environs de Seigny, sur la côte d'Eringe.

(1) Pour ceux qui douteraient de la vérité de ces faits, nous les renvoyons aux documents précités, à la grande collection des cartulaires de France, par M. Guérard, de l'Institut, et au *Gallia christiana*.

Mais elle était du nombre de ceux qui croient en celui qui, protecteur du brin d'herbe de la campagne, ne peut oublier ses propres enfants ; de plus, elle aimait les hommes que l'on appelait partout *les saints de la terre* (1), et qui s'étaient donné pour mission de relever le pauvre et de lui faire un sort meilleur. Elle savait cela, elle le sentait par le cœur, et tous ses enfants bien-aimés avec elle, et un jour elle offrit à l'abbé Willaume la moitié de son champ; puis, rougissant pour ainsi dire d'avoir donné si peu, elle abandonna son champ tout entier, ne demandant en retour qu'un linceul après sa mort, et quelques prières pour son fils, ses parents et elle. Les moines furent touchés de tant de piété et, pour ne point l'attrister, ils acceptèrent le don qu'elle leur faisait; mais, trouvant juste qu'en attendant la récompense éternelle, elle en reçût une temporelle, ils proposèrent à son fils de l'accueillir parmi eux quand il voudrait, puis ils lui donnèrent, ainsi qu'à sa mère, deux bœufs, une cape et une tunique (2).

Hugues était un pauvre serf blanchi par les ans et les labeurs de la servitude. Heureusement, pour se consoler sur terre, il avait encore Sofisia, sa chère compagne ; Eudes, son fils bien-aimé, et ses filles, Marie et Adeline. Celle-ci, mariée depuis quelque temps, se suffisait à elle-même, mais pour les autres, entièrement à sa charge, il n'avait que ses bras appesantis par l'âge, et quelques terres de mince valeur. Or, comment faire pour soutenir tant d'existences avec la sienne? Comment garantir sa vieillesse et celle de Sofisia contre les misères de l'avenir ? Puis quel sort donner à ses enfants? Telles étaient

(1) Dans le cartulaire de l'abbaye de St.-Berthin, les moines ne sont jamais nommés que les *saints* par les rois et les *princes* des cités de Dieu et du monde. Le même fait se reproduit dans les autres cartulaires de la collection de M. Guérard, dans les *Instrumenta* du *Gallia christiana* et une foule d'autres ouvrages.

(2) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 2e. partie, p. 1.

les inquiétudes du pauvre Hugues, lorsque songeant à la générosité des moines, qu'il regardait comme la providence des pauvres, il s'en va trouver l'abbé Guillaume, lui fait part de sa sollicitude, implore sa protection et lui abandonne ses terres. « Je connais votre piété et celle de votre famille, répond l'homme de Dieu; et, en échange de votre don, vous et votre fils, prenez notre humble habit, et vivez avec nous. Nous pourvoirons aux besoins de votre femme dans la métairie d'Eschalot; et, quand ses forces l'abandonneront, nous ferons soigner ses derniers ans à Touillon. Pour votre fille, nous travaillerons à lui procurer le sort d'Adeline, sa sœur. » A ces propositions, le pauvre serf tressaillit de joie! Pour quelques lambeaux de terre, il avait assuré la paix à ses vieux jours et ceux de sa femme, et un sort pour son fils et sa fille! Que pouvait-il ambitionner de plus? Ignorant des jouissances d'ici-bas, il n'avait redouté que les horreurs de la misère, et Dieu l'en préservait (1)!

Après ces faits, parlerons-nous encore de Henri de Liri et de son épouse, qui agissent de la même manière, et dont les moines prennent l'un dans leur abbaye et placent l'autre aux mêmes lieux (2)? Parlerons-nous de Huldrey de Lucenay, qui donne à Flacey une *manse* (3) dans les environs, et que les religieux abritent et entourent de soins pendant sa vieil-

(1) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 2e. partie, p. 5. Nous pensons que les moines avaient un hospice à Touillon.

(2) Id., p. 6.

(3) Depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à la fin de la seconde race au moins, la manse, *mansus*, forma la principale base de la propriété rurale. Elle comprenait une certaine étendue de terres, avec une habitation et les autres bâtiments nécessaires à l'agriculture. Toutefois la manse n'était souvent que l'habitation considérée à part, et bien des fois celle-ci n'était qu'une petite maison. C'est ce que dut être le don de Huldrey.

lesse (1) ? Parlerons-nous d'Ermensende de Venarey qui abandonne quelques terres près de Seigny, et dont ils admettent le fils au nombre de leurs frères convers, après avoir remis à la première un setier de froment et 35 sous (2) ? Parlerons-nous d'Evrard de Villaines, serf de Nariod de Montbard, et de mille autres dont les cinq cartulaires de Fontenay sont remplis (3) ? Evidemment nous ne le pouvons pas et n'avons qu'une chose à attester, c'est que, dans tous les rangs du peuple, brillent le même dévouement et la même piété, et du côté des moines la même reconnaissance et la même délicatesse.

Voilà quelles étaient, aux XIIe. et XIIIe. siècles, la richesse territoriale de la ferme-modèle de Flacey, et les principales sources de cette richesse. Deux siècles plus tard, quand le petit nombre des moines ne permit plus à la maison-mère d'envoyer des colonies dans chacune de ces fermes-modèles, celles-ci furent alors amodiées, et Flacey eut le sort commun. En 93, il l'était depuis long-temps, et à partir de cette époque, il a passé en des mains diverses, et subi bien des changements. Cependant, nous avons encore trouvé (4), chez le fermier actuel, le plan des bâtiments du XVIIIe. siècle, et l'on montre toujours l'emplacement de la chapelle. Seulement, au mur où s'appuyaient l'autel et les statues dont nous avons parlé, sont suspendus des râteliers pour les chevaux de la ferme, qui sur

(1) Cartulaire de Fontenay (Bibl. de Semur), 2e. partie, p. 3.

(2) Id., p. 3.

(3) Evrard de Villaines est appelé, à la p. 2, *homo Nariodi de Monte-Barro*. Cette expression revient souvent dans le Cartulaire. Le nom de *servi* et surtout celui de *mancipia* sont devenus rares, et l'on sent que la servitude s'en va. A partir du Xe. siècle, les serfs s'approchent de plus en plus des hommes libres.

(4) Nous avons fait notre visite à Flacey, dans le courant de mai 1853.

la paille s'étendent là où s'agenouillaient les pieux moines des siècles précités. Ce triste résultat des révolutions nous rendit sérieux un moment, et nous vîmes que nous devenions suspect aux gens qui nous entouraient, et depuis ont circulé sur nous les plus singulières conjectures.

Ainsi en est-il des institutions humaines! Après les labeurs de l'ascendance et leur apogée plus ou moins brillante, elles disparaissent et Dieu seul reste! Seulement, quand le voyageur vient à s'arrêter sur leurs ruines, souvent on lui jette la pierre ou l'on se rit de lui!

RAPPORT VERBAL

FAIT AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

SUR DIVERS MONUMENTS

ET

PLUSIEURS PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES,

Dans la séance du 25 octobre 1859 ;

PAR M. DE CAUMONT.

(Suite.)

TOURS. — La Société archéologique de Touraine vous tient au courant de ses travaux par l'envoi de ses publications ; je n'ai pas à vous en rendre compte. Je crois seulement devoir appeler votre attention sur un mémoire de M. de La Ponce, un des membres de la Société de Touraine, qui fait également partie de la Société française d'archéologie, *relatif à la détermination de la mesure longimétrique du mille romain et de la lieue gauloise.*

Quelque temps auparavant, vous vous le rappelez, M. de Saint-Ferjeux, de Langres, avait annoncé qu'il avait découvert la véritable mesure *longimétrique* de la lieue en usage dans les Gaules avant l'ère chrétienne, et que cette mesure était d'environ 2,415 mètres ; il ajoutait qu'il avait reconnu dans les anciens itinéraires l'existence d'une lieue romaine, composée *d'un mille et demi romain*, et d'un mille gaulois

égal aux *deux tiers* de la lieue gauloise. Ces mesures itinéraires n'avaient pas été signalées et, comme le fait judicieusement remarquer l'auteur, elles furent probablement établies pour faciliter aux deux populations, *romaine* et *gauloise*, l'usage de leurs mesures itinéraires réciproques en se basant sur leurs mesures respectives. Cette lieue, d'un mille et demi, était celle dont Jornandès et Ammien-Marcellin ont fait mention en la nommant *leuca gallica*, parce que, peut-être, elle était devenue la seule en usage à leur époque.

M. de Saint-Ferjeux a donné ainsi qu'il suit le tableau des longueurs des mesures itinéraires telles qu'il les a reconnues :

1°. Mesure de la lieue gauloise avant la conquête. 2,415 mèt.
2°. — du mille gaulois, composé des 2/3 de la lieue. . . . . 1,610 mèt.
3°. — du mille romain (as des mesures de longueur). . . . . 1,483 mèt.
4°. — de la lieue romaine formée d'un mille et demi. . . . . 2,224 mèt.

M. de La Ponce a présenté des objections aux calculs de M. de Saint-Ferjeux, dans l'exposé desquelles nous ne le suivrons pas; puis il continue ainsi :

« *Quelle était la mesure longimétrique rigoureusement exacte du mille romain?* »

Pour satisfaire aux exigences de la proposition formulée en ces termes, il nous semble indispensable, après avoir décomposé le mille romain et l'avoir ramené à ses éléments constitutifs, d'établir, avec une exactitude inattaquable, la mesure de son *as*, ou élément générateur.

Or, le mille romain était composé de mille pas, et chacun de ces pas était formé de cinq pieds romains : c'est donc du *pied romain* (as et prototype des mesures de longueur à

Rome) qu'il importe de déterminer la valeur exacte, sans omettre les décimales, même les plus minimes, puisque de l'omission d'un seul millimètre pourrait résulter, on le conçoit sans peine, de fâcheuses conséquences pour la détermination parfaite du mille romain.

Nous avons consulté les ouvrages des meilleurs géographes et des métrologues les plus estimés; nous avons également enregistré avec soin les mesures relevées par ces derniers sur les étalons des divers pieds romains conservés dans plusieurs villes de l'Europe, et nous avons obtenu les résultats suivants:

1°. Gosselin estimant le pas romain à 1 mèt. 463 millim., suivant lui le pied avait. . . . . 0m. 296mm. 60.

2°. Il y a, au Louvre, un pied romain mesuré par M. Jomard, de l'Institut (1). . . . . 0. 296. 30.

3°. Walckenaër donnant au pas romain 1 mèt. 481 millim., le pied doit avoir (2). . . 0. 296. 20.

4°. On voit à Vichy un fragment de pied en fer; M. Jomard l'estime à. . . . . 0. 296. 10.

5°. Au Louvre est un autre pied romain mesuré par M. Jomard; ci. . . . . 0. 295. 90.

6°. Ideler, de l'Académie de Berlin, attribue au pied romain, ci. . . . . 0. 295. 50.

7°. M. Saigey (3) fait mention de sept pieds romains, dont six à Rome: le septième a été trouvé dans les ruines de Montchâtelet, en Champagne, entre Joinville et St.-Dizier;

(1) Nous possédons ces documents (des numéros 2, 4 et 5) écrits de la main de M. Jomard, et nous en sommes redevable à l'obligeance de M. André Salmon.

(2) *Géographie ancienne des Gaules, Introduction à l'analyse géog.*, t. III, p. XLIV.

(3) *Traité de métrologie*, p. 66. 1835.

suivant ce métrologue, la mesure de chacun de ces pieds est exactement de. . . . . 0. 294. 61.

8°. D'Anville donnant au pas romain une mesure de 1 mèt. 473 millim., le pied serait de. . . . . 0. 294. 60.

9°. Un pied romain gravé au Capitole, à Rome, par Lucas Pactus, porte (1). . . . . 0. 294. 40.

On voit qu'entre la mesure la plus grande (celle du n°. 1), qui est de. . . . . $0^{m}.296^{mm}.60.$

et la plus petite (celle du n°. 9), qui est de. . . . . 0. 294. 40.

La différence n'est que de 2 millim. 1/5. ou $2^{mm}20.$

Mais nous ne pensons pas que, pour déterminer la mesure, aussi exacte que possible, du pied romain, il convienne de prendre ici le terme moyen, ainsi que l'ont fait quelques métrologues : nous estimons qu'il est plus rationnel et plus logique de nous attacher de préférence aux mesures fournies par les étalons qui paraissent avoir le moins souffert des détériorations que le temps et l'oxydation ont dû leur faire inévitablement éprouver.

Or, le n°. 2, conservé au Louvre, est dans ce cas, et mesure. . . . . $0^{m}296^{mm}3.$

Le n°. 4, celui de Vichy, a été mesuré à. . . 0. 296. 1.

Nous croyons donc ne pas nous écarter de la réalité en déterminant, avec Walckenaër, *la mesure longimétrique la plus exacte du pied romain à* 0 *mèt.* 2962 *dix-millim.*

Multipliant ce nombre par 5, nous obtenons *la valeur du pas romain égale à* 1 *mèt.* 481 *millim.*; et ce dernier nombre, multiplié par 1,000, représente *la mesure du mille romain égale à* 1,481 *mètres.*

Il est bien facile maintenant d'établir la valeur longimétrique,

(1) *Traité de métrologie*, p. 66. 1835.

mathématiquement exacte, de la *leuca* des anciens Gaulois.

En effet, d'Autessioduro à Siduo, suivant l'inscription itinéraire du musée d'Autun, on comptait six lieues gauloises, égales à dix milles romains : on a donc cette proportion :

$$6 : 10 : : 1481 : x. \text{ ou bien, } \frac{1481 \times 10}{6} = 2468.\ 33.$$

Donc, la lieue en usage dans la Gaule celtique était composée de 2,468 mèt. 33 centim. ; et son rapport mathématique avec le mille romain était de 1 à 1, 666 millièmes, ou de 1 à 1 2/3 environ.

D'après ces éléments, voici le tableau indicatif du rapport exact des mesures itinéraires romaines, gallo-romaines et gauloises avec nos mesures métriques modernes, en négligeant les décimales trop minimes.

LEUCA des Gaulois de la Celtique, avant l'invasion romaine.	2,468 mèt. 33.
MILLE gaulois, formé des deux tiers de la *leuca* (mesure de convention).	1,645 mèt. 33.
MILLE romain.	1,481 mèt. ».
LEUCA romaine (mesure de convention), composée d'un mille et demi environ. . . .	2,221 mèt. 50.

Faisant maintenant l'application de ces mesures itinéraires, lieues gauloises, milles romains et kilomètres, aux stations gallo-romaines que les Tables mentionnent comme ayant été placées sur les principales voies de communication du territoire des *Turones*, nous obtenons les résultats suivants (1).

(1) On sait que depuis la Seine et la Marne, au nord, jusqu'à la Garonne et à Lyon, au sud, la Table Théodosienne indique les distances intermédiaires en lieues gauloises, surtout dans la partie occidentale de la Celtique. Cette circonstance ajoute un nouvel intérêt à nos documents.

	Lieues gauloises.	Milles romains.	Mesures métriques.
1°. *Route de Cæsaroduno à Suindinum.*	—	—	—
De Cæsaroduno à Fines (de Tours à Vaas).	18	30 »	44k. 430m
De Fines à Suindinum (de Vaas au Mans).	16	26 66	39 493
2°. *Route de Cæsaroduno à Genabo.*			
De Cæsaroduno à Genabo (de Tours à Orléans).	51	85 »	125 885
3°. *Route de Cæsaroduno à Gabris.*			
De Cæsaroduno à Tasciaca (de Tours à Thésée). . .	24	40 »	59 240
De Tasciaca à Gabris (de Thésée à Chabris).	13	21 66	32 078
4°. *Route de Cæsaroduno à Juliomago.*			
De Cæsaroduno à Robrica (de Tours à Longué).	29	48 50	71 828
De Robrica à Juliomago (de Longué à Angers).	17	28 33	41 956
5°. *Route de Cæsaroduno à Lemuno.*			
De Cæsaroduno à Lemuno (de Tours à Poitiers).	42	70 »	103 670

A vous, Messieurs, de méditer les notices de MM. de Saint-Ferjeux et de La Ponce : j'ai voulu seulement les signaler à votre attention. Tous deux sont des hommes très-instruits et très-consciencieux. On voit avec plaisir des questions aussi graves, pour l'étude de la géographie ancienne, préoccuper des

esprits aussi éclairés et aussi capables de les éclaircir par leurs savantes discussions.

Je ne vous parlerai pas du château de Loches, que j'ai décrit il y a long-temps et qui a été figuré dans mon *Abécédaire d'archéologie;* de celui de la Roche-Posay, décrit par M. Blanchetière dans un des précédents volumes du *Bulletin monumental*, ni de quelques autres de la même région, parce que M. Léo Drouyn les a dessinés et qu'il se propose de les décrire avec M. le comte de Chasteigner. Je vous propose de me suivre dans la direction de Limoges et de vous arrêter avec moi à Argenton et au Dorat, où M. l'abbé Texier avait créé, il y a quelques années, au séminaire, une école d'archéologie.

Argenton-Chateau. — Quelques jours avant l'ouverture du Congrès scientifique de Limoges, j'ai fait une halte à Argenton-Château, petite ville assez riante sur les bords de la Creuse, et qui doit son surnom au château fort dont l'emplacement occupe le sommet du coteau, sur la rive gauche. Ce château, comme tant d'autres, dominait la vallée ; les maisons du bourg, groupées le long du coteau, descendaient jusqu'à la rivière et s'étendaient même sur l'autre rive à une époque assez reculée. Aujourd'hui, presque toute la ville est sur la rive droite, où elle pouvait s'étendre sur un terrain plat. St.-Marcel, où l'on a trouvé des constructions romaines intéressantes, s'élevait à une demi-lieue de là, du même côté, sur les plateaux qui bordent la rive droite de la Creuse. On y voit encore, dans les vignes, sur une étendue assez considérable, une quantité de tuiles à rebords. Vous vous rappelez, peut-être, que M. l'abbé Charon, curé de St.-Marcel, vous a entretenus, dans une de vos réunions tenues à Bourges il y a dix ans, des découvertes d'antiquités les plus remarquables faites sur cet emplacement. Plusieurs des pierres employées dans la construction de l'église, qui est ro-

mane en grande partie et qui se termine par trois absides, doivent provenir de constructions gallo-romaines; car on y voit des trous de louve, ce qui paraît l'indiquer. En face de St.-Marcel, on voit encore les derniers vestiges d'un pont très-ancien sur la Creuse, que quelques-uns regardent comme romain : je n'oserais me prononcer affirmativement dans l'état où se trouvent les restes de piles qu'on aperçoit encore; mais évidemment cette construction doit remonter à une époque reculée, et, si elle n'est pas romaine, elle a pu remplacer un pont de cette époque.

Les églises d'Argenton ont peu d'intérêt, celle qui occupe le centre de la ville appartient au style flamboyant.

Le Dorat. — Le Dorat, petite ville, chef-lieu de canton de la Haute-Vienne, renferme une église remarquable, la collégiale de St.-Pierre, qui vous avait été autrefois signalée par M. l'abbé Texier, et que j'ai vue avec intérêt.

Le plan de l'église du Dorat offre l'image d'une croix latine, avec collatéraux étroits qui s'élargissent autour du chœur. Trois chapelles circulaires rayonnent autour de l'abside : deux autres chapelles semi-circulaires garnissent, selon l'usage, le côté *est* de chacun des bras du transept.

La porte principale s'ouvre, à l'ouest, au centre d'un vestibule surmonté d'une tour carrée très-lourde, qui rappelle l'entrée de l'église de St.-Benoît-sur-Loire. Cette porte cintrée, polylobée, est accompagnée, à droite et à gauche, de niches ou fenêtres bouchées que l'on retrouve dans beaucoup de façades d'églises du Poitou (V. la fig., p. 346).

Les bas-côtés sont couverts avec des voûtes romanes d'arête; la voûte de la nef principale est garnie d'arcs-doubleaux en ogive, genre de voûte que M. l'abbé Texier nous a dit, en 1847, avoir été employé dans la plupart des églises romanes de la Marche et du Limousin.

Deux coupoles couvrent, l'une la première travée de la nef, et l'autre le centre du transept ; la première est circulaire

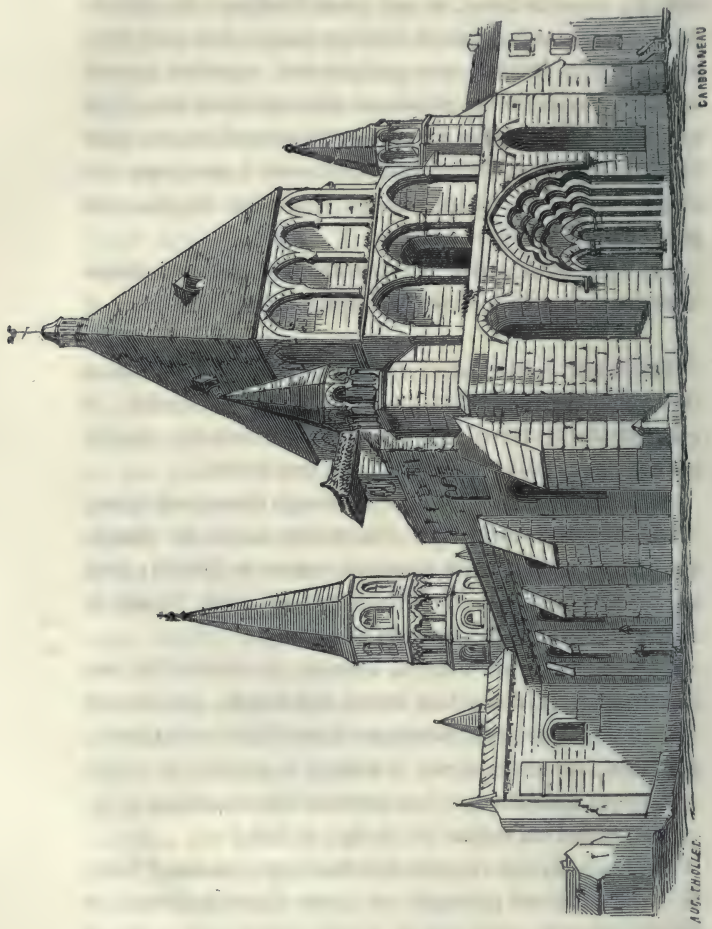

VUE DE L'ÉGLISE DU DORAT (Haute-Vienne).

comme toutes les vraies coupoles ; l'autre est octogonale : ce n'est pas conséquemment une véritable coupole ; elle est

éclairée, à la base, par huit fenêtres et percée, au centre, d'une ouverture polylobée établissant une communication avec la tour octogonale élégante qui couronne le transept. Ce clocher, dont l'ordonnance se modifie à chaque étage (V. la figure, p. 346), est fort élégant et se termine par une flèche en pierre surmontée d'un ange en cuivre doré tenant une croix. M. Texier estime à 190 pieds la hauteur totale de ce clocher. Quatre escaliers en vis, deux dans la façade occidentale et deux dans le mur oriental des transepts, se terminent par un clocheton octogonal porté sur huit colonnettes.

On entre dans la nef en descendant un escalier de seize marches; les arcades de la nef reposent sur des piliers carrés cantonnés sur chaque face d'une colonne engagée. Les arcs du sanctuaire ont pour supports des colonnes monocylindriques.

Sous ce sanctuaire est une crypte bien conservée; on y voit des nefs collatérales faisant le tour du sanctuaire, dont la voûte est portée par des colonnes cylindriques. Le chœur de l'église supérieure étant élevé de trois marches au-dessus de la nef, trois ouvertures percées dans ces marches et ébrasées à l'intérieur permettaient aux fidèles de suivre les cérémonies de l'église inférieure sans y descendre.

A l'extrémité du transept sud se trouve une des principales entrées de l'église. Du même côté nord, et sur le linteau d'une porte taillée en forme de fronton, on lit l'inscription suivante :

DOMVM ISTAM TV PROTEGE DOMINE ET ANGELI TVI CVSTODIANT
MVROS EIVS ET OMNES HABITANTES IN EA AMEN ALLELVIA

Au centre du fronton figuré sur le linteau, au-dessous du tympan, se trouve une croix entre les lettres A et ω, et sur

cette croix, les mots *Rex*, *Lux*, *Lex*, *Pax*, sont disposés de telle sorte que l'X placé au centre sert de lettre complémentaire à chacun de ces quatre mots.

M. l'abbé Texier a figuré cette inscription curieuse dans son Recueil des inscriptions du Limousin.

Il a également donné les inscriptions d'un linteau de porte de l'église St.-Michel de la même ville, aujourd'hui détruite, taillé en fronton comme le précédent et ayant aussi au centre une croix entre l'alpha et l'oméga; on lit sur ce linteau:

DOMVM ISTAM TV PROTEGE DNE
ET ANGELI TVI CVSTODIANT MVROS
ET OMNES ABITANTES EIVS.

Un tympan encore de même forme, avec la même croix et une inscription au-dessous, existe à l'église de Tersannes, dont la cure, dans le voisinage du Dorat, était à la nomination du Chapitre de cette ville.

On voit dans la nef de l'église du Dorat une cuve en granite très-curieuse, qui peut avoir été un font baptismal; elle mérite d'être soigneusement conservée, ce que j'ai essayé de persuader, sans être bien sûr d'avoir réussi. Cette cuve présente la forme carrée d'un côté, semi-circulaire de l'autre : elle a près de 2 mètres de largeur de A à B. Le bord de la partie carrée est orné de quatre lions, comme on les faisait souvent au XIe. siècle; ils sont affrontés à chaque angle *e d*.

MONTMORILLON. — Vous connaissez, par les dissertations dont elle a été l'objet, l'église octogone de Montmorillon. Il y a long-temps qu'il n'est plus permis d'y voir un temple de Druides, comme on le répétait autrefois, et je ne prétends pas rappeler ces assertions absurdes pour me fournir l'occasion de les réfuter; mais il y aurait des recherches intéressantes à faire pour découvrir les motifs qui ont fait construire cette église ronde au XIIe. siècle, quand il y avait près de là une autre église en forme de basilique.

Un des professeurs du séminaire, qui occupe à présent les bâtiments de la collégiale, m'a dit que, du temps des croisades, les pélerins recevaient l'hospitalité dans l'établissement dont l'octogone faisait partie, et que cette église ronde était vraisemblablement celle qui leur était particulièrement destinée. Cela peut être, et j'espère que la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui a publié autrefois une vue au trait de l'octogone, nous donnera par la suite, des recherches complètes sur l'histoire de cette maison dont on ne s'est pas assez occupé depuis que Millin publiait un dessin de l'octogone en 1807 (1).

Il serait bon de donner un plan détaillé de l'établissement. Il se trouvait séparé en deux parties par l'église. Les cours principales et l'octogone sont au midi; une autre cour était au nord. Près des constructions qui avoisinent le portail de l'église placé sur le bord de la rue, on voit encore un bâtiment octogone d'un diamètre moins grand que l'autre, qui me paraît évidemment avoir été une cuisine, pareille à celles dont j'ai parlé dans mon *Histoire de l'architecture civile au moyen-âge*, et comme on en voit encore à Fontevrault et ailleurs. Une cheminée centrale, dont il ne reste plus que le pyramidion, couronne la voûte conique de cette cuisine et quatre ouvertures, en forme de meurtrières, pratiquées dans les pa-

(1) *Voyage dans le midi de la France*, atlas.

rois de cette voûte, laissaient échapper la fumée ou les vapeurs.

On vient de faire une chapelle de cette cuisine, et elle n'a pas beaucoup souffert : de sorte qu'on peut se rendre parfaitement compte de la disposition de l'édifice.

Je n'ai pas l'intention de décrire l'établissement de Montmorillon, parce que cette tâche revient de droit à la Société des Antiquaires de l'Ouest. Je signalerai seulement l'intérêt de quelques parties anciennes des maisons d'habitation et de la tour. Malheureusement on est en train de refaire en grande partie celle-ci, et quoique je n'aie pas à en blâmer l'exécution, sauf pourtant les hideux enduits de chaux dont on couvre les murs, je ne saurais voir sans tristesse refaire à neuf, exhausser, rectifier les anciens édifices de manière à leur enlever leur véritable cachet. Je crois qu'on est entré dans cette voie à Montmorillon.

Il serait à désirer qu'un cours d'antiquités fût fait dans le séminaire, qui occupe les bâtiments de la collégiale. La Société française d'archéologie a émis ce vœu à Limoges : il a été transmis par M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Compagnie, à Mgr. l'Évêque de Poitiers qui a répondu, avec obligeance, *qu'il y songerait.* Je crains que cette promesse ne soit bientôt oubliée. Du reste, M. l'abbé Aubert, inspecteur divisionnaire de la Société, a promis de reproduire ce vœu toutes les fois qu'il le pourra et d'en poursuivre l'exécution.

J'ai vu avec intérêt l'autre église de Montmorillon, mais il faudrait des plans que je n'ai pas pour vous communiquer utilement les remarques que j'ai faites. Les environs de cette ville doivent présenter quelques églises où l'antiquaire trouverait à faire de bonnes observations. Rien n'est plus digne d'être encouragé que ces explorations dans les campagnes. Malheureusement je n'avais pas le loisir de parcourir le pays, parce que le Congrès scientifique de France allait s'ouvrir à Limoges, et qu'il me fallait arriver à temps dans cette ville ; j'ai vu pourtant quelques églises rurales, notamment celle de La-

thus dont le centre est voûté en coupole. Les coupoles ne sont pas rares dans le pays, et M. de Verneilh voit son catalogue s'enrichir chaque jour de nouveaux exemples de l'emploi de ces voûtes.

Pendant que j'étais à Montmorillon, notre savant confrère étudiait à fond l'intéressante église de St.-Léonard; il relevait les mesures d'une chapelle ronde accolée à cette église et tellement dissimulée ou masquée extérieurement, qu'elle avait été peu remarquée. C'était, à ce qu'il paraît, un sépulcre. Tout près de là on voyait encore, il y a quelques années, une inscription ainsi conçue :

HIC REQVI*es*CIT .ONCERAD (*Concerad* ou *Goncerad*) QVI HOC EDIFICAVIT SEPVLCHRVM ET OBIIT VIII K JVLI..

Cette inscription, gravée, dit M. Texier, sur une tombe de granit longue de 5 pieds et nous donnant le nom de l'architecte de la rotonde de St.-Léonard, a été brisée ou perdue *tout récemment*. La Société française d'archéologie a mis une allocation à la disposition de M. de Verneilh, pour la faire rétablir pendant que le souvenir en est présent. C'est une chose urgente et très-utile, que de sauver de l'oubli le nom d'un architecte du XIe. ou du XIIe. siècle.

La description de l'église St.-Léonard a fait le sujet d'une des intéressantes communications de M. de Verneilh au Congrès, et la monographie qu'il en a présentée sera publiée dans les actes de la session.

M. F. de Verneilh qui, comme vous le savez, a fait un grand voyage en Orient, qui est revenu par l'Italie pour y étudier les églises byzantines, notamment St.-Marc de Venise, les monuments de Ravenne et de quelques autres villes, M. F. de Verneilh est allé, cette année, en Allemagne pour explorer les influences byzantines dont font foi les édifices de quelques contrées du pays. Le savant baron de Quast, inspecteur-général des monuments historiques de Prusse, a voulu accompagner et guider notre savant ami dans ses explorations, et avec la

connaissance parfaite qu'il possède des monuments et de l'histoire, il lui a fait voir de la manière la plus fructueuse la riche série d'édifices et d'objets d'art de différents âges que possède l'Allemagne. Déjà vous avez entendu l'intéressante notice de MM. de Quast et de Verneilh sur les émaux de l'Allemagne. M. de Verneilh ne tardera pas à ajouter à ses belles publications sur l'histoire de l'architecture byzantine un nouveau chapitre, relatif aux influences byzantines en Allemagne.

Fouilles de Chassenon.—M. Félix de Verneilh dirige, dans la Charente, de concert avec M. l'abbé Arbellot, archiprêtre de Rochechouart, les fouilles de Chassenon, l'ancien *Cassinomagus* de la Carte de Peutinger, où M. l'abbé Michon avait commencé des fouilles il y a vingt ans; ces fouilles ont été très-fructueuses et j'ai pu les visiter, accompagné de nos deux confrères. J'ai été très-intéressé par les résultats considérables obtenus avec la somme modeste que nous y avons consacrée (400 fr.), et à laquelle la Société d'Angoulême a bien voulu ajouter 200 fr., concours obligeant et fraternel pour lequel nous sommes heureux de lui offrir ici nos remercîments.

Je ne dois pas vous dire ici tout ce que MM. de Verneilh et Arbellot ont trouvé, parce que ces Messieurs vont, dans peu de jours, vous adresser un mémoire avec un plan; mais ce que je dois déclarer, c'est qu'ils ont mis beaucoup de dévouement dans la direction des travaux et l'étude des ruines. M. l'abbé Arbellot est à 2 lieues de Chassenon; M. de Verneilh en est bien plus éloigné, à 9 lieues : ces deux Messieurs ont néanmoins visité les fouilles assez fréquemment pour que rien ne fût oublié, que tout ce qu'il y a d'important fût exploré à mesure que les travaux marchaient. Vous aurez donc un aperçu vraiment intéressant sur cette localité gallo-romaine, dont les ruines s'élèvent encore hors terre et dont une partie peut être restituée sans trop de conjectures.

Nous avons visité l'église, qui présente dans le mur de la

façade occidentale, partie plus ancienne que le reste, des briques disposées en arête de poisson, comme on en voit à Suèvres (Loir-et-Cher) (Voir un de mes précédents rapports) et à Savenières (Maine-et-Loire), ce qui prouve que cette église a été fondée à une époque fort ancienne : vraisemblablement les briques qu'on voit dans la maçonnerie sont des briques romaines.

St.-Yrieix. — J'ai quitté Chassenon pour visiter St.-Yrieix, en compagnie de M. Bouillet, de Clermont. Quoique nous eussions pour but la visite des gisements de kaolin, si intéressants pour l'industrie céramique, nous avons pu jeter un coup-d'œil sur l'église, qui offre beaucoup d'intérêt.

Excursion du Congrès à Solignac. — Je ne vous entretiendrai pas des travaux archéologiques du Congrès scientifique de France, à Limoges. L'excursion *extra-muros* a été absolument semblable à celle que fit la Société française d'archéologie en 1847, lorsqu'elle tint à Limoges des séances générales : c'est-à-dire qu'on a visité en détail l'église de Solignac et qu'on est revenu par Chalusset.

Topographie de la ville romaine de Limoges. — Nous avons visité avec soin l'emplacement de la ville romaine à laquelle donnait accès le pont St.-Martial. Des barques ont été mises à notre disposition pour étudier de plus près les pierres de grand appareil qui composent les piles de ce pont. M. de Verneilh a présenté au Congrès le résultat de notre examen.

M. Thiollet qui, malgré son âge, assistait au Congrès scientifique et y prenait part avec le zèle que vous lui connaissez, a relevé, à ma demande, le plan du castrum qui a succédé, au IVe. siècle, à la ville romaine ou qui en est au moins devenu l'acropole.

A Limoges, comme ailleurs, la cathédrale et l'évêché étaient compris dans cette enceinte qui est assez facile à reconnaître, quoique les murailles romaines aient été démolies.

Le bourg de St.-Martial s'élevait à quelque distance du castrum, absolument comme était à Auxerre le bourg de St.-Germain, comme était à Périgueux celui de St.-Front, relativement à la cité; comme était aussi à Tours le bourg de St.-Martin, relativement à la ville romaine du IVe. siècle.

La Société française d'archéologie a tenu deux séances importantes à Limoges, pendant la durée du Congrès. L'une a été présidée par l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux, notre savant confrère, M. Ch. Des Moulins; l'autre par M. Léo Drouyn. M. Le Cointre, de l'Orne, et M. de Chasteigner, de la Gironde, ont rempli les fonctions de secrétaire.

Plusieurs fois, pendant la sesion de Limoges, les membres de la région m'ont témoigné le désir de voir la Société française d'archéologie tenir, dans un temps rapproché, son Congrès archéologique à Cahors ou à Alby : Cahors, par sa cathédrale à coupoles (Voir la page 355), par son château, et surtout par ses débris d'antiquités romaines, offrirait toutes les conditions nécessaires pour qu'un congrès archéologique y eût de l'intérêt. Alby présente aussi un puissant attrait par sa cathédrale; il s'agit de savoir quelles ressources ces localités pourront offrir aux savants pour de semblables réunions : l'esprit n'est pas tourné vers les études archéologiques dans ces deux villes, et il faut des hommes dévoués pour y préparer les voies du Congrès archéologique. M. du Molay-Bacon, secrétaire-général de la préfecture d'Alby, et M. le comte de Toulouse-Lautrec nous ont fait espérer leur concours, ce qui fera probablement préférer Alby à Cahors.

Je n'ai toutefois à vous faire, pour le moment, aucune proposition, et il faut attendre au moins jusqu'au Congrès de Dunkerque, en août 1860, pour prendre une décision. D'autres membres ont demandé que l'on choisisse une ville du centre, dans laquelle la Société française d'archéologie compte un

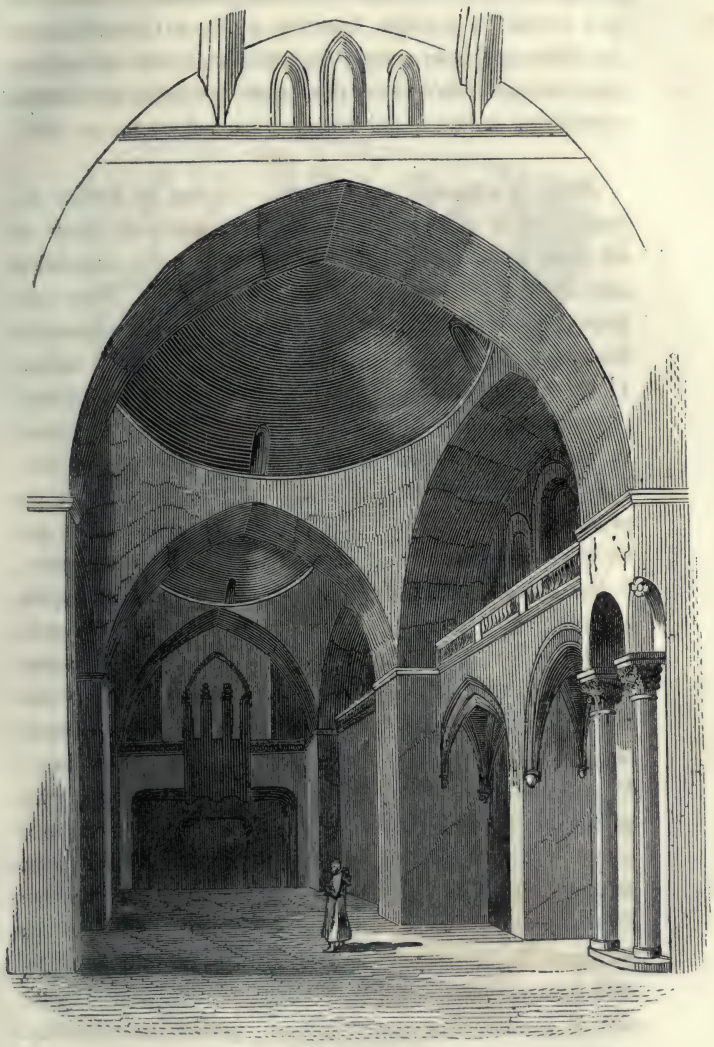

INTÉRIEUR DE LA CATHÉDRALE DE CAHORS.

assez grand nombre d'adhérents, et il est probable que la majorité sera favorable à ce projet. Toutefois, si Alby ou Cahors faisaient des efforts suffisants, rien n'empêcherait de tenir une session dans l'une ou l'autre de ces villes, après la réunion du Congrès scientifique de France qui doit avoir lieu à Bordeaux en 1861.

Musée d'antiquités de Limoges. — Avant de quitter Limoges, où le temps du Congrès s'est rapidement écoulé et où nous avons été parfaitement accueillis par la population tout entière, je voudrais dire un mot du musée. Il est toujours dans le local où la Société l'a vu en 1847 : seulement la disposition des objets a été améliorée. Pour une ville comme Limoges, ce local ne peut être que provisoire, et j'ai été heureux de faire émettre par le Congrès scientifique de France un vœu tendant à hâter la *création de vastes locaux destinés à recevoir les objets d'art et d'antiquités, et les produits de l'industrie du pays, etc., etc.* Il est temps que les villes comprennent l'importance des collections publiques ; il faut qu'elles soient enfin convaincues que laisser empilés les objets que l'on possède sans les placer de manière qu'ils soient vus avec fruit, c'est à peu près comme si l'on mettait sous clef des habits neufs pour se vêtir d'habits troués et déchirés. Malheureusement, dans toutes nos villes, les Conseils municipaux croient que les musées sont un objet de luxe, d'amusement pour les gens désœuvrés, et ils rognent le plus qu'ils peuvent les maigres budgets de ce département pour arriver à faire quelques *mètres de trottoirs de plus.* Nous ne cesserons jamais de protester contre cette fausse manière d'envisager les choses. Toujours le Congrès, l'Institut des provinces, les Assises scientifiques et les Inspecteurs de la Société française d'archéologie élèveront la voix pour obtenir plus de justice, pour que les produits de l'art soient abrités, et que les sculptures anciennes que l'on découvre si souvent

puissent enfin être recueillies, au lieu d'être converties en moëllon.

M. Léo Drouyn a dessiné, dans ce musée, plusieurs chapiteaux en granit provenant de l'église de l'abbaye de St.-Mar-

CHAPITEAUX EN GRANIT, AU MUSÉE DE LIMOGES,
Provenant de l'église de St.-Martial.

tial, et que quelques personnes ont regardés comme étant du Xe. siècle. On peut admettre pour certain qu'ils remontent au moins au XIe. M. Thiollet a dessiné de son côté, au musée, d'autres objets sur lesquels j'aurai plus tard à attirer particulièrement votre attention.

BOURGES.—J'aurais quelque chose à vous dire de Bourges, mais il m'est trop pénible d'entrer avec vous dans cette ville, où nous aurions à constater la même indifférence que par le passé pour les beaux débris de sculptures gallo-romaines que le Maire de la ville laisse toujours exposés à la gelée, quoiqu'il eût promis, dans une de vos séances tenues en 1858, de les abriter sous un hangar. Que dire des administrations qui comprennent si peu les intérêts artistiques de leur pays !! et qui remplissent si mal leurs engagements !!! J'aime mieux détourner les yeux et remettre à une autre époque à vous parler de quelques antiquités du Cher, qui méritent votre attention à plus d'un titre. Je passe à des découvertes faites dernièrement dans le département de Seine-et-Marne.

Ruines romaines de Châteaubleau.—Les journaux avaient annoncé des découvertes importantes d'antiquités romaines faites à Châteaubleau, près de la station de Château-Rouge, à trois lieues de Provins. Je m'y suis rendu et j'ai pu prendre connaissance de cette localité, grâce aux renseignements qui m'ont été obligeamment donnés : à Paris, par M. le vicomte de Bonneuil ; à Château-Rouge, par M. Arnoult, et, à Châteaubleau, par M. Vassel, qui a bien voulu me conduire sur tous les points où des ruines ont été reconnues.

Vous comprenez qu'il faudrait avoir sous les yeux un plan à grand point pour vous expliquer l'étendue qu'occupait la ville, d'après les débris qui jonchent le sol cultivé, et les

murs dont on a constaté la présence à plusieurs reprises. Il paraît que cette ville était située sur le bord d'un étang, dont la dépression et les terres marécageuses se trouvaient à l'est et au nord-est des ruines.

On m'a montré d'abord le théâtre : c'était, il y a quelque temps, un tertre semi-circulaire sur lequel végétait un bois taillis. Les fouilles qu'on a faites ont démontré que la scène était tournée vers l'est, qu'elle avait environ 80 mètres de développement du nord au sud, et qu'il y avait 60 mètres environ de cette scène aux entrées qui donnent accès aux gradins.

Le mur de la scène a disparu depuis long-temps ; les murs qui portaient les gradins existaient encore il y a quelques années avec une hauteur de 2 à 3 mètres. Mon cicérone, M. Vassel, qui n'est pas âgé, me l'a affirmé : il n'en reste plus aujourd'hui que des débris. Cinq portes très-visibles existent dans la partie semi-circulaire : la principale, ouverte au milieu de la courbe, du côté de l'ouest, avait 4 mètres 50 centimètres de largeur; elle était distante de 27 mètres 50 des portes qui l'avoisinent au nord et au midi; la distance entre les dernières et les deux autres n'était que de 17 mètres. J'indique ces mesures d'après l'article de M. l'abbé F.-A. Denys, inséré dans le *Journal de Seine-et-Marne ;* elles doivent être exactes, puisque le plan de ce théâtre a été levé par M. Burin, instituteur de la commune, qui a dirigé une partie des fouilles faites à Châteaubleau.

Les ruines de ce théâtre présentaient, du reste, une masse imposante et solide de pierres noyées dans du mortier de chaux; de larges briques s'y trouvaient aussi employées comme au théâtre de Lillebonne et dans la plupart des constructions du même temps.

Les habitants de Châteaubleau se souviennent encore d'avoir vu, près de l'entrée nord-est du théâtre, un escalier qui con-

duisait aux gradins supérieurs. On croit que de longues pierres calcaires très-dures, disséminées dans le village, ont pu servir à former les gradins.

Une large voie conduisait à l'entrée principale du théâtre; d'autres rues venaient aboutir à une des portes du nord et du midi.

A une petite distance du théâtre est le champ de justice, où il y avait autrefois une grosse tour. Le nom de justice paraîtrait indiquer qu'elle dut servir à l'exercice de la juridiction féodale : le théâtre avait d'ailleurs servi de forteresse au moyen-âge, et la dénomination de Châteaubleau, *castrum Blaudi*, que porte la localité dans les pouillés du diocèse de Sens, paraît encore le prouver, comme le fait judicieusement remarquer M. Denys, l'auteur que j'ai déjà cité. Mais cette tour n'aurait-elle pas été, dans l'origine, quelque chose comme la tour de La Rigale et celle de Vésone dans la Dordogne (Voir le Compte-rendu du Congrès archéologique tenu à Périgueux, en 1858) ; ou comme celle de Chassenon, dont vous parlera bientôt M. de Verneilh? Je suis très-tenté de le croire.

Les Templiers eurent, au XIIe. siècle, un établissement à Châteaubleau; leur chapelle présente quelques restes de murs anciens.

En avant de l'église, on voit, au coin du cimetière, un massif de construction romaine, qui devait se trouver près de la voie conduisant au théâtre; c'est un mur qui a encore 2 mètres d'élévation.

Mais ce qui est le plus difficile à expliquer, ce sont deux murs parallèles, à 8 mètres de distance l'un de l'autre, ou plutôt deux lignes de fondations, reconnues sous terre, dont l'une a près de 2 kilomètres de longueur sur une épaisseur de plus d'un mètre.

Quelques-uns ont pensé que cet intervalle de 8 mètres, qui existe entre ces fondations, était l'emplacement d'une

rue; mais il faudrait des sondages suivis pour éclaircir la question.

Maintenant quel nom portait, sous la domination romaine, la station dont les vestiges nous sont révélés à Châteaubleau ? Est-ce la station *Riobe*, marquée dans la Carte de Peutinger, sur la route allant de Sens, *Agedincum*, à Chailly en Brie,

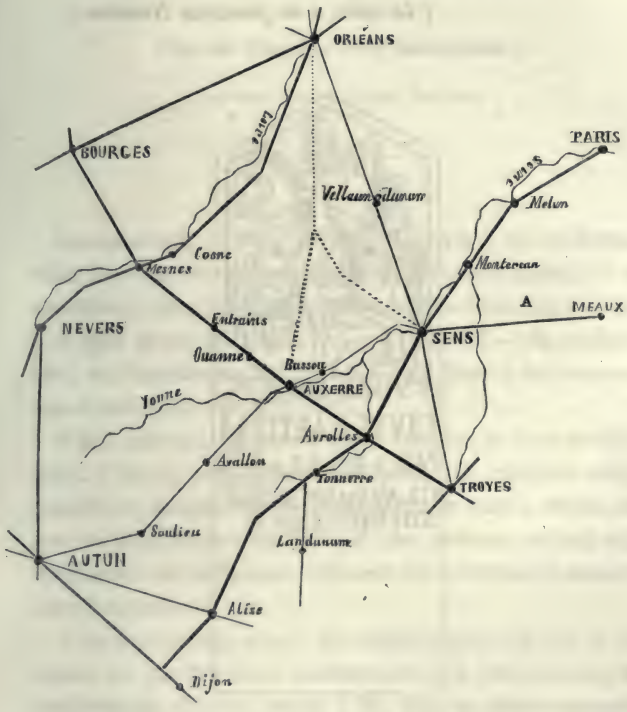

A. Position de la station *Riobe*.

Calagum, puis à Meaux, *Fixtuinum* (Voir la carte ci-jointe), et de là à Senlis et à Beauvais ?

Cette attribution paraît très-naturelle au premier abord,

Mais le Congrès des délégués des Sociétés savantes sera appelé à l'examiner en avril 1860, et nous devons garder une sage réserve jusqu'à ce que la chose soit jugée par lui. Cette question méritait, à tous égards, de lui être soumise. Nous aurons successivement à lui en soumettre plusieurs autres, se rapportant à la géographie ancienne de la Gaule.

(La suite à un prochain Numéro.)

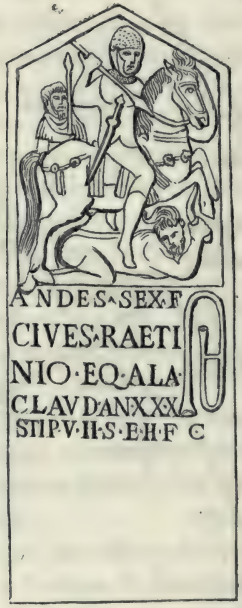

LA PLUS VIEILLE

DES

ÉTABLES A PORCS,

Par M. Charles DES MOULINS,

Inspecteur divisionnaire de Bordeaux.

Ce monument, dont la découverte, j'espère, va me fournir enfin un titre de gloire aux yeux du monde savant, — ce monument, dis-je, comble une lacune dans l'histoire de l'art.

A quel genre d'architecture appartient-il? — Je n'oserais dire, vu l'appellation que la vérité me force à lui imposer, que ce soit à l'architecture *civile*.

Il faut pourtant un nom à cette branche de l'art du bâtiment. C'est là, par le siècle qui court, une condition indispensable et un gage assuré de progrès, car tout le monde sait que les maladies ne tuent presque plus personne, depuis qu'à la diligence des hellénistes, elles ont été embrigadées sous des noms harmonieux!

Mon monument, donc, ne constitue pas à lui seul le domaine de l'architecture ALIMENTAIRE; il faut distraire de l'architecture civile et réunir à lui, dans un même compartiment des arts humains, les caves, granges, celliers, moulins, fontaines, cuisines, fours et réfectoires dont les monuments civils, militaires ou religieux sont souvent encore accompagnés et dont, jadis, ils l'étaient nécessairement toujours.

Notre aimé et illustre maître a inscrit cette loi dans le Code de l'archéologie du moyen-âge, dont il est le glorieux fondateur : *Il y a unité synchronique de style dans tous les genres d'architecture.*

Mon monument vient apporter une nouvelle attestation à l'appui de cette grande vérité.

Et d'abord, voici l'histoire de sa découverte :

Le 1er. juillet 1858, à 44 kilomètres du chef-lieu de la Gironde, dans la commune de Marcamps, qui fait partie de l'ancien Bourgez, la Société Linnéenne de Bordeaux célébrait, par une excursion botanique, sa 41e. fête annuelle. Nous suivions un chemin établi, pour le service des nombreuses carrières de pierre calcaire du pays, entre le pont du Moron (commune de Tauriac) et la Grande-Carrière (commune de St.-Laurent-d'Arce). Arrivés en vue de l'église de Marcamps, de laquelle un vallon nous séparait à notre gauche, nous nous trouvâmes, sur la droite, au bord d'une de ces immenses et profondes excavations à ciel ouvert d'où l'on a tiré la pierre pendant des siècles, avant de pousser des galeries souterraines partant du fond de ces précipices de 12 à 15 mètres.

Entre la carrière et la route, s'élève une petite maison qui tourne le dos à celle-ci, et dont je vis avec surprise le mur *formé d'une seule pierre.* Il n'était pas difficile de comprendre que la carrière actuelle remplace une éminence de pierre exploitable, ayant jadis dominé le point où passe aujourd'hui le chemin ; — éminence dans laquelle un carrier, qui voulait se construire économiquement une maison, avait réservé *un témoin* taillé en forme de mur, et s'était borné à bâtir les trois autres, comme à l'ordinaire, avec du moëllon.

En effet, un examen plus attentif, auquel nous nous sommes livré postérieurement, nous a fait reconnaître les traces de deux étages superposés et successifs d'habitation et de tuyaux

de cheminées, visibles encore sur la tranche de la carrière, entre le niveau actuel de la route et le sommet du coteau.

Parallèlement au mur monolithe de la maison du carrier et appuyé contre elle, je vis un massif de maçonnerie fort soignée et de vieille apparence, dont la forme cubique se terminait en un amortissement ogival obtus, couronné d'une épaisse chevelure de lierre, de ronces, de clématites et ombragé, en guise de panache, par un grand et vieux figuier.

J'étais si loin du vrai, que je crus voir *le dos* d'une fontaine ou d'une chapelle, d'une niche pour mieux dire, de construction ogivale.

Je n'avais pas encore eu le temps d'observer que la première hypothèse est inadmissible, puisque la maison et le monument ogival sont portés sur un dé de pierre réservé dans le creusement de la carrière, et faisant l'office de cloison entre l'excavation à ciel ouvert de la carrière, et une sorte de puits rectangulaire, de 8 à 10 mètres de profondeur à pic, qui donne du jour aux galeries souterraines et au chemin qui passe sous le massif de la route actuelle, pour aller du fond de la carrière au vallon de Marcamps. Il n'aurait fallu rien moins qu'un coup de la verge de Moïse pour faire sourdre et pour alimenter une source vive au sommet de cette cloison de pierre !

La seconde hypothèse se trouvait ruinée par cette simple réflexion, que la prétendue niche ou chapelle tourne le dos à la route au lieu de s'ouvrir sur elle ; et de plus, ce massif ogival qui présente si bien la forme et les dimensions d'une fontaine du moyen-âge, est trop peu élevé au-dessus du niveau du chemin pour qu'on y ait jamais établi un crucifix, une Madone ou une statue de saint !

Enfin, dès que nous eûmes fait le tour de la maison, qui n'offre absolument rien de remarquable, nous nous trouvâmes en face de ce que représente la planche première, due au crayon de mon excellent ami et collègue, Léo Drouyn ; — en

face, dis-je, d'une véritable *étable à porcs*, surmontée d'un amortissement ogival en pierres de taille; — d'une étable à porcs construite, évidemment, à cette seule et unique fin, conservée intégralement dans son primitif état, avec sa lucarne au milieu de l'amortissement pour donner de l'air *à l'habitant;* avec sa mangeoire qui traverse l'épaisseur du mur de façade afin qu'on y puisse verser du dehors le *potage* et consommer celui-ci du dedans sans que la porte s'ouvre; avec sa porte enfin, carrée et munie de ses feuillures *excessivement* profondes, ouverte dans la façade, entre son angle de droite et la mangeoire.

DIMENSIONS DU MONUMENT.

Façade (au sud).

Largeur totale du massif de l'étable, entre le roc vif de la carrière à l'ouest, et un rebord de maçonnerie qui soutient le petit jardin du carrier, à l'est.	2m	65
Hauteur du massif	1	35
Profondeur du retrait que l'amortissement ogival forme sur la façade du massif.	»	14
Largeur de l'amortissement ogival, à sa base, sur le retrait.	1	25
Hauteur de l'amortissement ogival, à partir du retrait.	1	7
Hauteur totale du monument (1,35+1,07)	2	42
Épaisseur de l'arc ogival extradossé qui forme la toiture.	»	13
Hauteur de la lucarne rectangulaire de l'amortissement, laquelle part du retrait de la façade.	»	18
Largeur de cette lucarne	»	13
Hauteur de la porte rectangulaire	1	25
Largeur de cette porte.	»	67
Saillie de la mangeoire monolithe, sur la façade . .	»	19
Largeur de la mangeoire	»	38

Côté est.

Longueur totale du massif de l'étable	2	25

Longueur totale de l'amortissement ogival et, par conséquent du toit. 2m 12
Largeur de la bande de faîtage en dos-d'âne peu bombé, qui forme l'arête du toit. . . . . » 28
Saillie des bords de cette bande, sur l'extrados du toit. » 03

Côté nord.

Pareil à la façade du sud, sauf qu'il n'a ni ouverture, ni retrait. Les pierres qui composent la paroi nord de l'amortissement ogival sont, en partie, taillées d'une façon singulière (quelques angles formant *crossettes*). Cette paroi, et une partie du roc qui la supporte, font saillie dans la cavité du puits rectangulaire dont j'ai parlé. Elles sont également en saillie de 60 à 70 centimètres, sur l'alignement du mur monolithe de la maison du carrier. Pour avoir une mesure plus exacte de cette dernière saillie, il faudrait une échelle de 10 mètres de long, partant du fond de la carrière.

Et maintenant quel est l'âge de ce monument en ogive et, si je ne me trompe, unique en son genre?

Nous ne voyons, M. Drouyn et moi, aucun moyen de fixer cet âge. Les pierres du toit étant appareillées, non de champ, mais sur leur largeur, ne forment pas un arc extradossé selon les règles ordinaires de l'art ogival. La bande de faîtage est d'une largeur inusitée au moyen-âge.

Mais ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on n'aurait pas construit en plein XVIIIe. siècle et qu'on ne construirait pas de nos jours une étable à porcs de cette forme, à moins que ce ne fût pour un de ces vieux châteaux tout neufs, où l'on emploie tant d'argent à une menterie qui n'en impose à personne. Hors de là, l'*archaïsme* est passé de mode, excepté quand il s'agit, pour le génie peu inventif de nos tailleurs de pierre, de copier servilement quelque temple tétrastyle ou décastyle. Paladins du triglyphe, du denticule et de l'ove, ils se croiraient irrévérencieux s'ils venaient à adultérer le style païen.

Quant à l'autre, ils le traitent avec moins de façon, et Dieu sait de quels oripeaux incohérents ils parent quelquefois ce qu'ils nomment sa nudité barbare !

Au XVIIe. siècle, il y avait encore un peu d'archaïsme qui luttait çà et là, par respect pour le passé, contre la jeunesse ressuscitée de l'art grec, et M. de Caumont se souvient, comme moi, d'avoir vu en 1844 et 1856, à Saujon, une église à fenêtres toutes ogivales, construite sous Louis XIV et même dans les dernières années de son règne; — à Esnandes, une tour à ouvertures en ogives du XVe. siècle, construite cinq ans seulement avant la naissance de ce prince (1633).

En somme, aucun caractère de notre petit monument ne nous autorise à lui attribuer une date antérieure à la 2e. moitié du XVIe. siècle, ni postérieure aux quinze premières années du XVIIIe. — Il est OGIVAL; c'est chose neuve pour une construction de ce genre, et c'est là tout ce que nous en pouvons dire.

M. Drouyn n'était pas avec moi lorsque cette heureuse trouvaille tomba sous ma main, et comme je n'eus pas la force de m'en cacher, je suis seul à savoir ce que j'ai eu à souffrir, pendant près d'un an, de l'incrédulité franche des uns, des réticences polies des autres, des quolibets de tous. Fort de mon droit, j'ai attendu patiemment que les vacances et l'hiver fussent écoulés, et que nos vies laborieuses nous permissent d'aller ensemble chercher mes certificats de véracité.

C'est le 12 mai 1859 que c'est levée pour moi cette consolante aurore. *Léon* Drouyn, fils de mon ami, conscrit archéologique qui entend dejà fort joliment le maniement de son arme, a enrichi son *album* d'un croquis de notre conquête ; mais il appartenait à l'auteur des *Types de la Gironde*, d'être le premier à *illustrer* ce *monument-type;* et afin que des yeux inexpérimentés ne soient pas exposés à élever un doute sur sa

destination, il a placé devant la porte le portrait du..... je ne puis me décider à dire *du propriétaire*; car, hélas! hôtes plus passagers de leurs demeures que nous ne le sommes souvent des nôtres, ces compagnons incessamment renouvelés de notre vie des champs n'atteignent jamais, grâce à nos tyranniques appétits, les droits d'une possession annale!

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1860, *à Paris.* — Le Congrès des délégués pour 1860 vient de clore sa session : cent soixante membres avaient répondu à l'appel de l'Institut des provinces, et les questions du programme ont été discutées avec beaucoup de zèle, de franchise et d'indépendance. Nous reviendrons sur cette session dans un prochain numéro du *Bulletin*, et nous ferons connaître les décisions du Congrès, relatives aux questions d'art et d'archéologie. Ce que nous voulons, dès aujourd'hui, apprendre à nos lecteurs, c'est que la session de cette année, plus nombreuse que celle de l'année dernière, a par cela même été plus satisfaisante. Quelques hommes nouveaux ont paru au Congrès, et c'est avec plaisir que nous avons constaté l'empressement qu'ont mis les honorables délégués des départements à remplir le mandat qui leur avait été confié.

Congrès archéologique de France, session de 1860, *à Dunkerque.* — La réunion de la Société française d'archéologie, fixée au 16 août, à Dunkerque, se composera de plus de trois cents membres; car le nombre des adhésions reçues par MM. Coursin et Dérode, secrétaires-généraux, dépassait le chiffre de deux cent quatre-vingt-dix, le 1er. avril.

Une circonstance favorisera la réunion, c'est le choix qu'a fait la Société archéologique d'Angleterre de la ville de Douvres pour sa réunion de 1860. On fera coïncider les deux Congrès de manière que l'un finira quand l'autre commencera, et que les savants anglais puissent venir fraterniser avec les savants français.

DE CAUMONT.

27e. *session du Congrès scientifique de France, à Cherbourg, le 2 septembre.* — Le Congrès scientifique de France s'ouvrira le dimanche 2 septembre, à Cherbourg, avec une grande solennité. Une messe en musique aura lieu à midi; à deux heures, le Congrès sera installé à l'Hôtel-de-Ville et procédera immédiatement à l'élection des président et vice-présidents des séances générales. Plusieurs lectures seront faites dans cette première séance.

Une grande soirée doit être offerte au Congrès le même jour. Le lendemain, les sections constitueront leurs bureaux particuliers; nous savons déjà que bon nombre de mémoires sont préparés sur les questions du programme.

Quant aux membres qui ont annoncé leur présence, nous pouvons citer : MM. *Ch. Des Moulins;* l'abbé *Blatairou;* le comte *de Chasteigner; Léo Drouyn* et *Pasquerée*, de Bordeaux; *F. de Verneilh*, de Nontron; *de Lorière*, d'Angoulême; *Le Coq* et *Bouillet*, de Clermont; *Challe* et *Cotteau*, d'Auxerre; le marquis *de Vogué*, du Cher; *J. de Buyer*, de la Haute-Saône; *Bizeul*, de Blain; *L. de La Sicotière*, de l'Orne; le vicomte *de Tocqueville*, de l'Oise; *R. Bordeaux*, d'Évreux; Mgr. *Crosnier*, de la Nièvre; *Ollivier*, ingénieur en chef des ponts et chaussées; *Marchegay*, id.; *Letot; Gaugain; du Ferrage;* le baron *de La Fresnaye* et *de Caumont*, du Calvados; *C. de Chizy*, président de Châlon-sur-Saône; le marquis *de Montlaur*, de l'Allier; *Prétavoine*, de l'Institut des provinces, maire de Louviers; *Ancelon*, de la Meurthe; *Bourdaloue*, de Bourges; *Boucher-de-Perthes*, d'Abbeville; Mgr. *Daniel*, évêque de Coutances; *Textoris*, de l'Yonne; *Goffin-Delrue*, de Mons; l'amiral *Fabvre*; le comte *de Gourgues*, de la Dordogne; le comte *d'Héricourt*, du Pas-de-Calais; *Houbigant*, de l'Oise; *Le Roy-Pierrefitte*, de la Haute-Vienne; *Le Harivel-du-Rocher*, de l'Institut des provinces; le commandeur *de Répécaud*,

d'Arras; *R. Taillandier*, de l'Institut des provinces; *René Taillandier* fils, ancien sous-préfet; *Baruffy*, de Turin; le docteur *Ribolly*, id.; *Du Chastellier*, du Finistère, etc., etc., etc., et plusieurs autres membres de la Société française d'archéologie. Le nombre des étrangers à l'arrondissement de Cherbourg s'élèvera à plus de trois cents; on compte aussi sur un certain nombre d'Anglais.

On sait que des fêtes et des excursions pleines d'intérêt seront organisées. Nous ferons connaître cette partie du programme dans un prochain numéro. Nous nous bornons, aujourd'hui, à transcrire quelques-unes des questions de la section d'archéologie et d'histoire :

« Quelles sont les pierres dites celtiques les plus intéressantes de la contrée ? »

« Indiquer, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la distribution des diverses constructions romaines qui existaient sur le territoire d'Alaume près Valognes (*Alauna* de l'Itinéraire d'Antonin et de la Carte de Peutinger). »

« Décrire particulièrement les ruines des bains telles qu'elles existent encore, et rattacher ces restes au plan par terre publié par Caylus et Montfaucon. »

« Tracer rigoureusement, et en s'appuyant sur des données certaines, le parcours des voies romaines qui existaient dans la presqu'île du Cotentin. Indiquer les découvertes d'objets antiques faites à diverses époques dans la presqu'île. »

« Quelles sont les localités sur lesquelles on possède des documents constatant leur existence du IVe. au XIe. siècle; en d'autres termes, quelle était la distribution des centres d'habitation dans le Cotentin, dans les siècles qui ont suivi la domination romaine (période mérovingienne et carlovingienne) ? »

« Lieusaint et le Ham, où des monuments mérovingiens ont été trouvés, étaient-ils des centres importants de population ? »

« Quels sont les monuments religieux du Cotentin incon-

testablement antérieurs au XIIe. siècle? En connaît-on qui puissent raisonnablement être attribués au Xe. siècle? »

« Quelle influence la réunion de l'Angleterre et de la Normandie a-t-elle eue, au XIIe. siècle, sur les progrès de l'art dans les deux pays, et par suite dans le Maine et l'Anjou? »

« L'architecture présente-t-elle dans le Cotentin, du XIIe. au XVe. siècle, des caractères particuliers qui puissent être signalés? »

« Le système des voûtes domicales de l'Anjou et d'Outre-Loire, dont on connaît deux ou trois exemples dans le Calvados, a-t-il pénétré dans le département de la Manche? »

« Le calice conservé à Biville a-t-il appartenu au bienheureux Thomas? N'a-t-il point été offert postérieurement, à cette église, en mémoire du bienheureux qu'on y révère? »

« Indiquer comment saint Floxel et saint Marcouf ont évangélisé les environs de Montebourg; réunir tous les faits authentiques qui se rattachent à l'histoire de ces deux saints. »

« Réunir les documents historiques relatifs au monastère mérovingien qui existait près de St.-Pair; apprécier l'importance de cet établissement religieux, et son influence sur la propagation de la foi chrétienne dans cette partie du département de la Manche. »

Les membres qui auront délivré leur carte, en envoyant le prix de la cotisation (10 fr.), au moyen d'un mandat sur la poste, à M. Besnou, secrétaire-général du Congrès, à Cherbourg, pourront, avec cette carte, obtenir remise de moitié sur le prix des places, soit pour aller, soit pour revenir de Cherbourg, par chemin de fer.

Les membres qui passeront par Paris pourront, en présentant leur carte à M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n°. 7, recevoir *gratuitement* un ouvrage de M. de Caumont, faisant connaître les curiosités de la route entre Caen et Cherbourg, lequel volume est accompagné de diverses figures et de la carte géologique du Cotentin.

Fouilles pratiquées dans le Bas-Rhin, aux frais de la Société française d'archéologie. — Une partie des fonds votés par la Société française à Strasbourg, au mois d'août dernier, a été employée à pratiquer des fouilles à Mackwiller, sous la direction de M. le pasteur Ringel.

Ces fouilles ont produit d'importants résultats, et voici le plan du bain romain qu'elles ont mis à nu. Quelques travaux

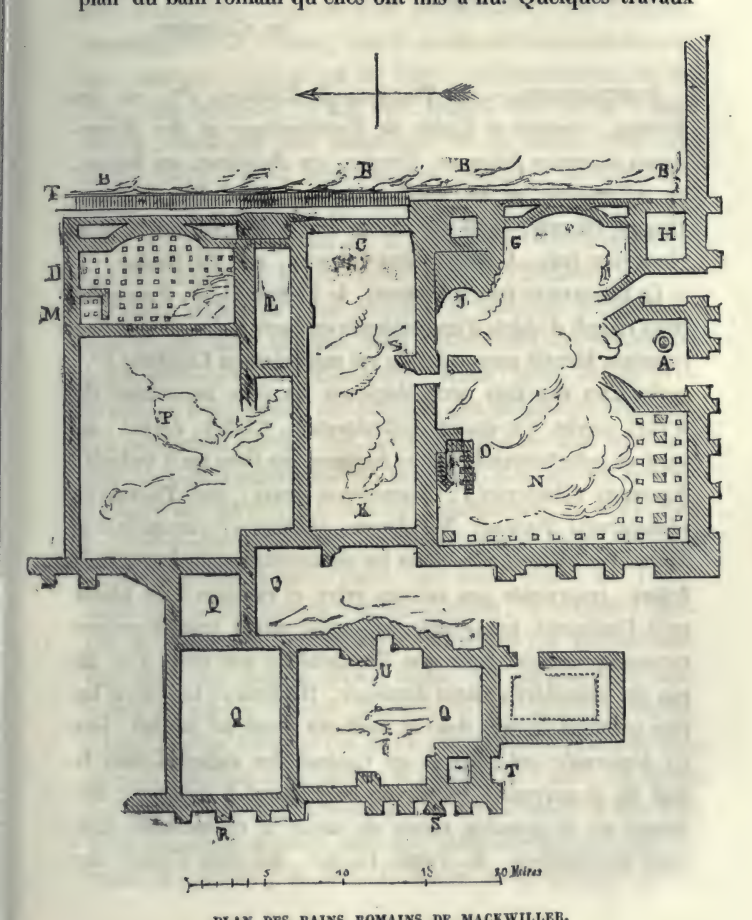

PLAN DES BAINS ROMAINS DE MACKWILLER.

sont encore nécessaires pour compléter l'exploration ; alors on pourra déterminer rigoureusement la destination des pièces composant l'édifice. Pour le moment, nous nous bornons à signaler cette curieuse découverte. M. Spach vient de faire parvenir à la Société française un plan des fouilles en relief ; c'est un mode de reproduction excellent que nous recommandons aux archéologues.

DE CAUMONT.

PUBLICATIONS. — *Le Tombeau de Childéric Ier., roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre*, par M. l'abbé COCHET. Dieppe, Marais, 1859 ; grand in-8°., avec nombreuses gravures sur bois. A Paris, chez Derache, rue du Bouloy, 7.

La découverte faite à Tournai, le 27 mai 1653, d'un tombeau rempli d'objets d'une richesse extraordinaire, et que l'on reconnut bientôt pour celui du roi mérovingien Childéric Ier., a été l'un des faits archéologiques les plus importants du XVIIe. siècle. Un érudit contemporain, Chiflet, écrivit, au sujet de cette trouvaille restée fameuse, un livre qu'il intitula : *Anastasis Childerici I, Francorum regis, sive Thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus.* Malheureusement les commentaires du brave Chifletius, empruntés aux auteurs grecs et romains bien plutôt qu'à l'antiquité mérovingienne, contenaient trop d'erreurs reconnues depuis, pour que l'autorité de son livre n'en ait pas été considérablement diminuée. D'ailleurs, les objets les plus précieux trouvés dans ce tombeau ayant été perdus, lors du déplorable vol commis au Cabinet des antiques dans la nuit du 6 novembre 1831, on était arrivé à concevoir des doutes sur la question même de savoir si ce tombeau était celui de Childéric. M. l'abbé Cochet, qui dans l'étude des

nombreuses sépultures franques par lui explorées et décrites avait souvent fait usage du llvre de Chifletius, avait été frappé de la ressemblance du fond des descriptions du vieil auteur avec les objets nouvellement découverts. L'analogie démontrait que le tombeau de Tournai était un tombeau franc, comme la multitude d'objets d'or qu'il récelait attestait que c'était celui d'un prince. Était-ce celui de Childéric? Des critiques commençaient à le nier, car le sceau où l'on avait lu son nom avait péri dans le vol de 1831, et l'authenticité de ce sceau était contestée. Il faut lire, dans le livre de M. l'abbé Cochet, comment une empreinte de ce sceau, prise au XVIIe. siècle, a été heureusement retrouvée dernièrement par M. Dauban dans un manuscrit de l'abbaye de Ste.-Geneviève, et l'argumentation où il a démontré scientifiquement que le sceau était certainement celui de Childéric.

Chiflet avait donc bien reconnu le tombeau royal, mais avait-il été aussi heureux dans l'attribution des nombreux objets enterrés avec le monarque? Hélas! non, et son livre se ressent très-souvent des préjugés des savants de l'époque, qui préféraient souvent des rêveries, filles de leur imagination, à l'observation positive des faits. Les erreurs archéologiques du XVIe. siècle ont été nombreuses, et tandis que les fondateurs du protestantisme se faisaient de la primitive Église une idée fausse, parce que leurs études sur l'antiquité chrétienne étaient trop incomplètes, et niaient l'autorité de traditions aujourd'hui justifiées par des monuments, une foule de savants d'une bonne foi parfaitement naïve mettaient sur le compte des anciens des faits incroyables. Ainsi Leander Albertus (*in descriptione Italiæ*) raconte que, sous le pontificat d'Alexandre VI, vers l'an 1500, on trouva à Rome, dans une sépulture, le corps entier d'une très-belle jeune fille nageant dans une admirable liqueur, sur une table de marbre, la face si fraîche et si agréable qu'elle

semblait vivante... *Il y avait à ses pieds une lampe ardente, laquelle s'éteignit aussitôt que le sépulcre fut ouvert.* Une inscription *témoignait* qu'il y avait quinze cents ans que le corps avait été mis là, et aussitôt on imagina que c'était le corps de Tullia, fille de Cicéron. Cette histoire de lampes encore allumées au moment de l'ouverture des tombeaux, et qui s'éteignaient aussitôt, se retrouve dans maints récits et montre que l'observation archéologique était alors aussi défectueuse que l'observation en physique et en histoire naturelle. Cependant il paraît que l'on eut l'occasion de faire alors un bon nombre de découvertes, car on publia des livres sur la sépulture des anciens, au nombre desquels il faut citer l'in-4°. de Claude Guichard, sur les *Funérailles et diverses manières d'ensevelir des Romains, Grecs et autres nations,* publié à Lyon par J. de Tournes dès 1581, avec des gravures sur bois. Long-temps avant que Chiflet eût eu l'occasion d'écrire son *Anastasis Childerici,* Guénébaud mettait au jour à Dijon, en 1621, son *Réveil de Chindonax, et diversité des cérémonies observées aux anciennes sépultures.* En 1641, Florianus Dulphus publiait à Bologne son *Tractatus de sepulturis*, la même année que Fortunius Licetus donnait son traité *De annulis antiquis*. L'archéologie funéraire voyait sans cesse paraître de nouveaux volumes, au nombre desquels il faut citer les *Cérémonies funèbres de toutes les nations*, in-12 publié par Muret en 1677; mais l'inobservation des monuments, le peu de richesse des collections, et surtout l'inexactitude des dessins et des gravures empêchaient la science de progresser. Les artistes semblaient dédaigner de donner des représentations fidèles, et malgré que Woeiriot se vante, dans le titre de son *Pinax iconicus antiquorum ac variorum in sepulturis rituum*, d'avoir gravé exactement ses représentations, *picturisque juxta hypographas exacta arte elaboratis effigiatas*, il faut bien avouer que ses figures

sont plus charmantes au point de vue de l'art que sérieuses au point de vue de l'histoire.

Cependant le livre de Chiflet marque une phase nouvelle, celle de l'observation plus exacte des monuments ; et c'est à partir de son livre que l'on vit paraître des travaux rédigés avec une autre méthode, au nombre desquels il faut citer les *Recherches sur la manière d'inhumer des anciens, à l'occasion des tombeaux de Civaux en Poitou*, par le R. P. R.... Poitiers, 1758, in-12.

Mais c'est de nos jours seulement que l'archéologie, en se dégageant des hypothèses, en acquérant la précision qui lui manquait, a commencé à revêtir ce degré d'exactitude sans lequel il n'y a point de science véritable. Préparé par trente fouilles entreprises pour l'amour des antiquités nationales, entouré d'une collection mérovingienne des plus complètes, en relations avec tous les hommes spéciaux, au courant de toutes les découvertes modernes, M. l'abbé Cochet avait, par la publication de sa *Normandie souterraine* et de ses *Sépultures gauloises*, *romaines*, *franques et normandes*, montré au monde savant ce que l'on pouvait attendre de lui. Il a donc refait avec une méthode entièrement nouvelle le livre aujourd'hui arriéré de Chiflet, et donné sous le nom de *Tombeau de Childéric* un tableau curieux de la France mérovingienne. Il a formulé ainsi, sur une période jusque-là mal connue de l'histoire de France, un type de doctrines archéologiques tiré d'une masse de faits et corroboré de rapprochements sans nombre.—C'est le bilan de l'archéologie teutonique en Europe, telle que la science moderne l'a constituée : on trouvera dans ce livre des détails que l'on chercherait en vain chez les historiens.

L'auteur décrit chacun des objets sortis du tombeau de Childéric : s'ils existent encore, il les dessine d'après nature, et il explique chaque objet à l'aide de toutes les découvertes

analogues qui ont eu lieu en France, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre. Les dessins dont le texte est rempli sont minutieusement exacts; un très-grand nombre paraissent pour la première fois; d'autres, n'ayant été publiés qu'à l'étranger, sont également nouveaux en France.

Tous ceux qui en Europe s'occupent d'explorations souterraines, d'études sépulcrales, d'armes antiques, de bijouterie et d'orfévrerie anciennes, trouveront donc profit à consulter le livre de M. l'abbé Cochet, car c'est une véritable histoire de l'art mérovingien. — A propos des armes et de l'équipement du roi, il faut voir tout ce qu'il cite d'épées, de haches, de lances, de boucles, d'agrafes; à propos de son vêtement et de ses bijoux, on est étonné du luxe d'orfévrerie que déployaient ces barbares. Les *abeilles* de son manteau sont depuis long-temps célèbres, bien qu'il soit difficile de voir des abeilles dans ces objets en or, qui ressemblent bien plutôt à des insectes diptères du genre *Tabanus*, à des taons, qu'à l'*apis mellifica*. Je ne sais si les vieux héraldistes qui attribuaient au « roy Pharamond de Gaules » un blason imaginaire « de sable à trois crapauds d'or » avaient quelque souvenir de ces prétendues abeilles. Une autre pièce restée profondément inexpliquée du tombeau de Childéric est la tête de bœuf en or, aujourd'hui perdue, mais dont on a trouvé ailleurs les analogues en bronze. Était-ce une amulette, une idole? Alexandre Lenoir, dans sa *Description du Musée des monuments français*, a cité cette tête de taureau d'or comme un monument du culte des Gaulois pour le taureau, en parlant des autels païens trouvés à Paris; mais sa dissertation est pleine de rapprochements inadmissibles et d'hypothèses ridicules.

Nous dirons, en terminant, que le *Tombeau de Childéric* est la suite naturelle, le complément indispensable des deux premiers ouvrages de M. Cochet sur l'archéologie sé-

pulcrale. Imprimé dans le même format, avec les mêmes caractères que la *Normandie souterraine* et que les *Sépultures gauloises*, *romaines*, etc., c'est, à proprement parler, le troisième volume du grand travail auquel M. Cochet a attaché son nom, et qui a fait de lui le créateur de l'archéologie franque.

Raymond BORDEAUX.

La Renaissance monumentale en France, spécimens de composition et d'ornementation architectoniques empruntés aux édifices construits depuis le règne de Charles VIII jusqu'à celui de Louis XIV, par Adolphe BERTY. Paris, Gide, éditeur. Grand-in-4°., avec 200 planches gravées sur acier ou chromolithographiées.

Le grand ouvrage de M. Gailhabaud, *L'architecture et les arts qui en dépendent*, s'arrête à l'extrême limite du moyen-âge : l'époque que l'on a si improprement appelée *Renaissance* n'y a été abordée que d'une manière accessoire. Il y avait donc à combler une lacune considérable dans l'histoire de l'art. D'ailleurs, à présent que le style romain est absolument usé, et que personne ne peut songer à bâtir en style arabe pas plus qu'en style chinois, nos architectes avaient grand besoin que l'on remît sous leurs yeux les charmantes compositions des Ducerceau et des Jean Bullant, des Philibert Delorme et des Roullant Leroux, en même temps que les délicieuses maisons bâties sous Henri IV et sous Louis XIII. M. Adolphe Berty, architecte bien connu par ses travaux antérieurs, par l'importance de son œuvre graphique et par la méticuleuse exactitude de ses dessins, a donc entrepris une œuvre éminemment utile au point de vue de la pratique de l'art; et nous l'ajoutons, au point de vue du but poursuivi par la Société française d'archéologie, c'est-à-dire la conservation et la description des monuments menacés.

Nous avons sous les yeux vingt et une livraisons de cette importante publication. La première livraison aura un grand intérêt pour tous ceux qui s'intéressent aux monuments normands : elle contient une vue de la chapelle St.-Romain, près des halles à Rouen, où le chapitre primatial exerçait autrefois le célèbre privilége de la Fierte, et une planche représentant avec la plus grande finesse de détails une belle cheminée du temps d'Henri IV ou de Louis XIII, aujourd'hui au musée d'antiquités de Caen, et que nous avions étudiée lorsqu'elle était encore dans la maison n°. 28 de la rue St.-Jean. Seulement dans l'article consacré à cette cheminée, M. Berty n'a pas cité des documents de première source ; il fait sans cesse honneur à M. Mancel des détails historiques que celui-ci lui a fournis ; mais M. Berty pourra retrouver dans les *Études héraldiques sur les monuments de Caen*, que nous avons publiées avec M. Bouet, dans le tome XIII du *Bulletin monumental*, toutes les recherches de blason que M. Mancel a rééditées quelques années après sous son propre nom. M. Bouet avait aussi donné une élégante vue de cette remarquable cheminée dans la précieuse et trop rare collection de vingt planches in-folio, sur les maisons de Caen, qu'il lithographia en 1845 et 1846.

M. Berty promet des planches rigoureusement exactes des célèbres portes de St.-Maclou de Rouen, œuvre attribuée à Jean Goujon. Déjà le texte relatif à ces admirables sculptures sur bois est publié, et nous y avons lu un article neuf et très-bien fait sur cet artiste fameux. Au reste, Rouen a encore fourni d'autres sujets d'études à M. Berty, qui a consacré une livraison au célèbre cimetière de St.-Maclou, sorte de Campo-Santo que les Rouennais de nos jours ont à se reprocher d'avoir laissé arriver aux dernières limites du délabrement. Une charmante maison, rue Percière ; la majestueuse façade de pierre datée de 1601, qui est encore debout dans la rue de la Grosse-Horloge, une façade en pan de bois, aussi élégante qu'elle est

simple, dans la rue du Bon-Espoir, et un chambranle de porte, au coin de la rue du Marché-aux-Balais : tels sont les monuments dont, grâce à M. Berty, le souvenir survivra aux ravages du déplorable plan d'alignements que la municipalité de Rouen s'obstine à ne pas faire réviser, et qui dans un délai fatalement rapproché aura fait disparaître tout ce qui attire encore les curieux dans la vieille capitale de la Normandie. Dans la notice qu'il a consacrée à ces quatre maisons, M. Berty stigmatise justement « les dévastations violentes et les immenses ravages du mauvais goût » qui font tomber, pour la plus grande gloire de la bureaucratie et des architectes municipaux, « ces belles maisons jadis innombrables, devant lesquelles s'extasiait l'étranger. » Mais hélas! où retrouver des héritiers de ces Rouennais illustres qui, jusqu'à la fin du XVIIe. siècle, firent de leur cité un des foyers intellectuels et artistiques les plus brillants du monde? M. de La Quérière a seul protesté, et sa voix, étouffée à Rouen par l'indifférence de ses opulents concitoyens, n'a trouvé d'écho que hors de son pays. Félicitons donc M. Berty de contribuer pour sa part à sauver « d'un complet oubli des monuments assurément dignes d'un long souvenir. »

Les monuments de la Renaissance dans le nord de la France n'ont point été oubliés : voici l'Hôtel-de-Ville et une maison d'Arras; voici l'élévation et les détails d'une façade, rue des Vergeaux, à Amiens ; voici encore une curieuse maison de bois à Beauvais ; voici les riches clôtures de chapelles de la cathédrale de Laon ; et enfin la façade de l'église de Tilloloy, en Picardie. A Paris, M. Berty nous donne des fragments du Louvre, les maisons peu remarquées de la place Dauphine, une admirable arcade de porte, rue des Francs-Bourgeois-du-Temple, l'Hôtel Sully, rue St.-Antoine, et les vantaux de la porte de l'église St.-Paul, qui quoiqu'elle ait été faite pour les Jésuites en plein XVIIe. siècle, c'est-à-dire dans un style qui fait hausser les épaules à certains de nos amateurs trop

exclusivement entichés du gothique, valent un peu mieux cependant que les pastiches pauvreteux du moyen-âge, dont nous gratifient nos menuisiers contemporains.

Dans un ouvrage sur la Renaissance, les bords de la Loire ne pouvaient être oubliés. Aussi trouvons-nous de belles planches sur l'Hôtel-de-Ville de Beaugency, sur un pavillon et des maisons d'Orléans, ville où du moins une Société s'est formée exprès pour sauver de la démolition les plus curieuses façades. A Tours, une fontaine, un tombeau et les clochers de la cathédrale ont pris place dans une série de gravures où nous trouvons également d'admirables détails des châteaux de Chambord et de Chenonceaux.

Les intelligents éditeurs de ce splendide ouvrage promettent quelques dessins qui seront pour le public archéologique une véritable révélation : ce sont certains hôtels de Toulouse et de Rodez. La Renaissance du midi est infiniment moins connue que celle du nord, et les dessins du château de Boumazel doivent étonner les connaisseurs. M. Berty préfère les monuments tout-à-fait inédits; mais il n'a pas dû cependant exclure de son ouvrage certains chefs-d'œuvre, tels que le tombeau du cardinal d'Amboise à Rouen, et celui d'Anne de Bretagne à Nantes, qui n'ont jamais été publiés avec la rigoureuse fidélité dont il se fait un devoir. Il s'efforce, en effet, de concilier le sentiment artistique avec la précision géométrique indispensable aux architectes; car il s'est tracé un double programme: donner aux arts plastiques de beaux modèles, et aux sciences historiques de précieux renseignements. M. Berty soigne donc son texte avec le même soin que ses planches; érudit patient aussi bien que dessinateur exact, il donne un bon nombre de documents inédits sur les grands constructeurs du XVIe. siècle, et nous avons lu avec grand intérêt les détails complètement nouveaux qu'il fournit sur les Chambiche et sur les Metezeau, sur Michel Colombe et sur Philibert Delorme.

Nous profiterons de ce compte-rendu pour suggérer à M. Berty une idée dont nous verrions l'accomplissement avec grand plaisir. Puisqu'il donne dans son ouvrage de beaux échantillons de l'exquise menuiserie de l'époque d'Henri II à Louis XIII, pourquoi n'y figurerait-il pas aussi quelques-uns de ces splendides rétables qui garnissent le fond de quelques-unes de nos églises, et dont plusieurs hélas! ont été détruits sous prétexte de restaurations? Il me semble que des autels comme celui de la chapelle de la Vierge de la cathédrale de Rouen, des églises de Pont-de-l'Arche, du Vaudreuil, de Villedieu, etc., tous couverts de cartouches, de guirlandes, de rinceaux, d'arabesques, ne le cèdent en rien par la magnificence de la composition aux œuvres les plus estimées des artistes de la même époque. J'ai vu dans l'église de la Ferté-Bernard un de ces hauts rétables de la Renaissance dont j'ai gardé un souvenir mêlé d'admiration. La publication de quelques-unes de ces œuvres remarquables de décoration vengerait ces beaux ouvrages des XVIe. et XVIIe. siècles de l'ignorant dédain des amateurs vulgaires et des architectes sans goût qui affectent de confondre ces autels d'un grand style avec les créations dégénérées du XVIIIe. siècle.

Raymond BORDEAUX.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Magdelaine, ancien ingénieur en chef, membre de la Société française d'archéologie.* — La Société française d'archéologie a perdu un de ses membres, M. Magdelaine, chevalier de la Légion-d'Honneur, ingénieur en chef, en retraite à Amiens. Pendant que M. Magdelaine était ingénieur en chef à Laval, il avait entretenu les relations les plus suivies avec la Société française et avait présidé plusieurs des séances tenues par elle, au Mans. Le plan du *castellum* de Jublains, tracé par M. de Caumont et publié en 1830, dans son *Cours d'antiquités*, alors qu'il

était encore couvert de broussailles, avait déterminé M. Magdelaine à explorer cette importante localité et il profita, pour le faire, de l'occasion qui se présenta quand une route départementale fut créée. Le Conseil général aidant, il fit déblayer complètement le *castrum* et ses abords et fit, aux environs, des recherches qui eurent pour résultat la découverte d'un aqueduc amenant des eaux à Jublains (V. le *Bulletin monumental*, t. VIII). Le nom de M. Magdelaine est donc attaché à l'histoire des belles ruines de Jublains, et peu d'antiquaires ont eu d'aussi intéressants monuments à faire connaître. M. Magdelaine a assisté, depuis son départ de Laval, à plusieurs réunions de la Société française d'archéologie à Paris.

X.

Mort de M. le marquis de La Goy, des Bouches-du-Rhône, et de M. Isidore Le Brun, de Paris. — M. le marquis de La Goy, membre correspondant de l'Institut, numismate distingué, vient de mourir à Aix (Bouches-du-Rhône). M. de La Goy avait assisté à une session du Congrès scientifique de France et avait siégé, en 1856, au Congrès archéologique quand il tint sa session à Aix.

M. Isidore Le Brun avait pris une plus grande part que M. de La Goy aux réunions scientifiques de la province. Il assistait au premier Congrès quand il eut lieu à Caen. A Poitiers, en 1834, il fut élu président de la section de littérature et beaux-arts du Congrès.

Il prit part également aux travaux du Congrès à Douai, en 1835, et à Clermont, en 1838. Nous l'avons vu assister aussi à plusieurs sessions du Congrès des Sociétés savantes, à Paris, comme délégué de l'Association normande.

Ancien professeur de l'Université, M. Le Brun a constamment écrit dans divers recueils : il aimait surtout la géographie,

et il rendait compte avec plaisir des voyages de circumnavigation. M. Dumont-d'Urville n'eut pas d'ami plus dévoué que M. Le Brun, ni plus empressé de rendre compte de ses découvertes. Parmi les nombreuses publications de M. Isidore Le Brun, nous citerons son ouvrage sur le Canada (un fort volume in-8°.) et un ouvrage dont il terminait l'impression quelques jours avant sa mort, intitulé *Miscellanées.*

M. Isidore Le Brun avait fait annoncer sa résolution d'assister, cette année, au Congrès scientifique de France à Cherbourg, où tous ses amis auraient été heureux de lui serrer la main : ce projet ne pourra malheureusement se réaliser, et personne ne le regrette plus vivement que nous.

D. C.

Mort de M. Le Gall, de Rennes, sous-directeur de l'Institut des provinces. — Un homme de bien, savant, à convictions fermes, magistrat de la plus haute distinction, M. Le Gall, vient de mourir, à Rennes; c'est une grande perte pour le monde savant et pour le monde dans lequel les vertus de famille, les mœurs douces, les principes sévères sont encore en honneur.

M. Le Gall avait vieilli dans la magistrature. Conseiller à la Cour de Rennes depuis plus de 30 ans, il avait été décoré de la Légion-d'Honneur pour ses longs services.

Botaniste éminent, M. Le Gall connaissait parfaitement les plantes de la Bretagne; il avait étudié leurs habitudes, les lieux où elles croissent. Nous lui devons la *Flore du Morbihan*, livre justement estimé, où les descriptions simples et complètes rendent, en quelque sorte, leur parfum aux plantes.

Ce n'est point un livre sec et fatigant, comme grand nombre d'ouvrages où l'on semble s'être efforcé d'entasser de la science; c'est le travail d'un homme très-savant, qui a

su cacher sous une enveloppe aimable ce qu'elle a souvent d'aride.

Quelques plantes portent le nom de M. Le Gall; elles lui ont été dédiées par de savants botanistes, ses amis, qui lui doivent d'utiles recherches.

Dans les réunions agricoles, dit M. Bodin, la droiture de son jugement, sa bienveillance, l'intérêt qu'il prenait à toutes les améliorations, en avaient fait presque l'ami de chaque cultivateur, qui savait trouver, près de lui, bons conseils et protection.

L'administration a eu souvent recours à ses lumières : grand nombre de rapports sur l'état des récoltes, sur les cultures du département, sont sortis de sa plume. Ces rapports étaient nets, d'une grande exactitude et accompagnés d'observations intéressantes.

M. Le Gall fut un des fondateurs de l'Institut des provinces; en 1849, il a été le secrétaire-général de la session du Congrès scientifique de France, siégeant à Rennes; il a pris part à beaucoup d'autres sessions de ce Congrès. M. Le Gall n'était pas de ceux qui n'estiment une institution que quand elle est patronée par le pouvoir : il appréciait les bonnes choses partout où il croyait les rencontrer. Nommé de bonne heure sous-directeur de l'Institut des provinces pour l'ouest de la France, M. Le Gall a justifié cette distinction par son attachement au corps qu'il avait concouru à fonder et par les bonnes traditions scientifiques qu'il a constamment répandues en Bretagne et dans les contrées de la France qu'il a parcourues, à l'occasion des sessions du Congrès scientifique de France.

L'Institut des provinces regrette profondément M. Le Gall, il honorera toujours sa mémoire.

De Caumont.

NOTICE

ARCHÉOLOGIQUE ET LITURGIQUE

SUR

L'ENCENS ET LES ENCENSOIRS,

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de la Société française d'archéologie.

Après les vases qui servent pour la célébration même des divins mystères ou dans lesquels se conserve la sainte Eucharistie, il n'en est pas de plus important, de plus vénérable que l'encensoir. C'est comme un autel portatif sur lequel s'offre un autre sacrifice, semblable à celui que le grand-prêtre Aaron, dans le tabernacle, offrait à l'autel d'or; semblable à celui que présentaient à l'Agneau immolé pour le salut des hommes les vingt-quatre vieillards rangés autour de lui. C'est une coupe sacrée d'où s'échappe, pour s'élever jusqu'au trône du Maître de l'univers, une odeur suave, emblème de la pureté du cœur et des saintes prières. Combien l'usage que l'on en fait ajoute à la majesté et à la pompe des cérémonies de la religion ! Comme l'âme se sent pénétrée de vénération et disposée à se porter tout entière vers le ciel quand, avec un sentiment profond de respect, le prêtre l'agite et l'élève au saint autel; quand le diacre ou un des ministres inférieurs, le tenant à la main, va dans les différentes parties du temple embaumer l'air des parfums qu'il contient ! Dans ces processions solennelles où le Fils de Dieu, caché sous les voiles eucharistiques, parcourt les principaux

quartiers d'une ville pour recevoir les adorations des pieux fidèles et répandre partout sur son passage d'abondantes bénédictions, n'est-on pas surtout vivement impressionné à la vue de ces nombreux encensoirs qui, lancés en courbe gracieuse par la main des jeunes lévites, vont voiler d'un nuage mystérieux l'adorable sacrement? Comme le ciboire, comme le calice, comme la patène, l'encensoir mérite donc d'avoir sa monographie. Nous ne pensons pas qu'elle ait jamais été faite; qu'il nous soit permis de l'entreprendre et de l'ajouter aux notices du même genre que nous avons déjà rédigées pour le *Bulletin monumental*. Voici les différents chapitres que comprendra cette notice: 1°. antiquité de l'usage de l'encens et des encensoirs; 2°. substances avec lesquelles on a fabriqué les encensoirs et les navettes; 3°. forme des navettes et des encensoirs; 4°. ornements de ces vases; 5°. symbolisme de l'encens, de l'encensoir et de la navette; 6°. nom dont on s'est servi dans l'antiquité et au moyen-âge pour désigner l'encens, les encensoirs et les boîtes à encens; 7°. encensements qui se pratiquent au saint sacrifice de la messe et dans les différents offices du culte catholique.

CHAPITRE Ier.

ANTIQUITÉ DE L'USAGE DE L'ENCENS ET DES ENCENSOIRS.

L'usage, dans les cérémonies religieuses, de l'encens et des parfums qui exhalent en brûlant une odeur suave, remonte à une très-haute antiquité. Il en est fait mention de la manière la plus formelle dans les livres de Moïse: « Vous ferez, dit Dieu au conducteur de son peuple, un autel de bois de sétim pour y brûler des parfums. Il aura une coudée de long et une coudée de large; sa hauteur sera de deux coudées; quatre cornes partiront de ses coins. Toutes ses parties, la grille, les côtés et les cornes, seront revêtues d'or très-pur, et vous l'environnerez

d'une couronne du même métal. Cet autel sera placé vis-à-vis du voile qui est suspendu devant l'arche du témoignage et le propitiatoire qui couvre l'arche du témoignage, d'où je vous parlerai. Aaron y brûlera, tous les matins, du parfum d'une excellente odeur : ce qu'il fera lorsqu'il accommodera les lampes ; et, lorsqu'il les remettra le soir, il brûlera encore du parfum devant le Seigneur. Cela s'observera dans la suite de tous les âges » (1). Quelques versets plus loin, le législateur hébreu indique comment il faut disposer le parfum lui-même. Il devait être composé de stacté, d'onyx ou bdellium, de galbanum et d'oliban, dans des proportions égales, et être réduit en poudre très-fine. Il était défendu d'en faire de semblable pour les usages profanes (2). Quelques auteurs ont pensé que le réchaud dans lequel les parfums se brûlaient faisait partie de l'autel lui-même ; que c'était la grille dont il est question dans la description que nous venons de donner ; mais le mot hébreu *gag*, que la Vulgate a traduit par *craticula*, grille, signifie simplement la terrasse d'une maison, le dessus d'un meuble. D'ailleurs, cette opinion paraît contraire à ce qui est dit dans plusieurs passages des livres saints, où le vase dans lequel se brûlait l'encens est indiqué comme ne faisant pas essentiellement partie de l'autel. Ozias, ainsi qu'il est rapporté au second livre des Paralipomènes, voulut offrir lui-même l'encens sur l'autel des parfums : *voluit adolere incensum super altare thymiamatis.* Le pontife Azarias, accompagné de quatre-vingts prêtres, chercha à détourner le roi de cette action et lui représenta que ce n'était qu'aux enfants d'Aaron qu'il appartenait de brûler de l'encens devant le Seigneur. Mais Ozias, transporté de colère et tenant toujours l'encensoir à la main pour offrir de l'encens, menaça les prêtres : *Tenens in manu thuribulum ut ado-*

(1) Exode, ch. xxx, vers. 1-8.

(2) Exode, ch. xxx, vers. 36-38.

leret incensum, minabatur sacerdotibus. Dans ce moment, il fut frappé de lèpre et on le chassa du temple aussitôt (1). C'est après la construction du temple de Jérusalem et dans ce temple même, on le comprend, qu'eut lieu le fait dont il est ici question ; mais il n'est pas probable que Salomon, qui fit, il est vrai, fabriquer pour les usages du culte un grand nombre d'instruments et de vases d'une grande valeur, se soit pourtant permis de changer la disposition de l'autel des parfums.

Quand on ne serait pas aussi bien fixé au sujet de l'autel des parfums, il faudrait toujours admettre qu'on s'est servi dans le tabernacle d'encensoirs particuliers, faits de manière à pouvoir être facilement portés à la main, et, par conséquent, que l'usage de ces vases chez les Hébreux est aussi ancien que celui de l'encens. L'histoire de Nadab et Abiu et celle de Coré, Dathan et Abiron ne permettent pas là-dessus le moindre doute. Nadab et Abiu, fils d'Aaron, ayant pris des encensoirs, *arreptis thuribulis*, offrirent au Seigneur de l'encens ; ils ne se servirent pas pour cela des charbons du feu miraculeux qui brûlait sur l'autel des holocaustes ; ils en allèrent chercher d'autres. Dieu, pour les punir de cette négligence et peut-être aussi de quelque autre faute plus grave dont ils s'étaient rendus coupables, les fit périr par le feu du ciel (2).—Coré avait formé un complot avec Dathan, Abiron, Hon et deux cent cinquante autres des principaux de la nation, pour disputer à Moïse et à son frère Aaron leur dignité suprême. Il vient trouver ces deux hommes, placés par Dieu même à la tête des Israélites, et leur adresse des paroles dures et audacieuses. Moïse lui représente qu'il n'a rien fait que par l'ordre du Seigneur et que ce n'est pas à des lévites qu'il convient de se plaindre, puisqu'ils ont reçu eux-mêmes tant de marques de distinction.

(1) II, Paralipomènes, ch. XXVI, vers. 16-19.
(2) Lévitique, ch. X, vers. 1 et 2.

Il lui demande, ainsi qu'à ceux qui l'accompagnent, de se présenter le lendemain au tabernacle avec leurs encensoirs, afin que Dieu déclare lui-même sa volonté sur le choix de ses ministres : *Tollat unusquisque thuribula sua, tu Core et omne concilium tuum.* En même temps, il envoie chercher Dathan et Abiron qui n'étaient pas avec Coré; mais ils refusent de venir. Le lendemain, les conjurés se présentent devant le tabernacle, la nuée descend et on entend une voix qui ordonne à Moïse et à Aaron de se retirer du milieu de l'assemblée, parce que Dieu veut l'exterminer. Moïse et Aaron se prosternent et demandent pardon pour le peuple, puis ils ordonnent aux Israélites fidèles de se séparer des séditieux et de s'éloigner des tentes de Coré, de Dathan et d'Abiron; et tout à coup on voit la terre s'ouvrir et engloutir les tentes des conjurés et tous ceux qui s'y trouvent. Les enfants de Coré, qui s'étaient éloignés, sont préservés, et un feu sorti du tabernacle consume les deux cent cinquante hommes qui offraient alors de l'encens. Les encensoirs d'airain dont ils s'étaient servis sont ensuite retirés de terre et on en forme des lames qu'on fixe à l'autel des holocaustes (1).

Le lendemain du jour où eut lieu ce terrible événement, on vit Aaron aller au milieu des tentes des Israélites, tenant l'encensoir à la main. Cela était contraire à ce qui était prescrit, car on ne devait porter ni les encensoirs ni les parfums hors du tabernacle; mais le grand-prêtre dut déroger, ce jour-là, à la règle ordinaire. Les Israélites, loin de concevoir un respect plus grand pour leurs chefs suprêmes, en faveur desquels Dieu avait fait éclater sa puissance, murmurèrent contre eux et leur reprochèrent la mort des conjurés. Dieu menaça alors d'exterminer tout le peuple. Déjà un feu vengeur commençait à l'envelopper. Moïse ordonne à Aaron de prendre

(1) Nombres, ch. XVI, vers. 1-40.

son encensoir, d'y mettre des charbons de l'autel et de l'encens, d'aller au milieu des Israélites et de prier pour eux. Le grand-prêtre exécute l'ordre de son frère et aussitôt le fléau s'arrête; cependant le nombre de ceux qui ont été frappés s'élève à près de quinze mille (1).

Décrivant les cérémonies usitées pour la fête de l'expiation solennelle du dixième jour du septième mois, le législateur des Hébreux nous parle encore de l'encensoir comme d'un vase que le prêtre pouvait tenir dans ses mains. Aaron, dit-il, prendra l'encensoir qu'il aura rempli des charbons de l'autel, et ayant dans la main du parfum composé pour être brûlé devant le Seigneur, il entrera au-dedans du voile dans le saint des saints, afin que, les parfums aromatiques étant mis sur le feu, la fumée couvre l'oracle qui est au-dessus du témoignage (2).

Lorsque Salomon eut fait construire avec tant de magnificence le temple de Jérusalem, on donna aux cérémonies religieuses une pompe qu'elles n'avaient pas eue jusque-là; on y employa aussi plus abondamment l'encens et les parfums. On lit dans le troisième livre des Rois que, parmi les vases précieux que le prince fit faire, se trouvaient des encensoirs d'un or très-pur (3). Flavius Josèphe, entrant dans de très-grands détails à ce sujet, porte le nombre des encensoirs d'or fabriqués par les ordres de Salomon pour offrir et brûler les parfums, à vingt mille, et il parle de cinquante mille autres du même métal dans lesquels on portait le feu du grand-autel jusqu'au petit qui était dans le temple (4). Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans ces chiffres, ainsi que dans tous ceux qu'on trouve dans le même chapitre pour les coupes, les bassins, les

(1) Nombres, ch. XVI, vers. 41-50.

(2) Lévitique, ch. XVI, vers. 12 et 13.

(3) IIIe. livre des Rois, ch. VII, vers. 50.

(4) Josèphe, *Antiquités judaïques*, livre VIIIe., ch. II.

plats, les chandeliers et tout le mobilier du temple; il est difficile d'admettre toutefois que l'historien juif eût osé les donner, si le nombre des objets dont il est ici question n'eût pas été en effet très-considérable. Les encensoirs dont parle Josèphe pouvaient dans certains cas être posés sur des tables, mais probablement on les portait aussi quelquefois à la main.

Un passage d'Ezéchiel semble bien indiquer que, dans le temple de Jérusalem, comme cela s'était pratiqué dans le tabernacle, on faisait brûler des parfums dans des encensoirs qu'on tenait à la main. Décrivant les abominations qui se commettaient dans le temple, le prophète nous fait voir soixante-dix des anciens de la maison d'Israël devant les idoles. Chacun d'eux avait un encensoir à la main et la fumée de l'encens qui en sortait s'élevait vers le ciel (1).

Quant à la forme des encensoirs des Juifs, nous ne savons rien de bien précis; il y a tout lieu de croire qu'ils ne ressemblaient pas aux nôtres, que c'étaient des espèces de réchauds ou de cassolettes qu'on tenait par des manches fixes ou par des anneaux. Dans un passage du Talmud, où il est question des cérémonies de l'expiation, on voit que, ce jour-là, le grand-prêtre se servait d'un encensoir à poignée assez longue, tandis que ceux avec lesquels il brûlait l'encens, les autres jours, avaient un manche fort court. On ne peut guère supposer que, par les mots de poignée ou de main, l'auteur ait voulu désigner des chaînes (2). On peut juger de la capacité de certains encensoirs du temple, par ce qu'on lit dans le même endroit : le grand-prêtre, y est-il dit, allait tous les jours chercher du feu dans un encensoir d'argent qui tenait quatre cabes, et il jetait ce feu dans un autre encensoir qui tenait

(1) Ezéchiel, ch. VIII, vers. 11.

(2) *Massechet Yoma*, capite 4°., Halacha 4°. et 5°., apud Braun; *De vestitu sacerdot. Hebræor.*, lib. I, cap. VII, art. 11, t. I, p. 155.

trois cabes; mais, le jour de l'expiation, il prenait tout d'abord un encensoir de trois cabes et n'en changeait pas (1). Le cabe était une mesure qui, d'après Dom Calmet (2), contenait une pinte, une chopine, un posson et un pouce cube, c'est-à-dire un peu plus d'un litre et demi; d'autres en évaluent la capacité à environ trois litres.

Plutarque, dans son livre sur Isis et Osiris, qui fait partie de ses traités de morale, nous apprend que les Égyptiens offraient, trois fois par jour, des parfums au soleil, et que ces parfums variaient selon les heures. C'était, le matin, de la résine; à midi, de la myrrhe; le soir, du kuphi, Κῦφι. Le kuphi était une composition formée de seize substances différentes. Il y entrait du miel, du vin, des raisins secs, du souchet, de la résine, de la myrrhe, de la tribule, du séséli, du jonc odorant, du bitume, de la mousse, de la patience, de deux sortes de graines de genièvre, du cardamome, et du calamus-aromaticus. Pendant qu'on le composait, on lisait les lettres sacrées avec respect. Plutarque pense que, tout en voulant honorer la divinité par ces parfums, les Égyptiens avaient aussi pour but, en les employant, leur santé et leur propre bien-être. « Pendant la nuit, dit-il, l'air s'épaissit et comprime le corps, et l'âme se sent portée à la tristesse, à la mélancolie; la résine brûlée dilate et purifie l'air, fait sortir le corps de son engourdissement, donne du mouvement aux esprits vitaux. A midi, le soleil dans sa force attire de la terre une grande quantité de vapeurs épaisses et nuisibles; c'est pour les dissiper et les dissoudre que l'on enflamme la myrrhe. Les substances qui entrent dans la composition du kuphi, ayant

(1) Loc. cit.

(2) D. Calmet, *Commentaire sur les livres de l'ancien et du nouveau Testament*; préface générale, p. 63 du t. Ier. de l'édition, in-4°. de 1707.

une vertu aromatique, laissent échapper une odeur suave et des émanations bienfaisantes qui dissipent les fatigues et les soucis du jour, amènent un sommeil réparateur et préparent le cerveau à recevoir des songes agréables (1). »

Dioscoride, dans son ouvrage sur les substances médicinales, livre Ier., chapitre XXIVe., parle du kuphi comme d'une substance agréable aux dieux et dont les prêtres égyptiens faisaient un fréquent usage; il en indique la composition qui diffère peu de celle qu'on vient de faire connaître (2).

Les raisons de santé et de salubrité qu'allègue Plutarque porteraient à croire que ce n'était pas seulement dans les temples, mais encore dans l'intérieur des habitations particulières qu'on brûlait des parfums en l'honneur de la divinité. Quant à l'ancienneté de l'usage de ces parfums chez les Égyptiens, il ne dit absolument rien, et Dioscoride garde le même silence. Il est toutefois certain qu'ils s'en servaient avant l'époque où les Israélites sortirent de leur pays. La Genèse nous apprend que les Ismaélites auxquels Joseph fut vendu par ses frères portaient en Égypte des aromates, de la résine et du stacté (Gen., ch. XXVII, vers. 25).

D'après Pline, les anciens peuples de la Grèce et de l'Italie ne faisaient point encore usage de l'encens à l'époque du siége de Troie (3). Arnobe soutient également qu'on ne l'employait pas pour les cérémonies du culte dans les temps héroïques. « On ne voit rien, dit-il, qui y ait rapport dans les coutumes

(1) Plutarque, *Œuvres complètes* avec traduction latine, t. II, p. 383. Francfort, 1599.

(2) *Pedacii Dioscoridis Anazarhei opera*, édition de 1698, in-folio, p. 24.

(3) Quis primo invenerit unguenta non traditur. Iliacis temporibus non erant, nec thure supplicabatur. Cedri tantum et citri suorum fruticum in sacris fumo convolutum nitorem verius quam odorem noverant, jam rosæ succo reperto, etc. Pline, lib. XIII, cap. I.

des Étruriens, quoiqu'ils passent pour les auteurs de la fausse religion. On n'en usa pas durant les quatre cents ans du règne des rois d'Albe ; ni Romulus, ni Numa ne l'ont connu (1). » On a cité Ovide comme ayant émis la même opinion ; c'est ainsi, il est vrai, qu'il s'exprime dans le premier livre des *Fastes*, vers 337 : « Jadis l'homme se conciliait la bienveillance des dieux avec un peu de froment et quelques grains brillants d'un sel pur. Un vaisseau étranger ne nous avait pas encore apporté, à travers les flots, les pleurs de la myrrhe ; l'Euphrate gardait son encens ; l'Inde, ses parfums ; le safran aux feuilles pourprées était encore inconnu ; l'autel, pour fumer, se contentait de l'herbe sabine et du laurier pétillant. Mêler quelques violettes aux fleurs de la prairie était le luxe d'alors (2). » Mais dans le IIIe. livre du même ouvrage,

(1) Neque temporibus heroicis quidnam esset thus scitum est, scriptoribus ut comprobatur a priscis, quorum in libris posita nulla ejus mentio reperitur. Neque genitrix et mater superstitionis Etruria, sacellorum ut indicant ritus ; neque, quadragentis annis quibus Albana res stetit, in usum cuiquam venit, sacra cum res fieret ; neque ipse Romulus aut religionibus artifex in comminiscendis Numa, aut esse scivit aut nasci, ut pium far monstrat, quo peragi mos fuit sacrificiorum solemnium munia. Arnob., *Adversus gentes*, lib. VII, cap. XXVI ; apud Migne, *Patrologiæ cursus completus*, t. V, colon. 1254.

(2) Ante, Deos homini quod conciliare valeret
Far erat et puri lucida mica salis.
Nondum protulerat lacrymatas cortice myrrhas
Acta per æquoreas hospita navis aquas ;
Thura nec Euphrates nec miserat India costum ;
Nec fuerant rubri cognita fila croci.
Ara dabat fumos, herbis contenta sabinis,
Et non exiguo laurus adusta sono.
Si quis erat factis prati de flore coronis
Qui posset violas addere dives erat.
Œuvres complètes d'Ovide, édition de Panckoucke, t. VII, p. 24.

vers 727, Ovide attribue formellement à Bacchus l'adoption des parfums pour les sacrifices et les autres cérémonies du culte : « Avant ta naissance, ô Bacchus, les autels étaient sans honneur et l'herbe croissait au milieu des foyers sans flamme. On dit qu'après avoir subjugué le Gange et tout l'Orient, tu mis à part les prémices de ton butin pour le grand Jupiter. Le premier, tu lui offris le cinnamome et l'encens captif et les entrailles rôties d'un bœuf qui avait orné ton triomphe. C'est de toi, inventeur illustre, que tirent leur nom les libations et les libes que l'on présente sur les foyers sacrés (1). » On sait que les auteurs profanes ont quelquefois attribué à Bacchus, en altérant le récit des livres saints, des institutions dont Moïse est l'auteur.

Plutarque, dans les *Dits notables des anciens*, nous raconte une anecdote assez curieuse relativement à la quantité d'encens qu'Alexandre-le-Grand aimait à offrir aux dieux. Léonidas reprit un jour Alexandre, dont il était le gouverneur, de ce que, faisant un sacrifice de parfums, il y employait trop d'encens. Le jeune prince en prenait en effet à pleine main et ne cessait d'en mettre sur le feu. « Quand tu auras conquis la province qui produit l'encens, lui dit Léonidas, tu en brûleras autant que tu voudras. » Étant devenu maître de l'Arabie, Alexandre n'oublia pas le reproche qui lui avait été

(1) Ante tuos ortus aræ sine honore fuerunt,
Liber, et in gelidis herba reperta focis,
Te memorant, Gange totoque Oriente subacto,
Primitias magno seposuisse Jovi.
Cinnama tu primus captivaque thura dedisti,
Atque triumphato viscera tosta bove.
Nomine ab auctoris ducunt libamina nomen
Libaque, quod sacris pars datur inde focis.
Œuvres complètes d'Ovide, édition de Panckoucke, t. VII, p. 164.

fait. Il fit parvenir à Léonidas des parfums avec une lettre conçue à peu près en ces termes : « Je t'envoie cinq cents quintaux d'encens et de cinnamome, afin que tu apprennes à n'être plus chiche envers les dieux. Tu sais qu'aujourd'hui nous sommes maîtres de la province qui produit les substances aromatiques (1). »

C'était souvent sur les autels eux-mêmes que les païens brûlaient l'encens qu'ils offraient à leurs dieux. Cela paraît résulter de plusieurs passages de Virgile et de Lucrèce.

Au quatrième livre de l'*Énéide*, vers 449, on lit : « Alors l'infortunée Didon, frémissant de l'horreur de sa destinée, souhaite la mort : elle ne peut plus supporter la lumière du ciel. Des prodiges la confirment encore dans le dessein de renoncer à la vie. En offrant ses dons sur les autels *où brûlait l'encens*, elle voit la liqueur sacrée noircir tout à coup et le vin qu'elle verse se changer en un sang d'un funeste présage. »

Tum vero infelix fatis exterrita Dido
Mortem orat, tædet cœli convexa tueri.
Quo magis incœptum peragat lucemque relinquat
Vidit, THURICREMIS *cum dona imponeret aris,*
(Horrendum dicere!) latices nigrescere sacros
Fusaque in obscenum se vertere vina cruorem.

Dans le second livre de son poème *De natura rerum*, Lucrèce nous montre plusieurs fois l'encens brûlant sur l'autel.

Voici comment il s'exprime, au vers 414 : « Peux-tu douer des mêmes éléments les exhalaisons fétides d'un cadavre dévoré par le feu, le safran doré de la Cilicie parfumant nos théâtres, et les suaves encens qui brûlent sur nos autels ? »

(1) Plutarque, les *Dits notables des anciens rois, princes et capitaines*, dans les *Œuvres morales*, traduction d'Amyot, t. Ier., p. 192 F.

Neu simili penetrare putes primordia forma
In nares hominum, quum tetra cadavera torrent
Et quum scena croco Cilici perfusa recens est,
Araque Panchæos exhalat propter odores.

Un peu plus bas, au vers 453, le poète décrit de la sorte la vive agitation de la mère du jeune taureau que l'on vient d'immoler : « Lorsqu'aux autels *où l'on brûle de l'encens* la hache sacrée, devant les statues des dieux, frappe un jeune taureau et fait jaillir de son cœur un ruisseau de sang qui fume et bouillonne, souvent sa mère, qui a déjà cessé de l'être, parcourt les sinueux détours des bois, imprime la trace de ses pieds rapides sur le sol mouvant. Son regard interroge tous les lieux, elle leur demande le fils qui lui a été ravi, et son cri lugubre fait retentir la forêt solitaire.

Nam sæpe ante deum vitulus delubra decora
THURICREMAS *propter mactatus concidit aras,*
Sanguinis expirans calidum de pectore flumen ;
At mater virides saltus orbata peragrans
Linquit humi pedibus vestigia pressa bisulcis
Omnia convisens oculis loca si queat usquam
Conspicere amissum fœtum...

Une ancienne peinture qui fut découverte au pied du mont Palatin, et que M. Anthony Rich a reproduite par la gravure dans son *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, nous fournit une preuve tout-à-fait incontestable. On y voit une femme occupée à répandre de l'encens sur un autel, qui, à en juger par ses proportions restreintes, n'avait été fait que pour de telles offrandes. On n'aper-

çoit ni réchaud ni cassolette, ni aucun autre vase; le feu est placé immédiatement sur l'autel (1).

Toutefois, les Grecs, les Romains et les autres peuples adonnés à l'idolâtrie, se sont aussi, comme les Hébreux, servis pour le même usage d'appareils particuliers que l'on pouvait facilement transporter d'un lieu à un autre, et qui étaient faits avec un métal plus ou moins précieux. Nous ne connaissons, à la vérité, aucun monument où ces sortes de vases aient été représentés; Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée* (2), et La Chausse, dans son *Museum romanum* (3), déclarent qu'ils ne les ont trouvés figurés nulle part, tandis que, sur un certain nombre de médailles et de bas-reliefs, on voit l'*acerra*, la boîte destinée à contenir l'encens; mais, à défaut de figures, nous pouvons citer plusieurs auteurs anciens qui parlent en termes fort clairs des encensoirs; malheureusement aucun d'eux ne nous indique la forme qu'ils avaient. Hérodote, dans le quatrième livre de son *Histoire*, livre désigné sous le nom de *Melpomène*, rapporte qu'Ericthon, roi de Salamine, avait consacré à Delphes un vase à brûler des parfums, que l'on conservait dans le trésor de Corinthe. Εν Δελφοῖσι θυμιατήριον ἐὸν ἀξιοθέητον ἀνέθηκε. (4). Denis d'Halycarnasse décrivant, dans le VIIe. livre de ses *Antiquités romaines*, la pompe des jeux publics décrétés par le Sénat, conformément au vœu qu'avait fait le dictateur Aulus Pos-

(1) M. Anthony Rich, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines;* traduction de M. Chéruel. Paris, Didot, 1859. Page 46, au mot ARA THURICREMA.

(2) Montfaucon, *Antiquité expliquée.* Paris, 1722. Tome II, 1re. partie, p. 140.

(3) La Chausse, *Museum romanum.* Rome, 1746. T. II, p. 7.

(4) *OEuvres complètes d'Hérodote*, avec traduction latine; édition de Henri Étienne, 1572, p. 315; et traduction française de Miot, t. II, p. 115, n°. 162.

thumius dans la guerre contre les Latins, nous fait connaître que des hommes, tenant des encensoirs d'or et d'argent, tant sacrés que publics, précédaient ceux qui portaient les simulacres des dieux et qui fermaient la marche. Devant eux se trouvait une troupe de musiciens jouant, les uns de la harpe, les autres de la trompette ou du cornet. Μετὰ δὲ τοὺς χορούς τούτους, κιθαρισταί τε ἀθρόοι καὶ αὐληταὶ πολλοὶ παρεξῄεσαν· καὶ μετ' αὐτοὺς ὅι τε τὰ θυμιατήρια κομίζοντες ἀργυρίου καὶ χρυσίου πεποιημένα, τά τε ἱερὰ καὶ τὰ δημόσια (1). Callixène de Rhodes, cité par Athénée, grammairien du IIe. siècle (2), a donné, dans le quatrième livre de l'ouvrage qu'il a composé sur Alexandrie, une longue énumération des personnes qui avaient figuré dans une solennité du même genre célébrée par les ordres de Ptolémée-Philadelphe, et de tous les riches objets qu'on y avait portés. Parmi ces objets, sont mentionnés trois cents encensoirs d'or, θυμιατήρια χρυσᾶ τριακόσια qui se trouvaient dans la pompe ou le cortége de Jupiter; on en voyait encore un grand nombre dans la pompe de Bacchus, et Callixène nous apprend que, devant la statue de ce dieu, il y en avait un qui était posé sur un trépied. La statue avait dix coudées de haut, elle était portée sur un char à quatre roues tiré par 180 hommes.

Démosthène, dans sa harangue contre Timocrate, indique les encensoirs θυμιατήρια comme des meubles qui se trouvaient en assez grand nombre dans les familles riches chez les Grecs (3).

(1) *Œuvres complètes de Denis d'Halycarnasse.* Francfort, 1586. T. Ier., p. 478.

(2) Athénée, *Dipnosophistes*, livre V, p. 196 et suiv. de l'édition de 1697.

(3) *Œuvres complètes de Démosthène et d'Eschine*, avec traduction latine. Bâle, 1572; p. 485. Traduction de l'abbé Auger, t. IV, p. 491.

Dans sa seconde action contre Verrès (livre IV, n°. 21), Cicéron parle d'encensoirs ou de cassolettes, *thuribula*, dont le préteur s'était emparé ou dont il avait détaché les bas-reliefs. Quoique ces vases eussent appartenu à des particuliers, ils n'en avaient pas moins servi pour des cérémonies sacrées. Ils se trouvent, en effet, réunis dans une même énumération avec d'autres objets employés dans les sacrifices, et Cicéron dit positivement qu'ils avaient été conservés comme eux par les Siciliens, à cause de leur destination religieuse. Voici, du reste, le passage : « Il y a long-temps que Verrès triomphe sur cet article. Il va disant partout qu'il a payé. Eh bien ! Verrès, avez-vous payé aussi l'encensoir de Papyrius ? Ce chevalier romain, également distingué par son rang et sa fortune, a déposé que, l'ayant demandé pour le voir, vous le renvoyâtes, après en avoir détaché les reliefs. Car il faut que vous sachiez, citoyens, que, de la part de Verrès, c'est affaire de goût et non de cupidité. Ce n'est pas la matière, c'est l'art qu'il recherche. Au surplus, Papyrius n'est pas le seul qui se soit aperçu de ce noble désintéressement. Verrès s'est conduit suivant les mêmes principes pour tous les encensoirs qui existaient en Sicile ; or, vous ne pourriez concevoir quel en était le nombre, quelle en était la beauté. Il faut croire que cette province, dans le temps de sa gloire et de sa splendeur, possédait une infinité de riches productions de l'art. En effet, avant la préture de Verrès, quoiqu'il n'existât plus d'autre argenterie, on trouvait encore, dans toutes les maisons un peu aisées, un grand plat pour les sacrifices orné de bas-reliefs et d'images de divinités ; une patère dont les femmes se servaient pour les libations, et un encensoir ; le tout d'un goût antique et d'un travail achevé. On peut conjecturer de là, qu'autrefois les autres objets précieux étaient aussi communs en proportion. Les Siciliens, à qui la fortune en a ravi

la plus grande partie, conservaient du moins ceux dont la religion avait consacré l'usage (1). »

Repoussant avec mépris la pratique du culte idolâtrique, les chrétiens ne voulurent pas d'abord se servir d'encens dans leurs cérémonies religieuses. Il est plus que probable qu'ils n'en faisaient pas encore usage au IIIe. siècle.

On cite, il est vrai, pour prouver le contraire, le livre *De la fin du monde et de l'Antéchrist*, par saint Hippolyte, qui versa son sang pour la foi sous le règne d'Alexandre Sévère, et la deuxième lettre du pape Sothère adressée aux évêques d'Italie, vers l'an 175. Dans le livre *De la fin du monde*, il est dit : « Aux derniers jours, les églises pleureront amèrement, parce qu'il n'y aura plus alors ni offrandes ni encens (2). » La lettre aux évêques d'Italie contient ce qui suit : « Il est parvenu à ce siége apostolique que, chez vous, des femmes consacrées à Dieu touchent les vases sacrés et les pales, et

(1) Narrat omnibus se emisse. Num etiam de L. Papirio, viro primario, locuplete honestoque equite romano, thuribulum emisti ?..... Non solum in Papirio fuit hac abstinentia; tenuit hoc institutum in thuribulis omnibus quæcumque in Sicilia fuerunt. Incredibile est autem quam multa et quam præclara fuerint. Credo tum, quum Sicilia florebat opibus et copiis, magna artificia fuisse in ea insula; nam domus erat ante istum prætorem nulla paullo locupletior, qua in domo hæc non essent etiamsi præterea nihil esset argenti : patella grandis cum sigillis ac simulacris deorum, patera qua mulieres ad res divinas uterentur, thuribulum ; hæc omnia antiquo opere et summo artificio facta : ut ex hoc liceret suspicari fuisse aliquando apud Siculos peræqua proportione cætera, sed quibus multa fortuna ademisset tamen apud eos remansisse omnia quæ religio retinuisset (*Œuvres complètes de Cicéron*; édition publiée par J.-V. Leclerc. Paris, Lefèvre, 1824, t. VIII, p. 59; et *Collection de Panckouche*, t. III des Oraisons de Cicéron, p. 354).

(2) Voir les notes de D. Ménard sur le *Sacramentaire de saint Grégoire*, t. III des *Œuvres de saint Grégoire*, 1re. partie, p. 564.

portent de l'encens autour des autels. Tout homme sage comprendra que ce sont là des abus on ne peut plus blâmables (1). » Des paroles aussi formelles seraient d'un grand poids si le livre *De la fin du monde* et la décrétale étaient des auteurs auxquels on les attribue; mais d'après le sentiment de très-graves critiques, il faut leur assigner une date bien plus récente. Quant aux témoignages sur lesquels nous nous appuyons, ils sont tirés d'ouvrages dont on n'a jamais nié l'authenticité. Ils nous paraissent, du reste, tout-à-fait décisifs.

Athénagore, dans la *Légation* ou apologie qu'il adressa à Marc-Aurèle en faveur des chrétiens, les défend ainsi de l'accusation d'impiété qu'on leur adressait, parce que leur culte n'avait rien de commun avec celui des païens; « Le Créateur et le maître de l'univers n'a pas besoin de sang, il n'a pas besoin qu'on lui offre des parfums et des fleurs, qu'on fasse brûler de l'encens en son honneur; car il est lui-même l'odeur la plus délicieuse; se suffisant à lui-même, les choses qui sont hors de lui ne sont pas nécessaires pour son bonheur (2). »

Voilà comment Tertullien, mort vers l'an 250, s'exprime au chapitre XXX de son *Apologétique* : « Nous demandons pour nos princes, quels qu'ils soient, une longue vie, un règne tranquille, la sûreté dans leur palais, la valeur dans leurs armées, la fidélité dans le sénat, la vertu dans le peuple, la paix dans tout le monde, tout ce qu'un homme, tout ce

(1) Sacratas Deo feminas vel monachas, sacra vasa vel sacratas pallas penes vos contingere, et incensum circa altaria deferre, perlatum est ad apostolicam sedem, quæ omnia reprehensione et vituperatione plena esse nulli recte sapientium dubium est. — Labbe, *Collection des Conciles*, t. Ier., p. 586.

(2) Opifex ille et pater universorum non sanguine eget, non odore, non floribus et suffimentis flagrantibus, cum ipse sit odor longe suavissimus, cum nulla re indigeat, nihil extra se desideret. — La Bigne, *Magna Bibliotheca veterum Patrum*, col. Agrip., 1618, t. II, p. 132.

qu'un empereur peut désirer. Je ne puis solliciter tout cela qu'auprès de celui de qui je suis assuré de l'obtenir, parce que seul il a le pouvoir de me l'accorder et que j'ai le droit, moi, de m'adresser à lui comme son serviteur et son adorateur prêt à être immolé pour lui. Je lui offre la plus précieuse victime, celle qu'il m'a demandée lui-même, la prière qui vient d'une conscience innocente, d'une chair pudique et du Saint-Esprit. Je ne lui présenterai pas *quelques grains d'un vil encens, des parfums de l'Arabie*, quelques gouttes de vin, ni le sang d'un bœuf languissant qui demande la mort, bien moins encore une conscience infecte (1). » « Nous n'achetons pas de l'encens, dit-il au chapitre XLII: si les Arabes s'en plaignent, les Sabéens doivent savoir que nous achetons des aromates pour ensevelir les morts, et en plus grande quantité que vous n'en perdez à enfumer vos dieux (2). » Dans le livre de la *Couronne d'un soldat*, chapitre X, il assure, à la vérité, que les chrétiens en employaient quelquefois; mais il ne veut parler, dans cet endroit, que de ce qui se pratiquait dans l'intérieur des maisons et pour les besoins de la vie privée. « Les substances que Dieu a créées sont bonnes en elles-mêmes, il faut savoir toutefois quel usage on en fait. Moi aussi, je m'immole un coq comme Socrate en a immolé un à Esculape, mais c'est pour le manger; je brûle de ces substances qui nous viennent de l'Arabie, mais c'est lorsqu'une mauvaise

(1) Ei offero optimam et majorem hostiam quam ipse mandavit, orationem de carne pudica, de anima innocenti, de Spiritu Sancto profectam; non grana thuris unius assis, arabicæ arboris lacrymas, nec duas meri guttas, nec sanguinem reprobi bovis mori optantis et, post omnia inquinamenta, etiam conscientiam spurcam.—Migne, *Patrologiæ cursus completus*, t. I, col. 443.

(2) Thura plane non emimus; si Arabiæ queruntur, scient Sabæi pluris et carioris suas merces christianis sepeliendis profligari quam diis fumigandis. — Migne, *Patrologiæ cursus completus*, t. I, col. 493.

odeur se fait sentir dans le lieu où je me trouve, et je me garde bien alors d'accompagner cette action d'aucune pratique religieuse (1). »

Arnobe, qui écrivait quelque temps après Tertullien, reproche eux païens de prodiguer inutilement l'encens à leurs dieux, et cela dans des termes qu'il n'aurait pas employés si l'on s'en était servi dans les temples chrétiens. Après leur avoir parlé de la nouveauté de cet usage, ce qui pris dans sa généralité est loin d'être exact, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, il ajoute : « Si, sans l'encens, le culte est en quelque sorte incomplet, si c'est lui qui adoucit les dieux et les rend favorables, les anciens ont donc commis un grande faute en négligeant de leur offrir ce qui leur procure un si grand plaisir ; disons plus, leur vie entière a été une suite de crimes. Si, dans les temps anciens, ni les dieux ni les hommes n'ont fait cas de cette substance, on doit comprendre que c'est inutilement qu'aujourd'hui on tient à faire ce qu'autrefois on ne regardait pas comme nécessaire : ce que, dans des temps plus modernes, on a établi sans raison... Quelqu'un dira peut-être : par là nous honorons les dieux. Quel est cet honneur, qui résulte de charbons allumés et d'une certaine quantité de résine qu'un arbre a fourni ? L'encens, sachez-le bien, ce n'est pas autre chose que de la glu, que de la gomme qui coule de l'écorce d'un arbre étranger, comme on en récolte sur celle des cerisiers et des amandiers (2). »

(1) Substantiæ mundæ ut Dei res et hac sua conditione communes usui, sed ipsius usus administratio interest : nam et ego mihi gallinaceum macto non minus quam Æsculapio Socrates; et si me odor alicujus loci offenderit, Arabiæ aliquid incendo, sed non eodem ritu, nec eodem habitu, nec eodem apparatu quo agitur apud idola. — Migne, *Patrologiæ cursus completus*, t. II, col. 90.

(2) Arnobius, *Adversus gentes*, lib. VII, cap. 26, 27, etc.—Migne, *Patrologiæ cursus completus*, t. V, col. 1254 et 1255.

Il y avait bien un peu d'exagération dans les observations d'Arnobe, mais nous ne le citons que pour établir notre thèse. Sans doute, les païens se trompaient grossièrement, en faisant à peu près consister leur culte dans l'offrande de quelques parfums, jointe à des sacrifices d'animaux : leur erreur consistait bien plus encore à adorer de fausses divinités, et à mener souvent une vie immorale. L'encens offert au vrai Dieu par des hommes dévoués, pour lui exprimer leurs sentiments de profonde vénération et l'ardeur de leurs désirs, l'encens joint à une prière fervente et à un cœur pur ne peut que lui être très-agréable. Aussi, lorsqu'une paix durable fut accordée à l'Église sous le règne de Constantin, qu'on put donner aux cérémonies religieuses une plus grande pompe, qu'on n'eut plus les mêmes motifs pour rejeter sans exception tous les rites qui avaient été adoptés dans les fausses religions, ne fit-on pas difficulté de s'en servir dans les églises, comme on s'en était servi par l'ordre même de Dieu chez les Israélites. Les canons apostoliques ont long-temps été attribués au pape saint Clément, troisième successeur de saint Pierre qui, dit-on, les aurait reçus lui-même du prince des apôtres; mais on pense généralement aujourd'hui que ce recueil a été formé au IVe. siècle, quoique quelques-unes des dispositions qu'il contient aient pu être prises dans les siècles précédents. Le troisième canon, qui est le quatrième dans certaines éditions, déclare qu'on ne doit offrir à l'autel que l'huile pour la lampe, et l'encens pour le temps de la sainte oblation : Μὴ ἐξὸν δὲ ἔστω προσάγεσθαί τι ἕτερον εἰς τὸ θυσιαστήριον ἢ ἔλαιον εἰς τὴν λυχνίαν καὶ θυμίαμα τῷ χαιρῷ τῆς ἁγίας προσφορᾶς (1).

Saint Éphrem, qui mourut vers l'an 378, fait à ses disciples, dans son testament, la recommandation suivante : « Je vous prie, mes bien-aimés, de ne pas m'ensevelir avec des

(1) Hardouin, *Collection des Conciles*. Paris, 1715, t. Ier., p. 10.

aromates, car les délices ne conviennent pas à un insensé, la gloire n'appartient pas à un homme de rien, la fumée d'un parfum agréable à celui qui n'est que pourriture et poussière; c'est dans la maison du Seigneur qu'il faut faire élever vers le ciel les vapeurs des substances odorantes; accompagnez-moi de vos prières et offrez à Dieu vos parfums. Ensevelissez-moi dans vos pleurs, et au lieu de brillants aromates, et d'une odeur agréable, donnez-moi le secours de vos supplications, vous souvenant toujours de moi. Que servirait à un mort dépourvu de ses sens l'odeur suave? Brûlez donc votre encens dans la maison de Dieu, pour sa gloire et sa louange, parce que c'est là qu'il habite (1). »

Saint Ambroise, dont la mort arriva le 4 avril 397, commentant le premier chapitre de l'Évangile de saint Luc, nous parle de la manière la plus claire de l'usage d'encenser les autels qui existait déjà de son temps dans l'église de Milan: « L'ange apparut à la droite de l'autel de l'encens, parce qu'il apportait le gage de la miséricorde divine. Il est dit, en effet: Le Seigneur est à ma droite pour que je ne sois pas ébranlé; et ailleurs: Le Seigneur est votre protection sur la main de votre droite. Et plaise à Dieu que, lorsque *nous encensons les autels*, que, lorsque nous offrons le sacrifice, l'ange du Seigneur soit près de nous, et que nous puissions même l'apercevoir. Car vous ne doutez pas qu'un ange assiste dans le temple quand Jésus-Christ y vient lui-même, quand Jésus-Christ y est immolé (2). »

(1) *Œuvres complètes de saint Éphrem.* Rome, 1743, grec, t. II, p. 237, C. Testament de saint Éphrem, vers le milieu.

(2) Apparuit autem a dextris altaris incensi, quia divinæ insigne misericordiæ deferebat. Dominus enim a dextris est mihi, ne commovear et alibi: Dominus protectio tua super manum dexteræ tuæ. Atque utinam nobis quoque adolentibus altaria, sacrificium deferentibus, adsistat angelus, immo præbeat se videndum! Non enim dubites adsistere angelum

Saint Jean-Chrysostôme, né à Antioche, en 344, vécut jus qu'en 407. Nous voyons dans son homélie 88e., sur saint Mathieu, qu'on brûlait aussi de l'encens de son temps dans l'église de Constantinople, dont il était archevêque : « Je vous conjure, mes frères, de renoncer à des vices qui affligent l'Église, et de faire en sorte qu'elle devienne la bonne odeur de Jésus-Christ par la sainteté de votre vie. Quel avantage serait-ce d'avoir soin, comme nous le faisons, de brûler ici de l'encens et des parfums, si nous ne travaillions pas à chasser la mauvaise odeur qui sort de nos âmes ? A quoi servent ces parfums et cet encens, lorsqu'on néglige ce que Dieu nous demande (1) ? »

Le traité *De la hiérarchie*, que l'on a faussement attribué à saint Denis, l'Aréopagite, mais qui paraît avoir été composé au Ve. siècle, nous apprend que dans certaines églises, au commencement de la synaxe, c'est-à-dire de la messe, le pontife, après avoir prié à l'autel, l'encensait et qu'ensuite il faisait le tour du temple en continuant à faire brûler des parfums. C'était après cette cérémonie qu'on chantait les psaumes et qu'on lisait les leçons (2). D'après le même traité, on encensait également dans l'église lorsqu'on procédait à la bénédiction du saint-chrême (3).

quando Christus adsistit, quando Christus immolatur. — *OEuvres complètes de saint Ambroise*, édition des Bénédictins. Paris, 1676, t. Ier., col. 1275. *Exposition sur l'Évangile de saint Luc*, livre Ier.

(1) Νῦν δὲ θυμιάματα μὲν αἰσθητὰ ἀποτιθέμεθα ἐν αὐτῇ, τὴν δὲ νοητὴν ἀκαθαρσίαν οὐ πολλὴν ποιούμεθα σπουδὴν ὥστε ἐκκαθαίρειν καὶ ἀπελαύνειν.—*OEuvres complètes de saint Jean-Chrysostôme*, édition de Gaume. Paris, 1836, t. VII, 2e. partie, p. 938.

(2) *Hiérarchie ecclésiastique*, livre Ier., chapitre III, dans La Bigne.— *Magna Bibliotheca veterum Patrum*. Cologne, 1618, t. I, p. 125.

(3) *Hiérarchie ecclésiastique*, La Bigne, *ibid.*, p. 128.

Dans la troisième action du concile de Calcédoine, tenu en 451, on trouve une plainte adressée par Ischyrion, diacre d'Alexandrie, contre Dioscore, patriarche de la même Église. Ischyrion reproche à Dioscore d'avoir distribué à des femmes publiques et à des comédiennes les sommes d'argent qu'une dame illustre, nommée Péristérie, lui avait données pour le soulagement des pauvres, et de s'être conduit de manière qu'on ne pût pas même offrir à Dieu de l'encens avec les dons que cette pieuse femme avait faits pour cela (1).

La liturgie de saint Jacques, dont les principaux points peuvent avoir été établis par le saint apôtre et ses premiers successeurs sur le siége de Jérusalem, n'a cependant été écrite et en quelque sorte fixée qu'au Ve. siècle ; et c'est probablement vers cette époque qu'on y a introduit ce qui a rapport aux encensements. Dans cette liturgie, le prêtre commence par demander pardon à Dieu de ses fautes pour être en état d'offrir le saint sacrifice; il rend gloire aux trois divines personnes de la sainte Trinité, en brûlant de l'encens préparé pour la messe ; il prie Dieu de le purifier, lui, et les assistants, afin qu'ils puissent être présentés comme une bonne odeur au saint autel. Avant d'approcher de l'autel, il fait encore pour le peuple, en brûlant de l'encens, cette belle prière : « O Dieu qui avez reçu les dons d'Abel, les sacrifices de Noé et d'Abraham, l'encens d'Aaron et de Zacharie, recevez aussi de la main des pécheurs, tels que nous sommes, cet encens comme un doux parfum que nous vous offrons pour la rémission de nos péchés et de ceux de votre peuple, parce que vous êtes béni (2). »

Nous pourrions encore indiquer les dispositions précises que contiennent, relativement aux encensements, plusieurs autres anciennes liturgies ; mais nous devons nous arrêter ici et ne

(1) Labbe, *Collection des Conciles*, t. IV, p. 20.

(2) Lebrun, *Explication des cérémonies de la messe*, t. II, p. 354.

plus ajouter de nouvelles citations à celles déjà trop nombreuses que nous venons de faire les témoignages que nous avons invoqués suffisent bien pour établir l'antiquité de l'usage de l'encens dans les églises chrétiennes.

CHAPITRE II.

SUBSTANCES AVEC LESQUELLES ON A FABRIQUÉ LES ENCENSOIRS ET LES NAVETTES.

Nous ne pouvons commencer ce chapitre sans faire une remarque au sujet des vases dans lesquels on faisait brûler de l'encens dans les églises. On doit en distinguer de deux sortes : ceux qui ne devaient pas ordinairement être transportés d'un lieu à un autre, mais que l'on plaçait soit devant les autels, soit devant les images des saints, soit sur leurs tombeaux ; et ceux dont on se servait pour encenser l'autel, le clergé et les fidèles pendant la messe et les autres cérémonies de la religion. Les premiers avaient ordinairement d'assez grandes dimensions ; ils étaient ou posés sur des colonnes, sur des trépieds, sur des socles, ou suspendus comme des lampes par des chaînes. On disposait les seconds de manière que l'on pût les tenir facilement à la main, et ils n'étaient pas aussi grands. Il est souvent question dans les *Vies des Papes*, par Anastase-le-Bibliothécaire, auteur du IXe. siècle, de vases d'un poids assez considérable, dans lesquels on faisait brûler des parfums devant les autels ou les saintes images. Les deux thymiamatères d'or très-pur pesant trente livres, que l'empereur Constantin fit faire pour la basilique Constantinienne, ne pouvaient avoir que cette destination (1) ; nous dirons la même

(1) Hujus temporibus fecit Constantinus Augustus basilicam Constantinianam ubi posuit ista dona... thymiamateria duo ex auro purissimo, pens. lib. trigenta. — Anastase-le-Bibliothécaire, *Vies des Papes*, à

chose de celui dont le même prince fit présent à la basilique de St.-Pierre, établie dans un ancien temple d'Apollon. Il était également d'or très-pur, pesait quinze livres; des pierres précieuses, au nombre de cinquante-une, en enrichissaient la surface (1). On ne peut élever le moindre doute au sujet du vase d'or que le pape Sergius Ier., vers la fin du VIIe. siècle, fit faire pour être suspendu dans l'église du Sauveur, devant trois images de l'apôtre saint Pierre. Il était accompagné de colonnes et surmonté d'un couvercle. Les jours de fête, dit Anastase, on y faisait brûler avec profusion de l'encens et des odeurs de suavité, pendant la célébration des saints mystères (2). Un des vases d'or à brûler de l'encens que le pape Léon III (VIIe. siècle) donna à l'église de St.-Pierre devait être placé sur le tombeau de l'Apôtre (3). Quant aux encensoirs dont il est parlé dans les liturgies anciennes, les ministres de la religion les tenaient à la main pour faire les différents encensements qu'elles prescrivent.

Les mêmes substances ont été employées pour la fabrica-

l'article de saint Sylvestre (an 314), n°. 36 dans le *Cours complet de patrologie* de M. Migne, t. CXXVII, col. 1515.

(1) Thymiamaterium ex auro purissimo cum gemmis undique ornatum, num. LI, pens. lib. XV.— Anastase, *ibid.*, n°. 38, *Cours complet de patrologie*, t. CXXVII, col. 1519.

(2) Hic fecit thymiamaterium aureum majus cum columnis et cooperculo quod suspendit ante imagines tres aureas beati Petri apostoli, in quo incensum et odor suavitatis festis diebus dum missarum solemnia celebrantur omnipotenti Deo opulentius mittitur. — Anastase, même ouvrage, à la vie de Sergius Ier., n°. 162. *Cours complet*, t. CXXVIII, col. 896.

(3) Isdem præcipuus præsul fecit thuribula apostolica ex auro purissimo duo ex quibus unum misit intus super corpus ejus quod pens. libras duas, et alterum pens. lib. duas et uncias octo quod præcedit per stationes. — Anastase, même ouvrage, à la vie de Léon III, n°. 400. *Cours complet*, t. CXXVIII, col. 1232.

tion des deux espèces de thymiamatères ou encensoirs dont il vient d'être question; et, parmi ces substances, il faut surtout placer les métaux non fusibles. On comprend même que ce sont, à peu près, les seuls corps dont on ait pu faire usage, puisque, dans les vases à brûler de l'encens, il faut placer des charbons ardents. Des encensoirs en étain ou en plomb seraient altérés par le feu, et quant aux matières non métalliques, il en est également peu, on le sait, qui puissent résister à son action. Il les consume ou les fond presque toutes.

1°. *Encensoirs en or.* — Quoique les encensoirs n'aient jamais été mis au nombre des vases sacrés, et qu'en effet, ils ne puissent être comparés, par leur importance dans les cérémonies religieuses, aux calices et aux ciboires, destinés à contenir le corps et le sang du Sauveur, des princes, des seigneurs et de riches prélats en ont fait faire en or très-pur, et même d'un poids assez considérable. Quand on pense au nombre de ceux qui ont été fabriqués avec ce riche métal, on est porté à croire qu'on a tenu à rappeler, autant qu'il était possible, et l'autel d'or du tabernacle, et l'encensoir d'or que l'ange de l'Apocalypse tenait dans ses mains, et les coupes, également d'or, dans lesquelles les vingt-quatre vieillards, dont il est parlé au même livre, faisaient brûler des parfums. Nous avons déjà vu que l'empereur Constantin-le-Grand, les papes Sergius Ier. et Léon III avaient fait faire, pour plusieurs basiliques de Rome, des thymiamatères d'or d'un poids plus ou moins fort. Anastase-le-Bibliothécaire, qui nous parle de ces dons, en enregistre, dans ses *Vies des Papes*, plusieurs autres du même genre. Théophilacte Simocatta, historien grec, qui vivait au commencement du VIIe. siècle, rapporte, dans le livre V de son *Histoire de l'empereur Maurice*, que Chosroès, roi des Perses, ayant obtenu un fils par l'intercession de saint Serge, martyr, donna à une église placée sous son vocable un en-

censoir d'or (1). Maurice de Souilly, évêque de Paris, mort en 1196, fit faire pour sa cathédrale un encensoir d'or du poids de quatre marcs : *dedit... thuribulum aureum quatuor marcharum*, ainsi qu'on le voit dans l'Obituaire de Notre-Dame de Paris (2). Il est fait mention, dans le *Grand-Pastoral* de la même église, d'un encensoir, également en or, donné vers l'an 1233, par le grand-chantre Nicolas : *Eodem die obiit Nicholaus cantor Parisiensis qui dedit, ad servicium ecclesiæ Parisiensis, unum thuribulum aureum quatuor marcharum et viginti sterlinguorum* (3). Dudon, dans son *Histoire des premiers ducs de Normandie*, parle de vases à brûler de l'encens, d'une grandeur extraordinaire, faits avec le même métal, et laissés, par ces ducs, à diverses églises (4). Léon d'Ostie, dans sa *Chronique du Mont-Cassin*, désigne deux encensoirs d'or, *thuribula de auro duo*, parmi les vases et autres objets précieux que le pape Victor III laissa, en mourant, à ce monastère dont il avait été abbé (5). Dans l'inventaire de Charles VI, on trouve : *un encensier d'or à quatre cheminées et quatre lucarnes, pesant à tout le fer deux marcs quatre onces quinze esterlins* (6).

2°. *Encensoirs d'argent et de vermeil.* — Il est très-souvent question, dans les auteurs ecclésiastiques et dans les inventaires, d'encensoirs d'argent. Les églises qui avaient des

(1) Théophilacte Simocatta, lib. V, cap. XIV.

(2) *Obituaire de l'église de Paris*, au III des ides de septembre, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*. Paris, Crapelet, 1850, t. IV, p. 146.

(3) *Grand-Pastoral*, livre Ier., ch. LVIII, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 73.

(4) Ducange, *Glossaire*, au mot THURIBULUM.

(5) Léon d'Ostie, *Chronique du Mont-Cassin*, livre III, ch. LXXIV.

(6) M. de Laborde, *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Louvre*, 2e. partie, p. 260, au mot ENCENSOIR.

revenus assez forts, tenaient à en avoir qui fussent au moins en ce métal; souvent même, elles les faisaient dorer, et cela, sans doute, pour les motifs que nous venons d'indiquer. Quelquefois, il leur en était aussi offert de semblables, par des prélats, de riches ecclésiastiques et des seigneurs. Sixte III (432) donna à la basilique Libérienne (Ste.-Marie-Majeure), un thymiamatère d'argent, pesant cinq livres (1). Étienne V, vers 816, en fit faire un d'argent doré, dont le poids n'est pas indiqué, pour l'église de St.-Pierre-aux-Liens (2). Paschal Ier., vers 817, offrit un encensoir, également en argent doré et pesant une livre, à l'église de Ste.-Cécile (3). L'oratoire des saints Processe et Martinien reçut, de lui, un don tout-à-fait semblable (4). Léon IV (847) enrichit l'église des Quatre-Saints-Couronnés, d'un encensoir apostolique en argent très-pur (5). Un inventaire de la cathédrale d'York, donné dans le *Monasticum anglicanum*, comprend six encensoirs diversement ornés et ayant des poids différents; tous les six sont en

(1) Hic fecit basilicam Sanctæ Mariæ, quæ ab antiquis Liberii cognominabatur juxta macellum Lybiæ ubi et obtulit hæc... thymiamaterium argenteum pensans libras quinque. — Anastase, *Vie des Papes*, à la vie de Sixte III, n°. 64. *Cours complet de patrologie*, t. CXXVIII, col. 226.

(2) Fecit autem in ecclesia beati Petri apostoli ad vincula thymiaterium de argento desuper deauratum. — Anastase, même ouvrage, à la vie d'Étienne V, n°. 418. *Cours complet de patrologie*, t. CXXVIII, col. 1258.

(3) Thuribulum ex argento deauratum pens. lib. unam.—Anastase, à la vie de Paschal, n°. 440. *Cours complet de patrologie*, t. CXXVIII, col. 1266.

(4) Thuribulum de argento exaurato mirifice, pens. lib. unam. — Anastase, à la vie de Paschal, n°. 443. *Cours complet*, t. CXXVIII, col. 1268.

(5) Verumtamen et thuribulum ex argento mundissimo apostolicum unum.—Anastase, à la vie de Léon IV, n°. 519. *Cours complet de patrologie*, t. CXXVIII, col. 1518.

argent doré (1). Dans l'inventaire de l'église de Windsor, qui fut dressé la huitième année du règne de Richard II, et que contient le même ouvrage, on en trouve quatre, qui tous sont encore en vermeil (2). Le procès-verbal de la visite faite, en 1295, par Raoul de Baudach, au trésor de St.-Paul de Londres, mentionne un grand nombre d'encensoirs, également en vermeil; mais, chose assez remarquable ! c'est que, dans la plupart, les chaînes étaient restées blanches, *catenis albis argenteis,* tandis que le vase lui-même, avec son couvercle, avait été entièrement doré, du moins, à l'extérieur: *totaliter exterius deaurato* (3). La même particularité se remarque dans l'inventaire du duc d'Anjou, dressé vers 1360 : *Un ancensier d'argent doré, fait à pillers et fenestrages, tout de maçonnerie, et est pandu à* IIII *longues chaînes d'argent blanc. et poise* V *marcs* II *onces* (4).

3°. *Encensoirs de cuivre.* — Dans les églises pauvres, où l'on était même quelquefois obligé de se servir de vases sacrés fort simples et d'un prix peu élevé, on n'avait que des encensoirs en cuivre ou en laiton. Saint Charles Borromée, dans ses *Instructions*, n'en exige pas d'autres : « Il y aura dans chaque église, dit-il, deux encensoirs, deux navettes et deux cuillers. L'encensoir, la navette et la cuiller seront en *auricalque*, parfaitement ciselés et ornés selon le goût de l'artiste (5). » Le prélat ajoute toutefois que, « là où les ressources seront plus grandes, on pourra en faire en or et en argent. » La plupart des

(1) *Monasticum anglicanum,* t. III, 1re. partie, p. 171.

(2) *Monasticum anglicanum,* t. III, 2e. partie, p. 84.

(3) *Monasticum anglicanum,* t. III, 2e. partie, p. 310.

(4) *Inventaire de Louis de France, duc d'Anjou,* n°. 31, dans le deuxième volume de la *Notice des émaux, bijoux et objets divers du musée du Louvre,* par M. de Laborde, p. 6.

(5) Thuribula bina, acerræ binæ, cochlearia bina. Thuribulum, acerra et cochleare ex aurichalco singula sint artificiose cælata atque ornata

encensoirs que l'on conserve dans les musées sont en cuivre. C'est avec ce métal que sont faits ceux dont on se sert encore maintenant dans les églises de campagne et même dans un certain nombre d'églises de ville ; mais ordinairement ils sont argentés.

4°. *Encensoirs en fer.* — Il ne nous est tombé sous les mains aucun inventaire où il soit fait mention d'encensoirs en fer. Il est incontestable cependant qu'on en a fait avec ce métal. Honoré d'Autun, qui écrivait au commencement du XIIe. siècle, donnant dans l'ouvrage qu'il a composé sous le titre de : *La Perle de l'âme*, *De Gemma animæ*, les différentes significations symboliques du vase à brûler de l'encens, indique les idées qu'on doit y attacher lorsqu'il est en fer (1). Guillaume Durand, auteur du XIIIe. siècle, fait la même chose dans son *Rational des divins offices* (2). Les deux savants liturgistes ne supposent pas, d'ailleurs, que l'on ait jamais employé d'autres substances que celles dont il vient d'être question : l'or, l'argent, le cuivre et le fer.

La navette ou acerre destinée à contenir l'encens réduit en poudre, ainsi que la petite cuiller avec laquelle on le jetait sur le feu, étaient ordinairement du même métal que l'encensoir.

1°. *Navettes en or.* — L'inventaire de l'église de Mayence, qui se trouve dans la Chronique de l'évêque Conrad, porte plusieurs acerres d'or (3).

periti artificis judicio. Pretiosiora autem ex argento aut ex auro ubi per facultates fieri possunt.— *Acta Ecclesiæ Mediolanensis sive sancti Caroli Borromæi instructiones et decreta*, lib. IV, *De supellectili missarum et divin. off.* Paris, 1645, p. 155.

(1) Honor. August., *De Gemma animæ*, lib. I, cap. XII, dans le *Cours complet de patrologie*, t. CLXXII, col. 548.

(2) Guill. Durand, *Rational. div. off.*, lib. IV, cap. X, n°. 4.

(3) Acerras aureas et argenteas plurimas. — *Inventaire de l'église de*

2°. *Navettes en argent.* — Dans le procès-verbal de la visite faite au trésor de St.-Paul de Londres, par Raoul de Baudach, on trouve *un disque d'argent pour l'encens, avec une cuiller et une petite chaîne, pesant en tout dix esterlings;* et de plus, *une navette d'argent, en partie dorée, destinée au même usage et pesant trente esterlings, avec la cuiller qui y était de même attachée par une chaîne d'argent* (1). L'inventaire de l'église de Windsor porte : *Deux navettes, l'une d'argent et l'autre dorée; celle d'argent est accompagnée d'une cuiller et est brisée dans le pied* (2). On lit dans celui de la cathédrale d'York : *Une navette d'argent doré pour porter l'encens, avec une cuiller, également d'argent doré, le tout pesant deux livres et une demi-once ; de même, une petite navette d'argent avec une cuiller aussi d'argent, pesant ensemble six onces et demie* (3). Simon de Chessy, chefecier de l'église de Paris, dans un acte daté du jour de la fête de saint Gilles et de saint Leu (de l'année 1268), reconnaît avoir reçu, de l'abbesse d'Yerres, deux navettes d'argent avec lesquelles on met de l'encens dans les encensoirs (4). Parmi les nombreux objets

Mayence, cité par M. de Laborde, dans le deuxième volume de sa *Notice des émaux du Louvre*, p. 260, au mot Encensoir.

(1) Discus et navis ad incensum. — Unus discus plenus argenteus cum cochleari et catena parvula pond. x s. — Navis argentea gravata et in parte deaurata cum capitibus draconum in summitatibus; cum cochleari et catena argentea ponderis xxx s. — *Monasticum anglicanum*, t. III, part. 1, p. 311.

(2) Naves duæ, una argentea et altera deaurata, et argentea frangitur in pede, cum uno cochleari argenteo. — *Monasticum anglicanum*, t. III, part. 2, p. 84.

(3) Item una navis argentea pro thure deferendo deaurata cum uno cochleari argenteo deaurato, ponderans 2 lib. et dimid. unciæ. Item una navis parva argentea cum uno cochleare argenti, ponderans 6 unc. dimid. — *Monasticum angl.*, t. III, 1re. partie, p. 171.

(4) Notum facimus quod... Dominus Symon de Checiaco, capicerius

que Philippe-de-Dreux, par son testament fait au mois de novembre 1217, laisse à l'église cathédrale de Beauvais, est comprise une navette du même métal (1).

3°. *Navettes en cuivre et en laiton.* — Dans une charte de l'empereur Ferdinand, de l'an 1191, citée par Ducange, il est fait mention de trois acerres en laiton (2) : nous venons de dire que saint Charles Borromée n'exigeait pas qu'on en fît d'autres pour les églises de sa province.

4°. *Navettes en fer.* — On a dû employer le fer pour les navettes comme pour les encensoirs. Nous ne pouvons cependant en citer aucun exemple.

5°. *Navettes en pierres précieuses.* — Les raisons qui empêchaient de fabriquer les encensoirs avec d'autres substances que des métaux n'existaient pas pour les navettes. Aussi, quelques églises en possédaient-elles qui étaient faites avec des pierres précieuses. L'inventaire de l'église de Mayence, déjà cité, indique une acerre formée d'une seule onyx et représentant un affreux lézard (3).

(La suite au prochain numéro.)

ecclesiæ Parisiensis, recognovit coram nobis se habuisse ac recepisse a religiosa domina abbatissa de Edera... res inferius annotatas videlicet... duas naviculas argenteas cum quibus ponitur incensum in thuribulo. ponderis unius marce et XLV sterlingorum.—*Grand-Pastoral de Notre-Dame de Paris,* livre XX, ch. CXVII, dans le *Cartulaire,* t. II, p. 476.

(1) Louvet, *Histoire et antiquitez du diocèse de Beauvais,* t. II, p. 345.

(2) Tres conchas et tres acerras et duos urceolos et duas coginas : omnia hæc de laton.—Ducange, *Glossaire,* au mot NAVICULA.

(3) Acerras aureas et argenteas plurimas inter quas una erat de lapide integro onychino concavo, habens similitudinem vermis horribilis id est bufonis. — Laborde, *Notice des émaux du musée du Louvre,* 2e. partie, p. 260, au mot ENCENSOIR.

PEINTURES MURALES

DU XIVe. SIÈCLE,

DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DU-BOURG,

A RABASTENS-D'ALBIGEOIS;

Par M. le comte R. de TOULOUSE-LAUTREC,

Membre de la Société française d'archéologie.

> Nous vivons dans un siècle de réparation. De toutes parts dans nos basiliques, des manœuvres suspendus aux échafaudages, travaillent à gratter la chaux sous laquelle le mauvais goût des derniers temps avait caché les vieilles fresques. Le dessin était trop ferme et la couleur avait trop profondément pénétré pour s'effacer à si peu de frais, et les saints de nos aïeux reparaissent avec leurs têtes inspirées et leurs auréoles d'or.
>
> F. Ozanam, *Études germaniques*, t. Ier., p. 402.

Le retour d'une statue à la lumière, l'apparition des débris d'un édifice ou d'une mosaïque, long-temps protégés par la terre contre les injures de l'air et le vandalisme des hommes, — conservateurs jaloux de leurs œuvres et contempteurs insouciants ou hostiles de celles de leurs pères, — sont des faits de nature à exciter l'enthousiasme ou, tout au moins, la vive curiosité de ceux qui marchent dans le rude et poudreux chemin de l'étude, et que rafraîchit, dans leur course, le souffle vivifiant de l'art.

Une peinture retrouvée n'inspire pas moins d'intérêt, et nous

paraît peut-être en mériter davantage. En effet, pour parler aux hommes le langage de la forme, le sculpteur, l'architecte, le mosaïste disposent de matières dont la dureté défie le cours des âges. — Le peintre vient à son tour revêtir l'édifice d'une tapisserie splendide : il l'emporte par l'éclat du moyen de manifester sa pensée. Il imite, lui aussi, l'apparence extérieure des objets et, de plus, il lui est donné de dérober à la lumière la part de ses secrets qu'il est permis à l'homme de reproduire. — Part minime, toute brillante qu'elle nous paraisse.

Mais combien la fragilité de ses moyens est grande ! une poudre délayée dans un liquide, — un instrument fléchissant sous la pression : — telles sont ses armes contre les siècles. Quand donc son œuvre se retrouve, quand reparaît sous nos yeux cette expression de la beauté, — éblouissante et fugitive comme elle, — il nous semble que c'est un événement d'une haute importance dans les annales de l'art.

Aussi, c'est avec une satisfaction profonde que nous avons pu, tout récemment, appliquer à une église trop peu connue les lignes placées en tête de cet article. Elles furent tracées par la plume éloquente, si prématurément arrachée par la mort, aux mains d'un homme qui fut un des plus illustres amis de l'art chrétien et qui, par un privilége unique, réunit en lui tout ce que la vertu a de plus grand, la charité de plus suave, l'esprit de plus élevé, le cœur de plus pur, le savoir de plus vaste et de plus étendu.

Ce sentiment, dont nous parlions, nous voudrions le faire partager aux lecteurs du *Bulletin monumental*, en décrivant pour eux les peintures murales découvertes, au mois de février dernier, à Rabastens (Tarn). Nouveau venu dans ce recueil éminent, nous aurions hésité à leur soumettre ces pages, si nous ne savions tout ce qu'on peut trouver d'indulgence et de sympathique encouragement parmi les membres de la Société française d'archéologie, unis par une étroite commu-

nauté de goûts et d'aspirations : cette pensée ne nous quittera pas et nous soutiendra dans la tâche que nous nous sommes imposée.

L'église de Notre-Dame-du-Bourg, long-temps délaissée, avait doublement souffert des injures du temps et des velléités d'embellissement écloses dans des esprits que n'enflammait pas le culte du beau. Elle a repris une vie nouvelle à la suite d'une visite de M. César Daly, le célèbre et savant directeur de la *Revue d'architecture*, l'éminent architecte de Ste.-Cécile d'Alby (27 et 28 décembre 1852).

Dans un rapport lumineux dont l'érudition technique revêt la forme la plus élégante, M. César Daly a indiqué les réparations et les restitutions à opérer par ordre d'urgence. Un zèle intelligent a réalisé une partie de ses conclusions. Nous nous contenterons de ce simple hommage, — nous oserons dire de cet encouragement, empruntant à la Société artistique et savante qui a bien voulu nous ouvrir ses rangs, une autorité qui ne nous appartiendrait pas; — les détails ne sont pas de notre sujet.

Nous n'avons pas davantage à nous occuper de l'ensemble de la vieille église, à l'aspect plein de mouvement et d'originalité. Au pied des coteaux pittoresques qui longent la rivière depuis Alby, elle domine la petite ville, jadis riche en monuments religieux et en constructions militaires, dont elle est aujourd'hui le seul souvenir resté debout. On l'aperçoit de loin dans nos plaines riantes, mirant dans les eaux du Tarn les lignes brisées de son architecture, qui présente l'apparence d'*une nef très-courte, fermée à ses extrémités par deux grosses tours* (1).

L'une de ces masses de briques est réellement la tour inachevée de l'église; l'autre est le chœur, du XIVe. siècle, beaucoup plus élevé que la nef et rappelant par sa forme les églises des Jacobins et des Célestins, à Toulouse (2).

(1) César Daly, Rapport sur l'église curiale Notre-Dame-du-Bourg, p. 2.
(2) Id., *ibidem.*, p. 11.

Sans pouvoir donner des dates précises qui n'entrent pas dans le cadre de cette étude et qui auront ailleurs leur place, nous devons dire ici qu'au XIVe. siècle, le prieuré de Rabastens appartenait à l'ordre de Cluny et dépendait de l'abbaye de Moissac; et qu'au XVIIe., il était dans la dépendance des PP. Jésuites (1). Il était desservi par un chapitre de chanoines. Le principal prêtre de la paroisse portait le titre de *Recteur*, ainsi que tous les desservants de l'Albigeois. Ce titre est, d'ailleurs, celui qu'on donne encore, dans le diocèse d'Alby et dans les anciens diocèses de Lavaur et de Castres, aux ecclésiastiques ayant la charge des paroisses. Notre langue, qui a subi tant d'*annexions* de français, n'a pas accepté le mot de curé, et ceux qui la parlent saluent toujours leur pasteur, comme le faisaient leurs pères, du vieux nom vénéré de *Moussu l'Ritou* (2).

DÉTAILS SOMMAIRES SUR LE CHŒUR.

Le chœur de Notre-Dame-du-Bourg, seule partie de l'édifice qu'il nous importe de connaître, est séparé de la nef par un grand arceau roman de la transition. Il est exhaussé de deux marches au-dessus du sol de la nef; deux autres marches conduisent au sanctuaire. Il est divisé en sept travées, marquées chacune par une fine et élégante colonnette engagée, qui va recevoir l'arête correspondante de la voûte sur son chapiteau, aux moulures simples, mais remarquablement taillées dans la pierre,

(1) L'acte d'union du prieuré de Rabastens au collége des PP. Jésuites de Toulouse est du 31 mai 1585, consenti par messire Pierre de La Valette, abbé commendataire du monastère de St.-Pierre de Moissac, ordre de Cluny, diocèse de Cahors (*Mém. ms. de l'abbé Gaubert*).

(2) Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire observer qu'en Bretagne, comme dans notre province, les curés sont appelés *Recteurs*.

Dans la hauteur, le chœur se compose de trois ordres : 1°. les chapelles; 2°. le triforium; 3°. les fenêtres très-élevées.

Nous allons donner la liste de ces chapelles, de droite à gauche, suivant l'ordre dans lequel les peintures ont été retrouvées :

Chapelles de droite.		*Chapelles de gauche.*
St.-Honoré,	en face	St.-Joseph.
Le Sacré-Cœur	—	Ste.-Anne.
St.-Crépin	—	Ste.-Lucie.

Le maître-autel.

Nous employons les vocables sous lesquels ces chapelles sont actuellement connues. Les deux premières correspondantes sont très-étroites. Elles forment, dans le chœur, une subdivision marquée par un grand arc; entre cet arc et l'arceau de transition, les nervures de leurs voûtes se réunissent autour d'une clef très-remarquable. C'est une pierre circulaire de 58 centimètres de diamètre, dans laquelle est creusée, tout autour, une profonde rainure de 10 centimètres de largeur. Sur ce cercle obscur que le rebord extérieur enserre comme un gigantesque anneau, se détache un nimbe crucifère, concave, à larges croisillons patés, séparés par des rayons creusés que nous retrouverons ailleurs. Il entoure une tête de N.-S. Jésus-Christ, d'un haut relief, et dont le caractère le plus frappant est un amaigrissement poussé jusqu'aux dernières limites. Il est difficile d'imaginer une expression plus *réaliste* et plus poignante de la souffrance. Les cheveux descendant droit des tempes, très-écartés des joues décharnées, retombent de chaque côté en une seule boucle tordue sur les parties inférieures latérales du nimbe. Celui-ci est terminé par une moulure droite, reliée à sa circonférence par deux échancrures arrondies et sur laquelle repose la barbe en pointe,

allongeant encore ce visage émacié. Toute cette sculpture, d'un travail très-curieux, fouillée dans un même bloc, porte des traces de peintures à peu près effacées.

Les deux chapelles suivantes sont plus larges. St.-Crépin et Ste.-Lucie, construites en biais, sont à peine des chapelles et flanquent la large ouverture au-devant de laquelle est placé le maître-autel.

Les arcs de ces cinq travées, formant abside, viennent se réunir autour d'une forte clef de voûte, couverte de feuillages richement sculptés.

Le *triforium*, très-intéressant à étudier, a vivement attiré l'attention de M. César Daly (1). Il se compose d'arcades géminées dont les colonnettes sont surmontées de chapiteaux très-curieux. Le *triforium* est *transparent* (2), caractère attribué, par M. de Caumont, à ces galeries qui, avant le XIVe. siècle, étaient obscures. Il est éclairé par de petites ouvertures ogivales.

Les fenêtres sont très-hautes, divisées par un seul meneau s'épanouissant en trèfle à la partie supérieure, et fermées dans le bas par un mur d'allège de 1 mètre 55 centimètres de hauteur.

L'élévation de la voûte du chœur au-dessus de celle de la nef est rachetée par un mur droit sans ornement de pierre, champ merveilleusement disposé pour les inspirations du peintre.

Tel est le chœur de Notre-Dame-du-Bourg dont M. César Daly dit : « Au point de vue de l'histoire de l'architecture du midi, le chœur de Rabastens mérite d'être cité comme un exemple très-curieux de constructions en briques (3). »

(1) César Daly, Rapport, etc., p. 11.

(2) De Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, p. 38.

(3) Rapport sur l'église, etc., p. 12.

Le chœur, comme tout le reste de l'église, était encore, au commencement de cette année, revêtu d'un badigeon jaune affreux, d'un jaune si pâle qu'il serait difficile d'en déterminer la nuance. Il n'y a pas long-temps que le vénérable monument était ainsi *décoré :* des hommes qui touchent à peine à la vieillesse se souviennent d'avoir vu, dans leur enfance, exécuter cette étrange besogne. Mais ce crépi succédait à un autre : en ce temps-là, l'église passait du gris au jaune. La tradition dit qu'elle avait été blanche et qu'en diverses parties on avait ingénieusement simulé du marbre, etc. Quand l'heure de la réparation est venue, il a été facile de reconnaître les traces de plusieurs enduits.

On avait la pensée qu'autrefois sans doute on avait fait de plus grands frais d'imagination pour orner l'église. Çà et là, à travers les déchirures du mortier, il semblait qu'on apercevait quelques traces de couleurs, mais rien ne donnait d'assurance à cette sorte de pressentiment.

Après avoir remplacé par des vitraux peints, que nous voudrions pouvoir louer sans réserve, les vitres blanches qui s'étonnaient d'être enchâssées dans les longues et étroites lancettes du chœur, la pensée vint naturellement que ces couleurs éclatantes ne pouvaient plus supporter le terne voisinage des murs jaunes : c'eût été mettre une parure de pierres précieuses sur des haillons.

Le même zèle qui avait présidé aux travaux précédents suscita la même ardeur généreuse chez les paroissiens, et il fut résolu qu'une peinture polychrôme remplacerait la teinte uniforme et maussade qu'on avait sans doute autrement appréciée dans des temps heureusement loin de nous.

La fabrique s'était adressée à M. Joseph Engalière, dont le nom rappelle la destinée douloureuse de son frère enlevé aux arts d'une manière foudroyante, à un âge ou la célébrité commençait pour lui et où son talent si pur, si délicat, réalisait les

promesses déjà faites et faisait concevoir d'autres espérances encore (1).

Le 2 février 1860, les ouvriers chargés de la construction des échafaudages assistaient, dans le chœur, à une messe que le digne curé de Rabastens célébrait pour appeler la protection de Dieu sur leurs périlleux travaux. Nous nous plaisons à citer ce fait, qui rappelle dans notre temps les meilleurs souvenirs de la foi de nos pères. Le 17, deux étages d'échafaudages, aussi habilement que rapidement établis, permettaient l'accès de la voûte.

Le 15 février, les premières peintures apparaissaient entre les arcades du *triforium*, au-dessus des chapelles de St.-Joseph et de Ste.-Anne. Le 17, le badigeon tombait par plaques de la voûte, révélant les décorations splendides dont aucune mémoire, aucune parole écrite, ne constataient l'existence.

A qui revient la responsabilité de la pensée malheureuse qui fit d'abord disparaître ces peintures? Nous l'avons vainement demandé aux riches archives de la commune de Rabastens (2).

Ceux qui édifièrent, nous les connaissons, nous savons d'une manière précise la date de leurs inspirations.

Le temps miséricordieux a semé sa poussière épaisse sur le nom de ceux qui détruisirent. Il faut les plaindre, et non point les condamner, d'avoir vécu dans des siècles où le goût était à ce point oblitéré. Chaque siècle a son goût qu'il croit le *bon* et qui n'est que la *mode*. Le *goût*, dans l'acception noble et profonde de ce mot, est une faculté plus puissante de

(1) Plusieurs musées de province possèdent des tableaux de Marius Engalière. La *Revue des Deux-Mondes* lui avait consacré quelques lignes d'éloge dans le compte-rendu de l'avant-dernière exposition.

(2) Nous pouvons donner une date précise pour l'un des actes de vandalisme commis dans l'église de Rabastens : la destruction des orgues. Elle fut opérée par ordre des Consuls, les 15, 16 et 17 février 1746 (*Mém. ms. de M. de Lasserre d'Aroux*).

l'esprit humain ; jamais il ne perd ses droits : il peut s'effacer, s'atténuer pendant des années; mais que ceux qui ont l'étincelle du génie ne s'effrayent pas. Pourquoi le génie serait-il de tous les temps, si de tous les temps n'existait, au-dessous de lui, la puissance de le comprendre ?

I.

LA VOUTE.

Sur un fond d'un bleu sombre, s'enchevêtrent sans se mêler de grands dessins rouges et jaunes alternativement, présentant la forme d'une croix dont les deux branches, d'égale longueur, se coupent à angle droit et sont fermées à chaque extrémité par une demi-traverse placées, l'une par rapport à l'autre, en sens inverse. Elles figurent ou la moitié d'un T, ou la moitié de cette pièce héraldique qu'on appelle en blason une croix potencée (1).

De cette disposition résulte une sorte de labyrinthe, de deux couleurs vives sur un fond sombre. On le retrouve partout : c'est le motif principal de la décoration. D'un caractère large et grave, imposant et majestueux sur les hautes surfaces planes, ce dessin se prête avec une merveilleuse souplesse aux mouvements et aux combinaisons des courbes de la voûte.

Des médaillons de dimension considérable et qui méritent un examen particulier font partie, dans chaque travée, du système d'ornementation dont ce labyrinthe est la base.

Au point d'intersection de chaque voûte partielle sont placés six grands losanges formés de filets jaunes ; ils encadrent : les uns, quatre fleurs de lis de forme maigre et élancée; les autres, quatre *raves arrachées* a trois racines. Les

(1) Croquis, n°. 1.

raves sont l'emblème parlant des armoiries de la ville de *Rabastens*, *Castrum Rapis-tagni*. Ces pièces sont mises dans les losanges 1, 2, 1. La disposition générale est celle-ci : le premier losange, en partant de la fenêtre, contient les raves (1), le second les fleurs de lis (2), et ainsi de suite : en sorte qu'au 6e. les fleurs de lis d'un jaune d'or convergent autour des deux clefs de voûte, formant ainsi un ensemble d'une richesse et d'une grandeur rares.

Deux larges bandes rouges accompagnent parallèlement les six losanges, en les touchant par leurs angles du milieu jusqu'à la rencontre générale des fleurs de lis placées sur un champ d'azur ; les raves semblent d'argent, elles sont sur un champ de gueules. Une ligne transversale, allant d'une bande à l'autre, coupe en deux parties égales, à la jonction des losanges, les triangles équilatéraux qu'ils laissent entre eux. Ces triangles sont mi-partie rouges et bleus. Il en résulte deux apparences différentes du décor, suivant qu'on le considère dans la longueur ou dans la largeur. Sous ce dernier aspect, chaque losange d'azur paraît inscrit dans un rectangle rouge, et chaque losange de gueules dans un rectangle bleu. Une grande étoile d'or, à huit rayons, si grande qu'on pourrait l'appeler un petit soleil, est placée dans chacun des angles des figures considérées sous cette forme parallélogrammique.

A côté de ces motifs d'un caractère fort et puissant, nous rencontrons, aux nervures des arcs, de délicates peintures d'une inspiration élégante et d'une exécution très-soignée.

La partie adhérente à la voûte est d'un fond rouge, sur lequel sont peints de petits losanges, renfermant des croix longues et étroites terminées par des têtes de clous ; le tout jaune ou doré.

(1) Croquis, n°. 2. A.
(2) Id. B.

La moulure suivante porte des feuillages.

Et enfin, le troisième membre de l'arc est coloré d'un ton gris, doux et fin, sur lequel sont placés, à distances très-rapprochées, deux petits cercles noirs concentriques, renfermant alternativement des quatre-feuilles et des trèfles noirs. Entre chaque cercle, au bord de la moulure, est un demi-trèfle noir aussi (1).

Nous avons essayé de donner une idée des combinaisons purement linéaires de cette harmonieuse et riche décoration; nous passons maintenant à la partie la plus intéressante, la partie vivante, pour parler ainsi : la représentation de la figure humaine, qui nous semble, dans une église, plus convenable que toute autre. Ce que nous avons vu jusqu'ici peut décorer une salle quelconque. La forme donnée à Dieu, à ses anges, à ses saints, convient par excellence à l'église. Cette opinion ne nous est pas personnelle : elle est celle du savant et ingénieux abbé Crosnier, dans son excellent *Traité d'Iconographie chrétienne.* Il l'appuie de curieuses citations de saint Paulin, de saint Nibe, de saint Grégoire. Forcé de restreindre un travail déjà long, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs à ce volume trop court, où l'enseignement est donné sous une forme si attrayante et si facile.

C'est donc, nous le répétons, avec une sympathie particulière que nous abordons l'examen des figures tracées par les artistes du XIVe. siècle.

II.

MÉDAILLONS DE LA VOUTE.

Jusqu'ici, huit bustes seulement sont découverts sur les intrados des voûtes des travées; il en reste encore six à dégager du ciment; mais, dans l'état actuel des choses, nous pou-

(1) Croquis, n°. 3.

N° 3.

Peintures murales du XIVe siècle à Rabastens
(Tarn.)

vons les étudier comme si l'ensemble était complet, puisqu'il ne s'agit pas de scènes représentées, mais de personnifications isolées. Il y a également six personnages découverts dans les compartiments formés par la réunion des arcs aux clefs des voûtes, et sept figures sur le tympan du grand arceau.

Toutes ces figures ont des caractères généraux que nous allons examiner, et chacune, des attributs particuliers malheureusement trop vagues, trop effacés dans la plupart des cas, pour qu'il soit possible de déterminer quel est le saint personnage qu'on a voulu représenter.

Caractères généraux. — Les quatorze figures que nous avons vues, dans les compartiments de la voûte, sont placées dans des médaillons circulaires de 1 mètre 22 centimètres de diamètre, dans lesquels sont inscrits quatre lobes dont les deux extrémités supérieures très-aiguës entament le nimbe; et les deux inférieures, le corps des personnages qui reparaît, se détachant sur le fond entre les deux arcs du bas.

La couleur des lobes et celle du cercle des médaillons est jaune; le fond est d'un bleu presque noir.

Dans les voûtes d'arête de chaque travée, les médaillons sont placés face à face. Ils ont été établis arbitrairement par rapport au large dessin que nous avons décrit, et qui suit son cours sans tenir compte de l'interruption de son austère régularité.

Nimbes. — Tous les personnages sont nimbés, et leurs nimbes sont très-importants à étudier. Très-vastes, ils partent du cou et y reviennent, en s'amoindrissant, après s'être graduellement élargis jusqu'à leur complet épanouissement entre les deux lobes supérieurs.

Leur couleur est grisâtre. Les rayons du nimbe sont formés par des stries profondément creusées dans la maçonnerie; ils sont nombreux et rapprochés. M. l'abbé Crosnier dit, dans son *Iconographie chrétienne*, p. 18 : « Au XIIe. siècle, la pru-

nelle des yeux des statues fut souvent formée de marbre, d'émail ou de verre, dont on ornait aussi la *circonférence* des nimbes; des trous y étaient pratiqués à dessein, on se contentait quelquefois d'y verser du plomb. »

Le creux de ces rayons striés est noir. Quelle que soit la matière qu'ils ont contenue, il est évident qu'ils ont été destinés à en recevoir une. Rien, dans toutes ces figures, ne porte la trace du ciseau que ces rayons, et ils sont creusés dans tous les nimbes (1), même dans ceux des personnages du tympan du grand arceau : inscrits dans des rosaces ou placés sous des arcades. On les discerne parfaitement dans les parties des voûtes que le badigeon recouvre encore, rayonnant en creux sur le fond gris.

M. Engalière a découvert des traces d'or et d'argent dans ceux qu'il a étudiés.

Attributs spéciaux. — Nous examinerons les figures qui nous paraîtront avoir un intérêt particulier, d'après leur position au-dessus des chapelles, et dans l'ordre que nous avons indiqué.

Chapelle St.-Honoré, n°. 1. — Une figure très-effacée, la main gauche levée et ouverte, la paume en dehors. Le visage et la main ont une coloration très-foncée, rappelant celle des Vierges noires qu'on voit, en Albigeois, dans les églises de Mailhoc et de Ste.-Quitterie.

La main droite tient une pique.

Le n°. 2, en face du précédent, est dans un grand état de dégradation. On distingue cependant le noir des prunelles et le rouge des lèvres. La main gauche est levée. A la droite, un objet long, en forme de parallélogramme, dont il n'est pas possible de discerner la nature.

Nous arrivons à trois personnages, porteurs d'attributs

(1) La circonférence des nimbes n'est pas creusée.

semblables : le premier est séparé des deux autres par une figure insignifiante et par un saint Jacques-le-Majeur dont nous reparlerons.

Ces trois personnages portent des croix. Ils ont la barbe et les cheveux longs. Tandis que tous les autres ont la main gauche levée, ceux-ci élèvent la droite, et leurs doigts sont en l'air, dans l'attitude de la bénédiction.

La croix du premier est très-longue, de forme ordinaire. Le croisillon, très-long aussi, empiète sur le bord du nimbe.

La seconde croix a le croisillon plus court et est légèrement évasée aux extrémités. Enfin la troisième est très-longue, patée et d'une remarquable élégance de dessin. Celui qui la porte a la barbe en pointe et une sorte de large collier de couleur blanche sur ses vêtements rouges, soutenant, sur sa poitrine, une agrafe formée de quatre lobes pleins et convexes.

Pourquoi ces figures munies de croix bénissent-elles de la main droite, tandis que les autres ont la gauche levée? Deux autres attributs partagent ce privilége : la crosse et le globe. Dans deux médaillons, placés à la voûte proprement dite, on voit deux évêques bénissant de la main droite et portant de la gauche la crosse, tournée en dehors et très-historiée. Leurs vêtements sont rouges et blancs. — Dans une autre division de la voûte, on voit deux personnages bénissant de la main droite et tenant dans la gauche : l'un un globe massif, l'autre un objet que nous voulions qualifier de nimbe crucifère, et que, sur la description que nous lui en avons donnée, le savant M. Ch. Des Moulins nous a appris être la croix de consécration de l'église.

Nous avons soigneusement pris note de cette particularité dans l'attitude de la bénédiction, répondant au plus ou moins de dignité des attributs. Nous la livrons à la sagacité de ceux qu'une étude plus approfondie a familiarisés avec la symbolique du moyen-age.

Au-dessus du maître-autel, en face de la figure à la croix patée, se trouve le plus singulier des médaillons. Le personnage, imberbe, a les deux mains levées, la paume en-dedans, et de chacune, au bout des doigts, s'élève un lis de couleur naturelle. Une fleur de lis surmonte le nimbe, qui n'a de rayons creusés qu'à droite et à gauche. On voit, au centre, une double rangée de trous percés dans le nimbe, au ras du front et au haut de la circonférence. D'autres trous montent droit de ces derniers à la fleur de lis; on dirait une couronne ou diadême (1).

C'est particulièrement à ce médaillon que M. Engalière a cru découvrir de l'or et de l'argent sur les vêtements.

Nous ne formulerons pas de conjectures sur l'identité de la figure ainsi représentée. Si, d'après ses attributs et sa position au-dessus de l'autel, dans une église placée sous le vocable de Notre-Dame, il faut voir là une image de la Sainte Vierge, nous croyons qu'elle mérite de fixer l'attention, comme ayant été rarement montrée, sous cette forme, à la vénération des fidèles.

Le saint Jacques-le-Majeur est au-dessus de la chapelle de St.-Crépin. La main gauche est levée; la droite porte le bourdon de pélerin. Il est coiffé d'un chapeau à larges bords, dont la haute forme pénètre le nimbe, et auquel est adaptée une grosse coquille qui le dépasse. La forme du chapeau et la coquille arrêtent, de chaque côté, les rayons striés. Une barbe épaisse couvre le bas du visage du saint.

(1) Croquis, n°. 4.

Peintures murales du XIVe siècle à Rabastens (Tarn.)

N° 4.

III.

L'INSCRIPTION.

Avant de quitter la voûte, nous devons nous arrêter à une découverte qui ajoute une valeur inestimable à ces peintures, déjà si intéressantes par elles-mêmes; c'est une inscription en grands et beaux caractères, qui occupe toute la longueur de l'arc formant la séparation des deux travées de St.-Honoré et de St.-Joseph, des cinq autres.

L'ouvrier intelligent auquel était confié le grattage avait vivement attaqué l'enduit sur ce point, quand il crut reconnaître des traces de caractères peints en noir. Son outil avait déjà enlevé deux ou trois lettres faciles à restituer. La date et la partie centrale de l'inscription, ne présentant pas encore de sens, furent visibles le 19 ou 20 février; ce ne fut que quelques jours plus tard qu'elle fut lue en entier par M. Duzau, jeune archéologue, attiré à Rabastens, avec M. le vicomte de Juillac, inspecteur de la Société française, par le bruit qui s'était fait autour de ce précieux débris du temps passé.

Cette inscription, en langue du pays, est ainsi conçue: *B. Dalern pauzec aquesta clau. Ano Domini M. CCC. XVIII. Le archiavesque de Sant-Jacme senhec aquesta clau, le jor de Sant Peyre.*

(B. Dalern posa cette clef. L'an du Seigneur 1318. L'archevêque de St.-Jacme bénit cette clef le jour de St.-Pierre.)

Cette inscription concerne-t-elle les peintures ou la construction du chœur? Suivant nous, elle ne peut convenir qu'à l'ensemble; si elle eût été destinée à rappeler seulement l'œuvre architecturale, elle eût été sans doute gravée dans la pierre ailleurs qu'à la place qu'elle occupe et non pas élégamment

peinte en noir, de manière à remplacer toute autre ornementation pour cette large moulure de la voûte.

Quel était ce prélat consécrateur, cet archevêque de *Sant Jacme* (*Jaime* en espagnol, Jacques en français), qui honora l'église de Rabastens de sa présence, le jour de saint Pierre 29 juin 1318?

Une grande obscurité enveloppa dès l'abord cette question. Bien des conjectures furent faites, et nous n'aurions pu, tout récemment encore, produire que de vagues probabilités. Maintenant, l'heureux succès de nos recherches nous permet de dire que le prélat désigné dans notre inscription était un des personnages les plus éminents de l'Église, au commencement du XIVe. siècle, — un homme illustre par la noblesse de sa naissance, ses talents, ses emplois et ses belles actions, — un saint religieux qui édifia le cloître par ses douces et fortes vertus, et fit admirer au monde l'union trop rare d'un caractère sans reproche et d'un génie politique de l'ordre le plus élevé. Nous ajouterons, avec la légitime fierté du patriotisme provincial, que cette gloire sans tache n'est pas étrangère à notre Albigeois.

C'était Bérenger de Landore, treizième général des FF. Prêcheurs, archevêque de St.-Jacques-de-Compostelle et légat apostolique près des cours de France, de Castille et de Portugal (1).

En pénétrant dans l'intimité historique de cette grande et vénérable figure du moyen-âge, nous avons vivement ressenti le regret de ne pouvoir présenter ici le récit complet d'une si

(1) *Histoire des hommes illustres de l'ordre de St.-Dominique*, par le R. P. Touron, des FF. Prêcheurs, t. II, p. 63. Paris, 1745 ;— *Scriptores ordinis Prædicatorum*, etc., par le R. P. Echard, des FF. Prêcheurs, art. Berengarius de Landora, t. Ier., p. 514 et suiv. Paris, 1719.

noble vie. Nous devons nous borner aux faits propres à expliquer notre inscription et à montrer, en faisant connaître l'*archiavesque de Sant Jacme*, que le fait de sa présence à Rabastens est aussi simple et naturel qu'il semblait, d'abord, extraordinaire et incompréhensible.

Bérenger de Landore était né dans le diocèse de Rodez, vers l'an 1262, d'une des plus illustres familles du Rouergue (1). Son père, Arnaud de Landore, était seigneur de Solmiech (*Dominus de Salomedio*) et de plusieurs autres terres qui passèrent dans la famille d'Estaing, par les alliances qu'il y eut entre ces deux maisons.

Après de brillantes études dans l'Université de Toulouse, redoutant les dangers du monde, il entra dans l'ordre de St.-Dominique et en reçut l'habit le 10 mai 1282, dans la vingtième année de son âge.

Il prit ses degrés de théologie à Paris. En 1300, il fut nommé prédicateur général par le chapitre provincial de Marseille. Il fut ensuite deux fois provincial de la province de Toulouse; en 1311, il assista comme vicaire-général des FF. Prêcheurs au Concile Œcuménique de Vienne et, au sortir du Concile, il se rendit à Carcassonne, où il fut élevé à la dignité de général de son ordre, à l'unanimité des quarante-cinq votants (2).

Il exerça pendant plus de cinq ans ces hautes et actives fonctions. Il présida cinq chapitres généraux : à Carcassonne, à Metz, à Londres, à Bologne et à Montpellier. Il en avait con-

(1) Moréri, *Grand Dictionnaire historique*, etc., art. LANDORE (Bérenger de), t. VI, col. 1re., p. 129. Paris, édition de 1759; — Dom Vayssette, *Histoire générale du Languedoc*, t. IV. Voir, à la table des matières, art. LANDORE, l'indication des pages où cette famille est mentionnée.

(2) *Monumenta conventus Tolosaris*, etc., par le R. P. Percin, des FF. Prêcheurs, p. 69, in-fo. Toulouse, 1693.

voqué un sixième à Pampelune; mais il ne put le célébrer, le pape Jean XXII l'ayant envoyé en qualité de légat, avec l'abbé de St.-Tibéry, à la cour de France, où s'agitaient alors de graves affaires. C'était pendant les orageux débuts du règne de Philippe-le-Long. Sa mission s'étendait jusqu'à la cour de Flandres, auprès du comte Robert.

Il avait montré ce que le Saint-Siége pouvait attendre de ses lumières, dans plusieurs circonstances du pontificat de Clément V, et notamment dans une difficile mission religieuse à Carcassonne, dont ce pape l'avait chargé en 1307.

C'est pendant son séjour à la cour de France qu'il fut appelé à l'archevêché de Compostelle. Cette église, nous apprennent les PP. Touron et Echard, était depuis long-temps sans pasteur, en proie à des usurpations et à des violences dont on pensait que nul, plus que Bérenger de Landore, ne serait capable de triompher. Il reçut ses provisions, avec l'ordre d'accepter, au couvent St.-Jacques à Paris, le 15 septembre 1317.

Le nouvel archevêque ayant bientôt après pris congé du roi très-chrétien, partit pour Avignon, afin de rendre compte de sa mission au pape Jean XXII.

Il fut sacré le dimanche après Pâques 30 avril 1318, et ne tarda pas à quitter Avignon, investi, en outre de son diocèse à restaurer, des fonctions de légat près des cours de Castille et de Portugal.

L'inscription du chœur de Rabastens nous révèle quelle route il suivit, en se dirigeant vers l'Espagne. Il voulut dire adieu à sa famille, à son pays natal, à la province où s'étaient écoulées les pures et studieuses années de sa jeunesse, dont son âge mûr recueillait les fruits, dans les soucis et l'éclat des grandeurs. Il avait alors 45 ans. Un acte fait par-devant Pierre de Ferrières, sénéchal de Rouergue, par plusieurs nobles et puissants hommes de la sénéchaussée, nous

apprend que son père, Arnaud de Landore, vivait encore en 1319 (1).

Mais le Rouergue n'avait pas seul des droits à la visite de l'illustre voyageur : ses liens avec notre pays étaient bien plus étroits encore. Nous ne pouvons douter que sa puissante maison ne fût dès-lors en possession du titre qui donna lieu, un siècle plus tard, à la transaction suivante :

En 1430, les consuls de Gaillac rachetèrent, moyennant 2,000 écus d'or, la huitième partie de la seigneurie de leur ville, de Philippe de Landore, fils et procureur de Rathier de Landore, seigneur de Solmiech et vicomte de Cadars, son père, et d'Eustachie de Bruyères, dame de Bérenx (Brens), Las Graysses et Montrosier, sa mère, et en firent ensuite don au roi (2).

Le chemin de Rodez à Toulouse conduisait l'archevêque de St.-Jacques à Gaillac. De là, en continuant sa route, à quatre lieues à peine, il trouvait Rabastens sur son passage. Dans ces conditions, il est facile de s'expliquer l'honneur insigne que reçut, le jour de St.-Pierre 1318, l'église de Notre-Dame-du-Bourg.

Nous ne suivrons pas l'ancien général des Dominicains sur le sol lointain de la Galice : sa gloire appartient à la France, qui le vit naître, et à son ordre, qui l'éleva ; les faits des dernières années de sa vie sont acquis à l'histoire générale de l'Église, et à celle du pays qui le reçut du nôtre. Il ne revit pas la terre de France. Suivant Léandre Albert et Vincent

(1) Cet acte est signé par Amatric de Narbonne, seigneur de Talayran, pour lui et comme vice-régent du comte de Rodez et d'Armagnac; Arnaud de Landore, seigneur de Solmiech ; Raymond et Arnaud de Roquefeuil, Bérenger d'Arpajon, Dalmace de Vezins, Rostaing de Cambolus, Bernard de Galli, etc. (*Hist. générale du Languedoc*, t. IV, p. 176).

(2) *Histoire générale du Languedoc*, t. IV, p. 475.

Fontana (1), il mourut à Cordoue, en 1325, des suites d'une blessure reçue en combattant vaillamment contre les infidèles. Mais ce fait paraît controuvé, et les autres auteurs disent qu'il rendit doucement son âme à Dieu, dans le couvent des FF. Prêcheurs, à Séville, en septembre 1330.

Ainsi qu'il l'avait ordonné, son corps fut porté dans la maison de son ordre, à Rodez, où on le conserva pieusement. Cette translation n'eut lieu qu'au commencement du XVe. siècle. « Les ossements de notre général, dit le P. Percin, sont déposés dans notre sacristie, dans une châsse de bois sur laquelle est peint l'écusson de sa noble famille (2). » On dit qu'il s'est fait des miracles sur son tombeau.

Nous nous sommes complu à retracer les principaux traits de la vie de ce très-haut et très-saint prince de l'Église; nous espérons que nos lecteurs ne s'en plaindront pas.

Vicissitudes étranges! Bérenger de Landore a fait de grandes choses; il a pris une part immense à toutes les affaires religieuses et politiques de son temps; les papes et les rois l'ont honoré de leur confiance; — et c'est de toutes ses actions la moindre aux yeux du monde, un acte de bonté et de pieuse condescendance aux désirs des habitants d'une petite ville ignorée, qui réveille aujourd'hui son souvenir! Nous n'avons trouvé son nom, ni dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, ni dans l'*Histoire générale du Languedoc*, de Dom Vayssette, où sa famille est si souvent mentionnée. Mais les écrivains de son ordre ont conservé sa mémoire vénérée. C'est dans leurs pages que nous l'avons retrouvée, à Toulouse, reposant dans la paix et le silence du cloître que rechercha sa jeunesse, à quelques pas de la délicieuse chapelle qui remplace pour les FF.

(1) *Theatrum Domimanum.*

(2) Les armes de la maison de Landore étaient : de gueules au lion rampant d'or (*Monumenta conventus Tolosaris*, etc.).

Prêcheurs, la splendide église où il pria, et dont la Révolution les a dépouillés (1).

Revenons à notre inscription : elle ne nous arrêtera plus long-temps.

Et B. Dalern, qui était-il? Était-il l'architecte ou l'auteur des peintures? Dans ces siècles où l'artiste s'élevait à peine au-dessus de la condition de l'artisan, où les génies créateurs de nos plus splendides cathédrales se contentaient du titre de maîtres-maçons, où, dans cette œuvre de foi collective à laquelle chacun dans la cité contribuait selon la mesure de ses forces et de sa richesse, aucune individualité ne paraissait, est-il probable que le nom d'un simple ouvrier soit venu se placer à la voûte de l'église, seul entre tous dans son obscurité populaire, à côté de celui du prélat consécrateur? Nous voudrions le croire et pouvoir dire, avec certitude, que l'église de Notre-Dame-du-Bourg nous a conservé un des noms, si rares à rencontrer, de ces *inventeurs* aussi grands par la pensée que par la modestie de leur âme; hommes qui produisaient simplement, sans vaine gloire, pour les hommes et pour Dieu, comme l'arbre produit et porte ses fleurs.

Malheureusement, nous ne sommes pas disposé à croire que l'église de Rabastens ait ce privilége. Ce nom, en tenant compte des altérations subies par la langue romane, ressemble à celui qu'a noblement porté, en Albigeois, la vieille et puissante maison des *Delherm*. L'église de Notre-Dame garde

(1) La bibliothèque des RR. PP. Dominicains nous a été ouverte avec cette aménité sereine et bienveillante, cette courtoisie affable et cordiale, qui sont dans les traditions de leur ordre, et que connaissent bien tous ceux qui franchissent le seuil hospitalier de leur sainte maison. Nous sommes particulièrement redevable du succès de nos recherches, au savoir et à la parfaite obligeance du frère bibliothécaire, le R. P. Villars. C'est lui qui a bien voulu nous indiquer la plupart des sources où nous avons puisé nos informations.

encore des traces de leur opulent patronage. On voit leur écusson, de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois larmes de même, au claveau de la chapelle de St.-Roch. A la clef de la voûte de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et au sommet de l'arc qui en forme l'entrée, deux écussons portent un *olivier,* emblème d'Olivier Delherm, avec son nom en caractères du XVe. siècle.

Il se pourrait donc que B. Dalern fût un bienfaiteur de l'église et qu'il eût fait élever, à ses frais, ce chœur dont la construction et la décoration sont l'œuvre de la célèbre École de Cluny.

IV.

LE TYMPAN DU GRAND ARCEAU.

Nous arrivons maintenant à la plus vaste surface plane dont l'artiste du XIVe. siècle ait eu à disposer : le tympan du grand arceau qui sépare le chœur de la nef.

Le grand dessin, le labyrinthe jaune et rouge, sert ici de fond à une vaste composition : au centre, c'est une roue immense, flanquée de quatre plus petites, deux en haut, deux en bas, et celles-ci sont accompagnées de deux arcades subtrilobées qui terminent cet ensemble grandiose, l'une à droite, l'autre à gauche.

La roue centrale, dont nous n'avons pas la mesure exacte, se divise en vingt rayons, terminés par une ouverture subtriobée dont les meneaux blancs se dirigent, en se rapprochant, vers le centre. Ces rayons sont alternativement jaunes et d'un rouge indécis qui a, par places, une teinte de jaune-orangé due, soit au badigeon qui l'a rongé, soit au travail impassible du temps, « à ces fleurs hideuses du salpêtre qui viennent

« s'épanouir insolemment sur des surfaces jadis si bril-
« lantes (1). »

L'intervalle entre les sommets de l'arcature est bleu foncé.

Dans cette rosace splendide est placée la figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en vêtements blancs, assis, tenant un globe de la main gauche, levant la droite pour bénir. Nous n'avons pas pu distinguer sur quel objet reposent les pieds. Cette figure est colossale et nimbée avec rayons gravés en creux.

Les quatre petites roues, plus grandes que les médaillons de la voûte, reproduisent, en petit, les élégants rayons trilobés rouges et jaunes.

Elles renferment les emblèmes des quatre évangélistes : l'ange et les animaux sont nimbés, et les rayons des nimbes creux.

Les deux arcades subtrilobées, dont le sommet touche presque à la courbure de l'arc qui tend à se réunir au mur, sont peintes en rouge. Chacune contient un ange portant un phylactère, nimbés tous deux avec les rayons creusés. L'inscription de celui de droite, au-dessus de la chapelle St.-Joseph, est illisible. Sur celui de gauche, au-dessus de la chapelle de St.-Honoré, il est facile de lire : *Gabriel.*

Quand le prêtre, à l'autel, se retournait vers le peuple, s'il levait les yeux en haut, il rencontrait la personnification miséricordieuse et triomphante de la Victime dont il renouvelait le sacrifice ; — la figure emblématique des Évangélistes, dont il avait mission d'enseigner la parole aux ignorants et aux petits ; — l'image de l'ange qui annonça la bonne nouvelle ; celle d'une autre de ces puissances célestes, dont il eût voulu inspirer à son troupeau l'ardente ferveur.....

Les artistes du moyen-âge n'avaient pas imaginé la théorie de *l'art pour l'art :* — une pensée profonde et vivifiante gui-

(1) Reiset, *Gazette des Beaux-Arts*, tome III, p. 274.

dait leur pinceau. Leur travail était un acte de foi et d'amour : et tous leurs efforts tendaient à un seul but.

V.

LES FENÊTRES.

Les murs, du *triforium* à la voûte, étant uniformément couverts du dessin à croix demi-potencées, nous n'avons à parler que de la partie des ouvertures appelée, par M. l'abbé Crosnier, les *Tableaux* (1).

La décoration des fenêtres est d'une incomparable élégance : pas une moulure n'a été délaissée. Tout le pourtour est orné de la délicieuse alternance des trèfles et des quatre-feuilles (2) que nous avons signalée aux arcs de la voûte. Nous nous bornerons à parler des tableaux.

Sur un fond d'un rouge sombre se dessinent, par de doubles filets blancs (3), des compartiments d'égale hauteur ; ils sont alternativement remplis : l'un, par des rinceaux enroulés avec une grâce exquise et dont les vides sont remplis de riches feuillages (4) ; l'autre, de deux croix de saint André, formant par leur rencontre un losange (5) et deux demi-losanges, un haut, l'autre bas, formés de filets blancs et renfermant à l'intérieur de minces et élégantes feuilles très-déchiquetées. Elles rappellent, d'une manière un peu fantasque, les découpures de la feuille du chardon et sont placées quatre dans le losange 1-2-1 ; une dans chacun des vides laissés autour de

(1) On donne le nom de *Tableaux* à l'épaisseur du mur qui forme les côtés d'une baie, soit dans les portails, soit dans les fenêtres.

(2) Croquis, n°. 6. A.

(3) Croquis, n°. 6. B.

(4) *Id.* C.

(5) *Id.* D.

lui. Ces feuilles sont blanches; ce sont des feuilles de lierre et un feuillage arrondi, terminé en pointe, qui se mêlent aux enroulements.

Nous n'hésitons pas à signaler cette ornementation comme une des plus élégantes, des plus raffinées que nous ait laissées l'imagination des artistes du midi de la France, dans ces temps reculés.

Les murs d'allége sont ornés de deux arcades trilobées peintes en blanc, sur un fond bleu, et dans lesquelles sont placées verticalement, deux à deux, six fleurs de lis d'or (1).

VI.

LE TRIFORIUM.

Le grand dessin rouge et jaune s'arrête, au-dessus des arcades du *triforium* (2), à une frise qui fait tout le tour du chœur, sur une largeur de 41 centimètres.

Elle est d'un vert très-foncé, presque noir, et couverte de feuillages d'un vert plus clair.

Elle est chargée d'écussons, placés à une distance de 23 centimètres l'un de l'autre.

Au premier aspect, il ne semble pas douteux que cette bande sombre, peinte dans tout le pourtour du chœur, ne soit une litre; mais, outre que la couleur n'est pas noire, elle porte une variété d'écussons qui lui ôte le caractère positif de cet ornement funéraire : en sorte que nous ne nous prononcerons pas sur sa destination.

Nous constatons avec regret que la plupart des écussons subsistants sont très-dégradés, et qu'un nombre plus considé-

(1) Croquis, n°. 6. E.

(2) Croquis, n°. 1. A.

rable encore a disparu dans toute la partie orientale du chœur, où la frise même est à peine visible.

Quels étaient ces écussons? Étaient-ils tous porteurs d'armoiries? Appartenaient-ils aux abbés de Moissac, dont ressortissait le prieuré; ou bien aux fondateurs des obits, aux bienfaiteurs de l'église, qui auraient eu le droit d'y faire placer leurs armoiries, à la suite de dons concédés ou de services rendus?

Une autre explication nous est fournie par la lecture d'un livre du plus haut intérêt, écrit, suivant le R. P. Lacordaire, avec la touche d'un artiste et la piété d'un chrétien : La *Vie de Fra Angelo de Fiesole*, par E. Cartier.

Nous y lisons, à propos de la fondation de la cathédrale d'Orviéto, dont la première pierre fut posée le 13 novembre 1290 :

« Dès que les habitants d'Orviéto eurent décidé l'*Œuvre*, ils établirent une magistrature composée de diverses personnes intelligentes et intègres qui eurent le nom de surveillants de la *Fabrique*. Elles devaient appeler les meilleurs artistes et payer les ouvrages convenus avec le camerlingue. Ces magistrats étaient obligés de rendre compte aux représentants du peuple, qui étaient le capitaine, les consuls, le juge et le syndic. Ils se distinguaient des autres fonctionnaires de la cité, par le nom de l'*Œuvre*. On voit *encore là leurs écussons comme dans beaucoup d'autres lieux*, surtout en Toscane. »

Ce fragment, extrait par M. Cartier d'une histoire italienne du dôme d'Orviéto, nous a fait penser que les choses avaient pu se passer en Languedoc comme en Italie. Il nous fixe sur l'étymologie, dans le sens ecclésiologique, des mots *œuvre* et *fabrique*. Les consuls de Rabastens étaient élus pour un an, et le premier consul sortant était nommé pour l'année suivante, *selon l'ancienne coutume* (1), *ouvrier de la grande Œuvre*.

(1) Registres municipaux de Rabastens, année 1567 et suivantes.

Puisque cette fonction était si haute qu'elle servait de dédommagement à celui qui du premier rang rentrait dans celui de simple citoyen, n'est-on pas en droit de croire que, dans l'origine, ces délégués surveillant la *grande œuvre de la fabrique*, ou construction de l'église, ont pu obtenir l'honneur de placer leurs emblèmes autour du chœur? Quelques-uns de leurs successeurs auraient continué de même, et comme tous les vieux usages, celui-là se serait par la suite insensiblement perdu.

Questions à résoudre, bien compliquées par la disparition de la plupart des pièces qui auraient pu aider à dégager l'inconnue de cet intéressant problème.

Parmi les écussons à peu près visibles, nous en avons reconnu un losangé dont il n'est pas possible de définir les émaux. Sur le suivant une *oie* ou un cygne accosté d'une étoile à dextre; plus loin, une bande unie, le champ semble avoir été de gueules; puis, un coq portant quelques traces de dorure; puis, un chien passant.

Celui de ces emblèmes qu'on distingue le mieux est étrange en blason. Il est parti d'*or* et d'*argent*, à trois tourteaux de sable, à demi chargés de besants fleurdelisés, au chef de gueules portant trois besants fleurdelisés.

Au-dessous de la frise écussonnée, entre les arcades du *triforium*, régnait la représentation d'une galerie à arcades subtrilobées, décorées de crochets, surmontées de croix élégantes, et sous lesquelles étaient placés des personnages en pied, sans doute la série des douze Apôtres; car les seuls qui subsistent sont saint Pierre et saint Paul; le premier sur un fond rouge, portant la tiare, et, dans ses mains, une croix fleuronnée et les clefs; le second sur un fond noir, tenant un livre d'une main et une épée de l'autre.

Ces figures sont nimbées, mais les nimbes n'ont pas ces rayons creusés dans la pierre que nous avons signalés tant de

fois. Leurs vêtements, très-dégradés, semblent avoir été de couleurs variées.

L'intervalle des arcatures peintes était décoré de feuillages.

VII.

POURTOUR DES CHAPELLES.

On a peu travaillé jusqu'ici dans la partie inférieure du chœur, et cependant déjà d'importantes découvertes ont été faites au-dessus des chapelles de St.-Joseph et de Ste.-Anne.

Il semblerait qu'une large frise pourpre aurait régné entre le bas du *triforium* et le sommet de l'ouverture des chapelles.

Au-dessus de celle de St.-Joseph s'est présentée la première scène animée qu'ait offerte la riche décoration dont nous achevons l'examen; c'est l'Annonciation. Sur le fond pourpre, semé d'étoiles d'or, l'ange se détache, à genoux, en vêtements blancs et verts; les ailes sont redressées, et leurs attaches se rapprochent de manière à décrire un second nimbe au-dessus du premier. Les pennes sont très-longues et écartées les unes des autres; la Vierge est debout, dans une attitude de recueillement; les étoffes qui la revêtent sont remarquablement drapées. Entre *la servante du Seigneur* et l'envoyé céleste, on voit un vase renfermant un lis d'une hauteur démesurée, dont la tige grêle porte un petit feuillage rond qui n'est pas celui du lis; à côté de la tête de la Vierge, en arrière, est un *paon*. Au-dessous, au bas du tableau, on voit un petit portique arrondi, dont l'entablement supporte un rang d'arcades.

Du côté de l'ange, il y a une construction à deux tours, l'une plus élevée que l'autre, ayant l'aspect d'une église.

L'ange tient à la main un cartouche large et allongé, sur

lequel sont des caractères illisibles; il y en a un tout pareil entre le lis et la Vierge, en face du premier, mais détaché des personnages.

Nous n'avons pas vu de près ce tableau, qui doit inspirer un sentiment plus élevé que celui d'une simple curiosité. Il est trop dégradé pour que les détails n'échappent pas vus, du sol de l'église. Nous nous en rapportons, pour le décrire, à la vive et spirituelle esquisse qu'a bien voulu nous communiquer M. Joseph Engalière.

Ce paon, placé d'une manière si inusitée dans une scène dont la tradition et la piété ont presque fixé la composition, n'est pas un vain accessoire. Il symbolise, suivant nous, l'orgueil humain, qui eût voulu tenter, à la nouvelle de la gloire sans exemple qui lui était annoncée, le cœur pur et candide de Marie; elle ne s'aperçoit pas même, dans son humilité céleste, de la présence du tentateur présomptueux et vaincu.

La décoration qui a entouré la chapelle de Ste.-Anne a dû être d'une grande magnificence. On n'a pu voir jusqu'ici qu'une brillante alternance de deux écus : l'un fleurdelisé, l'autre de gueules à trois coquilles d'argent.

C'est là que s'arrêtent pour le moment les informations que nous croyons devoir transmettre à la Société française.

Elles suffiront pour donner une idée de cette ornementation si complète et si belle. Elle a été vue et appréciée par des hommes considérables dans la science archéologique. Les journaux du Tarn et ceux de Toulouse ont publié des articles qui ont été justement remarqués.

Le temps et le badigeon ont malheureusement fait de cruels ravages : nous en avons signalé plusieurs en passant. Les linéaments seuls apparaissent sur la plupart des figures et des vêtements; une large et profonde crevasse compromet la grande rosace du tympan de l'arceau. Pourtant, une restau-

ration est possible, et la pensée de l'effectuer s'est spontanément produite. Les intentions de M. le Curé de Rabastens et celles du Conseil de fabrique qui le seconde, sont dignes de l'esprit éclairé et sagement conservateur dont ils sont animés.

M. le Préfet du Tarn a eu la pensée de voir par lui-même ce spécimen remarquable de la peinture murale du XIVe. siècle. Les amis des arts ne sauraient trop l'en remercier, son intervention portera des fruits utiles. Il a visité récemment, avec M. le Maire de Rabastens, ces murs que la prière n'a pas seule fait retentir et qui, dans le XVIe. siècle, furent souvent témoins des orageux débats de nos assemblées locales, si véritablement libres et indépendantes. Là se réunirent bien des fois ces bourgeois, ces paysans fiers de leurs droits, soumis à leurs devoirs, dont les descendants ont pris trop au sérieux cette parole funeste et mensongère : *Qu'est-ce que le tiers-état ? Rien.*

L'investigation de nos archives leur apprendrait ce qu'ils étaient, ces ancêtres dont les services, pour ne pas resplendir de l'éclat des armes ou du reflet jeté par l'approche du trône, n'en étaient pas moins utiles et précieux !

Le respect pour le lieu saint ayant revêtu, de nos jours, une forme nouvelle, les vieilles peintures de Notre-Dame ne verront désormais que des réunions pieuses et recueillies. Comme aux premières années du XIVe. siècle, la fumée de l'encens montera vers elles ; elles assisteront, muettes et impassibles, à ces joies, à ces douleurs, à ces sourires de l'espérance, à ces larmes des regrets sans consolation terrestre, qui n'ont pas varié et dont l'Église est toujours l'asile consolant et béni !... Elles retrouveront l'homme du XIXe. siècle aussi faible, aussi passager sur la terre, aussi courbé sous le chagrin et relevé par la prière, que l'homme des temps lointains qu'elles rappellent.

La langue n'est presque plus la même. L'écriture de ces pères

qui ont respiré l'air que nous respirons et foulé la même terre que nous, a changé à ce point que les érudits seuls la lisent maintenant. Le temps a fait un pas, et les caractères usités par eux, dont si peu de générations nous séparent, sont déjà presque des hiéroglyphes pour la masse du peuple.

Mais l'art, dans son essence, est immuable. La sculpture, l'architecture, la peinture, sauf quelques nuances sensibles aux seuls adeptes, parlent toujours la même langue, reproduisent les mêmes formes; et les petits enfants d'aujourd'hui souriront à la bonne Vierge, au Sauveur triomphant, aux Saints graves et doux, comme leur souriaient, il y a cinq siècles, ces autres petits enfants qui vieillirent, qui moururent, qui pleurèrent, qui furent pleurés, et dont nul, depuis bien long-temps, ne connaît plus les tombes!

Puisse une restauration intelligente, conservant tout ce qui pourra être conservé, reproduisant jusqu'au scrupule ce que le temps a dévoré, rendre aux peintures de Notre-Dame-du-Bourg l'éclat dont elles brillaient, il y a cinq cent quarante-deux ans!

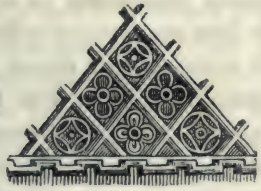

MON OPINION
SUR TROIS QUESTIONS

POSÉES DANS LE PROGRAMME DU CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS

(SESSION DE 1860);

PAR M. DE CAUMONT.

Parmi les questions importantes qui figurent dans le programme du Congrès des délégués (session de 1860), il y en a trois qui m'ont particulièrement intéressé : la première est ainsi conçue :

Quelles mesures devrait-on prendre pour la conservation des monuments romains de la France ?

Cette question n'a jamais été plus opportune, car partout les monuments romains disparaissent ou se détériorent par suite de l'incurie de ceux qui devraient veiller à leur conservation ; quelquefois même on en a détruit, comme à Dax, par ordre de l'administration, qui se défie toujours plus des hommes dévoués que de ceux qui la trompent par intérêt. L'administration crie bien fort qu'elle veut conserver, qu'elle aime les monuments; mais ses agents répondent à ses protestations en détruisant sans contrôle. On peut dire que la France, qui avait des monuments si intéressants, est le pays dans lequel on *parle le plus de conservation*, *mais aussi un de ceux où l'on conserve le moins.*

Ainsi, les murailles de Sens ont presque tout-à-fait disparu et quelques pierres seulement ont été réservées.

Les belles sculptures provenant de la démolition d'une tour des murs gallo-romains de Bourges sont toujours restées sans abri, sur la promenade publique, et se détériorent chaque jour davantage, malgré les promesses formelles faites à la Société française d'archéologie par le maire de cette cité.

Beauvais a vu détruire, depuis vingt ans, une partie très-intéressante de son enceinte antique, et chaque année produit une brèche de plus dans l'enceinte gallo-romaine du Mans. L'enceinte romaine de Dijon est complètement effacée, aussi bien que d'autres enceintes dont la perte est infiniment regrettable.

Si nous portons nos investigations sur d'autres monuments, nous voyons des thermes, des théâtres, des amphithéâtres perdre, chaque année, quelque partie de leurs murs délabrés, par le défaut de surveillance des administrations et l'incurie des conservateurs officiels.

Quand il s'agit de mosaïques, la destruction est plus rapide, lorsque, sans surveillance aucune comme à Marboué, près Châteaudun, on laisse emporter à chaque visiteur une poignée de cubes, et qu'on les frotte avec le balai le plus dur que l'on ait sous la main pour démolir plus vite le tableau.

Bref, tout s'en va dans notre France qui était, pour l'archéologie, le plus riche pays du monde il y a deux siècles! *Mais que doit-on faire pour arrêter le mal?* Il y a plusieurs moyens qui me paraîtraient bons, s'ils étaient mis en œuvre par des hommes zélés et désintéressés, mais surtout d'une certaine sévérité; car si la surveillance n'est pas constante, si l'on ferme quelquefois les yeux sur les dévastations, le mal prendra bientôt le dessus.

En supposant donc, avant tout, que l'on ait sur place un conservateur dévoué, il faut dans certains cas, par exemple quand les murs ne sont pas trop élevés, couvrir les ruines d'un hangar, comme on l'a fait à Badenweiller dans le duché

de Bade. Rien n'est plus facile pour les bains et les *villæ*, qui ont presque toujours été démolis jusqu'à un niveau peu élevé au-dessus du sol. Ainsi le curieux bain du *castrum* de Jublains devrait être recouvert de cette manière, comme on l'a fait pour l'étuve ou *laconicum* qui se trouve séparée du bain dans la même enceinte.

Ce qu'on a fait à Badenweiller pourrait être fait dans beaucoup de localités françaises; ce ne sont pas de grandes dépenses, et la France est aussi riche, probablement, que le duché de Bade.

Il importe, en second lieu, que le public ne puisse pénétrer dans ces monuments qu'à certains jours ou à certaines heures, durant lesquels une surveillance sévère sera exercée. Que de fois j'ai vu des concierges fermer les yeux quand on brisait une sculpture pour en emporter un morceau! Habitude déplorable dont on accuse *notamment les Anglais*, et que, pour un schelling nos excellents voisins et même des compatriotes exercent trop souvent, partout où les conservateurs sont faciles à corrompre.

Pour les monuments qui sont trop élevés pour être enfermés sous des hangars, on pourra toujours les entourer de clôtures afin d'éviter les injures des hommes; dans certains cas, on pourra couvrir le haut des murs de tuiles pour que l'eau ne pénètre pas dans les mortiers.

On le voit, les mesures de conservation sont simples et le résultat en est certain; ce qui manque, c'est la volonté de conserver : l'indifférence nous tue en archéologie comme en autre chose. Il n'y a pas plus d'esprit de conservation qu'il n'y a de véritable patriotisme, qu'il n'y a d'esprit public, qu'il n'y a de véritable amour du pays et de ses richesses artistiques. Cette indifférence vient de la mauvaise direction de l'éducation en France : il n'y aurait de véritable remède qu'en changeant beaucoup dans la direction de l'enseigne-

ment ; mais ce ne sont ni les Conseils académiques, ni les Recteurs, ni les Conseils supérieurs de l'Instruction publique qui comprendront ces choses-là.

Quels résultats peut-on attendre du grand travail, sur la topographie de la France, entrepris par ordre de son Excellence le Ministre de l'instruction publique?

Ce travail, demandé aux savants répartis sur les diverses parties du territoire, doit offrir un grand intérêt; évidemment, les matériaux qui seront mis en œuvre auront une toute autre valeur que ceux qui ont été précédemment réunis dans quelques cantons. Au point de vue de la topographie géologique, botanique, zoologie, comme au point de vue monumental, on peut aujourd'hui, bien mieux qu'autrefois, donner des aperçus certains : l'étude des localités a été l'objet des préoccupations d'un assez grand nombre d'hommes sérieux, et c'est à eux que le Ministre s'est adressé. Le travail que va faire faire l'administration sera donc un travail important et intéressant, en même temps que vaste, puisqu'il s'appliquera au territoire français tout entier.

Mais s'ensuit-il que ce travail doive être regardé comme *parfait?* Évidemment *non ;* ce ne sera encore qu'une grande esquisse de ce qu'on devra faire par la suite, esquisse dont bien des traits devront être effacés et corrigés. En effet, les observateurs qui contribueront à l'œuvre en envoyant leurs notes ne seront pas tous également habiles; quelques-uns évidemment se seront trompés dans leurs appréciations. Sur quelques points le travail sera *excellent*, sur d'autres il sera *fautif et incomplet ;* il est difficile qu'il en soit autrement.

Il eût été possible, je crois, d'obtenir quelque chose de mieux que ce que l'on aura, mais il eût fallu procéder d'une autre manière qu'on ne l'a fait; il eût fallu confier l'exécution du travail, *divisé par régions,* à des *commissions régionales*

composées d'hommes éprouvés et d'un talent d'observation incontestable qui auraient contrôlé et vérifié tous les renseignements recueillis, qui auraient même, au besoin, exploré les contrées inconnues ou mal observées.

Au contraire, on récolte isolément tous les renseignements, et *c'est à Paris qu'on les coordonne*, loin des localités et sans moyens d'apprécier avec certitude la valeur réelle des renseignements. Ce système, conforme à celui qui prévaut pour tout le reste dans notre *beau régime* de centralisation, comme l'appellent les journaux !!! ne me paraît pas le meilleur; en tous cas, ce n'est pas le mieux choisi pour encourager les recherches topographiques en province et honorer ceux auxquels est due l'initiative de ces recherches. Bien souvent, en effet, des compilateurs enverront au ministère des notes qu'ils auront empruntées à des ouvrages plus ou moins estimés; ils se pareront des plumes du paon pour obtenir l'approbation de Son Excellence ; personne ne sera chargé de *constater les plagiats*, de rendre justice aux explorateurs dépouillés de leur œuvre : le Ministre recommande, il est vrai, de citer les auteurs consultés, afin que leurs noms soient signalés dans une préface générale ; mais, je le demande, une simple citation dans une préface est-elle de nature à satisfaire un auteur dépouillé? Peut-elle le récompenser de l'emprunt qu'on lui fait d'observations qui ont coûté des voyages, des recherches longues, des peines de différents genres sans aucun profit? *Je ne le pense pas.*

Avec les commissions régionales, commissions au sein desquelles le travail eût été rédigé définitivement, les citations auraient été convenablement faites, les opinions auraient été *contrôlées* et les garanties seraient plus grandes pour tous. Ce système, d'ailleurs, eût eu l'avantage de faire exécuter *le travail en province*, et non à Paris dans les bureaux du ministère; conséquemment d'encourager quelques hommes

modestes et instruits de nos départements, toujours déshérités des encouragements ministériels.

Tel est le système que j'aurais préféré.

Ceci posé, nous attendrons le travail sur la topographie de la France exécuté par ordre du Ministre, avec le désir de le voir le plus satisfaisant possible, et nous ne doutons pas qu'il n'ait une grande valeur, quelles que soient ses imperfections.

Le théâtre romain de Champlieu a-t-il été réparé sous les Mérovingiens, comme l'ont avancé quelques personnes, contradictoirement à d'autres archéologues? Quelle opinion doit être décidément adoptée?

Avant d'entamer cette question archéologique, *rendons hommage* à la mémoire de ceux qui ont attiré sur les ruines de Champlieu l'attention du monde archéologique, bien avant que le gouvernement et le public s'en soient occupés.

N'imitons pas les auteurs égoïstes qui, sans tenir compte des labeurs de ceux qui les ont précédés, prennent pour devise : *A nobis principium,* et qui, en vertu de ce principe, ne citent jamais les auteurs qui ont écrit avant eux sur la matière.

Pour nous qui croyons que l'initiative a son mérite, et qui préférons même ceux qui ouvrent la voie à ceux qui viennent quand la route est tracée, nous paierons un juste tribut d'éloges à M. le comte *de Bréda* et à M. *Thiollet,* deux confrères que la mort nous a ravis, mais dont nous n'oublierons jamais les services.

Ce fut en 1852 que M. de Bréda vint annoncer à la Société française d'archéologie et, quelques jours plus tard, au Congrès des délégués, que des sculptures gallo-romaines avaient été exhumées à Champlieu, localité située au milieu des terres cultivées, sur le bord de la forêt de Compiégne, et qu'il *y avait lieu de continuer des fouilles commencées par M. Seroux, propriétaire des environs. Car*, ajoutait M. de Bréda,

une éminence très-apparente est l'indice de l'existence d'un édifice important, et en regard de ces ruines il y en a d'autres qui mériteront d'être explorées à leur tour.

La Société française d'archéologie nomma sur-le-champ un commissaire pour continuer l'exploration de Champlieu, et mit à sa disposition une somme de 200 fr. Ce fut M. Thiollet père, dessinateur du Comité des fortifications. M. Thiollet partit immédiatement, resta plusieurs jours sur place avec ce dévouement, cette abnégation que nous lui avons connu. A son retour, il présenta un rapport et de nombreux dessins des fragments sculptés provenant du temple de Champlieu.

C'était, en effet, un temple que l'édifice dont les ruines avaient été mises à nu. M. Thiollet décrivit les parties de cet édifice alors reconnues, et la Société française d'archéologie publia le *résumé de sa notice, avec une planche.*

Le but de la Compagnie était rempli; elle avait signalé une localité assez importante sous la domination romaine, localité jusque-là à peu près inaperçue, qui renfermait un temple décoré de pilastres et de colonnes, et, plus loin, d'autres vestiges, notamment des ruines qui devaient appartenir à un théâtre.

M. Thiollet avait effectivement marqué, sur un plan lithographié, cette enceinte semi-circulaire qui a été explorée plus tard, et l'avait signalée à l'attention des observateurs comme pouvant être un théâtre.

Cependant, la Société française d'archéologie aurait voté de nouveaux fonds pour continuer les fouilles, si M. Thiollet eût pu s'absenter plus long-temps de Paris. La difficulté de se loger dans le voisinage était aussi un obstacle. M. Seroux avait eu l'obligeance d'offrir un gîte à notre confrère; mais son château est situé à une assez grande distance des ruines, et, pour suivre le travail des ouvriers, il fallait être continuellement près d'eux.

Quelques années plus tard, les travaux devaient être repris

sur une toute autre échelle. L'Empereur, en effet, eut connaissance de ce qui existait à Champlieu pendant une des chasses qui se font chaque année à Compiégne ; il donna l'ordre de continuer les fouilles commencées et de déblayer le théâtre que l'on n'avait pas encore fouillé.

Ces travaux terminés, M. de Saulcy a déclaré que le théâtre tout entier était mérovingien ; MM. Mérimée et Viollet-Leduc ont cru distinguer, dans les murs du théâtre, des reprises de l'époque mérovingienne.

Leur opinion fut courageusement combattue par M. Peigné de La Cour et contestée par d'autres antiquaires, notamment par M. de La Prairie, de Soissons, ce qui a déterminé l'Institut des provinces à poser, dans le programme du Congrès, la question que je viens de transcrire.

Pour intervenir d'une manière complète dans le débat, il faudrait avoir suivi les fouilles, avoir observé les ruines avant qu'elles fussent recouvertes et que les murs eussent été garnis des terres qui ont été disposées pour recevoir des gazons.

Nous n'avons vu les lieux que dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui, et il est impossible de voir certaines parties de murailles qui pourraient éclairer la question.

Quoi qu'il en soit, il me paraît incontestable que le théâtre de Champlieu est romain : le *pulpitum* et les premiers gradins de l'orchestre sont d'une conservation parfaite : *tout le monde est d'accord sur ce point.*

Mais doit-on admettre que les murs extérieurs, ceux des vomitoires et tout ce qui forme aujourd'hui la partie semi-circulaire destinée à porter les gradins, *soit une reconstruction mérovingienne ?* Il me serait impossible d'adopter cette opinion, après avoir lu ce qui a été écrit par les hommes très-habiles qui l'ont défendue. Il est bien vrai que l'appareil des contreforts et du mur extérieur est un peu irrégulier, mais s'ensuit-il qu'il ne soit pas romain ? L'appareil romain peut

varier suivant la nature des matériaux employés ; j'ai vu quelquefois beaucoup d'irrégularité dans les pierres employées pour certaines constructions très-certainement gallo-romaines.

MM. de Saulcy et Viollet-Leduc pensent que les traits existant sur le parement extérieur des pierres, et figurant des feuilles de fougère, caractérisent l'époque mérovingienne. Cela est possible pour quelques monuments; mais qui pourrait affirmer que jamais les Romains n'ont taillé de la sorte les parements de leurs murs, eux qui ont si souvent disposé les moëllons *en arêtes de poisson*, eux surtout dont les constructeurs mérovingiens *n'ont fait que suivre les procédés ?*

Comment peut-on tirer, de la présence des contreforts, un argument contre l'origine romaine du monument, quand on en voit au théâtre de Lillebonne et dans bien d'autres monuments que tout le monde connaît?

Qui nous prouve qu'il y ait défaut de liaison entre les murs de petit appareil que l'on rapporte aux rois mérovingiens, et la partie basse du théâtre dont tous reconnaissent l'origine romaine? Je n'ai pu voir cette suture qu'il eût été si utile de conserver visible sur quelque point, si réellement elle existe, *au lieu de la cacher par des terrassements.*

On a parlé dans la discussion, comme d'un argument propre à faire douter de l'origine romaine des parties de murs attribuées à l'époque mérovingienne, de *l'absence de fondations.* Mais, à nos yeux, ce serait presque un *caractère romain*, tant il y a d'exemples de ce *laisser-aller* des architectes romains : ils construisaient très-souvent sur l'argile, établissant leurs premières assises presqu'à la surface du sol, et j'aurais de nombreux exemples à citer de faits pareils. En supposant que deux époques puissent être reconnues dans le théâtre de Champlieu, ce que je n'ai pas vu, pour ma part, on pourrait encore admettre que les parties supérieures ont été refaites par les Romains eux-mêmes. Après cent ans d'usage, un

monument à ciel ouvert, fait peut-être à la hâte, peut avoir eu besoin de réparations.

Mais la cause première de toutes ces discussions vient d'un passage de Grégoire de Tours, affirmant qu'au VIe. siècle Childéric et Childebert donnèrent des combats d'animaux dans quelques villes, notamment dans le pays de Soissons. Il faut convenir qu'il était assez tentant de rechercher dans les ruines de Champlieu la justification de ce passage. Nous attendrons d'autres preuves que celles qui ont été données pour trouver cette justification dans le théâtre de Champlieu; et nous craignons que MM. de Saulcy et Viollet-Leduc n'aient écrit sous l'influence d'une hallucination, quand ils ont affirmé avec tant d'assurance que le théâtre de Champlieu datait de l'époque mérovingienne.

Nous dirons, en terminant, que les ruines de Champlieu ont été acquises par le Gouvernement et garanties par une clôture en bois : c'est avec plaisir que nous avons vu ces mesures de conservation que nous sollicitons depuis long-temps pour beaucoup d'autres monuments romains.

Nous avons vu des parties assez considérables de murs refaites pour arrêter la dégradation de l'édifice : nous approuvons la mesure, mais nous regrettons que l'exécution ait été si négligée. Sans doute, il était bon de distinguer les parties reconstruites des parties anciennes, mais on eût pu le faire autrement. Des pierres de toute forme empâtées dans un mortier terreux peu durable, voilà ce qu'on a fait. Nous sommes étonné que la Commission des monuments historiques, qui a dirigé le travail, n'ait pas exigé qu'il fût exécuté d'une autre manière.

EXAMEN COMPARÉ

DES

PROGRÈS DE L'ARCHITECTURE

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE;

Par M. J.-H. PARKER,

Membre de la Société française d'archéologie, à Oxford.

En essayant de faire connaître l'histoire des progrès comparés de l'architecture en Angleterre et en France pendant le moyen-âge, je dois d'abord fixer un point de départ, et ce point semble naturellement devoir être placé à l'an 1000. Avant cette époque, nous ne trouvons en Angleterre aucun bâtiment important qui soit postérieur à la chute des Romains : cela tient à ce que, durant cet intervalle, les peuples avaient pris l'habitude de construire presqu'entièrement en bois, et que ces constructions n'ont pu résister au temps. Il y a cependant quelques exceptions : ainsi, en Angleterre, nous avons les deux cryptes de St.-Wilfrid à Hexham et à Ripon, du VIIe. siècle, et quelques restes douteux des églises de Brixworth et Douvres. En France, il y a quelques cryptes d'un caractère ancien, comme à Chartres, Rouen, Tours ; elles sont probablement du VIIe. ou VIIIe. siècle et peut-être quelques-unes plus anciennes (1). Nous avons aussi quelques

(1) Les cryptes de la cathédrale d'Auxerre, fondée en 1005, et de Nevers, 1028, ont les mêmes détails et spécialement le même chapiteau

églises du temps de Charlemagne, comme Germigny-sur-Loire, et quelques bâtiments remarquables d'un caractère romain abâtardi, comme St.-Jean de Poitiers, Savenières et la basilique latine de St.-Front de Périgueux, dont nous devons ici mentionner l'existence, mais qui ne rentrent pas dans le sujet que nous avons à traiter.

L'attente de la fin du monde pour l'an 1000 est regardée comme ayant eu de l'influence pour empêcher l'érection de constructions durables. Quoi qu'il en soit, il reste certain que le commencement du XIe. siècle peut être regardé comme le commencement de l'architecture du moyen-âge. Alors, c'était l'usage d'élever de solides constructions de pierre. Mais, depuis long-temps, l'art du carrier, du maçon et du sculpteur était tombé dans l'oubli; il lui fallut renaître de l'imitation des bâtiments romains alors existants, et souvent ces monuments eux-mêmes servirent de carrières et leurs matériaux furent employés tant qu'il en exista. Dans quelques parties de la France, ces édifices étaient plus nombreux et plus parfaits, et aussi d'un caractère plus varié, et cette variété du modèle romain a donné lieu aux caractères particuliers aux diverses provinces. Ainsi, à Lyon et en Bourgogne, on imita long-temps la mode romaine des pilastres cannelés, et cela forma un des caractères principaux du style de cette province. Dans l'Aquitaine, les restes romains étaient très-riches, et cette province ayant toujours été florissante avait retenu plus long-temps que les autres les coutumes romaines. C'est dans cette contrée qu'eurent lieu les premiers essais de sculpture, et y elle atteignit la perfection long-temps avant les provinces du Nord.

que les cryptes de St.-Avit et de St.-Aignan, à Orléans, et leur première apparence donne l'idée qu'elles sont beaucoup plus anciennes que ne l'indique leur vraie date.

En Normandie, où les restes romains semblent avoir été d'un style plus rude, le caractère vigoureux et original de la nation a conduit à un style qui, quoique basé sur le roman, présente plus que les autres un caractère national.

En Angleterre, les restes de monuments romains étaient plus rares et moins importants que dans aucune province de France. Cette absence de modèles pour les constructions de pierre conduisit à imiter les constructions de bois; il en résulta un style qui, quoique rude et barbare, n'est pas dépourvu de mérite et qui, autant que je le puis croire, est particulier à l'Angleterre.

Le caractère distinctif de ce style est celui-ci : lorsque les constructeurs de cette époque employaient la pierre taillée, ils lui donnaient le rôle du bois dans une œuvre de charpente, la plaçant souvent en délit au lieu de l'employer par assises comme dans un ouvrage de maçonnerie. L'arrangement de matériaux appelé en Angleterre *long et court (long and short work)* et les pilastres barbares présentent cela de curieux, qu'ils sont entièrement contraires à l'usage naturel des matériaux employés. Les tours de ce style sont fréquemment plus élancées que les tours contemporaines de style normand. Cela paraît venir de l'imitation des tours en charpente. Les dessins de monuments, dans les manuscrits anglo-saxons, représentent généralement des édifices de bois.

Le plus ancien exemple daté de ce style est l'église de Deerhurst, dans le comté de Glocester, dont la pierre de fondation, portant la date de 1056, existe encore. Il n'est pas douteux que plusieurs des autres églises de ce style sont plus anciennes. Une des plus parfaites est celle de Bradford, dans le comté de Wilts, où un prieuré fut établi en 1001, et qui fut probablement commencée peu de temps après, mais dont les troubles qui agitaient ce pays empêchèrent long-temps l'achèvement. D'un autre côté, plusieurs églises de ce style ne

furent terminées qu'après la Conquête et contiennent un mélange de normand, comme à Lincoln.

Le style normand fut introduit en Angleterre par Édouard-le-Confesseur, dans son abbaye de Westminster, dont on voit encore les murs et les substructions voûtées du dortoir. Ils présentent le caractère simple et massif des anciennes constructions normandes; mais, ayant été bâtis par des maçons normands, ils doivent être dans le style prévalant dans la Normandie elle-même à cette époque, c'est-à-dire vers 1050.

Dans l'Abbaye-aux-Hommes, à Caen, les portions originales sont très-peu en avance, surtout si nous remarquons qu'elles exigeaient un travail plus soigné que des substructions et des restes de dortoirs.

Il n'est cependant pas douteux que, pendant la première moitié du XIe. siècle, la France ne fût beaucoup plus avancée que l'Angleterre dans l'art de bâtir en pierre; mais il est difficile de s'assurer quels bâtiments, en France, appartiennent réellement à cette période. Nous connaissons, à la vérité, plusieurs églises fondées dans cet intervalle, mais malheureusement, en les étudiant avec attention, on voit que presque toujours elles ont depuis été rebâties en grande partie, sinon complètement. A Paris, les deux églises dédiées à saint Germain ont été fondées, dit-on, au VIe. siècle et rebâties au commencement du XIe.; mais l'une d'elles a été complètement reconstruite au XIIIe. et très-remaniée depuis, tandis que St.-Germain-des-Prés conservè, sous plusieurs restaurations successives, quelques restes du XIe.

Les cathédrales de Clermont, Metz, Soissons, Chartres et Coutances furent aussi bâties ou reconstruites à cette époque; mais je crois qu'elles ont, depuis, été complètement rebâties. Les abbayes du Ronceray à Angers et de Bernay, en Normandie, offrent des parties du XIe. siècle; les voûtes des collatéraux de l'abbaye de Bernay présentent, dit-on, une

forme domicale; mais je n'ai pas vérifié par moi-même jusqu'à quel point ces voûtes sont analogues aux coupoles du Périgord. L'abbaye de Cerisy, en Normandie, fondée par Robert-le-Magnifique, est aussi du XIe. siècle : il n'y avait pas de voûte centrale, mais seulement une plate-forme soutenue par de longues poutres transversales et tellement rapprochées qu'elles se touchaient, portant un toit plat en plomb à l'extérieur et un plafond en planches à l'intérieur. Ces plates-formes, qui étaient supportées par des arcades en pierre, constituaient un système normand. Il n'existe plus aujourd'hui de couvertures pareilles en France; mais à Cerisy on retrouve encore, sur les quatre faces de la tour centrale, les arcatures dont les bases se continuent en ligne horizontale à la hauteur des gouttières. Maintenant elles se trouvent coupées par le toit.

L'église abbatiale de St.-Georges-de-Boscherville est l'une des plus complètes de cette époque.

On attribue au commencement du XIe. siècle (1008-1019) une portion de la très-curieuse église de Tournus sur la Saône, et je ne vois pas de bonne raison pour rejeter cette date : nous n'avons en Angleterre aucun édifice de cette époque qui puisse lui être comparé. Je crois unique la disposition des voûtes de la nef, construites en wagon et placées transversalement.

Dans cette première moitié du XIe. siècle, le style d'architecture à coupoles semble avoir été introduit de Constantinople à St.-Front de Périgueux (déd. 1047). J'ai long-temps douté de ce fait : il me semblait impossible qu'un si vaste édifice, avec des coupoles d'un si grand diamètre, pût avoir été construit à cette époque. Mais, après un examen sérieux de ce monument et sa comparaison avec plusieurs autres de même style, je suis convaincu que M. de Verneilh a indiqué la véritable date de cette remarquable église. Je suis porté à croire qu'il vint s'établir alors des marchands de Constantinople,

peut-être, dans cette partie de la France ; je ne vois pas, dans St.-Front, une copie de St.-Marc de Venise, qui était alors une ville de l'Empire grec, mais je le crois bâti vers la même époque par un architecte grec. Il y a vers cette contrée plusieurs autres églises de ce style, qui semble s'être répandu de ce point dans plusieurs directions, dans la fin de ce siècle et le commencement du XIIe., comme à Cahors et Angoulême.

A côté de ces églises de style byzantin nous rencontrons, dans le style de l'Anjou et du Poitou, un curieux mélange de byzantin et de romain. Ces voûtes domicales participent beaucoup du caractère byzantin. Ce style ne pénétra pas en Angleterre dans son intégrité ; mais, indirectement, il y eut une influence considérable. Nous trouvons que deux grands princes grecs, probablement marchands de Constantinople, assistaient à la fondation de St.-Barthélemy de Smithfield à Londres, en 1122, et cette église diffère quelque peu du type habituel de cette période. Mais on doit considérer ce style d'architecture grec comme une exception.

Les édifices de la seconde moitié du XIe. siècle sont très-nombreux dans les deux pays. La construction avait fait de grands progrès : deux générations d'ouvriers avaient perfectionné l'art de tailler et de sculpter la pierre ; mais ce ne fut qu'au XIIe. siècle qu'ils devinrent réellement habiles dans ces arts. Les édifices précédents étaient presqu'entièrement construits en pierre brute. On employait la pierre taillée, mais les joints larges laissaient de grandes épaisseurs de mortier entre les pierres. Nous ne trouvons les joints minces qu'à partir du commencement du XIIe. siècle. Les chapiteaux étaient très-simples : il y avait le chapiteau cubique, à coins inférieurs arrondis *(cushion capital)*, et d'autres qui présentaient une grossière imitation du chapiteau antique avec une petite pièce carrée laissée au milieu à la place des caulicoles, comme si cette partie eût dû être peinte ou sculptée après coup. Mais nous

n'avons pas, en Angleterre, de sculpture nécessitant l'usage du ciseau avant le XIIe. siècle. A cette époque, le style est le même en Angleterre et en Normandie. Les donjons et châteaux normands de ce temps sont nombreux et généralement bien conservés, grâce à leur construction massive. Il en est de même des églises. Les ouvriers n'avaient pas encore acquis assez de hardiesse pour économiser les matériaux et ne comptaient que sur l'épaisseur de leur maçonnerie; ils construisirent d'abord des voûtes sur les bas-côtés, mais simplement des voûtes d'arête sans moulures. L'espace central était couvert par une charpente, ordinairement plate, consistant en poutres massives allant d'un mur à l'autre et se touchant.

Ce mode de construction semble avoir été apporté de Normandie, car nous le trouvons à Cerisy avant la Conquête, comme nous l'avons observé. Dans quelques petits édifices, la nef est couverte par une simple voûte en wagon, comme la chapelle de la Tour de Londres (1081-1092).

Quoique beaucoup d'édifices aient été commencés à cette époque en Angleterre, peu furent achevés dans ce siècle. Le XIIe. siècle est l'ère des grandes constructions normandes en Angleterre. Les tours étaient ordinairement sur le centre, portées sur de grandes arches; mais l'ignorance des ouvriers causa souvent leur ruine, comme à Winchester en 1101, et l'énorme masse des nouveaux piliers trahit à la fois la crainte d'une nouvelle chute et l'ignorance, chez les constructeurs, des vrais moyens à employer.

Nous avons cependant quelques bons exemples de cette période; ainsi, une partie considérable de l'abbaye de St.-Alban, qui fut bâtie de 1077 à 1093, conserve beaucoup du caractère anglo-saxon. Beaucoup de briques entrent dans sa construction; les unes enlevées aux ruines de Verulam, les autres paraissant faites pour la place qu'elles occupent. La crypte et quelques portions de la cathédrale de Glocester fu-

rent bâties entre 1089 et 1100, la crypte de Worcester (1) à la même époque, ainsi que la nef et le transept de Carlisle.

Les transepts de Winchester restent seuls intacts; mais toutes les fondations remontent à cette époque et font de cette église la plus longue de l'Europe, car elles s'étendent sur une longueur de 556 pieds.

Dans les plaines des comtés de l'Est, où la pierre est rare, on employa à toutes les époques la brique, comme au prieuré de St.-Botolph à Colchester, au commencement du XIIe. siècle. Quelquefois aussi on imita la manière de bâtir des Romains, en reliant par des chaînes de briques des murs bâtis en pierres grossièrement taillées: par exemple, le château de Colchester, bâti par Eudes *dapifer*, ou chambellan de Guillaume II, à la fin du XIe. siècle.

En France, les églises de la dernière moitié du XIe. siècle sont nombreuses, et plusieurs sont de beaux et importants bâtiments, que je regarde comme supérieurs à tout ce que nous possédons en Angleterre de cette époque.

En Normandie, nous avons une partie de l'abbaye de Jumiéges (1040-1067), et à Caen, les anciennes portions de St.-Étienne et de Ste.-Trinité.

L'église St.-Nicolas, à Caen, est presqu'entièrement de cette époque. A la cathédrale de Bayeux, une partie des tours de la façade et la partie basse de la nef existent encore, mais altérées par des additions du XIIIe. siècle. A Poitiers, une petite portion du transept de St.-Hilaire est de cette époque, le reste ayant été reconstruit au XIIe. siècle. On peut s'en assurer par l'existence de larges joints dans la seule portion ancienne.

A Paris, les murs de l'abside et les chapelles absidales de St.-Martin-des-Champs appartiennent probablement à l'église

(1) Dans la crypte de Worcester, les tores des colonnes sont les mêmes qu'à l'église de Ste.-Paix, à Caen.

bâtie entre 1060 et 1067. A Poitiers, quelques portions des églises de St.-Porchaire, Ste.-Radegonde et Montierneuf appartiennent à des édifices construits entre 1068 et 1086. L'église de St.-Eutrope de Saintes fut bâtie de 1081 à 1096; la crypte et une partie du chœur peuvent être de cette époque. Le chevet de St.-Séverin de Toulouse a, dit-on, été construit de 1060 à 1100; la nef ne fut bâtie que plus tard; mais le chœur est plus avancé qu'aucun autre monument de cette époque, surtout pour la sculpture; à part pourtant le cloître de Moissac, dont une inscription donne la date de 1100. Comme cette inscription ressemble beaucoup aux caractères tracés sur les chapiteaux, nous devons accepter cette date comme certaine, malgré les arcades en ogive qui font supposer ce monument en avant sur tous ceux que nous connaissons en France et en Angleterre. Peut-être doit-on l'attribuer aux artistes de Constantinople, qui semblent avoir formé une école de sculpteurs qui, de Moissac et de Toulouse, se seraient répandus dans les autres contrées et auraient apporté, vers 1120, en Angleterre l'usage de sculpter la pierre au ciseau.

La première moitié du XIIe. siècle fut la grande époque des constructions normandes en Angleterre, et de rapides progrès eurent lieu dans cette période. D'abord la maçonnerie était encore grossière; les joints étaient larges et les sculptures faites à la hachette ou au marteau : nous ne pouvons en présenter un meilleur exemple que l'abbaye de Reading, bâtie par Henry Ier., en 1121, et le prieuré de Leominster, qui, faisant partie de la même fondation, fut bâti en même temps.

Mais, vers 1110, la maçonnerie à joints minces fut introduite par Roger de Salisbury, ancien curé de St.-Michel de Vaucelles près Caen; grand bâtisseur, il avait probablement acquis son talent d'architecte dans ce pays, d'où il fut envoyé en Angleterre. Guillaume de Malmesbury décrit ainsi sa manière de construire : « *Il éleva de vastes édifices d'une*

beauté sans égale, les joints des pierres étant taillés avec une telle précision qu'ils trompaient les yeux au point de faire croire que des murs entiers étaient taillés dans une seule pierre. » Ce témoignage a d'autant plus d'importance que Malmesbury était contemporain de Roger.

Le chœur de Cantorbéry fut bâti, dans les vingt premières années de ce siècle, par le prieur Ernulf et par son successeur, Conrad : il était regardé comme si beau qu'on l'appelait le glorieux chœur de Conrad. Gervaise, le comparant à celui qui fut construit après l'incendie de 1173, dit expressément qu'on n'y avait pas employé le ciseau. Il reste encore la crypte et une partie des murailles de cette époque, ainsi que les arcades ornées qui en dépendent, et tout confirme de tous points la description de Gervaise. La comparaison de ces deux portions du même édifice offre une étude très-intéressante qui a été admirablement faite par le professeur Willis, dans son *Histoire architecturale de la cathédrale de Cantorbéry.* Je dois faire remarquer que les chapiteaux de la crypte ont été sculptés après coup, et plusieurs, étant inachevés à l'époque de l'incendie de 1173, le sont encore. Souvent les chapiteaux qui étaient d'un accès facile ont été sculptés à loisir long-temps après, comme on voit dans la partie primitive de Westminster et dans la chapelle de la Tour de Londres. A l'église de St.-Barthélemy-Smithfield, les chapiteaux n'ont été que godronnés, ce qui pouvait se faire à la hachette sans avoir recours au ciseau. Cette église fut bâtie de 1123 à 1133; elle a un clocher central dont deux arches sont plein-cintre et deux ogivales, ce que l'on peut expliquer par la forme oblongue du plan; il se peut aussi que cette construction soit postérieure à celle du chœur, car souvent la dédicace avait lieu une fois le chœur achevé.

La nef de Durham est peut-être le plus bel exemple du style anglais de cette période. Les piliers sont ronds et massifs,

mais décorés d'ornements enlacés *(interlaced patterns)*. Cette mode fut quelquefois poussée plus loin, et souvent les piliers sont décorés de riches sculptures, comme dans la petite église de Shobdon, bâtie de 1130 à 1140. Le travail y est d'une richesse remarquable et il serait curieux de savoir lequel est le plus ancien du cloître de St.-Aubin d'Angers, de la façade de Notre-Dame de Poitiers ou de cette église.

Le fondateur de Shobdon fit un pélerinage à St.-Jacques-de-Compostelle pendant la construction de son église. Passant par Paris à son retour, il logea chez les moines de St.-Victor, et lorsque son monastère fut terminé, il fit venir deux moines de cette abbaye pour desservir son église. Mais, comme ils ne parlaient pas anglais, ils furent remplacés par deux anglais que l'on fit venir de cette même abbaye. L'abbaye de St.-Victor contenait-elle quelques sculptures de la richesse de celle de Shobdon?

Le fondateur se nommait Merlemonde et était probablement français. C'était au moment où Suger construisait St.-Denis, mais je n'y ai rien vu dans le genre de Shobdon. On remarque cependant quelque chose d'analogue dans le porche méridional du Mans, bâti en 1134, et dans le tombeau de l'évêque Jean d'Assida, dans l'église de la Cité de Périgueux.

L'arche ogivale apparaît dans plusieurs églises d'Angleterre vers 1130, comme à l'abbaye de Malmesbury, Fountain's-Abbey et l'église de Ste.-Croix; mais les moulures et les détails de ces églises étant purs normands, tandis que l'ensemble de la construction est encore massif, je n'attache pas une très-grande importance à la présence de l'ogive, car je regarde la légèreté comme un caractère essentiel de l'architecture gothique. Or, ce n'est que vers 1180 que nos monuments acquirent ce caractère de légèreté.

A cette période (1150 à 1180) appartiennent généralement les riches portes normandes, comme celles d'Iffley, de Tut-

bury et de Rochester, qui sont généralement antérieures à l'apparition du nouveau style, mais quelquefois sont postérieures.

La première moitié du XIIe. siècle fut, en France comme en Angleterre, l'ère des grandes constructions. Il y a, dans tout ce siècle, de notables différences de style entre plusieurs provinces de France; mais partout une grande pesanteur de style se maintient pendant la première moitié, sans en excepter l'œuvre de Suger, où je ne vois rien qui soit en avant de l'architecture anglaise de cette époque.

La seconde moitié du XIIe. siècle est la grande période de transition entre les deux styles; aussi est-ce l'époque la plus curieuse pour comparer la marche des deux systèmes. C'est une époque de progrès rapides : chaque dixaine d'années apporte une différence visible, et par cela même il faut une très-grande précision dans l'indication des dates.

En Angleterre, un degré considérable de légèreté avait précédé quelque peu l'usage du style gothique. Le Galilée *(narthex)* de Durham et la salle du château d'Oakham, quoique à plein-cintre et à moulures normandes, sont d'une légèreté que n'ont pas atteint tous les édifices gothiques; la voie était donc préparée pour un changement de style; mais le plus ancien bâtiment d'un style gothique bien marqué est la *Corona* ou chapelle circulaire à l'est de la cathédrale de Cantorbéry, bâtie par Guillaume l'Anglais en 1184. Le chœur avait été reconstruit, pendant les dix années précédentes, par Guillaume de Sens, et il présente encore tous les caractères de la transition. Le changement de style peut être indiqué distinctement année par année, et la marche des travaux est si soigneusement décrite par Gervaise, témoin oculaire de cet ouvrage, que nous pouvons trouver avec certitude le point de jonction de l'œuvre de chaque année. La seule portion que Guillaume l'Anglais ait eu à construire de fond en comble est

cette chapelle orientale; c'est la seule partie d'un caractère complètement gothique, ce qui est surtout visible dans la crypte qu'il n'a pas jugé nécessaire d'harmoniser avec l'œuvre de son prédécesseur. Le changement de plan est évident, car la crypte a quelques pieds de hauteur de plus, et, au point de jonction, une portion des anciens chapiteaux est ensevelie dans la nouvelle maçonnerie. Il reste donc à savoir si cette chapelle circulaire, qui est le plus ancien bâtiment gothique de l'Angleterre, a été copiée de quelque édifice français; et, s'il en est ainsi, dans quelle partie de la France se trouve son modèle, afin de pouvoir juger des progrès relatifs de ces différentes provinces.

Les deux monuments qui présentent la plus grande ressemblance sont le transept méridional de Soissons et la salle de l'hôpital de St.-Jean d'Angers. La date du transept de Soissons est douteuse; le chœur ne fut pas terminé avant 1212, mais on croit que le transept appartient à un bâtiment plus ancien, bâti vers 1175, l'année du commencement de la reconstruction de Cantorbéry. Les détails de la salle d'Angers sont en avance sur le transept de Soissons et ressemblent davantage à ceux de la *Corona* de Cantorbéry. L'hôpital d'Angers fut bâti par Henry II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou; on le bâtissait en même temps que Cantorbéry et il fut terminé la même année; et, comme il y avait alors de grands rapports entre le peuple d'Anjou et celui d'Angleterre, il me semble probable que, dans la constitution du nouveau style, cette province se prêta à plus d'emprunts qu'aucune autre.

Le chœur de Sens a une si grande ressemblance avec celui de Cantorbéry qu'il ne me semble pas douteux qu'il soit du même architecte, seulement la grande voûte et le clérestory de Sens ont été rebâtis un siècle plus tard; mais la partie de Cantorbéry bâtie par Guillaume l'Anglais, élève de Guillaume

de Sens, est beaucoup plus avancée qu'aucune partie de l'œuvre originale de Sens.

Le chœur de St.-Remi de Reims, construit de 1162 à 1181, est un bel exemple de la transition en France; il a beaucoup moins du caractère anglais; il est moins avancé qu'Angers et Cantorbéry. On en peut dire presque autant des cathédrales de Noyon et de Laon, dont les dates sont très-douteuses.

Il me semble qu'il y a plusieurs raisons de penser que le style gothique anglais a son origine en Anjou.

La première et la plus importante est la raison historique, qui présente une grande probabilité.

Le règne de Henry II était précisément l'époque de la grande transition des styles d'architecture, et à cette époque, le tiers du sol de la France appartenait à l'Angleterre, pendant que le domaine royal n'était pas plus que la sixième partie, ou la moitié en étendue, des provinces anglaises.

Henry II était comte héréditaire d'Anjou et du Maine, ainsi que roi d'Angleterre; il acquit par mariage l'Aquitaine, qui comprenait la Gascogne et le Périgord; il tint fréquemment sa cour à Angers, et les évêques et les nobles de tous ses États, du nord au midi, devaient y assister.

Là, ils avaient occasion de se renseigner l'un l'autre au sujet de l'architecture qui était la fureur de l'époque; car, alors, les plus grands esprits s'en occupaient. D'un autre côté, les différents peuples appartenant au même royaume avaient toute facilité pour des rapports amicaux. La liberté de commerce entre eux tournait au profit de toutes les parties, chacune trouvant un marché pour l'excédant de ses produits. Aussi les bâtiments qui nous restent témoignent du bien-être de ces peuples. Construire des églises était alors la manière de dépenser son argent, et jamais plus d'églises ne furent bâties que pendant le règne de Henry II, en Angleterre et dans les provinces anglaises de France. Au commencement du XIIIe.

siècle, à l'époque de l'avènement du roi Jean-Sans-Terre, ces provinces furent perdues pour l'Angleterre ; et si nous en jugeons par les églises qui nous restent, ainsi que par les traditions populaires, ce changement fut ruineux pour elles : le commerce s'arrêta ; elles furent réduites à la pauvreté, et il est difficile de trouver une église du XIIIe. siècle dans cette contrée.

Quant à la seconde raison, elle est d'une espèce différente et plus particulièrement architecturale. Nous trouvons, dans ces provinces de l'ouest de la France, des ornements employés dans le XIIe. siècle que nous ne trouvons en Angleterre qu'au XIIIe., je veux parler du *Tooth ornament* que M. de Caumont nomme violettes, et du *Ball-flower* qu'il nomme grenades. On rencontre à profusion le premier, en Angleterre, dans la première moitié du XIIIe. siècle, à tel point que mes yeux trouvent étrange de ne pas le rencontrer en France dans les monuments de cette époque, Amiens et Reims, par exemple. L'autre ornement est employé jusqu'à l'excès pendant les règnes d'Édouard Ier. et d'Édouard II (de 1275 à 1325), tandis qu'il est toujours rare dans le gothique français. Il aurait, dit-on, fait allusion à la grenade et aurait été employé en l'honneur d'Éléonore de Castille ; mais il me semble plus probable que c'était une imitation des petits grelots qui bordaient quelquefois les vêtements.

La troisième raison est ce mélange de caractère byzantin, surtout dans les voûtes dont nous avons déjà parlé.

En Angleterre, le style gothique était entièrement développé en 1200. Il n'y a rien d'un style gothique plus décidé que le chœur de Lincoln, bâti de 1190 à 1200 par saint Hugues de Grenoble. Le *Presbytery* de Winchester fut bâti en même temps par Godefroid de Lucy, et le Galilée *(narthex)* d'Ely construit par l'évêque Eustache ; ces constructions sont également en style gothique.

En France, la période principale de transition de style paraît avoir été le règne de Philippe-Auguste (1179-1223); je ne doute pas que le style gothique français n'ait son origine dans le domaine royal.

Je le crois presque contemporain du même style en Angleterre; mais je ne pense pas qu'ils se soient copiés l'un l'autre, et je crois que le style anglais a quelques avantages sur son rival: ainsi l'abaque rond s'accorde mieux avec le style gothique; les moulures anglaises sont plus riches, plus nombreuses, spécialement pour les fenêtres, qui souvent en France n'ont pas de moulures, et les Anglais sont arrivés à la légèreté et à l'économie des matériaux plus tôt que les Français.

Les bâtiments anglais ont généralement plus d'unité; leurs diverses portions s'accordent mieux entr'elles: aussi leur aspect extérieur est-il plus harmonieux. Les monuments français l'emportent par la hauteur de leurs nefs, ce qui donne un grand effet à l'intérieur, mais au détriment de l'extérieur. Aussi une cathédrale française, vue à distance, n'offre qu'une masse pesante sans harmonie de proportions.

Le genre remarquable de tracerie de fenêtres que le professeur Willis a nommé tracerie plate, parce qu'elle semble percée dans une pierre plate, se rencontre plus souvent en France qu'en Angleterre et y est aussi plus ancienne. Il paraît assez probable que saint Hugues l'y a introduite de Bourgogne, comme la grande fenêtre du transept qu'il a fait bâtir à Lincoln est le plus ancien exemple de grande baie de cette espèce en Angleterre. Il y a à la cathédrale de Lyon une belle série de fenêtres en tracerie plate, mais j'en ignore la date.

Ce changement est si graduel dans l'Angleterre elle-même que l'on peut douter si cette forme est une importation du continent, ou si elle a été trouvée simultanément dans les deux pays.

La tracerie ordinaire fut inusitée jusque vers la moitié du siècle suivant : en France, on en trouve le plus ancien exemple à la Ste.-Chapelle, la gloire du style gothique (vers 1245) ; en Angleterre, nous l'avons cette même année au chapitre de Westminster. Mais comme à cette époque Henri III était à Paris, je suis porté à accepter son origine comme française. Ainsi je trouve le style à lancettes un peu plus tôt en Angleterre, et les fenêtres à tracerie un peu plus tôt en France. Mais ces progrès me semblent tellement simultanés que j'ai peine à trouver qui a la priorité. L'idée qu'un pays aurait eu sur l'autre une priorité de 50 ans, ou même de 10, est en désaccord avec les faits.

Les principales églises de France que je trouve indiquées comme ayant été bâties vers l'an 1200, ou de 1190 à 1210, à l'époque du gothique ancien, contemporain de Lincoln, Winchester et Ely, sont : une partie du chœur de Notre-Dame de Paris qui me semble plus pesante et d'un style plus ancien, ainsi que la collégiale de Mantes ; une partie du chœur de St.-Germain-des-Prés, complétée en 1208, n'est pas plus avancée. La nef de St.-Nicolas de Blois (1186 1210) est d'un caractère décidément de transition avec une belle fenêtre occidentale de tracerie plate, mais sans détails gothiques ; le chœur de Soissons, terminé en 1212, est de transition plus avancée. Dans le sud, l'église de Tarascon, dédiée en 1197 comme l'indique une inscription, est aussi de transition.

La nef de St.-Remi de Reims (1198) est d'une transition avancée que l'on ne peut encore appeler gothique. L'église d'Eu, en Normandie (1205-1226), est, dans sa partie basse, de transition très-avancée ; le haut et les voûtes sont décidément gothiques, mais ressemblent beaucoup à une construction anglaise avec abaques ronds et feuillages anglais. Ces portions sont probablement de 1220 à 1226, car il est évident que la construction a été terminée par elles.

Nous arrivons ici au gothique pur du XIIIe. siècle, aux grands monuments de l'art gothique. En Angleterre, nous avons Salisbury, commencé en 1220 ; le chœur fut terminé en 1237 quand le fondateur, Richard Poor, y fut enterré. La nef, avec le cloître et le chapitre, furent terminés en 1258 où l'on en fit la consécration. Westminster fut commencé en 1221 et le chœur, le transept et le chapitre achevés par Henry III. La cathédrale de Wells, bâtie par l'évêque Jocelin, fut commencée en 1225 et consacrée en 1339. La façade occidentale, avec les belles séries de sculptures, appartient à cette période et peut soutenir la comparaison avec quelque autre œuvre de la même époque que ce soit, en France et en Italie, selon le professeur Cockerell qui a étudié avec soin les monuments.

Il y a en Angleterre plusieurs autres églises de cette époque (1210-1260), mais ces édifices que j'ai nommés sont des exemples historiques bien connus et suffisent pour établir une comparaison avec les monuments français de la même période ; de même, nous pouvons choisir comme types des monuments français de cette époque les glorieuses cathédrales de Chartres, de Reims, d'Amiens et de Rouen.

Nous sommes frappé de la grande hauteur de l'intérieur des églises françaises et de leurs portails magnifiques auxquels on ne peut rien comparer en Angleterre. D'un autre côté, les églises anglaises sont plus longues, et quoique l'effet soit moins saisissant, il semble être plus durable. Leurs beautés et leurs harmonies se développent et semblent grandir d'une manière magique ; les faisceaux de colonnes leur donnent une plus grande apparence de légèreté que les massifs piliers ronds des églises françaises. Les chapiteaux classiques se rencontrent quelquefois en France, même dans les plus belles églises gothiques, tandis qu'en Angleterre ils disparaissent au XIIIe. siècle. L'abaque carré du chapiteau classique ne disparaît pas en France avant le style flamboyant du XVe. siècle. Une ca-

thédrale anglaise est généralement d'un meilleur effet à l'extérieur, surtout à distance. Quelles flèches et quel clocher eussent pu être en proportion avec le chœur de Beauvais ?

Il y a de bons exemples d'architecture domestique de cette époque dans les deux contrées, qui l'emportent l'une sur l'autre par quelque point. Je ne connais rien de si léger ni si élégant que le réfectoire de St.-Martin-des-Champs, à Paris, et la Merveille du Mont-St.-Michel (qui mérite bien ce nom). Le cloître, au sommet, terminé en 1226, a beaucoup de détails anglais.

La salle, au-dessus du porche de Notre-Dame de Dijon, ressemble beaucoup aux salles capitulaires anglaises. Ces dernières sont sans rivales. Il n'y a rien à comparer aux chapitres octogones portés sur une colonne centrale, comme à York, Salisbury et Lincoln.

Je dois mentionner que Notre-Dame de Dijon a une si grande ressemblance avec le chœur de Lincoln, bâti par saint Hugues de Bourgogne, que j'ai long-temps pensé qu'il avait introduit le style bourguignon de cette église en Angleterre. Mais, en examinant l'histoire, j'ai trouvé que la date est de vingt ans plus récente ; elle ne fut dédiée qu'en 1226, et je n'ai rien rencontré dans la Bourgogne du même style et de la même époque que Lincoln.

Dans la seconde moitié du XIIIe. siècle, les divergences de style entre les deux pays deviennent plus marquées. Le bel ouvrage du *Presbytery* de Lincoln, commencé en 1256 et fini en 1282, et le chapitre de Salisbury (1255-1263) sont des exemples de cette dernière variété du style gothique primitif, après l'introduction de la tracerie proprement dite qui avait été inaugurée dans la glorieuse Sainte-Chapelle. En France, ce style semble avoir duré jusqu'à la fin du XIIIe. siècle, comme dans les chapelles absidales de Notre-Dame de Paris (1296), de Reims (1295), des églises de Bourges et de

Troyes. La façade de l'ouest de la cathédrale de Strasbourg fut construite dans les vingt dernières années de ce siècle et dans l'ancien style gothique français.

En Angleterre, le passage du style gothique ancien au style riche du XIVe. siècle a lieu sous le règne d'Édouard Ier. (1273-1305). Ce style se distingue par une plus grande variété dans les traceries, les moulures et les ornements. Le feuillage cesse d'être conventionnel pour être copié de la nature. Quant à ce dernier caractère, je crois qu'il commence en France aussitôt et peut-être plus tôt qu'en Angleterre; mais les moulures et la tracerie ne se modifient qu'au XIVe. siècle. En Angleterre, du temps d'Édouard Ier., nous avons Merton-College (1277), le chœur et les transepts d'Exeter (1279-1291), le tombeau et les croix élevés à la mémoire de la reine Éléonore (1291-1294), plusieurs autres beaux tombeaux et le magnifique chapitre de la cathédrale de Wells.

Je ne connais rien d'aussi avancé en France avant le XIVe. siècle. Le style français de cette époque diffère en plusieurs points de celui de l'Angleterre, comme la tracerie, les moulures et les ornements; et les monuments des deux pays, tout en ayant un style d'époque bien marqué, ont entre eux de grandes différences nationales.

En France, les traceries sont peu variées: ce sont toujours les mêmes arrangements de cercles et de trèfles jusqu'à l'époque du style flamboyant. En Angleterre, au contraire, elles présentent une variété sans bornes. M. Freeman a publié un volume contenant des centaines de variétés, sans avoir aucunement épuisé ce sujet.

Le style perpendiculaire anglais, qui correspond en date au style flamboyant français, paraît vers 1360 et fut entièrement établi avant la fin du XIVe. siècle, comme dans les édifices de William de Wykeham que plusieurs personnes regardent comme l'ayant inventé. Il n'est pas sans mérite dans

ses commencements, quoiqu'il soit ensuite tombé dans la pauvreté et la maigreur. Bien que très-différent du style flamboyant, à la première vue, il a plusieurs caractères communs avec lui. La même absence de relief se trouve dans les deux. Les voûtes de ces deux styles ont souvent un mérite considérable, entr'autres les voûtes en éventail que l'on ne rencontre bien caractérisées que dans le style perpendiculaire, et qui ont, on peut le dire, été portées à leur perfection dans la chapelle de Henry VII, à Westminster, au moment même de la disparition du style gothique.

La conclusion que nous pouvons tirer de cette comparaison, faite à la hâte, du style des deux pays est qu'il y a dans l'un et l'autre beaucoup à étudier et à admirer; qu'ils ont marché presque constamment du même pas, et qu'il n'est pas besoin de rabaisser l'un pour élever l'autre.

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France, à Dunkerque. — M. Cousin nous apprend que la liste des membres du Congrès archéologique, qui s'ouvrira à Dunkerque le 16 août, est parvenue au chiffre de 370. Des fouilles vont être faites à Cassel, afin que les membres puissent en constater le résultat. Cassel sera, effectivement, le but d'une des excursions du Congrès.

La Société archéologique du comté de Kent a délégué son président et plusieurs de ses membres pour la représenter au Congrès archéologique de Dunkerque, en même temps qu'elle a adressé une invitation aux archéologues français d'assister aux réunions générales qu'elle tiendra cette année à Douvres. Le président de la Société est M. *Charles Wykeham Martin esq.*

Congrès scientifique de France, à Cherbourg (2 septembre 1860). — Parmi les membres qui se proposent d'assister au Congrès scientifique de Cherbourg, nous citerons avec plaisir : MM. le Dr. *Cattois,* collaborateur de M. Verdier et auteur du texte du bel ouvrage que cet architecte distingué a publié, sur l'architecture civile du moyen-âge ; le comte *de Vogué*, membre de la Société française d'archéologie, à Dijon ; *Raudot*, ancien député et ancien magistrat, membre de l'Institut des provinces, à Avallon (Yonne) ; le comte *de Nexon*, de la Haute-Vienne ; *Auger*, ancien magistrat et grand agriculteur, à Issoudun (Cher) ; *Millet*, inspecteur des forêts,

connu par ses travaux sur la pisciculture ; *Le Bouleur*, membre de l'Association normande, à Verneuil ; *A. Le Moigne*, vice-président du tribunal civil de Rennes, membre de plusieurs Sociétés archéologiques ; *Le Vardois*, membre de la Société française d'archéologie, à Caen.

Des excursions archéologiques auront lieu pendant le Congrès, à Tourlaville (château, pierres druidiques, etc.) et à Biville, où les curieuses reliques de saint Thomas de Biville seront exhibées.

M. de Caumont vient de publier un petit volume à l'usage des membres du Congrès : on y trouve des cartes géologiques et plusieurs planches, notamment la carte des voies romaines indiquées dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger (V. la page 487).

Tous les membres qui seront munis de leur *carte de membre du Congrès scientifique* pourront réclamer ce livre, qui leur sera délivré gratuitement, du 20 au 30 août, à Paris, chez M. Derache, rue du Bouloy, n°. 7.

Exposition d'art et d'archéologie d'Amiens. — La Société des Antiquaires de Picardie vient de réaliser une trop belle entreprise, pour que nous ne désirions pas en consigner ici le souvenir. En effet, ceux qui ont l'ambition légitime de rayonner sur toute la France, et de grouper en un faisceau tous les hommes qui dans notre pays s'occupent d'histoire et d'archéologie, ne peuvent être indifférents aux travaux des compagnies, qui plus restreintes dans leur action, ne s'étendent que jusqu'aux limites d'une province. Tout doit nous intéresser également, nous *membres de la Société française* qui n'avons point de frontières intérieures.

Les savants qui habitent Amiens ont voulu profiter de la présence, dans l'ancienne capitale de la Picardie, des populations attirées par le Concours régional d'agriculture, pour

Routes indiquées sur la Carte de Peutinger. .

Routes de l'Itinéraire d'Antonin. . . . . .

Routes qui ne sont indiquées ni par l'Itinéraire d'Antonin, ni par la Carte de Peutinger.

montrer ce que la province possédait d'œuvres où l'art est intéressé. Ils poursuivaient ainsi un double but : ils voulaient apprendre à apprécier et à respecter une foule d'objets auxquels l'ignorance, doublée de beaucoup d'indifférence, ne savait attribuer aucun prix, et donner un certain goût des choses d'art aux populations manufacturières du district. Si le goût ne s'impose pas aussi rapidement, une partie des espérances des organisateurs de l'exposition s'est du moins réalisée, car l'empressement des visiteurs a forcé d'augmenter de trois semaines environ sa durée, qui ne devait être que d'une quinzaine de jours.

Les nouvelles salles de l'hôtel-de-ville d'Amiens ont donc montré, pendant plus d'un mois, une partie de ce que possèdent les églises, les municipalités, les communautés et les amateurs en peintures, en dessins et en sculptures, en orfévrerie et en bronze, en émaux et en ivoire, en grès et en faïence, en médailles et en monnaies, en armes et en meubles, en tapisseries et en broderies. Dans chacune de ces branches diverses de l'art pur ou de l'art industriel, il y avait des œuvres excessivement remarquables, et l'ensemble de tant d'objets réunis formait un musée dont toute ville eût été fière.

C'est l'École flamande qui dominait, surtout parmi les tableaux; et, sans vouloir ici combattre les attributions données aux toiles que nous avons surtout remarquées, nous citerons : Van-Dyck, Jordaëns, G. de Lairesse, Philippe de Champagne, Palamèdes, Saft-Leven; les pâles élèves de P.-P. Rubens, comme E. Quellin et Diepenbeck, et les imitateurs de Breughel de Velours tels que T. Michau et les peintres de ces grosses Flamandes qui, entourées de toutes les bêtes de la création, personnifient la terre ou la mer, l'air ou le feu. Quant à ce dernier, comme *la Salamandre* et *le Phénix* ne suffiraient pas à peupler le panneau où l'on prétend le symboliser, on le représente autrement. C'est tout un arsenal de cuirasses et de

canons, tout un trésor d'orfévrerie et de joaillerie que forgent et fabriquent un Vulcain et des Cyclopes XVIIe. siècle, pour Mars et Vénus que l'on voit étalés sur la toile.

L'École italienne, beaucoup moins nombreuse, prétendait compenser la quantité par la qualité des noms, et Léonard de Vinci, Fra Bartolomeo, Sébastien del Piombo, Jules Romain et D. Puligno figuraient au catalogue.

Dans l'École française, ce qui surtout nous a semblé intéressant et remarquable, c'est la réunion des tableaux de l'ancienne confrérie de Notre-Dame du Puy.

Établie en 1388, cette société demi-académique et demi-religieuse, élisait, chaque année, pour maître le vainqueur d'une sorte de tournoi poétique, et le maître élu offrait à Notre-Dame d'Amiens une œuvre d'art : rétable, tableau ou statue. Cet usage et ces dons durèrent jusqu'au milieu du XVIIIe. siècle, où ils furent dispersés par le vandalisme des chanoines d'alors.

Tout le monde était d'accord, dans ce siècle « ami des lumières d'une saine philosophie, » pour détruire tous les vestiges du passé ; les philosophes et les prêtres faisaient table rase : les uns des croyances, les autres de l'art. De telle sorte que, des offrandes annuelles de plus de trois siècles, il nous reste à peine quinze panneaux mutilés. Quelles lumières précieuses cette série de tableaux eût offertes à l'histoire de la peinture française, à en juger par l'intérêt que présente encore ce qui nous a été conservé ! Ces compositions populeuses où le ciel et la terre, le portrait et la fantaisie, la réalité et l'imagination, la naïveté et le fantasque se mêlent et se coudoient, avaient des cadres dignes d'elles. Mais les cadres appartiennent à la ville, les tableaux pour la plupart à l'évêché, et par une bonne fortune singulière on a pu les réunir pendant l'exposition. Ces cadres sont de vraies architectures du XVe. et du XVIe. siècle, gothique, et de la Renaissance, fouillées et ouvragées en plein bois par les

mêmes huchers qui ont menuisé et historié les stalles si remarquables de la cathédrale d'Amiens.

Un assez grand intervalle de temps sépare ces tableaux de ceux de l'École française qui suivent.

C'est d'abord, parmi les anciens : Quintin Varin, le maître du Poussin ; Largillière, et de magnifiques portraits ; les frères Lenain et leurs Paysans ; C. Vanloo et J. Boucher, Desportes, Eisin et Debare, élève de Watteau ; parmi les modernes : Cabat et Joyant, Léopold Robert, Horace Vernet et H.-G. Bellangé.

M. le marquis de Chennevières avait envoyé quelques beaux dessins, non pas de ceux appartenant à l'École française, qu'il prête aux murs encore nus du musée d'Alençon, mais des italiens et des flamands du meilleur choix.

Abbeville avait exposé les exemplaires des œuvres des vingt-quatre graveurs qu'elle a vus naître, gens de talent dont plusieurs s'appellent : Claude Mellan, de Poilly, Daullé, Flipart et Beauvarlet.

La sculpture offrait des rétables, un buste de Vierge en bois, du XVe. siècle, et la foule des groupes, statuettes et diptyques en ivoire du XIIIe. au XVIIe. siècle, et des statuettes en bois appartenant à la collection de M. Bouvier, d'Amiens. Cette collection occupait à elle seule presque deux salles, et des plus grandes, comprenant tout ce que le bric-à-brac peut offrir de curieux et de beau. C'est un musée où à côté de la cinquantaine d'ivoires que nous venons de citer, on rencontre des châsses émaillées et des émaux champlevés, à la douzaine ; une série curieuse de croix processionnelles dont plusieurs sont fort belles, des bâtons de chantre du XIIIe. siècle, des chefs et des bras-reliquaires.

L'église de St.-Ricquier s'était dépossédée de ses beaux reliquaires du XIIIe. siècle, ainsi que la cathédrale d'Amiens, imitée par les églises et les communautés du diocèse, et un certain nombre d'amateurs.

Avant ces objets du moyen-âge, nous eussions dû citer les antiquités gallo-romaines trouvées en Picardie, que possède encore M. Bouvier, et qui consistent en urnes, en fioles de verre de toute sorte, ainsi qu'en poteries rouges à reliefs, et le plateau en argent, de Soissons, appartenant au musée de cette ville.

L'exposition d'Amiens n'était pas riche en émaux peints du XVIe. siècle, mais elle en avait de l'époque des Laudins en assez grande quantité, appartenant encore pour la plupart à M. Bouvier, avec une collection charmante de montres à boîtes émaillées par Toutain ou par les frères Hurault.

La céramique formait une division importante de l'exposition, et toutes les fabrications y étaient représentées par des pièces plus ou moins intéressantes. Mais les grès cérames de Flandre formaient la majorité. Deux plats en majolique de la classe de ceux que l'on appelle hispano-arabes, portant, l'un l'écu de Flandre et Bourgogne, l'autre celui des Crèvecœur; un plat de faïence de Beauvais chargé d'armes picardes, étaient intéressants, surtout les premiers, pour l'histoire de la céramique.

Les vitraux de l'église de Tilloloy, que restaure M. Bazin, du Mesnil-St.-Firmin, montraient le nom et le portrait du verrier Bléville, qui les a peints d'une main sûre, au milieu du XVIe. siècle.

Par un chemin un peu détourné, les vitraux nous conduisent aux miniatures et aux manuscrits, aux deux *Evangéliaires* donnés par Charlemagne, l'un à l'abbé de St.-Ricquier, l'autre au chapitre de St.-Quentin; à l'*Authentique* de St.-Quentin; aux *Bréviaires* des princesses de Bourbon, dames Clarisses d'Amiens, en 1446; à la *Commemoracion* et *Advertissement* de la mort de la reine Anne de Bretagne, et aux *Heures de Diane de Poitiers*, manuscrit découpé en forme de fleur de lis.

La ferronnerie, les meubles, les tapisseries, les broderies et les dentelles ; la numismatique et les médailles ; des études peintes et des études en relief de la cathédrale d'Amiens, que l'on ne pouvait oublier en cette fête, tout formait une réunion qui fait le plus grand honneur à la Société des Antiquaires de Picardie et au patriotisme des amateurs picards.

M. de Boyer de Sainte-Suzanne, secrétaire-général de la préfecture de la Somme, et inspecteur de la Société française d'archéologie, avait été l'instigateur de cette œuvre et le président de la commission qui l'avait préparée et menée à bonne fin. Les membres de cette commission n'avaient pas cru que leur tâche était remplie, pour avoir réuni toutes ces œuvres appartenant à des époques et à des arts si différents. Ils avaient rédigé, sur chacun de ces derniers, des notices succinctes qui, placées en tête du catalogue, étaient destinées à fournir des notions précises à ceux qui ignorent et des notes à ceux qui savent.

Enfin des médailles sont venues témoigner de la gratitude de la Société envers les amateurs qui lui avaient prêté les œuvres les plus importantes ou les plus nombreuses, comme envers les administrateurs et les établissements civils ou religieux qui, par leur protection ou leur influence, avaient coopéré à la réussite de l'exposition.

Maintenant que l'impulsion donnée d'abord au Puy, par le Congrès scientifique de France (1855), ensuite à Limoges, a été suivie par l'une des plus importantes cités de l'Empire, il faut espérer que le mouvement ira en augmentant, et que toutes les capitales de nos anciennes provinces, grouperont successivement les œuvres disséminées entre tant de mains, et dresseront ainsi l'inventaire général des richesses de la France, tout en inspirant au public le respect, sinon l'amour des œuvres d'art.

A. DARCEL.

Constructions romaines exhumées à Vieux au siècle

dernier. — La Société des Antiquaires de Normandie a, cette année, recommencé des fouilles assez importantes dans le champ des Crètes, où déjà elle en avait fait pratiquer, il y a vingt ans, qui furent interrompues pour des causes qu'il est inutile de rappeler. Plusieurs appartements ont été déblayés cet hiver; on en a levé le plan, et, l'hiver prochain, on pourra, selon toute apparence, continuer l'exploration. On a toujours cru que le monument dont l'existence, dans le champ des Crètes, est connue depuis longtemps est celui qui fut exploré par M. Foucault, intendant de la généralité de Caen. Si cette croyance est fondée, comme tout porte à le croire, il ne sera pas sans intérêt d'examiner le plan des constructions romaines exhumées par M. Foucault, et je puis le présenter aux lecteurs du *Bulletin monumental*, car il existe à la Bibliothèque impériale où je l'ai fait copier.

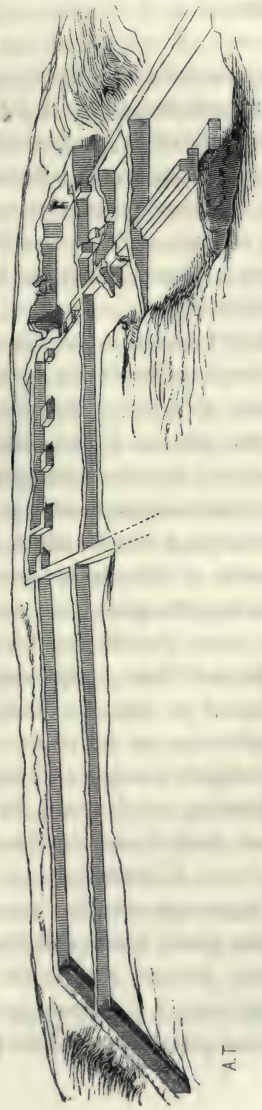

PLAN DES RUINES EXHUMÉES A VIEUX, AU SIÈCLE DERNIER, PAR L'INTENDANT FOUCAULT.

On pourra, à l'aide de ce plan, voir si les murs mis à nu cette année se rapportent à

quelques parties de ceux qui avaient été explorés au siècle dernier. DE CAUMONT.

PUBLICATIONS. — *Etude complète sur Alaise*, par M. le président CLERC, auteur de l'*Essai sur la Franche-Comté.* — Voilà un bon livre, un livre calme, sincère, dont nous sommes heureux d'annoncer la publication ; il émane d'un homme savant, observateur consciencieux, connu depuis long-temps par des ouvrages sérieux, et à l'opinion duquel tout le monde devra se ranger, à moins que la mauvaise foi ne vienne en aide à l'entêtement.

Tout le monde a entendu parler de la question d'Alaise, du fracas qu'elle fit il y a quelques années et des mémoires qui ont été écrits et répandus à profusion pour prouver que la cité gauloise d'Alise était située à quelques lieues de Besançon, dans les montagnes du Jura. Cette opinion avait été victorieusement combattue par plusieurs auteurs dont nous n'avons pas à citer les noms; mais les partisans d'Alise franc-comtoise se défendaient *avec une incroyable intrépidité :* je me rappelle qu'un jour un antiquaire, qui ne trouvait *aucune* raison plausible dans les mémoires édités par les savants en faveur d'Alaise, s'exprimait ainsi à ce sujet :

Quand je vois des hommes graves établir un pareil échafaudage sur des raisons aussi peu admissibles, sur des étymologies sans valeur et sur une description de lieux qui ne convient pas le moins du monde à la position d'Alise, je suis tenté de maudire les savants et de jeter au feu tous mes livres d'archéologie.

J'espère que celui dont nous parlons n'en fera rien. Il faut la plus grande liberté dans l'étude de l'archéologie ; c'est une science devenue plus positive, il est vrai, depuis quelque temps ; mais il y a encore parmi ceux qui s'en occupent des hommes qui se laissent séduire par des idées bizarres, qu'ils prô-

nent envers et contre tous ; d'autres voient habituellement de travers dans les questions les plus simples : il ne faut donc jamais brûler ses livres, parce que l'on trouve des archéologues de ce genre sur son chemin; il est même à remarquer *que les hommes les plus savants sont ceux qui ont le plus de tendance à admettre les plus grandes énormités en toute chose.*

Pour revenir aux interminables discussions qui ont encore plus fait gémir la presse que les antiquaires, au sujet d'Alaise (1), M. le président Clerc nous apprend, ce que quelques personnes savent peut-être déjà, que, sur une question si innocente par elle-même, la discussion a perdu le calme qui conduit à la vérité : on en est venu *aux gros mots!!!* Sur un terrain si brûlant, il n'est plus possible de faire la part de la réalité et de l'erreur; les uns ont tout affirmé, les autres tout nié. « Il n'y a pas de ruines dans le plateau d'Alaise, » s'écrie l'un des combattants : « Tout est couvert de ruines, « répond l'autre, ce sont partout des murs, des retraites, « des logements militaires celtiques, des constructions de toute « sorte couvrant plusieurs kilomètres de terrain !!!! » Il en est ainsi de tout le reste; non-seulement des points secondaires, mais des faits de premier ordre.

« Je ne viens point, continue M. Clerc, mêler des paroles « irritantes à un débat passionné. Mon dessein est d'exposer « simplement ce que je sais, ce que j'ai vu. La cause de mon « pays n'est point engagée dans la discussion d'*Alesia*, et je « repousse en son nom l'esprit étroit et mesquin qui tendrait « à transformer en une querelle de patriotisme local, ce qui « n'est qu'une question de critique et d'histoire.

« Franc-Comtois par l'origine comme par le cœur, mes « sympathies naturelles sont pour le système franc-comtois.

(1) Plus de 100 mémoires ont été publiés pour et contre la question d'Alaise.

« J'ambitionnerais pour mon pays, le plus curieux peut-être « de France par ses camps antiques, ses tombeaux, ses champs « de bataille, l'honneur d'avoir été le théâtre de cette lutte « suprême de la liberté gauloise contre le joug des Romains. « Si nos pères ont été vaincus, leur cause, après la défaite, « est restée à mes yeux grande et juste ; mais il est, en « histoire, une cause plus grande encore, c'est celle de la « vérité. »

C'est effectivement ce sentiment qui a guidé M. Clerc dans ses recherches; il rend justice à ses adversaires, mais il discute leurs raisons et y oppose les siennes d'une manière tellement victorieuse, que nous croyons la cause enfin jugée. Nous n'avons pas la prétention d'analyser son remarquable ouvrage; nous nous bornerons donc à en transcrire les conclusions :

« Si de modestes mais patientes études sur la Franche-« Comté antique ne m'ont pas trompé, Alaise n'est point « *Alesia.* Trop déprécié et trop exalté à la fois, son massif « escarpé n'était point un désert inconnu à l'époque des « Celtes, mais il n'était point non plus la *præcipua Celticæ* « *sedes*, la *mater urbium*. Par ses routes, par ses tombeaux « par ses fortifications, on y reconnaît l'une des avenues gardées « et disputées de la grande saline des Celtes séquanais. Le sang « a coulé dans le massif et autour du massif; les combats se « sont renouvelés à diverses époques, parfaitement empreintes « dans les castramétations et les sépultures. Ses champs sont « le passage d'une route antique, appelée encore, il y a deux « cent cinquante ans, l'un des grands chemins de Salins, « chemin dont l'importance était encore si grande en 1595 « que, lorsque l'armée française était devant Salins, le gou-« verneur de Bourgogne faisait couper le pont du moulin « Chipré, qui aurait livré à l'ennemi l'accès de nos mon-« tagnes.

« Les Celtes ont connu et gardé ce passage. La route à

« l'entrée nord du massif était protégée par deux petites for-
« tifications (*Châtelet* et *Chataillon*) ; on les a prises pour les
« débris d'une grande ville, comme on a cru voir dans l'ac-
« cident géologique du *Mouniot*, l'*arx* ou la citadelle de la
« cité ; dans les *Temples* et le *Champ-Belin*, dont on trouve
« le nom partout, la région sacrée du pays.

« La même erreur s'est reproduite vers l'est, sur la rive
« opposée du Lison, à l'extérieur du plateau. On a vu dans
« le *camp de Mine*, qui garde deux routes antiques de Salins,
« le camp supérieur de César, et dans la ligne de pierre ou
« retranchement dominant la gorge de Refranche, un fragment
« de ses contrevallations.

« Le massif conserve fidèlement l'empreinte de l'époque
« gallo-romaine. Des tuiles à rebords sont semées en deux
« endroits, surtout au bord de la route qui arrivait du pont
« Chipré. Comparez ces débris aux ruines si nombreuses de
« cette circonscription de nos montagnes, la faible étendue de
« celles d'Alaise est la plus forte démonstration contre l'hypo-
« thèse d'une ville au sein de ses forêts.

« Ainsi, à aucune époque le plateau n'a été un centre, c'est
« un passage ; le centre est Salins, les combats invoqués avec
« tant de confiance ne prouvent rien pour Alaise, pas plus que
« le vieux langage sur lequel on s'est mépris ; et l'itinéraire
« antique, mieux observé, est contre la découverte un élément
« aussi lumineux qu'accablant. »

Nous pensons qu'aucun ouvrage ne mérite mieux que celui de M. le président Clerc, une des médailles que décernera la Société française d'archéologie, à Dunkerque, aux meilleurs ouvrages d'archéologie publiés dans l'année. L. M. S.

Continuation de l'impression du 4e. volume de la Statistique monumentale du Calvados. — Nous apprenons avec plaisir que M. de Caumont continue l'impression du 4e. et dernier volume de la *Statistique monumentale du Calvados.* Cet

ouvrage a évidemment donné depuis long-temps l'idée d'une géographie de la France et du *Répertoire archéologique* que le Ministre de l'instruction publique fait rédiger. C'est encore le plus complet qui ait paru en France et l'on sait qu'il a été honoré d'une médaille d'or et de deux rappels de médaille par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le 4e. volume, consacré aux arrondissements de Pont-l'Évêque et de Lisieux, fait connaître des églises qui, pour n'être pas bien considérables, n'en sont pas moins très-intéressantes. Il y en a trois notamment qui offrent des chaînes de briques dans l'appareil et qui doivent conséquemment être antérieures au XIe. siècle. D'autres montrent encore de jolis détails du XIIe. siècle. Telle est l'église d'Auvillars et beaucoup d'autres.

PORTE A L'ÉGLISE D'AUVILLARS.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. La Mésange, architecte à Dreux.* — M. La Mésange, de Dreux, membre de la Société française d'archéologie, est décédé, laissant toute sa fortune à la personne qui dirigeait sa maison, à la charge d'élever une statue de 16,000 fr. à Rotrou, poète et magistrat; de faire faire en outre deux tableaux historiques, pour être placés dans une salle de l'Hôtel-de-Ville. Une autre somme sera destinée au pavage du chœur de l'église avec pavés émaillés, et à fonder une rente perpétuelle pour l'instruction d'un enfant de la ville, dans la carrière des arts.

Voilà un bel exemple qui honorera toujours la mémoire du membre que la *Société française d'archéologie a perdu.*

M. La Mésange possédait une riche collection de tableaux et d'objets d'art; il avait fait des recherches très-intéressantes sur les fortifications et le château de Dreux. Nous espérons que M. Leffroy, le collaborateur et l'ami de M. La Mésange, pourra terminer ses utiles recherches. DE CAUMONT.

Mort de M. Ochier, de Cluny. — Le savant et vénérable M. Ochier, de Cluny, membre de la Société française d'archéologie, est mort dans la ville qu'il affectionnait et à laquelle il avait rendu tant de services : c'est une perte irréparable. M. Ochier avait sauvé les derniers restes de l'abbaye de Cluny, il avait formé l'intéressant musée que la Société française d'archéologie a visité et décrit en 1850, quand elle tint des séances générales à Cluny.

On se rappelle que ces séances s'ouvrirent chez M. Ochier lui-même, dans le magnifique palais abbatial qu'il a acheté et qu'il conservait avec tant de goût et de sollicitude. Le discours remarquable qu'il prononça, à l'ouverture de cette séance, a paru dans le volume imprimé à cette époque par la Société.

M. Ochier a publié diverses recherches et un très-intéres-

sant mémoire sur Cluny dans le *Bulletin monumental.* Il avait assisté à plusieurs congrès. Son goût pour les arts était partagé par Mme. Ochier, qui conservera religieusement ses collections. Puisse-t-elle perpétuer long-temps le souvenir de l'homme de bien, de l'honorable et savant membre de la Société française d'archéologie, que nous regretterons toujours. D. C.

Mort de M. Ch. de Brouckere, maire de Bruxelles, grand-croix de l'ordre de Léopold et grand-officier de la Légion-d'Honneur. — M. Ch. de Brouckere, dont le nom est historique en Belgique, a pris *aux congrès scientifiques* une part qui lui mérite un souvenir dans nos colonnes.

Quand M. de Reiffemberg importa le Congrès scientifique en Belgique, en 1836, M. Ch. de Brouckere s'empressa de venir y siéger dans la ville de Liége où cette première réunion avait été convoquée. Plusieurs notabilités belges l'accompagnèrent. Il fut nommé vice-président général de l'Assemblée dont M. de Caumont avait été élu président général à une grande majorité. M. de Brouckere se tint, dans la suite, au courant des travaux du Congrès scientifique de France.

En 1855, il fit partie de la 18e. classe du jury international à l'exposition universelle : il prit part, en Belgique, à un grand nombre de réunions, notamment au Congrès de statistique. Il est mort à Bruxelles, dont il était depuis long-temps bourgmestre. M. Henri de Brouckere, son frère, fait partie de la Chambre des représentants.

NOTICE

ARCHÉOLOGIQUE ET LITURGIQUE

SUR

L'ENCENS ET LES ENCENSOIRS,

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de la Société française d'archéologie.

(Suite.)

CHAPITRE III.

FORME DES ENCENSOIRS ET DES NAVETTES.

1°. *Forme des encensoirs.*

1°. *Encensoirs fixes.* — On ne trouve presque rien dans les anciens auteurs, au sujet de la forme des encensoirs placés près des autels, devant les statues des saints ou sur leurs tombeaux. Il est probable que, le plus ordinairement, ils affectaient celle d'une urne ou d'une cuvette circulaire. Les artistes du moyen-âge ne s'en sont pas toujours cependant tenus à une disposition si simple. Ils aimaient, on le sait, à couvrir toutes leurs œuvres d'une multitude d'animaux qui, pour eux, comme pour le peuple lui-même, avaient une signification symbolique; et quelquefois même ils faisaient prendre la figure de ces animaux aux vases et aux ustensiles qu'ils fabriquaient, pour les rendre plus gracieux, plus singuliers, ou pour rappeler une idée mystique qui se rattachait à leur usage.

Plusieurs des encensoirs dont il est ici question devinrent, sous la main de ces artistes, des quadrupèdes, des oiseaux ou des reptiles, vomissant de la fumée. Un inventaire de l'église de Mayence mentionne plusieurs grues d'argent que l'on avait coutume de placer à droite et à gauche de l'autel. Elles avaient la hauteur des oiseaux qu'elles représentaient; elles étaient creuses, et, par une ouverture pratiquée entre les ailes, on pouvait introduire dans l'intérieur des charbons incandescents. Lorsqu'on jetait de l'encens ou d'autres parfums sur les charbons, la fumée s'échappait par le cou et le bec de l'animal (1). La grue est donnée comme l'emblème de la prévoyance; mais peut-être aussi, à cause de ses hauts pieds et de son long cou, figurait-elle, dans la pensée de nos pères, la prière qui doit s'élever vers le ciel comme la fumée de l'encens.

2°. *Encensoirs mobiles et portatifs.* — Quant aux encensoirs employés par les prêtres eux-mêmes, ou les autres ministres de la religion, pour les cérémonies du culte, il faut en distinguer de deux sortes : les *encensoirs à chaînes* et les *encensoirs à manche*.

Encensoirs à chaînes. — Les encensoirs à chaînes se composent de deux parties distinctes superposées. La partie inférieure est une coupe de 7 centimètres au moins de diamètre, supportée par un pied peu élevé. On place dans cette coupe

(1) In oculis hujus acerræ argenteas et grues concavas tantæ magnitudinis cujus vivæ, quæ solebant poni juxta altare hinc et inde, et dorso patebant impositisque carbonibus et thure vel thymiamate fumum per guttura et rostra emittebant (*Inventaire de l'église de Mayence : Chronicon Conraldi episcopi.* Édit. Urstitius). Voir la *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans la galerie du musée du Louvre*, par M. de Laborde. Paris, 1853, deuxième partie. *Documents et glossaire*, p. 260, au mot Encensoir.

ou cassolette les charbons sur lesquels on doit jeter l'encens. La partie supérieure, plus ou moins haute, est percée d'une multitude d'ouvertures pour donner issue à la fumée. A la cassolette sont fixées trois chaînes assez longues qui traversent autant de douilles ou d'anneaux fixés sur la partie supérieure. Ces chaînes vont s'attacher par leur autre extrémité au bord d'un petit disque plat ou bombé. Le disque est percé, dans son milieu, d'un trou circulaire que traverse une quatrième chaîne partant du sommet de l'encensoir. Elle porte, à son dernier chaînon, un anneau qui s'arrête sur l'ouverture et qui l'empêche d'en sortir. En tirant l'anneau, on fait monter entre les autres chaînes le couvercle qui se détache ainsi de la cassolette, et on peut mettre alors du feu et de l'encens dans celle-ci. Lorsqu'on l'a fait, on lâche l'anneau en tenant le disque élevé, et la partie supérieure retombe sur l'autre.

Quand un ecclésiastique encense à pleines chaînes, ce qu'il fait toujours en tenant l'encensoir de la main droite seulement, il a le petit disque sur le pouce et l'index réunis, puis les chaînes lui passent d'abord dans l'intérieur de la main et sortent ensuite entre l'index et le medius, ou entre le medius et l'annulaire, pour retomber sur les derniers doigts. En agitant le poignet et le bras, il fait décrire aux chaînes une courbe élégante, et lance de la sorte l'encensoir vers le ciel. Jusqu'à présent, c'est ainsi qu'ont toujours encensé en France les clercs inférieurs; mais le prêtre, en encensant à l'autel, tenait de la main gauche le disque et prenait de la droite les chaînes par le milieu; il formait ainsi une courbe moins étendue; c'était ce qu'on appelait encenser à mi-chaîne. Le diacre, au commencement de l'évangile, encensait de la même manière. Le cérémonial romain, que l'on adopte maintenant chez nous, ne reconnaît ni l'un ni l'autre de ces deux modes. D'après les usages de Rome, on se borne à élever et à agiter doucement l'encensoir devant l'objet ou la personne que l'on veut en-

censer. Pour cela, on le prend encore de la main droite par les chaînes, et on tient de la main gauche le petit disque. Dans les processions du Saint-Sacrement, les deux thuriféraires qui précèdent le dais agitent bien continuellement leur encensoir en marchant de côté ; toutefois ils ne l'élèvent pas, ils semblent en raser la terre pour répandre des nuages de fumée d'encens sur le passage de Jésus-Christ.

Les encensoirs à chaînes ont toujours présenté à peu près la même disposition générale. La partie qui a le plus varié aux différentes époques du moyen-âge est le couvercle : tantôt il affectait la forme d'un édifice, d'un dôme à plusieurs étages, d'un clocher fort élevé ou d'un élégant pinacle ; tantôt il consistait en une simple calotte, formant avec la cassolette une sphère complète ; tantôt enfin il était plat ou presque plat.

Une miniature, reproduite dans *Le Moyen-Age et la Renaissance*, offre le dessin d'un encensoir à couvercle à peine bombé. Le vase lui-même a d'assez grandes dimensions ; il est très-renflé vers le milieu, il se resserre vers la partie supérieure et s'évase à l'ouverture. C'est une espèce d'urne ; il ressemble beaucoup aux pots à encens que l'on plaçait dans les tombeaux pendant l'époque mérovingienne. Si le manuscrit auquel la miniature appartient est réellement du IXe. siècle, comme on l'assure, elle aurait pour nous un bien grand intérêt ; car nous ne connaissons aucun monument aussi ancien, où soit figuré un encensoir. Nous avons cherché à nous assurer de l'exactitude de cette date ; mais les indications étant insuffisantes, il a été impossible, malgré de nombreuses recherches, de mettre la main sur le manuscrit qu'on dit cependant appartenir à la Bibliothèque impériale. La miniature représente les obsèques de saint Césaire, frère de saint Grégoire de Nazianze. Le lit funèbre sur lequel repose le défunt est porté par quatre jeunes hommes. Devant le lit marche un évêque revêtu d'une aube, d'une ample chasuble et d'un *pallium ;* c'est lui qui tient

l'encensoir. Il s'avance vers un petit édifice dont l'entrée est fermée par un rideau et où saint Césaire va être déposé (1).

De La Chausse, dans son *Romanum Museum* (2), et Montfaucon dans son *Antiquité expliquée* (3), ont fait graver un encensoir qui sans doute n'est pas romain, mais dont la date

(1) *Le Moyen-âge et la Renaissance*, par MM. Paul Lacroix et Ferdinand Serré. Paris, 1850, t. IIIe., première partie, *Mœurs et usages*, fol. XXI.

(2) De La Chausse, *Romanum Museum*, t. IIe., p. 7, sect. 3, pl. IX.

(3) Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, t. IIe., première partie, pl. LIV, p. 139.

doit être assez reculée. Aucun ornement n'en couvre la surface ; la partie inférieure est une espèce de réchaud à peu près hémisphérique ; le couvercle a aussi une forme bombée, mais il n'est pas très-élevé.

Dans un manuscrit du XIe. siècle, où se trouve l'*Exultet*, et dont Seroux-d'Agincourt a reproduit plusieurs parties, on voit dans la main d'un ecclésiastique un encensoir sphérique à chaînes assez courtes (1).

C'est surtout à partir du XIIe. siècle qu'on a donné au couvercle des encensoirs la forme d'une église, d'un dôme ou d'un clocher.

Nous devons nous borner ici à ces indications générales ; la plupart des modifications qu'offrent, dans leur forme, les encensoirs du moyen-âge et des temps modernes, ont surtout été motivées par le genre d'ornementation qu'ont adopté les artistes. Nous y reviendrons nécessairement dans le chapitre suivant.

Anciennement les chaînes étaient plus courtes qu'elles ne le sont maintenant. Quelquefois plat ou légèrement bombé, le pavillon qui les réunissait prenait aussi d'autres fois une forme conique ou pyramidale. Le nombre des chaînes principales était de trois ; mais cette règle souffrait des exceptions. Dans l'encensoir du manuscrit de la Bibliothèque impériale dont nous venons de parler, les chaînes, au nombre de trois seulement, sont fixées sur le bord du vase à des distances égales ; il n'y en a pas au milieu pour soulever le couvercle. Cette dernière chaîne manque aussi dans l'encensoir de Montfaucon, dont le couvercle est retenu par une charnière. Elle était assez généralement en usage au XIIIe. siècle, ainsi que nous l'apprend Guillaume Durand, dans le *Rational des divins offices*. D'a-

(1) Seroux-d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, t. V^e^., Peinture, première partie, pl. LV.

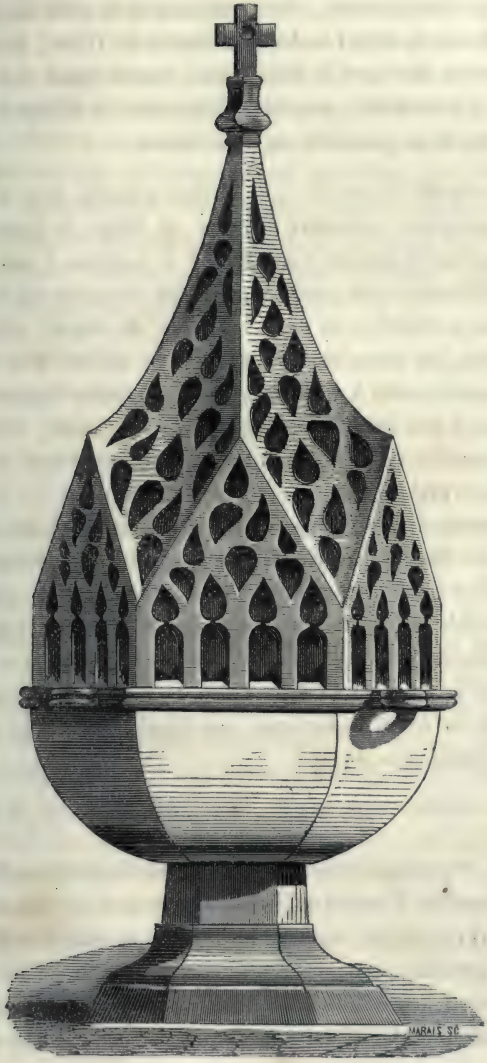
MARAIS SC.

près le même auteur, certains encensoirs n'avaient qu'une seule chaîne; d'autres, indépendamment de celle du milieu, en offraient quatre. Les deux encensoirs de Trèves, dont nous donnerons plus tard la description, étaient tenus par quatre chaînes principales; présentant la forme d'un édifice à quatre absides, ils ne pouvaient en avoir moins.

Encensoirs à manche. — M. Leleux a donné, dans la *Revue archéologique*, première livraison de 1858, le dessin d'un fort curieux encensoir à manche. Il se compose d'une cassolette hémisphérique portée par un pied circulaire en doucine, et d'un couvercle à six pans, en forme de dôme, réuni à la cassolette par une charnière. Le manche est fixé à la coupe, il ressemble assez à celui de certains bougeoirs d'église. Près du vase il a la largeur d'un des pans du couvercle, il s'élargit et s'arrondit vers le milieu ; à son extrémité sont attachés plusieurs grelots.

L'encensoir dont nous parlons appartient à un des monastères du Mont-Athos, il a été photographié par M. Sevastianoff, conseiller d'État et membre de la Société impériale russe de géographie. M. Sevastianoff a communiqué cette photographie, avec plusieurs autres, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, le 5 février 1858. La hauteur totale de l'encensoir est de 16 centimètres, son diamètre de 8 ; le manche a 20 centimètres de long.

2°. *Forme des navettes.*

1°. *Navettes carrées.* — La boîte dans laquelle les Romains renfermaient l'encens qu'ils faisaient brûler en l'honneur de leurs divinités était assez souvent en bronze; elle avait la forme d'un parallélipipède, et reposait sur des pieds ou des griffes d'animaux placés aux quatre angles. De riches ornements en couvraient le dessus aussi bien que les côtés; on lui donnait

le nom d'*acerra*. Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, t. IIe., première partie, a fait graver deux acerres : la première (pl. LIV), provenant du cabinet de M. Foucault, est chargée de magnifiques bas-reliefs représentant des sujets mythologiques ; la seconde (pl. LV), qui a été dessinée par La Chausse, d'après un marbre antique, n'a pour ornements que des palmettes. On voit fréquemment des boîtes semblables à celles-ci entre les mains des camilles, dans les sacrifices que représentent les monuments antiques et en particulier la colonne Trajane. Nous ne pensons pas que cette forme ait jamais été adoptée pour les églises chrétiennes.

Navettes rondes et profondes. — Dans la miniature du manuscrit grec de la Bibliothèque impériale, l'évêque qui encense aux obsèques de saint Césaire, tient de la main gauche une boîte à encens qui ressemble à certains compotiers; c'est un vase un peu plus qu'hémisphérique, sans pied, que recouvre un couvercle légèrement bombé; au-dessus du couvercle on remarque un petit fleuron à quatre lobes.

Navettes ovales ou en forme de barque. — La forme la plus généralement adoptée, au moyen-âge, pour les boîtes à encens, est celle d'une petite barque, et c'est là ce qui leur a fait donner le nom de navire, de nef, de nacelle ou de navette. Dans le testament de Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, testament qui porte la date de 1217, on lit : *Do, lego ecclesiæ beati Petri Belvacensis calicem unum aureum et navem argenteam et missale* (1). Un inventaire de l'église de Salisbury, qui remonte aussi au XIIIe. siècle, mentionne trois encensoirs d'argent avec une nacelle de même métal pour l'encens : *Thuribula III argentea cum nacella*

(1) Louvet, *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, t. IIe., p. 345.

argentea ad thus. Dans les *Constitutions provinciales*, publiées à Merton, en 1300, par Robert de Wincheke, archevêque de Cantorbéry, on trouve encore ces mots : *Turibulum cum navi et ture* (1).

Sur les vitraux, les pierres tombales et les bas-reliefs du XIIIe. et du XIVe. siècle, la navette consiste le plus souvent en un simple bassin creux, de forme oblongue, sans couvercle, tenu de la main gauche par le personnage qui encense et caché en grande partie sous ses doigts. Ce sont de grosses pastilles d'encens et non de l'encens en poudre qu'il contient. A la cathédrale du Mans, dans le vitrail de St.-Nicolas (XIIIe. siècle), est représenté un ange encenseur qui tient une navette de ce genre.

On trouvera dans le tome XIIIe. des *Annales archéologiques*, p. 354, un ange qui tient aussi de la main gauche une navette sans couvercle et sans pied. La sculpture que la figure reproduit provient du jubé détruit de la cathédrale de Chartres, et date de la seconde moitié du XIIIe. siècle.

Il y a tout lieu de croire que beaucoup de navettes employées dans les cérémonies religieuses avaient la forme de celles que représentent les monuments. On ne saurait autrement expliquer l'accord des peintres et des sculpteurs de tous les pays. Toutefois, il est certain que déjà au XIIIe. siècle, on renfermait l'encens réduit en poudre dans de petites cuvettes ovales et creuses, portées sur un pied semblable à celui des encensoirs et fermées par un couvercle plat. Le couvercle se composait de deux parties égales que réunissait une charnière, et qui se terminait ordinairement par un cou de cygne ; l'une d'elles était mobile, et c'était en la levant qu'on pouvait puiser l'encens dans le vase. On se servait ordinairement pour cela d'une petite cuiller; le pied, d'abord assez petit,

(1) Labbe, *Acta Conciliorum*, t. VII, col. 1212.

s'est successivement élevé. M. Didron, dans le XIVe. volume des *Annales archéologiques*, p. 206, nous a fait connaître plusieurs boîtes à encens du XIIIe. siècle, faites de cette manière. La même forme s'est conservée jusqu'à présent, toutefois on commence à la modifier en allongeant et recourbant une des extrémités et relevant l'autre ; il y a beaucoup de rapport entre les nouvelles navettes et nos saucières. Leur galbe, nous l'avouerons, est plus élégant que celui des anciennes, mais ce ne sont pas là des nacelles: la forme du vase n'a plus rien de commun avec le nom qu'il porte.

CHAPITRE IV.

ORNEMENTS DES ENCENSOIRS ET DES NAVETTES.

Ce que nous avons dit ailleurs des ciboires, nous le dirons ici des encensoirs et des navettes. Ces vases, au moyen-âge, ont reçu une ornementation d'autant plus importante que l'église, à laquelle ils étaient destinés avait plus de ressources, ou que les personnages qui en faisaient présent voulaient se montrer plus généreux. Il en est qui n'offrent que de légères moulures, que des dessins fort simples ; un grand nombre d'autres prennent la forme d'un splendide édifice, se couvrent de rinceaux ou deviennent comme le fond d'un tableau sur lequel se déroulent des scènes variées. Il existe peu d'encensoirs émaillés ; on comprend que ceux dont se servaient les clercs inférieurs ne devaient point l'être ordinairement. Agités vivement dans l'air et pouvant aussi quelquefois, lorsqu'ils retombaient, heurter le pavé du temple, quoique les chaînes fussent autrefois bien moins longues qu'aujourd'hui, ils auraient en peu de temps été privés de cette brillante mais fragile peinture. C'étaient des bas-reliefs ou des ciselures qui en faisaient la richesse. Les navettes, au contraire, ont été fréquemment couvertes d'émaux au moyen desquels on formait des enroulements, des rosaces, des feuillages, et l'on représentait également des anges, des hommes et des animaux. Afin de mettre dans ce que nous avons à dire ici un ordre plus rigoureux, nous éviterons encore de confondre les navettes avec les encensoirs, et nous traiterons séparément de l'ornementation de ces deux vases.

1°. *Ornementation des encensoirs.*

Considérés sous le rapport de leur ornementation, les encen-

soirs peuvent être classés dans ces quatre catégories principales : 1°. encensoirs à ornementation architecturale ; 2°. encensoirs à ornementation principalement végétale; 3°. encensoirs couverts de figures d'anges ; 4°. encensoirs à sujets allégoriques ou historiques.

1°. *Encensoirs à ornementation architecturale.* — La dense vapeur qui s'élève au-dessus de l'encensoir portait naturellement la pensée des artistes vers les édifices d'une ville du haut desquels la fumée s'échappe en nuages épais; mais cette idée une fois conçue, ils ne pouvaient s'arrêter là. Inspirés par leur foi, ils s'élevèrent encore ici au-dessus des objets profanes et matériels, et le vase à brûler de l'encens qu'ils devaient fabriquer fut pour eux l'image de la Jérusalem céleste, de cette sainte cité où tout resplendit des plus vives clartés, où les élus, délivrés des misères de cette vie, jouissent d'un indicible et inaltérable bonheur; l'odeur de l'encens prêtait, du reste, à cet ingénieux rapprochement. L'encensoir se couvrit donc d'églises, de tours et d'une multitude d'édifices différents; cependant, pour rappeler aussi l'église de la terre, l'église militante, ils adoptèrent comme plan général, celui d'un temple chrétien à nombreuses fenêtres, avec ou sans absides. Quelquefois, surtout dans des siècles plus rapprochés de nous, les habitations, les tours, les édifices religieux disparurent, et le temple principal resta seul, figurant tout à la fois et l'église de la terre et celle du ciel.

Les inventaires anciens indiquent assez souvent avec détails le genre d'ornementation dont il est ici question. Parmi les encensoirs désignés dans le procès-verbal de la visite faite en 1295 au Trésor de St.-Paul de Londres par Raoul de Baudach, se trouvent les suivants : *Duo thuribula argentea exterius totaliter deaurata, cum opere gravato et levato, cum ecclesiis et turribus, et sex decem campanellis argenteis*

apensis et cathenis albis argenteis ponderis XI marc. XX d. Item duo thuribula argentea cum cathenis grossis argenteis, exterius totaliter deaurata, cum ecclesiis et turellis rotundis et circulis gravatis ponderis XVII marc. et demid. (1). On se rappelle la désignation qu'offre l'Inventaire du duc d'Anjou, dressé en 1360 : *Un ancensier d'argent doré fait a pillers et fenestrages, tout de maçonnerie et est pandu a IIII longues chaines d'argent blanc. Et poise V^m^. II onces.* L'Inventaire de Charles VI, de 1399, contient cet article que nous avons encore fait connaître précédemment : *Un encensier d'or, à quatre cheminées et quatre lucarnes, pesant à tout le fer, deux marcs quatre onces, quatre esterlings.* Voici comment, dans l'inventaire de la cathédrale d'York, sont mentionnés plusieurs encensoirs que possédait cette riche église: *Duo thuribula argentea unius sectæ, cum fenestris apertis super conchas superiores cum conchis de ferro elevato, ponderis X lib. et I unc. demid. — Item duo argentea plena fenestris aliquantulum fracta cum conchis de ferro, ponderis VIII lib. IX unciarum.*

Un assez grand nombre d'encensoirs couverts d'édifices ou faits en forme d'église et de tour, existent encore maintenant dans les églises, les musées publics et les collections particulières. Nous allons en décrire quelques-uns.

Encensoir de M. Bouvier, à Amiens. — Parmi les objets du moyen-âge que M. Dusevel a décrits dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France,* il s'en trouve un fort curieux qui appartient à M. Bouvier, d'Amiens. Sa forme est celle d'un édicule carré à quatres pignons, surmonté d'une tour semblable que couronne une cheminée cylindrique. Contre chacune des facades est appliquée

(1) *Monastic. anglic.*, t. III, troisième partie, p. 310.

une tourelle disposée en abside et dont le toit, presque hémisphérique, a des godrons pour ornements. Plusieurs ouvertures cintrées sont pratiquées dans les frontons de ces façades. Dans chacun de ceux du clocher, on n'en remarque qu'une seule qui est taillée en croix à branches égales. Les façades sont ornées de rinceaux s'élevant en pal à côté des tourelles. Sur la base du clocher, sur la cheminée ainsi que sur les toits, on a simulé des briques ou des dalles de pierre; trois pieds figurant des dragons ailés supportent ce vase, qui paraît être un de ces encensoirs fixes que l'on plaçait sur les autels. L'encens s'échappait par les ouvertures nombreuses percées à sa partie supérieure, et principalement par la cheminée (1).

Encensoir de Trèves. — On possède, à Trèves, deux encensoirs vraiment intéressants sous le rapport de l'art comme sous celui de l'antiquité; tous deux datent du XIIe. siècle. Quoiqu'il y ait entre eux une grande analogie, nous n'en placerons qu'un seul dans cette catégorie. Celui dont nous voulons parler et que M. de Caumont a déjà décrit dans son *Abécédaire d'archéologie* (2), figure, dans son ensemble, un temple en forme de croix grecque, dont chaque bras se termine par une abside. Chaque abside, au-dessous des frontons, s'arrondit et devient semi-globuleuse, de manière à laisser à la partie principale du vase une disposition presque sphérique. Au-dessus des absides s'élèvent une multitude de petits édifices; les uns carrés, les autres cylindriques, tous percés d'un grand nombre de fenêtres; une tour centrale à huit pans les

(1) *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.* Paris, 1857, tome III, p. 158.

(2) M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie,* architecture religieuse, édit. de 1859, p. 289.

domine. L'encensoir est en argent, il a 19 centimètres de haut, et 14 centimètres de large.

Encensoirs de Sens. — Dans une note sur plusieurs objets d'orfévrerie qui existent dans le diocèse de Sens, note insérée dans la XIVe. session du Congrès archéologique de France, page 273, M. l'abbé Brullée donne les indications suivantes sur plusieurs encensoirs.

L'art chrétien s'est emparé de l'encensoir comme des autres objets employés dans l'exercice du culte divin, et il a produit surtout dans le moyen-âge des chefs-d'œuvre en ce genre. Si nous ne sommes pas assez heureux pour présenter aujourd'hui une de ces merveilles devenues très-rares, nous pouvons cependant vous offrir quelques modèles qui remontent, à ce qu'il nous semble, au XIIe. ou au XIIIe. siècle; nous en avons

trouvé deux dans la bibliothèque de la ville (de Sens), et un autre dans le cabinet assez remarquable de M. Poncelet-Perrin. Ils ont à peu près la même forme, en sorte qu'en décrire un ce sera les faire connaître tous les trois.

La cassolette proprement dite qui forme le bas de l'encensoir est ronde, peu élevée et sans ornement. Le couvercle ou chapeau est très-haut, prend la forme hexagone; une sorte de fenêtre ogivale est découpée sur chacun de ses côtés. Des fleurs de lis ornent les angles, et le tout est terminé par un petit dôme percé à jour dans le même genre que les côtés.

Ces encensoirs sont en cuivre et suspendus à de petites chaînettes.

Encensoir de M. Lefèvre-Soyer, à Beauvais. — L'encensoir en bronze de M. Lefèvre-Soyer a en tout 20 centimètres de hauteur; la coupe ou la cassolette, haute de 7 centimètres, affecte la forme d'un dôme renversé à six pans. Elle est soutenue par un pied formé d'une tige droite également à six pans, et d'un socle composé de plusieurs moulures de hauteurs différentes. A sa partie supérieure, cette coupe offre un large listel qui, sur trois des côtés, est muni d'un petit appendice semi-circulaire percé d'un trou pour recevoir les chaînes. Le dessus, haut de 13 centimètres, est une église hexagone à clocher pyramidal; à sa base, un bord disposé en rond creux, porte aussi trois anneaux que traversent les chaînes; chaque pan de ce couvercle, au-dessus du bord, présente une façade carrée que surmonte un pignon aigu; la partie carrée est percée de trois baies rectangulaires surmontées chacune d'une ouverture ronde; trois autres ouvertures circulaires sont pratiquées dans les frontons; entre les frontons s'élèvent les côtés de la pyramide, ils sont concaves et taillés en losange; on remarque sur chacun d'eux une ouverture rectangulaire accompagnée de petits œils-de-bœuf. La pyramide est surmontée d'un pom-

meau à huit pans qui supporte une petite croix à branches plates et à peu près égales. Cet encensoir est du XIVe. siècle.

M. Didron, dans les *Annales archéologiques*, t. XIIIe. p. 274, a donné le dessin d'un encensoir qui ne diffère de celui-ci que par la forme de quelques-unes des ouvertures.

Encensoir de la collection de M. de Caumont. — Cet encensoir, dont on a donné le dessin dans le chapitre précédent, a encore beaucoup de rapport avec celui de M. Lefèvre-Soyer; mais il est plus moderne. Les nombreuses ouvertures flamboyantes pratiquées dans le couvercle accusent la fin du XVe. siècle ou le commencement du XVIe.

Encensoir de la collection du prince Soltikoff. — Dans le t. IIIe. de l'ouvrage intitulé : *Le Moyen-Age et la Renaissance*, à l'article ORFÉVRERIE, est peint en chromo-lithographie un bel encensoir en argent qui fait partie de la magnifique collection du prince Soltikoff. Le couvercle figure encore une église polygone surmontée d'un clocher de même forme. L'église est éclairée par de larges fenêtres ogivales réunies deux à deux sous des frontons triangulaires et renfermant chacune deux divisions principales. Une galerie à petites ouvertures trilobées règne au-dessus des fenêtres; elle est couronnée par des créneaux. Des fenêtres ogivales à deux divisions, mais isolées et sans fronton, éclairent aussi le clocher. La pyramide est couverte d'imbrications; on peut assigner pour date à cet encensoir le XIVe. siècle, ou le commencement du XVe.

Encensoir de la collection de M. Delange. — Un autre encensoir que *Le Moyen-Age et la Renaissance* indique comme appartenant à la collection de M. Delange, a beaucoup de ressemblance avec le précédent, il en diffère cependant sous certains rapports. Les baies, à la partie inférieure du cou-

vercle, se rangent trois à trois sous un fronton en accolade, celles du clocher sont tout-à-fait isolées. Des feuillages forment l'ornementation de la pyramide. Cet encensoir est en cuivre et paraît avoir été fabriqué au XVe. siècle.

Encensoir italien. — Nous trouvons dans les *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 278, la gravure d'un encensoir italien en cuivre battu que M. Didron considère comme étant du XVe. siècle. Sa hauteur totale est de 23 centimètres environ ; la cuvette, supportée par un pied hexagone, s'arrondit en calotte à sa partie inférieure et présente vers le haut six arcades renversées de forme semi-circulaire, au milieu de chacune desquelles est fixée une rosace émaillée à quatre lobes. Presque deux fois aussi haut que la cuvette, le couvercle offre encore la disposition d'un petit édifice religieux : dans le bas, c'est une galerie à six façades surmontées chacune d'un fronton triangulaire et séparées les unes des autres par un large clocheton ; toutes les façades sont percées de trois baies tréflées qu'accompagnent des pilastres carrés, et sur lesquelles se croisent des arcatures en plein-cintre. Dans le haut, c'est un clocher, également hexagone, qui se termine par une pyramide peu élevée. Des quatre-feuilles à jour décorent les pans de la pyramide, et des rosaces à six lobes les côtés de la tour. Contre les angles de cette tour, que surmonte une balustrade formée par de petits créneaux, s'élèvent des contreforts.

Le soutien des chaînes ressemble à un bonnet chinois.

Encensoir du musée de Neufchâtel (Seine-Inférieure). Cet encensoir que M. Mathon père, conservateur du musée, a bien voulu nous confier, a 21 centimètres et 5 millimètres de hauteur, 10 centimètres de diamètre. Il paraît être du milieu ou de la fin du XVIe. siècle.

La cassolette, haute de 65 millimètres, consiste en une coupe à six pans que couronnent trois réglets en encorbellement et

que supporte un pied composé de deux parties circulaires, l'une creuse, l'autre saillante, et d'un socle hexagone. Trois angles de cette coupe sont pourvus d'un appendice auquel une des chaînes est fixée.

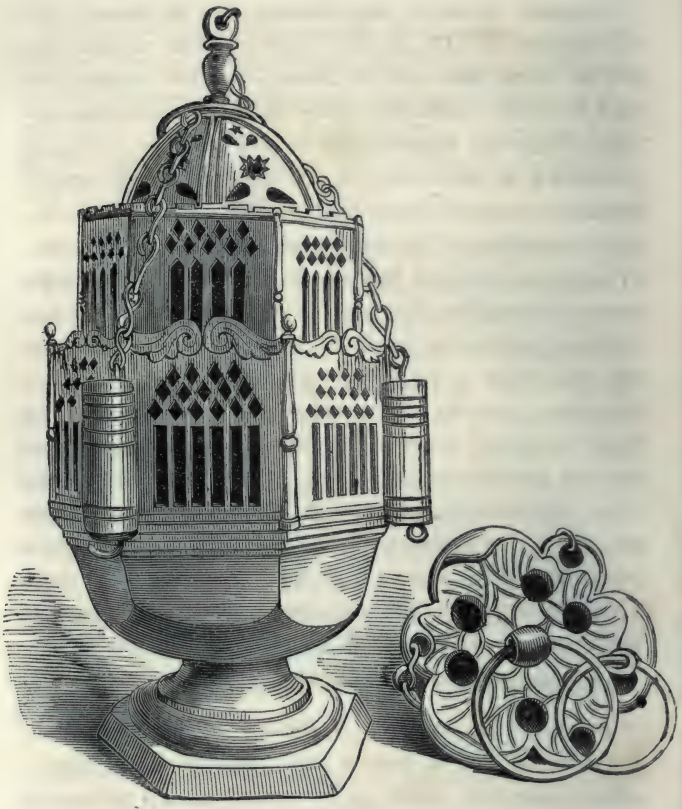

Le couvercle, haut de 15 centimètres, est un dôme à deux étages terminés par une calotte hémisphérique. Chaque étage a six pans, et chaque pan est percé d'une fenêtre à plusieurs divisions.

Dans l'étage inférieur, trois des angles sont couverts par des

balustres étroits, annelés au milieu de leur hauteur; et les trois autres par de larges cylindres que traversent les chaînes. Les fenêtres de cet étage ont six divisions principales à tête tréflée. Dans l'arcade qui les surmonte toutes, règnent deux rangs de petites ouvertures en losange ou plutôt à quatre lobes. Elles sont disposées de manière à former, avec les têtes des premières divisions, des arcades intermédiaires ayant la forme d'une accolade. Deux larges feuilles, réunies aussi en accolade, décorent le haut de la fenêtre.

A l'étage supérieur, les fenêtres se composent de quatre divisions ogivales au-dessus desquelles sont encore deux rangs de petits compartiments à quatre lobes. Des créneaux font le couronnement de cet étage.

La calotte est formée de six pointes ou triangles qu'un groupe de trois tores sépare les uns des autres. Chaque triangle correspond à un des angles du second étage. Six ouvertures, les unes rectangulaires, les autres rondes, y sont pratiquées.

Au haut de la calotte s'élève un petit balustre auquel est fixée la quatrième chaîne.

Encensoir de Novgorod. — Les artistes russes, aussi bien que les nôtres, se sont plu à donner aux vases à brûler de l'encens la disposition d'une église. M. le comte de Vogué en a vu trois, dans la seule ville de Novgorod, qui affectaient cette forme. L'un d'eux est conservé au couvent de St.-Antoine-le-Romain, les deux autres appartiennent à la cathédrale. On trouvera dans le XVe. volume des *Annales archéologiques*, p. 80, le dessin et la description de celui du couvent. Ce qui caractérise surtout les églises russes, ce sont leurs coupoles bulbeuses que supportent de petits tambours percés de fenêtres et qui sont assez souvent au nombre de cinq. L'architecture religieuse en Russie est d'ailleurs peu régulière, peu harmonieuse, elle suit les plus bizarres caprices de la fantaisie. Le

dessus de l'encensoir dont il est ici question a ces caractères (1) : c'est un cône assez haut un peu concave latéralement; il est couvert de bosses allongées qui occupent toute sa hauteur, se contournent comme des larmes et, se réunissant au sommet, forment une espèce de rose à pétales renversés. Sur la partie la plus renflée de quatre de ces bosses, près de la base du couvercle, s'élève une petite tourelle couronnée d'un dôme bulbeux que surmonte une croix à une seule traverse. Une tourelle semblable, mais plus large et sans croix, est fixée au sommet du cône et domine les autres. Quatre fenêtres trilobées en accolade éclairent chaque tourelle. — La cassolette consiste en une coupe à peu près hémisphérique, portée sur un pied taillé en doucine. Des bosses onduleuses semblables à celles du couvercle en font toute l'ornementation. Il y en a sur le pied comme sur la coupe elle-même. Une inscription occupe le milieu du vase, elle est gravée en partie sur le couvercle et en partie sur la coupe. M. de Vogué pense que l'encensoir de St.-Antoine-le-Romain a été fabriqué dans la seconde moitié du XVe. siècle.

Indépendamment des encensoirs affectant la forme d'une église ou d'un clocher, il y en avait probablement d'autres dont les ornements étaient également empruntés aux édifices religieux. On en voit du moins sur les pierres tombales, les mausolées et les vitraux, qui sont percés de trèfles et de quatre-feuilles ou couverts de cannelures, d'imbrications et d'une multitude de moulures appartenant à l'architecture ogivale, et souvent leur forme est celle d'une sphère.

2°. *Encensoirs à ornementation principalement végétale.*— Nous ignorons s'il existe, dans les églises ou les musées, des encensoirs à ornementation presque exclusivement végétale,

(1) *Annales archéologiques*, t. XV, p. 80.

mais on en voit un de ce genre sculpté au portail nord de la cathédrale de Chartres. Sa forme est celle d'une boule, le dessus et le dessous ont les mêmes dimensions. Des fruits et des feuilles enroulées, qui s'étalent en double éventail dans des cadres circulaires, forment la principale décoration de cet encensoir. Des fleurs, des fleurons à trois lobes remplissent aussi les angles qui existent entre les cercles. Le pied de la cassolette est très-court et légèrement évasé vers le bas. Le sculpteur n'a pas voulu que, dans ce vase assez différent des autres, l'église fût pourtant oubliée et il a placé au sommet un petit clocheton carré dont chacune des faces est percée de trois ouvertures rectangulaires. Des imbrications en ornent la toiture. Les chaînes, au nombre de trois, ressemblent à des câbles. Elles ne sont point formées d'anneaux passés les uns dans les autres.

La hauteur de cet encensoir est de 17 centimètres : son diamètre de 10 (1).

3°. *Encensoirs à têtes d'ange.* — On sait qu'à partir de la fin du XVIe. siècle on a couvert les édifices religieux et tous les objets consacrés au culte, de grosses têtes d'ange vues de face et soutenues par deux ailes éployées. C'est sous le règne de Louis XIII, nous le pensons du moins, que le genre d'ornementation dont nous parlons a été plus particulièrement adopté. On retrouve alors ces têtes d'ange sur les encensoirs comme sur les ciboires, comme sur les bénitiers, comme sur les chandeliers d'église, tantôt seules, tantôt placées au milieu de feuillages, de rinceaux ou de quelques autres ornements de la même époque.

Les deux encensoirs qui vont être décrits nous semblent

(1) Voir les *Annales archéologiques*, t. VIII, p. 289, et t. XIX, p. 108, fig. 86.

appartenir au règne de Louis XIII. On pourrait cependant leur assigner une date un peu plus ancienne.

Encensoir de ma collection. —L'un de ces vases fait partie de ma collection. Il a 22 centimètres de hauteur et 10 de diamètre.

La cassolette consiste en une cuvette hémisphérique haute de 4 centimètres, portée sur un pied à peu près de même hauteur. Le pied, formé de plusieurs moulures, ne présente aucun autre ornement, la coupe est également nue. Le dessus se compose de deux étages cylindriques de diamètres différents, surmontés l'un et l'autre d'une calotte. L'étage inférieur est occupé par trois grands encadrements rectangulaires dans chacun desquels est placée une tête d'ange au milieu d'une décoration végétale. L'étage supérieur ou la lanterne ne comprend que deux cadres, ils sont remplis de la même manière. Sur la calotte de la lanterne se dessine une étoile; sur l'autre des palmettes. Ce couvercle est percé d'une multitude d'ouvertures de formes variées.

Encensoir des Annales archéologiques. —Ce sont les *Annales archéologiques*, recueil si riche en reproductions d'objets précieux du moyen-âge, qui nous font connaître l'autre encensoir dont on ignore la provenance. La cassolette, petite cuve circulaire, présente dans sa hauteur le profil d'une doucine, elle est unie, mais des feuilles élégamment découpées en recouvrent le pied. Le couvercle a encore la forme d'une tour cylindrique surmontée d'une calotte ronde un peu écrasée. Au-dessus s'élève une lanterne semblable, mais dont le couronnement est plus haut. Les parties cylindriques se divisent en compartiments carrés : on en compte six sur la tour et quatre sur la lanterne ; dans chacun d'eux se présente de face une tête d'ange au milieu de feuilles enroulées. Des rinceaux, qui ressemblent assez à ceux du XIIe. siècle, se dessinent sur le cou-

AUG. THIOLLET
CARBONNEAU

ronnement. Cet encensoir paraît avoir eu quatre chaînes, indépendamment de celle qui était fixée au haut du couvercle (1).

4°. *Encensoirs à sujets allégoriques ou historiques.*—Plusieurs des encensoirs dont nous allons parler auraient pu être rangés dans la première classe, parce que leur forme principale est celle d'une église et que les personnages qui y figurent ne sont en quelque sorte que des statues qui décorent l'édifice. Nous avons cependant préféré réunir dans une même catégorie tous les vases à brûler de l'encens qui présentent, dans leur ornementation, des sujets symboliques ou historiques.

Encensoir de Trèves.—Cet encensoir fut découvert, il y a quelques années, par Mgr. Muller dans la sacristie de la petite église du village de Buchholz; on le conserve maintenant au musée chrétien établi dans la chapelle du cloître de la cathédrale de Trèves. Sa hauteur totale est d'environ 25 centimètres et sa largeur de 14. On peut incontestablement lui assigner pour date le XIIe. siècle ou le commencement du XIIIe. Il est en bronze fondu et doré. Une riche construction architecturale accompagnée de personnages symboliques en forme l'ornementation.

La disposition de l'édifice qu'il représente est celle d'une croix grecque, dont chacun des bras se termine par une abside circulaire plus étroite que son diamètre.

Au-dessus du pied de l'encensoir, les quatre Vertus cardinales s'avancent et se courbent pour soutenir sur leurs épaules les quatre nefs. Les pignons de ces nefs sont surmontés de personnages rappelant les bénédictions et les sacrifices qui, avant la loi écrite, ont figuré l'auguste sacrifice du calvaire et la rédemption des hommes. C'est Abel consacrant à Dieu un agneau; c'est Melchisédech offrant le pain et le vin; c'est Abraham prêt

(1) *Annales archéologiques*, t. XIII, p. 274.

à immoler son fils; c'est Isaac bénissant Jacob, chef de la race à laquelle doit appartenir le Sauveur. Aux quatre angles de la cassolette, la loi mosaïque avec ses cérémonies saintes et ses oracles est personnifiée par Moïse, Aaron, Isaïe et Jérémie. Moïse est armé de la verge miraculeuse ; Aaron porte l'encensoir ; Isaïe et Jérémie tiennent le livre de leurs prophéties.

Les chaînes principales de l'encensoir, au nombre de quatre, sont attachées à ces personnages, et sur le disque ou pavillon auquel elles se réunissent par l'extrémité opposée, on a représenté en relief, dans quatre cercles différents, quatre apôtres de Jésus-Christ : saint Pierre, saint Paul, saint Jacques et saint Jean l'Evangéliste.

Au sommet de l'encensoir, au-dessus de quatre tourelles qui s'élèvent aux angles de la partie centrale de l'édifice, siége sur un trône Salomon, figure de Jésus-Christ, la Sagesse divine, le roi immortel des siècles. Il tient un sceptre de la main droite et porte dans la main gauche la boule du monde.

Le symbolisme de tous les personnages est indiqué avec détails par des vers gravés sur les diverses parties de l'encensoir.

Le vase lui-même porte les suivants qui occupent trois lignes différentes.

SALOMON. CVRAT. RÈGNVM. TERRESTRE. FIGVRAT
VIVIFICVM. VERVM. REGEM. PER SECVLA. RERVM.
ORDO. QVEM. VATVM. CIRCVMDAT. VATICINANTVM.
XPM. VENTVRVM. CARNIS. QVE. NECEM. SVBITVRVM.

CONSPICIT. E. CELIS. REX. SVMMVS. MVNVS. ABELIS.
MELCHISEDECH. ISTO. SIMVLATVR. MVNERE. XPO.
NE. PERIMAS. ABRAHAM. QVEM. SIC. DEDVCIS. AD. ARAM.
DECIPIT. ECCE. PATREM. SVPPLANTANS. DENVO. FRATREM.

TVS. AARON. FVMAT. QVOD. LVCIDA. FACTA FIGVRAT
VIRGA. DOCET. MOYSI. SIT. MENS. DISCRETA. MAGISTRA.
CALLEM. MESSIE. DIREXIT. VOX. ISAIE,
GENTES. HEBRAICAS. PVER. INSTRVXIT. IEREMIAS.

Sur le support des chaînes, on lit:

PETRVS. CVM. PAVLO. TRADIT. NOVA. DOGMATA. MVNDO.
CVM. IACOBO. PARIA. PROMIT. QVIBVS. APOCALISTA.

L'inscription du pied de l'encensoir nous donne le nom de l'artiste qui l'a fondu, ou du donateur qui en a fait présent à l'église. Elle est ainsi conçue:

HEC. TV. QVISO. VIDENS. GOZBERTVS. SIT. PETE. VIVENS (1).

Encensoir de Théophile.—Dans son traité qui a pour titre: *Diversarum artium schedula,* le moine Théophile, qui vivait au XIIIe. siècle, décrit la disposition générale et le genre d'ornementation que devait présenter l'encensoir fondu. Ne pouvant reproduire tous les détails qu'il donne, nous nous bornerons à ces quelques indications.

L'encensoir de Théophile est encore une église à plusieurs étages et dont la partie principale, ou l'étage inférieur, a la forme d'une croix grecque. A cet étage règnent deux rangs de niches superposés. Douze prophètes occupent celles du bas formées sur la cuvette. Dans celles du haut sont placés les douze apôtres. Au-dessus du second étage, se tiennent debout quatre anges armés de la lance et du bouclier. Des anges apparaissent encore à mi-corps aux ouvertures des tourelles dont est formé l'avant-dernier étage. Enfin, le dernier étage, fortifié par des créneaux, porte l'Agneau de Dieu dont la tête est couronnée du nimbe crucifère. Dans sa description, le moine-artiste rappelle très-clairement plusieurs passages de l'Apocalypse relatifs à la Jérusalem nouvelle. Comme, d'après saint Jean, la cité sainte a pour fondements douze pierres précieuses figurant les apôtres, il veut que, dans les pignons triangulaires qui sou-

(1) Voir le *Bulletin monumental,* t. XIII, p. 195; et les *Annales archéologiques*, t. IX, p. 359, et t. XIX, p. 111.

tiennent les crêtes des toits et au-dessus desquels s'élèvent les étages supérieurs, on en figure également douze au-dessus des apôtres, assignant à chacun d'eux la pierre qui lui convient suivant la signification de son nom. Il demande aussi qu'à côté des pierres, on place de petites fenêtres. Ce sera, dit-il, le symbole des portes dont le prophète (saint Jean) parle quand il s'exprime ainsi : « A l'orient, trois portes; à l'occident, trois portes; au midi, trois portes; au septentrion, trois portes. » Dans la pensée de Théophile, les anges placés au haut de l'encensoir, aussi bien que les créneaux, sont l'emblème de la protection que Dieu accorde à son Église. Les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir contre elle. On trouvera dans les *Annales archéologiques* le passage complet de la *Schedula diversarum artium*, et un magnifique dessin de M. Viollet-Leduc qui l'explique et le rend compréhensible pour tous (1).

Encensoir du Mont-Athos. — Sur le couvercle de l'encensoir du Mont-Athos dont il a été précédemment question, se dessinent six niches que surmonte une arcade en accolade, soutenue par des colonnes torses. Elles renferment toutes une statue de saint. Une tourelle hexagone surmontée d'une flèche, également à six pans, que couronne une croix carrée, les sépare les unes des autres. La partie supérieure de ce couvercle s'arrondit en forme de tiare. Elle est divisée par plusieurs cercles dans le sens de sa hauteur et munie d'un grand nombre de contreforts. Le manche se termine par une hideuse tête de dragon qui se relève et regarde l'encensoir. Sur la partie circulaire du même manche est représentée Marie tenant son divin enfant entre ses bras, elle est environnée d'une légion d'anges. Le dragon, c'est le démon. Le dessus de l'encensoir figure encore l'Église. La Mère de Dieu protége l'Église

(1) *Annales archéologiques*, t. VIII, p. 95.

établie par Jésus-Christ contre les attaques incessantes de l'enfer (1). L'encensoir du Mont-Athos est en argent fondu et ciselé.

Encensoir de Moscou.—Cet encensoir, qui appartient au trésor impérial de Moscou, est une tour polygone que surmonte une lanterne de même forme, couronnée par un dôme bulbeux. Des arcades, des fenêtres et des pierres précieuses constituent toute l'ornementation du couvercle ; mais sur la cuvette de la cassolette est gravée une scène qu'on retrouve fréquemment sur les monuments russes : c'est l'assemblée des anges portant en triomphe le buste de l'enfant Jésus renfermé dans un encadrement circulaire. La Sainte Vierge et saint Jean-Baptiste assistent au triomphe du Sauveur. Ils sont tous les deux accompagnés d'un ange tenant d'une main un globe surmonté d'une croix, et de l'autre un long sceptre fleuronné. Dans les trois esprits célestes qui soutiennent le cercle où est l'image de Jésus-Christ, il faut reconnaître les archanges Raphaël, Gabriel et Michel. La foule des anges est placée derrière eux. Cet encensoir est probablement assez moderne, du XVIe., peut-être même du XVIIe. siècle (2).

Encensoir de Lille.—L'encensoir de Lille n'a rien de commun avec les précédents, ni sous le rapport de la forme, ni sous le rapport de l'ornementation. C'est une sphère supportée par un pied assez court et surmontée d'un groupe qui ne rappelle ni l'église du ciel, ni celle de la terre. Divisé par de très-profonds sillons dans toute sa hauteur, le pied forme à sa base une rose à six lobes. Trois grands encadrements circulaires occupent la surface du vase. Au milieu se trouvent enlacés,

(1) *Revue archéologique*, quinzième année, première livraison, p. 30, pl. 328. Paris, Leleux, 1858.

(2) *Annales archéologiques*, t. X, p. 209.

dans de larges feuilles enroulées, des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles. Chaque encadrement contient quatre animaux, deux sur la partie inférieure et deux sur le couvercle. Les angles qui existent entre les cercles sont remplis par des branches d'arbre.

Le groupe qui couronne l'encensoir se compose des trois Hébreux que Nabuchodonosor fit jeter dans une fournaise ardente, pour n'avoir pas obéi à ses ordres. Au-dessus d'eux, est assis l'ange que Dieu envoya pour écarter les flammes et les préserver d'une mort certaine. A la partie supérieure de chacun des encadrements du vase, on lit le nom du jeune Israélite auquel il sert en quelque sorte de marchepied. Ces noms sont :

ANANIAS. MISAEL. AZARIAS.

Une inscription est tracée au milieu de l'encensoir sur deux bandes qui forment l'une, le bord de la cuvette, et l'autre, celui du couvercle. Elle se compose des trois vers suivants :

HOC. EGO. REINERVS. DO. SIGNVM. QVID. MICHI. VESTRIS.
EXEQVIAS. SIMILES. DEBETIS. MORTE. POTITO.
ET. REOR. ESSE. PRECES. VRANS. TIMIAMATA. CHRISTO.

En voici le sens : « Moi, Reinerus, je vous donne ce vase, il vous rappellera que vous devez à ma mort me rendre les honneurs funèbres qui vous sont dus à vous-mêmes. Les parfums que l'on brûle en l'honneur de Jésus-Christ sont pour moi l'emblème des saintes prières. »

Le sujet représenté au haut de l'encensoir a été encore bien heureusement choisi. Il est tout-à-fait en rapport avec la destination de ces sortes de vases. Un encensoir rempli de charbons incandescents n'est-il pas une petite fournaise. Lorsque par toutes les ouvertures de celui-ci s'échappait la fumée de l'encens, elle figurait celle qui, dans la fournaise de Babylone, s'éleva autour des trois Hébreux. On connaît le magnifique

cantique que ces trois jeunes hommes entonnèrent au milieu des flammes qui ne pouvaient les atteindre. Toutes les créatures y sont invitées à bénir Dieu et à lui rendre de perpétuelles actions de grâces. Ce serait, d'après M. Didron, pour en rappeler trois des principaux versets (1) que l'artiste aurait renfermé dans les trois encadrements des représentants des principales classes du règne animal.

On a placé dans la cassolette une seconde cuvette pour contenir les charbons, qui autrement auraient pu tomber par les nombreuses ouvertures dont elle est percée aussi bien que le couvercle.

L'encensoir que nous venons de décrire et qui appartient à M. Benvignat, architecte de la ville de Lille, est en cuivre jaune fondu. Il a 16 centimètres de hauteur. On en trouvera le dessin ainsi que la description complète dans les *Annales archéologiques* (2).

2°. Ornementation des navettes.

Nous n'établirons pour les navettes, considérées sous le rapport de leur ornementation, que ces trois divisions : 1°. navettes ornées simplement de godrons, de zigzags, d'étoiles, de rosaces et de rinceaux ; 2°. navettes à figures d'animaux ; 3°. navettes à figures d'anges. Il est probable qu'un grand nombre de boîtes à encens étaient aussi couvertes de sujets allégoriques et de scènes empruntées soit à la Bible, soit aux lé-

(1) Benedicite cete et omnia quæ moventur in aquis Domino, laudate et superexaltate eum in secula.

Benedicite omnes volucres cœli Domino, laudate et superexaltate eum in secula.

Benedicite omnes bestiæ et pecora Domino, laudate et superexaltate eum in secula (Daniel, ch. III, versets 79, 80, 81).

(2) *Annales archéologiques*, t. IV, p. 307.

gendes des saints; mais nous n'en connaissons aucune de ce genre. Il existe maintenant bien peu de navettes dans les collections; et les inventaires n'en mentionnent aussi que quelques-unes qu'ils décrivent d'ailleurs d'une manière assez incomplète.

1°. *Navettes à rinceaux, à rosaces et à moulures architecturales.* —Deux navettes connues entrent dans cette catégorie. L'une appartient au prince Soltikoff, l'autre est conservée au musée de Cluny.

Navette du musée de Cluny. — Sur chacune des parties du couvercle, qui se terminent l'une et l'autre par un cou de cygne, s'étalent dans des encadrements circulaires trois rosaces à six lobes en émail blanc. Les encadrements sont remplis d'un émail bleu cendré et le fond général est bleu foncé. Des rinceaux champlevés rampent sur ce fond et environnent les cercles. — La panse n'a pour ornements que des moulures fort simples.

La navette du musée de Cluny a été fabriquée au XIIIe. ou au XIVe. siècle (1).

Navette du XIIIe. siècle appartenant au prince Soltikoff.—A la partie inférieure du vase s'élèvent des godrons plats en métal ; une bande moitié verte et moitié bleue, sur laquelle court une nébule champlevée, les couronne. Au-dessus et près du bord s'étend une ligne d'émail blanc. Le couvercle a pour ornement principal une grande fleur qui se détache sur un fond rouge. Des rinceaux et de nombreux fleurons l'accompagnent. Ils sont dessinés sur un fond bleu tacheté de rouge (2).

(1) On trouvera le dessin de la navette du musée de Cluny dans le t. XIVe. des *Annales archéologiques*, p. 263.

(2) Voir les *Annales archéologiques*, t. XIV, p. 267.

2°. *Navettes à figures d'animaux.*—Nous pouvons enregistrer un certain nombre de boîtes à encens ornées de figures d'animaux.

Navette de Louis de France, duc d'Anjou.—Dans l'Inventaire du duc d'Anjou, dressé vers 1360, on trouve au numéro 35 : *Une navette à mettre encens séant sur un pié de sa façon, et sur le couvercle à 11 esmaux faiz en manière de trèffle, et dedenz yceux a bestelettes et arbriceaux, et a dedenz une culier d'argent blanc. Et poise en tout II^m IIII onces* (1).

Navette de M. Delamarre.—La navette de M. Delamarre, vicaire-général de Coutances, date du XIIe. ou du XIIIe. siècle; elle a été trouvée sur l'emplacement de l'abbaye de St.-Sauveur-le-Vicomte (Manche). Comme toutes celles de la même époque, elle a la forme d'une nacelle. Le couvercle, qui présente à ses extrémités un cou de cygne, se compose de deux parties, l'une fixe, l'autre mobile. Sur chacune d'elles rampe, au milieu de feuillages et de fleurons émaillés, un monstre à longue queue entortillée. Le champ des rinceaux est gros bleu, celui des fleurons, bleu clair. Les fleurons sont formés par des émaux de couleurs variées. Une branche champlevée à feuilles trilobées court sur la panse (2).

Deuxième navette de la collection du prince Soltikoff.—Une navette qui fait encore partie de la riche collection du prince Soltikoff, a beaucoup de ressemblance avec celle du musée de Cluny qui vient d'être décrite, mais elle porte, sur chaque partie du couvercle, des dragons fondus et ciselés (3).

(1) M. de Laborde, *Notice des émaux exposés dans les galeries du Louvre*, 2e. partie, *Glossaire*, p. 6.

(2) *Annales archéologiques*, t. XIV., p. 264.

(3) *Annales archéologiques*, t. XIV, p. 266.

Navette de M. Delange.—On retrouve des dragons fondus et ciselés sur une navette de M. Delange (1).

Navette de la collection de M. Germeau.—Ce sont encore des dragons qui font un des principaux ornements d'une navette de la collection de M. Germeau. Ils sont figurés en taille d'épargne au milieu d'un bouton d'émail rouge sur les deux parties du couvercle. De riches rinceaux s'étendent autour d'eux. La panse du vase est garnie de godrons simulés (2).

3°. *Navettes à figures d'anges.*—Les figures d'anges en pied ou à mi-corps, que l'on voit si souvent sur les custodes et les autres vases sacrés des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles, ont dû alors orner aussi très-fréquemment les navettes. La présence des anges sur ces vases rappelait l'apparition de Zacharie et l'ange de l'Apocalypse. On sait d'ailleurs qu'au XIIIe. et au XIVe. siècle, on aimait à représenter sur les vitraux les bas-reliefs et les pierres tombales, des anges thuriféraires agitant de la main droite l'encensoir et tenant la navette de la main gauche.

Navette du duc de Normandie.—Dans un inventaire du duc de Normandie qui date de l'an 1363, on lit : *Une navette dorée à mettre encens et est esmaillée à angloz, et poise 11 marcs* (3).

Navette du musée de Rodez.—La navette donnée au musée de Rodez par M. Bousquet, curé de Buseins (Aveyron), offre sur chaque partie de son couvercle, qui se termine encore par un cou de cygne, un ange aux ailes éployées soutenu par un nuage en émail nuancé. Il est renfermé dans un encadre-

(1) *Annales archéologiques*, t. XIV, p. 266.

(2) Id., *Ibid.*

(3) M. de Laborde, *Notice des émaux du Louvre*, 2e. partie, *Glossaire*, p. 403, au mot NAVETTE.

ment circulaire enrichi de rinceaux. Le fond général de ce couvercle est bleu, une ligne blanche l'environne. Au milieu de la coupe, sur une bande d'émail gros bleu bordée, en dessus comme en dessous, d'un filet vert que coupent de petits carrés champlevés, court un zigzag également en métal. Des nébules tracées au burin au haut et au bas de cette coupe en complètent l'ornementation (1).

(1) *Annales archéologiques*, t. XIVe., p. 265.

(*La suite à un prochain numéro.*)

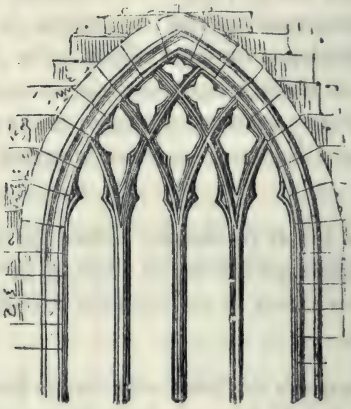

SAINT-MACAIRE
ET SES MONUMENTS,

Par M. Léo DROUYN,

Membre de la Société française d'archéologie.

La petite ville de St.-Macaire, chef-lieu du canton du département de la Gironde auquel elle a donné son nom, s'élève sur la rive droite de la Garonne, à 45 kilomètres sud-sud-est de Bordeaux. Autrefois la rivière coulait au pied des rochers que dominent les hautes murailles de la ville; elle s'en est éloignée et passe maintenant à 2 ou 300 mètres des remparts. A sa place poussent des saules vigoureux, qui voilent une partie des maisons et ne laissent guère paraître que l'église et les toitures les plus élevées.

Le rocher qui sert d'assiette au centre de la ville a été occupé par une bourgade ou du moins par une riche villa gallo-romaine dont le nom paraît avoir été *Ligena*, si l'on en croit la légende qui entoure les armes de la cité : *de gueules à un saint Macaire, évêque, habillé pontificalement, la crosse en main, la mitre en tête; le tout d'or accosté de deux écussons de France, accompagné de quatre fleurs de lis d'or dont deux en chef couchées et appointées et deux en pointe péries en chevron.* Couronne comtale ou murale. — Légende : URBS SANCTI MACARY OLIM LIGENA.

En 1800, en travaillant dans le jardin du prieuré possédé,

en dernier lieu, par les Jésuites et occupé maintenant par le petit enclos du presbytère, on trouva des mosaïques dont on ne put extraire que de petits fragments. Depuis cette époque on n'a plus eu l'occasion de faire des fouilles: aussi rien de semblable n'a été mis à jour, du moins à ma connaissance, Au IVe. siècle, saint Macaire, disciple et ami de saint Martin, fut chargé par celui-ci d'évangéliser une partie de l'Aquitaine. Il se dirigea donc, suivi d'un petit nombre de compagnons, vers nos contrées, laissant à Dieu le soin de le conduire; il parvint ainsi à *Ligena*, ville située près de l'embouchure de la Garonne, où bientôt sa réputation, aidée de l'ardeur de ses prédications et de la sainteté de sa vie, se répandit dans toute l'Aquitaine. Enfin, brisé de fatigues, il s'endormit dans le Seigneur et fut inhumé par deux de ses disciples dans la basilique de St.-Laurent. Il est fort probable que cette basilique et les habitations qui l'entouraient furent ravagées par les Normands qui remontaient la Garonne, détruisant tout sur leur passage. Cette localité se releva vite de ses ruines et dut s'entourer de bonne heure de fossés et de murs. Quelques faibles restes de l'ancien château paraissent antérieurs au XIe. siècle; mais ce n'est qu'en 1026 que nous la retrouvons mentionnée dans le *Gallia christiana.* A cette époque Guillaume, duc d'Aquitaine, et sa femme Aremberge donnent à l'abbaye de Ste.-Croix de Bordeaux la ville de St.-Macaire avec droit de justice : « Ego in Dei nomine Guillelmus Deus dono dux Aqui-
« taniæ et uxor mea Aremberga..... concedo ad basilicam S.
« Crucis Burdigalæ..... villam S. Macharii ubi ipse B. Ma-
« charius tumulatum ejus corpus requiescit, cum decima et
« cum omnes res, jus de terra et ex mare et cum justicia
« sanguinis. »

L'année suivante, le corps de saint Macaire fut transporté à Bordeaux et enseveli dans l'église de St.-André. La légende de ce saint raconte qu'à cette occasion les cierges allumés que,

par respect, on avait placés autour de ses reliques ne furent éteints ni par la pluie ni par la violence des vents, mais brûlèrent jusqu'à Bordeaux.

A la fin du même siècle en 1096, la ville, suivant un titre mentionné par Besly, fut prise et ruinée par le Duc d'Aquitaine. Il est probable cependant que cette ruine ne fut pas complète, ou que le couvent fut respecté; car, peu d'années après en 1120, nous voyons l'archevêque de Bordeaux Arnaud de Cabanac forcer les moines de St.-Macaire à obéir à l'abbaye de Ste.-Croix de Bordeaux. Cet ordre fut confirmé en 1122 par Calixte II, et en 1124 par Honoré II.

Après le mariage d'Eléonore avec Henry II d'Angleterre, la ville de St.-Macaire passa, comme tout le reste de la Guienne, sous la domination des Anglais et prit une part active, jusqu'à leur entière expulsion de France, à tous les événements qui se passèrent dans le pays.

Le roi d'Angleterre Henry III n'ayant pas voulu assister au sacre de Louis VIII, ni lui rendre hommage comme à son suzerain, celui-ci entra en 1224 en Guienne et soumit sans grand'peine la plupart des villes de cette province, entr'autres St.-Macaire; mais, peu de temps après, le comte de Salisbury, à la tête d'une armée composée d'Anglais et de Gascons restés fidèles à l'Angleterre, reprit les villes conquises par le roi de France, et s'empara de St.-Macaire d'où Richard écrivit à son frère Henry que tout le pays était soumis, sauf La Réole et Bergerac.

Au milieu du XIIIe. siècle, la Guienne était gouvernée par Montfort, comte de Leycester, dont la tyrannie tacitement encouragée par le roi d'Angleterre devint tellement insupportable que les seigneurs gascons, s'étant ligués contre le gouverneur, le chassèrent et se donnèrent au roi de France. A cette nouvelle, Henry III, à la tête d'une flotte nombreuse, s'empare, entre autres villes, de St.-Macaire, en 1253.

Pendant toute la fin du XIIIe. siècle et le premier tiers du XIVe., cette cité paraît avoir joui d'une prospérité qui dura encore quelque temps et ne fit, après, que décroître. C'est pendant cette période, en 1255, que le couvent des Cordeliers fut fondé. Alors tous les habitants, à peu d'exceptions près, étaient libres et exempts de redevances féodales.

Entre autres priviléges qui pendant ce siècle furent accordés à la ville, à cause de sa fidélité à la couronne d'Angleterre, le roi abandonna, en 1350, le droit de nommer le capitaine et le gardien de la cité; auparavant on trouve un Guillaume de Chamberlan, gardien du château de St.-Macaire; plus tard, c'est Pierre de Martillac. Ce privilége fut sans doute retiré après diverses révoltes de la ville; en effet, on trouve cette garde confiée, en 1422, à Armand-Guillaume de La Nef; en 1435, à Guillaume de Lanau; en 1444, au maire et aux jurats de Bordeaux; en 1451, à Ménal Dasta.

En outre, la ville fut annexée à la couronne d'Angleterre en 1373. Même annexion se retrouve en 1424.

Charles V, roi de France, étant mort sans enfant mâle, le roi d'Angleterre, son vassal, prétendit avoir des droits à la couronne de France et ne voulut pas reconnaître Philippe VI, dit de Valois, qui avait succédé à Charles-le-Bel; de là cette guerre qui mit notre patrie à deux doigts de sa perte et ne se termina que par l'expulsion totale des Anglais. St.-Macaire eut sa part des malheurs qu'elle entraîna à sa suite. Ici n'est pas le lieu de raconter toutes les péripéties de cette longue lutte. Je ne ferai qu'indiquer la part qu'y prit la ville qui nous occupe.

L'armée française qui, en 1336, envahit la Guienne sous la conduite de Gaston, comte de Foix et vicomte de Béarn, s'empara de presque tous les châteaux du Bordelais et vint rejoindre le connétable Raoul de Brienne, qui s'était établi à St.-Macaire. De ce quartier général, ils envoyaient des corps

de troupes qui ne cessaient de ravager l'Entre-Deux-Mers. Peu de temps après, ils furent obligés de céder la place aux Anglais, et Bérard d'Albret fut reconnu par Édouard, seigneur de St.-Macaire.

En 1363, le Prince noir étant venu prendre possession de la principauté d'Aquitaine que lui avait donnée Édouard III, son père, convoqua ses tenanciers et vassaux pour le reconnaître et lui prêter serment. Cette formalité eut lieu au mois de juillet dans l'église de St.-André, cathédrale de Bordeaux. La ville de St.-Macaire y envoya huit députés : « Guillem « de Lator, Guiraud Vigoros, Bonafos de Caors, Guiraud « Aiquem (jurez), Guillem Seguin, Vidal Pinel, Bertran « Duport, Garsies Conques, procurateours, faisant foy de « ledit procuration, par lettres suffisantz rendues et baillees « en la garde dudit sieur chancellier d'Aquitaine, pour eulx « memes et en lieu et en personne et envoies a fere octroyer « les choses susdites, pour tous les habitantz de ladite ville « et pour chacun d'eux, ont jure, mise le main sur le livre « et sur la croys et fet le serement de foiaulte et d'obeissance « en la fourme contenue et declaree au commencement de « cest livre. » Mais quelques réclamations ayant sans doute été faites à ce sujet par cette petite ville, il fut accordé, aux habitants, le privilége de n'être plus obligés de sortir de leur ville pour prêter serment au roi.

Depuis 1370 jusqu'en 1380, les Français, commandés par le duc d'Anjou et Duguesclin, obtinrent de grands succès dans la guerre contre l'Angleterre; ils s'emparèrent de presque toute la Guienne. St.-Macaire se rendit en 1374. Assiégée de nouveau en 1377, elle résiste vigoureusement. Le duc d'Anjou laisse une partie de ses troupes devant cette place, va s'emparer de Castillon dont la garnison vint renforcer celle de St.-Macaire, qui cependant, malgré les provisions dont elle était pourvue, ne résista plus que quatre

jours après l'arrivée du général français. Elle était attaquée par huit *truies* et huit *engins*. Les Français, après leur entrée dans la ville, ne pouvaient se lasser d'en admirer les grandes et belles maisons dont bon nombre subsistent encore, mais à l'état de ruine.

Voici comment Froissart, dans son style naïf et imagé, raconte ce siége (Froissart, édition Buchon) : « Tous les « jours multiplioit l'ost au duc d'Anjou, et lui venoient gens « de tous côtés; car chevaliers et écuyers qui se désiroient à « avancer le venoient voir et servir. Si fut mis le siége devant « St.-Macaire, beau et fort et bien ordonné. Et vous dis que « là dedans étoient retraits toutes manières de gens d'armes « qui étoient partis des garnisons qui rendues s'étoient : si en « étoit la ville plus forte et mieux gardée. Si y eut là plusieurs « grands assauts et beaux, et faite mainte belle escarmouche « devant la ville aux barrières. Adonc fut ordonné du duc « d'Anjou et du connétable de France, le siége étant devant « St.-Macaire, que les capitaines et leurs routes chevauchas- « sent le pays, les uns çà et l'autre là. Si se départirent gens « d'armes de tous lez : premièrement le maréchal de France à « grand'route, le sire de Coucy aussi à grand'route, Yvain de « Galles à grand'route, messire Parcevaux d'Aineval normand, « et Guillaume de Moncontour à grand'route. Si demeurèrent « les gens d'armes six jours sur les champs; et prirent plu- « sieurs villes et petits forts, et mirent tout le pays dela environ « en leur subjection et en l'obéissance du roi de France; ni « nul ne leur alloit au devant, car le pays étoit tout vuide et « dépourvu de gens d'armes de la partie des Anglois; et s'en « alloient les fuyants devers Bordeaux.

« Quand ils eurent fait leur chevauchée, ils s'en retournèrent « en l'ost. Ceux de St.-Macaire connurent bien que ils ne se « pouvoient longuement tenir que ils ne fussent pris; et on « leur promettoit tous les jours que si par force ils étoient

« pris, sans merci ils seroient tous morts : si se doutèrent de « la fin, que elle ne leur fut trop cruelle, ils firent en secret « traiter devers les François, que volontiers ils se rendroient, « sauves le leur et leurs biens. Les gens d'armes qui dedans « St.-Macaire étoient perçurent bien ce convenant ; si se dou- « tèrent des hommes de la ville que ils ne fissent aucun mauvais « traité contre eux. Si se trairent tantot au châtel qui est beau « et fort et qui fait bien à tenir, et y boutèrent tout le leur, « et encore assez du pillage de la ville. Adonc se rendirent « ceux de St.-Macaire et se mirent tous en l'obéissance du « roi de France.

« ..... Sitôt que St.-Macaire se fut rendu on entra « dedans la ville ; car là avoit beau logis et grand : ils se ai- « sèrent et rafreschirent toutes gens d'armes ; et bien trou- « vèrent de quoi, car la ville étoit bien pourvue ; si fut le « châtel environné, et mit-on engins devant qui ouinement « jetoient pierres de faix ; et ce ébahit grandement ceux de la « garnison..... Et fit en cette instance fortement et fiere- « ment assaillir ceux du châtel ; car ils ne le vouloient mie « laisser derrière. Ceux qui ens au châtel étoient veoient que « ils étoient assaillis de tous côtés et que nul confort ne leur « apparoit, et bien savoient que le duc ni le connétable ne « partiroient jamais delà si les auroient, ou bellement ou lai- « dement : de quoi tout considéré ils se mirent en traité et « rendirent le châtel, sauves leurs corps et leurs biens et furent « avec tout ce conduits jusques à Bordeaux. Ainsi fut St.-Ma- « caire ville et châtel François : si en prit le duc d'Anjou la « possession et saisine, et y établit capitaine et châtelain ; et « puis se délogèrent toutes gens d'armes et prirent le chemin « de Duras. »

Les villes de la Guienne s'étaient soumises par force aux Français, mais leur affection était toujours pour l'Angleterre. Aussi, lorsqu'elles en trouvaient l'occasion, elles redevenaient

anglaises, cette occasion ne manquait pas de se présenter fort souvent ; parce que le duc d'Anjou n'avait pas assez de troupes à sa disposition et ne pouvait mettre des garnisons dans toutes les villes et les châteaux qu'il avait conquis. En 1379, Bordeaux se trouvant comme bloqué par les Français, les habitants du Bordelais, pour éviter de tomber entre les mains de l'ennemi (ce qui ne pouvait manquer d'arriver tant que chaque localité resterait livrée à ses propres forces), résolurent de former une ligue sous le patronage de la capitale. Un des articles portait qu'au cas d'attaque ces villes se donneraient mutuellement secours. Bordeaux prit le titre de *marraine*, et les villes secondaires celui de *filleulles*. Cette confédération se composait de Libourne, St.-Emilion, Bourg, Blaye, Castillon, Rions, Cadillac, St.-Macaire.

Cette dernière ville ne paraît pas avoir été toujours fidèle à la confédération ; elle agissait d'ailleurs de la même manière que les autres villes, et les seigneurs du Bordelais, se faisant anglais ou français suivant l'intérêt du moment. —Ainsi, en 1420, elle tenait pour les Français ; les Bordelais tenant pour le roi d'Angleterre vinrent l'assiéger. Ils employèrent des bombardes colossales ; une, entre autres, lançait des boulets de sept à huit cents livres pesant. Après le siége de la ville, le sol était jonché de pierres propres au canon. Un certain Peyron du Port en ramassa un grand nombre pour la ville de Bordeaux et reçut deux *nobles* pour sa peine. Il est curieux de voir avec quelle facilité les populations changeaient de bannière pendant cette guerre désastreuse qui a été appelé la guerre de Cent-Ans : il suffisait d'un privilége refusé pour passer à l'ennemi, d'un besoin d'argent pour se vendre au plus offrant, de la présence d'un corps de troupes pour se rendre aujourd'hui sans même essayer de se défendre, tandis que hier on avait vaillamment résisté et que demain on fera de même ; cela dépendait des circonstances. Aux époques de grandes calamités ou de décadence,

la foi politique et le patriotisme passent après les intérêts matériels.

St.-Macaire, qui venait de résister aux Bordelais, s'était complètement et presqu'aussitôt après *refaite* anglaise, car nous la voyons assiégée, en 1444, par les Français auxquels elle oppose aussi une vigoureuse résistance. Mais c'en était fait de la puissance anglaise en Aquitaine. Dunois était vainqueur, il assiégeait Bordeaux qui, réduite aux abois, avait promis, le 12 juin 1451, de se rendre si, le 23, elle n'était secourue. St.-Macaire, avec quelques autres villes des environs, avait été donnée aux Français en garantie du traité, et dut au temps fixé subir le sort de la capitale.

Deux ans plus tard, les Anglais furent rappelés par quelques seigneurs Gascons, Talbot fit une descente en Médoc, mais ce général ayant été tué à la bataille de Castillon, la Guienne resta définitivement à la France, et St.-Macaire, qui avait pris part à la révolte, fut assiégé par Xaintrailles et ne se rendit qu'à la dernière extrémité, après avoir obtenu une amnistie complète.

Une fois le sort de la Guienne définitivement fixé, notre ville se fit remarquer par sa fidélité à la couronne de France, et Louis XI lui confirma tous ses priviléges.

Jusqu'aux guerres de religion, St.-Macaire a joui d'une tranquillité qui ne paraît pas avoir été troublée. La ville renferme quelques maisons assez remarquables qui datent de la fin du XVe. siècle, et des deux premiers tiers du XVIe., ce qui prouve qu'elle jouissait d'une assez grande prospérité matérielle; mais nous croyons cependant qu'elle n'a pu atteindre la splendeur dont elle brillait aux XIIIe. et XIVe. siècles.

Cent ans environ après l'expulsion des Anglais, notre pays fut en proie à de nouvelles calamités occasionnées par les guerres de religion, St.-Macaire eut sa part de malheur. En 1562, elle fut assiégée par Symphorien de Durfort, sire de Duras:

Blaise de Monluc lui fit lever le siége. En 1577, Favas, chef des Huguenots, vint surprendre la ville, « élevée, dit d'Au-« bigné, qui lui donne le nom de St.-Machari, sur une roche « de cinq toises de haut, sur laquelle est un mur de dix-huit « pieds qui clost le fossé d'entre la ville et le chasteau. On « peut monter du bord de la rivière qui est au pied du rocher, « jusques au pied de la muraille, par le costé du terrier. Tout « cela fait un coude, de dans lequel Favas désigna une escalade « en plein jour, assavoir, pour passer la muraille qui estoit « sans corridor; et pourtant il falloit porter un autre escallot « pour descendre au fossé d'entre la ville et le chasteau, où il « y avoit encores peine pour remonter à la ville. »

Voici comment M. J.-F. Samazeuilh, dans son *Histoire de l'Agenais en Condomois et du Bazadais*, traduit dans un français plus moderne la longue narration de d'Aubigné : « Langoiran, s'étant chargé de cette entreprise, il fut convenu « que Favas opérerait en même temps une diversion du côté « de la plaine.

« La troupe se grossit de quarante gentilshommes de la cour « du roi de Navarre, qui s'y portèrent volontairement, et de « quelques capitaines choisis dans les garnisons voisines. Parmi « ces derniers nous signalerons l'historien d'Aubigné, Rosny « qui fut depuis *duc de Sully*, et qui venait de servir utile-« ment à la prise de La Réole, où Favas l'avait chargé de con-« duire cinquante soldats, demanda un commandement sem-« blable à Langoiran. Mais Favas le retint avec Béthune, son « cousin, dans sa propre troupe.

« On mit sur deux bateaux, à La Réole, les deux cent « soixante assaillants, munis de deux échelles, et l'on recouvrit « le tout avec soin de quelques voiles, pour les dérober à tous « les regards. Aux premiers cris des sentinelles, on répond : « C'est du blé que nous portons. » « Et presque au même « instant, cette prétendue marchandise, hommes comme

« échelles, se dressent dans les deux embarcations ; tous les « réformés s'élancent au rivage. Le nommé Génissac portait « l'une des échelles, secondé par le nommé Sarrouette. Cas- « tera et d'Aubigné s'étaient emparés de l'autre. Arrivés tous « les quatre sur le rocher que surmontait la muraille à fran- « chir, les deux échelles se trouvent trop courtes ; mais ils « n'en persistent pas moins dans leur résolution ; et le pistolet « au poing, ils essaient, en s'aidant les uns les autres, de se « jeter dans la place.

« C'est alors qu'ils connurent qu'on les avait trahis. A « toutes les fenêtres du château, donnant sur la muraille, « ainsi qu'à celles de la maison la plus voisine, parurent des « arquebusiers, qui dirigèrent sur les assaillants le feu le plus « meurtrier. D'Aubigné fut le premier atteint, et presque au « même instant un coup de *chevron*, que lui asséna le capi- « taine Maure, l'envoya dans la rivière, où il tomba du haut « du rocher, en roulant sur lui-même et laissant son pistolet « dans la ville. A son côté tomba Génissac, frappé, comme « d'Aubigné, d'une arquebusade. Castera et Sarrouette prirent « leur place, et tel fut l'acharnement de la troupe assaillante, « que, malgré le feu du château qui les foudroyait de front, « malgré celui d'un faubourg qui les prenait en flanc, d'Au- « bigné, de même que les autres blessés, après avoir roulé « jusqu'au pied de cette roche sanglante, retournèrent aux « échelles, plutôt que de se mettre à l'abri dans les bateaux « qui les avaient apportés. Du côté de la ville, les femmes ri- « valisèrent de courage avec les soldats dans cette défense, et « Guercy, l'un des officiers de Langoiran, périt sous une bar- « rique jetée sur sa tête par l'une de ces héroïnes.

« Cependant, les gardes du roi de Navarre s'étaient groupés « sur un rocher voisin, en demandant quartier. La garnison « de St.-Macaire, ayant reçu d'eux l'assurance qu'ils étaient ca- « tholiques, leur accorda la vie. Les autres assaillants, réfugiés

« enfin dans l'un de leurs bateaux, auraient péri jusqu'au « dernier, faute de bras pour faire mouvoir cette embarca- « tion, car ils se trouvaient tous couverts de blessures, lorsque « Lacassagne, bien qu'il eût l'épaule brisée d'un coup de « mousquet, surmonta sa douleur et réussit à mettre sa barque « à flot. » « Il ne sortit de cette affaire, affirme d'Aubigné, que « douze hommes qui ne fussent morts, blessés ou prisonniers, « tant l'appât était bien préparé. Aussi Roquetaillade était du « Conseil du roi de Navarre et frère d'Aubiac, gouverneur de « la ville. »

C'est probablement en commémoration de cet événement que se fait la procession de Ste.-Agnès, le 21 janvier. Voici ce que m'écrivait, à cette occasion, M. David, curé de St.-Macaire, qui aime et étudie tout ce qui a rapport à la ville dont il a la direction..... « C'est un vœu de ville très-ancien. « Autrefois les jurats y assistaient en corps et en grand costume. « Ils suivaient le curé, qui était précédé d'un très-grand nom- « bre de fidèles. Je n'ai pu retrouver aucune trace de l'époque « de son institution. La tradition est d'accord sur ce premier « point, mais elle varie sur l'objet de ce vœu. Les uns disent « que c'est à l'occasion d'un fait d'armes célèbre contre les « Anglais, qui voulaient s'emparer de la ville; les autres contre « les huguenots, qui faisaient d'incroyables efforts pour la « prendre d'assaut. Les renseignements que j'ai recueillis me « font pencher en faveur de l'opinion de ceux qui attribuent « ce vœu à la victoire remportée par les habitants de St.-Ma- « caire, dans la sixième guerre de religion. »

Depuis la fin des guerres de religion jusqu'aux troubles de la Fronde, St.-Macaire est peu mentionné dans l'histoire. — A la fin du XVIe. siècle, le prieuré qui jusqu'alors avait été sous la dépendance de l'abbaye de Ste.-Croix de Bordeaux, passa sous celle de la maison des Jésuites qui, en outre, en 1589, soupçonnés d'être favorables aux ligueurs, furent chassés

de Bordeaux par le maréchal de Martignon, et se retirèrent à Blaye, à Agen et à St.-Macaire.

En 1618, un nouveau couvent fut fondé dans cette dernière ville. Mme. de Lacroix, protégée par le cardinal de Sourdis, y rassembla des Ursulines.

Pendant les guerres de la Fronde, St.-Macaire vit revenir pour elle une ère de nouveaux malheurs. Les Epernonistes et les parlementaires ravageaient, tour à tour, en tous sens les environs de Bordeaux: Sauvebœuf, commandant les Bordelais, assiége et prend la ville de St.-Macaire, qui se rend après la première sommation; cet officier, obligé de partir pour Bordeaux, où arrivait le comte du Doignon, d'Epernon revint sur St.-Macaire; de Beaupuy, maréchal de camp, y commandait. Habitants et soldats ne demandaient qu'à se défendre. Cependant, malgré le secours envoyé par le gouverneur de Langon, le mauvais succès des batteries des Epernonistes, qui n'étaient parvenues à ne faire qu'une brèche devant des caves profondes, le commandant assembla le Conseil de guerre et lui proposa de capituler. La majorité du Conseil fut d'un avis opposé; mais on passa outre et de Beaupuy fut, de plus, accusé d'avoir ouvert aux assiégeants la porte de *la rivière* avant la signature de la capitulation. Le duc d'Epernon, à la prière de Marin, se contenta de livrer au pillage les meilleures maisons de la ville, de faire pendre un *Marinier hardi, entreprenant et resolu pour le parti bordelois,* et d'exiger dix mille livres de rançon. Ce traitement doit paraître doux à ceux qui savent à quels excès se portaient d'Epernon et les hordes auxquelles il commandait.

Depuis cette époque, St.-Macaire a suivi la fortune de la capitale de la Guienne et son nom n'a plus brillé dans l'histoire. Son influence s'est perdue. La rivière, s'éloignant du pied de ses murailles, a ruiné une partie de son commerce, et maintenant elle est réduite à l'état de chef-lieu de canton et à une

population de 1,500 habitants environ ; mais son église, parfaitement conservée, ses vieilles maisons et ses remparts presque détruits, en font encore une des villes les plus curieuses de la Gironde, et à ce titre elle mérite l'attention des touristes et des archéologues.

J'ai été obligé, pour rédiger cet aperçu historique, de consulter un assez grand nombre d'ouvrages. — Voici la liste des principaux : l'ancien Bréviaire du diocèse de Bordeaux ; les *Mémoires* de Froissart ; le *Gallia christiana ;* Monstrelet ; Mathieu de Coucy ; Jean Chartier ; Du Haillan ; d'Aubigné ; les Bulletins de la Commission des monuments historiques de la Gironde ; — l'abbé O'Reilly, *Histoire complète de Bordeaux ;*—Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux ;*—la Chronique bordelaise ; — Jouannet, *Statistique de la Gironde ;*— Jules Delpit, *Documents français qui se trouvent en Angleterre ;*— Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais et du Bazadais ;* — le *Musée d'Aquitaine,* etc., etc.

II.

MONUMENTS.

En 1846, la Commission des monuments historiques de la Gironde a donné, dans le compte-rendu de ses travaux, une description succincte des trois enceintes qui fortifiaient autrefois la ville de St.-Macaire et dont une bonne portion subsiste encore. Je copie textuellement cet excellent travail, dont M. Virac a fourni toutes les notes. J'y ajoute un plan de la ville, plan qui sera également utile pour les descriptions de détail :

« Aucun document n'a pu servir à préciser l'époque de l'é-
« rection des enceintes dont nous voyons les restes ; mais, par
« induction, nous croyons pouvoir rapporter la date des pre-
« miers murs au XIIe. ou au XIIIe. siècle.

LÉGENDE DU PLAN.

a. Rue de la Carreyrosse.

b. Rue Rendesse.

c. Rue de Corne.

d. Rue des Clotes.

e. Rue de Lourdideuil.

f. Rue de Lanau.

g. Rue de Pommiers.

h. Rue d'Aulède.

i. Rue des Bans.

j. Rue Yquem.

k. Place du Marché.

l. Rue de l'Échelle.

m. Rue du Turon.

n. Rue du Port-Nava.

p. Port.

q. Chenal.

r. Rue Portette.

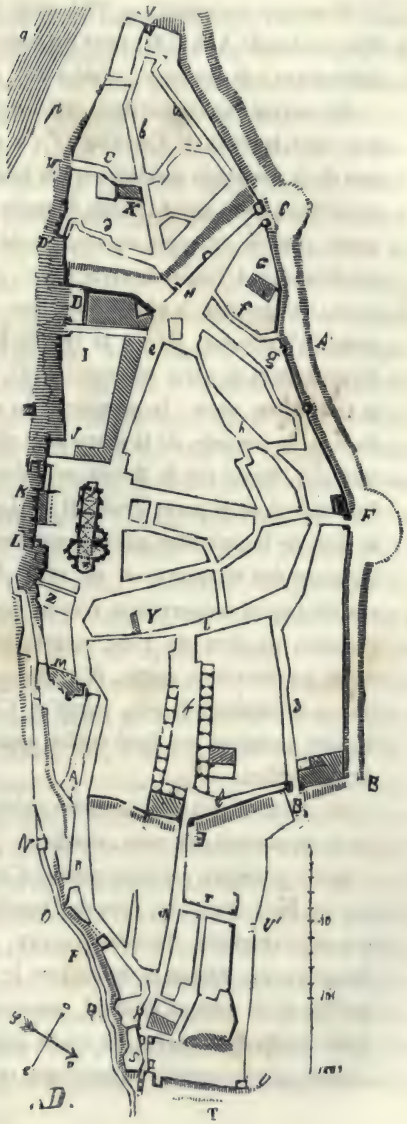

« *Première enceinte.* — Elle avait à peu près la forme « d'un rectangle A B C D, dont un grand côté était dirigé pa- « rallèlement à la Garonne, c'est-à-dire de l'est à l'ouest.

« Six portes s'ouvraient dans cette enceinte : au milieu de la « face nord, la porte *de Cadillac* (F); le changement de direc- « tion de la route qui conduit vers la localité a fait donner au- « jourd'hui à cette porte le nom de porte *de l'Hôtel-de-Ville ;* « voûte cintrée en ogive et couronnée d'une tour carrée à « machicoulis. A l'ouest de cette porte, et toujours sur le côté « nord, on trouvait, à côté d'une tour carrée, une seconde « porte (A') donnant issue à la rue de Lanau. A l'est, la porte « *Yquem* (B) et la porte *Mercadiou* (I), toutes deux détruites « et tirant leur nom : la première, du nom de la rue qu'elle « fermait ; la seconde, de la place dont elle était rapprochée. Le « côté *sud*, bordé par le fleuve, ne présentait aucune issue. A « l'ouest, étaient la porte *Neuve* (H) et la porte *de l'Hôpital* (C) : « le nom de la première indique une construction postérieure « au reste des remparts ; et en effet, le mur qui l'avoisine « semble par sa conservation n'avoir pas une antiquité très- « reculée ; un titre de 1562 mentionne cette porte sous ce « nom. La deuxième porte, détruite sous l'Empire, rappelle « par sa dénomination que, jusqu'en 1793, l'hôpital de cette « localité occupait un local voisin appartenant aujourd'hui à « M. Destrilles.

« M. Virac décrit de la manière suivante le tracé des murs, « en le rapportant aux rues actuelles :

« Cette première enceinte partait d'un coude que forme la « rue du Port-Nava (A), près de l'emplacement où existait, il « y a une vingtaine d'années encore, la maison appelée *du* « *Gouverneur.* Elle se dirigeait vers le nord en traversant les « jardins de la maison Boinard, appartenant autrefois à la fa- « mille Spens de Lancre, et venait joindre la porte de Mer- « cadiou, placée presqu'à l'extrémité occidentale de la rue du

« Turon. De là, elle venait, en formant presque tout le coté *est*
« de la rue de l'Échelle, jusquà la porte et à l'entrée de la rue
« Yquem. De cette porte, et après avoir contourné la maison
« Baritault, aujourd'hui possédée par les sieurs Boirac et
« Sieuzac, elle suivait, dans la direction du levant au cou-
« chant, et garantie par un fossé, les emplacements consa-
« crés aux allées ou promenades publiques, autrefois les *Bou-*
« *levards.* Dans la partie où le mur prenait la direction du
« levant au couchant, on trouvait la porte-tour de *Cadillac*
« ou de l'*Hôtel-de-Ville*, la tour qui était près de la maison
« et dans le jardin Ducaule, à un angle de la rue des Pom-
« miers, et la tour carrée qui était à l'extrémité de la petite
« rue de Lanau, actuellement prolongée sur le sol de l'ancien
« fossé jusqu'à l'allée. A l'angle du clos de Lanau, le mur
« changeait de direction et allait du nord au sud-ouest. C'était
« dans cette dernière partie qu'était pratiquée la porte de
« l'*Hôpital*, au lieu où est à présent l'entrée occidentale de
« la rue de Lanau. De ce point, il suivait, toujours garanti
« par un fossé et allant de l'ouest au sud-est, le chemin ou la
« rue dont le midi est garni de maisons, mais dont le nord
« n'offre que des jardins; rue innommée, mais qui prenait
« naissance à l'extrémité nord de celle de la Carreyrosse et
« arrivait à la porte Neuve. Là, il était flanqué d'une tour con-
« struite à peu de distance et à l'ouest de cette porte; puis, après
« avoir suivi sur un petit espace la même direction, il tour-
« nait vers le sud et venait joindre le château à l'un des angles
« du jardin Lhuile; jardin établi depuis nombreuses années sur
« l'emplacement des fossés de la ville et du château. Au midi,
« le rocher escarpé sur lequel est assise la ville lui servait de
« défense. La Garonne, passant anciennement au pied de ce
« rocher, la garantissait aussi contre toute surprise. Un im-
« passe, existant encore il y a dix à douze ans, entre le jardin
« de l'ancien prieuré et le jardin de la maison d'école, condui-

« sait à un balcon appelé la *Guérite* (Z). Nulle part, la senti-
« nelle ne pouvait être mieux placée pour surveiller les abords
« de la place.

« La plus grande longueur de cette enceinte était de 382 mè-
« tres, de la porte du *Mercadiou* à celle *de l'Hôpital*, et sa
« plus grande largeur de 190 mètres, depuis l'ancien prieuré
« des Jésuites jusqu'à la porte de *Cadillac* ou de l'*Hôtel-de-*
« *Ville;* son développement de 1,020 mètres; sa surface de
« 5 hectares 40 ares.

« La hauteur des courtines était de 10 mètres environ;
« leur sommet était couronné de créneaux avec meurtrières,
« mais sans machicoulis; des consoles servaient seulement à
« augmenter la largeur du parapet.

« L'entretien de ces murs était, d'après les délibérations du
« Corps municipal, à la charge des habitants.

« Le donjon de cette place en occupait l'angle sud-ouest,
« d'où il dominait à la fois la ville et la rivière. On ne possède
« pas de dessin de ce monument; mais M. Jouannet, qui en
« avait vu les ruines, en donne la description : « Le château,
« disait cet antiquaire, n'offre que des ruines du milieu des-
« quelles s'élève un donjon ou massif quadrilatère entr'ouvert
« de toutes parts, et dont les murs épais de 3 mètres et for-
« tement cimentés ont résisté à tous les efforts qu'on a faits
« pour les détruire. Ces ruines, d'un effet très-pittoresque,
« laissent voir, dans ce qui reste des voûtes, un genre de
« construction très-ancien. » La démolition de ce fort fut
« prescrite en 1626 par le Corps de ville et effectuée la même
« année par le capitaine Rochebrun, commis à ce travail par
« le duc d'Epernon.

« La destruction de la partie du donjon laissée debout fut
« opérée au mois de février 1837.

« Sur les autres points du circuit, la muraille était défendue
« par les tours rondes déjà mentionnées, voûtées en ogives à

« nervures saillantes et percées de meurtrières. Trois de ces « tours, vers le nord-ouest, étaient accompagnées de petites « portes ou poternes qui ménageaient des issues aux rues y « aboutissant.

« *Deuxième enceinte.* — Le premier agrandissement qui « eut lieu eut pour but d'incorporer à la ville le faubourg « dit du *Turon*, qui s'était formé à l'est de la première en- « ceinte (1) ; il réunit à la ville une surface de 1 hectare 23 ares, « enveloppée par une ligne de 450 mètres, ayant à peu près « la forme d'un trapèze.

« La porte *Mercadiou* établissait la communication entre « la ville primitive et ce nouveau quartier ; la porte *Turon*, « distante de la première de 130 mètres, donnait sur la cam- « pagne, où une tour carrée la protégeait extérieurement au « nord. « Cette porte était pour ainsi dire quadruple ; elle « était précédée du côté de la ville de trois autres, dont deux « ont disparu ; la dernière à l'intérieur (R), à cintre ogival « surmonté d'une tour carrée crénelée, existe encore, et la « municipalité de St.-Macaire, en l'aliénant au sieur Jean « Dagut il y a vingt-cinq ou vingt-six ans, imposa à ce dernier « l'obligation, non-seulement de la laisser toujours subsister, « mais encore de n'y rien changer, et de la réparer quand il « serait besoin. Les deux premiers portails ont été démolis « avant la Révolution ; tout le reste existe encore. »

« Une dernière porte était établie à côté de la tour de la rue « de *la Portette* (U'), nom qui rappelle sans doute l'existence « d'une poterne.

« La deuxième enceinte du *Turon*, dit M. Virac, partait « du coude de la rue du Port-Nava, suivait la déclivité du « rocher, le long de l'ancien lit de la Garonne, jusqu'à la

(1) Les caractères architectoniques ne donnent pas de différence de date entre la seconde et la troisième enceinte.

« fontaine et au lavoir du Turon (T) ; là étaient les quatre portes, « et se trouve encore la tour carrée du même nom. De ce « point, le mur se dirigeait vers le nord jusqu'à un autre point « qu'il serait maintenant difficile de déterminer, *le Palais* « ou la maison Savignac, sa chapelle (U) et ses jardins ayant « été établis au commencement du XVIIe. siècle sur cette « partie de l'enceinte. De là, la muraille, garantie d'un fossé, « se dirigeait en ligne droite, du levant au couchant, jusqu'à la « rue de l'Echelle, ou, pour mieux dire, jusqu'à la première « enceinte. Vers la moitié de cette dernière partie, une tour « la flanquait à l'extrémité nord de la rue de *la Portette*, rue « à présent prolongée par le remblai du fossé, jusqu'au chemin « qui sépare St.-Macaire du Pian. »

« *Troisième enceinte.* — Peu de temps après la réunion à « la ville du faubourg *Turon*, un autre faubourg à l'est, celui « de *Rendesse*, fut de même enveloppé dans une ligne murale « qui le joignit à la ville. Sa surface était de 94 ares ; la lon- « gueur développée de son enceinte, de 450 mètres. C'est « probablement à l'époque de l'érection de ces murs que fut « percée dans la première enceinte la *porte Neuve*, qui com- « muniqua avec ce faubourg. A son extrémité occidentale, on « pratiqua une porte donnant sur la campagne, et qui dut « vraisemblablement porter le nom de *porte Rendesse* (V). « Aujourd'hui elle est appelée *porte Dumas*, du nom d'un « propriétaire voisin. Surmontée d'une tour carrée, crénelée ; « cintrée en ogive.

« La troisième enceinte de *Rendesse* partait de la porte *de* « *l'Hôpital* et se dirigeait en ligne droite vers le sud-ouest, « sur l'angle où était la porte d'entrée sur le quai de Rendesse ; « de cette porte elle suivait l'ancien lit de la Garonne, et, « remontant vers le château, venait se joindre à cette fortifica- « tion ; deux issues au moins y avaient été ménagées, l'une « vis-à-vis la petite rue de Corne (V′), et la seconde corres- « pondant à la rue des Clotes (D′). »

Cette description, à laquelle je n'ai ajouté que quelques lettres correspondant à celles du plan, est d'une grande exactitude; je passe aux détails. Entre le point A, angle sud-est de la première enceinte, sur le bord du rocher qui dominait la Garonne lorsqu'elle passait au pied de la ville, et la porte du *Mercadiou* (𝔅), on ne trouve que des restes de murailles et, au coin d'une maison servant actuellement de gendarmerie, un gros contrefort saillant qui doit être du XVe. siècle.

On ne voit de la porte du Mercadiou que les arrachements des arceaux qui la recouvraient. Elle paraît avoir été rebâtie à la fin du XIIIe. siècle ou au commencement du XIVe., si l'on peut se fier au peu de caractères architectoniques encore existants.

De la porte du Mercadiou jusqu'à celle qui était à l'extrémité orientale de la rue Yquem, on ne rencontre rien d'intéressant. Cette dernière porte est détruite; on voit encore les arrachements des arceaux et des moulures qui me paraissent contemporains de la porte précédente. Le couloir était surmonté d'une tour ou, du moins, d'une chambre d'où l'on défendait la porte. A côté s'élève une maison plus belle que les maisons voisines, et qui doit avoir été construite exprès pour protéger et la porte et l'angle nord-est de l'enceinte. Il est à remarquer que toutes les portes sont avoisinées de maisons de plus fière apparence que celles qui garnissent les autres parties des remparts ou qui sont disséminées dans l'intérieur de la ville. Celle-ci porte le nom de maison Baritault, et n'est caractérisée à l'extérieur que par un gros contrefort et quelques petites ouvertures qui paraissent romanes. Du côté de la ville, elle était, au rez-de-chaussée qui longeait le couloir de la porte, privée d'ouvertures; mais le premier étage est éclairé par deux fenêtres ogivales subtrilobées et surmontées d'une archivolte, également ogivale.

L'entrée de cette maison, dont le rez-de-chaussée paraît avoir été voûté, était dans une cour séparée de la rue par un

mur épais percé de deux portes ogivales, une pour les charrettes et l'autre pour les piétons. A côté de la grande porte est une petite fenêtre ogivale subtrilobée qui devait servir à reconnaître ceux qui se présentaient. Des créneaux paraissent avoir existé sur le sommet du mur de cette cour, en avant d'un chemin de ronde porté sur consoles, du côté de l'intérieur. Une charmante corniche le couronne, du côté de la rue.

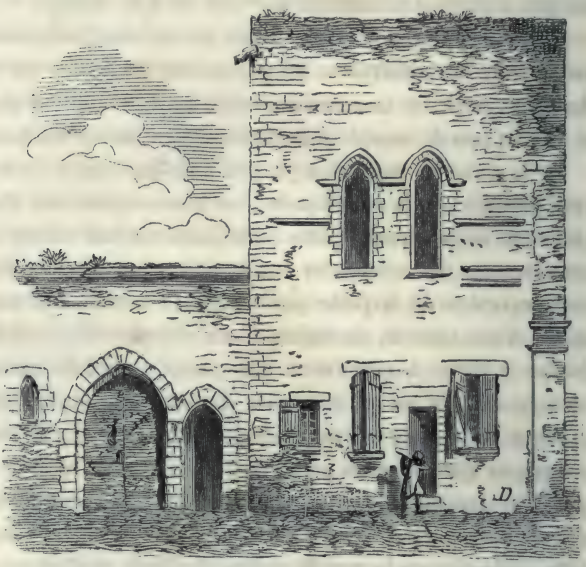

Le sommet de la maison a été abattu ; cependant il reste encore des gargouilles dans le haut du mur.

A partir de l'angle nord-est (B), jusqu'à la porte de *l'Hôtel-de-Ville* ou de *Cadillac* (F), les murs sont sans intérêt. On y remarque cependant des consoles à l'extérieur, qui ne servaient qu'à élargir le chemin de ronde, mais qui n'ont jamais dû supporter des machicoulis. Ce couronnement gracieux des murs des XIVe. et XVe. siècles ne paraît pas avoir été employé

sur ceux de St.-Macaire, dont l'épaisseur ne dépasse guère un mètre.

La porte de l'*Hôtel-de-Ville* ou de *Cadillac* est la seule qui ait conservé son couronnement formant moucharabys au-dessus de l'entrée.

Cette porte s'ouvre dans une tour bâtie sur un plan barlong dont les petits côtés font suite aux courtines qui l'avoisinent. Je crois que l'ouverture extérieure du couloir a été exhaussée et que, primitivement, elle ressemblait à presque toutes les portes de l'époque où elle a été restaurée, entre le XIIIe. et le XVIe. siècle ; c'est-à-dire que l'arc extérieur se trouvait plus bas que la voûte du couloir qui passe sous la tour. Les contreforts plats qui s'avancent sur les angles extérieurs présentent un caractère roman, qui fait supposer que le soubassement de cette tour est du temps de la première enceinte, du XIIe. siècle.

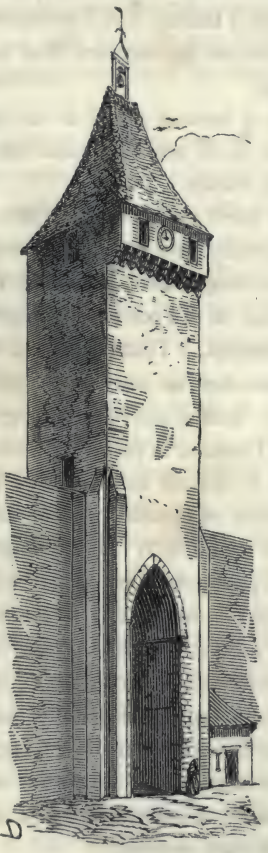

Autrefois, on pénétrait dans le premier étage par le chemin de ronde au-dessus des courtines. On y entre maintenant par une ouverture moderne percée, du côté sud-ouest, dans une des chambres de l'Hôtel-de-Ville, situé dans une ancienne grande maison à l'ouest de la tour.

Les portes au-dessus des courtines sont à linteau droit. En outre, une espèce de porte-fenêtre à linteau sur console donne dans le vide du côté de la rue.

L'intérieur de cette tour a 4 m. 60 de long sur 1 m. 72 de large, et se compose de trois étages séparés par des planchers portés sur des consoles en pierre. Les portes et les fenêtres sont toutes à linteau droit ; quelques-uns de ces linteaux sont supportés par des consoles. Une horloge a été établie au troisième étage.

A la hauteur du sol de cet étage s'avance, sur toute la façade de la tour, un moucharabys porté par dix consoles à trois retraits.

A partir de la porte de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à l'angle C de la première enceinte, il ne reste plus que quelques pans de murs insignifiants. On ne voit rien des deux tours qui s'y trouvaient, ni des poternes protégées par ces tours. On rencontre cependant, à l'extrémité de la rue de Lanau (*f*), une maison ruinée dont les ouvertures apparentes présentent une portion d'arc bombé suivi d'un arc ogival; puis, entre le bout de la rue Lanau et la *porte de l'Hôpital* qui est à l'angle C, au milieu du clos dit de Lanau, une grande maison (G) avec portes, fenêtres et cheminées du commencement du XIVe. siècle ou de la fin du XIIIe., et qu'on appelle *maison noble de Lanau.* Elle protégeait la porte de l'Hôpital, qui est si bien détruite qu'on ne peut se rendre compte de son plan. Cependant on voit encore, dans une maison voisine, une meurtrière, dans le caractère de celles du XIVe. siècle, et chargée de surveiller les fossés qui précèdent les murs du sud. Il devait donc y avoir une tour saillante à l'angle; la porte, ne pouvant passer sous cette tour, devait être à côté dans la courtine, comme à Rauzan, ou entre deux tours saillantes, comme cela se pratiquait assez souvent.

De l'angle C à la *porte Neuve* (H), entièrement détruite,

on trouve une courtine bâtie en ligne droite et protégée, dans son milieu, par une tour saillante dont on ne voit plus que les arrachements. Cette courtine est bien conservée, le sommet est crénelé et les merlons des créneaux fort larges sont percés de meurtrières. Après la porte Neuve, le mur s'avance encore de quelques mètres jusqu'à la rencontre du château (D), dont on ne voit plus que le soubassement des murs du côté occidental; il est fort épais et construit en petit appareil sans rangs de briques, il est vrai, mais rappelant cependant les constructions gallo-romaines.

La ville était protégée, au nord et à l'ouest, par de larges fossés dont on peut en certains endroits mesurer encore la largeur, mais non la profondeur: ils sont occupés par des jardins, des maisons ou des promenades. J'ai tout lieu de croire que les portes étaient précédées de barrières et de barbacanes. Il est difficile de voir si des fossés protégeaient également le côté oriental, où d'ailleurs la pente du coteau était assez rapide; c'est cependant assez probable.

La portion des remparts qui longe l'ancien lit de la rivière est fort intéressante et surtout très-pittoresque. Les murs ont été bâtis sur le sommet des rochers dont ils ont suivi les sinuosités, tout en conservant des sections à peu près droites. Ils sont garnis de contreforts, les uns plats, les autres à peu près carrés, et rappellent dans certains endroits les constructions militaires élevées entre les XIIe. et XIIIe. siècles, notamment les fortifications de St.-Émilion. Ils ont été réparés à diverses époques, surtout au XIVe. siècle, ce qui a considérablement modifié leur caractère dans quelques portions.

A l'angle du château en D existe un reste de tour ronde, moins ancienne que les murs du château: en suivant vers l'est, on rencontre quatre contreforts romans presque plats, entre lesquels on voit une porte et une meurtrière romanes, et, sur le sommet du dernier, les soubassements d'une échauguette,

des latrines peut-être. Plus loin s'avancent deux gros contreforts qui paraissent d'une date comparativement plus moderne. Derrière ces murs s'étend le jardin (I J) de l'ancien couvent des Jésuites, dont l'autre côté est clos par les granges et les celliers, grand bâtiment sans ornement dont les portes en plein-cintre, ouvertes sur la rue de Lourdideuil (*e*), ont, sur la clef de leur archivolte, les monogrammes de la Sainte Vierge et de Jésus-Christ.

L'extrémité orientale de ce jardin est occupée par la cure. Là, le mur tourne brusquement à angle droit et fait une saillie d'environ six mètres vers le sud, puis reprend en ligne presque droite la direction de l'est. A 65 mètres de cet angle, le mur forme un autre angle droit et recule de 6 mètres vers le nord. Des contreforts assez saillants de J en K, moins saillants de K en L, soutiennent cette portion des murailles qui sont les plus intéressantes de toute l'enceinte et méritent une étude particulière.

Les murs formant l'angle saillant de l'ouest sont contre-boutés par deux contreforts dont l'un, celui qui s'avance vers le sud, était surmonté d'une échauguette hexagone servant de latrines. Une des faces de l'hexagone est formée par la façade du contrefort; les deux autres s'appuient sur des arcs ogivaux bandés, l'un de la façade du contrefort au mur du côté de l'est, et le second à la façade de l'autre contrefort à l'ouest.

Rien n'indique que ces murs aient été plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui; ils peuvent cependant avoir eu des créneaux, mais pas de machicoulis. Ceux-ci étaient remplacés par des hourds supportés par deux rangs de corbeaux. Voici la première travée de l'ouest qui indique la place de ces corbeaux, l'arc ogival supportant les latrines dont l'orifice extérieur se trouve tout-à-fait dans l'angle, et les deux fenêtres très-étroites et superposées qui éclairent les caves du prieuré.

Je donnerai plus loin la description de ces caves, en parlant du prieuré lui-même.

Entre le troisième et le quatrième contrefort et presque à toucher ce dernier, existe une poterne qui s'ouvre au niveau du sol de la cave; elle est à linteau droit sur consoles, basse et étroite. On y arrivait extérieurement par un corridor brisé en plusieurs angles droits; il existait encore, bien plus bas que

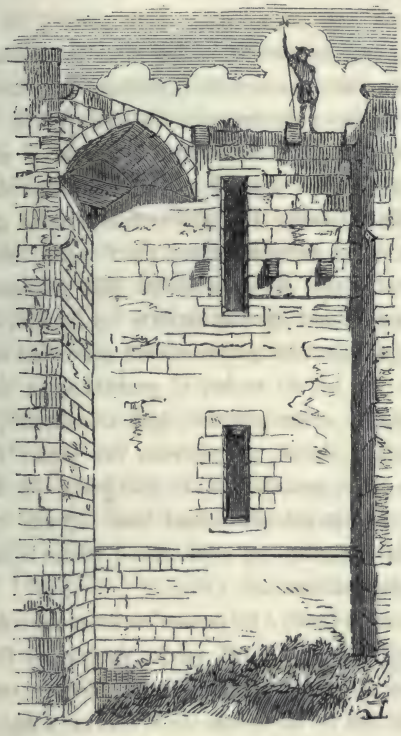

la poterne, à l'extrémité inférieure de ce corridor, une porte dont il ne reste plus que les premières assises. On voit assez bien la disposition de ces défenses extérieures. Plus bas, on voit

d'autres caves, mais qui ne sont peut-être que d'anciennes carrières.

A côté de l'issue de cette poterne, et à quelques mètres en avant du pied des rochers, on aperçoit les restes d'une tour (bastille?) qu'on appelle La Trompe. Elle était, suivant M. Virac qui l'a vue et étudiée il y a vingt-cinq ans, couronnée de créneaux et percée de meurtrières. Maintenant elle ne s'élève que de 1 mètre au-dessus du sol.

La hauteur des murs, dans cette partie, est d'environ 10 mètres, sans compter le rocher dont la hauteur varie de 3 à 4 mètres. Cette portion de l'enceinte doit dater de la fin du XIIIe. ou du commencement du XIVe. siècle.

En continuant vers l'est, le mur est toujours soutenu par des contreforts plats jusqu'à un angle saillant du rempart qu'on appelle la Guérite (Z). On arrivait à cette guérite par un long et étroit corridor, entre deux murs très-élevés et probablement percés de meurtrières. Elle protégeait le passage extérieur d'une poterne ouverte au-dessous du château *de Tarde* (M), dont les soubassements paraissent romans. Le couloir qui, du bas du rocher et probablement du bord de l'eau, montait à cette poterne, était très-rapide, coupé en plusieurs angles droits, passait sous des portes fortifiées et longeait les murs romans. Là, il était porté sur de grandes arcades. Tout cela est maintenant bien dégradé et bien défiguré, mais cependant on peut encore suivre à peu près les anciennes dispositions.

Ce château de Tarde a été presqu'entièrement rebâti d'abord au commencement du XVIe. siècle, époque où l'on a fait la tour de l'escalier, qui ne diffère en rien de ceux de ce temps; puis à la fin du même siècle où l'on a bâti une portion des logements et refait la porte d'entrée, dont cependant l'archivolte extérieure en plein-cintre paraît être du XIIIe. siècle. Le soubassement de la tour qui est à côté de la porte

doit être roman. Les ferrures de cette porte sont ornées de charmantes gravures.

Directement au-dessous du château, on descend sur une terrasse où se trouvent des chambres basses voûtées en plein-cintre, et qui sont des espèces de bastions que je ne crois pas très-anciens. Ces terrasses et le mur d'enceinte sans caractère se continuent jusqu'à la rencontre de l'angle sud-est. En face de cet angle on trouve encore une autre poterne qui n'a aucun caractère d'ancienneté.

Si l'on a suivi cette description avec attention, on a dû remarquer qu'il n'y a pas et ne pouvait y avoir de porte proprement dite du côté de la rivière ; les murailles étaient construites sur le rocher et ce n'était pas sans difficulté qu'on arrivait à leur base ; il ne pouvait donc y avoir que des portes dérobées, des poternes, et nous avons vu qu'elles étaient assez bien protégées. La première, en effet, s'ouvre au fond d'une cave ; la seconde, sous un château fort, et plus loin, nous en signalerons une troisième qui est à 8 à 10 mètres au-dessus du sol ; c'était cependant par ce côté que les assiégeants cherchaient à pénétrer dans la ville.

La cité primitive, la ville romaine peut-être (*Ligena*), occupait le point culminant de cette rive de la Garonne. C'était un plateau de rochers de 382 mètres de long, qu'on avait réduit à 190 mètres de large en creusant un fossé qui protégeait la ville du côté opposé à la rivière. Cette enceinte ne suffisant pas, il fallut l'agrandir plus tard à droite et à gauche.

(La suite à un prochain numéro.)

RAPPORT VERBAL

FAIT AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

SUR DIVERS MONUMENTS

ET

PLUSIEURS PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES,

Dans la séance du 25 octobre 1859 ;

PAR M. DE CAUMONT.

(Suite et fin.)

DIJON. — Je suis allé à Dijon pour visiter les ruines de la crypte de St.-Bénigne : j'y ai trouvé le savant historien de cet illustre monastère, M. l'abbé Boucaud, qui a bien voulu me montrer dans tous leurs détails les restes de cette curieuse église souterraine ronde, que nous avions aperçue au milieu des décombres, en 1852, lors de la réunion du Congrès archéologique à Dijon.

Pour vous rappeler l'origine de la rotonde de St.-Bénigne, permettez-moi de vous lire quelques passages du livre de M. l'abbé Boucaud :

« En ce temps-là, dit le moine contemporain Raoul Glaber, « les basiliques des églises furent renouvelées dans presque « tout l'univers, mais surtout dans l'Italie et les Gaules, « *quoique la plupart fussent encore assez belles pour ne pas* « *exiger de réparations.* Les peuples chrétiens semblaient « rivaliser à qui élèverait les plus magnifiques églises ; on eût

« dit que le monde entier secouait et dépouillait les haillons « de son antiquité pour revêtir la robe blanche des églises. Or, « continue le même auteur, un des hommes qui se distinguè- « rent le plus à cette époque par leur zèle pour améliorer la « maison de Dieu, fut l'abbé Guillaume, abbé de l'église de « St.-Bénigne, martyr. Il changea le plan de cette église avec « tant d'art et de goût, qu'il serait difficile d'en citer un se- « cond exemple plus heureux.

« Cet abbé Guillaume, dont parle Raoul Glaber, était un « jeune moine italien, de vingt-neuf ans, de race noble, de « haute vertu, et profondément versé dans les antiquités sa- « crées. Saint Maïeul, abbé de Cluny, l'ayant rencontré dans un « monastère d'Italie, l'emmena en France, et peu après l'en- « voya à Dijon avec douze autres religieux de Cluny, à la sol- « licitation de Bruno, évêque de Langres, qui lui avait de- « mandé une colonie clunisienne pour réformer spirituellement « et temporellement l'abbaye de St.-Bénigne.

« Cependant la vieille basilique, élevée au VIe. siècle sur la « tombe de saint Bénigne, tombait en ruines. Une partie des « murs s'étant même écroulée en ce temps-là, et les ouvriers, « en essayant d'y porter remède, ayant agrandi les ruines, le « vénérable Guillaume résolut de profiter de cette occasion « pour bâtir une église magnifique, digne du saint apôtre dont « elle couvrirait le tombeau, et de ce renouvellement général « de l'art chrétien dont elle devait être une des plus splendides « expressions.

« Mais, avant de commencer les travaux, une première « question se présentait. Où était au juste le corps de saint « Bénigne? Par peur des Normands, on l'avait enfoui sous « terre, de telle façon que nul contemporain n'en savait plus « la place exacte. Le saint abbé fit faire des fouilles, qui fu- « rent bientôt suivies de la découverte du tombeau.

« Après qu'un peuple immense eut pendant plusieurs jours

« satisfait sa piété en contemplant les saintes reliques, le vé-
« nérable Guillaume convoqua une grande assemblée d'évê-
« ques, d'abbés, de seigneurs, et au milieu de chants de joie,
« après avoir encensé plusieurs fois le sacré dépôt, il le ren-
« ferma dans le même sarcophage, qu'il fit placer un peu plus
« à l'orient, sous un très-beau et incomparable mausolée.

« C'est sur ce tombeau, pour le couvrir splendidement, que
« fut jetée la grande église romane du XIe. siècle. Trois
« hommes surtout doivent en être salués les fondateurs et s'en
« partager la gloire : l'évêque Bruno, le moine Hunald, l'abbé
« Guillaume. Le premier, donateur magnifique, fournit à
« toutes les dépenses avec une générosité royale. Il rendit à
« l'abbaye toutes les terres qui lui avaient été enlevées, en ajouta
« de nouvelles, prises sur ses propres biens, et la mit dans un
« grand état d'opulence. L'Obituaire de l'évêque Bruno le loue
« en particulier d'avoir fait venir, à grands frais et de toutes
« parts, des colonnes de marbres et de pierres rares pour or-
« ner le tombeau de saint Bénigne. Le second, le moine
« Hunald, sculpteur habile en même temps que savant dis-
« tingué, présida à toute la décoration de l'édifice. Il n'a-
« vait d'abord été chargé que des sculptures de la rotonde,
« mais il s'en acquitta avec tant d'art que toute l'ornementa-
« tion de la basilique lui fut confiée. Le troisième enfin, l'abbé
« Guillaume, se chargea du plan et de la direction générale de
« tous les maîtres ès-arts employés à ce grand ouvrage.

« Les travaux commencèrent le 16 des calendes de mars
« 1001. L'édifice ne fut pas repris dès les fondements. Par
« respect pour l'antique basilique de saint Grégoire de Lan-
« gres, le vénérable architecte en conserva tout ce qu'il put
« et le fit entrer, avec un art infini, dans le plan qu'il avait
« conçu. Telle fut l'activité qu'il imprima aux travaux, que
« quinze années suffirent à la construction de cette église, dont
« les grandes proportions, les sculptures magnifiques, non

« moins que les beautés symboliques de l'ensemble et des dé-
« tails, excitèrent une admiration universelle et la firent appe-
« ler, par un moine de Cluny, la plus merveilleuse des basi-
« liques de la Gaule, *totius Galliæ basilicis mirabiliorem.*

« Le vénérable Guillaume avait conservé la disposition pri-
« mitive de l'ancienne basilique, laquelle se composait de deux
« églises superposées : l'une supérieure, où les religieux célé-
« braient l'office ; l'autre souterraine, dans laquelle reposait le
« corps de saint Bénigne. La première, à trois nefs, avait été
« faite en forme de croix latine, selon l'usage général ; mais
« on avait suivi, dans le plan de l'église souterraine, un ordre
« plus mystérieux. Les quatre-vingt-seize colonnes de cet édi-
« fice étaient rangées de telle sorte qu'elles formaient la lettre
« T. On aurait une bien faible idée du moyen-âge, si on attri-
« buait au hasard ou à quelque nécessité l'emploi de cette
« forme rare dans l'architecture chrétienne. Elle était profon-
« dément symbolique. Il est évident que l'architecte avait voulu
« tracer dans l'édifice souterrain le signe de la croix, comme
« il avait fait dans l'édifice supérieur.

« Le premier étage, voûté et obscur comme l'église souter-
« raine avec laquelle il communiquait, était formé de trois
« rangs concentriques de colonnes. Comme il était plongé
« dans les ténèbres, et qu'il symbolisait les temps antérieurs
« à la venue du Messie, il était dédié à saint Jean-Baptiste, pré-
« curseur du Sauveur, le plus grand et le plus complet des
« prophètes de l'ancienne loi.

« De ce premier étage souterrain, on montait au second par
« deux escaliers placés dans deux tours qui soutenaient et or-
« naient au dehors la rotonde. Ce second étage avait le même
« nombre de colonnes portées à plomb sur celles de la crypte.
« Seulement les colonnes étaient de marbre, les murs très-
« ornés et très-richement revêtus, le pavé en mosaïque. Des
« fenêtres nombreuses y répandaient une lumière abondante.

« Ce deuxième étage, plein de jour et de richesse, image des « temps éclairés par Jésus-Christ, était dédié à la très-sainte « Vierge, et appelé *Basilicam sanctæ Mariæ*, ou *Notre-Dame-* « *du-Saint-Lieu.* Autour de son autel en marbre, on avait, « pour rendre visible le symbolisme de ce second étage, dis- « posé les autels des Apôtres qui sont les colonnes et les fon- « dements de l'Eglise.

« Les mêmes escaliers qui avaient conduit du premier étage « au second, conduisaient par trente degrés au troisième. « Celui-ci reposait sur trente-six colonnes, et la lumière y « était encore plus abondante que dans le second. Non-seule- « ment de larges fenêtres y répandaient un grand jour, mais « il était ouvert et éclairé par en haut comme le Panthéon « d'Agrippa. Ce dernier étage était dédié à la sainte Trinité, « dont la chapelle était placée de telle manière qu'elle était « vue à découvert par tous ceux qui entraient dans l'église et « de quelque endroit qu'on y entrât. »

Ainsi l'église de St.-Bénigne se terminait par une rotonde à laquelle se liait une nef rectangulaire, comme à Charroux en Poitou, qu'il serait bon peut-être de comparer à St.-Bénigne, et comme d'autres églises dont l'étude mériterait d'occuper les archéologues et que nous pourrons un jour, peut-être, comparer les unes aux autres quand nous aurons complété nos notes. Toujours est-il que la disposition de St.-Bénigne inspira, plus tard, les architectes, et la couronne de Cantorbéry a peut-être elle-même été construite par un architecte qui avait vu St.-Bénigne et qui en avait adopté les dispositions en les modifiant.

Du jour où Constantin eut élevé à Jérusalem, sur le Mont-des-Oliviers, cette fameuse église de l'Ascension, circulaire et éclairée par en haut, dont l'effet fut si saisissant sur les imaginations orientales, on voit ces églises se multiplier, ainsi que le fait remarquer M. l'abbé Boucaud. L'église du St.-

Sépulcre à Jérusalem, celle de la Vierge dans la vallée de Josaphat, le temple d'or à Antioche, l'église de St.-Georges à Salonique, étaient des temples circulaires, quelques-uns éclairés par en haut, quelques autres terminés par une basilique. Dès le temps de Constantin, ces églises périboliques apparaissent en Italie ; l'église des saints Marcellin et Pierre à Rome, St.-Étienne-le-Rond sur le mont Cœlius, l'église Ste.-Constance dans la Campagne romaine, St.-Vital de Ravenne, surtout, le modèle le plus complet de ce genre d'architecture.

« D'Italie, ces églises pénétrèrent dans les Gaules et les pays « du nord. Un des types les plus parfaits est certainement « la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, bâtie par Charlemagne. « C'est une imitation presque servile de l'église de St.- « Vital de Ravenne. Je ne doute pas que, si on avait des do- « cuments historiques sur les rares églises circulaires que l'on « trouve dans les Gaules avant le XIIe. siècle, on n'arrivât à « établir qu'elles ont été élevées par des artistes venus d'Italie « ou d'Orient, et qui ont reproduit quelque édifice dont le « plan les avait frappés. »

Quoi qu'il en soit, les églises rondes, dont St.-Bénigne offrait un beau spécimen, étaient très-communes en France à une certaine époque : cette forme était particulièrement consacrée aux baptistères et à quelques églises renfermant des tombeaux vénérés ; de même que le St.-Sépulcre de Jérusalem était rond, on voulut adapter cette forme aux églises qui dépendaient des Templiers, milice destinée à la défense du tombeau de J.-C. On a vu, dans mon *Cours d'antiquités*, que beaucoup d'églises de cet ordre affectaient la forme circulaire (1).

Il y avait en France des églises de ce genre : Notre-Dame-

(1) La forme circulaire avait été adoptée par les Romains, pour les grands mausolées ; tout le monde sait que le mausolée d'Adrien est de-

la-Ronde à Metz, à Bourges, à Évreux, et dans beaucoup d'autres villes. L'église d'Ottmarsheim (Haut-Rhin) (V. la page 573) passe pour une copie de celle d'Aix.

On peut encore citer, en fait d'églises rondes ou octogones, celles de Neuvy-St.-Sépulcre (Indre), de Ste.-Croix de Quimperlé, de St.-Michel d'Entraignes, près Angoulême, de L'Aiguille, près Le Puy, des Templiers de Laon, de Rieux-Merenville (Aude), de Lanfef (Côtes-du-Nord), etc., etc.

Au XIIIe. siècle, on cesse presque partout de construire des églises circulaires : toutefois, la belle église de Notre-Dame près la cathédrale de Trèves, église qui peut-être a remplacé un baptistère, date de cette époque.

Mais je reprends l'ouvrage de M. Boucaud : « En juin « 1137, dit-il, veille des saints apôtres Pierre et Paul, un « immense incendie éclata à Dijon. Toute la ville fut réduite en « cendres. Ni palais ni églises ne purent résister à ce feu dévo- « rant. L'église St.-Étienne s'écroula, et sous la chute des « voûtes, une moitié de la pierre dans laquelle saint Bénigne avait « eu les pieds scellés avec du plomb fondu, et que l'on conservait « comme une relique précieuse, fut brisée en morceaux. Telle « fut la violence du feu, qu'après avoir dévoré la ville, il attaqua « et consuma les faubourgs. L'église St.-Bénigne, bien qu'elle « ne s'écroulât pas, souffrit immensément. Le chartrier fut en « partie consumé; beaucoup de reliques précieuses furent « touchées par les flammes, plusieurs châsses fondirent. De belles « peintures à fresques disparurent. Il en résulta, de 1137 à « 1147, des travaux de réparation dont il est impossible aujour- « d'hui de constater l'importance, mais qui furent considérables, « puisque l'église dut être consacrée de nouveau. Eugène III « traversait alors la France. L'ancien moine de Clairvaux, devenu

venu le château St.-Ange à Rome; on y voit aussi les restes du mausolée d'Auguste, qui était rond comme le précédent.

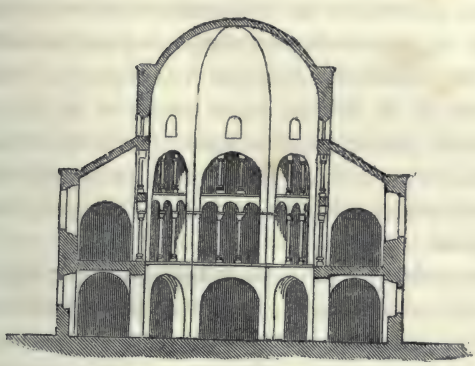

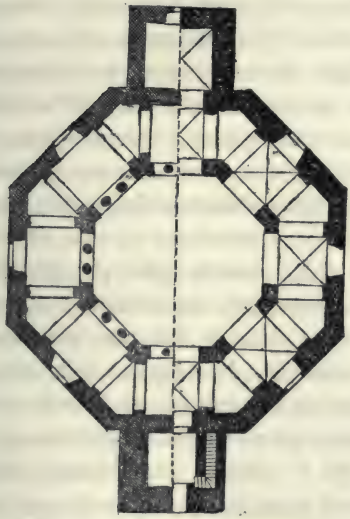

COUPE ET PLAN DE L'ÉGLISE D'OTTMARSHEIM (Haut-Rhin).

« pape, revoyait avec amour toutes ces vieilles abbayes de Bour-
« gogne, pleines pour lui de si touchants souvenirs. Le lende-
« main, en présence du roi et de toute la Cour, au milieu d'un
« nombre considérable d'évêques et de seigneurs, l'église et la
« rotonde de St.-Bénigne furent consacrées par les mains du
« souverain pontife. C'était la seconde fois en moins d'un demi-
« siècle, faveur rare qui prouve dans quelle splendeur était
« alors le tombeau de saint Bénigne et l'abbaye qui en avait
« la garde.

« On aurait pu croire que la basilique de St.-Bénigne, si
« belle et surtout si solide, appuyée qu'elle était sur huit tours,
« braverait les siècles. Et cependant 250 ans ne s'étaient pas
« écoulés depuis qu'elle avait été construite par l'abbé Guil-
« laume, et 24 ans à peine depuis sa dernière restauration et
« sa consécration par le pape Eugène III, lorsque, dans la
« nuit du 21 février 1271, la tour de pierre qui s'élevait au
« milieu de l'église s'écroula avec un fracas épouvantable. Les
« deux parties certainement bâties depuis l'an 1000, à savoir
« la rotonde et le grand portail, restèrent debout. Mais tout le
« reste de l'édifice fut entraîné dans une irréparable ruine.
« Les voûtes de l'église souterraine furent elles-mêmes crevées,
« et le T mystérieux disparut sous un amas de débris.

« L'érection d'une nouvelle église plus splendide, s'il était
« possible, que l'ancienne fut décidée d'enthousiasme, et
« comme la crosse abbatiale était alors entre les mains d'un
« homme de naissance, d'intelligence et de volonté, Hugues
« d'Arc, les travaux ne tardèrent pas à commencer. On con-
« serva la rotonde, qui n'avait pas été ébranlée par la chute de
« la tour et que la présence du tombeau de saint Bénigne,
« placé un peu en avant, rendait trop sacrée pour qu'on osât la
« faire disparaître. Le portail occidental, dont les curieuses
« sculptures étaient si instructives et si admirées, fut égale-
« ment conservé. C'est entre ces deux monuments, seuls

« restes de l'antique basilique (car on fut obligé de sacrifier « et de combler l'église souterraine), que l'abbé Hugues d'Arc « jeta les fondements de l'église qui subsiste encore aujour- « d'hui. »

Le résumé que je viens de donner, d'après M. l'abbé Boucaud, de l'histoire monumentale de St.-Bénigne, était nécessaire pour que vous sachiez bien à quelle époque remonte la partie basse de la rotonde qui vient d'être mise à nu. Vous savez à quelle occasion le déblai de ce rez-de-chaussée a eu lieu : l'architecte, chargé de fonder une sacristie sur l'emplacement même et au-dessus des voûtes effondrées à l'époque de la Révolution, pour se débarrasser plus vite des débris des démolitions et niveler le sol en jetant ces débris dans l'église souterraine, fut engagé à poursuivre le travail et bientôt on obtint quelques fonds pour terminer le déblai : c'était un moyen d'étudier un emplacement vénéré et de rechercher le tombeau de saint Bénigne. Ce tombeau a été retrouvé, et la sensation que produisit cet événement à Dijon, à la fin de 1858, est trop vive encore dans cette ville, les journaux en ont trop parlé, pour qu'il soit utile de répéter ce qu'ils ont raconté.

Ce que je voulais, c'était voir par moi-même et j'ai vu les colonnes de cette partie basse de la rotonde, dont j'ai même dressé le plan.

Je vous présente seulement deux de ces colonnes (V. la page 576), et comme elles appartiennent à un étage qui n'a pas dû être retouché, ce sont très-probablement des colonnes de la première moitié du XIe. siècle.

Je dois dire qu'elles sont d'une extrême barbarie ; presque toutes ont un chapiteau composé d'un cube épannelé sur les angles, de manière à être transformé, en-dessous, en octogone pour s'ajuster tant bien que mal à un fût cylindrique ;

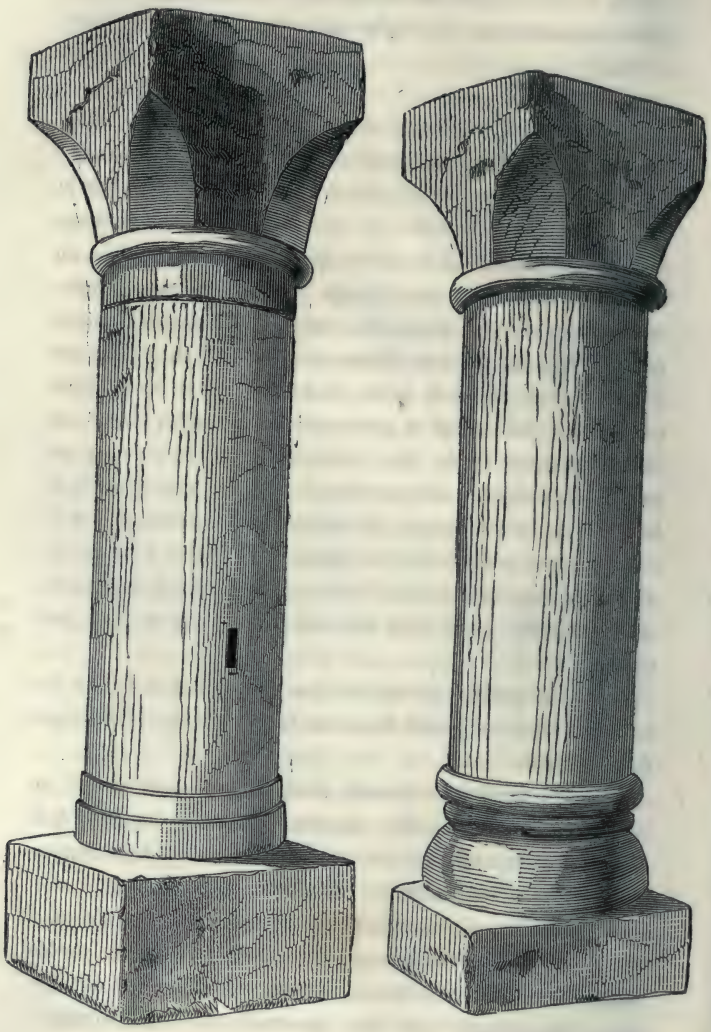

DEUX DES COLONNES DE L'ÉGLISE SOUTERRAINE DE S^t.-BÉNIGNE.

les fûts ne sont presqu'aucuns de la même longueur, et par suite les chapiteaux s'allongent ou s'aplatissent, ou bien les arcs semi-circulaires de la voûte qui portaient sur ces colonnes étaient plus ou moins développés; les bases offraient la même irrégularité que les chapiteaux. On voit, dans le spécimen que je viens de figurer, deux des bases les plus simples. Il y a des colonnes qui ont des bases attiques.

Une des colonnes figurées d'après mon dessin porte un trou de louve sur son cylindre, d'où je conclus qu'elle a été faite avec des matériaux de l'époque gallo-romaine.

J'ai vu, dans le pourtour de la rotonde, des chapiteaux de pilastres qui peuvent bien provenir de parties plus anciennes; ils sont couverts de feuilles de laurier imbriquées, imitées de celles qu'on voit sur les colonnes romaines.

Toutefois, c'est au temps de l'abbé Hugues qu'il faut rapporter à peu près tout ce que les dernières fouilles ont mis à nu de la partie basse de la rotonde.

Les étages supérieurs avaient subi des réparations au XIIe. siècle, après l'incendie dont nous avons parlé; mais le rez-de-chaussée avait dû rester à peu près intact. Près du tombeau étaient des parties dont les colonnes et les chapiteaux paraissent se rapporter à une époque plus ancienne. Il y en a trois que je désire faire mouler pour notre musée plastique.

Je ne terminerai pas sans émettre le vœu que l'on conserve la partie de la rotonde de St.-Bénigne que les fouilles ont mise à nu : ces colonnes debout, privées de leurs voûtes, demandent à être couvertes. On annonce que l'administration est disposée à faire relever les voûtes et à conserver cette curieuse crypte: c'est ce que nous désirons; mais si l'on ne s'en occupe pas immédiatement, les colonnes, exposées à la pluie, s'en iront en poussière peut-être et il faudra les refaire : c'est ce que désirent les architectes; mais, pour nous, elles perdraient tout intérêt si elles étaient renouvelées, et autant

vaudrait, dans ce cas, laisser périr l'édifice que de reproduire un pastiche. Unissons donc nos efforts à ceux de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, et demandons que l'on couvre au plus tôt d'un hangar les colonnes de la rotonde de St.-Bénigne.

STRASBOURG. — De Dijon à Strasbourg il n'y a plus qu'un pas depuis qu'on peut y aller par chemin de fer. C'est là que je vous prie de me suivre. En attendant que le Compte-rendu du Congrès archéologique soit publié, j'aurai quelques communications à vous faire au sujet des monuments du Bas-Rhin. M. Bordeaux a fait une ample moisson d'estampages de ferrures dans ce pays et dans le duché de Bade. M. l'abbé Straub et M. Silberman ont organisé des courses très-intéressantes aux environs de la ville, et c'est de ces courses que je désire vous entretenir.

C'était donc à Strasbourg que la Société française d'archéologie avait, cette année, convoqué le Congrès archéologique : ce Congrès a été très-bon et plein d'intérêt; toutes les questions archéologiques relatives à l'Alsace y ont y été passées en revue. Un des premiers mémoires lus au Congrès avait pour but de décrire le retranchement de St.-Odile dans les Vosges, dont M. Schweighœuser et plusieurs autres savants se sont occupés il y a long-temps. M. Levrault a commencé par déclarer que ce mur ne doit pas être attribué à une seule époque.

« Ainsi, dit M. Levrault, presque partout, et principalement sur les contours des crêtes qui dominent le côté de la plaine ou de l'est, on rencontre une suite non interrompue, ou rarement interrompue, de quartiers de rocs sans entailles, représentant comme la base d'un mur antérieur écroulé et remplacé, plus tard, par des assises régulières de blocs plus ou moins grossièrement équarris et à marques de queue d'aronde.

« Il ne fallait, en effet, pour la primitive enceinte toujours

à pic sur des précipices, que peu de science d'architecte; car il ne s'agissait que d'utiliser, en les reliant autant que possible, les rochers debout sur ces escarpements. La part de l'homme, dans la formation de l'enceinte, ne devait guère consister d'abord qu'en efforts de bras, pour soulever les débris des convulsions de la nature et placer un quartier de roc sur un autre. L'enceinte, ainsi préparée ou ébauchée, pouvait suffire pour donner, de ce côté, à la montagne un formidable aspect de défense.

« Nous disons défense; en effet, l'enceinte, telle que les siècles l'ont transformée, était défensive : cela ne saurait paraître douteux, mais cela ne veut pas dire qu'une partie des débris de cette enceinte n'ait point eu dans l'origine une destination religieuse. Le *cromlech* a pu précéder le rempart, non pas dans tout le développement de l'enceinte actuelle, mais sur quelques points élevés ou les plus élevés, surtout sur la partie de la montagne comprise actuellement dans l'enceinte centrale.

« En général, presque toutes les hautes plates-formes des Vosges attestent cette théogonie primitive, dont les pierres et les rochers sont jusqu'à ce jour les seuls monuments. Bien avant le druidisme, le culte des pierres semble avoir été là dans son élément. Il formulait la tradition poétique des grandes convulsions terrestres, des volcans lançant au loin leurs projectiles, des glaciers écroulés sur leurs moraines, peut-être des refuges providentiels aux jours genésiques des grandes inondations? Le dieu *Vogesus* (*Vog-ase* ou *Volk-ase?*) ce génie vosgien encore invoqué dans les âges gallo-romains, était la personnification mythique de cette tradition aussi vieille que les commencements de colonisation de la vallée du Rhin.

« On peut donc admettre la probabilité d'enceintes religieuses moins développées que le mur païen actuel, et dont les restes servirent, sur plusieurs points de la montagne, aux

constructions défensives d'un âge postérieur. Ces restes, plus particulièrement caractérisés par des pierres oblongues et cunéiformes, ainsi que par des roches ou quartiers de roches dont la pose décèle l'intention d'une pierre levée, ont reçu leur appropriation à l'enceinte actuelle dont ils forment, en général, les assises inférieures. Ils se rencontrent sur une partie des fronts du compartiment central qui dominent Niedermunster et l'amas de rochers fort singulièrement agencés de la *Handshaab*, ainsi qu'aux environs du *Mennelstein* et du *Stoll-Hafen* dans le prolongement de cette dernière crête vers le *Humburger-Berg*.

« On peut aussi en trouver des traces plus rares du côté ouest des développements du mur, et principalement sur les contours de l'enceinte septentrionale, où, par suite de l'écroulement des parties supérieure et intermédiaire du mur, la dernière assise inférieure apparaît, tantôt presqu'entièrement recouverte de terre, tantôt déchaussée, tantôt même éboulée sur les pentes, mais se montrant toujours dépourvue de formes régulières et sans les entailles qui caractérisent les assises supérieure et intermédiaire.

« En général, les assises fondamentales du *Heidenmauer* de la montagne Ste.-Odile, quoique posées par la nature, puisqu'elles sont formées d'énormes rochers, paraissent avoir été couronnées primitivement par un mur beaucoup plus régulier que celui dont nous voyons aujourd'hui les débris.

« Sur presque tous les points de cette chaîne de rochers à pic ou de quartiers de rochers superposés, qui sont les assises fondamentales de notre mur et semblent témoigner de son premier âge, vous rencontrez les débris d'une construction régulière, magistrale, classique, aux grands blocs assez uniformément équarris, variant de dimension suivant leur degré d'assise, ayant les uns jusqu'à près de 2 mètres de long, les autres pour la plupart 1 mètre, tout au moins plus d'un demi-

mètre, surtout sur la partie du mur qui, du *Stoll-Hafen* jusqu'à la *Bloss*, couronne les fronts dominant la plaine. La largeur de ces pierres diffère en proportion de leur longueur, depuis un mètre à moins d'un-demi mètre; leur hauteur et épaisseur est presqu'égale à leur largeur et le plus souvent de 30 à 40 centimètres.

« Toutes figurent des carrés longs et leur pose alterne, à chaque assise, de façon que la ligne des joints soit interrompue. L'appareil se complique, par ci par là, de grands blocs placés en travers, de telle sorte qu'ils ne présentent plus au regard leur longueur, mais leurs deux extrémités qui atteignent les deux côtés du mur. Ces blocs, pour la plupart beaucoup plus mal équarris, pourraient être pris pour des restes du mur primitif que les constructeurs de la dernière période de l'enceinte auraient jugé à propos d'utiliser sur place.

« Cette magnifique muraille n'offre aucune trace de ciment : les pierres juxtà et superposées sont liées entr'elles ou étaient liées entr'elles par des tenons dont les entailles se laissent facilement reconnaître. Sur la plus grande partie du développement du mur, ces tenons en forme de queue d'aronde (1), dont on a retrouvé encore il y a une vingtaine d'années quelques échantillons, variaient de 15 à 30 centimètres de long suivant la grandeur des pierres. Les entailles, qui sont répétées jusqu'à trois ou quatre fois sur certaines pierres, mais qui sur d'autres ne se montrent qu'au nombre de deux, ont en général une longueur de 8 à 16 centimètres représentant à peu près la moitié de la longueur des tenons, une largeur de 4 à 10 centimètres, une profondeur de 1 à 4 centimètres.

« L'épaisseur du mur est de près de 2 mètres sur presque tout le parcours, cependant il y a des points où ce qui reste

(1) Vitruve, *Archit.*, IV, 7.

des assises supérieures semble indiquer une épaisseur moins grande, mais toujours au moins d'un mètre.

« Quant à la hauteur du mur, il est difficile de la déterminer, car nulle part il ne paraît avoir conservé son assise supérieure, mais il en reste des tronçons gardant encore 3 à 4 mètres de haut. Celui qui couronne la brisure de l'enceinte près du Stoll-Hafen et quelques autres tronçons, appartenant pour la plupart aux développements du mur occidental, sont encore remarquables par leur élévation. »

J'ai cru devoir reproduire ce passage du mémoire de M. Levrault pour vous faire mieux connaître en quoi consiste le mur païen; mais il faut, je crois, n'adopter aucune conjecture sur les diverses origines de ces vestiges, et surtout ne pas s'acharner comme on l'a fait souvent à y voir un monument gaulois antérieur à l'occupation romaine.

En supposant que le rempart soit de plusieurs époques, comme le pense M. Levrault, ce serait dès le IIIe. siècle que des hordes de Francs et d'Allemands auraient repoussé les garnisons, les refuges dans les montagnes furent alors occupés et peut-être restaurés. On a trouvé dans l'enceinte beaucoup de médailles de Maximien, Hercule et de Dioclétien, M. Levrault croit toutefois que la restauration générale du refuge doit plutôt être rapportée à l'époque de Constance Chlore ou de ses successeurs. Des plans soumis par M. Goldenberg, sur la crête des Vosges, près de Saverne et ailleurs, prouvent du reste que les retranchements s'étendaient fort loin dans la partie montagneuse de l'Alsace.

Des objets romains, des statues de Mercure déposées au musée de Saverne, ont été trouvées à l'intérieur du retranchement, ce qui prouve que les enceintes ont été occupées sous la domination romaine.

On y a découvert aussi des pierres sépulcrales destinées

PIERRES SÉPULCRALES GALLO-ROMAINES AU MUSÉE DE SAVERNE.

à recouvrir des urnes cinéraires. Deux de ces pierres sont des monuments géminés destinés à recouvrir deux urnes placées côte à côte et dont les cendres ont appartenu à des personnes intimement liées pendant leur vie, comme un mari et son épouse, deux frères, des sœurs, des amis.

L'urne était, comme toujours, dans une autre pierre ou dans une cavité engagée dans le sol inférieur. L'espèce de *bisonium* dont il s'agit formait la partie apparente du tombeau.

Je vois qu'en Alsace et dans les Vosges (car j'ai visité quelques tombes provenant des environs du Donon, à Épinal et à Metz) c'était un cippe un peu court avec un fronton aigu pour couronnement : c'est la forme que nous offrent les pierres que nous avons sous les yeux (V. la page 583). Eh bien ! en Bourgogne, si l'on en juge par les pierres qui existent dans le musée lapidaire de Dijon, la forme d'aiguille avait prévalu ; en Poitou et dans d'autres pays de la même région, beaucoup d'urnes ont été couvertes par un cylindre dont le diamètre diminue vers le haut.

Il suffit de signaler ces différences pour indiquer un sujet d'études intéressant dont je me suis occupé et qui sera continué. Mon observation a pour but de prier M. le colonel de Morlet de recueillir toutes les pierres, même celles qui paraîtraient les plus barbares et qui auraient appartenu à des tombes de pauvres; car un musée lapidaire est d'autant plus intéressant qu'il peut offrir à l'étude plus d'objets de comparaison.

M. le colonel de Morlet s'était chargé de répondre à la question relative au *castrum* gallo-romain de Strasbourg au IVe. siècle et d'en tracer le périmètre au moyen de documents certains. J'ai fait réduire le plan qu'il a présenté : il est facile à l'inspection de ce plan de reconnaître que la cité offrait, au IVe. siècle, les mêmes dimensions que la plupart de celles que nous avons précédemment décrites dans le *Bulletin monu-*

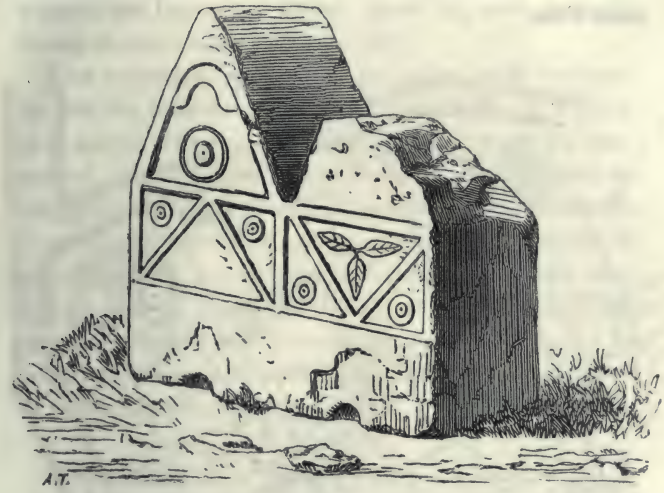

(1/21

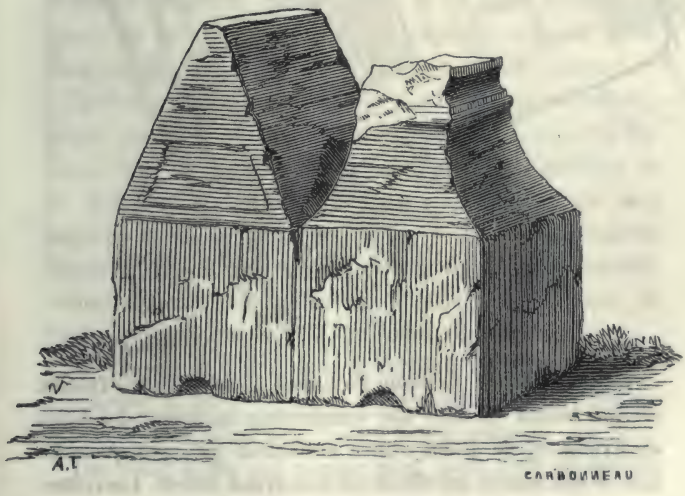

PIERRES SÉPULCRALES GALLO-ROMAINES A SAVERNE.

mental : elle était à peu près carrée et s'appuyait sur deux cours d'eau.

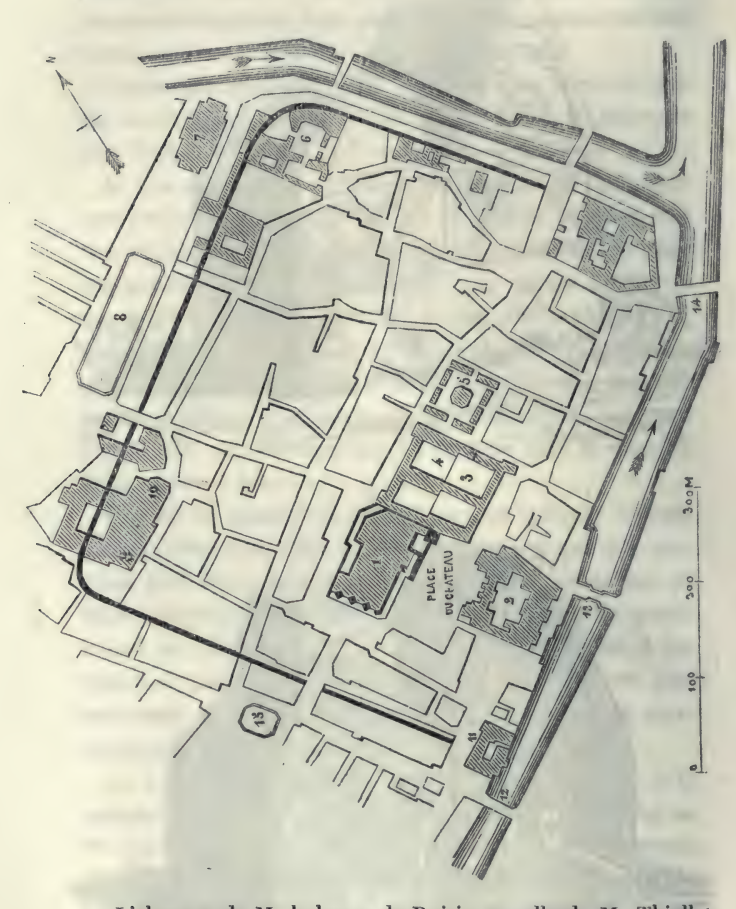

L'absence de M. le baron de Roisin et celle de M. Thiollet n'a pas permis de faire une comparaison complète des bains de Trèves et de Julien : on a seulement présenté quelques faits et des dessins qui offrent un très-grand intérêt. Les voûtes

de quelques salles des bains de Julien, à Paris, sont comme d'autres que l'on voit à Trèves, percés de trous garnis de tuyaux en terre cuite (V. la page 588).

Il est surprenant que l'on n'ait pas encore publié en France un plan des bains de Julien : on dépense beaucoup d'argent pour acheter d'anciens meubles destinés au musée Du Sommerard, et l'on n'a pas encore dressé ni publié le plan du monument national qui forme la partie la plus intéressante de ce musée, les *thermes romains de Julien !* Dans l'absence de ce plan, on ne peut se livrer à l'examen de ces bains comparés à ceux de Trèves. M. Thiollet se proposait d'apporter un plan provisoire qu'il a dressé des thermes de Julien, à ma sollicitation; mais il attendait, pour le terminer, des mesures et des documents qu'il n'a pu obtenir.

Musée lapidaire de Strasbourg. — La visite de la bibliothèque et du musée d'antiquités de Strasbourg a été favorisée par les explications du savant conservateur, M. le professeur Jung : le Compte-rendu de la visite donnera un aperçu de ces objets curieux. Un catalogue imprimé serait chose essentielle, et M. Jung a été pressé de le rédiger.

La visite de la cathédrale a été longue et pleine d'intérêt, dirigée par M. Klotz, architecte de l'œuvre, auquel l'Assemblée a voté de sincères félicitations. Les communications de M. Klotz ont été consignées dans un mémoire qui sera imprimé dans le Compte-rendu de la session. Il renferme l'historique des travaux opérés sous sa direction, particulièrement depuis l'année 1842 que le Congrès scientifique de France tint à Strasbourg la 10e. session.

M. Straub a donné une description de l'église d'Otthmarsheim; il fait à ce propos l'énumération de celles qui appartiennent au même type dans d'autres contrées.

Une autre église qui n'existe plus, mais dont on possède

UNE DES SALLES VOUTÉES DES BAINS ROMAINS DE TRÈVES.

des dessins, celle de Honcourt, se composait également de deux constructions concentriques et d'un petit chœur carré, à l'est; elle était parfaitement circulaire et n'avait pas de tribunes. Dix colonnes portaient la construction centrale, élevée d'un mètre environ au-dessus de la galerie du bas-côté qui l'enveloppait immédiatement. Au-dessus des arceaux reliant les colonnes s'élevaient le tambour et la voûte décagone du dôme.

ÉGLISE DE HONCOURT (Hugshofen).

M. l'abbé Guerber a traité avec un remarquable talent la question suivante du programme.

« *Quelles conséquences la présence d'une seule tour au centre des façades occidentales des églises (chose fréquente en Allemagne) a-t-elle eues sur la distribution des ornements et des statues dans cette partie des églises? Indiquer*

les différences qui en résultent dans l'ordonnance et l'effet général des édifices.

Voici quelles ont été les conclusions du savant abbé :

« 1°. La tour unique, établie au centre de la façade de certaines églises allemandes, est ou engagée au corps de l'édifice, ou elle est en ressaut sur la façade. Dans le dernier cas, elle forme elle-même porche, et ce vestibule renferme les principaux ornements et les statues qui, sur d'autres monuments, se trouvent épars sur les trois portails. Dans le premier, la tour est précédée d'un auvent formant porche ; cet auvent est le vestibule et abrite les ornements et les statues principales. Voici donc les conséquences principales de cette ordonnance :

« **a.** Une seule tour, au centre de la façade, exclut la grande rose, qu'il faut chercher alors, ou au chevet de l'abside, ou dans le transept, à moins qu'il ne fasse entièrement défaut.

« **b.** Quelquefois, la grande rose se trouve représentée, à la place des portails latéraux, par des roses de moindre dimension. Une tour unique n'exige proprement qu'une seule entrée occidentale.

« **c.** La conséquence capitale de la tour unique consiste dans la concentration des ornements et des statues au portail intérieur, et dans le porche formé, soit par la tour elle-même, soit par l'auvent qui la précède toujours quand elle ne fait pas saillie sur la façade.

« **d.** Quand la tour est en saillie, elle forme double portail : celui de l'extérieur, orné avec simplicité et celui de l'intérieur ouvrant directement sur la nef, et qui est très-orné.

« **e.** Quant à la distribution des ornements et des statues dans ces porches, elle semble facultative. Fribourg en Brisgaw, que l'on peut citer comme modèle du genre, donne en abrégé, dans son porche, les sujets qui se partagent les trois portails et les voussures de la grande façade de Strasbourg. On y voit aussi les sept Arts libéraux, et elle tapisse

de cette statuaire les parois intérieures du porche, ainsi que les tympans et les voussures du portail. L'œuvre de la Rédemption, préfigurée dans l'Ancien-Testament, et réalisée dans le nouveau: tel est le thème général traité, avec une grande extension, sur la façade de Strasbourg et reproduit fort en abrégé à Fribourg, et plus ou moins à Ulm, Constance, Nüremberg, etc., etc. Les artistes sculpteurs, tout en conservant fidèlement la trame fondamentale, ont donné pleine liberté à leur génie pour les détails et le placement de leurs statues. On se trouve en plein pays de connaissance; les types sont uniformes, mais la disposition est diverse. Je ne pense pas qu'il y ait deux édifices d'une ordonnance et d'une distribution de sujets absolument semblables.

« La présence d'une seule tour semble avoir exercé une forte influence sur l'ordonnance générale de l'édifice sacré. Je me borne à en indiquer quelques-unes qui ressortent de l'examen que j'ai pu faire d'un assez bon nombre de monuments allemands.

« **f.** Une seule tour oblige à retrécir la nef centrale ou à donner à la tour des proportions tellement colossales qu'elle devient monstrueuse et ne s'achève pas. Celles d'Ulm et de Berne (cette dernière est d'une époque postérieure) sont dans ce cas. Celle de Fribourg en Brisgaw, citée pour son élégance, doit cette bonne fortune au peu de largeur de la grande nef, laquelle largeur fut déterminée par le transept roman qui a été conservé. Le même inconvénient des tours à base trop forte se présente aux façades à deux tours et à cinq nefs, quand chaque tour prend le carré de la largeur de deux nefs latérales. C'est le cas à Cologne, à Notre-Dame de Paris et ailleurs. A Bourges, au contraire, les deux tours n'abritent que les deux nefs extrêmes et échappent, par conséquent, à la difficulté.

« **g.** Une seule tour, quand elle est en saillie, semble ne demander qu'un seul portail central (Fribourg). Quand avec

une seule tour on trouve plus d'un portail sur la grande façade, la tour fait corps avec l'édifice.

« **h.** Une seule tour occasionne non-seulement une nef de moyenne largeur ; mais l'abside suit la même loi, puisqu'elle n'a que la largeur de la nef. Sa hauteur en souffre, puisque, n'étant pas flanquée de nefs latérales, on ne peut lui donner une élévation proportionnée au reste de l'édifice.

« Voir cette disposition au dôme d'Ulm.

« **k.** Une seule tour avec un portail unique, — toujours par une conséquence naturelle, — ne porte pas l'architecte à continuer les bas-côtés autour de l'abside (Ulm, Oberwesel). Le système contraire a prévalu en France, où les deux tours permettaient de donner à la nef du milieu, ainsi qu'à l'abside, une largeur proportionnée qui pût recevoir une élévation conforme à l'ensemble, et aussi à la ceinture de chapelles autour du chevet, qui sont le complément obligé des nefs latérales terminées par un portail et une tour à l'ouest.

« **l.** La tour unique est peut-être la cause de l'absence d'un transept dans plusieurs monuments allemands: Ulm et Oberwesel en sont dépourvus, et Fribourg n'a probablement de transept que parce qu'il lui a été légué par l'ancien édifice roman. Berne, si mes souvenirs ne me trompent pas, n'en a pas non plus.

« Je ne me permets ces indications que dans l'espoir que des artistes plus compétents pousseront plus loin leurs observations et réussiront à donner une sorte de système de l'architecture allemande de cette période. Mais est-ce la tour unique qui produisait tous ces résultats, où faut-il chercher, soit dans la nef, soit dans l'abside, la cause de la tour solitaire? Je ne me permets pas de les décider. J'ajoute seulement qu'à cette époque la forme, autrefois rigoureuse, du plan des édifices, celle de la croix, devient moins marquante et finit par disparaître par la suppression des transepts. Ces derniers

perdent de leur importance, soit par le développement de l'abside, soit par des églises ni chapitrales ni conventuelles, où le le clergé n'était pas nombreux.

« Une seule tour, continue M. Guerber, est un brevet de modestie, sinon de pauvreté. Je le dis de l'immense majorité des églises à une seule tour. Plusieurs grands monuments que j'ai nommés n'en ont qu'une. Ne trouvera-t-on pas la raison en ce que les églises ne sont pas, ou n'ont pas été faites pour être cathédrales? Tout en ne donnant pas une valeur absolue à cette hypothèse, et en admettant des exceptions, je puis assurer du moins que des dômes remarquables élevés, au XIIIe. et au XIVe. siècle, en Allemagne, et pourvus d'une tour unique, aucun n'a été église épiscopale. Et il est tout aussi vrai que ceux qui présentent deux tours occidentales, avec ce qui en est l'accompagnement naturel (transept, abside élevée, chapelles rayonnantes) indiquent des sièges épiscopaux.

« Quant à l'effet esthétique produit sur le monument général par une tour unique, il n'est pas très-favorable, ou il ne l'est pas autant que celui produit par l'autre système.

« **a.** L'édifice manque de mouvement. L'isolement est un malheur. C'en est un, même pour la flèche de Fribourg, qui est d'une grande élégance pourtant.

« **b.** L'effet est défavorable pour le portail, dominé par la masse de la tour. D'ordinaire, la tour est de fortes proportions ; elles exigent des garanties de solidité, des contreforts très-saillants à sa base. Ces contreforts se retirent proportionnellement trop vite, les étages se multiplient, et la tour, dont le tronc exigerait une forme presque verticale, prend l'aspect d'une pyramide surhaussée et acquiert le surnom assez mérité d'asperge (Voir Cologne, Fribourg et Ulm).

« **c.** La façade s'appauvrit d'ornements, qui vont se masser dans l'intérieur du porche.

« **d.** L'effet écrasant de la tour se reporte sur les collatéraux,

qui ont l'air de manquer d'élévation et de largeur porportionnelles. Ce fâcheux effet se remarque aussi bien à Fribourg qu'ailleurs. Le système de deux tours occidentales est bien autrement favorable à l'esthétique de l'art, et c'est sans hésiter que nous lui accordons la préférence.

J'ai essayé de caractériser l'architecture flamboyante de l'Allemagne dans la discussion qui s'est élevée à ce sujet. Au XVe. siècle et surtout au XVIe. l'architecture flamboyante de l'Allemagne affecta, dans ses découpures et ses broderies, une légèreté et une hardiesse extrêmes, dont il est juste d'attribuer en partie la cause à l'emploi de cette roche si belle de teinte, si facile à tailler, et en même temps si peu attaquable par la gelée, le *grès bigarré*, roche que j'ai appelée, dans mes précédents mémoires, la *pierre monumentale* de l'Allemagne. La partie supérieure de la tour de Strasbourg, les tours de Than et de Fribourg en Brisgaw, montrent d'ailleurs à quels *tours de force et légèreté*, s'il est permis d'employer cette expression, les architectes allemands sont arrivés. Ils ont fait à jour, en ornant des dessins compliqués de l'époque, les flèches de leurs tours, et nulle part ailleurs on n'avait rien exécuté de pareil. Nous avons bien, à Caudebec, dans l'Ouest, une flèche à jour qui appartient à la même école, mais elle est loin d'avoir la hauteur des flèches de Strasbourg et de Fribourg.

Un autre exemple du style flamboyant de l'Allemagne appliqué aux tours d'église est celui que nous fournit la flèche de la cathédrale d'Ulm, ou plutôt le plan de cette flèche, car elle n'a pas été exécutée (V. p. 595). Mais les plans qui ont été publiés avec soin nous montrent l'ordonnance de cette flèche magnifique qui ne l'aurait cédé à aucun autre.

Les mémoires lus sur les vitraux peints par M. le baron de Schauenbourg et par M. Petit-Gérard seront deux chapitres

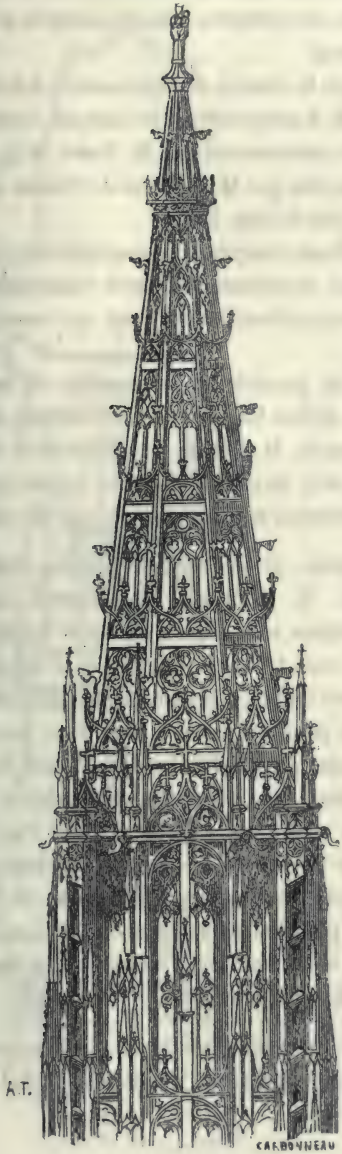

PROJET DE FLÈCHE POUR LA TOUR DE LA CATHÉDRALE, A ULM.

très-intéressants du Compte-rendu du Congrès archéologique tenu à Strasbourg.

Aussi bien que la relation de l'excursion à Schelestadt et au château du Hoh-Kœnigsbourg, ce château avait été décrit dans le *Bulletin monumental* par M. Ramé, et je me borne à en présenter un plan que M. le baron de Fabvier a bien voulu me procurer (Voir la page 597).

M. Spach a lu au Congrès la monographie de tous les châteaux de l'Alsace et présenté une carte topographique de ces châteaux qui sera très-utile pour ceux qui auront à explorer ce pays.

M. Anatole de Barthélemy, sous-préfet de Belfort, dont vous connaissez depuis long-temps les recherches importantes, assistait au Congrès. M. Poisat, architecte de la même ville, a présenté une série de projets d'églises rurales qui ont paru très-dignes d'attention et dont plusieurs ont été exécutés.

Après le Congrès, je suis allé à Baden avec MM. l'abbé Le Petit, Degoutin, R. Bordeaux, de Marguerit, Gaugain, du Ferrage, et quelques autres membres de la Société. M. Jules de Buyer s'est réuni à nous à Fribourg dont nous avons revu la cathédrale avec intérêt, quoique l'année précédente (1858) je l'eusse visitée pour la troisième fois. Nous avons fait l'excursion pittoresque du Val-d'Enfer dans la forêt Noire ; de là nous sommes allés à Bâle, à Schaffouze, à Zurich et à Lucerne ; mais ce voyage avait pour but de respirer l'air frais de la Suisse et de voir ses beaux paysages ; l'archéologie y avait une fort petite part et nous n'avons pas à en parler ici. Nous avons laissé à Bâle une partie de nos aimables compagnons de voyage : en les quittant, nous leur avons donné rendez-vous à Cherbourg et à Dunkerque pour 1860.

Eglise de St.-Brice de Chartres. — Je vous ai précédemment entretenus de l'église de St.-Martin-au-Val ou de St.-

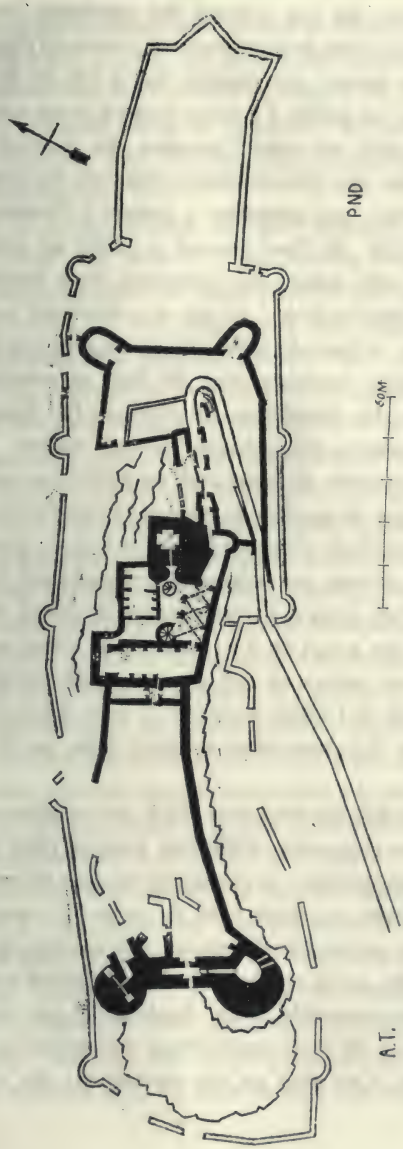

PLAN DU CHATEAU DE HOH-KŒNIGSBOURG.

Brice, à Chartres, où l'on a trouvé des sépultures fort anciennes, et dans la crypte de laquelle on voit encore un chapiteau mérovingien en marbre qui rappelle tout-à-fait un de ceux de Jouarre, que j'ai publié il y a long-temps et avant que cette intéressante localité eût attiré l'attention des archéologues. Depuis ma visite, des travaux considérables ont été entrepris à l'église St.-Brice, qui appartient à présent à l'hospice des pauvres : en 1858, M. Paul Durand a publié un mémoire important sur cette église, sur l'invitation de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, ce qui m'a déterminé à revoir cet édifice ; car, à l'aide de cette description très-exacte, on peut en voir avec beaucoup plus de fruit qu'autrefois les diverses parties ; les démolitions ont d'ailleurs fait disparaître des placages modernes qui cachaient les murs anciens.

La plus grande partie de la nef avait été édifiée à la suite des ravages causés par les guerres de religion ; le mur occidental a été reconstruit en 1648, d'après la date qu'on voit sur le portail.

Les travaux actuels ont occasionné le dégagement des colonnes romanes qui forment l'ornementation du chœur, et cette ornementation me paraît du XIe. siècle; mais c'était une reconstruction, une réparation qui n'avait pas dû entraîner la destruction totale de l'édifice antérieur, et nous avons pu constater la justesse des observations suivantes faites par M. Durand :

« Nous avons déjà fait remarquer, dit-il, que ces demi-colon-
« nes, avec leurs chapiteaux, n'adhèrent point au pilier devant
« lequel elles sont placées : en examinant avec soin ces colonnes
« et ces chapiteaux, on serait tenté de croire, à cause de la
« similitude des portions de chapiteaux et de colonnes formant
« chaque couple, qu'ils sont le résultat de la section verticale
« d'une colonne surmontée de son chapiteau, et que chacune
« de ces parties a été juxta-posée devant une surface primiti-
« vement plane. Ceci n'est qu'une supposition : elle est ce-

« pendant confirmée par l'examen de l'un des piliers du chœur.
« On y voit en effet (par suite d'une mutilation accidentelle)
« que le haut de ce pilastre est muni d'une sorte de tailloir ou
« de corniche garnie de moulures, qui s'engage derrière les
« chapiteaux et se prolonge dans la partie qu'ils cachent au-
« jourd'hui aux yeux.

« La crypte contient, en outre, quelques fragments d'archi-
« tecture plus anciens et qui peuvent remonter à l'époque
« mérovingienne. Les deux pilastres qui sont à l'extrémité
« orientale sont formés par deux demi-colonnes d'un marbre
« schisteux gris foncé ou presque noir : une base portant
« l'une des colonnes modernes est en marbre grisâtre; le fût
« d'une autre colonne est aussi formé d'un seul morceau de
« marbre ; enfin l'on voit encore une autre colonne, pareil-
« lement en marbre gris foncé, posée sur une base en marbre
« blanc et couronnée par un chapiteau en marbre gris pâle. La
« sculpture de ce chapiteau est très-remarquable; elle paraît l'ou-
« vrage du ciseau romain aux basses époques; le massif ou la
« corbeille du chapiteau est orné de cannelures concaves : quatre
« feuilles d'acanthe entourent sa base; le sommet de chacune
« de ces feuilles se détache de la corbeille et se recourbe pour
« venir rejoindre un peu plus haut une volute décorée de petites
« feuilles et de fleurons. La partie supérieure, entre ces petites vo-
« lutes, offre une rangée d'oves traités à la manière romaine. »

On voit aussi, dans le tympan d'une porte bouchée donnant autrefois accès à la crypte du côté du sud, des pierres provenant d'un autre édifice : ce sont des fragments qui ressemblent à ceux remarqués dans les murs de l'église d'Évrecy (Calvados) et qui peut-être ont appartenu à un édifice de la même époque. Bref, il y aurait une véritable dissection à faire à l'église St.-Brice, pour reconnaître quels sont les débris du Xe. siècle ou des temps antérieurs qui peuvent encore être reconnus dans les murs du XIe. Cet examen approfondi

ne peut être bien fait que par les archéologues du pays, par M. P. Durand surtout, qui suivait chaque jour les travaux de reconstruction ou de consolidation de l'église. Voici, en tous cas, ce que disait M. P. Durand dans le mémoire déjà cité :

« L'église de Saint-Martin-au-Val, dans son état actuel et « par suite de changements et de restaurations, offre des con- « structions et des vestiges de trois époques bien distinctes que « l'on peut ainsi diviser :

« 1°. Pour les époques récentes, nous avons : le portail et « le mur occidental, — les deux extrémités des transepts et « une partie notable de ces transepts eux-mêmes, — les grandes « fenêtres percées au-dessus du chœur, — les voûtes plafonnées « de l'église, et la voûte de la crypte, avec un assez grand « nombre de ses points d'appui. Ces diverses parties datent « des XVIe. et XVIIe. siècles, et n'offrent aucun intérêt.

« 2°. En remontant plus haut, nous trouvons : la nef (pour « la petite partie qui existe encore dans les parties orientales « des transepts), — le chœur et ses bas-côtés — et dans la crypte « qui précède, des parties datant du Xe. siècle ou du XIe.

« 3°. Enfin, en remontant plus haut encore, nous avons « quelques vestiges et quelques fragments d'une construction « primitive, qui peut dater du VIe. ou peut-être même « du Ve. siècle. »

On peut admettre ces faits généraux, tout en reconnaissant qu'il ne reste plus du VIe. siècle que deux ou trois chapiteaux, des fûts de marbre et quelques débris, et que les murs antérieurs au XIe. siècle n'ont laissé que bien peu de parties caractérisées, lesquelles ont été masquées, au XIe. siècle, par la reconstruction de l'édifice, et, plus tard enfin, par les restaurations des XVIe. et XVIIe. siècles.

J'ai désigné quelques chapiteaux de St.-Brice au mouleur de Chartres, qui va les estamper pour votre musée, sous la surveillance de M. Paul Durand.

Caves d'Épinay, près Paris. — Épinay est une localité très-voisine de Paris, dans laquelle on observe sous plusieurs maisons des caves plus ou moins anciennes, comme il en existe dans beaucoup de villes, et dont aucune, à coup sûr, ne peut être considérée comme crypte ayant appartenu à un édifice religieux. Ce sont tout simplement des caves ou magasins en contre-bas comme ceux que l'on voit à Mende, à Limoges et dans presque toutes les villes fondées sur des roches, ou des terrains qui permettaient d'établir ces galeries.

Quant à la date qu'il faut leur attribuer, je ne saurais partager l'opinion de M. L. Fallue; je ne crois pas que ces caves remontent aussi loin qu'il le suppose; et au lieu de les croire du VIIe. ou du VIIIe. siècle, les plus anciennes seraient à peine du XIe. siècle pour moi, et même les caractères de la maçonnerie me feraient croire que la plupart sont plutôt du XIIIe. siècle ou d'époques se rapprochant de celle-là.

Je ne conteste pas pour cela l'ancienneté d'Épinay, mais de ce que la localité existait sous les Mérovingiens, il ne s'ensuit nullement que les caves en question puissent dater de leur temps; elles n'ont aucun des caractères qui pourraient autoriser une semblable attribution, et ce n'est pas sans surprise que j'ai vu la *Revue archéologique* publier un mémoire qui pourrait, sur ce point, induire en erreur.

Des archéologues, très-versés dans nos antiquités nationales en France, recherchent aujourd'hui les débris de l'époque mérovingienne, mais des monuments ayant des caractères justifiant leur origine. Ce n'est pas à Épinay qu'il faut aller pour trouver des monuments de ce genre.

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France, session de 1860, *à Dunkerque.* — Le Congrès archéologique, organisé avec un talent et un dévouement remarquables par M. Cousin, a réuni dans la ville de Dunkerque un nombre considérable de membres, et le chiffre des inscriptions s'est élevé à 475, nombre énorme pour un *congrès spécial,* et qui n'avait pas encore été atteint pour le Congrès archéologique. Ce Congrès avait aussi un caractère particulier à Dunkerque et pouvait être considéré comme international; car on y voyait un grand nombre de Belges; une députation de la Société archéologique du comté de Kent; des Allemands d'une haute distinction; M. *Reichensperger*, vice-président de la Chambre des députés de Berlin; son frère, conseiller à la Cour de cassation de la même ville; et M. *Nilson*, professeur d'histoire, à Stockholm.

Les séances ont toutes offert un vif intérêt; les séances générales surtout ont été suivies par un public avide d'écouter les discussions. Elles avaient lieu effectivement entre des hommes qui, comme Mgr. *de Ram*, recteur de l'Université de Louvain; l'abbé *Heignerey*, de Boulogne; MM. *Lestiboudois*, conseiller d'État, le comte *A. d'Héricourt*, *Van Drival*, et beaucoup d'autres, excitaient au plus haut point la curiosité. On aimait à suivre attentivement toutes les phases de ces conférences instructives.

Selon son usage, la Société française d'archéologie a décerné, à la fin de la session, des médailles aux hommes qui ont rendu des services à l'archéologie en 1859, soit par leurs publications, soit par leur coopération active au but que se propose la Compagnie; savoir :

Médailles d'argent. — 1°. A M. Canat de Chizy, pour son ouvrage intitulé : *Marguerite de Bourgogne ; état de sa maison ;*

2°. A M. le président Clerc, pour son travail sur *Alaise franc-comtoise ;*

3°. A M. Cousin, pour ses Recherches sur Wissant et plusieurs autres localités anciennes du pays ;

4°. A M. De Rodde, pour ses nombreuses publications historiques ;

5°. A M. l'abbé Heignerey, de Boulogne, pour ses *Recherches archéologiques sur Gessoriacum ;*

6°. A M. l'abbé Van Drival, chanoine d'Arras, pour avoir professé, depuis huit années, l'archéologie au séminaire d'Arras ;

7°. A M. de Smyttere, pour ses *Recherches statistiques et archéologiques sur Cassel ;*

8°. A M. Pigault de Beaupré, ingénieur des ponts-et-chaussées, pour les fouilles qu'il a dirigées à Cassel, en 1860 ;

9°. A M. de Backer, pour sa Grammaire comparée des langues.

Six médailles de bronze ont aussi été décernées pour différents ouvrages d'un mérite incontestable.

Les membres de l'Institut des provinces dont les noms suivent assistaient régulièrement aux séances : MM. le comte *d'Héricourt*, d'Arras; *Challe*, d'Auxerre; *Tailliar*, de Douai; *Kulhman*, de Lille; *de Caumont*, de Caen; *Baruffi*, de Turin; *Gaugain*, de Caen ; *Le Petit*, du Calvados ; *Reichensperger*, de Berlin; *Boucher de Perthes*, d'Abbeville; *Le Maistre-d'Anstaing*, de Tournay; *Le Roi*, de Liége. On y voyait aussi : MM. *de Coussemacker*, correspondant de l'Institut de France; *Gérard*, sous-préfet de Dunkerque; *de Moncove*, sous-préfet de Hazebrouck ; le comte *Morice de Robiano*, de Bruxelles, sénateur; Mgr. *de Ram*, recteur de l'Université de Louvain ;

MM. *Carlier*, de Paris; le comte *de Ripalda*, inspecteur-général de l'agriculture, à Madrid; *Quenson*, conseiller général, ancien député, président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer; *Deschamps de Pas*, inspecteur de la Société française d'archéologie, à St.-Omer; *Just*, membre de l'Académie de Bruxelles; *Le Grand de Roulands*, délégué de la Société archéologique d'Anvers; M. ***, délégué des Sociétés de Gand; *Olive*, de la Société d'agriculture de Bayeux; *Mallet*, id.; *de Juvigny*, id.

Le Congrès a fait une intéressante excursion à Bergues, à Cassel et au château d'Esquelbec, où il a été reçu avec empressement par le châtelain, membre de la Société française d'archéologie.

L'Institut des provinces avait convoqué en même temps, à Dunkerque, des assises scientifiques qui ont été très-suivies; elles ont été présidées par MM. Kulhman, Lestiboudois et de Caumont.

Congrès scientifique de France, 27e. *session, à Cherbourg.* — La session de 1860, à Cherbourg, a été une de celles qui ont réuni le plus de membres; il y en avait près de 600. M. *Coste*, membre de l'Institut, a fait une communication des plus intéressantes.

Jamais on n'avait encore vu prendre part au Congrès scientifique un nombre aussi considérable de membres de l'Institut des provinces. Nous en avons compté 36 : MM. *de Caumont*, de Caen; *Le Coq*, de Clermont; *Bouillet*, id.; *Bouet*, de Caen; *Baruffi*, de Turin; *Challe*, d'Auxerre; *Canat de Chizy*, de Châlon-sur-Saône; *Le Petit*, de Tilly-sur-Seules; le marquis *de Fournès*, de Bayeux; *Gaugain*, de Caen; *Ollivier*, ingénieur en chef du Calvados; *de Lustrac*, de Rennes; *Le Harivel-Durocher*, sculpteur; *Prétavoine*, maire de Louviers; *Taillandier*, de Paris; *Ballin*, archiviste de l'Académie de

Rouen; le vicomte *de Cussy*, de Paris; *Bouchard-Huzard*, id.; *Castel*, de St.-Lo; l'abbé *Noget-Lacoudre*, supérieur du Séminaire de Sommervieu; *Mabire*, maire de Neufchâtel; *Roux*, de Marseille; *Dupuis*, conseiller à la Cour d'Orléans; *Léon de La Sicotière*, d'Alençon; le comte *Foucher de Careil*, de Paris; *Guéranger*, du Mans; *Félix de Verneilh*, de la Dordogne; *de Buzonnière*, d'Orléans; *Parker*, d'Oxford; *R. Bordeaux*, d'Évreux; le comte *de Pontgibaud*, de Montebourg; *Besnou*, secrétaire-général du Congrès; le vicomte *du Moncel*, id.; *Morière*, professeur à la Faculté des sciences de Caen; *Mosselman*, de Paris; *de Glanville*, de Rouen; *Tudot*, de Moulins.

Outre les membres que nous venons de citer et qui, à quelques exceptions près, font partie de la *Société française d'archéologie*, cette Compagnie était encore représentée au Congrès par MM. le vicomte *de Guiton Villeberge*, d'Avranches; l'abbé *Decorde*, de Bures (Seine-Inférieure); l'abbé *Marie*, doyen d'Évrecy (Calvados); *Noël*, secrétaire-général du Congrès; *Le Chanteur de Pontaumont*, de Cherbourg; *de Brébisson*, de Falaise; le comte *d'Estaintot*, de la Seine-Inférieure; l'abbé *Laureau*, de l'Yonne; le vicomte *de Cumont*, de la Sarthe; *Goffin-Delrue*, de Mons (Belgique); *Poisat*, architecte à Béfort (Haut-Rhin); *de Liesville*, du Calvados; *Le Blanc*, trésorier de l'Association normande; *du Ferrage*, de Caen; *Mennechet*, juge à Abbeville; *du Poërier de Portbail*, de Valognes; *Saint-Jean*, membre du Conseil général du Calvados; le comte *de Tocqueville*; le prince *A. de Broglie*; *Bourgeois*, de Saintes; *A. de Campagnolles*, de Vire; *de La Londe*, ancien officier de cavalerie, à Rouen; *Chevereau*, de Neufchâtel (Seine-Inférieure); *Metayer-Masselin*, de Bernay; *de Montrond*, de Valence (Drôme); *Carlier*, de Dunkerque; le comte *de Semainville*, de l'Eure; *Duval de Fraville*, de la Haute-Marne, ancien sous-préfet; *Le Boulleur*, de Verneuil; le docteur *Le Peltier*, de la Sarthe; *de Toulmon*,

de Paris ; le marquis *d'Aigneaux*, de Picauville ; le marquis *de Sesmaisons*, de Flamanville ; le comte *Bignon (Jérôme)*, du Rozel (Manche) ; l'abbé *Le Goupy*, de Brix ; *V. Chatel*, de Vire ; le comte *de Cornouiller*, du Calvados ; *G. Villers*, de Bayeux ; *Ed. Fleury*, substitut à Valognes ; l'abbé *Gilbert*, grand-vicaire à Coutances ; l'abbé *Livet*, du Mans ; *Michel d'Anoville*, maire d'Auderville ; *Ch. Givelet*, de Reims ; *A. Bequet*, de Namur.

M. Métayer, de Bernay, avait fait une curieuse exposition d'estampages de pierres tombales dans la grande salle du Tribunal.

Parmi les autres notabilités qui ont pris part au Congrès et régulièrement assisté aux séances, nous citerons encore : MM. *Chatin*, botaniste célèbre, professeur à Paris ; le vicomte *de Tocqueville*, président de la Société de Compiègne ; *Mahias*, de Rennes ; *Laurent Lesseré*, d'Auxerre ; le docteur *Riboli*, de Turin ; le docteur *Herpin*, de Metz ; *Ancelon*, de la Meurthe ; le docteur *Nittinger*, de Stuttgard ; *Herpin de Fremonde*, capitaine de frégate ; *de Rostan*, id. ; le général *Meslin*, maire de Valognes, grand-officier de la Légion-d'Honneur ; le docteur *Le Bel*, botaniste, à Valognes ; *Le Jolys*, président de la Société d'histoire naturelle de Cherbourg ; *René Taillandier*, de Paris ; l'abbé *Vignon*, de Valognes ; *de La Bretonnière*, ancien colonel de cavalerie ; *Doyère*, professeur d'histoire naturelle, à Paris ; *Gisles*, ancien maire de Valognes ; *Jules Herpin*, de Brix (Manche) ; *Le Royer*, de Vincennes ; *Le Comte*, ingénieur en chef des mines ; *Bernard Plagne*, professeur de chimie de la Marine ; l'abbé *Langlois*, directeur de l'établissement Ste.-Marie, près Caen ; *M. de Monthuchon*, de Coutances ; *de La Chapelle*, docteur en Droit ; *Lesdos*, secrétaire de la Société d'agriculture de Cherbourg ; *de Saint-Wulfrand*, lieutenant de vaisseau ; *Des Landes*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; *Henry*, conservateur du musée

de peinture ; *de Mas*, capitaine de frégate ; le vice-amiral comte *Bouet de Willaumez*, préfet maritime ; *Elvard*, professeur au Conservatoire de musique, à Paris ; *de Rouvière*, lieutenant-colonel du génie ; *Ludé*, maire de Cherbourg ; le général comte *du Moncel*, ancien pair de France ; *de Fontenillat*, propriétaire, à Valcanville.

Les bureaux ont été composés de la manière suivante :

Président général, M. *Le Coq ;* MM. *de Caumont*, *Roux*, de Marseille ; le vicomte *de Cussy*, l'abbé *Baruffi*, *Challe*, d'Auxerre, vice-présidents généraux ; MM. *Noël*, le vicomte *Th. du Moncel*, *Besnou*, secrétaires-généraux ; M. *Langlois*, trésorier général ; M. *Lechanteur de Pontaumont*, archiviste général.

1re. SECTION *(Sciences physiques et naturelles).*—Président, M. *Bouillet*, de Clermont-Ferrand ; vice-présidents : MM. *de Brébisson*, de Falaise ; *Chatin*, professeur à l'École de pharmacie ; *Le Royer*, professeur, à Vincennes ; *Morière*, professeur d'histoire naturelle, à Caen.

2e. SECTION *(Agriculture, industrie).*— Président : M. *de Buzonnière ;* vice-présidents : MM. *Guéranger*, comte *d'Estaintot*, *Mahias*, *Laurent-Lasserré*.

3e. SECTION *(Médecine).*— Président, M. *Le Pelletier*, de la Sarthe ; vice-présidents : MM. *Auzoux*, *Herpin*, de Metz ; *Dufour*, *Riboli*, *Ancelon*.

4e. SECTION *(Archéologie).* — Président : M. *Félix de Verneilh ;* vice-présidents : MM. *Canat de Chizy*, l'abbé *Le Petit*, *Carlier*, l'abbé *Laureau*, *de La Sicotière*.

5e. SECTION *(Littérature, Beaux-Arts, etc.).*—Président : M. le comte *Foucher de Careil ;* vice-présidents : MM. *Raymond Bordeaux*, *Le Harivel-Durocher*, *Ballin*, *Taillandier*, *Villemesens*.

Les sections qui ont produit le plus de travaux intéressants sont la section d'*histoire naturelle*, la section d'*archéologie*

et celle de *littérature et beaux-arts.* La section d'agriculture vient ensuite. La section de médecine occuperait le 5e. rang, d'après notre manière d'apprécier les résultats. La section de médecine était, comme toujours, moins nombreuse que les autres sections. M. le docteur Nittinger, de Stuttgard, a fait un acte de générosité qui donnera aux travaux de la section un grand retentissement. Profondément convaincu que certaines maladies sont inoculées par le vaccin, il a déposé un acte par lequel il offre 10,000 fr. pour être décernés en prix par le Congrès à l'auteur du meilleur mémoire sur les dangers de la vaccine, lequel serait décerné, s'il y a lieu, à Bordeaux en 1861 ou dans les sessions suivantes.

Les belles improvisations de M. le comte Foucher de Careil et le talent remarquable de M. le Secrétaire de la section, M. le marquis de Fournès, ont donné beaucoup d'intérêt aux séances de la 5e. section.

Dans la 4e. *(Histoire et archéologie)*, qui intéresse plus particulièrement les lecteurs du *Bulletin monumental*, les questions nos. 3, 4, 7, 8 et 9 du programme ont été traitées d'une manière remarquable par MM. de Rostain, de Caumont, de Verneilh, Parker, de Chizy et quelques autres membres. Le résumé de la discussion sur les questions 7 et 8, par M. de Chizy, sera un des chapitres les plus importants du compte-rendu.

Les études hagiographiques de MM. les abbés Gilbert et Noget sur St.-Floxel ont aussi vivement intéressé la section.

Des excursions botaniques, géologiques et archéologiques ont eu lieu au Roule, à Martinvast, à Tourlaville et aux Pieux.

Le 9, le Congrès s'est transporté à Valognes où le Concours provincial de l'Association normande, organisé par M. du Poërier de Portbail, offrait un spectacle imposant.

La section d'archéologie a visité les ruines romaines d'Allonne sous la direction de MM. de Verneilh et Bordeaux. Un banquet a été offert au Congrès par la ville de Valognes.

Le lendemain, 10 septembre, M. Le Coq, président général du Congrès, en prononçait la clôture à 10 heures du soir.

Le 8, le Congrès avait entendu avec une vive satisfaction une lettre, par laquelle M. Charles Des Moulins, secrétaire-général de la 28e. session qui se tiendra à Bordeaux en 1861, invitait tous les membres du Congrès de Cherbourg à prendre part à celui de Bordeaux. Cette lettre, écrite avec le talent dont M. Des Moulins a donné tant de preuves, a été couverte d'applaudissements et chacun témoignait hautement l'intention de se rendre à l'appel du savant secrétaire-général.

Inspection de quelques églises du canton de Tilly. — MM. de Caumont, le baron E. de Fontette, L. Gaugain et Mallet, de la Société française d'archéologie, ont visité, sur l'invitation de M. l'abbé Le Petit, doyen de Tilly, et guidés par lui, plusieurs églises de ce canton auxquelles la Société française d'archéologie avait accordé, à différentes époques, des secours pour contribuer aux réparations qui y ont été faites.

La Compagnie a d'abord visité l'église du chef-lieu dans laquelle elle a vu, avec le plus grand plaisir, les travaux récemment faits, avec le goût et la sagacité dont M. l'abbé Le Petit a donné tant de preuves : un épais enduit de chaux qui recouvrait l'appareil très-curieux des murs de la nef a été enlevé ; de grandes fenêtres carrées modernes, sans proportion, pratiquées dans ces beaux murs en arêtes de poisson, vont être toutes remplacées par des ouvertures à plein-cintre et à claveaux séparés par un épais mortier rougeâtre, comme les fenêtres primitives, dont il existe encore deux spécimens.

Ces réparations restitueront à la nef de l'église de Tilly un caractère que lui avaient fait perdre des travaux mal entendus.

A Audrieu, M. l'abbé Le Couvreur, membre de la Société, a reçu la Commission. La charmante abside romane

ouverte dans le mur oriental du transept nord (Voir la *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont, t. Ier.) a été démasquée : elle va être complètement restaurée, et c'est un charmant petit morceau d'architecture ; la façade occidentale de la nef, dans le style du XIIIe. siècle, et la reprise des murs latéraux de la nef, sont des travaux de feu M. Vérolles, membre de la Société française d'archéologie, mort récemment architecte du Calvados. Des voûtes en plâtre, en style du XIIIe. siècle, ont été faites dans la nef.

Il reste maintenant encore des réparations à faire, soit aux clochetons de la tour, soit à la tour elle-même, soit aux bas-côtés. M. le Curé a montré à la Commission un vase à eau bénite en bronze, sur lequel on lit l'inscription suivante, en caractères gothiques :

L D m v^cc iiii^xx xv (1595) noble D. Charlotte Boutin fesme de noble hoe Nicolas Cotart.

L'église d'Audrieu était un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Vendôme ; le presbytère est dans le bâtiment du prieuré qui a des contreforts et quelques parties anciennes.

La Commission a visité ensuite Putot et Norrey.

Putot a été restauré complètement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et ces travaux ont paru satisfaisants.

Le carrelage du sanctuaire, avec les incrustations en pierre noire de Fontenay coupées avec beaucoup de précision, les trois autels romans, en pierre de Caen, reproduisant l'autel de St.-Germer, et les moulures romanes qui remplacent les rétables des deux autels secondaires, ont attiré l'attention des Commissaires. M. le Curé paraît bien connaître l'histoire de l'architecture : il nous a dit avoir, en refaisant le maître-autel, trouvé sur le mur une date se reportant au XIVe. siècle. Toutes les fenêtres ont des vitraux modernes, fournis par M. F. Langlois.

L'église de Norrey a, depuis quelques années, été dégagée

des terres qui s'étaient élevées autour du chevet : la Société française a accordé, sur la demande de M. le commandant de Fontanès, une allocation pour contribuer aux restaurations de l'intérieur ; des colonnettes ont été rétablies dans le pourtour des bas-côtés. M. l'abbé Le Petit a surveillé la sculpture d'une belle guirlande de feuilles de vigne près du chevet.

M. le Curé de Norrey comprend toute la valeur de sa belle église.

En résumé, la Commission a eu lieu d'être satisfaite, et elle a vu avec le plus grand plaisir que, dans le canton de Tilly, on apporte le plus grand intérêt à la conservation des monuments religieux.

Obélisque de la bataille de Fontenoy. — La bataille de *Fontanetum*, près Auxerre, que se livrèrent, en 841, les enfants de Louis-le-Débonnaire, et qui se termina par la déroute de l'empereur Lothaire, peut être envisagée à deux points de vue différents. Ce fut une lutte fratricide entre les princes, comme entre les diverses parties de la nation des Francs. Ce fut une sanglante boucherie, où la moitié des guerriers de race franque resta sur le champ de bataille. Mais la victoire du roi Charles-le-Chauve, en séparant définitivement la France de l'Empire d'Occident, a fondé l'indépendance de la nationalité française. L'extermination d'une grande partie de la race franque força l'autre à se fondre dans l'élément gaulois pour former, avec cette nation auparavant sujette, une nation nouvelle, dont la langue vulgaire devint la langue nationale et finit par exclure l'idiome tudesque du peuple conquérant. Aussi un historien moderne, M. Henri Martin, dit-il justement que ce n'est qu'au lendemain de la bataille de *Fontanetum* que commence l'histoire de France.

Depuis trois cents ans, les historiens sont accoutumés à transporter le lieu de cette bataille hors de son emplacement

véritable. Les uns, depuis le roman d'un rêveur, appelé Guillaume Paradin, l'ont mis à Fontenay près Chablie, à 5 lieues de la rive droite de l'Yonne (Fauchet, Mézeray, Daniel, etc.). Les autres, induits en erreur par une première dissertation de Lebeuf, qui ne connaissait alors qu'une copie défectueuse de la Chronique de Nithard, historien de cette grande bataille, l'ont porté à Fontenailles, près Druyes. Le texte restitué de Nithard ne souffre pourtant aucune équivoque, et Lebeuf l'avait reconnu plus tard. Mais sa première dissertation existait seule quand Dom Bouquet publia le tome VII du *Recueil des historiens de la Gaule;* le docte Bénédictin renvoya à cette dissertation pour l'explication du texte. Et depuis, malgré les rétractations de Lebeuf, qui n'ont eu qu'une notoriété plus restreinte que sa dissertation première, tout le troupeau des historiens, même les meilleurs, a placé la bataille de 841 entre Druyes et Fontenailles.

En réalité, elle a eu lieu à Fontenoy-en-Puisaye, bourg de l'Auxerrois, sur la rive gauche et à 5 lieues de l'Yonne, qui, dès le Ve. siècle, a dans les chartes le nom de *Fontanetum;* entre ce bourg et celui de Thury (*Tauriacum*). Les camps des deux armées étaient, selon Nithard, à *Tauriacum* et à *Fontanetum*, et l'empereur Lothaire fut attaqué par ses frères près de *Fontanetum.*

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne a voulu ériger, sur cet emplacement, un monument commémoratif. L'un de ses membres, M. le baron du Havelt, également membre de la Société française d'archéologie, qui a son château près de là, a désiré en supporter seul la dépense. Il consiste dans un obélisque monolithe, ayant, avec son socle, 8 mètres de hauteur et élevé sur un tertre de 2 mètres de haut. La colline au sommet de laquelle il s'élève était, selon les traditions du pays qui concordent pour les noms de localités avec le texte de Nithard, le lieu central de la bataille.

Sur le corps de l'obélisque a été gravée l'inscription suivante :

PRÆLIUM
AD FONTANETUM
XXV JUNII DCCCXLI.

Et sur le socle

ICI FUT LIVRÉE,
LE 25 JUIN 841,
LA BATAILLE DE FONTENOY
ENTRE LES ENFANTS
DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.
LA VICTOIRE DE CHARLES-LE-CHAUVE
SÉPARA LA FRANCE
DE L'EMPIRE D'OCCIDENT,
ET FONDA L'INDÉPENDANCE
DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE.

Le monument a été inauguré en grande pompe le 25 juin, jour anniversaire de la bataille. Mgr. l'Archevêque de Sens avait délégué, pour procéder à la bénédiction, un de ses grands-vicaires, M. l'abbé Bravard. La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, qui avait présidé à la direction et à l'exécution des travaux, assistait en corps à cette cérémonie qui avait attiré, de dix lieues à la ronde, une prodigieuse affluence de spectateurs. Deux discours ont été prononcés, l'un par M. l'abbé Bravard et l'autre par M. Challe, président de la Société, représentant la Société française d'archéologie et l'Institut des provinces.

La veille, la Société des sciences de l'Yonne avait tenu à Auxerre une séance publique. Le président y avait lu un mémoire pour expliquer et réfuter les erreurs des historiens sur

l'emplacement de la bataille, et justifier celui que, d'accord avec la tradition locale et selon les preuves les plus irrésistibles, la Société avait choisi pour l'érection du monument.

D. M.

Musée archéologique de Philippeville. — Nous recevons, de M. Joseph Roger (de Caen), architecte à Philippeville (Algérie), le catalogue raisonné du Musée archéologique qu'il a organisé dans cette ville. Quoique fondé seulement depuis un an, ce musée contient déjà environ trois cents objets d'antiquité et s'augmente tous les jours. G. B.

PUBLICATIONS. — *Grenoblo malhérou*, un volume in-4°. orné de deux cents vignettes sur bois, par MM. RAHOULT et DARDELET. Grenoble, 1860. — Depuis quelques années, la ville de Grenoble a changé de face. Sur les bords de sa rivière, encaissée jadis entre deux lignes informes de maisons, elle a vu s'élever des quais superbes qui les ont remplacées; ses rues se sont élargies; de nouvelles ont été ouvertes, et un pavé modèle a remplacé l'antique caillou roulé; le gaz a été substitué au sombre reverbère; le commerce a suivi ce mouvement de progrès en cherchant à marcher sur les traces de la capitale, et des magasins aux devantures somptueuses ont succédé aux boutiques sans feu et sans lumière du commencement de ce siècle.

Mais ce n'est pas là, malgré que nous le constations avec plaisir, ce qui nous intéresse le plus, nous dont la mission est de rechercher l'art partout où il se trouve, de le protéger de nos vœux toujours, de notre initiative quand nous le pouvons. Ce qui nous touche le plus, ce sont les vieux monuments prêts à disparaître devant les besoins ou les caprices de l'édilité moderne, ou sous les coups d'une restauration maladroite. Ce qui nous touche le plus, ce sont les conditions d'existence

qu'on leur fait, soit en leur donnant une destination peu en harmonie avec celle de leur origine, soit en les encadrant gauchement au milieu de constructions sans goût où ils semblent hurler de se trouver, soit enfin en leur faisant subir, sous le prétexte de la sûreté publique, d'ineptes réparations d'un style bâtard. Il nous semble alors voir ces gardiens de la Tour de Londres qui se pavanent, dans leur costume du temps d'Henry VIII au milieu des ridicules fracs modernes : bien heureux encore quand, sous leur tunique de velours et d'or du XVIe. siècle, nos yeux ne sont pas blessés à la vue du pantalon et de la chaussure modernes. Ce qui nous touche le plus, ce sont les travaux de ces savants modestes, de ces artistes consciencieux,—les Bénédictins de notre époque,—qui vouent leurs loisirs et leurs veilles au bonheur de faire revivre les annales historiques ou monumentales de la ville qui les a vus naître. A côté des efforts des siècles écoulés, qui se sont donné tant de peine pour transmettre aux générations futures la trace de leur passage; à côté de l'indifférence ou du vandalisme des siècles plus rapprochés de nous, qui, oublieux de leurs pères, n'ont pas craint de négliger leur œuvre, ni même de la martyriser quand ils ne la détruisaient pas complètement, nous sommes heureux de considérer les efforts de notre époque pour reconstituer ce passé, pour le consolider, pour le fixer par les moyens les plus propres à l'empêcher de périr. Et, sans sortir du domaine qui est le nôtre, celui de la conservation effective des monuments, qu'il nous soit permis de louer les tentatives qui ont pour but et pour résultat de rappeler le souvenir de ceux qui ne sont plus, comme aussi de faire l'inventaire de ceux qui peuvent disparaître incessamment sous les efforts des hommes ou du temps.

A ce titre, une publication de province se recommande particulièrement à nos encouragements et à nos éloges. Nous avons parlé de Grenoble, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une ville où les

lettres et les arts sont cultivés avec amour et avec un égal bonheur; le Congrès scientifique de France, qui y a tenu sa vingt-quatrième session, au mois de septembre 1857, n'a pu que constater, d'une façon brillante, que l'esprit de cette noble cité est à la hauteur de son intelligence et de son patriotisme. MM. Rahoult et Dardelet, deux enfants de Grenoble, le premier par la naissance, le second par l'adoption; le premier, membre actif de cette pléïade de peintres qui représente si honorablement l'art Dauphinois dans nos expositions publiques; le second, graveur distingué dont les lecteurs du *Bulletin monumental* connaissent les illustrations, viennent de donner une nouvelle édition du *Grenoblo malhérou* (1), poème du crû, dans le vieux langage du pays, c'est-à-dire plein de verve facile et de ces mots qui ne vieillissent jamais et restent populaires, malgré les révolutions ou plutôt à cause des révolutions de notre langue. Un désastre récent (2 novembre 1859) a ravivé encore, s'il est possible, le souvenir du vieux poème, écho de l'inondation de 1733. Chacun a voulu comparer, après cent vingt-sept ans, les effets de deux inondations semblables : on y a retrouvé les mêmes détails, les mêmes effets, quelques noms de rues vieillis ou disparus à côté de noms existant encore; on a aimé à mesurer l'élévation des eaux, les points de la ville qui, par des nivellements successifs, se sont abaissés ou exhaussés; on a surtout aimé à retrouver, encadrés dans cette poésie *humoristique*, qu'on nous pardonne cette expression dans une contrée où le *spleen* est inconnu! — nous aurions peut-être dû dire simplement dans cette poésie ravissante de bonhomie et de traits heureux; — on a surtout aimé, disons-nous, à retrouver l'aspect antique et sentant son moyen-âge de quelques-uns des quartiers

(1) 1 vol. grand in-4°., contenant de 7 à 9 livraisons et renfermant près de 200 illustrations. Grenoble, imp. de Baratier frères et fils.

du vieux Grenoble, de ses monuments disparus, de ceux qui existent encore, mais la plupart dans des conditions de lumière, d'air et d'entourage bien différentes de ce qu'elles étaient alors. On a aimé encore à retrouver les sites si pittoresques des environs que, grâce aux facilités offertes par la muse de Blanc dit La Goutte, l'auteur du poème, l'artiste a su animer avec tant d'à-propos.

Il est difficile en effet de trouver en province une publication artistique faite avec plus de soin et d'intelligence. Dessins, gravure, impression et papier, tout marche de pair. On peut faire aussi bien; il n'est pas facile de faire mieux. Cependant qu'il nous soit permis, tout en louant, de faire aussi une petite part à la critique que nous croyons fondée, mais qui ne peut nuire en rien au succès de l'œuvre et à la vérité des dessins, dont l'application seule nous paraît quelquefois un peu fautive; critique que nous présentons, du reste, sous toutes réserves et avec toute la prudence qui doit être notre partage.

« Il n'est pas besoin de vous faire remarquer, ont dit les éditeurs dans le prospectus qu'ils lancèrent il y a six mois à peine, que ce livre est plus qu'une œuvre de fantaisie et de récréation : c'est de l'histoire pour les yeux, c'est le portrait de la ville de Grenoble au siècle passé et la reproduction de ce qu'elle possède encore en vieilles constructions. »

Est-ce bien toujours *le siècle passé* dont on a donné l'image? Les monuments représentés étaient-ils bien, en 1733, dans l'état où ils ont été reproduits? Et M. Rahoult, dont nous sommes loin de méconnaître les excellentes intentions, n'aurait-il point commis quelques anachronismes involontaires ou plutôt un peu *forcés*, quand on songe au désir qu'il avait de *pourctraire* son cher Grenoble, et à la pénurie de documents artistiques dans laquelle il a dû se débattre pour arriver à rassembler ces précieux témoignages du passé? Certains d'entre eux ne sont pas, nous le croyons du moins, exactement con-

temporains de l'inondation dont ils illustrent le récit. Cependant, si, comme on nous l'assure, M. Rahoult fait suivre le *Grenoblo malhérou* d'une liste raisonnée de ses dessins, c'est-à-dire d'un compte-rendu des sources où il a puisé et de la date des titres originaux, nous comprenons dès-lors sa pensée, et notre critique tombe d'elle-même devant ce fait qui doit remettre chaque chose à sa place.

Quant à la manière dont ces dessins ont été interprétés par M. Dardelet, nous nous abstiendrons d'éloges qui pourraient blesser la modestie de notre excellent graveur. Heureux, si ce que nous en disons peut inspirer le désir de connaître cette charmante production du sol Dauphinois autrement que par notre analyse, si incomplète et si insuffisante pour une œuvre de ce genre.

G. VALLIER,
De la Société française d'archéologie.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Le Bastard de Mesmeur.* — La mort récente de M. Le Bastard de Mesmeur sera longtemps ressentie par les archéologues bretons, comme une des pertes les plus sensibles que la province pouvait faire au point de vue de l'histoire et de la conservation des traditions les plus intimes du pays. Personne ne savait, aussi bien que M. de Mesmeur, l'histoire des familles de ce pays et ne reliait, avec tant de sûreté, les événements presqu'effacés d'un passé qui emporta avec lui tant de leçons curieuses et utiles. M. de Mesmeur passait, aux yeux de ses amis, pour avoir recueilli d'innombrables documents sur la plupart des familles qui ont successivement imprimé aux affaires de la province l'action la plus sûre et la plus prolongée. Espérons que ces documents, dont beaucoup étaient déjà mis en ordre, ne seront pas perdus pour la science, et que les deux fils, hommes très-distingués, qu'il laisse dépositaires de sa pensée, ne priveront

pas le public de toutes les richesses scientifiques qu'avait amassées, pendant une longue carrière, l'homme distingué que beaucoup de lecteurs du *Bulletin monumental* ont pu apprécier au Congrès archéologique de Nantes, dont M. de Mesmeur fut l'un des présidents en 1856.

DU CHASTELLIER,
De l'Institut de France.

Mort de M. de Répécaud, membre de l'Institut des provinces. — M. le colonel du génie de Répécaud, commandeur de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut des provinces, à Arras, est mort récemment dans cette ville. M. de Répécaud avait assisté à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France. Il était, depuis plusieurs années, un des délégués de l'Académie d'Arras au Congrès de l'Institut des provinces à Paris. M. de Répécaud est auteur de plusieurs ouvrages sur les sciences mathématiques et d'un grand nombre de mémoires rapports, discours, etc., sur divers sujets.

Mort de M. Foucard, doyen de la Faculté de Droit de Poitiers. — Nous apprenons aussi la mort de M. Foucard, doyen de la Faculté de Droit de Poitiers.

M. Foucard avait été, en 1834, un des secrétaires de la session du Congrès scientifique de France à Poitiers; il avait été un des membres actifs du Congrès archéologique quand il siégea dans cette ville en 1843. M. Foucard était aussi un des fondateurs de la Société des Antiquaires de l'Ouest. M. Foucard est auteur de plusieurs ouvrages sur le Droit et de plusieurs Mémoires, imprimés dans la collection des Antiquaires de l'Ouest.

DE CAUMONT.

Mort de M. du Hamel de Milly. — M. de Milly, membre

de la Société française d'archéologie, commandeur de l'ordre du Christ, avait fait ses études à Bayeux et à Paris. C'était pour moi un ami d'enfance, un homme de bien, un homme de cœur, un homme de talent : toujours prêt à seconder nos efforts, ce fut lui qui décida les propriétaires des derniers restes de l'abbaye de Savigny à me les vendre en 1838; il voulut bien, pendant plusieurs années, veiller à leur conservation.

M. de Milly est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages religieux qui avaient reçu l'approbation du Père de l'Église. Son style était pur, élégant et facile. Dévoué à sa famille, qu'il aimait autant qu'il en était aimé lui-même, M. de Milly habitait le château de Milly, près de Mortain, quand il a été frappé d'une attaque d'apoplexie. M. de Milly n'avait que 59 ans. Il avait épousé une des filles du comte d'Aubigny, d'Assy, de l'arrondissement de Falaise : il laisse un fils et une fille issus de ce mariage.

De Caumont.

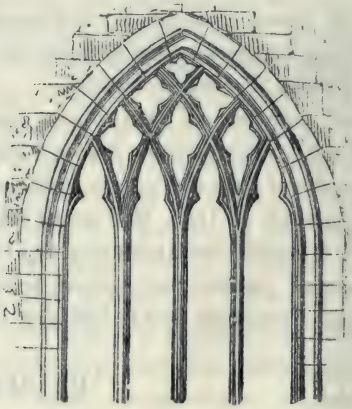

NOTICE

ARCHÉOLOGIQUE ET LITURGIQUE

SUR

L'ENCENS ET LES ENCENSOIRS,

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de la Société française d'archéologie.

(Suite et fin.)

CHAPITRE V.

SYMBOLISME DE L'ENCENS, DE L'ENCENSOIR ET DE LA NAVETTE.

Plusieurs liturgistes avancent que les cérémonies de l'Église ne doivent en général leur adoption qu'à des motifs d'un ordre purement physique et naturel. D'autres pensent au contraire qu'elles ont toutes été établies pour des raisons mystiques et spirituelles. Un grand nombre enfin, prenant un juste milieu, reconnaissent à la vérité qu'il y a des rites que la bienséance seule ou la nécessité ont introduits, mais ils soutiennent en même temps avec raison qu'il y en a beaucoup qui n'ont eu pour principe que la religion et la piété.

Dom Claude de Vert, trésorier de l'abbaye de Cluny, est un de ceux qui se sont le plus hautement déclarés pour le naturalisme ou, si l'on veut, le matérialisme des cérémonies. Un

homme dans les lumières duquel il avait confiance (1), attribuait un jour, en sa présence, l'usage des cierges à la nécessité où l'on s'était trouvé de se réunir dans les catacombes ou d'autres lieux obscurs. Partant de cette réflexion, il bâtit tout son système et admit que toutes les autres pratiques de l'Église avaient eu aussi primitivement, comme celle-là, une cause physique. Ainsi, suivant lui, si l'on a employé de l'encens à la messe, c'est qu'il fallait corriger la mauvaise odeur des retraites souterraines où se célébraient les saints mystères pendant la persécution. Si l'on donnait aux nouveaux baptisés un cierge pour retourner des fonts à l'autel, c'est qu'ils en avaient besoin dans ces caves ténébreuses où l'auguste sacrement leur était conféré. Dans les vêtements blancs dont on les revêtait, il ne faut voir que la transformation des linges dont on s'était d'abord servi pour s'essuyer quand le baptême était conféré par immersion. L'emploi du saint-chrême pour l'administration du même sacrement vient de ce que, chez toutes les nations et surtout chez les Orientaux, on avait soin, après s'être baigné, de se frotter d'huile, pour empêcher la peau de se dessécher et de se rider, etc. (2).

Notre intention n'est pas de combattre ici toutes ces explications naturelles dont Joseph Languet, alors évêque de Soissons, s'est appliqué à montrer la fausseté dans un savant travail qui a pour titre : *De vero Ecclesiæ sensu circa sacrarum cæremoniarum usum* (3). Nous ne pouvons cependant nous dispenser de faire quelques observations sur le sujet qui nous occupe.

(1) Jean Gaudouin, professeur royal de la langue hébraïque.

(2) Claude de Vert : *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de la messe*, t. Ier., pages XVIII, XXXIII, 204, et t. II, page 390.

(3) Migne, *Theologiæ cursus completus*, t. XXVI, col. 723 et suiv.

1°. Nous avons vu que, dans les trois premiers siècles, on ne s'était pas servi de parfums dans les réunions chrétiennes. Les païens avaient trop profané l'encens en le brûlant devant leurs idoles pour qu'on pensât alors à l'employer dans le culte du vrai Dieu. C'est cependant à ces temps que le trésorier de l'abbaye de Cluny est obligé de nous faire remonter pour soutenir ses suppositions.

2°. Au IVe. siècle, époque à laquelle on commença assez généralement à introduire les encensements dans les cérémonies de la religion, on ne devait pas craindre les odeurs désagréables. Les églises étaient en effet spacieuses, magnifiquement construites et plus aérées qu'elles ne le sont maintenant, car le plus souvent il n'y avait aux fenêtres que des jalousies ou des fermetures à jour par lesquelles l'air pouvait facilement passer. Quelquefois l'intérieur de la basilique était lambrissé avec des planches d'un bois très-odorant.

3°. Il résulte du témoignage de saint Ambroise et de l'auteur de la *Hiérarchie ecclésiastique*, ainsi que des dispositions des plus anciennes liturgies, que les encensements se sont toujours faits à la messe et pendant les offices avec une grande solennité. C'étaient, dès l'origine, les principaux ministres de la religion, c'étaient les évêques quand ils célébraient qui remplissaient cette fonction. Ils ne s'en acquittaient d'ailleurs qu'après avoir demandé à Dieu de répandre sur le peuple ses plus abondantes bénédictions. Or, comment tout cela s'expliquerait-il dans le sentiment de Claude de Vert? Est-ce que le chef vénéré de l'assemblée se serait chargé lui-même, pendant l'action sainte qu'il accomplissait, de fumigations qui n'auraient eu d'autre but que celui de désinfecter l'air ? Est-ce qu'il les aurait faites avec tant de pompe? Est-ce qu'il les aurait accompagnées de semblables prières?

4°. L'auteur de la *Hiérarchie ecclésiastique* nous apprend que chez les Orientaux, dans les cérémonies du saint-chrême,

le pontife commençait à encenser tout le tour de l'autel comme à la synaxe. Dans cette circonstance, y avait-il donc lieu de craindre les mauvaises odeurs ? Le lieu des réunions n'était-il pas suffisamment embaumé par le saint-chrême lui-même ? Les Grecs ont toujours fait entrer dans sa composition un grand nombre de substances odorantes, et l'on sait qu'il se préparait d'avance dans l'église en mélangeant sur le feu tous ces suaves parfums. Cela se pratique encore chez eux de la même manière (1).

5°. Du temps de Constantin, on avait dans certaines églises, pour faire brûler l'encens, des vases d'or qu'enrichissaient de remarquables bas-reliefs et une multitude de pierreries. Leur poids quelquefois était assez considérable, et c'était ou devant les autels, ou devant les statues des saints qu'on les plaçait. Pourquoi tant de richesse et de magnificence? Pourquoi la place affectée à ces vases, si on se proposait seulement de désinfecter l'église? Des encensoirs en cuivre, ou en un autre métal d'un prix peu élevé, n'eussent-ils pas suffi pour cela, et n'eût-on pas dû les mettre de préférence dans les endroits où les fidèles étaient plus nombreux ?

6°. Les Juifs, en brûlant de l'encens, ne se proposaient pas de chasser les mauvaises odeurs. C'était à leurs yeux une offrande agréable au Seigneur et qui exigeait de la part de celui qui la faisait de saintes dispositions. « Les prêtres se conserveront saints pour leur Dieu, est-il dit dans le *Lévitique*, ils ne souilleront point son nom, car ils présentent l'encens du Seigneur et ils offrent le pain de leur Dieu. C'est pourquoi ils seront saints » (2). La pensée des premiers chrétiens a été la même que celle des Israélites, et cela est évidemment établi

(1) Chardon, *Histoire des Sacrements*, section 2e., ch. II, t. XX du *Cours complet de Théologie*, publié par M. l'abbé Migne, col. 171.

(2) *Lévitique*, ch. XXI, vers. 6.

par plusieurs des autorités que nous avons déjà invoquées. Saint Éphrem, recommandant à ses disciples de ne pas l'ensevelir avec des aromates, de ne pas faire brûler de l'encens près de son cercueil, ajoute : « Offrez au Seigneur vos parfums, brûlez votre encens dans la maison de Dieu, pour sa gloire et sa louange, parce que c'est là qu'il habite. » Le saint ne considérait donc pas, on le voit, l'emploi des substances aromatiques comme un moyen de neutraliser les exhalaisons délétères ou de flatter l'odorat ; c'est pour la gloire et la louange de Dieu qu'il veut qu'on les brûle ; c'est une offrande qu'il croit devoir lui être agréable. Saint Ambroise était persuadé qu'un ange assistait aux encensements qui se faisaient à l'autel. Il les regardait donc comme des cérémonies vraiment religieuses. Dans la liturgie de saint Jacques, l'offrande de l'encens est mise en parallèle avec les parfums brûlés en l'honneur de Dieu par Aaron et Zacharie, et le prêtre demande qu'elle soit reçue par le Seigneur pour la rémission de ses propres péchés et de ceux du peuple.

Après avoir, il nous semble, démontré jusqu'à l'évidence que les assertions de Claude de Vert ne peuvent être admises, il nous reste à faire connaître les explications des auteurs qui ont adopté une opinion contraire. Pour que notre travail soit aussi complet que possible, nous les donnerons toutes, quoiqu'il y en ait, nous l'avouerons, qui soient bien forcées. Il sera facile de ne pas confondre les raisons qui se sont présentées naturellement, que l'on a dû adopter tout d'abord, qui ont dû même déterminer à introduire le rite dont il est ici question, avec celles que des hommes plus ou moins ingénieux, plus ou moins mystiques, ont inventées dans la suite pour fixer l'attention des fidèles et nourrir leur piété.

1°. L'encens, se consumant par le feu et étant en même temps considéré comme une offrande, indique naturellement

que l'homme doit employer toutes ses forces et se consumer en quelque sorte lui-même pour la gloire de son Créateur. Lorsque le prêtre procédait donc aux différents encensements, les fidèles étaient par là même avertis, comme ils le sont encore maintenant, de reconnaître le souverain domaine de Dieu et de s'anéantir devant lui dans un sentiment profond d'humilité.

2°. A cause de l'agréable odeur qu'il exhale, l'encens a été pris pour l'emblème de la bonne odeur de Jésus-Christ, c'est-à-dire de la grâce, de l'exemption du péché, des saintes dispositions de l'âme, de la pratique des vertus chrétiennes. C'est au moment de l'encensement que le prêtre, dans la liturgie de saint Jacques, prie Dieu de le purifier lui et les assistants, afin qu'ils puissent être présents comme une bonne odeur au saint autel (1). La prière que le célébrant récite sur l'encens, au commencement de la messe, attribuée à saint Jean-Chrysostôme, est ainsi conçue : « Jésus-Christ, qui êtes Dieu, nous vous offrons cet encens en odeur de suavité spirituelle; nous vous prions, Seigneur, de le recevoir sur votre saint et spirituel autel, placé plus haut que les cieux, et de nous accorder à nous vos serviteurs vos plus abondantes bénédictions (2). » « Nous composons un bon encens avec des aromates, dit saint Grégoire-le-Grand, quand, à l'autel des bonnes œuvres, nous apportons l'odeur des vertus qui est d'autant plus suave que ces vertus sont plus sublimes et en plus grand nombre (3). » Claude de

(1) Lebrun, *Explication de la Messe, contenant des dissertations sur la liturgie de toutes les églises du monde.* Paris, 1726, t. II, p. 354.

(2) *Œuvres complètes de saint Jean-Chrysostôme*, édition de M. Gaume. Paris, 1838, t. XII, col. 1014.

(3) Thymiama ex aromatibus compositum facimus, cum in altari boni operis, virtutum multiplicitate redolemus, quod mixtum et purum fit, quia quanto virtuti jungitur, tanto incensum boni operis sincerius exhibeatur. S. Greg., *Moral.*, lib. I, cap. XIX.

Vert, pour appuyer son explication naturelle, a cité ces paroles que contient l'ancien missel de l'abbaye de St.-Den's : *Ho incensum ad omnem fetorem extinguendum Dominus benedicat et in odorem suavitatis accendat* (1). Mais ne rappellent-elles pas plutôt la signification symbolique que nous indiquons? On ne peut, en effet, les interpréter que de cette manière : « Que le Seigneur bénisse cet encens pour dissiper toute puanteur nuisible, celle qui s'exhale d'une âme souillée par le péché, bien plus encore que celle qui peut se répandre autour de nous, qu'il le fasse brûler en odeur de suavité spirituelle. »

3°. Comme la fumée de l'encens s'élève vers le ciel, il était impossible qu'on ne la considérât pas comme l'image de la prière qui monte jusqu'au trône de Dieu, pour en faire descendre des bénédictions et des grâces. David avait dit, dans un de ses psaumes : « Que ma prière s'élève vers vous, Seigneur, comme la fumée de l'encens ; que l'élévation de mes mains vous soit agréable comme le sacrifice du soir. » L'apôtre saint Jean a mieux marqué encore cette signification mystique dans ce passage de l'Apocalypse : « Alors on vit un autre ange devant l'autel, ayant un encensoir d'or et on lui donna une grande quantité de parfums, afin qu'il offrît la prière de tous les saints sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu, et la fumée des parfums composée des prières des saints, s'élevant de la main de l'ange, monta devant le trône de Dieu (2). » Dans un autre endroit du même livre, l'apôtre nous montre les vingt-quatre vieillards qui entourent le trône de Dieu, se prosternant devant l'Agneau. Il dit que chacun d'eux tenait une harpe d'or et une coupe d'or pleine de parfums, et il ajoute également que

(1) Claude de Vert, *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Eglise*, t. I, p. XVIII.

(2) *Apocalypse*, chap. VIII, vers. 3 et 4.

ces parfums sont les prières des saints. Plusieurs liturgies, plusieurs auteurs ecclésiastiques ont reproduit la même comparaison. Dans la liturgie romaine, comme dans la liturgie ambroisienne, le prêtre en encensant prononce ces paroles du Psalmiste : *Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo, Domine*. La liturgie arménienne, à laquelle peu de changements ont été faits depuis le IVe. siècle, contient pour l'encensement une oraison semblable à celle de la liturgie de saint Jean-Chrysostôme. L'encens y est la figure des vertus chrétiennes; mais il symbolise la prière dans l'hymne qui se trouve avant la préparation des dons. En voici la traduction : « Assemblés dans le lieu destiné aux oblations de la nouvelle alliance du Seigneur, pour lui rendre le culte de nos prières et de notre obéissance, en lui offrant ce sacrifice avec un agréable encens, nous joignons nos voix autour du saint autel. Dieu de bonté, recevez nos prières comme un doux parfum des plus précieux aromates de myrrhe et de cinnamome ; accordez votre protection à ceux qui vous les offrent, afin qu'ils vous servent toujours saintement. Agréez les prières de vos serviteurs, par l'intercession de votre Mère Vierge. O Jésus-Christ, qui par votre sang avez rendu votre sainte Église plus éclatante que les cieux, et qui, conformément à la milice céleste, y avez établi des chœurs d'apôtres, de prophètes et de saints docteurs ; nous trouvant ici tous assemblés, prêtres, diacres et sous-diacres, nous offrons cet encens en votre présence, à l'exemple de Zacharie. Recevez nos supplications comme vous avez reçu le sacrifice d'Abel, de Noé et d'Abraham, et par l'intercession de votre milice céleste, affermissez le siége d'Arménie (1). Bède, qui écrivait dans le VIIe. siècle, s'exprime ainsi au chapitre LV de ses Questions sur l'Exode : « L'encens, qui se compose de quatre substances

(1) Lebrun, *Explication des cérémonies de la Messe*, t. III, p. 103.

très-odoriférantes, le stacté, l'onyx, le galbanum et l'oliban, a été employé comme l'image des prières des fidèles, ainsi que l'indique saint Jean, lorsqu'il parle des vingt-quatre vieillards qui se prosternèrent devant l'Agneau, tenant chacun une harpe et une coupe pleine de parfums qui sont les prières des saints » (1). Dans son traité sur le tabernacle, cet auteur dit encore la même chose en citant avec les paroles de saint Jean celles de David (2). Rupert, auteur du XIIe. siècle, fait remarquer que, pendant les encensements qui ont lieu au commencement de la messe, on chante le *Kyrie eleison* et cela, ajoute-t-il, signifie que les prières de toute l'Église sont les vrais parfums qui plaisent à Dieu (3). Guillaume Durand, qui écrivait vers la fin du XIIIe. siècle, non-seulement trouve dans l'encens la figure de la prière, il va plus loin. Chacune des propriétés de l'encens lui rappelle un des effets que nos supplications peuvent produire, quand nous les faisons avec piété et ferveur. « La consomption et la consécration de l'encens, dit-il au chapitre VIIIe. du IVe. livre du *Rational des divins offices*, marquent que le prêtre doit prier avec ardeur et dévotion. Or, l'encens a la vertu de monter à cause de la légèreté de la fumée, il a celle de se durcir à cause de sa nature, celle de se resserrer à cause de sa résine et celle de conforter à cause de son arôme. Ainsi, pendant que la prière monte dans le souvenir de Dieu, elle affermit l'âme en ce qui a rapport à la faute passée dont elle lui vaut le pardon ; elle la resserre en ce qui touche à la facilité qu'elle a de la commettre en ce monde ; elle la conforte pour la défense du moment (4).

(1) *Venerabilis Bedæ Opera*, col. Agrip. 1612, t. VIII, p. 218.

(2) *Venerabilis Bedæ Opera*, t. IV, p. 411.

(3) Rupert, *De divinis officiis*, lib. I, cap. XXIX, col. 27 du tome IV de ses Œuvres, le CLXX du *Cours complet de Patrologie* de l'abbé Migne.

(4) Guillaume Durand, *Rational des divins offices*, livre IV, ch. VIII,

4°. En restreignant l'idée de la prière à la seule fumée de l'encens, la substance elle-même pouvait, eu égard aux paroles de saint Jean, devenir l'image des saints dont les hommages et les vœux sont surtout agréables au Seigneur ; et c'est ainsi que nous l'a encore présentée Guillaume Durand. On lit au chapitre VI du livre IVe. de son *Rational :* « Si le thuriféraire marche devant les porte-cierge et les autres, c'est pour marquer que le mystère de l'encens est le même dans le nouveau que dans l'ancien Testament et que, dans tous deux, il figure les saints (1). »

On a attaché à l'encensoir comme à l'encens diverses idées symboliques, et nous avons maintenant à nous en occuper.

1°. Comme l'encens, dans la pensée de l'apôtre saint Jean et des premiers chrétiens, était l'emblème de la prière, on a vu aussi dans l'encensoir le cœur d'où elle part et la langue qui la profère. C'est ce qu'exprime fort bien saint Jean-Chrysostôme dans les réflexions suivantes qui font partie de son exposition sur le psaume 140 : « L'encens est bon et il a une odeur agréable, mais c'est surtout lorsqu'on le brûle qu'il embaume l'air ; de même la prière est bonne par elle-même, mais elle a une tout autre valeur et elle exhale un parfum bien plus suave quand elle part d'un cœur embrasé d'amour pour Dieu, quand l'âme devient un encensoir et qu'elle est remplie d'une grande ferveur. L'encens n'est mis dans l'encensoir que lorsqu'il contient des charbons incandescents. Faites la même chose dans votre âme : enflammez-la d'abord par le désir de plaire à Dieu, par une sainte ardeur de procurer sa gloire,

n°. 3, p. 62 du IIe. volume de la traduction de M. Charles de Barthélemy.

(1) Guillaume Durand, *Rational des divins offices*, livre IVe., ch. VI, n°. 5, p. 44 du IIe. volume de la traduction de M. Charles de Barthélemy.

et alors placez-y la prière. On demande à Dieu que la prière soit comme l'encens, et l'élévation des mains comme le sacrifice du soir ; l'une et l'autre seront agréables, mais il faut pour cela que la langue et les mains soient pures, qu'elles soient sans défauts, qu'on n'ait rien de coupable à leur reprocher ; il faut que les mains soient exemptes d'avarice et de rapines, que la langue ne profère aucune parole mauvaise (1).

2°. D'après Amalaire, Rupert, Guillaume Durand et plusieurs autres auteurs ecclésiastiques, l'encensoir figure le corps de Jésus-Christ. « Le vase avec lequel le prêtre encense l'autel après l'oraison, dit Amalaire, liturgiste du IXe. siècle, nous fait connaître que celui qui nous rend Dieu favorable est Jésus-Christ. Le corps du Sauveur est en effet désigné par l'encensoir, duquel il est écrit qu'il faut y faire brûler des parfums en l'honneur de Dieu pour ne point mourir (2).

Rupert, après avoir fait remarquer qu'aussitôt que le prêtre est monté à l'autel, on lui remet l'encensoir pour qu'il l'encense, ajoute : « L'ange, comme nous le lisons dans l'Apocalypse, se tint près de l'autel, ayant dans ses mains un encensoir d'or quand Jésus-Christ se montra en présence de l'Eglise avec son corps immaculé qui fut rempli de feu, l'Esprit saint reposant corporellement en lui avec ses sept dons » (3).

Au chapitre VI et au chapitre VIII du livre IVe. du *Rational*, Durand s'exprime à peu près comme Rupert. Suivant lui, les charbons sont également l'Esprit saint et ses dons, mais ils

(1) *Œuvres complètes de saint Jean-Chrysostôme*, édition de M. Gaume. Paris 1838, t. V, p. 519.

(2) Amalaire, l. III des *Offices ecclésiastiques*, ch. XIX dans le *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne, t. CV, col. 1130.

(3) Rupert, *De divinis officiis*, lib. I, cap. XXIX, col. 27 du tome IV de ses Œuvres, le CLXXVIe. du *Cours complet de Patrologie* édité par M. l'abbé Migne.

désignent en même temps l'ardente charité qu'a eue pour les hommes le divin Sauveur, dont l'encensoir figure le corps (1).

3°. Au chapitre x du même livre, ce n'est pas seulement le corps de Jésus-Christ que l'auteur du *Rational* voit dans l'encensoir, c'est le Verbe incarné avec ses deux natures, et chaque partie dont le vase se compose a aussi, d'après son interprétation, un symbolisme particulier qui se rattache à la même idée : « Comme, dans l'encensoir, la partie supérieure et la partie inférieure sont unies par trois chaînes, ainsi dans Jésus-Christ il y a trois liens qui unissent entre elles la divinité et l'humanité : l'union de la chair avec l'âme, l'union de la divinité avec la chair, et l'union de la divinité avec l'âme. Il y en a qui indiquent une quatrième union, qui est celle de la divinité avec un être composé d'une substance spirituelle et de la chair, d'où vient que quelques encensoirs ont quatre chaînettes. » A la fin du même chapitre, l'auteur, toujours fécond en idées mystiques, reprend, développe et modifie ainsi son explication : « Si l'encensoir a quatre chaînettes, il démontre que le Christ est composé des quatre éléments ou orné de quatre vertus qui sont : la justice, la prudence, la force et la tempérance. La cinquième chaînette, qui passe au milieu des autres, désigne l'âme qui pendant trois jours se sépara de la chair. Si l'encensoir a trois chaînettes, il figure l'âme la chair et le Verbe unis en une seule personne. La quatrième chaînette, qui sert à séparer les deux parties, est la puissance qu'a eue le Christ de donner sa vie pour ses brebis. Si l'encensoir n'a qu'une chaînette, il marque que seul le Christ est né d'une Vierge et que seul il n'a pas été soumis à l'esclavage. L'anneau auquel se rattachent toutes ces chaînes est la divinité de Jésus-Christ, que nulle limite ne clôt, qui contient et

(1) Guillaume Durand, *Rational des offices divins*, l. IV, ch. VI, n°. 5, t. II, p. 45, de la traduction de M. Charles de Barthélemy.

opère toutes choses » (1). Les différents métaux avec lesquels on fabrique les encensoirs ont eux-mêmes aux yeux de l'évêque de Mende un sens emblématique. L'encensoir d'or signifie la sagesse, parce que tous les trésors de la sagesse de Dieu furent cachés dans le Christ. De là vient que l'ange se tint debout auprès de l'autel ayant un encensoir d'or, et qu'on lui donna de l'encens pour le garnir, c'est-à-dire que le Christ, par sa résurrection, a pris pouvoir de la chair. L'argent signifie la chair du Sauveur, pure de toute faute et brillante de chasteté ; le cuivre, sa fragilité et sa nature mortelle ; le fer, la force qui l'a fait ressusciter (2).

Les coptes d'Égypte, au rapport du P. Vansleb, ont aussi donné un sens mystique à toutes les parties de l'encensoir. Pour eux, les trois chaînes qui sont d'un même métal signifient les trois personnes de la Divinité dans une même essence ; le couvercle représente le ciel ; le crochet tourné vers le bas, l'abaissement du Fils de Dieu dans le mystère de l'Incarnation ; la rondeur du vase figure les chastes entrailles de la Sainte Vierge ; les charbons, la chair corruptible que le Fils de Dieu a prise de Marie, et le feu dans les charbons l'union de la nature divine avec l'humanité dans la personne du Verbe (3).

La navette enfin a ses mystères. D'après Durand, elle signifie que, par la prière que symbolise l'encens, nous devons nous efforcer de naviguer sur la grande et vaste mer de ce monde, de manière à aborder à la céleste patrie. D'où vient

(1) Guillaume Durand, *Rational des divins offices*, liv. IV, ch. x, n°s. 2, 3, 4, p. 67 et 68 du tome II de la traduction de M. de Barthélemy.

(2) Guillaume Durand, *Rational des divins offices*, ibid., p. 68.

(3) Vansleb, *Histoire de l'Église d'Alexandrie* fondée par saint Marc. Paris 1677, 2e. partie, ch. XIV, p. 63.

qu'on lit dans les Proverbes ces paroles touchant la femme forte : « Elle est comme le vaisseau d'un marchand qui apporte son pain de loin » (1).

CHAPITRE VI.

NOMS SOUS LESQUELS ON A DÉSIGNÉ L'ENCENS, L'ENCENSOIR ET LA NAVETTE.

1°. *Nom de l'encens.*

1°. Θυμίαμα. Θυμίαμα est l'expression grecque qui a été le plus communément usitée, avant comme après l'établissement du christianisme, pour désigner en général les parfums brûlés dans les cérémonies religieuses. La version des Septante l'emploie fréquemment ; elle se rencontre en particulier dans cette traduction, aux endroits suivants : Exode : chap. XXX, vers. 1, 7, 8, 9, 27, 35, 36 ; chap. XXXI, vers. 11 ; chap. XXXV, vers. 12 et 28 ; chap. XL, vers. 27. — Lévitique : chap. IV, vers. 7 ; chap. X, vers. 1 ; chap. XVI, vers. 12 et 13. — Nombres : chap. IV, vers. 16 ; chap. VII, vers. 14, 20, 26, 31, 38, 43, 50, 56, 62, 68, 74 et 80 ; chap. XVI, vers. 47. — Deutéronome : chap. XXXIII, vers. 10. — 1er. livre des Rois : chap. II, vers. 28. — 1er. liv. des Paralipomènes : chap. VI, vers. 49. 2e. livre des Paralipomènes : chap. XIII, vers. 11 ; chap. XXVI, vers. 16 et 19. — Ezéchiel : chap. XVI, vers. 18, et chap. XXIII, vers. 41. Hérodote (2),

(1) Guillaume Durand, *Rational des divins offices*, liv. IV, ch. VIII, n°. 3, page 63 du IIe. vol. de la traduction de M. Charles de Barthélemy.

(2) Hérodote, liv. IIe. n°. 86 p. 98 de l'édition de Didot ; Paris, 1844.

Sophocle (1), Aristophane (2), Josèphe (3) s'en sont servis. On la retrouve dans les canons apostoliques (4), dans le Testament de saint Ephrem (5), dans l'homélie 88e. de saint Jean-Chrysostôme sur saint Mathieu (6), dans l'éloge que saint Basile a fait de saint Gordius, martyr (7), dans les anciennes liturgies grecques, et en particulier dans celles de Constantinople (8).

2°. Θῦμα et θύημα, dans les auteurs anciens, désignent encore les parfums qu'on brûlait sur les autels ou dans des cassolettes, en l'honneur de la divinité. Hippocrate, etc.

3°. Λίβανος. Dans les Septante, λίβανος a quelquefois une signification aussi étendue que θυμίαμα, mais le plus souvent ils appellent ainsi l'encens proprement dit ou l'oliban. Nous citerons encore ici quelques-uns des versets qui contiennent cette dénomination : Exode : chap. XXX, vers. 34. — Lévitique : chap. II, vers. 1, 2, 15, 16 ; chap. V, vers. 11; chap. VI, vers. 15 ; chap. XXIV, vers. 7. — Nombres : chap. V, vers. 15. — IIe. liv. d'Esdras : chap. XIII, vers. 5 et 9. — Cantique des Cantiques, chap. III, vers. 6 ; chap. IV, vers. 6

(1) Sophocle, *OEdipe, roi*, vers 4e., p. 147 de l'édition de Henri Estienne.

(2) Aristophane, *Oiseaux*, vers 1716.

(3) Josèphe, *Antiquités judaïques*, liv. VIII, p. 262 D, des Œuvres complètes, édition de 1611.

(4) Hardouin, Collection des Conciles; Paris, 1715, t. Ier. p. 10 et 23.

(5) *OEuvres complètes de saint Ephrem*, Rome, 1743 ; grec, t. II, p. 237. — *Testament du saint*, vers le milieu.

(6) *OEuvres complètes de saint Jean-Chrysostôme*, édition de M. Gaume; Paris, 1836, t. VII, 2e. partie, p. 938.

(7) *OEuvres complètes de saint Basile*, édition des Bénédictins, t. II, p. 144.

(8) Goar, *Euchologium græcum*; Paris, 1647, p. 62. Liturgie de saint Jean-Chrysostôme.

et 11. — Isaïe : chap. XLIII, vers. 23 ; chap. LX, vers. 6 ; chap. LXVI, vers. 3. — Jérémie : chap. VI, vers. 20 ; chap. XVII, vers. 26. Dioscoride (1), Théophraste (2), Archestrate (3) et plusieurs autres écrivains grecs emploient de même le mot λίβανος avec la signification d'encens ; mais ils l'appliquent quelquefois à l'arbre d'où coule cette gomme-résine. Quelques auteurs pensent que l'arbre à encens a été appelé de la sorte, parce qu'il se trouve assez abondamment au pied du mont Liban. D'après d'autres, ce nom lui vient de λείβειν ou λίβειν, *répandre*, *verser*, parce que l'encens coule de son écorce. On pourrait, en adoptant la même étymologie, admettre encore que l'on a désigné l'encens lui-même par λίβανος à cause de l'usage qu'on en faisait ; λίβειν signifie aussi faire des libations. Une dernière opinion, qui paraît la plus vraisemblable, considère λίβανος comme reproduisant avec une légère altération le nom même qu'on donne en Orient à l'encens. En arabe, on l'appelle *loban ;* en hébreu, *lebonah*, et en syriaque, *lebontha.* Le nom hébreu *lebonah* dérive d'un verbe qui signifie être blanc ; on l'aura donné à l'encens à cause de sa couleur, et c'est pour la même raison que l'on a appelé ainsi le Liban dont la cime est toujours couverte de neige : *La neige du Liban,* dit Jérémie, *peut-elle cesser de couvrir la pointe de ses rochers ?* Chap. XVIII, vers. 14.

4°. Λιβανωτὸς et λιβανωτὸν ont le même sens que λίβανος dans la Bible et les auteurs profanes. Septante, Ier. liv. des Paralipomènes, chap. IX, vers. 29. — Plutarque, *Paroles mémorables des anciens rois, princes et capitaines*, p. 179

(1) Dioscoride, *De la matière médicale*, liv. Ier., chap. LXXXI, p. 45 des *OEuvres complètes*, édition in-f°. de 1698.

(2) Théophraste, *Histoire des plantes*, liv. IX, chap. IV, p. 173, de l'édition in-f°. de 1693.

(3) Athénée, *Dipnosophistes*, liv. IIIe., p. 100, de l'édition de 1697.

D des Œuvres complètes, édit. de Francfort. — Aristophane, *Grenouilles*, vers 871, etc.

5°. *Thymiama.* — L'expression grecque θυμίαμα a passé dans la langue latine. Les livres liturgiques l'ont adoptée et on s'en sert encore maintenant. Dans le plus grand nombre des passages de la Bible, où il est question de l'encens composé, c'est par *thymiama* que la Vulgate le désigne, ainsi qu'on peut le constater d'après les citations que nous avons faites. Saint Grégoire de Tours, dans la *Vie des Pères*, chap. XIII, rapportant les honneurs rendus par une dame de qualité aux précieux restes de saint Lupicin, qu'elle avait enlevés au moment où on allait les déposer en terre, s'exprime ainsi : « Dispositis in itinere psallentium turmis, cum crucibus cereisque, atque odore flagrantis thymiamatis (1). » Un missel de Gellone, au diocèse de Lodève, missel qui remonte au IXe. siècle, contient à l'article de la consécration d'une église la rubrique suivante, qui devait être suivie pour la bénédiction des cloches : « Tunc pones in incensario ignem ac *tymiamatus* et myrra (*sic*) et erigis cloccam super incensario, ut totum fumum illum colligat (2). » La même rubrique existe, exprimée d'une manière un peu moins barbare, dans un Pontifical de l'abbaye de Jumiéges, écrit également au IXe. siècle : « Tunc impones in..... ignem et superjacias *tymiama*, thus et myrram, et erigas cloccam super incensarium ut totum fumum colligat (3). » On la retrouve légèrement modifiée, mais toujours avec le même mot *thymiama*, dans

(1) Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, cap. XIII, dans le *Cours complet de Patrologie* de M. Migne, t. LXXI, col. 1066, et traduction de Marolle, t. II, p 653.

(2) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. II, cap. XIII, ord. 1, col. 685 du t. IIe. de l'édition in-fo. de 1736. Anvers.

(3) Martène, *De antiquis Ecclesiæ rit.*, lib. II, cap. XIII, ord. 3, col. 706 du t. IIe. de l'édit. de 1736.

un rituel d'Autun, cité par Ducange (1), dans le Manuel de Beauvais, publié par Augustin Potier, en 1637 (2), et dans le rituel de Senlis, imprimé par les ordres de M. de Roquelaure, en 1764 (3). Nous ferons remarquer que, dans les livres liturgiques que nous venons de citer, *thymiama* ne paraît pas avoir une signification tout-à-fait aussi étendue que dans la Bible, que dans les auteurs anciens. Il semble ne pas y être pris pour désigner d'une manière générale des parfums, ni pour indiquer un mélange de substances aromatiques; c'est le nom d'une résine particulière que l'on mêlait avec la myrrhe et l'encens. Le Manuel de Beauvais permet de ne faire brûler qu'une de ces substances, si l'on ne peut facilement se procurer les autres: « Tum imponit in thuribulo thymiama, thus et myrrham, si haberi possunt, alioquin quæ ex ipsis habentur, quibus impositis thuribulum ipsum supponitur campanæ ut totum fumum recipiat. »

6°. *Thus.* — Le mot latin *thus* correspond à λίβανος. Comme lui, il indique quelquefois d'une manière générale des substances aromatiques séparées ou mêlées ensemble, mais le plus souvent il désigne en particulier l'encens proprement dit, l'oliban. La Vulgate s'en sert dans la plupart des passages que que nous avons indiqués au mot Λίβανος. On le trouve dans Virgile, *Géorgiques*, liv. I, vers 57 : « India mittit ebur, molles sua thura Sabæi. » *Énéide*, liv. XI, vers 481 : « Succedunt matres et templum thure vaporant. » Dans Horace, épître XIV du liv. Ier. vers 23 : « Angulus iste feret

(1) Ducange, *Glossaire*, au mot INCENSARIUM.

(2) *Manuale Bellovacense reverendi in Christo Patris D. D. Augustini Potier, episcopi et comitis Bellovacensis.* Beauvais, G. Valet, 1637, IIe. partie, p. 161.

(3) *Rituale ad usum diœcesis Silvanectensis, auctoritate illustrissimi et reverendissimi D. D. Joannis Armandi de Roquelaure, episcopi Silvanectensis editum.* Silvanect. 1764, p. 369 et 388. »

piper et thus ocius uva. » Dans Tibulle, liv. Ier., 3e. élégie, vers 33 et 34 : « At mihi contingat patrios celebrare penates, reddereque antiquo menstrua tura lari. » Dans Ovide : « *Pontiques*, liv. III, lettre Ire., vers 162 : « Tura fer ad magnos vinaque pura Deos ; » et liv. IV, lettre VIIIe. vers 29 : « Tunc ego tura feram rapidis solemnia flammis. » *Métamorphoses*, liv. VII, vers 588 : « Jupiter illa tenet, quis nos altaribus illis irrita tura tulit? » *Fastes*, liv. Ier. vers 341 : « Tura nec Euphrates nec miserat India costum, » et liv. IV, vers 936 : « Tura focis vinumque dedit fibrasque bidentis. » *Tristes*, liv. Ier., élégie IIe., vers 103 : « Hoc duce si dixi felicia secula proque Cæsare tura pius Cæsaribusque dedi. » Dans Perse, satyre Ve., vers 120 : « Et quid tam parvum est? sed nullo ture litabis. » Dans Properce, liv. IIIe., élégie X, vers 19 : « Inde coronatas ubi ture piaveris aras , etc., etc. » Parmi les auteurs ecclésiastiques, nous avons déjà cité Tertullien, *Apologétique*, chap. XXX et XLII , et Arnobe, *Contre les Gentils*, liv. VII, chap. XXVI. Il en est un très-grand nombre d'autres qui ont fait usage de ce mot. Quant aux livres liturgiques, ils l'emploient fréquemment, surtout pour indiquer l'encens proprement dit. *Thus* est le nom arabe de la montagne de Sinaï. Plusieurs étymologistes pensent que le *thus* des Latins tire de là son origine et qu'ils ont ainsi nommé l'encens, ou pour rappeler le lieu dans lequel Moïse a reçu de Dieu ses préceptes, ou parce qu'il y avait près de la montagne de Sinaï des bois d'arbres à encens. D'autres le font venir de tourouzca , mot sanscrit qui, comme on le voit dans le Ryâcarana, signifie aussi encens. D'autres veulent qu'il ait été formé du verbe latin *tundere*, *briser*, parce que l'encens que l'on fait brûler est ordinairement réduit en poudre. D'autres enfin lui donnent pour racine θύειν, *offrir*, *sacrifier*. Cette dernière étymologie nous paraît être la meilleure. On assure que, sur les plus anciens manuscrits, *thus* est écrit avec une *h*.

7°. *Incensum.* — En plusieurs endroits de la Vulgate, *incensum* signifie une victime ou une offrande consumée par le feu en l'honneur de Dieu : « Sumes et adipem totum qui operit intestina, et reticulum jecoris, ac duos renes, et adipem qui super eos est, et offeres incensum super altare. » Exode, chap. XXIX, vers. 13. — « Offeres totum arietem in incensum. » Exode, même chapitre, vers. 18. — « Cremabit (adipem arietis) super altare in incensum. » Lévitique, chap. IV, vers. 35. — « Adolebit ea sacerdos super altare, incensum est enim Domini pro delicto. » Lévitique, chap. VII, vers. 5. — « Holocausta medullata offeram tibi cum incenso arietum. » Psaume LXV, vers. 15. Dans un plus grand nombre de passages, il faut entendre spécialement par ce mot les parfums que l'on faisait brûler dans les cérémonies religieuses : « Et adolebit incensum super eo Aaron. » Exode, XXX, vers. 7. — « Altare aureum in quo adoletur incensum. » Exode, chap. XL, vers. 5. » — « Arreptis thuribulis, posuerunt ignem et incensum desuper. » Lévitique, chap. X, vers. 1. — « Oleum ad concinnandas lucernas et compositionis incensum. » Nombres, chap. IV, vers. 16. — « Mortariolum ex decem siclis aureis plenum incenso. » Nombres, chap. VII, vers. 14. — « Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo. » Psaume CLV, vers. 2. — « Sorte exiit ut incensum poneret. » Saint Luc, chap. I, vers. 9. — « Omnis multitudo populi erat orans hora incensi. » Saint Luc, chap. I, vers. 10. — « Angelus Domini stans a dextris altaris incensi. » Saint Luc, chap. I, vers. 11. — « Data sunt illi incensa multa. » Apocalypse, chap. VIII, vers. 3. Saint Jérôme n'est pas le premier qui ait donné à *incensum* cette dernière signification, il l'avait reçue avant lui, et tout porte à croire qu'aux différents endroits que nous venons d'indiquer, il se trouvait déjà dans l'ancienne Italique. A partir de l'époque où l'on a introduit dans l'Église l'usage des substances aromatiques, il a été admis dans le langage liturgique. La lettre aux évêques d'Italie que l'on a faussement attribuée au pape Sother,

mais qui cependant est fort ancienne, le contient. Au IVe. siècle, saint Ambroise s'exprime ainsi, dans son Traité *De officiis ministrorum* : « Si quis ergo manifestat justitias Dei, *incensum* imponat ; benedic Domine virtutem ipsius, opera manuum ejus suscipe ut gratiam propheticæ benedictionis inveniat apud eum qui vivit et regnat in secula seculorum (1). » Dans son Traité *De virginibus*, il dit : « Solemnes gratiarum actiones sunt deferendæ cum e somno surgimus,... et hora *incensi*, cum denique cubitum pergimus (2). » Au VIIe. siècle, saint Isidore de Séville écrivait, en parlant de l'encens : « Thymiama lingua græca vocatur quod sit odorabile, nam thymus dicitur flos qui odorem refert. *Incensum* dictum quia igne consumitur dum offertur (3). » Les Capitules d'Hincmar, archevêque de Reims, publiés en 852, contiennent, au paragraphe VIe. la prescription suivante : « Ut omnis presbyter thuribulum et *incensum* habeat, ut tempore quo evangelium legitur et finito offertorio super oblationem *incensum* ut in morte videlicet Domini ponat (4). » Un Concile de Rouen, de 878, s'exprime à peu près dans les mêmes termes : « Ut tempore quo evangelium legitur, finitoque offertorio super oblationem *incensum*, in mortem videlicet Redemptoris nostri ponatur (5). » D'après un missel manuscrit de l'abbaye de St.-Denis, qui remonte au temps de Charlemagne, le prêtre, au moment où l'on va chanter l'évangile, récite cette prière : « Odore cœlestis inspirationis suæ ascendat Dominus, et adim-

(1) Saint Ambroise, *De officiis ministrorum*, lib. I, cap. IV, n°. 268, p. 70 B. du t. II de l'édition des Bénédictins. Paris, 1690.

(2) Saint Ambroise, *De virginibus*, lib. III, cap. IV, p. 178 F. du même vol.

(3) Isidor. Hispalensis, *Etymol.*, lib. IV, cap XXII, dans le *Cours complet de Patrologie* de M. Migne, t. LXXXII, col. 195.

(4) Hardouin, *Collection des Conciles*, t. Ve., p. 392 B.

(5) Hardouin, *Collection des Conciles*, t. VIe., p. 205 A.

pleat corda nostra ad audienda et implenda Evangelii sui præcepta. » Immédiatement après il bénit l'encens, en prononçant cette formule : « In nomine Domini benedicatur istud *incensum* et acceptabile fiat in odorem suavitatis (1). » A l'offertoire, il y a plusieurs oraisons dans lesquelles entre encore plusieurs fois le mot *incensum*. Dans la messe du manuscrit de Ratolde, abbé de Corbie, qui mourut en 986, il est prescrit à l'évêque de réciter, après l'offertoire, lorsqu'il encense, cette oraison : « Domine Deus noster, supplici devotione deposcimus ut sicut suscepisti munera Abel, Noe, Aaron, Zachariæ, et omnium sanctorum, sic manu nostra peccatrice suscipere digneris *incensum* istud in odorem suavitatis et remissionem omnium peccatorum, per Dominum, etc. (2). » L'ancien missel mozarabique qu'a publié le cardinal Ximenès, archevêque de Tolède, après l'oraison : « In spiritu humilitatis, » donne cette rubrique : « Hìc ponat *incensum* in thuribulo et incenset sacrificium si placuerit (3). » Dans la messe ambroisienne, telle que l'a fait imprimer, en 1560, saint Charles Borromée, on lit après l'offertoire : « Ad incensandum sacrificium primo dicat, ponendo *incensum* in thuribulo : Istud est *incensum* contra insidias diaboli firmamentum (4). » Il ne saurait y avoir de doute sur l'étymologie d'*incensum :* il vient du verbe *incendere*, *brûler*. On s'en est d'abord servi pour désigner l'offrande que l'on faisait à Dieu du parfum, en le brû-

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IV, art. 12, ord. 5, col. 522 du t. Ier. de l'édition in-fo. de 1736. Anvers.

(2) *Additions au Sacramentaire de saint Grégoire*, p. 245 du t. III des *Œuvres complètes de saint Grégoire-le-Grand*, édition des Bénédictins. Paris, 1705.

(3) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IV, art. 12, ord. 2, col. 470 du t. Ier. de l'édit. d'Anvers, in-fo. 1736.

(4) Martène, *De antiquis Eccl. rit*, lib. I, cap. IV, art. 12, ord. 3, col. 484 du même vol.

lant en son honneur; mais bientôt il a été appliqué à la substance elle-même que l'on faisait brûler.

8°. *Suffimen, suffimentum, suffitus, suffitio.* Ces mots, que l'on pourrait traduire par fumigation, ont quelquefois été employés par les auteurs anciens pour exprimer l'action de faire brûler et de réduire en fumée, en l'honneur de la divinité, certaines substances, et en particulier des parfums ; mais nous ne pensons pas que les parfums eux-mêmes aient jamais été appelés de la sorte.

9°. *Oliban.* — En ajoutant au mot λίβανος l'article ὁ on a formé le nom français *oliban*, sous lequel l'encens, proprement dit, est connu dans les sciences naturelles et le commerce.

10°. *Encens.*— D'*incensum*, nous avons fait aussi *encens.* « De là (c'est-à-dire de *incensum*), dit Estienne Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, l'Italien l'a appelé *incenso* et l'Espagnol *intienso*, et nous autres François *encens*; et l'vtensile où l'on fait brusler telle drogue, *encensoir;* car ce fut vne chose anciennement commune de tourner l'*i* latin en *e*, ainsi voyons-nous que de *firmitas* nous fîmes fermeté, etc. (1). »

L'encens, l'une des quatre substances qui entraient dans la composition aromatique, formée pour être brûlée sur l'autel des parfums, est une gomme-résine d'un jaune-blanchâtre, demi-transparente, farineuse en dehors, brillante en dedans, s'enflammant facilement et s'éteignant difficilement. Les Romains ont cru que l'encens appartenait exclusivement à l'Arabie. C'est là ce qu'avance Pline, le naturaliste : suivant lui, il ne se trouvait même que dans une partie de cette contrée. Avant Pline, Virgile avait dit dans les *Géorgiques*, liv. Ier., vers 57 :

India mittit ebur, molles sua thura Sabæi.

Mais Théophraste, Dioscoride, et d'autres écrivains grecs,

(1) Estienne Pasquier, *Recherches sur la France*, liv. VIII, chap. XXXIV, p. 730 de l'édit. de 1621. Paris.

parlent d'un encens indien et d'un encens arabique. Les auteurs du moyen-âge, s'appuyant sur leur témoignage, ont fait la même distinction, et cette distinction est fondée. Il est même reconnu qu'une très-grande partie de l'encens qui de l'Arabie se répandait dans toute l'Europe, venait des Indes. Ce n'est que depuis quelques années qu'il y arrive directement. L'encens de l'Inde provient d'un arbre de la famille des térébinthacées. Roxburg, qui a découvert cet arbre, lui a donné le nom de *Boswellia thurifera;* il abonde dans les lieux montagneux. L'encens de l'Arabie est attribué à un arbre de la famille des conifères, du genre *Juniperus*, tantôt au *Juniperus lycia*, tantôt au *Juniperus phœnicea* et tantôt au *Juniperus thurifera*. Il est toutefois bien plus probable qu'il découle d'une plante faisant partie du groupe auquel appartient celle qui le produit dans les Indes. Les conifères ne laissent exsuder que des résines, tandis que les térébinthacées produisent des gommes-résines.

Pline nous donne les détails suivants sur la manière d'obtenir et de récolter l'encens :

« La vente de l'encens, dit-il, était autrefois moins suivie : on ne faisait qu'une récolte par an ; aujourd'hui l'appât du gain en fait faire deux. La première et la plus naturelle de ces récoltes se fait au lever de la canicule, dans les plus violentes chaleurs, par une incision à la partie qui paraît la mieux nourrie, la plus mince et la plus tendre de l'écorce. On dilate la plaie en l'ouvrant, mais sans rien enlever. Il s'en échappe une écume onctueuse qui s'épaissit et se coagule. Elle est reçue sur une natte de palmier, si la nature du lieu le permet, ou sur une aire battue autour de l'arbre. L'encens qui tombe sur les nattes est plus pur, l'autre plus pesant; ce qui reste autour de l'arbre se râcle avec le fer ; aussi est-il rempli d'écorce..... On ramasse, en automne, l'encens qu'on a obtenu ou qui s'est écoulé en été. Celui-ci est très-pur et blanc. La seconde

récolte a lieu au printemps, par suite des incisions faites en hiver; cet encens est roux et n'est pas comparable à l'autre; on l'appelle *dathiate*, et le premier se nomme *carphéote*. On prétend que l'encens d'un jeune arbre est plus blanc, mais que celui d'un vieil arbre a plus d'odeur (1). »

Les autres gommes-résines entrant dans la composition aromatique que l'on brûlait dans le tabernacle sont : le *galbanum*, le *stacté* et l'*onyx*.

« C'est en Syrie, sur le mont Amane, dit Pline, qu'on trouve le *galbanum*, résine formée par une férule dite *stagonitis*, du nom de la résine. On vante partout celui qui est cartilagineux, clair comme la gomme ammoniaque, et sans mélange de bois. L'odeur du vrai *galbanum* brûlé chasse le serpent, il se vend cinq deniers la livre et ne sert qu'en médecine (2). »

La plante qui produit le *galbanum* est bien, comme l'avance Pline, une férulacée; elle appartient au genre *Bubon* de Linnée, de la famille des ombellifères. Dioscoride donne aussi à cette plante le nom de νάρθηξ, qui correspond au latin *ferula*.

La hauteur du bubon galbanifère est de 1 mètre à 1 mètre 60 centimètres; sa grosseur, de 3 centimètres environ. Sa tige est cylindrique, articulée, lisse, de couleur glauque et divisée en quelques rameaux; ses fleurs naissent en ombelles ou parasols, de couleur jaune pâle. La quantité de gomme-résine qui découle des jeunes tiges est faible, il faut qu'elles aient trois ou quatre ans pour en produire beaucoup. Si l'on ne fait pas d'incision, le suc découle de lui-même des nœuds; mais,

(1) Pline, liv. XII, § 32, p. 41 du t. VIII de l'édition de Panckoucke.

(2) Pline, liv. XII, § 56, p. 393 du t. VIII de l'édition de Panckoucke.

pour en accélérer l'écoulement, on a coutume de couper la tige à deux ou trois travers de doigt de la racine, et le suc découle goutte à goutte; quelques heures après, il s'épaissit, se durcit et on le recueille. *Galbanum* vient de l'hébreu *khélbenâh*, dont les Grecs ont fait γαλβάνη.

Le *stacté* est la myrrhe qui découle naturellement de l'arbre auquel on le doit et que l'on recueille avant son épaississement à l'air. Les modernes ne savent rien de bien positif sur le mode d'extraction de la myrrhe.

L'*onyx* paraît être une espèce de *bdellium :* « Dans la Bactriane, dit Pline, se trouve le bdellium très-renommé. L'arbre qui le produit est noir, de la grandeur d'un olivier à feuilles de chêne, mais par sa nature et par son fruit il tient du figuier sauvage. Sa gomme est appelée par les uns *brochon*, par les autres *malacha* et quelquefois *maldacon*. Le bdellium noir rassemblé en masses est l'*adrobolon*; au reste, cette gomme doit être translucide, couleur de cire et odorante, surtout quand on la frotte; grasse, amère au goût, mais sans aigreur. Employée dans les sacrifices, on l'arrose de vin, ce qui augmente son parfum. Elle naît aussi dans l'Arabie, dans l'Inde, dans la Médie et à Babylone..... Le bdellium de la Bactriane est sec, luisant, parsemé de taches blanches comme celles de l'ongle; il se reconnaît en outre à un certain poids, dont il ne s'écarte jamais en plus ou en moins (1).

C'est probablement à cause des taches blanches semblables à celles de l'ongle que présente quelquefois le bdellium, qu'on l'aura appelé *onyx*, de ὄνυξ, *ongle*. Damocrate (2) et Galien (3) l'ont surnommé ainsi.

(1) Pline, liv. XII, § 19, p. 321 du t. VIII de l'édition de Panckoucke.

(2) Damocrate, *Malagam.*, lib. VIII, et *De Antid.*, lib. II.

(3) Galien, *De composit. med.*

On trouve encore le bdellium dans le commerce, et c'est bien le bdellium des anciens. Dioscoride, au chap. LXXX du liv. Ier. de son ouvrage *sur la Matière médicale*, a traité de cette gomme-résine, qu'il appelle également βδελλιὸν.

2°. *Noms de l'encensoir.*

1°. Θυμιατήριον. C'est ainsi, comme on l'a vu précédemment, que l'encensoir est appelé dans Hérodote, Denis d'Halycarnasse, Callixène. Ce nom lui est donné dans la version des Septante; il se lit au verset 19e. du chap. XXVIe. du IIe. liv. des Paralipomènes : Καὶ ἐθυμώθη Ὀζίας, καὶ ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ τὸ θυμιατήριον του θυμάσαι ἐν τῷ ναῷ. « Ozias était transporté de colère, et il avait en main l'encensoir pour brûler l'encens dans le temple. » Il se lit aussi au vers. 11 du chap. VIII d'Ezéchiel, où il est question des anciens d'Israël qui brûlaient de l'encens devant des idoles dans le temple de Jérusalem : Καὶ ἕκαστος τὸ θυμιατήριον αὐτοῦ εἶχεν ἐν τῇ χειρὶ, καὶ ἡ ἀτμὶς τοῦ θυμίαματος ἀνέβαινε. « Et chacun avait un encensoir à la main, et la fumée de l'encens s'élevait vers le ciel. » L'historien Josèphe, parlant des nombreux encensoirs que fit faire Salomon pour le temple de Jérusalem, en indique ainsi le nombre : Θυμιατήρια δὲ χρυσὰ ἐν οἷς εκομίζετο θυμίαμα εἰς τὸν ναον δισμύρια. « Les encensoirs d'or avec lesquels on avait coutume d'apporter l'encens dans le temple étaient au nombre de vingt mille (1). » Les liturgies grecques, et en particulier celle de saint Jean-Chrysostôme, se servent encore du mot θυμιατήριον pour désigner les vases avec lesquels les ministres de la religion font les différents encensements pendant la célébration de la sainte messe (2).

(1) Josèphe, *Antiquités judaïques*, liv. VIII, p. 262 D des *Œuvres complètes*, édition de 1611.

(2) Goar, *Euchologe grec*, Paris, 1647, p. 68, 69, 72, 73.

2°. Πυρεῖον. Le nom qui est le plus souvent donné aux encensoirs, dans la version des Septante, est πυρεῖον. Au commencement du chap. X^e^. du Lévitique, chapitre où est rapportée la punition des deux fils d'Aaron qui firent brûler l'encens sur un feu profane, on lit : Καὶ λαβόντες οἱ δύο υἱοὶ Ἀαρὼν, Ναδὰβ καὶ Ἀβιουδ, ἕκαστος τὸ πυρεῖον αὐτοῦ. « Et les deux fils d'Aaron, Nadab et Abiu, prenant chacun leur encensoir, etc. » Le chapitre XVIe. du livre des Nombres contient le récit de la révolte de Coré, Dathan et Abiron. Au verset 6e., Moïse parle ainsi aux conjurés : Λάβετε ὑμῖν αὐτοῖς πυρεῖα Κορὲ, καὶ πᾶσα ἡ συναγωγὴ αὐτοῦ. « Prenez vos encensoirs, vous, Coré, et vous tous qui vous êtes unis à lui. » Au verset 17, les vases dans lesquels Coré et ses complices font brûler l'encens, aussi bien que celui dont se sert le grand-prêtre, sont encore appelés πυρεῖα : Καὶ λάβετε ἕκαστος τὸ πυρεῖον αὐτοῦ, καὶ ἐπιθήσετε ἐπ' αὐτᾶ θυμίαμα, καὶ προσάξετε ἔναντι Κυρίου ἕκαστος τὸ πυρεῖον αὐτοῦ, πεντήκοντα καὶ διακόσια πυρεῖα, καὶ συ καὶ Ἀαρὼν ἕκαστος τὸ πυρεῖον αὐτοῦ. « Que chacun de vous ait en main son encensoir, mettez-y tous de l'encens et offrez-le au Seigneur; le nombre des encensoirs sera ainsi de deux cent cinquante. Toi, Coré, prends de même un encensoir, ainsi qu'Aaron. » On trouve encore le même mot aux versets 18, 37 et 46 du même chapitre, au verset 12 du chap. XVI du Lévitique, au vers. 21 du chap. IVe. du IIe. liv. des Paralipomènes.

Πυρεῖον vient de πῦρ, *feu;* il a été quelquefois employé par les auteurs profanes pour désigner un simple réchaud.

3°. *Thuribulum.* — Nous avons déjà vu les encensoirs désignés par *thuribulum* dans la deuxième action de Cicéron contre Verrès, n°. 21. Tite-Live, au chap. XIVe. du liv. XXIX de son *Histoire romaine*, parlant de l'entrée à Rome d'une image de Cybèle, s'exprime ainsi : « Eæ per manus succedentes deinceps aliæ aliis, omni effusa civitate obviam, *thuri-*

bulis ante januas positis qua præferebatur, atque accenso thure, precantibus ut volens propitiaque urbem Romanam iniret, in ædem Victoriæ quæ est in Palatio pertulere deam pridie idus aprilis. » « Les dames se succédaient les unes aux autres pour partager l'honneur d'un si glorieux fardeau. Elles entrèrent au milieu de la foule immense des habitants qui, ayant placé des encensoirs à leurs portes et y ayant mis de l'encens, priaient la déesse, à son passage, d'entrer avec bienveillance dans la capitale de l'Empire et d'y établir sa résidence. Ensuite ils la déposèrent sur le mont Palatin, dans le temple de la Victoire, la veille des ides d'avril (1). » Quinte-Curce, au ch. VIII du liv. IX de son *Histoire d'Alexandre-le-Grand*, dit du roi de l'Inde : « Cum in publico conspici patitur, *thuribula* argentea ministri ferunt, totumque iter per quod ferri destinavit odoribus complent. » « Quand le roi se laisse voir en public, ses officiers portent des encensoirs d'argent devant lui et parfument tous les chemins par où il passe (2). » Notre Vulgate a adopté cette dénomination, c'est presque la seule dont elle fasse usage. On la trouve dans l'Exode, au chap. XXV, vers. 29, et au chap. XXXVII, vers. 16; dans le Lévitique, au chap. X, vers. 1, et au chap. XVI, vers. 12; dans le livre des Nombres, au chap. IV, vers. 7 et au chap. XVI, vers. 6, 37, 39, 46; dans le IIIe. liv. des Rois, au chap. VII, vers. 50; dans le IVe. liv. des Rois, chap. XII, vers. 13, et au chap. XXV, vers. 15; dans le Ier. liv. des Paralipomènes, au chap. XXVIII, vers. 17; dans le IIe. liv. des Paralipomènes, au chap. IV, vers. 22, et au chap. XXVI, vers. 19; dans Ezéchiel, au chap. VIII, vers. 11; dans l'épître de saint Paul aux Hébreux, au chap. IX, vers. 4, et dans l'Apocalypse, au chap. VIII, vers. 3 et 5. Les traductions latines antérieures

(1) Page 178 du t. X de l'édition Michaud. Paris, 1824.

(2) Page 217 du t. II de l'édition de Courbé.

à la Vulgate l'avaient également employée, car elle se lit dans des auteurs qui ont écrit avant qu'elle ait été reçue et même écrite. Nous citerons en particulier saint Cyprien, évêque de Carthage, qui subit le martyre en 258. Dans son épître LXXVIe. adressée à Magnus, au sujet du baptême des Novatiens, il parle ainsi des encensoirs de Coré et de ses adhérents : « *Thuribula* quoque ipsa in quibus incensum illicite fuerat oblatum, ne in usu de cætero essent sacerdotibus, sed potius indignationis et ultionis divinæ memoriam corrigendis posteris exhiberent, jussu Domini conflata atque igne purgata in laminas ductiles producuntur et affiguntur altari (1). » Dans la suite, c'est sous le même nom que, dans les ouvrages des écrivains ecclésiastiques qui ont écrit en latin, dans les missels, les pontificaux et les rituels, l'encensoir est le plus souvent désigné. On n'en emploie guère d'autre maintenant dans la langue liturgique.

4°. *Turribularium.* — Ce mot a été employé par corruption, pour *thuribulum*, dans l'Inventaire de l'église de Windsor : « Item duo turribularia argentea de bono opere et deaurata quorum deficit pinnaculum in uno, in alio deficiunt septem pinnacula. — Item duo alia turribularia argentea et deaurata et de una secta valde defectiva in cathenis et fenestris eorumdem (2). »

5°. *Turabulum.* — Par corruption, *thuribulum* est devenu aussi, dans certains ouvrages du moyen-âge, *turabulum.* Ducange a lu ce mot dans une vieille description de l'*Univers ;* et il cite en outre une ancienne glose manuscrite qui dit : « Turibulum, turabulum quod Græci *tymarion* dicunt. »

6°. *Thuribulorum.* — Dans une charte de Rudisinde, évêque

(1) *Œuvres de saint Cyprien,* p. 154 de l'édition de Paris, 1726.

(2) Inventaire de l'église de Windsor dans le *Monasticum anglicanum,* t. III, part. 2, p. 84.

de Dume, en Espagne, charte citée par Ducange, on trouve, parmi les vases et les autres objets servant dans les cérémonies de l'Église, un *thuribulorum:* « Ministeria Ecclesiæ..... coronas argenteas ex quibus unam gemmis et auro comptam, lucernam, id est thuribulorum ex auro, cum sua offerturia, capsas argenteas. » D'après Ducange, *thuribulorum* serait mis ici pour *thuribulum.*

7°. *Lucerna.* — Si le *thuribulorum* de la charte de Rudisinde est véritablement un encensoir, ce vase aurait également été désigné par *lucerna*, puisque les deux mots y sont donnés comme synonymes. La *lucerna* figure parmi les objets employés à l'autel, dans plusieurs autres pièces, et en particulier dans une charte de Gennade, évêque d'Astorga : « Vasa autem altaris calicem argenteum cum patena et coronam, signum, crucem et lucernam æream. »

8°. *Thuricremium.* — Ugution de Pise, évêque de Ferrare, qui mourut vers 1212, dit dans son Dictionnaire : « Thuricremium incensarium quia in eo crematur thus. »

9°. *Thuricremulum.* — Dans son *Catholicon*, qui fut terminé en 1286, Jean Balbi, plus ordinairement connu sous le nom de *Joannes de Janua*, parce que Gênes est sa patrie, remplace *thurecremium* par *thurecremulum*, et il ajoute que l'on a coutume de dire : *Pone thimiama in thurecremulo.* Le même mot se trouve dans un glossaire latin-français de Saint-Germain : *Thurecremulum, encensier.*

10°. *Thymiaterium, tymiaterium, thymiamaterium, thimiamaterium.* Le mot grec θυμιατήριον a été latinisé, et en le modifiant un peu on en a fait aussi « thymiamaterium. » La Vulgate contient, tout à la fois, et *thymiaterium* et *thymiamaterium.* Le premier de ces mots se lit au vers. 19e. du chap. XLIV de Jérémie ; le second, au vers. 22e. du chap. IV du IIe. liv. des Paralipomènes. Saint Ambroise, dans la lettre qu'il écrivait en 330 à Félix, évêque de Côme, lui parlait ainsi :

« Te noster spiritus comitabitur; tu quoque cum ingredieris secundum tabernaculum quod dicitur sancta sanctorum, facito nostro more ; ut nos quoque tecum inducas, cum spiritu adoles aureum illud *thymiamaterium*, nos ne intermiseris ; ipsum est enim quod in secundo tabernaculo est de quo plena sapientia. Oratio tua sicut incensum dirigatur ad cœlestia. » Dans le premier des ordres romains, publié par Mabillon, ordre qui paraît remonter au temps de saint Grégoire-le-Grand (VIe. siècle), les circonstances où l'on doit faire usage du *thymiamatère* sont exactement indiquées, et il est évident que par cette dénomination il faut entendre l'encensoir. Ainsi, au moment où le pontife arrive à l'église où doit avoir lieu la station, le prêtre à qui cette église est confiée va au-devant de lui, accompagné d'ecclésiastiques qui portent des thymiamatères : « Similiter presbyter tituli vel ecclesiæ ubi statio fuerit unà cum majoribus domus ecclesiæ romanæ, vel patre diaconiæ, si tamen ecclesia diaconia fuerit, cum subdito sibi presbytero et mansionario thymiamaterium deferentibus in obsequium illius inclinato capite, dum venerit. » Quand le pontife doit quitter le sacraire, le sous-diacre suivant, tenant un thymiamatère d'or, y met l'encens : « Statim subdiaconus sequens, tenens thymiamaterium aureum, pro foribus ponit incensum. » Et lorsque le pontife se rend à l'autel, le sous-diacre marche devant lui avec son thymiamatère : « Tunc subdiaconus sequens cum thymiamaterio procedit ante ipsum mittens incensum. » En allant à l'ambon pour chanter l'évangile, le diacre est précédé de deux sous-diacres régionnaires qui prennent le thymiamatère des mains du sous-diacre suivant, et y mettent de l'encens : « Procedunt ante ipsum duo subdiaconi regionarii levantes thymiamaterium de manu subdiaconi sequentis, mittentes incensum. » — Le second ordre romain, publié par Mabillon, contient à peu près les mêmes rubriques, cependant il présente de notables variantes. Ainsi, lorsqu'il est question, au commen-

cement de la messe, de la manière dont le pontife se rend du sacraire au chœur, il est dit : « Tunc ministri cum thymiamaterio et thuribulis amplius non ternis procedunt ante ipsum, mittentes incensum. » Et, pour ce qui est de l'évangile que le diacre va chanter à l'ambon, on lit : « Procedunt ante ipsum subdiaconi cum duobus thuribulis sive uno, levantes thymiamaterium. » Quelle différence y avait-il entre les *thuribula* et le *thymiamaterium*, dont il est parlé dans ces deux endroits ? Nous ne saurions le dire avec quelque certitude. Nous pensons, toutefois, que les *thuribula* étaient des vases moins importants et, si nous pouvons nous exprimer de la sorte, moins officiels que le *thymiamaterium*, mais ayant la même destination. Toujours est-il que, par le mot *thymiamaterium*, on désigne certainement, dans cet ordre comme dans le premier, un encensoir ; car les sous-diacres y font brûler de l'encens : « Levantes thymiamaterium de manu subdiaconi sequentis mittentes incensum. » — Dans le troisième ordre de Mabillon, il ne s'agit plus que d'un seul thymiamatère qui, à l'évangile, doit être porté par un des sous-diacres, l'autre y mettant de l'encens : « Prior autem de duobus subdiaconis qui solummodo debent diaconum præcedere incensum mittit in thymiamaterium, sed alter per proximæ stationis subdiaconum accipit illud ad portandum. » On connaît tous les passages dans lesquels Anastase-le-Bibliothécaire parle des encensoirs donnés par des souverains pontifes, ou des princes, à diverses églises de Rome. Quelquefois il les appelle *thuribula*, mais souvent il se sert pour les désigner des mots *thimiamaterium*, *thymiamaterium*, *tymiaterium*. Helgaud, dans la *Vie du roi Robert*, parle d'un thymiamatère qui était couvert de bas-reliefs et de perles, et avait beaucoup de rapport avec un encensoir d'or fabriqué par l'abbé Gauzelin, auquel on devait beaucoup d'œuvres admirables : « Thymiaterio usquequaque mirabili, auro et gemmis bene elevato in sublimi hunc sanctum devotissime nobilitavit ; erat

enim hoc ad plane conveniens thymiaterium turibulo aureo a Gauzlino abbate mirabilium factore patrato, cujus opus splendet præ omnibus quæ videmus. »

11°. *Batillum.*—Dans les auteurs anciens, *batillum* signifie assez souvent une pelle à feu, un instrument pour prendre des charbons dans un foyer, ou pour réunir les tisons. Il paraît qu'ils ont aussi appelé de la sorte la cassolette dans laquelle de grands personnages faisaient brûler de l'encens en l'honneur de Jupiter hospitalier, lorsqu'ils recevaient un hôte de distinction, et celles que certains monarques et peut-être aussi des consuls faisaient porter devant eux, comme signe de leur haute dignité. D'après un certain nombre de critiques et de traducteurs, *batillum* aurait cette dernière signification dans ce vers d'Horace:

Prætextam et latumclavum prunæque batillum (1).

Le poète reprocherait ici au préteur Aufidius Luscus, qui autrefois avait été un simple scribe, de porter une robe bordée de pourpre et le laticlave, et en outre d'imiter, dans l'usage des cassolettes et des parfums, les hommes du plus haut rang. Au moyen-âge, *batillum* paraît encore avoir été employé dans le même sens. On lit dans le *Glossaire* de Papias, grammairien du XIe. siècle : « Batillum thuribulum, pala, ferrum quo colliguntur carbones. » La même explication se retrouve à peu près textuellement dans une vieille glose manuscrite de l'abbaye du Mont-St.-Eloy, au diocèse d'Arras : « Batillum thuribulum, pala, instrumentum quo carbones colliguntur. »

12°. *Acerra.* — Dans l'antiquité, au moyen-âge et dans les temps modernes, on a désigné de la sorte la navette, ainsi que nous l'avons déjà dit et que nous le redirons encore tout à l'heure ; mais il paraît que l'on a également donné ce nom aux encensoirs, et en particulier à ceux qui se plaçaient sur l'autel. Jean de Garlande (année 1080) dit dans son Dic-

(1) Horace, cinquième satire du livre Ier., vers 36.

tionnaire, en parlant de l'érable : *Acer arbor, gallice arable, unde derivatur acerra in qua thus ponitur super altare* (1).

13°. *Acérofaire.*—Dans des comptes royaux de 1324, mentionnés par M. De Laborde, on lit : *Pour l'église, pour VI colonbes, X chandeliers petits dessus l'autel, V chandeliers grans devant l'autel, ij acerofaires, touz de laton et de coivre* (2). Les acérofaires dont il est ici question étaient probablement des encensoirs fixes, ou des pieds destinés à les supporter.

14°. *Suffitorium.*—Anastase-le-Bibliothécaire, dans la *Vie du pape Hormisdas*, parle ainsi de plusieurs dons faits par l'empereur Justin : « Pallia olobera blattea cum tabulis auro textis, de chlamyde vel de stola imperiali, suffitorium super confessionem B. Petri apostoli. Hæc omnia a Justino Augusto orthodoxo votorum gratia oblata sunt. » Le suffitorium dont il est ici question serait, d'après plusieurs commentateurs, un encensoir fixe, dans lequel on aurait fait brûler de l'encens sur la confession de saint Pierre ; mais, comme dans certains manuscrits on trouve à la place de suffitorium, un mot qui a un autre sens, on ne peut citer ce passage qu'avec beaucoup d'incertitude.

15°. *Incensarium.*—Nous ne savons pas exactement à quelle époque on a commencé à donner le nom d'*incensarium* au vase employé pour faire brûler l'encens, dans les cérémonies religieuses. C'est ainsi qu'il est désigné dans des missels et des pontificaux du IXe. siècle, que nous avons fait connaître précédemment. Depuis cette époque, on s'est servi assez souvent de la même dénomination. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, on a fait encore plus fréquemment usage du mot *thuribulum*.

(1) M. De Laborde, *Emaux du Louvre*, 2e. partie, page 121.
(2) Id., *ibid*,

16°. *Encensoir.* — C'est par encensoir que nous avons traduit *incensarium,* et nous n'avons pas maintenant d'autre dénomination française que celle-la.

17°. *Encensier.* — Autrefois, au lieu de dire un encensoir on disait un *encensier.* Aux exemples déjà donnés, nous en ajouterons encore deux ou trois.

Dans le roman de Garin, on lit :

> Et environ vin cierges ont épris
> Et firent crois et encensiers venir.

Et encore :

> Cierges comande le loherans Garin
> Et fait chandoilles et encensiers venir.

Le roman de la guerre de Troie contient ces vers :

> D'un grand toppace riche et clier
> Tient en sa destre un encensier.

Il est probable que, dans ce dernier passage, *encensier* désigne plutôt une navette qu'un encensoir.

3°. *Nom des navettes.*

1°. Θυίσκη. — Ce mot paraît bien désigner, dans les Septante, la boîte dans laquelle on renfermait l'encens que l'on devait brûler sur l'autel des parfums ou dans des cassolettes. Le chap. VIIe. du livre des Nombres énumère les présents que les chefs des tribus firent pour la dédicace de l'autel. Parmi ces présents on voit toujours la θυίσκη, et toujours elle est indiquée comme pleine d'encens : θυίσκην μίαν, δέκα χρυσῶν πλήρη θυμιάματος, etc., vers. 14, 20, 26, 31, etc. Dans le chap. IVe. du IIe. liv. des Paralipomènes, chapitre qui con-

tient l'indication des vases et ustensiles que Salomon fit faire pour le temple de Jérusalem, les θυίσκαι sont placées, au verset 21e., immédiatement avant les encensoirs : Καὶ τὰς φιάλας, καὶ τὰς θυίσκας, καὶ τὰ πυρεῖα χρυσίου καθαροῦ. On retrouve le même mot avec le même sens, au vers. 29e. du chap. XXV de l'Exode, au vers. 50 du chap. VII du IIIe. liv. des Rois, et au vers. 28. du liv. Ier. des Paralipomènes.

2°. Λιβανωτρὶς.—Plusieurs auteurs grecs paraissent avoir désigné ainsi la boîte dans laquelle on renfermait l'encens, comme on peut le voir dans le *Thesaurus linguæ græcæ* de Henri Estienne.

3°. *Mortariolum.* — Dans la plupart des passages où les Septante ont fait usage de θυίσκη, la Vulgate a mis *mortariolum.*

4°. *Acerra.* — Les auteurs latins de l'antiquité ont le plus souvent appelé ainsi la boîte à encens. On lit dans Horace, ode VIIe. du liv. IIIe., vers 2 et 3 : « Quid velint flores et acerra thuris plena miraris. » Dans Ovide, *Fastes*, liv. IVe., vers 934 : « Cumque meri patera thuris acerra fuit ; » et *Métamorphoses*, liv. XII, vers 703 : « Acerra thuris custos. » Dans Virgile, *Enéide*, liv. Ve., vers 744 : « (Æneas) penetralia Vestæ farre pio ac plena supplex veneratur acerra. » Quelques auteurs ecclésiastiques ont adopté la même expression. Elle existe dans l'Inventaire de l'église de Mayence, cité par M. de Laborde, dans son Glossaire : *Acerras aureas et argenteas.* Saint Charles Borromée s'en est servi dans ses *Instructions :* « Thuribula bina, *acerræ binæ*, cochlearia bina (1). » Il est possible que *acerra*, comme le prétend Jean de Garlande, ait été formé de *acer*, *érable.* Les premières boîtes à encens auraient été faites avec du bois d'érable.

5°. *Aceris.* — Quelquefois, au lieu de *acerra*, on a écrit

(1) *Acta ecclesiæ Mediolanensis*, lib. IV.

aceris. Une charte de l'empereur Ferdinand, citée par Ducange, au mot NAVICULA, porte : *Tres concos et tres aceres et duos orceolos et duas coginas, omnia hæc de laton.*

6°. *Acerna.* — On a également remplacé, dans certaines pièces, *acerra* par *acerna.* On lit dans l'Obituaire de Notre-Dame de Paris, au II des nones de mai : *Dedit etiam nobis* (Stephanus de Silvanectis episcopus circa an. 1142)..... *quatuor pallia et duo dalmatica, et tunicam unam et duos urceolos argenteos cum acerna argentea* (1).

7°. *Navis.* — Le mot *navis* est plusieurs fois employé dans les Inventaires de St.-Paul de Londres, de la chapelle de Windsor et de la cathédrale d'York, que contient le *Monasticum anglicanum.*

8°. *Nacella.* — L'Inventaire de l'église de Salisbury, dressé au commencement du XIIIe. siècle, renferme cette mention : *Thuribula III argentea cum nacella argentea ad thus* (2).

9°. *Navicula.* — On lit dans le Grand-Pastoral de Notre-Dame de Paris, liv. XX, chap. CXVII : « Notum facimus quod Dominus Symon de Checiaco, capicerius ecclesiæ Parisiensis, recognovit coram nobis se habuisse a religiosa Domina abbatissa de Edere res inferius notatas..... duas *naviculas* argenteas cum quibus ponitur incensum in thuribulo, ponderis unius marc. et XLV sterlingorum; » et dans l'*Histoire de l'abbaye de Condom* : « Unum thuribulum argentum deauratum et subtiliter operatum, unam *naviculam* » (3). Le Cérémonial des évêques s'exprime ainsi, en parlant de la bénédiction de l'encens : « Circa thuris benedictionem hoc servandum est, ut cum acolythus sive cæremoniarius offert thuribu-

(1) *Cartulaire de Notre-Dame de Paris;* Paris, Crapelet, 1850, t. IV, p. 62.

(2) *Annales archéologiques,* t. XIV, p. 264.

(3) *Spicilége,* édition de L.-F. de La Barre, t. II, p. 600.

lum cum prunis ardentibus sinistra, naviculam autem cum thure et cocleari dextra ad episcopum aut celebrantem, illico adsit primus presbyter, etc. (1) » Le Rituel de Beauvais, imprimé en 1783, par les ordres de M. de La Rochefoucauld, énumérant les objets que l'on doit préparer pour la cérémonie de la bénédiction des cloches, sur une crédence particulière, dit : « Prope ipsam (campanam) præparetur credentia cui supponantur codices pro lectione et evangelio.... navicula cum thure myrrha et pastillis » (2).

10°. *Naveta.*—Ce mot se trouve dans l'Inventaire de l'église de Noyon, dressé en 1419 et publié par M. le baron de Mélicocq : « Item una naveta argentea cum parvo cocleari argenteo tenente ad parvam cathenam ad ponendum thus. »

11°. *Incensorium.* — Léon d'Ostie, dans la Chronique du Mont-Cassin, énumère parmi les dons que fit à ce monastère l'évêque Pandulfe : « turibula argentea duo, calicem aureum cum patena sua, aquæmanilia argentea duo, *incensorium* de argento unum (3). » Tout porte à croire que l'*incensorium* dont parle Léon d'Ostie était une navette, car si c'eût été un encensoir, il l'aurait évidemment confondu avec les deux autres dont il parle au même endroit et qui étaient également d'argent.

12°. *Thurarium.*—D'après Papias, *thurarium* serait aussi un des noms sous lesquels on aurait désigné la boîte à encens.

13°. *Offerturia.*—Si, dans la charte de l'évêque Rudesinde, *thuribulorum* signifie encensoir, il est probable que le mot *offerturia* qui l'accompagne (thuribulorum ex auro cum offerturia sua) désigne une navette.

(1) *Cérémonial des évêques.* Paris, Lecoffre, 1858, liv. Ier., ch. XXIII, page 141.

(2) *Rituel de M. de La Rochefoucauld,* page 274.

(3) Chronica sacri monasterii Cassinensis a Leone cardin. episc. Ostiensi. Paris, 1768, lib. II, cap. XCVIII, p. 311.

14°. *Discus.* — L'Inventaire de St.-Paul de Londres contient, comme on l'a vu, ces désignations : « *Discus* et navis ad incensum. — Unus *discus* plenus argenteus cum cocleari et cathena parvula, ponderans x s. — Navis argentea, etc. » Nous pensons que le disque dont il est ici question était une navette ronde et sans couvercle, tandis que le navire, *navis*, avait une forme oblongue et se fermait, comme les boîtes à encens dont on se sert maintenant, au moyen d'un couvercle plat formé de deux parties. Les auteurs anciens se servent quelquefois du mot *discus* pour désigner des plats ou des bassins. Il a cette signification dans les passages suivants de la Vulgate : « Da mihi hìc in *disco* caput Joannis Baptistæ. Matth., chap. XIV, v. 8. » « Et allatum est caput ejus in *disco*. Matth., chap. XIV, v. 21. »

VII.

ENCENSEMENTS QUI ONT LIEU PENDANT LA CÉLÉBRATION DE LA MESSE ET DANS LES AUTRES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE.

Notre intention n'est pas de donner ici un cérémonial complet de l'encensement. Nous voulons seulement dire quelques mots sur la manière d'encenser, et sur les principaux encensements qui se pratiquent soit pendant la célébration de la sainte Messe, soit dans les autres parties du service divin, soit dans quelques céremonies particulières. Écartant ce qui s'observe dans les églises d'Orient et dans certaines églises d'Occident qui ont un rite propre, nous nous ferons même une loi de nous en tenir aux règles de la liturgie romaine. On comprend que de plus amples détails nous entraîneraient trop loin, et ne rentreraient pas dans le cadre que nous nous sommes tracé ; ce qui manquera dans ce court exposé se trouvera facilement dans les Manuels de cérémonies auxquels nous renvoyons.

La manière dont on encense en Italie est différente, comme on l'a déjà fait remarquer, de celle qui était usitée en France. Chez nous, il n'y a que quelques années encore, on lançait l'encensoir en l'air, en faisant décrire aux chaînes une courbe plus ou moins prononcée, et ce mode était fort ancien ; car, sur les vitraux, les pierres tombales et les bas-reliefs du XIIIe. et du XIVe. siècle, les anges et les ministres de la religion n'encensent pas autrement. A Rome, on ne fait que présenter la fumée de l'encens à la personne ou à l'objet que l'on veut encenser. Pour cela on saisit les chaînes de la main droite tout près de l'encensoir, tandis qu'on retient de la gauche le pavillon qui les réunit.

Voici ce qui se pratique pour l'encensement de l'autel : le célébrant commence par encenser de trois coups la croix, ou le saint Sacrement, s'il est exposé ; puis il encense la table du côté des chandeliers, conduisant trois fois l'encensoir à des distances égales depuis le milieu de l'autel jusqu'au coin de l'épître. Arrivé au coin de l'épître, il abaisse la main, encense la paroi latérale de l'autel ; d'abord au bas, puis au haut. Ensuite, s'étant retourné vers la croix, il élève la main et encense la partie la plus rapprochée de la table en faisant comme trois demi-cercles avec l'encensoir. Après avoir salué au milieu, il encense de trois coups, toujours en marchant, le fond de la table vers les chandeliers jusqu'au coin de l'évangile, puis la paroi latérale gauche de l'autel, d'abord au bas et ensuite au haut. Après cela il encense la partie antérieure de la table, comme il l'avait fait du côté de l'épître, et abaissant un peu la main, il encense de trois coups le devant de l'autel jusqu'au milieu. Enfin, ayant fait un salut à la croix, il encense également de trois coups l'autre partie du devant de l'autel. S'il y avait sur l'autel des reliques, le célébrant les encenserait de deux coups après la croix, sans quitter le milieu de l'autel.

Le saint Sacrement est toujours encensé de trois coups.

Quant aux personnes, l'évêque est encensé de trois coups, l'officiant de trois coups aussi, à moins qu'il ne se trouve au chœur quelqu'un qui soit plus digne et qui doive être encensé de trois coups; dans ce cas, il ne l'est que de deux. Les dignitaires et les chanoines sont encensés de deux coups, les autres prêtres d'un seul coup ; les séminaristes sont encensés tous ensemble et non séparément, et il en est ainsi des fidèles. Si un légat ou un cardinal se trouvait au chœur, il serait encensé de trois coups, l'évêque et l'officiant de deux, les dignitaires et les chanoines d'un seul coup et les autres en passant. Les empereurs et les rois sont encensés de trois coups, et ils le sont avant l'évêque.

Chaque fois qu'on doit bénir l'encens, le diacre ou le prêtre assistant selon les circonstances, présente à l'évêque ou à l'officiant la cuiller en lui disant : *Benedicite pater reverende.* « Bénissez, mon révérend père. « L'évêque ou l'officiant met alors trois fois de l'encens dans l'encensoir, en récitant cette prière : *Ab illo benedicaris in cujus honorem cremaberis.* « Soyez béni par Celui en l'honneur de qui vous serez brûlé. »

A la messe solennelle, l'autel est encensé deux fois ; d'abord lorsque le célébrant, après en avoir monté les degrés, a récité la prière *Oramus te*, ensuite à l'offertoire après l'offrande du calice. Au commencement de la messe, le célébrant ne récite aucune autre prière que celle qui se dit ordinairement pour la bénédiction de l'encens. A l'offertoire, il ne se sert plus pour bénir l'encens de la même formule, mais il récite à la place cette prière : *Per intercessionem beati Michaelis archangeli stantis a dextris altaris incensi et omnium electorum suorum, incensum istud dignetur Dominus benedicere et in odorem suavitatis accipere. Per Christum Dominum nostrum.* « Que le Seigneur daigne bénir cet encens et le recevoir comme un doux parfum, par l'intercession du bienheureux archange Michel qui est à la droite de l'autel des parfums et de tous les élus.

Par notre Seigneur Jésus-Christ. » Avant d'encenser la croix, le célébrant doit aussi dans cette circonstance encenser la matière du sacrifice qui vient d'être offerte. Pour cela il fait sur l'hostie et le calice conjointement trois signes de croix, puis il trace avec l'encensoir trois cercles autour du calice et de l'hostie; les deux premiers de droite à gauche, le troisième de gauche à droite. Il récite en même temps cette prière : *Incensum istud a te benedictum ascendat ad te, Domine, et descendat super nos misericordia tua.* « Que cet encens que nous avons béni en votre nom monte vers vous, Seigneur, et que votre miséricorde descende sur nous. » En encensant la croix et l'autel, il dit : *Dirigatur, Domine, oratio mea sicut incensum in conspectu tuo. Elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum. Pone, Domine, custodiam ori meo et ostium circumstantiæ labiis meis, ut non declinet cor meum in verbis malitiæ ad excusandas excusationes in peccatis. Accendat in nobis Dominus ignem sui amoris et flammam æternæ caritatis. Amen.* « Que ma prière, Seigneur, s'élève vers vous comme la fumée de l'encens. Que l'élévation de mes mains vous soit agréable comme le sacrifice du soir. Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche et la circonspection sur mes lèvres. Que mon cœur ne cherche jamais des détours et des ruses pour excuser mes péchés. Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour et qu'il nous enflamme d'une charité éternelle. Ainsi soit-il. » Les paroles qui composent cette prière et la précédente doivent être distribuées entre les différents coups d'encensoir, dans un ordre déterminé que les cérémoniaux indiquent.

Les anciennes liturgies grecques, celles de saint Jacques, de saint Basile, de saint Jean-Chrysostôme, font mention de l'encensement et des prières qui l'accompagnent au commencement de la messe. A Rome, l'on n'a commencé qu'assez tard à encenser l'autel à ce moment. Les ordres romains disent

seulement que l'évêque ou le prêtre, allant de la sacristie au sanctuaire, était précédé d'un, de deux ou de trois encensoirs fumants. Ils n'offrent aucune indication qui permette de supposer qu'il ait encensé l'autel après en avoir monté le degré.

L'encensement des oblations, à l'offertoire, se faisait partout ou presque partout au XIe. siècle. Le traité des divins offices, attribué à Alcuin, et qui paraît avoir été écrit vers l'an 1000, dit formellement et sans aucune restriction : « Après l'oblation, on fait l'encensement sur l'autel, le prêtre disant : *Dirigatur oratio mea* (1). » Assez long-temps avant, cet usage existait dans un grand nombre d'églises du rite latin, dans plusieurs diocèses de France en particulier; mais il était encore inconnu à Rome au IXe. siècle; car Amalaire, qui a écrit son traité des offices ecclésiastiques en 820, assure que le clergé romain n'offrait pas l'encens sur l'autel après l'évangile : *Post evangelium non offerunt incensum super altare* (2).

Lorsque le diacre va chanter l'évangile, il est précédé du thuriféraire, de deux acolythes et du sous-diacre. Arrivé à l'endroit déterminé, il chante : *Dominus vobiscum,* puis *Initium* ou *Sequentia sancti evangelii secundum N...* Après cela, il reçoit l'encensoir des mains du cérémoniaire et il encense le livre de trois coups : le premier au milieu, le deuxième à sa gauche et le troisième à sa droite.

A l'élévation de l'hostie et à celle du calice, le Saint-Sacrement est encensé de trois coups. Aux messes des Morts, c'est le sous-diacre qui encense; il se met pour cela à genoux au coin de l'épître. Aux autres messes, l'encensement est fait par le cérémoniaire ou le thuriféraire.

(1) Faux Alcuin. *De divinis officiis,* cap. IV. *De celebratione missæ et ejus significatione;* dans le *Cours complet de Patrologie* de M. Migne, tome CI, le IIe. des *OEuvres* d'Alcuin, col. 1252.

(2) Amalaire, *De officiis eccles. Præf.;* dans le *Cours de Patrologie* de M. Migne, t. CV, col. 992.

L'évêque assistant à la messe paré, c'est-à-dire revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix pectorale, de l'étole, de la chape et de la mitre, est encensé dans trois moments différents : 1°. avant l'introït; 2°. après l'évangile; 3°. après l'offertoire. Si le prélat assiste à la messe sans être paré, mais seulement revêtu de la chape ou du rochet et de la mosette, on ne l'encense qu'une seule fois, à l'offertoire.

Le célébrant est encensé aussi trois fois pendant la messe : 1°. après le premier encensement de l'autel; 2°. après l'évangile et 3°. à l'offertoire; mais si l'évêque assiste au trône, il n'est point encensé après l'évangile, il ne l'est par conséquent que deux fois.

Le clergé est encensé seulement à l'offertoire; c'est le diacre qui l'encense. Les fidèles sont aussi encensés en ce moment après le clergé.

A vêpres, il y a encensement général de l'autel, du clergé et des fidèles au commencement du cantique *Magnificat*.

A laudes, le même encensement a lieu pendant le *Benedictus*.

Pour ce qui est des saluts, le saint Sacrement est encensé de trois coups par l'officiant au commencement et à la fin. Certains auteurs veulent que l'encensement du commencement ait lieu au moment où l'on ouvre le tabernacle, d'autres lorsque le saint Sacrement est placé sur l'autel, d'autres enfin lorsqu'il est mis sur le trône; l'encensement de la fin se fait avant la bénédiction. Ce qui a lieu aux saluts a également lieu dans les autres expositions et repositions du très-saint Sacrement.

Dans les messes de *Requiem*, le célébrant ne fait pas l'encensement à l'introït, le diacre avant l'évangile n'encense pas le livre, il n'encense pas non plus le célébrant après l'avoir chanté. A l'offertoire, l'encensement de l'autel a lieu à l'ordinaire; lorsqu'il est terminé, le célébrant est encensé par le diacre. A l'élévation, comme nous l'avons dit, le saint Sacrement est encensé par le sous-diacre.

A la cérémonie de l'absoute qui se fait après la messe de *Requiem*, le célébrant, lorsque le répons a été chanté, fait le tour du cercueil ou de la représentation et il l'asperge de chaque côté, en trois différents endroits, puis il l'encense également de trois coups de chaque côté en en faisant le tour une seconde fois.

Aux funérailles, avant de descendre le cercueil dans la fosse, l'officiant, après avoir jeté trois fois de l'eau bénite sur cette bière et sur cette tombe, les encense également l'un et l'autre de trois coups.

Le Vendredi-Saint, à la messe des Présanctifiés, le diacre ayant mis du vin et de l'eau dans le calice, l'officiant encense l'hostie et le calice, puis la croix et l'autel, comme cela se pratique ordinairement à l'offertoire; mais il ne bénit pas l'encens.

Le Samedi-Saint, à la bénédiction du feu nouveau, le feu et les grains d'encens qui doivent servir pour le cierge pascal sont encensés par le célébrant. A l'*Exultet*, le diacre, après avoir placé le livre sur le pupitre, l'encense comme cela se pratique à l'évangile.

Dans la cérémonie de la bénédiction des cierges, le jour de la Purification, le célébrant, après les avoir aspergés trois fois, les encense aussi trois fois.

Il fait la même chose pour les cendres, le jour où on les distribue.

Il encense aussi les palmes de la même manière le jour des Rameaux.

Vers la fin de la cérémonie de la bénédiction d'une cloche, le prêtre met plusieurs substances aromatiques dans l'encensoir, puis il le place sous la cloche afin qu'elle reçoive toute la fumée des parfums.

Lorsque l'on porte le saint Sacrement en procession, il doit y avoir deux thuriféraires qui l'encensent continuellement; ils

se tiennent de chaque côté du dais : il y a deux manières d'encenser le saint Sacrement en procession. Suivant la première, les deux thuriféraires l'encensent alternativement comme on encense les personnes; suivant la seconde, ils ne font que mouvoir l'encensoir sur le chemin par où doit passer le Fils de Dieu, caché sous les espèces eucharistiques; alors celui qui est au côté droit encense de la main gauche, et celui qui est au côté gauche de la main droite. La première manière n'est usitée que dans quelques ordres religieux, la seconde est suivie partout.

En terminant cette notice, nous donnerons une formule dont on s'est servi autrefois pour bénir les encensoirs. Elle se trouve à l'article de la consécration d'une église, et dans le Pontifical de saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry (1), et dans un Pontifical de l'abbaye de Jumiéges, écrit au IXe. siecle (2). En voici la teneur :

Deus ad cujus sepulcrum cum aromatibus, in specie sanctarum animarum virtutes sanctorum operum gestantium, diluculo mulieres venisse memorantur, et in cujus conspectu angelus aureum habens thuribulum stetisse in datis incensis, in orationibus sanctorum omnium ante thronum Domini adolevisse cœlesti visione divulgatur; adesto propitius et hoc thuribulum cœlesti benedictione perfunde, ut quicumque ex eo thymiamatis vel thuris flagrantiam sentiant tua donante immensa clementia odores orationum ante conspectum majestatis tuæ sanctarum per manus sanctorum emittant angelorum. « Seigneur, on nous rapporte que des saintes femmes sont venues de grand matin avec des aromates à votre tombeau, figurant ces âmes pieuses, qui portent avec elles le doux parfum des bonnes œuvres. Nous savons aussi que l'Apôtre,

(1) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. II, cap. XIII, ord. 4.
(2) Id., *ibid.*, ord. 3.

dans une vision céleste, a vu un ange debout en votre présence ayant en main un encensoir d'or et y faisant brûler, devant le trône de votre Père céleste, des substances odorantes qui sont les prières de tous les Saints. Daignez nous être favorable et donner votre bénédiction céleste à cet encensoir, afin que tous ceux qui sentiront l'odeur du parfum ou de l'encens qu'on y fera brûler, aidés par votre clémence infinie, fassent porter en présence de votre divine majesté, par la main des saints anges, l'odeur agréable de leurs saintes prières. »

L'ÉMAIL

DE

GEOFFROY PLANTAGENET,

AU MUSÉE DU MANS,

PAR M. EUGÈNE HUCHER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Le XIXe. siècle a été novateur en archéologie comme en tout le reste : dédaignant les méthodes anciennes d'investigation qui procédaient surtout des textes, il a fait main-basse sur tout cet arsenal vermoulu qui, à vrai dire, n'avait pas mené bien loin nos devanciers, et il s'est donné la mission d'éclairer la science monumentale par les monuments eux-mêmes. Les savants sont alors sortis de leurs cabinets poudreux ; ils ont vu et touché les monuments, objets jusque-là de gloses presque stériles ; ils les ont comparés, étudiés, décrits *de visu*, et ainsi s'est constituée la science moderne, science inconnue des Montfaucon, des Dom Martin, des Chifflet, et de tous ces hommes érudits qui connaissaient de l'antiquité justement assez pour s'exposer à tomber dans les plus graves erreurs, à confondre, par exemple, un monument du XIIe. siècle avec un temple gaulois, ou une statuette chinoise avec un dieu lare.

Ce nouveau système d'investigation, dont on doit surtout la diffusion parmi nous aux lumières et aux efforts de notre ex-

cellent directeur, M. de Caumont, a formé une phalange nombreuse d'archéologues plus ou moins méritants, sans doute moins savants que leurs devanciers, mais j'oserai dire plus heureux; à tel point qu'aujourd'hui les erreurs de la nature de celles que je viens de signaler ne sont plus guère à craindre. C'est cette science nouvelle, inconnue de nos pères et que j'appellerai *archéologie d'intuition*, qui permet aujourd'hui à chacun de nous de classer, avec une certitude presque mathématique, tous les monuments et objets anciens, de leur assigner un âge, une patrie, même en l'absence de textes et de tradition.

Mais à côté du bien est presque toujours l'abus : l'archéologie d'intuition est bien près, ce semble, de se substituer partout, et un peu de vive force, à la science qui procède par voie d'information lente, à cette science grave et austère qui est tout simplement l'érudition, et avec laquelle il faudra toujours compter si l'on veut fonder quelque chose de durable en archéologie.

Je crains que M. Jules Labarte, dans son remarquable ouvrage sur l'émaillerie, si riche à d'autres égards de faits et de citations, n'ait un peu trop sacrifié à l'archéologie d'intuition en s'exprimant comme il l'a fait sur l'émail de Geoffroy Plantagenet, du musée du Mans (1).

C'est à tort, suivant nous, que, se laissant entraîner par des scrupules exagérés et peut-être un peu par cette envie d'innover, qui est bien réellement la maladie du moment, il a enlevé cet émail à ce prince, pour l'attribuer à son fils Henri II, déflorant en quelque sorte ce précieux monument qui devient, sous sa plume, une œuvre des dernières années du XIIe. siècle,

(1) *L'Émaillerie dans l'antiquité et au moyen-âge. — Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen-âge*, par Jules Labarte, pages 56 et 199. Paris, Didron; décembre 1856.

au lieu d'être le plus ancien monument national connu de l'art de l'émailleur.

Si M. Jules Labarte n'était pas un écrivain sérieux qui recherche ardemment la vérité et qui la découvre souvent, si son nom ne faisait pas autorité dans cette branche de la science, et si surtout nous ne voyions pas comme une école se former autour de lui, exagérant à la manière de Jules Romain les défauts du maître, nous aurions laissé au temps le soin de faire bonne justice du jugement porté par cet honorable savant sur notre émail; mais nous avons été frappé tout récemment des inconvénients du silence, du danger de la réserve en pareil cas; quelques pages écrites par M. le comte Clément de Ris sur le musée du Mans (1) nous ont donné la mesure du mal. Pour cet estimable critique, l'émail n'est déjà plus une œuvre de la fin du XIIe. siècle, c'est un travail du XIIIe. ; ce n'est plus un monument commémoratif élevé à un prince populaire par un prélat reconnaissant, comme nous allons le démontrer, ce n'est même plus un portrait, « c'est un « ex-voto dû à la reconnaissance de quelque famille ou de « quelque confrérie enrichie par le prince Angevin (Henri II.) »

D'après le même auteur, qui paraît ne pas avoir examiné très-attentivement l'émail, « M. Labarte démontre fort bien « comment cette plaque n'a jamais fait partie d'un tombeau « et n'est pas un fragment détaché; il donne, en outre, des « motifs très-spécieux qui lui font croire qu'elle était destinée « à perpétuer le souvenir, non pas de Geoffroy Plantagenet, « mais de son fils, Henri Plantagenet, mari d'Éléonore « d'Aquitaine et meurtrier de Thomas Becket. »

Comme je l'ai dit, les chefs d'école ont toujours été dépassés; ici les défauts du maître sont visiblement exagérés;

(1) *Les Musées de province*, par M. le comte L. Clément de Ris, in-8°. Paris 1859, musée du Mans, page 261.

M. Labarte, si fin connaisseur en objets d'art du moyen-âge, n'aurait jamais pensé à attribuer notre émail à un artiste du XIIIe. siècle, et je ne puis même m'expliquer cette appréciation de la part d'un critique érudit, comme l'est M. Clément de Ris, qu'en supposant *une faute d'impression.*

Tous ceux qui ont étudié l'architecture dans nos contrées de l'ouest, où cet émail a certainement pris naissance, savent bien à quelle période de temps classer les monuments dans lesquels on rencontre des bases de colonnes en forme de chapiteaux renversés, comme celles qui figurent dans notre émail : la cathédrale du Mans en fournit de nombreux exemples dans des parties qu'on sait appartenir au premier tiers du XIIe. siècle.

On peut, je le sais, objecter l'archaïsme habituel des peintures relativement aux monuments de pierre ; mais cet archaïsme, tout réel qu'il est, ne dépasse pas certaines limites : on le retrouve, par exemple, dans les vitraux du XIIe. siècle, qu'il parsème de réminiscences byzantines ; mais ici encore un abîme sépare les productions du XIIIe. siècle de celles du XIIe., et tout en faisant la part des influences, l'archaïsme ne va jamais jusqu'à imprimer à un monument figuré du XIIIe. siècle le cachet de celui du XIe.

Lorsque, vers le milieu du XIIe. siècle, on avait renoncé, dans les constructions des basiliques chrétiennes, au mode barbare des chapiteaux renversés pour adopter la base attique, la peinture pouvait bien conserver encore ce legs d'un passé peu éloigné, parce que la peinture décorative procède par voie de cartons élaborés minutieusement, auxquels on tient, et qui perpétuent les traditions d'école par-delà la mode du jour. C'est ainsi qu'il est possible d'attribuer à la période de 1140 à 1151 un monument d'émail, qui paraît en retard déjà sur les monuments de pierre du même temps, et qu'on peut y trouver les traces d'un *art vieilli*, sans pour cela être contraint de vieillir le monument lui-même.

Mais de là à un rajeunissement exagéré comme celui tenté par M. le comte de Ris, la distance est trop grande. L'art du XIIIe. siècle, même dans les monuments peints, a un cachet qui lui est propre : il a un parti pris, une désinvolture vive qui ne ressemblent nullement au mode patient et souvent hésitant du XIIe. Je persiste donc à croire à la *faute d'impression ;* ni pour M. le comte Clément de Ris, ni pour personne autre, notre émail n'est un monument du XIIIe. siècle.

Je donne ci-après la transcription exacte de l'inscription burinée et émaillée qu'on lit en tête de la plaque ; on se convaincra tout de suite, pourvu qu'on ait l'habitude de lire les inscriptions du moyen-âge, que celle-ci ne peut avoir été tracée au XIIIe. siècle, ni même à la fin du XIIe. (1).

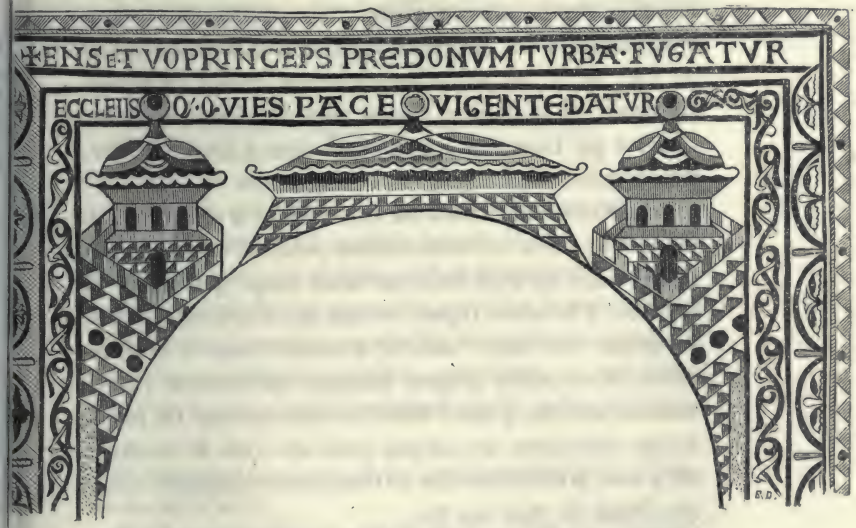

M. le comte Clément de Ris insiste pour faire remarquer,

(1) On remarquera l'E minuscule, l'I enclavé, les E lunaires, les O ovales et pointus, tous les signes, en un mot, qui caractérisent les inscriptions du XIIe. siècle.

d'après M. Labarte, que notre émail n'a jamais fait partie d'un tombeau et n'est pas un fragment détaché.

Ici ces Messieurs sont visiblement dans l'erreur : la plaque émaillée de Geoffroy est percée, dans tout son pourtour, d'une cinquantaine de trous qui ont dû servir autrefois à la fixer sur le tombeau du prince. C'était la mode alors d'encastrer un petit tableau d'émail, représentant le défunt, dans les tombeaux en forme de châsse qu'on élevait, dans le chœur ou dans la nef des cathédrales, aux grands personnages du temps ; ou plutôt cette mode commença avec notre Geoffroy même, comme le rapporte Ordéric Vital, et le fait n'en est que plus caractéristique pour la cause que nous soutenons.

Plus tard, et aux XIIIe. et XIVe. siècles surtout, ces plaques émaillées ont eu des dimensions très-considérables et leur appropriation a été différente ; mais, dans la première moitié du XIIe. siècle, ces petites plaques étaient clouées sur la paroi principale du monument comme nous le montre le dessin, conservé par Gaignières, du tombeau élevé à l'évêque Ulger, dans la cathédrale d'Angers, vers l'année 1149 (1).

Ce spécimen des monuments funéraires de la première moitié du XIIe. siècle est excessivement précieux dans la circonstance, parce qu'appartenant au même temps que l'émail de Geoffroy, à la même région, et sans doute à la même école, il explique avec toute l'autorité désirable l'usage et la destination de ces petites plaques émaillées, qui n'avaient rien de commun avec les grandes dalles du siècle suivant. La plaque d'Ulger était même un peu plus petite que celle de Geoffroy : elle n'avait probablement pas 50 centimètres de hauteur, tandis que l'émail du Mans en a 63.

Maintenant que nous croyons avoir démontré que notre émail est bien de la première moitié du XIIe. siècle et qu'il a,

(1) *Bulletin monumental*, année 1856, XXIe. vol., pages 460 et suiv.

selon toute apparence, fait partie d'un tombeau, nous nous demanderons s'il est aussi difficile que le croit M. Labarte de pénétrer plus avant dans la question, et s'il est bien certain qu'on en soit réduit à la tradition et encore à une tradition incertaine, pour justifier l'attribution de notre émail à Geoffroy Plantagenet.

Bien avant que le Père Anselme (1725) et Montfaucon (1730) eussent relaté cette attribution sans aucun signe de doute, Trouillard, dans son *Histoire des comtes du Maine* (1) (1643), avait dit, en propres termes : « Geoffroy mourut en l'an unze « cent cinquante ; son corps fut inhumé en l'église cathédrale « du Mans et fut le premier, dit le mesme Ordericus, qui aye « esté enterré au dedans de la ville ; son portraict est gravé « dans une table de cuivre émaillé et affiché à une des colomnes « de la nef de l'église dans laquelle sont escrits ces deux « vers :

« Ense tuo, Princeps, prædonum turba fugatur,
« Ecclesiisque quies pace vigente datur » (2).

Trouillard, qui vivait à une époque relativement rapprochée de l'année néfaste 1562 pendant laquelle le Maine fut dévasté par les huguenots, savait bien qu'alors le tombeau de Geoffroy avait été détruit de fond en comble, et qu'il n'en était resté que la plaque émaillée qui se voyait déjà de son temps sans doute, mais très-certainement en 1777, « *attachée au pénultième pilier de la nef* » de la cathédrale de St.-Julien du Mans,

(1) *Mémoires des comtes du Maine*, par Pierre Trouillard. Le Mans, Olivier, 1643, in-12.

(2) Les mots *prædonum* et *ecclesiis* ont été restitués par Trouillard : on sait que les auteurs de la Renaissance et ceux du XVIIe. siècle, qui se piquaient de purisme, ne pouvaient tolérer la *barbarie* du moyen-âge, et qu'ils dénaturaient les textes pour avoir le plaisir de les reproduire en beau langage.

« *à main gauche en montant au chœur,* » comme l'énonce positivement le chanoine Le Paige, dans son *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine.*

De plus, Trouillard connaissait un document que ni M. Labarte ni M. Clément de Ris ne paraissent avoir consulté, c'est la Chronique de Geoffroy Plantagenet, par le moine Jean de Marmoutiers. Nous disons que Trouillard connaissait ce document : et en effet, il cite le témoignage de cet auteur, contemporain de Geoffroy, pour justifier les détails qu'il donne sur la personne et les qualités de ce prince.

Dès-lors, Trouillard était en possession de toutes les preuves désirables pour motiver, sans conteste possible, l'attribution de l'émail à Geoffroy-le-Bel ; et comme il est vraisemblable que tous ceux qui ont écrit après lui l'histoire du Maine, ont aussi connu la Chronique du moine Jean, on comprend comment cette attribution n'avait jamais soulevé l'ombre d'un doute jusqu'à nos jours, où un auteur anglais (1), mal renseigné, commença à l'attaquer.

Cette Chronique, qui est en effet un trait de lumière dans la question actuelle, a été éditée pour la première fois par *Laurent Bochel*, en 1610, à la suite de Grégoire de Tours et d'une histoire agrégative des archevêques de Tours et des abbés de Marmoutiers (2).

Plus tard, elle a été reproduite par Dom Bouquet, dans le tome XII du *Recueil des historiens des Gaules et de la France.*

(1) M. J.-R. Planché, t. I, p. 29 du *Journal of the british archæological Association.*

(2) Joannis monachi majoris monasterii qui rege Ludovico juniore vixit, Historiæ Gauffredi ducis Normannorum et comitis Andegavorum Turonorum et Cœnomanorum Libri duo, hactenus non editi, — ex bibliotheca Laurentii Bochelli et ejusdem notis aliquot illustrati. Parisiis, apud Petrum Chevalerium in monte Divi Hilarii. M.DC.X.

Dom Bouquet annonce même avoir collationné l'édition de Bochel avec le manuscrit qui était déposé, de son temps, à la Bibliothèque royale sous le n°. 6005.

Toute confiance peut donc être accordée à ces deux éditions.

Le moine Jean fait précéder sa Chronique d'un prologue adressé à l'évêque du temps, Guillaume de Passavant, dont le long épiscopat s'étendit, dans le même siége du Mans, de 1142, c'est-à-dire du vivant de Geoffroy Plantagenet à l'année 1186.

Il motive ainsi le désir qu'il a éprouvé de narrer les actions de ce personnage dont la vie reflète, pour lui, les plus éminentes vertus : « Pendant que d'autres vont chercher au loin « leurs héros, nous avons voulu recueillir tout près de nous, « les hauts faits et les actions même ordinaires de cet homme « remarquable qui fut duc de Normandie et d'Anjou, de « Geoffroy dont la vie est digne de toute louange : et pendant « que nous aurions pu colliger les histoires d'un grand nombre « de princes, nous nous sommes arrêté complaisamment « auprès de celui qui a fait briller sur le monde comme les « rayons d'un nouveau soleil..... Qui, en effet, ne connaît la « clémence de ce grand homme envers ses ennemis abattus, « sa pitié pour les misérables, sa justice inflexible à l'endroit « des rebelles, son courage en face de l'ennemi et son habileté « dans les affaires !

« Plus loin, il cite ses sources d'information : « De virtute et « actibus principis Andegavorum et ducis Normannorum « Gauffredi Matthæus Andegavensis decanus nos docuit, In- « gengerius de Bohon nobis legit, Jordanus Thesson nos « monuit, Obertus de Ocrea nobis enarravit, Ramnaudus Rufus « nos refecit, Gufferius de Brueria satiavit. »

« J'ai donc voulu, » poursuit le moine Jean, « vous dé- « dier ce travail, fruit de veilles nombreuses et de recher- « ches multipliées, à vous qui avez entouré Geoffroy, — vivant,

« — d'une affection bien méritée, *qui l'avez*, — *mort*, —
« *toujours devant les yeux* et qui lui avez voué, au fond de
« votre cœur, comme un culte d'amour. »

Ce passage fait évidemment allusion à notre portrait émaillé; les mots « *et mortuum semper præ oculis habens*, » « *qui l'avez, mort, toujours devant les yeux* », rappellent ici la vision matérielle, de même que la fin de la phrase fait allusion à la vue intérieure de l'âme; et, en effet, le moine Jean nous dira plus loin que c'est Guillaume de Passavant lui-même qui a fait faire le tombeau de Geoffroy, orné de son portrait, du vivant même de ce prince: de sorte que, par une attention délicate, le moine Jean rappelait ici au prélat sa prévoyante attention, en même temps que son affection pour le prince.

Qu'il nous soit permis de faire remarquer ici combien ce simple début, qui éclaire si vivement la question, est éloigné des hypothèses de M. Labarte, qui se donne un mal réellement stérile pour établir que la situation de Geoffroy vis-à-vis du clergé exclut l'idée qu'on ait pu lui élever, dans la cathédrale du Mans, où cependant il admet qu'il fut enterré, un monument offrant son effigie figurée.

Voici, d'ailleurs, le passage important pour notre cause de la Chronique de Geoffroy : il se trouve à la fin du livre premier; nous demandons la permission de le traduire en entier :

« Dans l'année de l'incarnation du Seigneur 1151, le VII
« des ides de septembre, à l'âge de 41 ans, le victorieux duc
« de Normandie, d'Anjou, de Touraine, le comte du Maine
« Geoffroy, revenant de s'aboucher avec le roi Louis, et déjà
« souffrant d'une fièvre pernicieuse, fut forcé de s'aliter à
« Château-du-Loir. Là, dans son esprit inquiet de l'avenir, se
« préoccupant du sort de ses possessions et de ses vassaux,
« il interdit à son successeur Henri d'introduire les coutumes
« normandes et anglaises dans ses terres d'Anjou et du Maine,

« et après avoir fait de larges distributions d'aumônes et « d'autres legs, il rendit son âme au ciel et son corps à la « terre, comme ces astres errants qui, après avoir brillé au « firmament d'un vif éclat, disparaissent subitement. Quoi « d'étonnant que la mort ait frappé Geoffroy en quelque sorte « malgré la nature elle-même, lorsqu'au rapport de Cicéron « les jeunes gens meurent souvent ainsi, semblables à ces « flammes ardentes que la masse des eaux finit par éteindre, « ou à ces fruits verts qu'il faut arracher violemment, lors- « qu'ils tomberaient d'eux-mêmes s'ils étaient mûrs? Ainsi les « jeunes hommes perdent la vie par une sorte de violence « faite à la nature, tandis que les vieux la quittent sans ef- « fort. *Geoffroy fut inhumé dans la très-sainte église de « St.-Julien du Mans, dans un magnifique tombeau que « l'évêque Guillaume, par un sentiment de pieuse recon- « naissance, avait fait élever en l'honneur de son nom. On « y voit l'image révérée du comte, magnifiquement dorée « et émaillée* (1), *dans l'attitude d'un prince qui semble*

(1) Le texte dit : Humatus est autem in sanctissima beati Juliani Cœnomanensis ecclesia, in nobilissimo mausoleo quod ei nobilitatis Episcopus piæ recordationis Guillielmus nobiliter exstruxerat. *Ibi siquidem effigiati comitis reverenda imago ex auro et lapidibus decenter impressa, superbis ruinam humilibus gratiam distribuere videtur.* Ce portrait, *ex auro et lapidibus impressa,* est évidemment notre émail incrusté à la manière byzantine sur fond d'or.

MM. de Quast et de Verneilh n'ont pas connu ce texte, puisque, dans leur dissertation sur *les émaux d'Allemagne et les émaux limousins (Bull. mon.* 1860, page 127), on lit ce qui suit : « Il faut réellement « arriver à 1150 pour signaler des émaux de Limoges et encore, si « Geoffroy est mort à cette date, *il est probable et non certain que sa « tombe émaillée a été faite* peu d'années après à Limoges, par exemple « en 1153, lorsque Heuri Plantagenet vint s'y faire couronner comme « duc d'Aquitaine. »

Toute hésitation doit tomber devant le texte du moine Jean : ce n'est

« *vouloir abattre l'orgueil des superbes et faire grâce aux* « *humbles.*

« L'évêque établit à perpétuité et dota suffisamment un « chapelain, qui fut chargé d'offrir tous les jours pour Geoffroy « le divin sacrifice à *l'autel du Crucifix, près duquel l'ex-* « *cellent comte repose*, afin que le Dieu bon et miséricor- « dieux daigne avoir pitié de ce prince si miséricordieux lui- « même. »

pas Henri qui a élevé le tombeau de Geoffroy, c'est Guillaume de Passavant ; ce n'est pas après sa mort que l'émail a été fabriqué, c'est de son vivant.

Je ne suis pas de ceux qui, séduits par l'étrangeté de l'ornementation architecturale de notre émail, en font par cela même un travail byzantin : je reconnais, et je l'ai dit avec détails dans mon grand ouvrage sur les vitraux du Mans, qu'au XIIe. siècle, ces coupoles, ces toits en accolade sont partout dans les monuments peints : les verrières de la légende de saint Protais et de saint Gervais de la cathédrale du Mans, que j'ai reproduites *in extenso* dans cet ouvrage, en offrent de nombreux exemples, et prouvent que c'était là la commune expression de l'art ; les extrémités des plis tuyautés de la tunique talaire et de la dalmatique de Geoffroy offrent aussi une similitude parfaite avec les mêmes détails, dans les vitraux précités ; il n'y a pas jusqu'à la facture des traits du visage, des mains, du corsage, enfin de toutes les parties où le style est plus fortement accusé, qui n'offrent une identité complète, au point que, si ce sont des artistes byzantins qui ont fait l'émail, ce sont également des peintres grecs qui ont peint nos vitraux. Il vaut mieux dire que ces œuvres, évidemment du même temps, reflètent toutes deux naïvement les traditions, les allures, les pratiques de l'école qui florissait alors, école encore fortement imbue de réminiscences grecques, par suite des nombreuses communications que notre clergé de l'ouest avait entretenues avec la Sicile, toute vouée à l'influence byzantine.

En examinant l'émail au point de vue critique, on ne peut lui refuser un mérite réel d'exécution et des qualités que n'ont point eues des œuvres plus modernes : on y rencontre même des preuves d'un art avancé : ainsi, croirait-on que l'émailleur du XIIe. siècle a songé à placer un point brillant dans les yeux bleus de Geoffroy ?

Nous n'aurions pas besoin d'en dire davantage pour avoir fait tomber tous les doutes; comment, après cela, parler d'une tradition confuse à propos d'un fait nettement accusé par un contemporain ?

Le moine Jean décrit ailleurs le bouclier de Geoffroy, en prenant évidemment pour type celui de l'émail; ainsi on pare Geoffroy pour le rendre digne de figurer avec avantage, dans le tournoi qui précéda ses fiançailles avec Mathilde, fille de Henri Ier., roi d'Angleterre, et veuve de l'empereur Henri V.

« Des caleçons de fer emprisonnent ses jambes dans un « double lacis de mailles; on attache des éperons d'or à ses « pieds; *un bouclier sur lequel on voit représentés des lion-* « *ceaux d'or* est suspendu à son col : *clypeus leunculos* « *aureos imaginarios habens.* » Je crois devoir insister sur ce fait, que le moine Jean est le premier et presque le seul des historiens qui ait caractérisé convenablement les animaux héraldiques du bouclier de Geoffroy; ce sont des lionceaux et non des lions grimpants ou des léopards, comme l'ont dit presque tous ceux qui, après lui, ont décrit notre émail (1).

(1) Montfaucon excepté, qui appelle ces animaux : *lionceaux rampants.* Mais il se trompe lorsqu'il dit qu'ils sont *lampassés* de gueules : leur langue n'est pas visible; ce qui est plus fort, c'est que cette erreur a été répétée par des auteurs manceaux, notamment par Richelet, dans « *Le Mans ancien et moderne.* » Si nous voulions relever toutes les inexactitudes commises par les historiens qui se sont occupés de notre émail, nous aurions fort à faire. Comment comprendre, par exemple, que Pesche (1833) ait écrit dans son Dictionnaire, à l'article Geoffroy-le-Bel : « Le portrait de ce prince, en cuivre émaillé, que l'évêque « Guillaume de Passavant fit placer auprès de sa tombe, à l'un des pi- « liers de la cathédrale, est déposé au musée de la ville du Mans, où « vint le copier un peintre anglais célèbre, envoyé à cet effet, en 1815, « par son gouvernement. *On lisait au-dessous l'inscription suivante,* « *qui a disparu :* Ense tuo, etc. » M. Pesche paraît avoir copié M. Longraire qui, dans *l'Asmodée Cénoman* (1822), s'était exprimé en ces termes :

Et, en effet, ces animaux manquent de la crinière qui caractérise le lion adulte; leur peau n'est nullement ocellée comme l'est celle des léopards; enfin l'on sait que le développement des oreilles est frappant chez les jeunes lions.

A propos du texte : « leunculos aureos imaginarios habens, » Dom Bouquet fait remarquer que ces armes, qui étaient celles de la maison d'Anjou, furent apportées par Henri II en Angleterre, où elles restèrent les insignes royaux jusqu'au règne de Henri III, qui changea les lionceaux en léopards (1).

Je veux encore faire ressortir une circonstance du récit du moine Jean qui l'établit, en parfaite conformité d'idées avec le texte gravé sur notre émail : ainsi le chroniqueur insiste à plusieurs reprises pour prouver que le mot des anciens :

« Le corps de Geoffroy, déposé dans la cathédrale du Mans, fut le pre-
« mier qui reçut la sépulture dans l'intérieur de la ville ; peu de temps
« après, l'évêque Guillaume fit faire sur une table de cuivre émaillé le
« portrait de ce comte et le fit placer sur un des piliers de l'église ;
« *on lisait au bas ce distique :* Ense tuo.....

« *Le tout disparut* en 1792. Mais M. Maulny retrouva, quelques
« années après, le portrait qui orne maintenant le musée de notre
« ville. »

Évidemment M. Pesche et M. Longraire n'avaient pas examiné l'émail qu'ils décrivaient, ils se contentaient de copier leurs devanciers, car M. Longraire répète, comme on le verra plus loin, ce qu'avait dit Renouard qui était au moins excusable dans ses inexactitudes, puisque de son temps (1811) l'émail n'était plus visible.

(1) Voici le texte de la remarque de Dom Bouquet après les mots *leunculos aureos imaginarios :* « Hæc gentilitia domus andegavensis
« insignia filius Gaufridi Henricus II intulit in Angliæ regnum iisque
« deinceps usī sunt ejus successores ad usque Henricum III qui leones
« in leopardos mutavit, teste Matthæo parisiensi ad ann. 1235, his verbis :
« Misit imperator Fredericus regi Anglorum tres leopardos insignium
« regale clypei in quo tres leopardi transeuntes figurantur ; erant vero
« leopardi Normanniæ ducum insignia. »

« *Parcere subjectis et debellare superbos,* » est particulièrement applicable à Geoffroy.

La même opposition d'idées n'existe-t-elle pas dans le distique : *Ense tuo,* etc., où le mot *prædones* tient la place de *superbos,* et le mot *ecclesiis* celui de *subjectis;* et surtout le vers virgilien ne reproduit-il pas avec une grande fidélité l'impression que ressentait le moine Jean en présence du portrait de Geoffroy qui semblait, disait-il, *menacer l'orgueil des superbes et accorder le pardon aux humbles ?*

Il est évident que notre choniqueur écrit, l'émail sous les yeux, qu'il s'inspire du monument qui nous occupe et que dès-lors son récit a pour nous une grande autorité.

Quoi d'étonnant, d'ailleurs, qu'un évêque pour qui la conservation matérielle des églises de son diocèse devait être, à ces époques de troubles, l'objet d'une vive sollicitude, ait fait ressortir dans le texte qui nous occupe les services rendus par Geoffroy, en chassant les hordes de brigands et en rendant la paix aux églises (1) ? Les tribulations de l'évêque Hildebert étaient présentes alors à tous les souvenirs : de 1063 à 1100, le Mans fut assiégé et pris successivement par Guillaume-le-Conquérant (1063), par Hélie de La Flèche (1092), par Guillaume-le-Roux (1095) et par Foulques Le Rechin (1098); émané d'une pensée laïque, ce distique, où l'on remarque une préoccupation absolue en faveur des églises, se comprendrait

(1) Dom Bouquet reproduit, d'après un manuscrit de St.-Germain-des-Près, une pièce de vers composée lors de la mort de Geoffroy ou au moins à son sujet par un moine bénédictin, nommé Étienne de Rouen.

Cette pièce de vers où l'éloge n'est pas épargné, — ce qui prouve une fois de plus que le clergé était loin d'être hostile à Geoffroy, — renferme un vers qui semble inspiré du distique de notre émail :

« *Ecclesiæ pacisque* piæ fortissima castra
« Qui patrium vetus imperium non extenuavit,
« Sed ducibus vel consulibus prior amplificavit.... »

moins facilement ; dans la bouche d'un évêque, souverain protecteur du temple de Dieu, il est parfaitement à sa place, et honore Guillaume autant que Geoffroy.

Je n'entrerai pas dans la discussion relative aux censures du pape Eugène III. On sait que les censures ecclésiastiques n'avaient pas, à cette époque, les effets qu'elles ont pu avoir plus tard, et l'on connaît de grands évêques qui ont entretenu, au XIIe. siècle, de bons rapports avec des princes censurés. D'ailleurs, cette discussion serait stérile en présence du fait matériel de l'existence de l'émail constatée par un contemporain.

Je passe aussi rapidement sur une autre objection de M. Labarte. De ce que Geoffroy était enterré dans l'église du Mans, comment M. Labarte entend-il conclure que la plaque dont il s'agit ne doit pas le représenter ? « Parce qu'il n'y « avait pas de raison, prétend-il, pour lui rendre le même « hommage qu'à son fils Henri, dont la sépulture était « ailleurs. » Mais ne venons-nous pas de démontrer que c'était précisément la mode, au milieu du XIIe. siècle, de représenter sur une plaque émaillée de petite dimension le personnage auquel on élevait un tombeau, et de clouer cette plaque sur une des parois du monument (1) ? Dès-lors il faut voir une raison déterminante là où M. Labarte trouve un obstacle.

Quant à l'objection relative à l'âge de la plaque, elle n'est pas plus fondée : lors même qu'elle devrait être attribuée à Geoffroy, M. Labarte ne pense pas qu'en présence de l'incertitude qui règne sur l'époque de l'achèvement du tombeau du prince, elle soit antérieure à 1189 ou 1190.

On l'a vu, la date de l'achèvement du tombeau de Geoffroy est parfaitement limitée : d'une part, à l'année 1151 où il

(1) Aucun des historiens modernes n'a supposé, comme nous le faisons, que la plaque fît partie du tombeau ; le moine Jean le dit cependant formellement, et le tombeau d'Ulger confirme suffisamment le fait.

mourut, puisque ce tombeau lui avait été préparé, de son vivant, par son ami Guillaume de Passavant; et de l'autre, par la date de l'intronisation de ce prélat qui eut lieu en 1142.

Mais nous allons plus loin, et nous pensons qu'on pourrait presque dire avec certitude que le tombeau de Geoffroy fut érigé par Guillaume au cours de l'année 1145.

Lorsque, sous l'épiscopat de Hugues de Saint-Calais (1136-1144), un violent incendie détruisit le toit du sanctuaire de la cathédrale, resté inachevé et encore couvert de chaume après un précédent incendie en 1134, le dernier pilier de la nef lui-même, contre lequel était fixé le tombeau de Geoffroy, fut remonté de fond en comble; quelqu'incertitude régnait sur l'époque de la reconstruction de cette partie de la cathédrale; une date bien précieuse, tracée profondément dans le premier pilier du chœur, du côté de l'épître, est venue tout récemment prouver que cette reconstruction avait eu lieu en 1145.

Voici cette date, dont nous conservons soigneusement le caractère :

On remarquera la forme onciale de la lettre M, pareille à celle des légendes des premiers deniers au nom d'Hébert, et le C carré emprunté à l'alphabet carlovingien.

Cette date, que nous avons découverte avec M. de Glanville, un jour que

ce savant collègue voulait bien visiter notre belle cathédrale, était restée inaperçue jusqu'à ce jour, et nous la publions pour la première fois; du reste, elle était cachée par le rétable d'un autel qui n'a disparu que récemment.

Or, puisque le dernier pilier de la nef, auquel était adossé le tombeau de Geoffroy, est du même style et de la même facture que celui sur lequel nous avons rencontré cette date, et *que ces deux piliers n'existaient ni l'un ni l'autre dans l'état avant l'année* 1145, il est matériellement impossible que le tombeau date d'une époque plus ancienne, tandis qu'il est très-vraisemblable que Guillaume aura fait coïncider l'érection du tombeau de Geoffroy avec celle du pilier, dans lequel il dut plus ou moins s'encastrer.

Du reste, nous ne tenons nullement à limiter la date probable de notre émail à l'année 1145, mais on voit qu'on ne saurait la placer qu'entre les deux années 1145 et 1151.

Le tombeau de Geoffroy est déterminé de position par plusieurs documents authentiques conservés dans un cartulaire du chapitre de la cathédrale du Mans qui porte le nom de *Livre-Blanc* (1).

Ce sont trois chartes, dont deux de Henri II, fils de Geoffroy, des années 1161 à 1186, et la troisième d'Arthur (1199), qui établissent deux chapelains pour dire, tous les jours, la messe à l'autel du Crucifix placé en face du tombeau de Geoffroy (2).

Or, l'autel du Crucifix était placé, à cette époque, contre le premier pilier du chœur, du côté de l'évangile; il y a donc

(1) Ce document important va être publié, pour la première fois, par M. l'abbé Lottin, chanoine érudit du Mans.

(2) Ut serviant quotidie ad altare illud quod est ante sepulchrum patris mei... » « Ad serviendum in perpetuum pro anima predicti comitis domini et patris, ad altare Crucifixi... »

certitude que le tombeau de Geoffroy était adossé au dernier pilier de la nef et regardait l'autel.

Un autre document fixe encore à cette place le lieu où fut érigé le tombeau de Geoffroy.

C'est un procès-verbal des « *Plainctes et doléances des* « *chanoines et chapitre de l'église cathédrale du Mans* « (1562). » *Archives du chapitre :*

« Davantaige un aultre autel et contretable d'icelluy, ap- « pelé l'autel Notre-Dame qui estoit édiffié contre l'un des « pilliers de ladite église, *près ledict autel de la paroisse* (1), « iceulx autel et contretable de faczon moderne, enrichy de « tabernacles, guimberges, et aultres choses magnificques « vallant sept cens livres tournois.

« Item du mesme couste un aultre autel *au dernier pillier* « *de la nef*, aultre autel et contretable, appelé sainct Jehan « l'évangéliste, aussi de faczon moderne et enrichy comme les « susdits, vallant huit cens livres tournois.

« *Entre les dicts deux autelz derniers, contre un pillier,* « *vers la dite nef, y avoit un monument et sepulture de* « *pierre de taille d'un seigneur anglais fort anticque et* « *magnificque, amorty en franc d'espic, sur le quel y avoit* « *trois testes fort anticques, dont l'une estoit de marbre,* « *vallant huit cens livres tournois* (2).

«..... Aultres barres et ferrailles qui assemblaient la

(1) Nous devons prévenir qu'à l'époque où ce document fut rédigé, l'autel de paroisse n'était plus au premier pilier du chœur, mais barrait le bas-côté septentrional de la nef, à la hauteur du dernier pilier ; il est donc question ici de deux autels adossés contre ce pilier, et c'est entre ces deux autels qu'était placé *le tombeau* de Geoffroy.

(2) M. Alexandre Lenoir ne connaissait pas évidemment ce document, lorsqu'il s'exprime en ces termes au sujet du *mausolée* de Geoffroy : *Le mausolée du comte du Maine*, portant deux pieds et demi de haut sur un pied et demi de large, *consistait en une simple plaque de cuivre émaillée* qui était placée contre le deuxième pilier à gauche,

« maczonnerie de la sépulture estant en la nef près l'aultel « sainct Jehan l'évangéliste. »

Le tombeau de Geoffroy est encore mentionné dans « le « Procès-verbal de la ruine, pillage et ravagement faict en « l'église du Mans, aux premiers troubles, par ceulx de la « prétendue religion, tant des reliques, ornements, que des « titres et bâtiments. » (Bibliothèque du Mans, 20 juillet 1562, n°. 12.)

« Davantaige ont montré la place près et contre l'un des « trois piliers, disans que ledict tiers jour d'apvril et du para- « vant y avait un monument ou sépulture de pierre de taille « et aultres matières fort authentiques où avoit esté inhumé « un Anglois. »

Cet anglais, dont le nom n'était déjà plus connu de personne, était notre Geoffroy, comme le prouvent les chartes du Livre-Blanc et le passage cité de la Chronique du moine Jean.

Qu'il me soit permis de remercier ici M. d'Espaulart, qui a bien voulu me signaler ces deux derniers documents et me permettre d'enrichir cette notice de deux textes jusqu'à ce jour inédits.

On voit clairement par là qu'au cours de l'année 1562,

proche le jubé, dans la nef de la cathédrale de St.-Julien du Mans... *Voici l'inscription qui est figurée autour du monument : « C'est « Geoffroy-le-Bel, comte du Maine, fils de Foulques, comte d'Anjou et « du Maine, qui mourut le sept septembre l'an* 1150. — *Musée des monuments français*, par A. Lenoir, 1800-1821, page 83 du tome VII.

Le dessin publié par Lenoir est excessivement mauvais : l'inscription : *Ense tuo...* manque entièrement ; l'architecture est tronquée et incompréhensible ; bref ce dessin n'a aucune espèce de valeur, et nous ne comprenons pas qu'il ait été reproduit dans l'édition de 1840 ; nous ajouterons que l'inscription : *C'est Geoffroy*, n'est mentionnée que par M. A. Lenoir, et que nous n'en avons pu trouver aucune trace sur le pilier ou ailleurs.

l'émail fut violemment séparé du tombeau; recueilli par quelqu'ami des arts, il fut sans doute, quelques années après, rétabli dans la cathédrale, mais non plus à la place où avait été le tombeau; c'est à l'avant-dernier pilier de la nef où l'on voit encore la trace de la position qu'il a occupée, que Montfaucon et le chanoine Le Paige l'avaient vu appendu et qu'ils ont signalé sa présence (1).

Cet avant-dernier pilier (2) présente, en effet, un entreco-

(1) L'Almanach manceau, de l'année 1757, renferme une notice de M. Maulny, où il est question de notre émail : « Dans la nef de cette « église-cathédrale, *entre* le pilier le plus proche de l'autel du Crucifix, « on voit encore la place du tombeau de Geoffroy-le-Bel, comte du Maine, « décédé au Château-du-Loir, en 1151, élevé de trois on quatre pouces « du pavé, et une plaque d'airain au-dessus, émaillée, attachée au « pilier, où est gravée sa figure avec quelques inscriptions. Il fut in- « humé par Guillaume Passavant, évêque du Mans. » Ce passage ne peut être parfaitement compris que si l'on se rappelle que l'autel du Crucifix ne resta pas long-temps adossé au premier pilier du chœur, et qu'il fut placé, dès le XIIIe. siècle, au haut du bas-côté gauche de la nef, barrant ce bas-côté, à la hauteur du dernier pilier; de sorte que le plus rapproché de cet autel, en 1757, était bien l'avant-dernier pilier, puisque ce n'est qu'en 1768 que l'autel du Crucifix fut placé ailleurs. Il est vraisemblable que M. Maulny ne connaissait pas parfaitement la position du tombeau de Geoffroy, qu'il plaçait en quelque sorte instinctivement sous la plaque, là où d'anciens vestiges l'autorisaient jusqu'à un certain point à croire que le tombeau avait été primitivement érigé; mais, comme il est dit positivement dans la charte de Henri II, et dans la Chronique du moine Jean, que le tombeau était placé en face de l'autel du Crucifix, et qu'on sait qu'à cette époque cet autel était adossé au premier pilier du chœur, l'opinion de M. Maulny n'est pas de nature à contrarier le sentiment généralement reçu.

(2) Cet entrecolonnement répond, suivant nous, à l'expression de M. Maulny : « *entre* le pilier le plus proche de l'autel de la paroisse du Crucifix, etc. » C'est qu'en effet ce pilier, l'avant-dernier de la nef, présente, comme nous l'avons dit, une partie plane placée *entre deux colonnes engagées*.

lonnement ou pied-droit, à surface plane, favorable à la suspension d'un tableau, tandis que le dernier pilier n'offre, du côté de l'autel du Crucifix surtout, que des colonnes circulaires contre lesquelles il aurait fallu disposer une armature pour favoriser le maintien de l'émail.

La table émaillée resta ainsi appendue à l'avant-dernier pilier de la nef jusqu'en 1792. A cette époque, elle disparut, comme le constate Renouard dans le tome Ier. de ses *Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine*, page 251. —Le Mans, 1811 :

« Geoffroy mourut en l'année 1150 et fut inhumé dans la « cathédrale du Mans. Son portrait en émail, appliqué sur une « table de cuivre, était attaché à une des colonnes de la nef, « vis-à-vis de la chapelle du Crucifix. On lisait *au bas* (*sic*) ce « distique :

« *Ense tuo...* »

« Le portrait, la table de cuivre et l'épitaphe ont disparu en 1792 !!! »

Renouard écrit l'histoire au point de vue philosophique, comme c'était la mode à l'époque, et l'on peut voir, en se reportant à son ouvrage, dans le passage qui suit ce qu'on vient de lire, que le docte bibliothécaire était loin d'avoir le calme et l'impartialité qui conviennent au rôle d'historien qu'il s'était imposé.

Toujours est-il qu'en 1811 l'émail n'était pas retrouvé; nous ne rechercherons pas par quel événement il sortit de la cachette où l'avait confiné quelque amateur passionné, plus jaloux de se procurer des jouissances solitaires que de faire partager à ses concitoyens le goût de l'archéologie, et nous nous contenterons de dire que, depuis 1815, cet émail repose dans les vitrines du musée du Mans, dont il est le plus bel ornement.

Pour épuiser la matière et afin de réunir ici le plus de do-

cuments possible, je dois faire connaître les observations très-judicieuses qu'a faites assez récemment M. Augustus W. Francks, *on glass and enamel*, sous le titre : *The art Treasures of the united Kingdom*, ouvrage publié par *Day and son.*

M. le comte de La Borde, avec l'inépuisable bienveillance que lui connaissent tous les amis de la science et de l'art, a bien voulu me signaler ce document, et même me donner la transcription du texte original de M. Augustus W. Francks.

J'ai prié mon savant ami, M. Vétillard, de m'aider dans la traduction de ce passage, dont je puis ainsi garantir la fidélité :

« Le plus ancien spécimen qu'on puisse attribuer à l'art « français, *est un tableau originairement fixé sur le tom-* « *beau de Geoffroy Plantagenet, au Mans.* C'est une plaque « quadrangulaire sur laquelle il est représenté dans un riche « costume, portant à la main droite une épée, à la gauche un « large bouclier d'azur chargé de lions rampants.

« Geoffroy, qui était comte du Maine, mourut en 1151 et fut « enterré dans la cathédrale, aux frais de l'évêque Guillaume « de Passavant. Quelques doutes ont été exprimés sur l'identité « du personnage représenté dans cet émail. M. Planché est « disposé à rapporter cette plaque commémorative à Guil- « laume d'Évreux, qui mourut en 1118 ; M. Labarte, au roi « Henri II, fils de Geoffroy. La première de ces hypothèses « reporterait la date de cet émail à une époque trop reculée, « et la dernière est tout-à-fait insoutenable, parce que les « armes ne sont pas celles d'un roi d'Angleterre. »

On voit que M. Francks n'est pas d'accord avec Dom Bouquet sur la date de l'introduction des léopards dans le blason des rois d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, cet auteur restitue à notre plaque sa véritable destination, qui était de décorer un tombeau, et, de plus, il semble qu'il connaisse le passage de la Chronique du

moine Jean, puisqu'il attribue positivement la construction du tombeau à l'évêque Guillaume de Passavant.

Dans tous les cas, c'est un document anglais important dans une question où c'est un auteur anglais, M. Planché, qui a le premier jeté des doutes sur l'identité du personnage représenté dans notre plaque.

M. de La Borde a signalé au public français, dans son intéressante notice des émaux du Louvre, le texte de l'article de M. Planché, intitulé : « *Remarks on an enamelled tablet* « *preserved in the museum at Mans* », extrait du tome Ier., page 29 du « *Journal of the british archæological Associa-* « *tion.* »

M. de La Borde fait observer, avec raison, que d'après ces « *Remarks* », il aurait existé, dans la cathédrale du Mans, deux émaux représentant deux guerriers avec leurs boucliers couverts des mêmes armoiries; or, on ne trouve dans l'histoire locale aucune mention, aucune trace de ce second émail qui aurait représenté Guillaume d'Évreux, personnage qui n'a joué aucun rôle au Mans. Il faut donc admettre qu'il y a eu confusion dans les souvenirs ou dans les notes de sir Edouard Walker, qui ont inspiré M. Planché.

Voici la traduction du texte de *Sandford's genealogical History*, édit. de 1677, qui a guidé M. Planché : » Dans « l'église-cathédrale du Mans, comté du Maine, la figure de « Guillaume d'Évreux, autrement Fitz Patrick, est émaillée « sur une plaque de cuivre fixée à un pilier dans l'aile *méri-* « *dionale* (*sic*), près le transept de cette église; sa hauteur « est d'un pied et demi, il est armé d'*une cotte de mailles*, et « il s'appuie du bras gauche sur un long bouclier triangu- « laire sur lequel sont six lions; seulement, à raison du bos- « sage du bouclier, quatre de ces lions sont visibles.

« Sir Edouard Walker, chevalier de la Jarretière, princi-

« pal roi d'armes, étant sur les lieux, fit ces observations « dans ladite cathédrale, en 1647. »

Les dimensions de cet émail et le blason conviennent à la plaque de Geoffroy ; mais le guerrier n'est pas maillé, et l'émail de Geoffroy a toujours été placé du côté septentrional de l'église.

L'observation relative au nombre des lions est bonne et c'est à tort que quelques personnes, notamment M. Richelet (1), ont prétendu qu'il fallait doubler le nombre des lions parce qu'on ne voyait que la moitié de l'écu ; on connaît plusieurs sceaux du XIIe. siècle offrant ce blason, où les lions sont distribués 3. 2. 1., notamment celui des sires de Sillé au Maine que nous avons reproduit dans nos « *Études sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe* » (2).

L'église de La Couture du Mans renfermait le tombeau d'Hélie de La Flèche, qui était représenté *couvert d'une cotte de mailles* ; il est possible que sir Ed. Walker ait confondu les effigies de ces deux comtes du Maine.

Nous finirons en disant qu'il existe une reproduction assez complète de notre émail dans « *Le Moyen-Age et la Renaissance,* » par MM. Paul Lacroix et Seré ; c'est une réduction au pantographe d'une copie peinte que j'avais faite il y a vingt ans et que j'avais autorisé M. du Sommerard à reproduire pour son *Album des arts au moyen-âge ;* malheureusement l'honorable savant est mort pendant l'impression chromo-lithographique de ce travail qui, n'ayant pu être convenablement surveillé, présente de nombreuses lacunes et offre même quelques incorrections, de parti pris, que j'ai déjà signalées ailleurs et sur lesquelles je suis obligé de revenir pour rendre

(1) *Le Mans ancien et moderne et ses environs.* Au Mans, 1830, in-18.

(2) *Etudes sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe,* par E. Hucher, in-8°. Le Mans, Paris, Oxford.

ce travail complet. Je répéterai donc que c'est à tort qu'on a persisté, malgré mes réclamations, à faire reproduire d'un ton bleu uniforme la doublure du manteau du prince, qui est réellement de *vair* dans l'original et dans mon dessin, c'est-à-dire alternativement bleue et blanche ; qu'il manque des tons rouges dans l'ornementation architecturale ; que le ton vert-jaune de la dalmatique est tout-à-fait différent de la couleur vert-bleuâtre du vêtement original et qu'on a omis d'indiquer au pourtour les trous des clous dont j'ai parlé. Enfin c'est à tort qu'on a restitué en or la lame de l'épée qui était, sans aucun doute, d'argent (1), avant qu'un vandale l'eût fait sauter au moyen d'un trou foré à l'envers de l'émail et encore très-visible (2).

Tels sont les documents divers que nous avons cru devoir réunir sur la question d'origine de notre célèbre émail ; puissions-nous avoir réussi à intéresser nos lecteurs et à faire tomber tous leurs doutes ! Dans tous les cas, nous aurons apporté au procès une masse assez considérable de faits nouveaux ou peu connus.

(1) Il semble que la copie informe publiée par M. Alex. Lenoir a été dessinée avant la mutilation de la lame de l'épée, qui eut lieu sans doute en 1562, lors du pillage des huguenots, car on voit figurer sur la lame et près de la poignée un rinceau que le dessinateur, plus porté à supprimer des travaux qu'à en ajouter, n'aurait sans doute pas inventé. Il est probable que ce rinceau était gravé dans la lame d'argent.

(2) Quoi qu'il en soit, cette reproduction est incomparablement supérieure à toutes celles qui l'ont précédée, et M. du Sommerard a rendu un vrai service à la science en parant de tout le luxe de la chromolithographie la mise en lumière de notre émail.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CHARTES DE HENRI II ET D'ARTHUR

Relatives au service de l'autel placé devant le tombeau de Geoffroy Plantagenet, dans la cathédrale du Mans *(Extrait du Livre Blanc du chapitre).*

VII. De Capellanis comitis.

Circa an. 1161.

H. rex Anglorum et dux Normannorum, Aquitanorum et comes Andegavium, archiepiscopo Turonensi et episcopo Cenomanensi et episcopis, abbatibus et comitibus baronibus justitiis, dapiferis, ministris et omnibus fidelibus suis totius terre sue, salutem.

Sciatis me dedisse in perpetuam elemosinam Deo et ecclesie Beati Juliani Cenomanensi pro anima patris mei et pro animabus omnium antecessorum meorum et pro salute matris meæ et mea et uxoris meæ et filiorum meorum et omnium successorum meorum quadraginta libras andegavensis monete, hac conditione, quod duo presbyteri inde sustententur in servitio ejusdem ecclesie, et illas habeant ut serviant quotidie ad altare illud quod est ante sepulchrum patris mei, pro anima patris mei, et hi duo presbyteri eligantur in presentia episcopi Cenomanensis, viri honesti, juramento trium honestarum personarum Cenomanensis ecclesie quas ad hoc episcopus Cenomanensis elegerit, et cum unus eorum vel uterque decesserit, juramento trium personarum ad hoc electarum substituantur alie honestiores persone quæ inveniri poterunt. Et has XL libras assigno eis annuatim de redditu meo Cenomanensi, donec alii eas illis constituant. Cum autem unus eorum vel uterque decesserit infra primos XV dies substituantur alii. Testibus : Joscelino Epics. Sarisburiensi; Toma (1) cancellario

(1) Thomas Becket, arch. de Cantorbéry, mort en 1170.

Roberto comite Legere ; Gaufrido decano Andegavensi ; magistro Alveredo ; Roberto de Novo Burgo ; Roberto de Dustanvilla ; Joseio de Baillollo ; Wilhelmo filio Hamonis. Apud Wintoniam.

VIII. De eodem.

Ab. 1161 ad 1186.

H. rex Anglorum et dux Normannorum et Aquitanorum et comes Andegavorum..... Sciatis me concessisse et dedisse et hac carta mea confirmasse pro Dei amore et salute anime domini et patris mei G. comitis Andegavorum XX libras Cenomanenses duobus capellanis constitutis ad serviendum in perpetuum pro anima predicti comitis domini et patris mei ad altare Crucifixi in ecclesia Beati Juliani Cenomanensis, quas recipient singulis annis de redditu meo in chensillagio Cenomanensi ad IIII^os^. terminos..... — Testibus.....

IX. De Anniversario Gaufridi comitis.

Ann. 1199, post 6 april.

Arturus, dux Britanie, comes Andigavie et Richemundie, universis Ecclesie filiis salutem.

Noverit universitas vestra Capitulum Cenomanensis ecclesie caritative nobis concessisse quod anniversarium diem Gaufridi, illustris comitis, patris mei, singulis annis sollempniter celebraret. — Ego quidem predicti capituli benevolam attendens devocionem, de consilio et voluntate venerabilis matris meæ Constantie, obremedium anime predicti patris mei et pro illustrissimi avi mei Henrici regis Anglorum requie impetranda, dedi et concessi in perpetuum ecclesie Beati Juliani X libras Andegavenses annuatim de proventu Cenomanensis barragii, in ipso die anniversarii.....

ÉPIGRAPHIE CAMPANAIRE,

Par le Dr. BILLON,

Membre de la Société française d'archéologie.

L'art campanaire, quel que soit le point de vue sous lequel on l'envisage, se lie d'une manière si intime à l'archéologie religieuse que son étude devient le complément nécessaire de cette science. Malgré ses emprunts fondamentaux aux sciences exactes, cet art intéresse vivement l'archéologue au point de vue de la paléographie, de l'iconographie, de la sphragistique et du blason, ainsi qu'au point de vue architectonique, historique, ou légendaire.

Les décrets de l'Assemblée nationale, du 11 décembre 1790, du 19 janvier 1791, pour la vente des cloches des églises supprimées, et ceux des 14 et 22 avril 1792 qui réduisaient à une seule cloche les églises conservées au culte, ont porté le coup le plus funeste à l'épigraphie campanaire. Non-seulement ils ont fait détruire de merveilleux corps sonores qui produisaient sur le peuple des effets magnétiques, mais encore ils ont anéanti les titres historiques les plus précieux. Les cloches féodales, c'est-à-dire celles qui ont résisté à la spoliation révolutionnaire, sont aujourd'hui fort rares, et il est grand temps de les étudier et de relever les inscriptions et les ornements qui

les couvrent. Plus qu'aucun autre instrument, elles ont à lutter contre mille causes de destruction : l'incurie, l'ignorance de la routine, la spéculation cupide s'acharnent sans cesse à leur destruction. L'année 1858 a encore vu disparaître dans notre pays plusieurs cloches gothiques, et le beau bourdon de la cathédrale de Bayeux, œuvre des célèbres Brocard. M. de Caumont, dans sa statistique monumentale des environs de Vire, n'a presque pas rencontré de cloches antérieures à la Révolution, mais partout des cloches neuves et en grand nombre : cela ne doit pas surprendre, car ce pays est voisin des usines de Villedieu qui dévorent impitoyablement chaque année toutes les vieilles cloches, comme étant indignes des combinaisons mathématiques qui mettraient leurs nouvelles compagnes en accord avec elles. C'est dans leur cratère toujours béant qu'est allée s'abîmer l'antique *Trémonde* de Bayeux, victime de la routine et de l'ignorance. Les trois nouvelles cloches qui ont la prétention de la remplacer, sorties discordantes de leurs moules, n'ont obtenu qu'un accord douteux par l'emploi de la râpe et du burin ; le prétexte qui faisait fondre l'ancien bourdon, pour obtenir un accord plus parfait, était donc des plus futiles. Lorsqu'en 1723 on renouvela la grande sonnerie de la cathédrale de Chartres, le chapitre voulut conserver un bourdon du XVe. siècle, du poids de 20,000 livres (*Gabriel*, 1423). Les frères Brocard, de Brevannes, se chargèrent de cette difficile opération et fondirent sept nouvelles cloches en accord parfait avec le vieux bourdon (Voy. sur les sonneries de la cathédrale de Chartres, la notice de Mg^r^. Pie, évêque de Poitiers).

Avant la Révolution, les clochers les plus modestes avaient deux et trois cloches ; ceux des bourgades et des petites villes en avaient souvent jusqu'à sept ; les bourdons étaient le privilége des cathédrales et des abbayes de Bénédictins. De toutes ces richesses, il reste à peine dans chaque ville une cloche antérieure à cette époque néfaste. La ville de Lisieux, qui avait

possédé plus de quarante cloches, n'en compte plus qu'une seule qui puisse être signalée.

Au moyen-âge, on appelait villes sonnantes celles qui possédaient un grand nombre de sonneries : Lisieux partageait ce titre avec les cités de Cologne et d'Avignon. Dans le langage populaire, on disait Lisieux, ville *sonnante* et *maldisante*, de même que l'on disait de Beauvais, ville *mal sonnante* et *maldisante*.

C'est à titre de renseignements historiques, en partie inédits, que je livre aux lecteurs sérieux du *Bulletin* cet aride, mais utile travail. Dans ces recherches toujours pénibles, j'ai été puissamment secondé par deux archéologues distingués de notre ville, MM. Pannier et Vasseur, et par quelques autres amis de nos vieux souvenirs nationaux.

Je suivrai dans ce travail, autant que possible, la méthode chronologique, je l'intervertirai quelquefois pour grouper autour du nom d'un fondeur célèbre ses œuvres les plus remarquables éparses dans le pays, ou pour faire des rapprochements historiques.

XIIIe. siècle.

Fontenailles. — Nous ne connaissons qu'une seule cloche de cette époque, c'est la cloche de la paroisse de Fontenailles, située aux environs de Bayeux. Cette paroisse, aujourd'hui supprimée, offrait avant la Révolution trois cloches. Celle dont nous allons parler était la plus grosse. Nous l'avons étudiée, M. Bouet et moi, en juillet 1857 : son diamètre est de 65 centimètres ; sa hauteur, 60 centimètres ; la circonférence du cerveau, 1 mètre 13 centimètres ; la circonférence de la patte, 2 mètres 2 centimètres. Cette cloche n'a pas la forme des cloches actuelles : elle est plus longue, relativement à sa largeur, plus arrondie à la partie supérieure du cerveau ; les faussures sont moins courbées, et le galbe inférieur moins

prononcé que dans les cloches modernes; en un mot, elle ressemble beaucoup, par sa forme générale, à une cloche

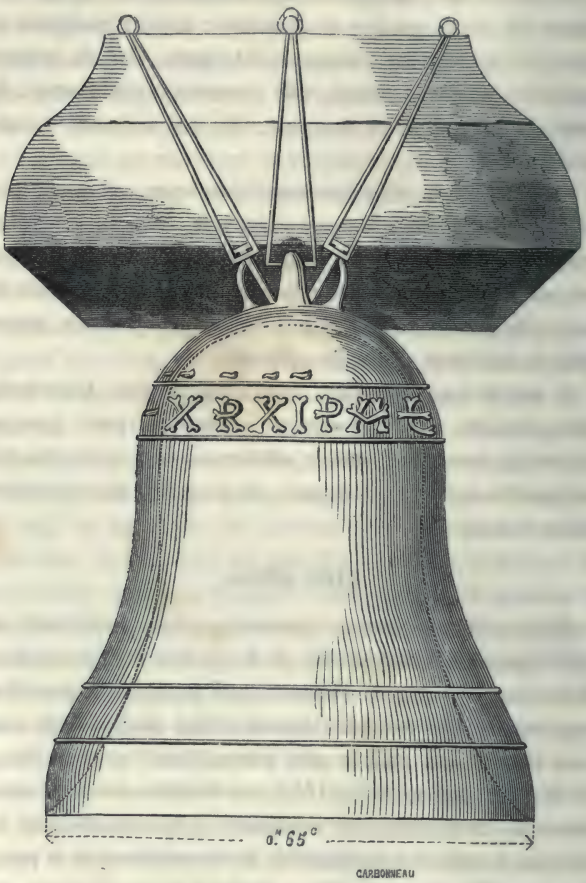

chinoise envoyée, par M. le vice-amiral Rigault de Genouilly, aux missions étrangères en l'année 1858 (Voir *Le Monde illustré*). Le poids est de 300 livres environ.

Elle porte l'inscription suivante :

† X̄ V̄ X̄ R̄ X̄ Ī P A T M̄ C C I I.

(Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, 1202).

Les lettres qui forment cette inscription ont la plus grande analogie avec celles de la belle cloche de Moissac, qui est de la fin du même siècle, et dont M. Viollet-Leduc a donné la description à l'article CLOCHES de son *Dictionnaire d'architecture*. Ce bronze, qui portait la date de 1273, avait 1 mètre 46 centimètres de diamètre, ce qui répond à un poids d'environ 4,000 livres.

A cette époque, la manière d'imprimer les lettres et les divers ornements est curieuse à signaler: on roulait entre les mains de la cire en forme de petits cylindres; le jambage de chaque lettre était formé par l'application de deux de ces cylindres que l'on recourbait en dehors en forme de volute. C'est pourquoi ces lettres ont tant de ressemblance avec l'os de la cuisse appelé fémur; les autres ornements étaient faits par le même procédé. Cette doyenne des cloches de France a été fêlée en 1858. Cet événement pouvait entraîner sa destruction, mais grâce aux démarches empressées de M. Georges Villers, cette cloche précieuse doit être achetée pour le musée de

Bayeux, avec le concours de la Société française d'archéologie.

Dans une réunion de la Société française, tenue à Caen en 1858, M. Georges Villers a donné de cette cloche une description très-intéressante.

XVe. siècle.

Pont-de-Vie. — Nous n'avons trouvé, de cette époque, qu'une seule cloche dans le clocher de la modeste église du Pont-de-Vie, dépendante de l'ancien évêché de Lisieux, à 2 kilomètres de la ville de Vimoutiers. Son inscription ne nous fait connaître, avec la date, qu'un nom de fondeur dont nous n'avons pas rencontré d'autres œuvres.

l'an : m : cccc : lx iiii : j. mavdvit : me fist.

(Poids, 75 livres ; diamètre, 42 centimètres.)

Après avoir été pendant quatre siècles l'organe de la prière, de la vie et de la mort de l'humble village, cette petite cloche pouvait encore pendant longues années confier à la brise de la vallée ses pieux avertissements, car elle n'avait reçu du temps aucune blessure. Mais, en 1848, M. le Curé trouva qu'elle avait la voix trop faible pour commencer son cinquième siècle : il fut décidé qu'elle irait rejoindre les antiques patrons dont elle avait tant de fois célébré la fête et aujourd'hui remplacés par des plâtres d'une blancheur irréprochable.

Nous adresserons un blâme aussi sévère à M. le Curé de *St.-Nicolas-du-Boos* (Eure), pour avoir échangé dans le cours de 1858 sa cloche gothique, au timbre clair et pénétrant, pour une cloche plus grosse, mais qui ne s'entend pas de plus loin et ne convoquera pas à la prière un plus grand nombre de fidèles. Son inscription n'a pas été conservée ; beaucoup d'objets précieux renfermés dans cette modeste église, ont

failli avoir le même sort; mais ils viennent d'être signalés par un archéologue de cœur à Mgr. Devoucoux. On peut donc espérer leur conservation.

Il est triste de l'écrire, mais le fait est incontestable, beaucoup de membres du clergé n'ont aucun respect pour les vieux témoins de la piété de nos pères, et les livrent chaque jour pour des oripeaux sans valeur, pour des ornements en papier satin, etc. (1).

St.-Pierre de Lisieux. — Le 10 août de l'année 1818, on descendit, de la tour méridionale de la cathédrale St.-Pierre de Lisieux, la seule cloche que la Révolution y avait laissée: elle était la plus grosse des huit cloches que cette tour avait possédées; son poids était de 1,900 kil. M. Dingremont, ami zélé de nos vieux souvenirs historiques, nous a conservé sa précieuse inscription en l'empreintant avec de l'encre d'imprimerie :

† anno dni mmo. ducetmo. octuamo. quito. Guido. Guiardon. dat. cuius. sonus. arce. redundat. eius. spiramen. pace. quiescat amen.

aucta fui de bonis pie recordacois Guilli. lex. quond. psulis. dignissimi anno. dni. mo. quadringenmo. nonagesimo. iiiito. junii.

Le nom du fondeur de cette cloche, dont le timbre était magnifique, n'a pas été pris; elle fut cassée, par les ordres de la fabrique, pour en faire trois médiocres.

(Diamètre, 1 mètre 40 centimètres.)

Souvigny. — La tour sud de Souvigny possède une cloche de 1,500 kil., portant la date 1408. Voy. *Bull. monum.*, année 1856, page 582.

(1) Il y a quelques années, un coureur de presbytères avait fait confectionner une quantité considérable d'ornements en papier, dont il trouva, chez MM. les Curés des campagnes, le plus facile écoulement.

Laigle. — La tour de l'église St.-Martin de la ville de Laigle, peu de temps après sa construction comme c'était l'usage, reçut six cloches; la fondamentale est parvenue jusqu'à nous, et porte la date 1498; elle s'appelle *Porcienne*, du nom de saint Porcien, patron de la Confrérie de charité. Ses sœurs furent brisées par les Huguenots; son poids est de 2,000 kilog.

Strasbourg. — La cathédrale de Strasbourg possède encore le monument le plus imposant de cette époque qui soit en France; son poids est de 9,000 kil.; son diamètre, 2 mètres 33 centimètres. On lit à son pourtour la légende suivante, avec la date 1408 :

anno domini 1408 27 mensis julii fusa sum
per magistrum johannem de argentino.
nuncio festa metum nova quaedam flebile lethum.

Elle avait autrefois pour compagne la cloche dite de Midi, sur laquelle on lisait :

vox ego sum vitae 1461 voco vos orare venite.

La cloche du Magistrat, fondue par Thomas Joste, en 1473, ne sonnait que pour assembler les magistrats.

Sur la cloche de l'horloge on lisait :

o rex gloriae christe veni cum pace.
1375 . 3 . non . augusti .

XVIe. siècle.

Ce siècle nous a donné les cloches les plus pesantes et les plus harmonieuses : *Georges d'Amboise*, les bourdons de Sens, de Mende, de Chartres, de Reims, de St.-Germain-des-Prés à Paris (etc.). Nous en avons encore retrouvé un assez

grand nombre de cette époque dans les paroisses rurales. Ces cloches sont souvent contemporaines des clochers qui leur servent de demeure.

Bernay. — Les angélus de la paroisse Ste.-Croix sont journellement sonnés par une cloche aussi âgée que le clocher qui la renferme : on lit, en lettres gothiques :

le xv de mars + mil vcc messeurs et moy fusmes fondus ensemble candin buttet me fist.

(Poids, 450 kilogr. ; diamètre, 92 centimètres.)

Nous sommes porté à croire qu'elle était la sixième de la sonnerie.

On lit sur le mur du clocher, en graphite : *La grosse cloche fut cassée en* 1698, *au mois de janvier ;* c'était probablement la fondamentale de la sonnerie gothique.

Beaumont-le-Roger. — Des sept cloches qui composaient sa délicieuse sonnerie du moyen-âge, deux ont résisté à la spoliation ; la fondamentale, du poids de 2,000 kil. ; diamètre, 1 mètre 46 centimètres, a été refondue par Le Bailly et N. Theriot.

La deuxième porte l'inscription suivante, en lettres gothiques.

en l mil v^cc^. iiii , ie fus faicte des deniers de la charité je suys lazare nonme p m. jehan chanbellan verdier f. chesnetie g. thiboult marye chambellan michelle d silli da^es^. et marie chanbellan f. . . . . aller the^er^. mes pesrains et marrines chevin michel bertout-marguerin beauvalet prenost.

(Diamètre, 1 ^m^. 31 c. ; poids, 1300 kilog.).

Le nom de cette cloche était parfaitement approprié à ses attributions. On voit qu'elle était donnée par une Société chargée d'enterrer les morts.

Ouville-la-Bien-Tournée.—L'église de cette petite paroisse est la plus remarquable du canton de St.-Pierre-sur-Dives: tout archéologue doit aller la visiter; la cloche est gothique et l'inscription est tellement fruste qu'on a beaucoup de peine à la déchiffrer.

† LAN MIL V^cc XVIII JE FUS FAICTE PO^r NOSTRE DAME DOUVILLE. Me EUSTACE LE MOUTON PE DUDIT LIEU ET ... DE BENROURTELENIE R D. J. DOULLY ET Me R. LE MOUTON QUI ME NOMA LA BIENTOURNÉE. R. MOUTON.

(Diamètre, 71 centimètres.)

La famille Le Mouton n'était point encore éteinte au XVIIIe. siècle. Un acte du 2 août 1727 fait mention de damoiselle Marguerite Le Mouton, veuve de Henry de Lespée, écuyer, sieur du Rouilly.

Le Rouilly est un fief situé sur la paroisse du Breuil-sur-Dive, non loin de Ouville-la-Bien-Tournée.

Pont-Audemer.—L'église St.-Germain de cette ville possédait encore en 1847 une cloche, sur laquelle nous avons lu l'inscription suivante, écrite en caractères romains:

† LAN MIL CINQ CENS DIX HVIT I^e FVS FAICTE REFONDRE PAR LES ☞ TRÉSORIER DE SAINCT GERMAIN ET FVS NOMMÉE RAOVL PAR ☞ VENERABLE PERSONNE MAISTRE RAOVL BVTEL PRIEVR DE SAINCT GILLE ET CVRE DVDIT SAINCT GERMAIN.

Cette cloche, du poids de 1,500 kil., a été refondue en 1848, par M. E. Bollée.

L'église St.-Ouen de la même ville nous offre à visiter un des plus beaux monuments campanaires de la Renaissance; cette belle cloche, du poids de 3,000 kil., est couverte d'arabesques, de vasques, de rinceaux du goût le plus fantastique

et fondue avec la plus grande perfection. On y lit, en belles capitales romaines :

L'AN MVCCXXII FVS FAICTE ET NOMMÉE FRANÇOISE PAR I ERNOVLT ESCVIER LIEVTENANT DV BAILLY R. BODIN LIEVTENANT DV VICOMTE ET I DE FREVILLE ADVOCAT DV ROI R HAVEL L CHAPEL ET G PIE DE LIÈVRE I DE FREVILLE M TIREL R DVMONST E DE MARIGNI TRÉSORIERS DE ST.-OUEN.

La Pouplière. — La cloche du château porte l'inscription suivante :

† 1523 IE FVS FAICTE FERRE PAR DAMOYSELLE SUSENNE ☞ POIEN FILLE DE NOBLE H P POIEN MERRE DE NOBLE ☞ H I DV RADIER S DE LA POVPLIÈRE

(Diamètre, 47 centimètres.)

C'est, dit-on, au son de cette cloche que fut réunie la première assemblée de protestants en Normandie. Elle appartient à M. Le Gonidec.

St.-Ymer. — Ce prieuré, situé dans un vallon sauvage, à quatre kilomètres de la ville de Pont-l'Évêque, a conservé son antique bourdon.

† LAN DE GRACE MIL CINQ CENS VINGT ET SIX ME DONNA ET FIT FAIRE FRÈRE RICHARD AMYOT DOCTEVR EN THEOLOGIE PRIEVR DE CEANS = ET ME FIST NOMMER MARIE.

(Diamètre, 1 mètre 36 ; poids, 1,500 kil.)

Cette inscription est en une seule ligne et en caractères romains.

Évreux. —Les deux bourdons de cette cathédrale viennent de l'abbaye du Parc, fondée en 1255 par les comtes d'Har-

court, dans les dépendances de leur château. Cette abbaye avait été dotée par ces seigneurs d'une formidable sonnerie, elle se compose de trois bourdons, dont le premier n'existe plus; le deuxième, dont le poids est de 4,500 kil., a 1 m. 94 c.; il porte l'inscription suivante:

IE. SVIS. MARIE. ET. MA. DONNÉE. KATHERINE. DE. BOURBON, CONTESSE. DE HARCOVRT. LAN: MIL: IIICC. IIII^{xx} ET VI. ET. AY. ESTE. QVASSEE. LESPACE. DE. SIX. VINGTZ. ANS. ET — MA FAICT. REFFERE. FRÈRE. RICHARD AMYOT. DOCTEVR. EN. THEOLOGIE. PRIEVR. DE CEANS. LAN. MIL. CINQ. CENS. VINGT. ET SIX.

ET ME FIRENT JEHAN LEFORT ET PIERRE LE JEUNE.

Le timbre de ce bourdon est des plus harmonieux.

Le troisième bourdon ayant été refondu au XVIIIe. siècle, nous donnerons plus tard son inscription.

Mézières.

LAN MIL CINQ CENS XXXVI FUT ICI MISE POUR SERVIR EN CESTE EGLISE.

Ivry-la-Bataille.—M. R. Bordeaux m'a procuré l'inscription gothique de la cloche de cette commune, laquelle est ainsi formulée:

en lan de grasse mil v^{ec} xxxviii je fus faicte pour les habitans d'ivri et porte nom sainct martin patron du dict lieu.

Mouette. — Cette commune qui, est située à quatre lieues d'Ivri, possédait une cloche gothique dont le timbre argentin était entendu d'une distance considérable; le bronze de cette cloche cassée, en 1857, était très-beau et couvert d'une patine antique; son poids était de 420 kil.; on lisait sur une seule ligne:

✝ l'an mil v^c xli ie fuz faitte et nommée marie par les habitans de moytte ichan le royer nous fist.

Dreux. — L'archéologue ne saurait visiter la ville de Dreux sans faire une ascension au beffroi de l'Hôtel-de-Ville. La cloche de ce beffroi, fondue sous Charles IX en 1559, porte sur sa zone centrale une burlesque procession dite des Flambards. Cette procession est assez semblable à celles qui se faisaient dans les temps antiques en l'honneur du Dieu Priape, et qui sont représentées dans le grand ouvrage sur l'Égypte, d'après les peintures murales du grand temple de Denderah à Thèbes.

On lit, autour de son cerveau :

✝ LAN MIL V^c LXI LE PREMIER ꝟ REIGNE ꝏ CHARLE IX PAR LA GRACE ꝏ ꝏIEU ROY ꝏ FRANCE ET CONTE ꝏ ꝏREUX IE FVS FVDVE AV MOYS ꝏ NOVEMBRE PAR Me CHARLES ꝏ LABOVTICLE POVR L'HONEVR ꝏ ꝏIEV SERVICE ꝟ ROY COMVNITÉ ꝏ ꝏREUX LORS MES ROTROV LIEVTEN GNAL IACQVE CHAILLOV MAIRE ET PHILIPPES PETIT PROCVR SCINDIC.

(Diamètre 5 pieds 4 pouces; 7 mille livres.)

Elle a été refondue en 1846 par Mahuet; on a eu l'heureuse idée de placer sur la face antérieure le buste du poète Rotrou.

Bocherville. — Des sept cloches de cette abbaye, la fondamentale est seule arrivée jusqu'à nous; on lit sur son contour, en lettres gothiques de l'époque de François Ier. :

ie fens iadis george nonmée par l'abbé antoine leroulx lequel ainsy ma denommée du patron de ceans humble et doulx.

Les mots sont séparés par des feuilles et des têtes de profil

dans le style de la Renaissance ; au bout de l'inscription se voit un médaillon dans lequel M. Raymond Bordeaux croit reconnaître la tête de François Ier. avec la légende :.... *ancois.... remier*: *de*: *ce*: *nom* (sans doute François Ier. de ce nom). Sur le flanc de la cloche une petite figure de saint Georges sous laquelle on lit, en petites lettres gothiques :

S : George Chevalerie.

(Diamètre, 1 m. 30; poids, 1,300 kilog. ; voyez *Bull. mon.*, t. XV.)

Courson. — L'église Notre-Dame de cette commune possède une cloche gothique sur laquelle on lit, sur une seule ligne :

ie. fust. faicte. en. lan. mil. vcc. li. pour nostre : dame. de. courson. jesus. maria. au. mois. de. may. nous. fumes. faictes. ✝ rogier t fareav : ma. faicte.

(Diamètre, 1 mètre; poids, 500 kil.)

Cabourg. — Le clocher-arcade de l'antique église, détruite en 1851, contenait une modeste cloche dont nous avons rélevé l'inscription avant qu'elle soit refondue :

lan m. d. liii ie fus faite pour la paroisse de cabourg.

Canapville. — Cette commune est située à quatre kilomètres de Vimoutiers; l'inscription de la cloche est en lettres gothiques parfaitement venues :

✝ l m. vcc liv. je fus faite pour s aulbin noble homme thibault de ruppierre syeur de canappeville et honorable homme richard dubosc et me fist m. i. legendre

(Diamètre, 77 centimètres.)

Cette cloche, fêlée en 1857, a été refondue à Falaise en 1858. Cette inscription, qui était tout-à-fait inconnue, a été rélevée par M. Pannier et moi en 1855.

Le Breuil-sur-Touque. — Sur la clochette de la chapelle du château, nous avons lu, en lettres gothiques du XVIe. siècle.

† gilles dumaz. gillette dumaz.

(Diamètre, 26 centimètres.)

Sur la face, l'écusson suivant, qui est probablement celui du frère et de la sœur.

Sens. — En 1858, j'ai mesuré les deux fameux bourdons de cette cathédrale et j'ai acquis la certitude que l'on avait beaucoup exagéré leur importance; ils ont été fondus en 1560 par Mangin Viard, en l'honneur des deux apôtres Senonais, saint Savinien et saint Potentien, dont ils portent les noms. Le plus gros, Savinien, a 2 m. 61 c. de diamètre; son poids ne doit pas excéder 15,000 kil.; c'est un bourdon de 8 pieds comme celui de Notre-Dame de Paris, et qui devait sonner à l'unisson du 16 pieds de l'orgue, *fa* bémol; le deuxième, Potentien, ne pèse pas plus de 10,000 kil., *sol* dièse; ils sont sur douze bords et privés de toute espèce d'ornement. Le deuxième est l'instrument le plus délicieux qu'il soit possible d'entendre: il représente, avec le plus gros de la cathédrale de Reims, fondu en 1570 par Pierre Deschamps, le plus haut degré de l'esthétique campanaire de France.

St.-Pol-de-Léon. — Dans cette revue de l'épigraphie campanaire, nous ne pouvons passer sous silence le bourdon gothique dont les pieux mugissements rappellent encore à la cité bretonne son antique gloire épiscopale. Son diamètre est de 1 m. 86 c.; son poids, de 3,750 kil. On lit:

JE FUS FAITE PAR Mr GUY DE KERQUOET CHANOINE DE LEON POUR SERVIR L'AN Ve LXIII

EN JACOBUS SUM: NIVES ET FULMINA PELLENS FULGURA CONFRINGENS, VOX DOMINI SABAOTH ET TUBA QUAE CLANGENS NOMEN CELEBRARE SUPERNI ADMONEO CUNCTOS ANTE VOCABAR HOMO

On conserve, dans le trésor de la cathédrale, une ancienne cloche que l'on dit être la cloche de saint Pol-Aurélien, premier évêque de Léon (VIe. siècle).

Cette cloche est d'une figure singulière, ayant la forme quadrangulaire; les côtés ne sont point égaux, il y en a deux grands et deux petits; à sa partie supérieure est adaptée une anse pour la tenir à la main; elle n'a point été fondue mais battue au marteau; son métal est de cuivre rouge mêlé, dit-on, d'argent. Dans le pays de Galles, qui offre tant de ressemblance avec notre Bretagne, on conserve aussi quelques anciennes cloches que la tradition dit avoir appartenu à des saints.

Bougy. — Le joli campanille de cette église renferme une cloche hollandaise, achetée par M. le marquis de Bougy :

✝ IAN VAN DEN GHEIN HEFT MI GHEGOTEN INT IAER ✝ M. C. C. C. C. C. LXX IOHANNES IS MINEN NAEME

c'est-à-dire : Jean Van den Ghein m'a fondue l'an 1570. Jean est mon nom.

Elle porte un écusson pallé.

Urville. — Dans l'ancien manoir de St.-Vigor se trouvait, il y a quelques années, une petite cloche, paraissant provenir du même pays. Elle est maintenant dans le musée de la Société des Antiquaires de Normandie. Nous donnons ci-contre un fac-simile de son inscription.

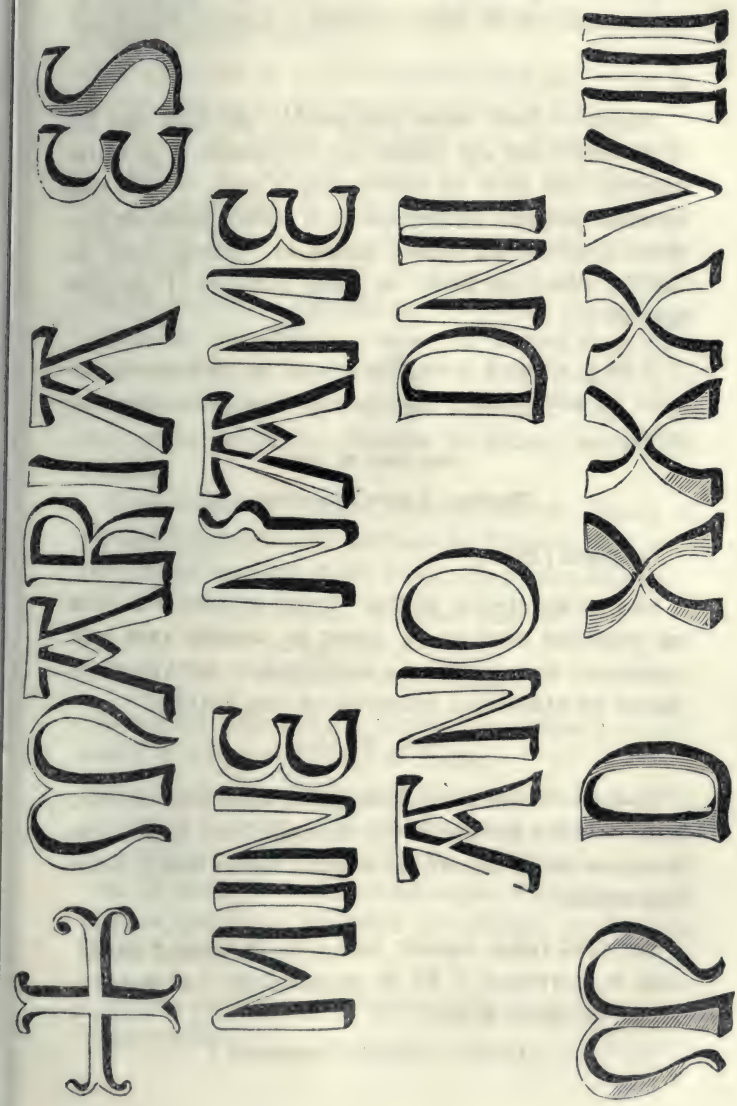
+ SOTRIA ES
MINE MEME
ANO DNI
III XXXVIII

On sonnait pendant les orages cette cloche qui portait le nom populaire de St.-Vigor, et jamais le tonnerre n'est tombé sur Urville.

Rugles. — Cette petite ville possède une belle tour du XVIe. siècle : des sept cloches qui composaient sa primitive sonnerie, une seule est arrivée jusqu'à nous, c'est la plus ancienne que nous connaissions de la célèbre famille de fondeurs Lexoviens qui vivaient encore au commencement du XVIIIe. siècle; elle porte, en lettres gothiques, l'épigraphe suivante :

✝ lan m v^cc^ lxx ix ie fus refaite de neuf lors thesauriers ma rene girard luce huille forcinal. ie poise deux mille v^cc^ peu plus ou moins aincy lentendz

ieban aubert ma faicte

(Diamètre, 1 mètre 30 centimètres.)

Grostheil (Eure)

EN L'AN MIL CINQ CC QUATRE VINGTZ ET CINQ N D ANNE DE TIERCELIN DAME DE LA LONDE MA NOMMÉE ANNE A LA COMPAGNIE DE NOBLE HOMME RÉNÉ D'ELBEVF SIEVR DE BEAUMESNIL ET DAMOISELLE FRANÇOISE DE TEIL NOLLENT

(Poids, 800 kil.)

Courson- St.-Pierre. — Cette église, aujourd'hui démolie, avait été bâtie à quelques mètres de l'église Notre-Dame, dont le clocher recèle aujourd'hui la petite cloche dont je donne l'inscription :

LAN 1595 IEHAN GALLET PBRE CVRE DE CEANS ✝ CATHERINE DE NEVFVILLE F^e^ DV S^r^ DES MAGNIENS ✝ ET MARGVERITE F^e^ DE IEHAN MARYE.

(Diamètre, 5 mètres 3 centimètres.)

La terre de Courson était dès le XVe. siècle entre les mains de la famille de Neufville, qui tire son origine de Neufville-sur-Touque, paroisse voisine.

En 1540, lors de la recherche des nobles par les élus de Lisieux, Thomas de Neufville était seigneur de Courson.

Catherine de Neufville, qui figure sur la cloche, était fille de Geoffroy de Neufville, écuyer, s^r. de Neufville et de Courson, et de Marie de Rupierre. Elle avait épousé, le 4 mai 1567, René Mallart, écuyer, s^r. de Fontaines et des Maignans. René tenait ce dernier fief du chef de sa mère, fille de Henri-Georges, écuyer, s^r. des Maignans et d'Averne. Les Maignans ou Magnans sont situés à Courson, sur le bord de la route de Lisieux à Gacé. Le manoir date du XVIe. siècle, et présente un cachet architectural assez intéressant. Voir, pour plus amples détails, la généalogie de Mallart, donnée par d'Hozier.

Fontaine-Étoupefour. — Dans une salle du château de Fontaine-Étoupefour, bâti par Louis Le Valois en 1583, nous avons trouvé une petite cloche portant l'inscription suivante :

louis de valoies s de fontainnes estopefour
me fist faire l m v cc iiii v.
(Diamètre, 42 centimètres.)

Elle porte un écusson à un chevron accompagné de 3 croissants 2 et 1 et au chef chargé de 3 roses.

Cet écusson se retrouve sur l'hôtel d'Escoville à Caen, maintenant la Bourse, sur l'une des clefs de voûte de l'église St.-Jacques de Lisieux, et sur l'une des vieilles maisons de cette ville. La famille Le Valois tire son origine d'un bourgeois de Lisieux, qui obtint des lettres de noblesse, après s'être enrichi dans le commerce.

St.-Ouen-le-Hoult. — L'inscription de cette cloche est en lettres romaines :

L'AN 1588 Me PIERRE RIOVLT PROCVREVR DV ROY A ARGENTAN ET EXMES. D. CATHERINE DESINTREY FEME DE ROGER COVSIN ET ELISABETH LE CHEVALIER FEME DE GVILLe LE SIEUR Sr DE LISORES

IEHAN AUBERT MA FAICTE

(Diamètre, 73 centimètres.)

St.-Aubin-lès-Elbeuf. — Sur la plus grosse des cinq cloches, on lit, en caractères gothiques :

† l'an mil vcc iiiixx ix soubs très haut et puissant prince charles de lorraine duc d'elbeuf seigneur de ce lieu et nommées (ste) foy par noble homme michel de mouchy conseillé du roy prieur de (sct) gille, charles de la..... sgr de sct victor dame jehanne femme de guillaume maillé bourg de Roue pour lors me Simon Louvet curé de ce lieu.

me fit i et n Ouret

(Diamètre, 1 m. 04 c.; poids, 600 kil.)

Le prieuré de St.-Gilles était situé près de l'église, à l'ouest où on voit encore la chapelle qui date du XVIe. siècle.

Bénerville-sur-Mer. — L'humble clocher de cette petite église, qui s'élève sur les côtes de la Manche, à quatre kilomètres de Trouville, renferme une cloche dont l'inscription, en lettres gothiques, moins la date, ne manque point d'intérêt.

† 1596 frère martin dallibet et chevallie de l'ordre.

Cette cloche aurait-elle été donnée par un chevalier de St.-Jean de Jérusalem? J'ignore si ces chevaliers possédaient des biens à Bénerville. Je ne le crois pas. En ce cas, la cloche aurait une autre provenance.

Caudebec. — Les voyageurs qui descendent la Seine contemplent avec ravissement la splendide pyramide qui fait en-

core aujourd'hui l'orgueil et l'ornement de l'antique cité de Caudebec. Dernier soupir du moyen-âge expirant, ce merveilleux clocher avait reçu après son achèvement neuf cloches dont la fondamentale, qui a survécu, est dans des dimensions magnifiques. Diamètre, 1 mètre 57; poids, 2,400 kil. Refondue (1624) par N. Ivppin, N. Buret, elle porte encore la date de sa primitive origine :

L'AN ISSZ (1552).

Elle est décorée des armoiries de Caudebec, représentant un saumon, et d'un écusson seigneurial. La cloche dite de l'Heure, nommée *Catherine*, est ainsi que les petits timbres contemporaine du monument; elle porte une inscription gothique que nous n'avons pas eu le temps de relever, et les noms de fondeurs en lettres romaines :

ME FIT IEHAN BURET : L. DE R B. V^cc LVII (1557).

(Diamètre, 1 mètre 11 centimètres; poids, 750 kil.)

Sur les petits timbres on lit, en caractères gothiques :

ie fus faicte l'an v^cc l ii.

Ils sont ornés de salamandres et de croissants entrelacés (devise de Diane de Poitiers).

Troyes.—Dans la ville de Troyes nous avons rencontré deux cloches gothiques de grande dimension, dont nous n'avons pas relevé les inscriptions. La cloche de l'église St.-Jean est un petit bourdon ; son diamètre est de 1 m. 86 c. et son poids de 4,000 kil.

St.-Martin-des-Vignes. — Cette belle cloche, renfermée dans une tour provisoire près de l'église, a 1 m. 42 c. ; elle pèse 1,900 kil. Nous laissons aux archéologues de cette ville le soin de publier son inscription.

XVIIe. siècle.

Le peu de cloches que nous avons rencontrées de ce siècle confirme ce que nous avons avancé au commencement de ce travail : il est temps de recueillir les inscriptions des cloches anciennes, car leur nombre devient de jour en jour plus petit. L'époque gothique avait doté nos beffrois d'un si grand nombre de cloches, que le siècle suivant n'a eu qu'à remplacer celles qui avaient disparu par suite d'accidents ou de ravages occasionnés par les guerres de Religion. Quelques beaux corps sonores ont été fondus dans la courant de ce siècle : le gros bourdon de N.-D. de Paris, la Quatre-Une de la cathédrale de Rouen, le bourdon de Jumiéges, etc., etc.). Dans un article plus spécialement destiné aux grandes sonneries, nous décrirons ces monuments, réservant le présent travail aux cloches rurales en butte chaque jour à tant de causes de destruction.

Cirfontaine.

M^tre ROBERT GAILLARD P^tre CVRE 1600 † IEAN DV TELIER E^r S^r DE LAHAVLTE ROCQUES E NOBLE DAME ADRIANE DE BEAVDRY FEMME DE FRANÇOIS DV HOULEY E^r S^r ET PATRON DE COVRTHONNE ET NOSTRE DAME CIRFONTAINE.

IHS MA

G COLLEVILLE TRESORIER

(Diamètre, 62 centimètres.)

Cette cloche est aujourd'hui dans le clocher de Marolles. L'église de Cirfontaine, détruite en 1846, était une des plus curieuses de l'arrondissement de Lisieux. La nef, reconstruite au XVe. siècle, était d'un travail très-soigné. Deux belles

fenêtres flamboyantes, séparées par un meneau, éclairaient le côté sud, et une le côté nord. Sur le gable occidental s'élevait une flèche en charpente, couverte en bardeau et très-élancée. Le chœur était roman. L'intérieur était décoré de peintures murales et les autels, du règne de Louis XIV, offraient une grande richesse de sculpture.

Cette destruction est d'autant plus regrettable qu'elle n'était pas motivée; la conservation de ce petit édifice était parfaite.

Verneuil.

IEHAN AUBERT
MA FAICTE

1601. IAY ESTÉ NOMMÉE PAR NOBLE P^ne PERCHERON S^r DE LORME PROCVREVR ROYAL ET DAME CATHERINE DVBOVLAY, FEMME DE NICOLAS SANSON.

(Diamètre, 1 mètre 6 centimètres.)

Cette cloche, servant de timbre, est suspendue à une armature de fer fixée à la cime de la splendide tour de la Madeleine.

Prieuré de La Motte.

† JE FVS FAICTE LAN 1607 DOM IEHAN LE PIPERNIER Sr PRIEVR DE CE LIEV PIERRE BREARD ESCVYER ET DAMOYSELLE CATHERINE DE GRIEV SA MÈRE. HONNESTE HOMME GVILL^e DE SA MAISON THESAVRIER †††.

IEHAN AVBERT MA FAICTE.

(Diamètre, 63 centimètres.)

Le prieuré de la Motte était un membre dépendant du prieuré de Ste.-Barbe-en-Auge; il est probable que ce n'était qu'un prieuré-cure; le prieur qui figure sur la cloche, *Dom Jehan Le Pipernier*, était, trois ans après (le 15 février 1610), sous-prieur à Ste.-Barbe, où il donna la vesture à des reli-

gieux, ainsi que le constate une note marginale d'un manuscrit de la bibliothèque de Ste.-Geneviève à Paris.

Pierre Bréard, qui figure sur la cloche seulement avec le titre d'écuyer, est dénommé, dans les *Armoriaux*, sieur de la Motte et des Isles. Il portait écartelé au 1er. et 4e. d'azur au besant d'or; au 2e. et 3e. d'argent à une moucheture de sable.

Damoiselle Catherine de Grieu, sa mère, était de la maison de Grieu, connue dans ce pays, qui possédait un hôtel à Lisieux; et dont est issu le dernier prieur commendataire du prieuré de St.-Ymer-en-Auge, député du clergé à l'assemblée provinciale de 1789, et qui sauva du vandalisme son monastère, pendant la Terreur.

St.-Pierre-de-Touque. — Cette cloche fait aujourd'hui partie de la sonnerie de l'église St.-Thomas de Touque. L'église romane pour laquelle elle avait été fondue a été restaurée, à grands frais, par l'État il y a quelques années.

† IHS MARIE: SVIS NOMMEE MARIE PAR IACQVES CARREL ESCVYER SIEVR DE MEAVTRIX ET DE S. ARNOVLT ET PAR DAMOISELLE MARIE THIRON FEMME DE NOBLE HOMME PIERRE FEREY Sr DV PONT CONer DV ROY LIEVTENANT ESLEV EN LELLECTION DV PONTLEVESQUE † Me PASQVET MAREIS TRESORIER

1633.

Sur cette cloche sont trois écussons semblables, disposés

en triangle 2. 1. Il est probable qu'ils forment les armoiries de Jacques Carrel, le parrain de la cloche.

La famille Carrel était établie depuis long-temps dans la paroisse St.-Pierre-de-Touque. En 1463, Montfaut y trouva Guillaume Carrel et Jean Carrel, son neveu. Soixante-dix-sept ans plus tard, en 1540, une nouvelle recherche de la noblesse mentionne encore à Touque, Jean Carrel, s^r^. de Méautrix et Jacques Carrel. Le rapprochement des dates empêche de considérer ce dernier comme le personnage de la cloche, qui serait alors vraisemblablement le fils du premier, Jean Carrel, possesseur comme lui du fief de Méautrix.

Méautrix est indiqué par Cassini à l'entrée du bourg de Touque, sur le chemin de Lisieux, entre ce chemin et la rivière. J'ignore s'il en subsiste maintenant quelques vestiges.

Pont. — Dans le clocher de Vendeuvre, on trouve une petite cloche, dernier souvenir de l'ancienne commune de Pont, dont l'église est complètement détruite.

On lit, en lettres mal imprimées :

Mr NICOLAS DELAVNEY CVRÉ DE PONT ET Me IACQVES DE LAVNAY..... M'ONT FAITE. ANTOINE DE BEAVREPAIRE, ESC^r^ S^r^ E PATRON DE PONT E DE PIERREFITTE.... M'ONT NOMMÉE.

ANNÉE 1642.

(Diamètre, 51 centimètres.)

Pierrefitte était un domaine situé entre Pont et Vendeuvre et aujourd'hui morcelé.

Bouttemont à Ouillie-le-Vicomte.

✝ 1653 MS^re^ ALEXANDRE PAISANT CHL^r^ SG^r^ ET PATRON DE CE LIEV MA FAICT FAIRE FILIPE LE MIRE E^r^ S^r^ DES FORES ET FLORENSSE DE BERNARD DAME DE BOVTEMONT MONT NOMMÉE.

IEAN AVBERT

MA FAICTE.

L'inscription de cette cloche de Bouttemont est fautive ; ainsi, au lieu de *des Fores*, il faut certainement lire *des Forges*, fief situé à St.-Philbert-des-Champs, dont cette famille Le Mire paraît être originaire, car on y trouve un grand nombre de branches établies :

En 1469, Regnault Le Mire comparut aux *monstres de la noblesse du bailliage d'Évreux.*

En 1540, on trouve à St.-Philbert Jean Le Mire, s^r^. du Buquet, et Martin Le Mire, s^r^. de La Pinterie ; lesquels « on dit être nobles de toute ancienneté, » descendant de Richard Le Mire, leur père et aïeul qui vivait en 1483. Alors, cependant, le fief de Forges était entre les mains de Jean Le Muet. Mais ne peut-on pas admettre que La Roque, qui a édité la *Recherche de la noblesse*, a mal lu cet endroit, comme plusieurs autres, ou que ces manuscrits, tous relativement modernes, étaient fautifs ; d'autant plus que ce Jean Le Muet était parent du sieur d'Angerville ? Or, le fief d'Angerville appartenait à la famille Le Mire.

Le blason qui se trouve sur la cloche est celui du donateur, Alexandre de Paisant, seigneur de Baudrouet, St.-Martin-de-Bouttemont, Barneville, etc., qui portait d'azur au sautoir d'or. La famille Le Mire porte, au contraire, de gueules au chevron d'argent accompagné de trois coquilles d'or.

L'Ecaude.

† 1657. REVEREND PERE CLAVDE CHENVOLD DE ST^e^ BARBE EN AVGE MA BENISTE DOM PIERRE FORTIN P^r^ DE CE LIEV MS^re^ IACQVES DVVAL ESC^r^ SG^r^ DE LESCAVDE BONNEVAL S. CRESPIN CALLIGNY CREVEVIL ET AVTRES CON^er^ DV ROY EN SON PARLEMENT DE NORMENDIE ET DAME IEANNE DE BEAV-REPAIRE F^e^ DE MS^re^. PIERRE DE CAVVIGNV SG^r^ DV BREVIL MONT NOMMÉE COLAS DVVAL T^r^.

IEHAN AVBERT MA FAICTE.

(Diamètre, 80 centimètres.)

L'Écaude était un prieuré-cure, dépendant de Ste.-Barbe-en-Auge : on ne doit donc point s'étonner de voir sur la cloche les noms de deux moines de ce monastère.

La terre de L'Écaude était alors possédée par la famille Duval de Bonneval, illustre famille de robe qui a poussé des rejetons jusqu'à nos jours. La famille de Bonneval possède encore des terres à L'Écaude, la Houblonnière, Manneville, etc.

L'écusson qui est sur la cloche est celui de Duval : de gueules à la fasce bretessée d'or.

Villers-sur-Glos.

† 1668 Me FRANÇOIS PECQVEVLT PBre CVRE DE CE LIEV MA BENISTE ET NOMMEE MARIE Me Me LE SEBASTIAN DESJARDINS ET FRANÇOIS LE BRVN Sr DE LA MOTTE Trs.

IEHAN AVBERT MA FAICTE.

(Diamètre, 83 centimètres.)

Par suite de la destruction de l'église de Villers, ce joli timbre se trouve maintenant dans le clocher de Glos-sur-Lisieux.

Bienfaite.

† IAY ESTE BENITTE PAR Mre THOMAS BOISSEL PBre CVRE DE CE LIEV ET NOMMEE PAR LOVIS DVVAL Sr DV BESNERÉ ET ANNE REGNOVLT FEMME DE IEAN LE VAVASSEVR Sr DV BVISSON ECHEVIN DE LA CHARITE LAN 1672 FLEVREN LE BVGLE TRESORIER.

(Diamètre, 1 mètre.)

Thorigny.

Dans l'église romane de Notre-Dame-du-Vivier, célèbre pélerinage au moyen-âge, se trouve une cloche portant l'inscription suivante :

1683 IAY ESTÉ NOMMÉE PAR HAVT ET PVISSANT SG. DE MATIGNON MONSG^r IACQVES SIRE DE MATIGNON COMTE DE THORIGNY ET PAR HAVTE ET PVISSANTE DAME MAD^e ANNE DE MALON DE MATIGNON SA MÈRE DOUAIRIÈRE. Me LOVIS CAVCHARD CON^er DV ROY ACCESSEVR T^r EN CETTE ÉGLISE.

IEHAN AVBERT MA FAICTE.

(Diamètre, 80 centimètres.)

Écusson des Matignon.

Les Parcs-Fontaines.

† 1685 GVILL^e CONTEZ ESC^er S^r ET PATRON DES PARFONT^e T^r. NIC FRANC. DES CONTEZ ESC^er S^r ET PATRON DV TRISSIME..... MAD^me TVLLON EPOVSE D.D. SEIG^r. DESPARF. MA^tz Mre IEAN BAPT. LE TAILLOIS CVRE.

IEHAN AVBERT MA FAITE.

(Diamètre, 51 centimètres.)

Les Parcs-Fontaines ou Éparfontaines est une toute petite paroisse de l'ancien évêché de Lisieux, qui n'a point été reconstituée lors du Concordat. Son église est néanmoins conservée et fort bien entretenue par les habitants. L'autel du chœur, dont le haut rétable est à colonnes torses évidées à jour, est un chef-d'œuvre de sculpture que pourraient envier bien des grandes églises. La terre féodale d'Éparfontaines est considérable, mais le château n'a jamais eu une grande importance, et depuis Gauthier d'Éparfontaines, qui vivait en 1195, ses seigneurs n'ont point eu de renommée historique. On voit pourtant figurer ce nom dans un curieux récit qu'il serait trop long même d'analyser ici, et que les lecteurs trouveront dans les intéressantes archives de l'Histoire de France, 2e. série, tome VI, p. 1 à 36.

CHRONIQUE.

Un épisode du Congrès scientifique de France siégeant à Cherbourg. — Le Congrès avait été invité par l'Association normande pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts, à assister au concours provincial de bestiaux, d'instruments aratoires et de produits, que cette Compagnie avait préparé de longue main à Valognes.

Cette fête agricole magnifique a eu lieu le 9 septembre, et quatre cents membres du Congrès s'y sont rendus, par un train spécial, dès 8 heures du matin.

M. de Caumont, directeur de l'Association, accompagné du Bureau de la Compagnie, du Maire, du Conseil municipal de Valognes et d'un grand nombre de membres de l'Association, a harangué le Congrès à son arrivée à la gare. M. Lecoq, président général du Congrès, lui a répondu ; puis sept cents savants et agriculteurs ont fait leur entrée dans la ville, musique en tête, accompagnés des vingt-sept bannières des Sociétés agricoles de la province et escortés par la gendarmerie et les pompiers.

C'est le passage du Congrès à l'extrémité de la rue de la Poterie, au moment où il a longé l'église pour entrer sur le champ du concours, que MM. Bouet et Thiollet ont reproduit dans la vue ci-jointe (V. la page suivante). Elle montre l'église de Valognes, église du XVe. siècle, avec son dôme pyriforme central et sa tour latérale.

La ville de Valognes n'a pas d'autres monuments importants dans son enceinte ; mais à 2 kilomètres se trouvent les ruines d'Alleaume, avec des restes de bains et d'un théâtre antiques. La bibliothèque communale renferme un autel mé-

ARRIVÉE DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE A VALOGNES.

rovingien, apporté des environs, dont il a été question dans le *Bulletin.*

Le concours agricole était magnifique et parfaitement organisé par les soins de M. du Poërier de Portbail, inspecteur de l'Association normande, auquel revient l'honneur de cette belle journée. Elle s'est terminée par un banquet de trois cents couverts, généreusement offert par la ville de Valognes et présidé par M. le général Meslin, grand-officier de la Légion-d'Honneur. L. M. S.

Excursion du Congrès au Rosel. — La veille, une partie du Congrès avait fait une excursion au domaine de Martinvast, où M. le général comte Du Moncel l'avait accueilli avec son amabilité ordinaire. D'autres membres du Congrès étaient allés, sous la conduite de M. Besnou, au château du Rosel, sur la côte ouest de la presqu'île, où des faits intéressants pour les botanistes, les géologues et les antiquaires devaient être observés.

V. Petit del.

CHATEAU DU ROSEL.

M. Bignon du Rosel et son fils ont fait les honneurs du château d'une manière qu'il serait difficile d'oublier.

La famille de Bignon, doublement célèbre dans l'histoire de

la magistrature et dans celle des sciences, possède le Rosel depuis la fin du XVIIe. siècle.

Wiffen, dans ses recherches sur l'origine des Russel (*Memoirs of the house of Russel*, London, 1833, 2 vol. in-8°.), auxquels appartiennent le duc de Bedfort actuel et lord John Russel, l'ancien ministre, de même que cet autre Russel dont M. Guizot a si heureusement raconté la touchante histoire et fait revivre en traits immortels l'admirable compagne (*L'amour dans le mariage*), a signalé plus de quatre-vingts chartes données par les seigneurs du Rosel.

Selon lui et suivant M. Séguin (*Histoire militaire des Bocains*), le château et le fief du Rosel et ceux de Barneville étaient devenus l'apanage d'une branche cadette des Bertrand, alliés de Rollon et barons de Bricquebec, baronnie dont ils relevaient.

Wiffen prétend encore que c'est Hugues Bertrand qui fut investi, en 1045, de ces châtellenies et qui suivit le duc Guillaume à la conquête avec ses quatre fils.

En 1066, Hugues du Rosel est témoin dans une donation faite par Robert Bertrand, baron de Bricquebec, à sa sœur Emma. Il possédait un second fief, du même nom du Rosel, dans l'île de Jersey, presqu'en face du nôtre, et était échanson du Conquérant.

Au XIIe. siècle, Jourdain du Rosel, seigneur de Barneville, donne au prieuré de la Taille l'église de St.-Pierre du Rosel.

Lors de la croisade de Robert Courte-Heuse, Roger du Rosel, seigneur de Barneville, vendit son fief du Rosel, afin de pourvoir aux frais de sa pieuse entreprise.

M. de Pontaumont (*Promenade archéologique au Rosel*, 1855) signale aussi quelques donations ou autres actes de cette famille.

On ignore le nom des acquéreurs du fief : ils en prirent le nom et substituèrent au *lion* des Bertrand, auquel Hugues du

Rosel, frère de Roger de Barneville, *le croisé*, avait ajouté *trois coquilles* qui figurent dans l'écusson des ducs de Bedfort, des armes parlantes, *d'argent à trois roseaux de sinople, fleuris de sable.*

En 1666, le Rosel appartient aux Hennot, et c'est par le mariage de l'héritière de cette maison avec Jérôme-Frédéric Bignon, conseiller d'État, bibliothécaire du roi, avocat-général au Parlement de Paris, si célèbre par sa piété, sa vertu, l'étendue et la précocité de son savoir (il publiait, à dix ans, sa *Chorographie de la Terre-Sainte !*), qu'il passa dans la noble famille qui le possède encore.

Il serait difficile de rencontrer, dans ce siècle où les souvenirs et les reliques de famille se dispersent à tous les vents, une collection plus précieuse et plus pieusement conservée de portraits, de livres, d'objets d'art de toute sorte, amassés et transmis par plusieurs générations successives d'hommes éminents comme magistrats, comme savants et comme citoyens, que celle que l'on trouve au château du Rosel...

L. DE LA SICOTIÈRE.

Utilité du diapason. — On lisait, il y a quelque temps, dans un journal : *L'Académie des beaux-arts de l'Institut se propose de nommer membre libre, en remplacement de M. de Mercey, M. Le Peltier, secrétaire-général du ministère d'État, qui a montré beaucoup d'intelligence dans la discussion relative à la fixation du diapason légal.* Nous apprenons en effet, par les journaux, que M. Le Peltier a été élu à une grande majorité !!

Il faut toujours se mettre au diapason des Académies dans lesquelles on désire entrer ; autrement on court grand risque d'échouer : c'est ce qu'a fait habilement le nouveau membre ; aussi a-t-il distancé ses concurrents, même M. le sénateur Hausseman, qui avait des chances, mais qui, négligeant

trop le diapason pour la truelle, n'a pu attraper le *la* de l'Académie des beaux-arts. Toutes les Académies ont leur diapason particulier qu'il faut étudier à fond avant de se mettre sur les rangs. X.

La tour-beffroi de St.-Germain-l'Auxerrois à Paris. — Le trait-d'union qui relie le civil au religieux, qui sépare l'église St.-Germain-l'Auxerrois de la mairie voisine et qui l'unit en même temps à elle, c'est la tour qui s'élève entre les deux édifices, mettant en regard la vie civile et la vie religieuse :

ainsi :	A L'HÔTEL-DE-VILLE.	A L'ÉGLISE.
	l'acte de naissance,	le baptême.
	le mariage civil,	le mariage religieux.
	le décès,	les prières et l'enterrement.

La cloche municipale et la cloche qui appelle aux cérémonies religieuses pouvait bien être dans la même tour, et cette tour, commune aux deux édifices, se trouver entre deux.

L'idée ne nous paraît pas mauvaise. Seulement l'exécution de la tour ne nous satisfait guère : la partie octogone est trop longue ; les proportions générales mal étudiées ; les formes peu accentuées. Quand je passe devant cette tour, elle me fait toujours penser à une statue mal proportionnée qui se drape comme elle peut pour diminuer ses défauts, sans y parvenir. Je crois voir une femme à courtes jambes, au long buste sans corset et manquant de hanches. Une femme qui offrirait de pareils défauts ne serait pas une jolie femme. Nous trouvons que la tour-beffroi de St.-Germain-l'Auxerrois n'est pas non plus une belle tour. D. C.

PUBLICATIONS. — *Dictionnaire du culte catholique* ou Recherches sur l'institution des fêtes, l'origine des ornements sacerdotaux, leur forme primitive, l'ameublement des églises,

les usages ecclésiastiques, etc., etc., par l'abbé Decorde, curé de Bures-en-Bray. A Paris, chez Derache. Prix : 4 fr.

Nous sommes fort en retard avec ce volume, mais le *Dictionnaire du culte catholique* est un recueil d'une utilité durable. Il y a une foule de dates, de menus faits, de particularités de liturgie, d'histoire ecclésiastique, d'archéologie chrétienne difficiles à retrouver dans un traité suivi, et qu'il est plus aisé de chercher dans un ouvrage par ordre alphabétique. MM. les abbés Jacquin et Duesberg avaient déjà publié un *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes*, mais l'inspiration archéologique ne s'y fait peut-être pas assez sentir. Quoi qu'il en soit, sans trop se préoccuper de ce que d'autres avaient pu faire, M. l'abbé Decorde s'est mis à l'œuvre, et ce nouvel écrit mérite le bon accueil que le public érudit a accordé aux précédentes publications de l'auteur. Nous le recommandons particulièrement aux peintres, aux verriers, aux sculpteurs, qui y trouveront d'utiles renseignements iconographiques : les dates et les détails réunis sous les mots *pallium, aube, calice, cène, couleurs, stalles*, etc., éviteront aux artistes bien des erreurs et des anachronismes. Le travail de M. Decorde a un autre intérêt : il constate une foule d'usages liturgiques particuliers au diocèse de Rouen, et même aux autres évêchés de la province de Normandie, usages qui tendent à disparaître et dont la constatation dans le *Dictionnaire du culte catholique* assurera un jour à ce livre le mérite de curiosité, qui fait rechercher aujourd'hui les traités du fameux curé Thiers et les *Voyages du sieur de Moléon*. Seulement M. Decorde aura sur ces auteurs l'avantage de n'avoir pas été entraîné par l'esprit de secte.

Nous devons dire cependant que M. Decorde n'a pas été aussi exact et aussi complet pour les diocèses de Séez, d'Évreux, de Coutances, qu'il l'a été pour l'archi-diocèse de Rouen. Ainsi notre auteur a été mal informé lorsqu'il dit, au mot *Aumusse :* « A Bayeux, les chanoines plaçaient encore l'aumusse

sur la tête il y a peu d'années; » car nous avons encore vu, l'an dernier, dans une visite faite à la cathédrale de Bayeux, plusieurs chanoines, fidèles aux traditions de leur église, porter sur la tête, non pas l'aumusse, mais bien l'*aumusson* de petit-gris, partie de l'antique costume d'hiver du chapitre bayeusain. Il est vrai que cet usage est dédaigné et abandonné par quelques novateurs, ceux mêmes qui sont en train de bouleverser en ce moment le chœur naguères si imposant de la cathédrale de Bayeux, et d'en effacer tous les souvenirs, réduisant à l'arrangement intérieur d'une simple paroisse cette noble basilique, qui avait échappé jusqu'ici aux dispositions vulgaires introduites dans d'autres églises par le clergé *constitutionnel.*

Le Dictionnaire de M. Decorde contient aussi des renseignements sur l'état du mouvement archéologique. Au mot *Église,* il constate, par exemple, que depuis 1850 une quarantaine d'églises neuves ont été bâties dans le diocèse de Rouen, quelques-unes en style roman, plusieurs en style ogival, mais beaucoup en style *nul.*

Au demeurant M. l'abbé Decorde a composé un ouvrage élémentaire qui mettra à la portée de tous une foule de notions intéressantes, et qui pourra suppléer à des ouvrages spéciaux peu répandus dans les mains des laïques. R. B.

NÉCROLOGIE. —*Mort de Mgr. Dufêtre, évêque de Nevers.* —Mgr. Dufêtre faisait partie de la Société française d'archéologie depuis l'année 1838, où les séances que tint la Société à Tours le portèrent à s'occuper d'archéologie; bientôt il devint un des plus fervents apôtres des doctrines prêchées par M. de Caumont. Nommé évêque de Nevers, il donna ses soins éclairés à la restauration des édifices religieux et fit bâtir diverses églises en style du moyen-âge, secondé par le goût et le talent de M. Crosnier, son vicaire-général.

Mgr. Dufêtre avait un talent remarquable pour la chaire : c'était un de nos orateurs chrétiens les plus éminents. X.

SAINT-MACAIRE

ET SES MONUMENTS,

Par M. Léo DROUYN,

Membre de la Société française d'archéologie.

(Suite et fin.)

III.

Deuxième enceinte.

A partir du point A et en se dirigeant vers l'angle sud-est du faubourg du Turon, on rencontre une fontaine et un lavoir en N, et, près de là, une poterne à laquelle il est difficile d'assigner une date : j'en crois cependant l'origine ancienne à cause de la fontaine, qu'on devait nécessairement utiliser, et la présence de deux lignes de murs dont le plus éloigné de la ville prend du niveau de l'ancien lit de la rivière, disposition qui a été observée devant les autres poternes. Ce mur est surmonté d'une terrasse, supportée par des arcs de décharge ogivaux. Les maisons O et P paraissent avoir été des tours, bien défigurées maintenant. A côté de la tour P a existé une poterne. En Q est une autre tour dans le mur de laquelle on voit des meurtrières en croix, usitées au commencement du XIVe. siècle. Cette tour fait partie d'une grande maison qui protégeait la *porte du Turon* (R). Une autre grande maison,

également du XIVe. siècle, était située au nord de cette porte contre laquelle elle s'appuyait.

La porte du *Turon*, dont tous les caractères appartiennent à la fin du XIIIe. siècle ou au commencement du XIVe., s'ouvre à l'extrémité orientale de la rue du même nom, entre deux maisons dont les murs, aussi anciens que la porte elle-même, sont percés de portes et de fenêtres de toutes les époques. Elle est formée de deux arcs, l'un s'ouvrant à l'intérieur et l'autre à l'extérieur de la ville; le premier est très-haut et l'autre, bien plus bas, est fort mal cintré. Il n'y a pas de herse, et les vantaux étaient assujettis au moyen d'une barre qui entrait dans les murs.

Cette porte était protégée, du côté de la campagne, par une barbacane munie elle-même de deux portes; une donne sur la campagne, et l'autre se trouvait en S quelque peu en avant de la porte du Turon. Nous ne la plaçons là que parce qu'il était dans les habitudes des ingénieurs du XIVe. siècle de fortement protéger les points les plus accessibles; et parce que M. Virac, qui n'a pas dû dire, à la légère, que quatre portes existaient dans la rue du Turon, doit les avoir vues, ou avoir été bien renseigné. Je ne vois pas, en outre, où elle aurait pu exister ailleurs. Il ne reste de cette porte que quelques arrachements

au nord. De là un mur du XIVe. siècle, percé de meurtrières actuellement murées, se dirige vers le nord. Entre lui et la maison qui touche la porte est un couloir, dont le haut a été couvert par un plancher au-dessus duquel un reste de cheminée indique une habitation.

A 20 mètres environ en avant s'ouvre la porte de la barbacane. Toute cette barbacane paraît avoir été rebâtie, au XVe. siècle, sur des fondations du XIVe. La porte est surmontée d'un chemin de ronde crénelé ; son linteau bombé, appareillé en briques, me paraît encore plus moderne, ainsi que la niche de la meurtrière qui est à côté. Voici la forme des meurtrières du mur méridional de la barbacane, semblables à celle qui est à côté de la porte. Pour aller de la porte extérieure à la porte S, on était obligé de passer entre deux murs ; l'un d'eux, celui du sud, est entièrement détruit ; l'autre a été refait vers la fin du XVIe. siècle, lorsqu'on a construit l'hôtel Savignac qu'on appelait *le Palais.* Les meurtrières pour armes à feu percées dans ce mur sont de très-courtes fentes verticales, terminées par un orifice circulaire et percées dans une seule pierre ; leur ébrasement est carré à l'intérieur.

La tour carrée avec base en talus, qui est au nord de la porte, se compose de trois salles superposées. La première, à partir du sol, est au niveau du fond des fossés ; sa construction remonte au commencement du XIVe. siècle, comme l'indiquent les meurtrières. La seconde est de même date que la reconstruction de la barbacane, et la troisième est détruite. Je n'ai pu voir par où l'on entrait dans le rez-de-chaussée : ce ne peut être que par une porte qui est maintenant cachée sous le sol, et qui, sans doute,

s'ouvrait autrefois à air libre. Voici le plan du premier étage dont j'ai plus haut donné les meurtrières. A partir de cette tour jusqu'à l'angle nord-est (U), le mur a été refait à la fin du XVIe. siècle; il est percé de petites meurtrières pour armes à feu. A l'angle U s'élève une tour carrée, percée des mêmes meurtrières et convertie plus tard en chapelle, éclairée au nord par une fenêtre flamboyante. La porte occidentale paraît plus moderne; elle est surmontée d'un fronton brisé, accompagné de trois niches en coquille.

En avant de cette portion orientale des murs est un fossé peu large, mais assez profond, et, près de la porte, la *fontaine* et le *lavoir du Turon.* Un pont en pierre sert à traverser le fossé en face de la porte.

On trouve à peine la trace du mur qui, de l'angle nord-est, allait se relier au mur de la première enceinte. Cependant on voit encore une vieille maison et des arrachements de murailles au bout de la rue *Portette* (U′), là où M. Virac croit, avec raison, qu'une porte a existé.

IV.

Troisième enceinte.

Cette enceinte qui est, je crois, contemporaine de celle du faubourg du Turon, enveloppe, à l'ouest de la première enceinte, le faubourg *de Rendesse* dont la forme est à peu près triangulaire.

A partir de la porte de l'Hôpital (C), le mur suit une ligne à peu près droite en se dirigeant vers le sud-ouest, où la pointe du triangle est coupée brusquement par un mur qui se dirige vers le sud, sur une longueur de 45 mètres environ ; c'est

au milieu de ce mur et en face de la rue *de Rendesse* que s'ouvre une porte (V), qui, suivant M. Virac, devait s'appeler autrefois *de Rendesse,* et qui maintenant a pris le nom de *Dumas,* son propriétaire. En voici un dessin, pris de l'extérieur. L'autre côté ressemble considérablement à la porte du Turon.

Elle s'ouvre sous une tour carrée, resserrée entre deux grandes maisons anciennes, mais retouchées à diverses époques. Du côté de la campagne, son ouverture ogivale s'appuie sur des pieds-droits surmontés d'une corniche en tailloir. Il n'y a pas de herse, mais à l'intrados de l'arc on aperçoit un trou carré qui a, sans doute, servi d'assommoir. Aucune ouverture ne paraît à l'extérieur. La tour doit avoir été crénelée.

Derrière cette arcade extérieure on trouve le couloir sous lequel roulaient les vantaux; il est très-haut, voûté en berceau ogival dont les sommiers s'appuient sur un bandeau en simple tailloir. Sous cette voûte, dans le tympan au-dessus de l'arc extérieur, s'avance une console qui a dû porter une statue.

A partir de l'angle sud-ouest, au-dessous de cette porte, le mur se dirige vers l'est pour rejoindre, après avoir fait plusieurs zigzags, l'angle du château en D. Dans ce parcours, on rencontre plusieurs gros contreforts qui ne paraissent pas anciens. Là aussi devaient s'ouvrir deux poternes, signalées par M. Virac. Celle qui est au bout de la rue *des Clotes* (*d*) est tout-à-fait ruinée; au lieu de s'ouvrir perpendiculairement au mur d'enceinte, son ouverture, suivie d'un couloir, lui est parallèle et dirigée vers l'est. De sorte qu'elle était protégée, au sud, par une maison refaite au XVe. siècle et sur la porte de laquelle

se voit une inscription en relief, à moitié cachée sous une barraque de cordier, et, au nord, par le mur de ville. La rue qui aboutit à cette poterne est tortueuse, étroite et très-raide.

Une autre rue étroite, raide, mais droite, est la rue *des Cornes* (*c*) qui du port conduit au milieu de la rue *de Rendesse*. Elle était interrompue par trois portes : deux existent encore. Celle qui s'ouvrait dans le mur d'enceinte, près de la rivière, a disparu avec ce mur : elle devait être bien entourée, car il n'était pas dans les habitudes des ingénieurs du moyen-âge de laisser une ouverture dans une muraille sans la fortifier. La seconde porte interrompait le milieu de la rue par un arceau en plein-cintre. La troisième, ogivale, bordait la rue de Rendesse.

V.

Maison Messidan (X).

Entre ces deux portes, du côté de l'est, s'élève une magnifique maison du XIVe. siècle, tellement défigurée par tous les locataires qui s'y sont succédé, qu'il est impossible de voir ce qu'elle était à l'intérieur. Les portes et les fenêtres ogivales et autres ont été murées, démurées et remurées, défigurées au point que ce n'est qu'avec beaucoup d'attention qu'on les retrouve sous des couches de mortier et de badigeon. Du côté sud, la maison a été à moitié démolie et laisse voir deux étages de grandes arcades ogivales qui, accompagnées des ruines et des vieilles barraques qui les avoisinent, font un effet remarquablement pittoresque.

Ce que cette maison renferme maintenant de plus curieux et d'admirablement conservé, c'est une salle souterraine qui

a dû servir de cave. En voici le plan et la vue perspective.

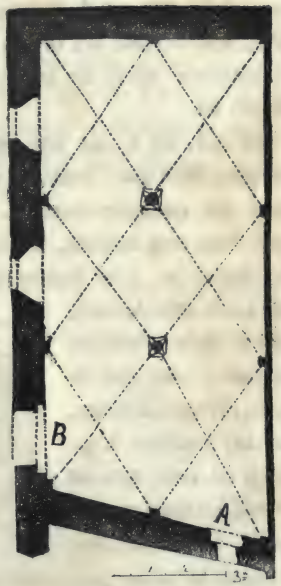

Elle se compose, comme on le voit sur le plan, de deux nefs de trois travées chacune, séparées, au centre, par des piliers octogones et, dans les côtés, par des pilastres engagés recevant la retombée des arêtes des voûtes. Ces voûtes, parfaitement construites, n'ont ni nervures ni arcs-doubleaux. Les piliers ont de hauteur, y compris la base et le chapiteau, 1 mètre 75 centimètres; le chapiteau et le tailloir, 0m. 32; la base, 0m.13. Je crois que cette base était montée sur un socle qui a disparu sous les terres qui, à la longue,

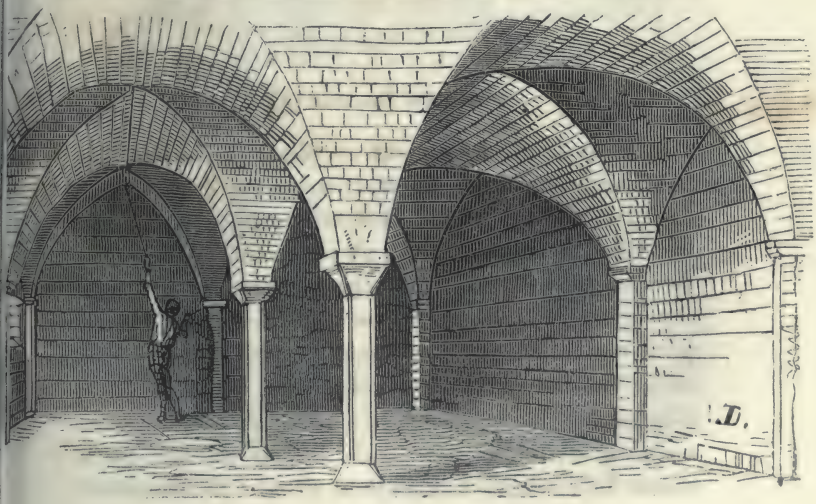

ont exhaussé le sol de la cave. Le diamètre des piliers est de 0m. 25 ; la hauteur des voûtes jusqu'au sol actuel est de 3m. 35; la longueur totale de la cave est de 12m. 80 et sa largeur de 5m. 90.

Au sud, en A, est une petite porte ogivale dont le seuil est plus élevé que l'intérieur de la cave, dans laquelle on descend par quelques marches. La porte extérieure (B) s'ouvre sous deux arcs bombés, celui de l'extérieur plus bas que celui de l'intérieur. Une fenêtre éclaire la travée du milieu et une autre celle du fond; toutes deux s'ouvrent du même côté que la porte. En voici la forme, vue de l'intérieur. L'appareil de cette cave est en moëllon carré moyen, smillé. Les voûtes sont bâties de la même façon, seulement le mortier est très-épais entre les pierres.

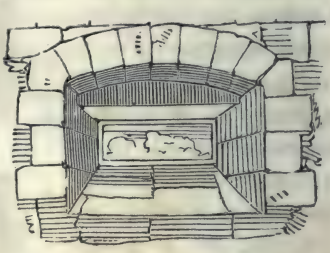

VI.

Place du Marché (k).

La place du Marché rappelle ces places carrées que l'on établissait au milieu des *bastides*, construites dans le cours des XIIIe. et XIVe. siècles. Seulement celle-ci, prise dans une ville déjà ancienne alors, n'a pu recevoir la forme parfaite de celles des bastides : la rue passait au milieu du marché et non sous les couverts. Presque toutes les maisons de cette place, une des plus pittoresques que je connaisse et qui l'était encore davantage il y a quelques années, ont un caractère d'ancienneté. Il y en a de la fin du XVIe. siècle, de la Renaissance, du XVe. et du XIVe. siècle. Une de celles-ci, qui se trouvait à l'extrémité orientale de la place, a été remaniée à

plusieurs époques ; le corps de la maison est du XIVe. siècle ; des fenêtres dont les bandeaux au-dessous des alléges sont sculptés, et une porte en accolade sont du XVe., et plusieurs autres restaurations sont d'une époque encore plus récente. Les arcades de la place ont également subi bien des modifications, et plusieurs ont été détruites.

VII.

Maison de la rue des Bans (Y, sur le plan).

Cette maison se composait de deux étages ; son plan est un

carré-long dont un des plus petits côtés donne sur la rue et

forme la façade, et l'autre donne maintenant dans un petit jardin. Au rez-de-chaussée, trois ouvertures s'ouvrent sur la rue ; ce sont d'abord deux grandes portes ogivales (une d'elles a été dénaturée) qui devaient servir d'entrée à un magasin, une boutique ; l'autre est une petite porte, également ogivale ; c'était l'entrée de la maison. Un bandeau formé de moulures élégantes sépare le rez-de-chaussée du premier et sert d'appui aux trois fenêtres qui éclairent le premier étage ; toutes trois sont ogivales : celle du milieu est formée de deux baies subtrilobées, surmontées d'une troisième baie en forme de trèfle. L'intérieur de toutes ces ouvertures, au rez-de-chaussée et au premier, est en cintre bombé.

Cette maison n'a jamais été autre chose qu'une maison et non une église très-ancienne, comme on me l'a assuré à St.-Macaire. Construite dans le commencement du XIVe. siècle, elle renferme tout ce qui constitue une maison : premier étage séparé du rez-de-chaussée par un plancher supporté par des corbeaux en pierre ; cheminées et éviers à chaque étage. L'évier a certains rapports avec celui du moulin de Labarthe à Blazimont (*Bulletin monumental, Ricochets archéologiques*, vol. XXIV, p. 489). — Du côté du jardin, la maison n'offre rien d'intéressant, et n'a qu'une porte et une fenêtre. Des corbeaux en pierre s'avancent sur la façade : les uns bien au-dessus des portes et un peu au-dessous du bandeau qui sépare le rez-de-chaussée du premier étage ; les autres au niveau de la clef des petites fenêtres du premier. Les premiers devaient servir à maintenir des auvents au-dessus des boutiques ; les seconds soutenaient les supports de galeries servant de hourds et de séchoirs.

Chaque étage paraît avoir été divisé en deux appartements par une cloison dont on voit encore les arrachements.

On trouve dans la ville une certaine quantité d'autres maisons qui offrent de l'intérêt, moins cependant, je crois, que

celle que je viens de décrire, et qui doit suffire pour donner une idée de ce qu'étaient les habitations de St.-Macaire pendant les XIIIe. et XIVe. siècles. Je n'en ai pas rencontré une qu'on puisse faire remonter au XIIe. siècle.

VIII.

Couvent.

Avant de parler de la magnifique église de St.-Macaire, il est bon de décrire le couvent et le cloître contre le flanc sud duquel il s'appuyait. Je n'ai encore vu ce cloître signalé nulle part.

Les murs extérieurs du couvent, garnis de contreforts, servaient de remparts à la ville depuis le château (D) (Voir le plan d'ensemble) jusqu'à la guérite (Z). Les bâtiments ne paraissent avoir occupé que la portion comprise entre les points J et L. Il n'en reste plus qu'une faible portion, de 16 mètres environ de long, habitée maintenant par un tonnelier, et c'est dans le mur qui sépare l'atelier du *chai* de cet industriel que se voient les restes du cloître. Voici le plan de l'église et d'une portion du couvent. Il ne reste plus de ce couvent que la galerie méridionale (A′ B′) du cloître avec les colonnes et les arcades qui la séparaient du préau, et l'ancien réfectoire (C′ D′). La sacristie et la salle capitulaire devaient se trouver en E; la porte F servait à passer de la sacristie dans l'église; en G, était la cuisine; en H, les bâtiments des étrangers. L'église bordait la galerie septentrionale. Les dispositions générales de ce couvent étaient les mêmes que celles des autres monastères du moyen-âge, lorsque les accidents du terrain ne forçaient pas à en prendre de différentes. Ici, l'emplacemen se trouvant fort étroit, on a été obligé de donner au cloître un plan barlong,

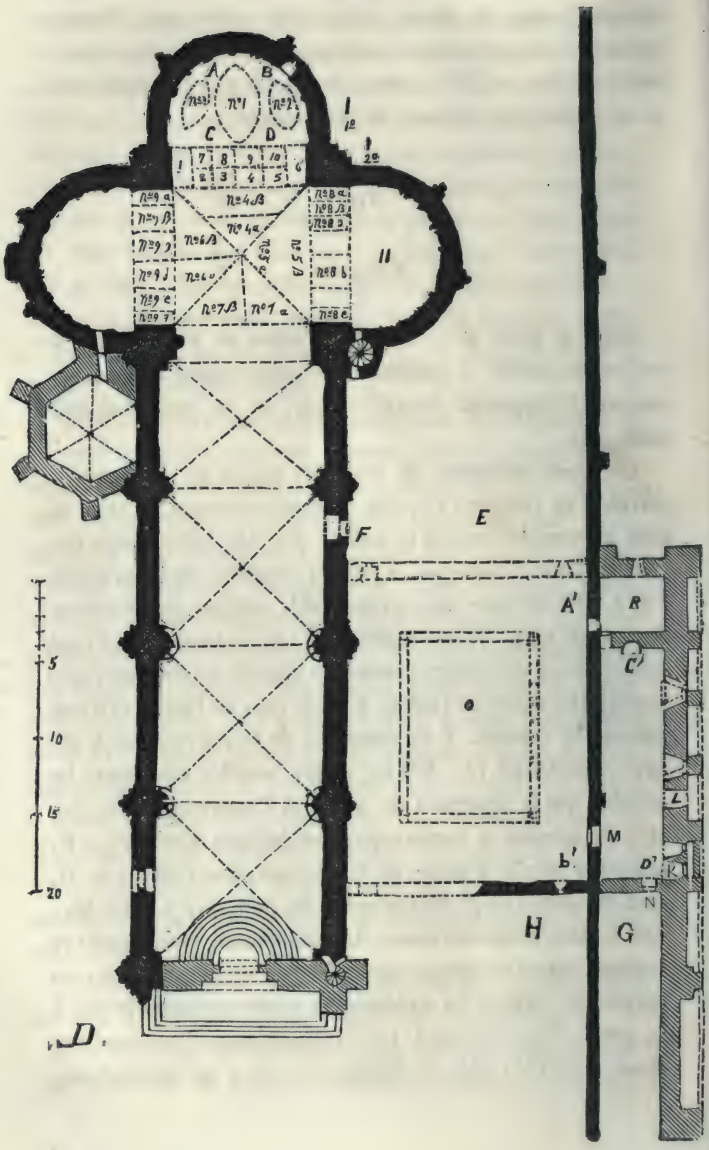
A
B
C
D
E
F
G
H
A'
B'
C'
D'
M
N
R
5
10
15
20

au lieu de le faire carré comme c'était l'habitude; et, de plus, on a bâti, en avant du mur d'enceinte roman de la ville, une muraille épaisse garnie de gros contreforts. C'est entre ces deux murs que se trouvent les bâtiments du sud et les caves. Toutes les lignes ponctuées du plan indiquent les portions complètement détruites. Voici l'élévation géométrale d'une arcade du cloître.

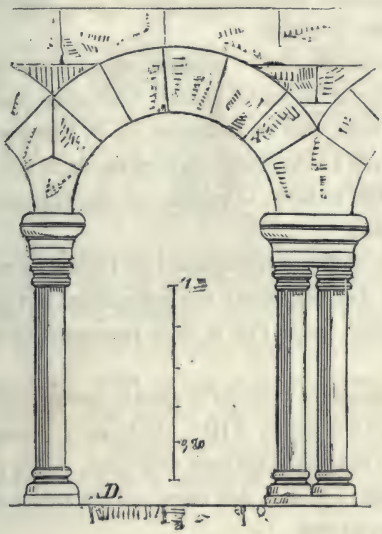

Les galeries étaient séparées du préau par neuf arcs en plein-cintre, retombant sur des colonnettes disposées par deux ou par quatre. Aux angles, ces colonnettes sont au nombre de neuf; ceci pour les grands côtés. Il n'y avait, très-probablement, que six arcs dans les petits côtés.

Il existe encore, vers le milieu du préau, un puits très-profond.

Une galerie en bois, des hourds probablement, couverte par un appentis, et qui se voyait encore il n'y a pas long-

temps, s'appuyait sur les contreforts extérieurs et servait de promenoir ; on y arrivait par deux portes (K et L). Dans le même mur s'ouvrent des fenêtres munies de bans dans les embrasures, et un évier. La plupart de ces fenêtres ont été restaurées au XVe. siècle. A l'est est une cheminée dont le contre-cœur est semi-circulaire. A côté s'ouvre une porte ogivale datant du XIVe. siècle ; elle donnait communication dans une chambre actuellement ruinée qui, elle-même, avait une porte dans le cloître.

La porte qui du cloître donnait entrée dans le réfectoire est en M ; elle est en cintré bombé. Une autre porte de même forme s'ouvre du côté de la cuisine, en N. Une porte en plein-cintre s'ouvrait à l'extrémité occidentale de la galerie (A′ B′). Le mur qu'elle traverse se reliait, par son extrémité nord, au flanc de l'église.

Je crois le cloître contemporain de l'église, c'est-à-dire du XIIe. siècle. Les chapiteaux des colonnettes ont un caractère tout particulier, mais j'en ai déjà rencontré de pareils dans la Gironde.

A cette époque, le mur de la galerie méridionale servait de mur de ville ; à la fin du XIIIe. siècle ou au commencement du XIVe., le couvent ayant paru trop petit, on l'a agrandi en y ajoutant toute la portion des murs qui fait saillie en avant des murs romans au sud.

Au-dessous du réfectoire (C′ D′) est une cave profonde, non voûtée, ayant en longueur et en largeur les mêmes proportions que la salle qui la recouvre. On y entrait par une porte s'ouvrant au bas d'un escalier dans l'angle nord-ouest. Cette cave ne paraît avoir été éclairée que par une longue fenêtre, étroite comme une meurtrière, biseautée extérieurement et très-ébrasée à l'intérieur, située à l'est du contrefort P, et une porte en plein-cintre s'ouvrant à l'est du contrefort Q. Cette porte, dont le seuil est à 6 ou 7 mètres au-dessus de la base des

rochers, a dû servir à faire entrer des provisions, et de poterne à l'occasion. De cette cave une porte donnait accès dans celle qui était au-dessous de la chambre R. Il y avait, sans doute, une autre issue, du côté de l'ouest, pour entrer dans les caves situées de ce côté et qui sont maintenant en grande partie comblées de terre. Une seule existe encore; sa voûte ne me paraît pas ancienne; les autres devaient lui ressembler: tout, du moins, le fait présumer. Leurs voûtes en berceau retombent sur des murs de refend fort épais et percés, près de la muraille de l'enceinte romane, de portes à linteau surmonté d'un arc de décharge triangulaire en briques; ces portes mettaient en communication les caves entr'elles. Leur profondeur est de 5 mètres environ. Ces voûtes ne datent pas de la construction de la muraille extérieure; en effet, il n'y a plus maintenant qu'un étage de caves. Il paraît y en avoir eu deux autrefois, dans cette partie du moins, et elles n'étaient pas voûtées, mais séparées par des planchers dont les chevrons s'appuyaient sur des corbeaux en pierre. Chaque étage était éclairé par des fenêtres à sections carrées, longues et étroites. Je crois qu'il n'y avait qu'une salle à chaque étage. Pour l'étage supérieur, une fenêtre s'ouvrait entre chaque contrefort. Il n'y a, sur la façade, qu'une fenêtre pour l'étage inférieur; elle s'ouvre dans la travée de l'ouest, qui est dessinée plus haut, page 563.

IX.

ÉGLISE.

Cette église, placée sous le vocable de St.-Sauveur, est une des plus belles et des plus intéressantes du département de la Gironde; elle en est aussi une des plus grandes. Le plan en est fort simple : c'est une croix latine dont les trois branches supérieures forment chacune un polygone, composé de onze faces à l'intérieur comme à l'extérieur. La nef se compose de

quatre travées à peu près carrées, mais cependant de dimensions inégales. Contre le flanc nord de la dernière travée

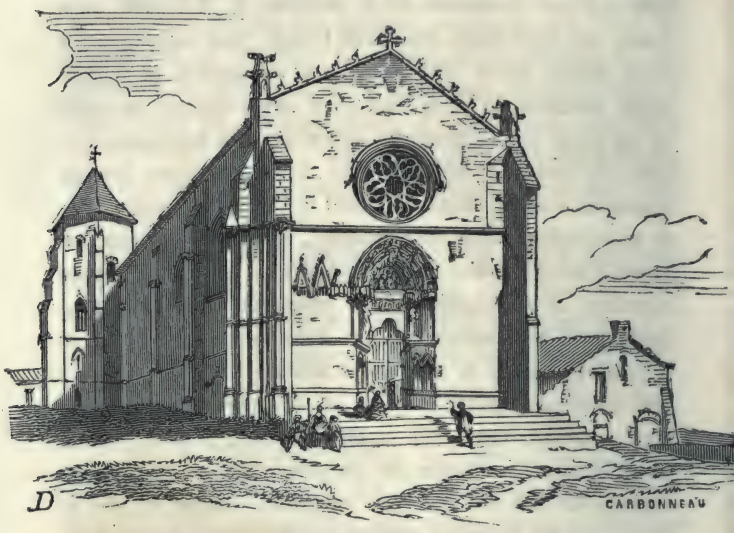

orientale s'élève un clocher hexagone; enfin, contre le flanc sud de cette nef s'appuyait le couvent, qu'on a presque démoli en 1842; il n'en reste que ce que j'ai décrit plus haut. Je ne partage pas l'opinion de ceux qui pensent que la démolition de ce couvent a été un bien ou un embellissement. Ce monastère était un monument historique qu'on pouvait conserver en lui faisant subir quelques légères réparations; si l'on ne pouvait pas les faire alors, il fallait attendre des temps meilleurs, employer, en travaux de conservation, l'argent employé à le démolir. Il nous resterait un cloître roman, ruiné en partie peut-être; mais ces sortes de monuments sont assez rares pour qu'on les respecte et qu'on les conserve. Je ne crois pas, en outre, que l'église ait été embellie par la suppression des bâtiments qui couvraient son flanc méridional;

ce flanc, maintenant tout nu, n'est pas d'une grande beauté, et un couvent roman, même en ruine, serait plus agréable à voir que ce grand mur, dépouillé d'ornements et manquant de caractère. La municipalité de St.-Macaire, en agissant ainsi, a détruit un monument historique et brisé un fleuron de sa couronne. Si elle rase ses fortifications, comble ses fossés, démolit ses portes, elle cessera d'être ville et passera dans la catégorie des vilains villages. Qu'elle y prenne garde, Langon est bien près : cette ville est plus riche, plus commerçante, elle a un port très-fréquenté, et St.-Macaire ne l'emporte sur elle que par ses monuments. Si elle ne peut avoir la richesse, qu'elle conserve au moins ce qui fait sa gloire ; il n'est pas un touriste qui ne visite son église et ses fortifications ; personne ne se détournera de ses affaires ou de ses plaisirs pour voir ses maisons neuves et ses promenades.

Toute l'église a été fondée d'un seul jet et n'a jamais eu la forme d'une croix à branches égales. Ce qui a trompé les observateurs, c'est la dernière travée orientale de la nef qui est complètement romane, tandis que les autres ont été reconstruites en partie. Ils n'ont pas fait attention que le bas des murs de toute la nef, toutes les bases des contreforts et des colonnes, presque tout l'angle nord-ouest de la façade occidentale sont romans ; qu'en outre une porte romane, actuellement murée, existait au nord de la travée occidentale. C'était la porte par où entraient dans l'église les habitants de la ville. La porte des religieux se trouvait probablement où l'on voit actuellement la porte ogivale murée au sud.

L'époque des constructions des différentes parties pendant l'ère romane est un problème assez difficile à résoudre. Mais, en étudiant avec attention l'extérieur de l'église, on reconnaît plusieurs reprises faites à cette époque. Je crois que la date de 1039, qu'on lit dans une inscription gravée dans deux cercles concentriques encadrant un chrisme accompagné de l'A

et de l'Ω, appartient à un édifice plus ancien; aucun des caractères architectoniques de l'église actuelle n'indique une époque aussi reculée. Voici cette inscription, qui a été calquée par Jouannet et publiée dans sa *Statistique de la Gironde :*

† ANNIS . AB . INCARNA ..... E . DNI . MILLE . XXX . VIIII . SUBACTIS . EPACTA ..... INDICIO . VIII . CONCURRE . II .

† PRIMO . M..... XXIIII . DIE . LUNÆ . VI . HEC . AULA . DEDICATA . ET . IN ONORE . DMNI . NI

Les *o* sont carrés, certaines lettres sont plus petites que les autres ; il en est de celles-ci qui sont renfermées dans les grandes ; d'autres sont mêlées de manière qu'un jambage sert à plusieurs lettres ; les abréviations sont nombreuses.

Cette inscription a d'ailleurs été changée de place : elle n'est à celle qu'elle occupe maintenant que depuis quinze ou vingt ans.

Les absides, comme je l'ai dit plus haut, se composent chacune de onze faces ou pans coupés à l'intérieur comme à l'extérieur, et non à l'extérieur seulement, comme l'a écrit à tort M. Vitet. Elles sont toutes maintenues par deux contreforts plats servant de lit à une colonne engagée. Ces contreforts sont fort irrégulièrement espacés. Le bas de l'abside est d'une époque et le sommet d'une autre ; celui-là est du commencement du XIIe. siècle, et celui-ci peut être de la fin. La pierre, l'appareil, la construction et la sculpture ne sont pas semblables dans les deux parties. Pour juger de la sculpture, il faut comparer les chapiteaux de l'arcature intérieure avec ceux qui supportent la corniche des absides. En outre, les contreforts s'arrêtent brusquement à une certaine hauteur uniforme, juste à la ligne de démarcation des deux natures de matériaux ; et là, ils sont surmontés de petites colonnettes monolithes couronnées de vigoureux chapiteaux qui aident les modillons à porter la corniche.

J'ai avancé que le bas de l'abside est du commencement du XIIe. siècle. Pour la preuve, voici la base d'une des colonnes engagées dans les contreforts plats de l'abside; le tore inférieur est très-épaté et pourvu de fortes griffes qui le relient au socle carré; des griffes se trouvent également sur les bases des colonnettes de l'arcature intérieure. J'ai avancé également que le sommet de l'abside est de la fin du même siècle; je n'en veux pour preuve que le caractère des sculptures des chapiteaux, l'épatement des bases des colonnettes, et les chapiteaux à courtes feuilles d'acanthe des colonnes qui s'engagent sur le contrefort rond qui s'avance au nord du transept septentrional, et la bande d'entrelacs le surmontant; car ce contrefort a également été bâti avec son voisin de l'ouest en même temps que le sommet de l'abside.

Le plan primitif, c'est-à-dire celui du commencement du XIIe. siècle, donnait à l'église les proportions qu'elle a maintenant : la preuve se trouve dans l'appareil semblable des murs, dans les bases tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et dans les marques des mêmes ouvriers qui se rencontrent à peu près partout.

Le haut de la première travée orientale de la nef remonte également à la fin du XIIe. siècle, mais elle paraît avoir été bâtie par un autre constructeur.

Quant aux diverses travées de la nef, il me paraît évident ou que le travail a été interrompu à l'époque romane, ou que les travées ont été démolies en partie peu après leur construction. En regardant avec attention, on voit très-bien les diverses reprises. La seconde et la troisième, à partir de l'est, ont été terminées ou restaurées dans la première moitié du XIIIe.

siècle; les fenêtres ogivales, mais ornées de moulures romanes, donnent cette date.

La dernière travée, première en commençant par l'ouest, doit être de la seconde moitié du XIIIe. siècle, ainsi que la charmante porte occidentale que j'ai publiée dans les *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen-âge dans la Gironde.* Quelques personnes pensent que cette porte se trouvait autrefois sur l'alignement des piliers qui séparent la travée occidentale de la suivante. Cette opinion me paraît erronée. Cette porte est moins ancienne que les portions ogivales des travées au-devant desquelles on la supposait; et, au contraire, elle a les mêmes caractères architectoniques que les fenêtres géminées qui éclairent, au nord et au sud, la travée de l'ouest. Les bases et les chapiteaux sont exactement les mêmes. D'ailleurs, il n'était pas dans les habitudes des architectes du XIIIe. siècle de conserver si religieusement des motifs de décoration des siècles antérieurs. Comme cette travée a été achevée plus tard que les autres, une porte quelconque aura dû clore ces dernières, et le souvenir en sera resté; c'est ce qui fait dire que la porte a été transportée.

Les nervures des voûtes, à l'intérieur, accusent toutes les dates que je viens d'indiquer.

Lorsqu'on regarde avec attention le sommet des murs des nefs, surtout du côté du midi, on aperçoit la forme parfaitement indiquée d'un pignon entre chaque pilier, ce qui me fait supposer qu'au XIIIe. siècle les voûtes étaient à ciel ouvert sans charpentes; plus tard, on a rempli par un mur le triangle qui se trouvait entre les frontons. On a soutenu ces murs par un contrefort plat, élevé au-dessus des contreforts romans, et les murs ont servi à appuyer la charpente actuelle.

Enfin, il y a une vingtaine d'années environ, on a cru de bon goût d'araser deux cordons qui, divisant les parois intérieures en trois étages, leur donnaient plus de mouvement.

On voit encore la place qu'ils occupaient. Ils étaient une preuve de plus que la construction de toute la nef était primitivement romane.

Après cet aperçu général, j'entre dans quelques détails descriptifs.

Extérieur. — Les contreforts de la nef sont plats et recouverts, au sud, d'une seule colonne et de trois au nord. Voici la base des contreforts entre la première travée occidentale et sa voisine, à l'est, et celle des contreforts des deux autres travées. Ceux qui leur correspondent, au nord, sont à peu près semblables.

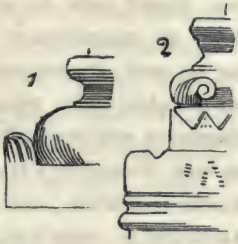

Il faut remarquer aussi que des sarcophages en pierre sont incrustés dans les murs de la nef, à diverses hauteurs, soit en dehors, soit en dedans. Je ne sais si ces tombeaux sont vides et ont été employés dans la construction, ou s'ils sont encore habités et y ont été encastrés après.

Les restaurations ogivales des façades latérales offrent peu de détails à étudier ; les fenêtres des deux travées centrales n'ont pas de meneaux : ce sont de simples lancettes dont les archivoltes reposent sur des colonnes engagées à chapiteaux presque romans. Celles de la travée occidentale sont divisées en deux par un meneau, et leurs arcs, recouverts par une archivolte, encadrent un oculus quadrilobé.

Au sud, une porte ogivale donnait dans la sacristie du prieuré, et, plus haut, au niveau du premier étage du couvent, une autre porte donnait, dit-on, entrée dans une galerie d'où les frères malades pouvaient entendre la messe.

J'ai parlé, plus haut, d'une porte romane qui s'ouvrait dans la première travée occidentale, au nord, où l'on a installé, depuis, les fonts baptismaux.

Voici les détails qui restent de cette porte.

La dernière travée orientale ne se voit pas du côté du nord ; elle est cachée sous le clocher, mais on peut étudier celle du sud. La fenêtre est complètement encadrée par un tore, et recouverte par un arc en plein-cintre retombant sur des colonnettes dont les chapiteaux sont ornés : le premier, à l'ouest, de larges feuilles au bout desquelles s'avance une boule ; l'autre, à l'est, de feuilles semblables, mais dont le bout se recourbe en volute. Au-dessus de cette fenêtre s'étend une corniche sur des corbeaux de cette forme. Cette même corniche, soutenue par des corbeaux semblables, couronne la cage ronde de l'escalier qui cache l'angle formé par le transept et la nef. Les jours qui éclairent cet escalier sont de petites ouvertures dont le cintre est dans une seule pierre.

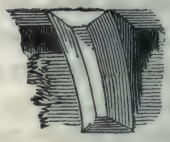

Les absides sont divisées horizontalement en deux par un bandeau formé de billettes en damier. Elles sont couronnées par une corniche couverte du même ornement, soutenues par les chapiteaux des colonnettes qui surmontent les contreforts et par des modillons ornés, sur la face, de quatre billettes horizontales, et, sur les côtés, de festons. Les contreforts plats portant des colonnes engagées s'élèvent sur des socles carrés.

Une seule fenêtre romane éclaire chaque transept, et trois éclairent l'abside principale. Ces fenêtres sont fort simples : leur archivolte est en plein-cintre, leurs pieds-droits sont couverts de deux colonnettes. Les archivoltes de la fenêtre du transept sud ne retombent pas sur les colonnettes qui ne

portent rien. Un des chapiteaux est orné de stries et l'autre n'a pas d'ornements; les tailloirs sont couverts de moulures horizontales.

Les trois fenêtres romanes de l'abside centrale sont trop larges, comparativement à leur hauteur. Leur archivolte, sans ornement, est surmonté d'un arc couvert de dents-de-loup. Ces archivoltes retombent sur des chapiteaux ornés de stries, de feuilles imbriquées, de rubans enlacés, etc. Un seul est couvert de personnages au nombre de trois : celui du milieu est adoré par les deux autres. Sur un autre on voit quatre oiseaux : deux d'entre eux becquettent un raisin pendu à l'angle du chapiteau.

Outre ces fenêtres, il en est deux autres dans la grande abside, toutes deux ogivales, sans moulures et sans caractères.

La fenêtre romane de l'abside du nord a été remplacée par une charmante fenêtre carrée à compartiments ogivaux. Elle doit être du XIVe. siècle.

Les chapiteaux qui soutiennent la corniche sont extrêmement beaux et sculptés avec une remarquable vigueur. Ceux du premier contrefort, au sud, sont formés de très-larges feuilles grasses terminées à leur sommet par une boule. Les deux colonnettes étant accouplées, les deux chapiteaux le sont aussi (V. la page 756). Ceux des deux autres colonnettes accouplées sont formés de feuilles à peu près semblables.

Dans l'angle formé par la réunion des deux absides, il n'y a que trois colonnettes sur chaque contrefort. Leurs deux premiers chapiteaux, au sud, sont sans ornements. Voici celui de la colonne qui s'appuie contre l'abside centrale.

Des feuilles d'eau et des raisins ornent

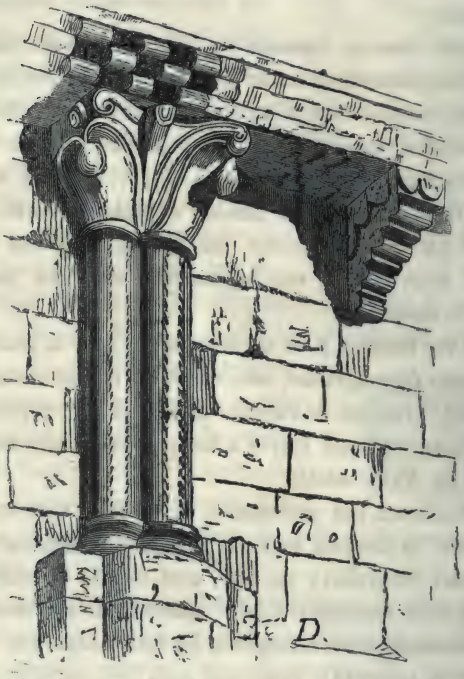

les chapiteaux suivants. Celui qui fait face au nord-est, dans la grande abside, représente un homme portant sur ses épaules un énorme poisson.

Les trois colonnes du chapiteau empatant l'angle ne sont pas accouplées ; le premier chapiteau est orné de feuilles à découpures arrondies ; sur le second deux harpies armées de fortes serres ; sur le troisième un oiseau à tête humaine.

Le chapiteau des colonnes du premier contrefort oriental

de l'abside du nord représente le lion ailé de saint Marc, tenant un livre dans ses griffes.

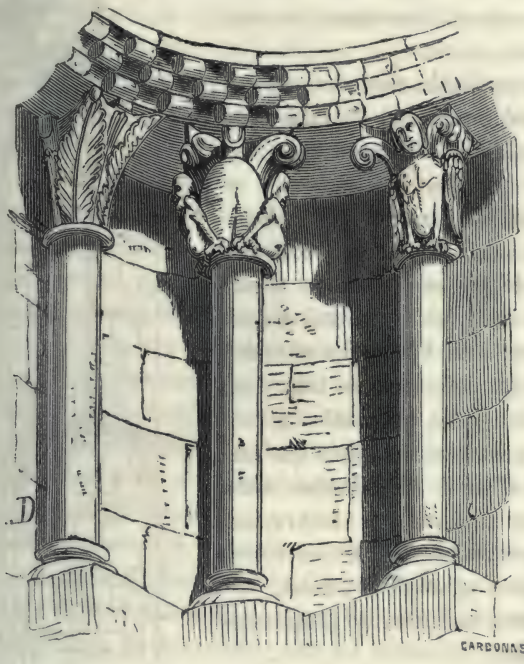

Le gros contrefort semi-circulaire de l'extrémité septentrionale du transept n'est, à la rigueur, qu'un long socle servant d'appui à un contrefort carré sur lequel s'engagent trois colonnes accouplées, couronnées de chapiteaux courts à deux rangs de feuilles d'acanthe, dans le genre de ceux de l'abside de Préchac (*Bulletin monumental*, *Ricochets archéologiques*, vol. XXIV, p. 470). Ces chapiteaux n'étant pas au niveau du sommet du contrefort plat servant de lit aux

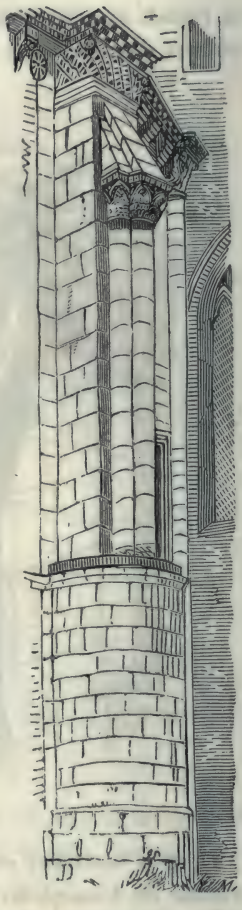

colonnes, on a relié leur tailloir au moyen d'un amortissement en talus qui rejoint le contrefort, au-dessous d'une large bande composée de rubans enlacés couronnant ce contrefort.

De semblables contreforts existent au nord et au sud de l'abside de l'église de Bégadan en Médoc.

Le contrefort plat suivant et sa colonne sont couronnés de chapiteaux ; ceux du contrefort sont formés de feuilles d'acanthe, et sur celui de la colonne se voient deux femmes dont l'une a les seins dévorés par deux serpents. Dans cette dernière partie de l'abside, les corbeaux ont le même dessin que partout ailleurs ; mais il existe entre chacun d'eux une roue à huit rayons. Ce genre de métopes se trouve dans quelques églises de la Gironde, entr'autres dans celle de Loupiac-de-Cadillac.

Le clocher est de la fin du XIIIe. siècle et doit avoir été fait en même temps que la travée occidentale de la nef. Il se compose de quatre étages de fenêtres : 1°. celles du soubassement, modernes, ouvertes pour éclairer la sacristie qui vient d'être établie dans ce soubassement. Cette sacristie, due aux soins du vénérable curé de St.-Macaire, M. David, est ornée avec un goût irréprochable ; si n'étaient les meubles que M. le Curé n'a pu encore se procurer, on

croirait entrer dans un petit sanctuaire du XIIIe. siècle ; 2°. une porte ogivale percée au-dessus de la voûte du soubassement, et où l'on arrivait autrefois au moyen d'un escalier droit extérieur ; 3°. une fenêtre ogivale, sur chaque face, divisée, par un meneau, en deux baies subtrilobées et surmontée d'un trèfle ; 4°. enfin d'un étage exhaussé au commencement du XVIIe. siècle, et dont les alléges des fenêtres, en plein-cintre et sans moulures, portent chacune une inscription : JESVS sur celle de l'est ; 1618 sur celle du nord ; MARIA sur celle de l'ouest.

La façade occidentale se divise en deux étages, séparés par un cordon et surmontés par un fronton obtus dont les rampants sont couverts de crochets en feuilles frisées. Une croix s'élève sur le sommet du fronton, et deux clochetons à ses extrémités (Voir page 748). La rose qui décore le milieu de la façade est à compartiments flamboyants et doit dater, comme le fronton, de la fin du XVe. siècle. L'angle sud de la façade est garni de deux contreforts, et celui du nord de groupes de colonnes dont le fût et les bases sont de style roman et les chapiteaux du XIIIe. siècle.

La partie inférieure de la façade est occupée par la porte et quelques motifs de décoration qui l'accompagnent ; ce sont un dais fort riche et deux frontons recouvrant jadis des statues. Elle s'ouvre sous un arc trilobé, dont les retombées se font sur de riches consoles au fond d'une embrasure composée de deux étages de décorations : le premier étage est composé, de chaque côté, de deux niches trilobées, dans le fond desquelles existaient des colonnes dont les chapiteaux sont fort beaux ; le second, séparé du premier par un cordon à riches moulures, est décoré du même nombre de niches, couronnées de dais très-ornés, et qui renfermaient autrefois quatre statues grandes comme nature : deux de ces statues n'existent plus, et les deux autres sont fort dégradées. Une archivolte ogivale, com-

posée de trois grandes voussures couvertes de statuettes et séparées par d'autres voussures plus étroites ornées de feuilles d'un admirable dessin, recouvre un tympan formé de deux tableaux superposés. Le tableau supérieur représente Notre-Seigneur, assis entre deux anges derrière lesquels sont agenouillés la Sainte Vierge et saint Jean. Dans le tableau inférieur sont assis onze personnages nimbés, les apôtres. C'est un Jugement dernier incomplet. Dans l'arc le plus étroit de l'archivolte on voit les vierges sages et les vierges folles : celles-ci, au nombre de quatre, sont à gauche du Christ ; celles-là, à droite, ne sont qu'au nombre de trois. Huit anges ornent le second arc. Le troisième est également orné de huit anges qui portent des encensoirs. Sur trois dais, qui amortissent le sommet des ogives, un seul est terminé.

Statues, statuettes, feuillages, dais, chapiteaux, etc., sont d'une admirable beauté. On ne trouve pas de plus belles sculptures dans les églises ogivales du nord.

Les vantaux de la porte sont aussi fort remarquables et contemporains des sculptures qui les encadrent, c'est-à-dire de la fin du XIIIe. siècle. Ils sont formés de fortes planches de chêne, reliées à l'intérieur par de forts madriers et de puissantes ferrures, et, à l'extérieur, par de légères pentures qui ne paraissent là que comme ornement. Extérieurement des listels verticaux sont cloués sur les planches. Ils sont divisés en trois étages par deux autres listels horizontaux. Une petite arcade en plein-cintre, prise dans le listel horizontal entre chaque listel vertical, forme une délicate arcature à deux étages. Elle ne règne pas au troisième étage, où elle est remplacée par une lame de fer qui suit le contour de l'arcade trilobée de la porte. Cette lame est ornée d'un feston en dents-de-loup. Les listels verticaux sont au nombre de vingt, dont deux sont plus larges que les autres ; ceux-ci ont 8 centimètres de largeur ; les étroits n'en ont que 3 à 4 ; ils n'ont

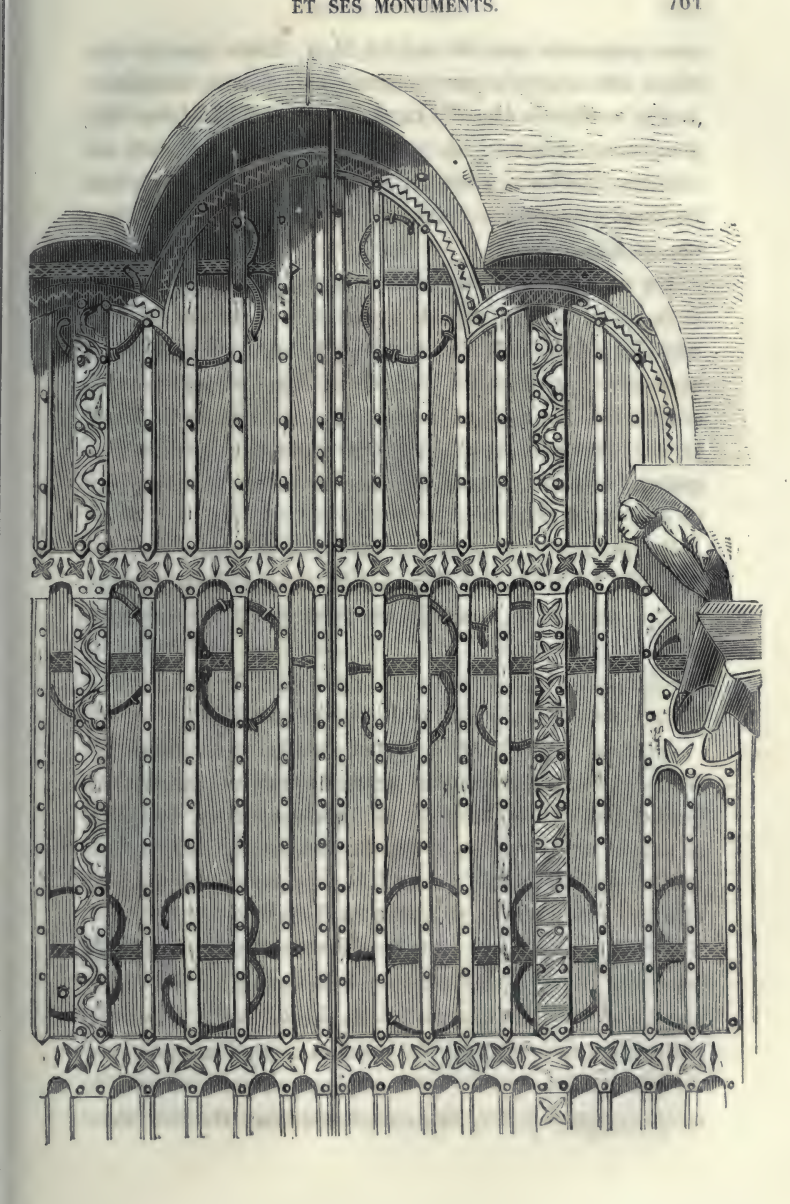

pour ornements que de simples filets, tandis que les plus larges sont ornés d'arcatures ogivales subtrilobées, de quatre-feuilles renfermés dans des carrés, ou de feuilles placées diagonalement. Un rang de quatre-feuilles orne les listels horizontaux. Le bas des vantaux est fort dégradé, presque tous les listels y manquent, et quelques réparations sans goût y ont été faites.

Les pentures sont ornées de rainures gravées en zigzag; de la tige principale, large de 55 millimètres, partent des tiges secondaires clouées à la première et formant un demi-cercle au-dessus et au-dessous de cette tige. Leur extrémité est recroquevillée. Le bout de la grosse tige est en forme de lance. La tête des clous est généralement ronde, quelquefois irrégulière, rarement pyramidale. La serrurerie et les accessoires ne sont pas anciens.

Il existe contre la porte une plaque de fer mince et circulaire dont les bords sont découpés en zigzag; elle a peut-être servi à attacher un heurtoir. Un fer-à-cheval est également cloué contre la porte.

Ces vantaux sont précieux au triple point de vue de leur beauté, de leur ancienneté et de leur rareté.

Intérieur. — On monte quatre marches pour arriver au seuil de cette porte et on en descend huit pour entrer dans l'église. L'aspect de l'intérieur est imposant; on est frappé de la largeur de la nef, de la hauteur des voûtes, de la majestueuse simplicité de l'architecture, et surtout de l'aspect étrange et solennel des peintures du chœur.

J'ai dit plus haut que toute l'architecture de l'intérieur correspondait aux dates découvertes à l'extérieur; je n'ai donc plus qu'à décrire l'ornementation de chaque travée. Elles sont séparées par des faisceaux de colonnes à demi engagées sur des pilastres, et dont les bases s'appuient sur des socles circulaires, comme à Ste.-Croix-du-Mont (Voir *Bulletin mo-*

numental, vol. XIX, p. 446). La voûte de la première travée occidentale est plus haute que celles des autres travées, et les nervures en sont également plus légères. Les fenêtres n'offrent, en dedans, rien de particulier. Le pilier du sud-ouest paraît avoir été refait en entier au XIIIe. siècle, tandis que celui du nord-ouest est roman du XIIe., comme tous ceux de la nef entre les autres travées. La porte est en cintre bombé, du côté de l'intérieur. Une porte pour aller sur les voûtes par un escalier en spirale est percée, à une assez grande hauteur, près de l'angle sud-ouest de cette travée. Deux bénitiers du XIIIe. siècle, en forme de chapiteaux, sont placés à droite et à gauche en bas des escaliers.

Les tailloirs des chapiteaux qui séparent la première de la seconde travée sont carrés, et des crochets s'étalent sur la corbeille. A la clef-de-voûte sont quatre personnages qui ont l'air de la soutenir. Voici un chapiteau et une base du XIIe. siècle qui couronne le faisceau de colonnes du sud, entre la seconde et la troisième travée. Les colonnes, bases et chapiteaux entre la troisième et la quatrième travée sont romans; les voûtes de ces travées à nervures, du XIIIe. siècle.

La quatrième travée est complètement romane. Les chapiteaux sont sans ornements et les tailloirs en damier. Les nervures des voûtes sont formées de deux tores séparés par une large gorge dans laquelle s'avancent des boutons divisés en cinq compartiments

et formant des espèces de roses. Ces nervures sont semblables à celles des voûtes de la nef de l'église Notre-Dame de la Grande-Sauve (Voir mon *Album de la Grande-Sauve*).

Les fenêtres sont en plein-cintre et leur archivolte retombe sur des colonnettes dont les chapiteaux sont ornés de larges feuilles de différentes formes, mais rappelant celles du chapiteau dessiné un peu plus haut.

Les trois absides se divisent, à l'intérieur, en trois étages séparés par un cordon à damier. Le second étage est séparé de la voûte par une corniche ornée de dents-de-loup dans les absides du sud et de l'est, et d'un damier suivi d'un chaînage dans celle du nord.

Le soubassement de ces trois absides est décoré d'une arcature en plein-cintre retombant sur des colonnettes. Seul, le premier étage de l'abside orientale est décoré de la même façon; c'est dans le premier étage que s'ouvrent les fenêtres déjà signalées à l'extérieur.

Les absides sont voûtées en cul-de-four. Les voûtes de l'intersection ont des nervures semblables à celles de la quatrième travée de la nef. Toutes ces voûtes sont surhaussées et dégénèrent de la coupole.

L'intention de l'architecte qui a tracé le plan de l'église paraît avoir été de faire une coupole byzantine sur l'intersection. La masse des piliers carrés des angles, les larges arcs-doubleaux en plein-cintre, la forme carrée du plan en sont une preuve. Ou ce projet a été exécuté en même temps que les parties basses de l'abside qui remontent au commencement du XIIe. siècle, puis renversé par une cause inconnue; ou le plan aura été changé quand on a construit le sommet de l'abside, et repris dans un style plus moderne; ce qu'il y a de positif, c'est que ces piliers et ces arcs-doubleaux ne sont pas en harmonie avec les voûtes qu'ils supportent. Le constructeur des voûtes s'est trouvé fort embarrassé pour relier les

sommiers des arcs ogives aux piliers carrés ; il a résolu le problème d'une manière assez maladroite, en les faisant reposer sur une tablette de pierre placée diagonalement à l'angle du pilier et le débordant. Les nervures se croisent sans clef apparente comme, d'ailleurs, celles de la quatrième travée de la nef.

Sur les deux piliers qui supportent l'arc-doubleau, entre le sanctuaire et l'intersection, il y a une arcade sur colonnes contre les deux faces apparentes du premier étage. Les arcades du soubassement sont de simples niches bien plus modernes. Le pilier du nord-ouest n'est à section carrée que du côté de l'est; des deux autres côtés apparents, c'est-à-dire au sud et au sud-ouest, il est formé de faisceaux de colonnes semblables à ceux des travées de la nef.

J'ai déjà dit que chaque abside était divisée à l'intérieur en onze faces correspondant à celles de l'extérieur; les colonnettes qui reçoivent les retombées de l'arcature empâtent les angles obtus formés entre chaque face, et sont alternativement uniques et doubles; leurs bases, qui s'élèvent sur un banc qui fait le tour des absides, sont pourvues de petites griffes; leurs chapiteaux sont généralement d'une remarquable beauté.

Les arcades les plus rapprochées des gros piliers n'ont pas de colonnes contre ces piliers; elles sont remplacées par un petit pilastre couronné d'un tailloir. L'angle du pilastre est arrondi et se termine, en haut et en bas, par un congé en forme de crosse.

Suit la description des chapiteaux de l'arcature de l'abside orientale, à partir du nord :

1°. Raisins dans des plantes grasses. Tailloir : palmettes

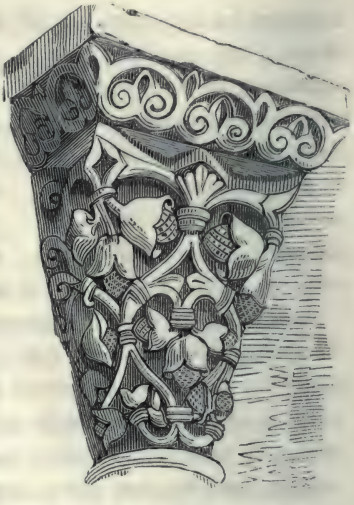

en fleur de lis (tous les tailloirs de cette abside sont semblables).

2°. Deux personnages nus ont l'air de lapider un personnage accroupi, dont les épaules sont hautes, le ventre gros. Il est sur la face de la corbeille ; les deux autres sont sur les côtés.

3°. Deux personnages, debout dans un bois, ont l'air de discuter.

4°. Deux quadrupèdes contournés mangent des fruits semblables à ceux du premier chapiteau.

5°. Beaux feuillages entrelacés.

6°. Personnage mort ou endormi ; le lit ou tombeau très-orné. Ce chapiteau a été fort dégradé. Il représente peut-être la mort de saint Macaire.

7°. Deux rangs de feuilles d'acanthe.

8°. Raisins et feuillages.

9°. Entrelacs. Ce chapiteau est fort dégradé.

Entre les colonnettes qui supportent ces deux derniers chapiteaux existe une charmante piscine du XIIIe. siècle, à cintre ogival, dont le tore retombe sur des chapiteaux à crochets. D'un côté de la piscine est un évier dont on voit l'égout en dehors, et, de l'autre, un trou rond et vertical au milieu d'un cercle.

10°. Deux rangs de feuilles d'acanthe.

Au premier étage, les arcatures n'ont pas d'ornements et toutes les colonnettes sont uniques, excepté celles qui entourent l'arcade orientale qui sont doubles. Cette arcature ne

se compose que de neuf archivoltes; mais il y a dix chapiteaux, parce que la première archivolte de chaque extrémité repose sur colonne à droite et à gauche : ces chapiteaux sont moins riches que ceux du soubassement et n'ont pour ornements que des feuillages assez simples; cependant le sixième m'a paru orné de deux serpents enlacés.

Les archivoltes de l'arcature de l'abside du nord sont également en plein-cintre, sauf celui qui touche le pilier du nord-ouest, qui est ogival. Les archivoltes de l'est sont cachées sous un rétable du XVIIe. siècle. Voici le détail des chapiteaux, à partir du sud-ouest :

1°. Palmettes surmontées de belles feuilles (d'acacia?) qui se dirigent vers les angles;

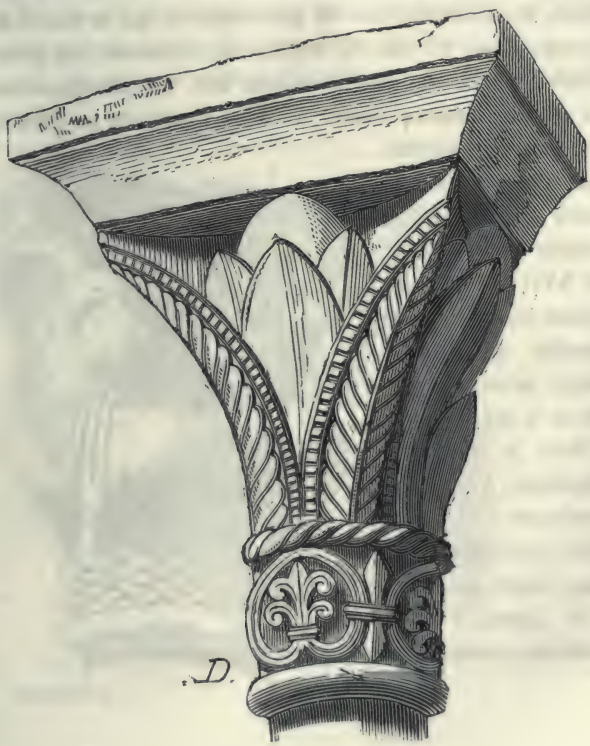

2°. Grosses feuilles en crosse ;

3°. Feuilles flabelliformes ;

4°. Feuilles d'eau lancéolées ;

5°. Feuilles flabelliformes ;

6°. Feuilles de laurier imbriquées ;

7°. Rubans entrelacés ;

8°. Sacrifice d'Abraham. Un ange retient l'énorme coutelas qui va percer Isaac, dont les membres sont liés. Il est étendu sur un autel à trois arcades en plein-cintre et à corniches perlées. Un autre ange, bénissant de la main droite, présente le bélier.

Les autres chapiteaux sont cachés sous le rétable.

L'abside du sud est semblable à celle du nord, sauf que toutes les archivoltes sont en plein-cintre et que la fenêtre du premier étage n'a pas été refaite. Son archivolte, en plein-cintre, repose sur des colonnettes dont un des chapiteaux est semé de boutons ronds, et l'autre représente un personnage accroupi, combattant contre deux serpents. Au nord-ouest de l'abside est une porte, du XVIIe. siècle, conduisant dans la cage de l'escalier qui empâte l'angle formé par l'abside et la nef.

Voici le détail des chapiteaux, à partir du nord-ouest : 1°. semblable au premier décrit dans l'abside du nord.

2°. Licorne à corne tordue en arrière ; ses

pieds sont enfoncés dans un entrelac qui forme ceinture à la base du chapiteau. Sur la croupe de l'animal est gravé un quatre-feuilles, et des entrelacs couvrent le nu de la corbeille.

3°. Rubans et feuillages enlacés, sortant de la bouche de deux têtes de serpent au-dessus de l'astragale.

4°. Daniel dans la fosse aux lions, assis, bénissant de la main droite, tenant un livre dans la main gauche; un lion lui lèche les bras, un autre les pieds. Les lions ont des queues en panache. Un ange, portant Habacuc par les cheveux, passe son bras sous celui de Daniel. Habacuc, à genoux, appuie son bras sur la cuisse du prophète, et porte une besace sur l'épaule.

5°. Deux lions contournés, à queues en panache; un d'eux est marqué, sur l'épaule, d'un quatre-feuilles.

6°. Magnifiques feuilles d'acanthe mélangées de rubans perlés.

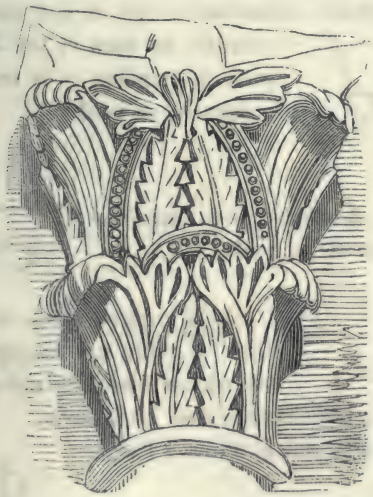

7°. Deux personnages, à genoux, paraissant soutenir le chapiteau.

8°. Un rang de longues feuilles lancéolées, une ceinture de rubans enlacés et des feuilles en volutes.

Les autres chapiteaux sont cachés sous un rétable du XVIIe. siècle.

Les archivoltes des arcs qui recouvrent les gros piliers sur lesquels retombent les arcs-doubleaux sont ornées de dents-de-loup, et les chapiteaux des colonnettes ont peu d'intérêt.

J'ai parlé plus haut des marques de tâcherons ; les voici, dans l'ordre que je les ai remarquées :

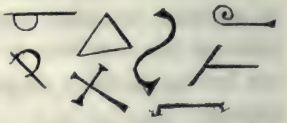

Sur les absides, à l'extérieur :

Sur la première et la seconde travée orientale et le second contrefort oriental, au sud :

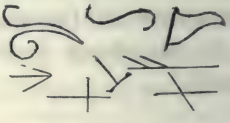

Sur la première travée occidentale au nord et sur le contrefort entre la première et la seconde travée occidentale au nord.

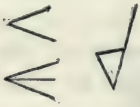

Entre la deuxième et la troisième travée occidentale au nord :

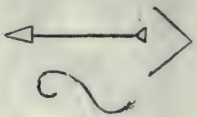

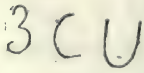

Sur la troisième travée occidentale au nord. Il existe une inscription illisible, tant elle est fruste, sur une pierre placée à une assez grande hauteur dans cette travée.

Sous l'escalier qui se trouve à l'angle de l'abside :

Il reste dans l'église quelques pierres tombales couvertes de monogrammes, dans le genre de celles

qui servent de dalles, inclinées dans l'angle formé par les deux contreforts du sud-ouest de la façade.

La plus ancienne se trouve dans le chœur, au nord ; elle est très-usée et n'a pas d'inscription. Elle représente un personnage vêtu d'un large jupon court, à plis nombreux. La voici.

J'ai réservé, pour la fin, l'étude des curieuses peintures du XIIIe. siècle qui couvrent les larges voûtes de l'intersection et du chœur ; cette description consciencieuse est due à la plume exercée et savante de mon excellent ami, M. Charles Des Moulins, qui a bien voulu m'accompagner dans une de mes excursions à St.-Macaire.

PEINTURES

DE

SAINT-MACAIRE,

Par M. Charles DES MOULINS,

Sous-Directeur de l'Institut des provinces.

AVIS IMPORTANT.

Dans la description qu'on va lire, je n'ai pu dire que ce que je voyais, et, dans les cas douteux, ce que je croyais voir. Or, nous ne pouvons être assurés que ce que nous voyons actuellement soit bien l'expression de la pensée de l'auteur de ces remarquables peintures..... Elles ont, hélas! été *restaurées!!!*

C'est en 1825 que ce malheur les a frappées, et l'auteur de la restauration, peintre-vitrier à Bordeaux, rue Ségur, 42, vit encore; il se nomme Sendré. Il dit n'avoir rien changé aux linéaments principaux des figures, et avoir, autant qu'il l'a pu, reproduit les couleurs du monument primitif.

Mais, de son côté, un homme parfaitement compétent, qui a fait, en archéologue autant qu'en artiste, une étude approfondie des peintures de St.-Macaire, M. Joseph Villiet, notre habile peintre-verrier, membre de l'Académie impériale des sciences de Bordeaux, affirme : 1°. que le *ravivement* des

traits n'a pas été opéré d'une manière complètement exacte ; 2°. que les couleurs superposées ne sont pas toujours les mêmes que les couleurs sous-jacentes ; 3°. enfin, que l'état actuel offre des tons ou même des couleurs (telles que le violet) qui n'étaient jamais employés dans les peintures murales du XIIIe. siècle.

M. Villiet affirme, de plus, que le *badigeonnage* de 1825 s'écaille avec la plus grande facilité, que les peintures primitives sont dans un état tel qu'elles sont susceptibles de recevoir une restauration fidèle et complète, et qu'elles sont assez belles pour en valoir, très-assurément, la peine et la dépense. Mais cette dépense, à cause des échafaudages, est trop forte pour les ressources locales : il serait indispensable que le Gouvernement vînt en aide à la restauration d'un monument vraiment important.

Quoi qu'il en soit du sort futur qui lui est réservé, j'ai dû, pour compléter la monographie de St.-Macaire, entreprise par mon ami et collègue, M. Léo Drouyn, relever soigneusement la description de l'état actuel des peintures, en avertissant seulement que foi entière ne doit pas être ajoutée *aux couleurs*, ni même à quelques menus *détails d'ornementation*, parce que les premières ont certainement subi, et que les seconds peuvent avoir éprouvé quelques altérations dans la restauration de 1825.

Une fois ma description terminée, je l'ai soumise à l'examen du vénérable et savant curé de St.-Macaire, M. l'abbé David, qui entoure d'une sollicitude si active et si éclairée la belle église dont le soin lui est confié. Il a bien voulu suppléer aux omissions que j'avais laissées dans l'indication des couleurs, et rectifier les inexactitudes que j'avais commises.

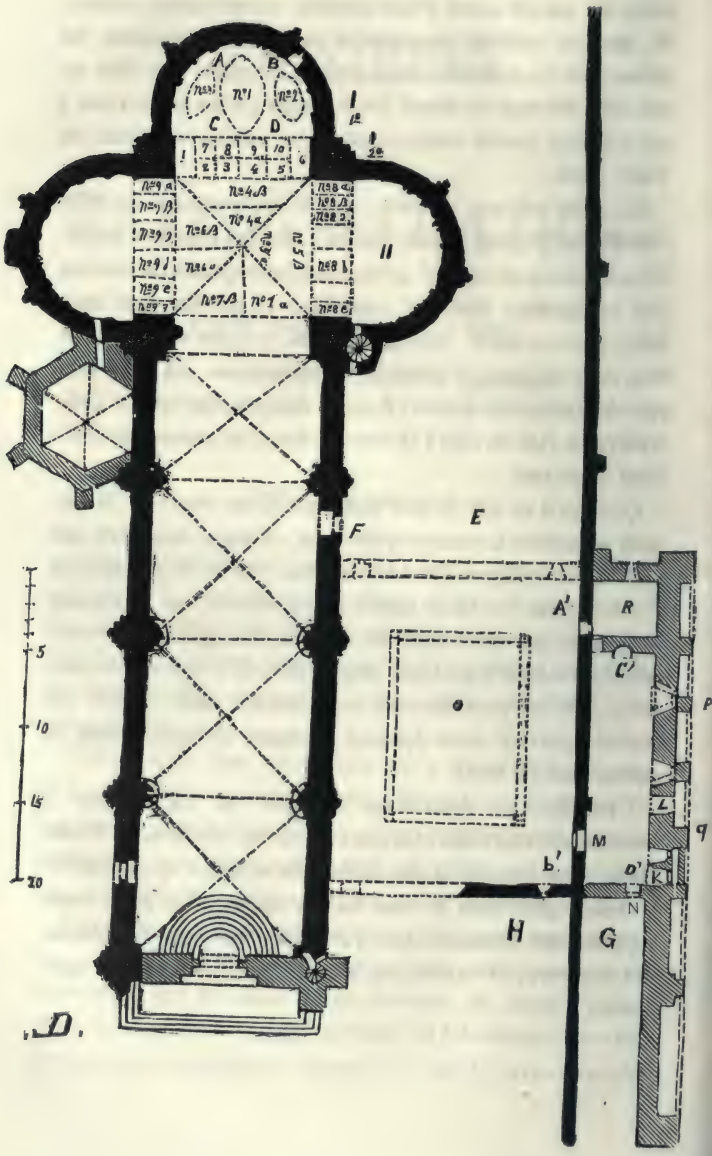
A
B
C
D
E
F
G
H
R
A'
C'
b'
D'
M
N
P
q
L
K
II
5
10
15
20

I. SANCTUAIRE.

1°. DEMI-COUPOLE (la couleur générale du fond est rouge).

(Trois grands compartiments à personnages; quatre groupes non encadrés [les quatre évangélistes].)

Compartiment n°. 1. Voir le plan de l'église, page 774, n°. 1, 1°.— *Au milieu*, un immense ovale vertical *(vesica piscis)*; fond blanc; bordure jaune ondée sur rouge clair à *quatre-feuilles* blancs.

« Et in medio septem candelabrorum aureorum, similem « Filio hominis, vestitum podere, et præcinctum ad mamillas « zona aurea (v. 13); caput autem ejus, et capilli erant « candidi tanquam lana alba, et tanquam nix..... (v. 14); « et habebat in dextera sua stellas septem; et de ore ejus gla- « dius utraque parte acutus exibat; et facies ejus sicut sol « lucet in virtute sua (v. 16);..... et habeo claves mortis « et inferni (v. 18) » [Apocalyps., cap. I].

Tel est le sujet, et tels sont les détails exprimés dans ce vaste compartiment, sauf que :

1°. La *ceinture d'or* n'est pas visible, au moins dans l'état actuel des peintures ;

2°. Au lieu des *sept étoiles*, N. S. porte en sa main droite la *boule du monde* ou plutôt le *disque* du monde, ainsi partagé inégalement en trois parties $\frac{1\,1\,2}{3}$ (1 rouge, 2 blanc, 3 jaune). — M. le Curé voit très-ingénieusement dans cette partition les *trois* parties du monde, inégales, alors connues et fournissant la preuve par induction que les peintures sont antérieures à la découverte de l'Amérique;

3°. *L'épée* ne sort pas de la bouche de N. S., mais elle est tenue horizontalement et transversalement entre ses lèvres. Elle est bleuâtre, et le restaurateur de 1825 a placé son ombre

sur le dos, au lieu de la figurer sur le milieu de la lame, en sorte qu'elle semble cylindrique et non à deux tranchants comme la dépeint le texte sacré.

N. S. a les pieds nus, la robe et le manteau blancs, la barbe et les cheveux (très-longs) parfaitement blancs, les yeux noirs et vifs. La face et les pieds ont un grand caractère, et les traits sont très-beaux. — Comme il n'y a point d'or dans ces peintures, le jaune y remplace partout ce métal, et une large bordure de cette couleur orne le haut de la robe. Le nimbe est *sans croisillons* (auraient-ils disparu dans la restauration de 1825, puisqu'on les retrouve ailleurs?); il est rouge, bordé d'un liseré noir, perlé de blanc, et entouré d'une auréole de rayons droits, grêles et jaunes, qui expriment les mots : *facies ejus sicut sol.*

Deux énormes clefs jaunes sont dans la main gauche de N. S. (*habeo claves mortis et inferni*).

Les sept chandeliers d'or, très-petits (4 à droite et 3 à gauche de N. S.) sont représentés tout-à-fait en l'air et sans autres supports que les nuages blancs qui forment le fond du compartiment; ces chandeliers ne sont point accompagnés des sept petites églises qu'on figurait ordinairement derrière eux à l'époque romane.

N. S. est assis sur un trône bas et large, sans dossier, en forme d'autel parallélipipédique, orné de fleurons 3-4-5 et polylobés; on n'y voit que quatre couleurs : blanc, jaune, noir et rouge.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette grande représentation apocalyptique, c'est l'addition que le peintre y a faite et qui m'a fait prendre, au premier coup-d'œil, toutes ces peintures pour une œuvre du XVIe. siècle. Cette addition consiste en *un crucifix* d'assez grande dimension, coloré au naturel, à trois clous, dont le linge jaune est presque aussi long qu'un jupon, dont les bras sont assez étalés, dont la main gauche est

clouée, *dressée* et *complètement ouverte*, dont la main droite est clouée, *dressée*, mais les doigts disposés pour la bénédiction *latine*, dont la tête enfin est nimbée sans croisillons et avec rayons jaunes. Ce crucifix est suspendu au moyen d'une large bande d'étoffe blanche qui, partant à droite et à gauche de derrière le cou de la grande figure apocalyptique de N. S., vient soutenir comme par des anneaux les deux bras de la croix au devant du corps, à la hauteur où doit être la ceinture d'or. Cette ligature, selon l'ingénieuse et très-vraisemblable explication de M. le Curé, serait destinée à exprimer *l'unité de personne* entre le crucifié et le juge souverain qui dicte sa sentence aux sept Églises. Il faudrait alors appliquer cette double image à l'expression de la première partie du 18e. verset du chapitre : « *Et vivus, et fui mortuus; et ecce sum* « *vivens in sæcula sæculorum.* »

Je dois faire remarquer qu'en effet ce n'est point une *Trinité du XVIe. siècle* que le peintre a représentée, malgré les *cheveux blancs;* car la tête n'est point couverte d'une tiare, et le Saint-Esprit n'y figure pas sous la forme d'une colombe. L'idée de M. le Curé est donc la seule admissible, et ce mode de représentation de la *dualité de nature* dans *l'unité de personne* est un fait iconographique auquel je ne connais point d'analogue.

Le pied de la croix descend entre les genoux de la figure principale, comme il le fait entre les genoux du Père-Éternel dans les *Trinités du XVIe. siècle.*

Les deux autres grands compartiments de la demi-coupole sont des ovales *transversaux.*

Compartiment n°. 2 du plan. — *Au nord.* C'est encore ici un sujet tiré de l'Apocalypse, mais il est rendu avec bien moins d'exactitude et bien plus en abrégé que le précédent. Les seules paroles qui lui soient applicables, dans le texte sacré, sont celles-ci:

Vox... tanquam tubæ loquentis mecum, dicens : ascende huc... et ecce sedes posita erat in cœlo, et supra sedem sedens [Apocal., cap. IV ; v. 1, 2].... *Et vidi in dextera sedentis supra thronum, librum scriptum intus et foris, signatum sigillis septem* (v. 1). *Et vidi angelum fortem, prædicantem voce magna : quis est dignus aperire librum?* etc. (v. 2). *Et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, Agnum stantem quasi occisum, habentem cornua septem, et oculos septem* (v. 6)... *Et venit et accepit de dextera sedentis in throno librum* (v. 7). [Apocal., cap. V].

De tout cela et de toute la description contenue dans le chapitre IV, le compartiment ne représente que quatre figures: l'ange qui sonne de la trompette, le personnage qui est assis sur le trône, l'Agneau qui reçoit de lui le livre aux sept sceaux, enfin l'autre ange descendant du ciel. Saint Jean, les vingt-quatre vieillards, les sept lampes ardentes, la mer de verre et les quatre animaux manquent complètement.

Voici comment la scène est représentée:

Au côté gauche du tableau, un ange debout, vêtu de blanc, nimbé de blanc avec une étroite bordure noire, parle dans une longue trompette droite, dirigée horizontalement vers l'oreille du personnage qui est assis sur le trône (cet ange est celui qui appelle saint Jean, afin qu'il voie ce qui va se passer dans le ciel).

Au milieu, sur un trône de même forme que celui du compartiment précédent, mais jaune et orné de moulures en dents de scie, est assis un grand ange vêtu de jaunâtre, à nimbe rouge bordé de blanc, qui tient dans sa main droite tendue devant lui un livre relié de rouge, bordé de noir et orné sur le plat d'une croix de Malte, auquel sont appendus sept sceaux jaunes.

Il faut remarquer ici: 1°. que le texte dit simplement « *supra*

sedem sedens, » sans spécifier que ce soit un ange; les traductions françaises approuvées disent seulement: « *quelqu'un* assis, » et, « et celui qui était assis ; »

2°. Que le livre, dans le texte, est dit: *scriptum intus et foris*, tandis qu'il est *relié* en rouge dans la peinture.

Au côté droit, sur un autel *antique* de couleur jaune et dont la base est entourée de flammes brunes, l'Agneau se tient debout, prêt à recevoir le livre aux sept sceaux de la main de celui qui est assis; il est blanc et il a sept cornes, mais non sept yeux. Son nimbe, sans croisillons, est rouge, entouré d'un filet noir.

Enfin, au haut du côté droit et en arrière de l'Agneau, un ange nimbé de blanc vole de haut en bas, c'est celui qui demande « qui est digne d'ouvrir le livre ? »

Compartiment n°. 3 du plan. — Au sud, on voit un *Jugement dernier*, mais d'une exposition fort singulière.

Quatre cercles jaunes sont intersectés de manière que leur galbe d'ensemble est quadrilobé. Les lignes d'intersection forment entre elles treize compartiments qui sont triangulaires ou quadrangulaires à côtés courbes. Le compartiment central est à fond blanc, et renferme l'image de Jésus-Christ imberbe, en buste, cheveux longs et blonds, nimbé de rouge sans croisillons, vêtu de rouge avec une bordure blanche ornementée de T droits et de ⊥ renversés; le liseré est noir.

Les quatre petits compartiments qui avoisinent immédiatement la figure centrale, renferment quatre petits personnages en buste, non nimbés et sans caractère distinctif; deux d'entr'eux m'ont semblé des hommes, et deux des femmes (saints et saintes?). M. le Curé, à cause des Évangélistes qui les suivent, serait plutôt disposé à voir en eux les quatre grands Prophètes; mais il me semble qu'on n'aurait

pas représenté ceux-ci *sans barbe*, à l'exception de Daniel.

Les quatre compartiments de grandeur moyenne qui entourent les précédents, nous montrent les quatre Évangélistes ainsi disposés : *saint Mathieu*, tenant des deux mains une trompette, accompagné de son ange tenant une banderole ornementée en dents de scie, qui passe sur la trompette et retombe plus bas qu'elle ; tous deux sont nimbés de blanc sur fond rouge-jaunâtre ; — *saint Jean*, nimbé de blanc, avec son aigle ; — *saint Marc*, tenant sur ses genoux un livre d'où pend un phylactère dont l'extrémité semble tremper dans un vase analogue à une écritoire. Il est vêtu de blanc, sans nimbe (peut-être depuis la restauration de 1825), avec son lion nimbé de blanc ; — *saint Luc*, vêtu de vert, nimbé de blanc, avec son bœuf non nimbé.

Les quatre grands compartiments qui entourent les précédents et complètent la figure totale, sont occupés comme suit :

Les deux premiers, chacun par un ange debout, nimbé de jaune et sonnant dans une trompette longue et droite, dirigée en bas ;

Le troisième par un ange debout, nimbé de jaune, mais qui lève un doigt de la main droite, comme pour indiquer le souverain Juge, qui ne porte aucun attribut.

Le quatrième enfin, dont le fond est blanc, se divise en trois scènes, savoir :

Au milieu, un lit rouge où gît, mains jointes, vêtu de blanc et le ventre très-gonflé, un personnage imberbe et sans nimbe qui n'a pas l'air d'un mort et semble même tourner la tête pour regarder (ce personnage figure, ce me semble, les justes ou les femmes enceintes (*væ autem prægnantibus.... in illis diebus*, Matth., XXIV, 19), qui ne seront pas encore morts à l'heure où le Jugement dernier sera sur le point de commencer).

A la gauche du spectateur (droite par rapport au médail-

lon de N. S.), un tombeau jaune, dont la cuve est rouge à l'intérieur et dont le couvercle jaune est rejeté sur le côté, tout-à-fait en dehors et appuyé par un bout sur la cuve. Trois justes ressuscités sont debout ou à genoux dans cette cuve ; celui du milieu est plus grand que les deux autres.

A la droite du spectateur sont les réprouvés, dans deux tombeaux jaunes, rouges à l'intérieur, dont les couvercles jaunes ne sont point rejetés hors de la cuve, mais semblent peser sur les deux morts enveloppés de leur linceul et les empêche de se lever, malgré les violents efforts qu'ils paraissent faire des bras et des jambes pour y parvenir.

En outre de tous ces sujets intérieurs, l'ovale transversal qui représente le Jugement dernier est complété par deux grands anges debout, vêtus de robes rougeâtres et nimbés de jaune, qui accompagnent les cercles intersectés. Celui de l'ouest (à la droite du spectateur) porte un phylactère illisible ; celui de l'est a dans la main un soleil qu'il appuie contre sa poitrine.

Pour compléter la description des peintures de la demi-coupole du sanctuaire, il me reste à signaler une répétition des quatre évangélistes, figurés très-en grand et d'une façon singulière, comme tout ce qui compose ce grand ensemble. Ils accompagnent, comme d'ordinaire, le *vesica piscis* central, et je les ai désignés sur le plan par les lettres A, B, C, D.

En A, saint Mathieu : un ange nimbé de jaune et jouant du violon, accompagné d'un buste d'homme dont le nimbe est jaune et blanc.

En B, saint Jean : un ange nimbé de jaune, debout sur le dos de son aigle accroupi en forme d'escabeau plat, au-dessus et au-dessous duquel pendent ses plumes et ses serres. La tête de l'aigle se redresse vers l'ange et est nimbée de blanc.

En C, saint Marc : un lion, nimbé de blanc avec un liseré noir perlé, lève la patte en regardant un ange nimbé qui porte un livre.

En D, saint Luc: un bœuf, nimbé de blanc, semble parler à un ange nimbé de même, qui porte sur son avant-bras gauche un soleil blanc à rayons jaunes.

Les quatre anges sont de haute taille; l'aigle et l'homme sont petits; le lion et le bœuf sont énormes. Entre les deux anges C et D, un bande verticale descend du *vesica piscis;* elle est ornée de quatre-feuilles un peu frisés.

2°. ARC-DOUBLEAU EN PLATE-BANDE QUI SÉPARE LE SANCTUAIRE DE LA TRAVÉE D'INTERSECTION.

(Divisé en deux zones formant dix caissons numérotés 1 à 10 [les vierges sages et les vierges folles].)

Compartiment n°. 1. 2°. du plan. — Les divisions n°s. 1 à 6, dans le plan de détail, représentent six vierges sages, dont la lampe est droite ; les divisions n°s. 7 à 10, quatre vierges folles, dont la lampe est renversée.

Les draperies des personnages sont amples; les plis ne sont ni multipliés, ni tourmentés, ni raides. M. Villiet assure que ces figures, primitivement très-belles, ont été considérablement maltraitées par la restauration de 1825. Des bordures et rinceaux de feuillages séparent et encadrent les divisions et l'ensemble de la plate-bande.

II. TRAVÉE D'INTERSECTION.

Les huit recoins étroits formés par la croix d'ogive des nervures de cette travée (aux quatre angles de sa voûte), sont occupés chacun par un buste d'orant ou d'orante (saints et saintes probablement) sans nimbe et sans caractère déterminé, vus au milieu des nuages.

(Quatre grands compartiments, n°s. 4, 5, 6 et 7 du plan, divisés chacun en deux parties α et β.

Compartiment n°. 4 α et **4** β du plan. — *En haut*, en 4 α,

Notre-Seigneur, vêtu d'une tunique verte et d'un manteau rouge, barbe et cheveux longs et blonds, nimbe orné de rayons, bénit à la latine; il est assis sur un trône semblable à ceux décrits plus haut, et décoré de quatre-feuilles, entre saint Paul à sa droite, debout, chauve, vêtu de jaune et portant l'épée, et saint Pierre, debout et vêtu de jaune aussi, ayant une sorte de calotte sur la tête et portant une grande clef jaune. Tous deux sont nimbés de jaune.

Saint Jean-l'Évangéliste, vêtu de jaune et nimbé de blanc, est à genoux aux pieds du Sauveur, appuyé et *endormi* (le bras droit passé sous la tête) sur ses genoux. Au-dessous de saint Jean, sur la bande blanche qui sépare les deux divisions A et B du compartiment, on lit son nom abrégé : IOHS.

Le reste de cette longue et étroite bande blanche est occupé, du côté du nord, par les mots : *Restauré en* 1825, qui ont sans doute remplacé une ancienne inscription; puis, au sud du nom de saint Jean, par ARISTOBC / MVS ainsi disposé et qui doit se lire ARISTODEMUS, bien que la Commission des monuments historiques de la Gironde, qui n'a absolument rien compris à ces peintures, puisqu'elle n'a pas songé à en chercher l'explication dans la *Légende dorée*, l'ait lu *Cristophorus*.

Après le mot *Aristodemus*, on trouve encore répété, en allant vers le midi, le mot IOHS qui termine la ligne.

Or, ce dernier mot et *Aristodemus* sont là pour désigner deux personnages placés, *au-dessous* de cette ligne, dans la division 4 β du compartiment dont nous nous occupons.

En bas, en 4 β, LÉGENDE DE SAINT JEAN-L'ÉVANGÉLISTE (Jacques de Voragine, *Légende dorée*, traduct. de Mr. G. B., 1843, 1re. série, t. Ier., p. 50-56). C'est à la page 53 qu'on lit l'histoire qui fait le sujet de ce tableau, depuis le commencement de l'alinéa : « Quand le bienheureux saint Jean eut

prêché, » jusqu'à ces mots de la dernière ligne de la même page : « et ils fondèrent une église. »

L'ordre des faits de la légende commence à gauche.

Aristodème a demandé au gouverneur deux hommes condamnés à mort, afin de faire sur eux l'épreuve du breuvage empoisonné. La prison occupe l'extrême gauche du tableau ; c'est un édifice à arcatures tantôt cintrées, tantôt ogivales, ajourées en forme de croix. On voit les deux condamnés en sortir, les poignets garrottés ; un serviteur d'Aristodème présente à l'un d'eux la coupe empoisonnée. Ce premier groupe est complété par Aristodème, debout, vêtu comme il va être dit, si ce n'est que son manteau est rouge ; il semble faire remarquer à saint Jean, suivi de son disciple, que le condamné boit le breuvage.

Dans le groupe du milieu, Aristodème, assis sur un escabeau, s'incline, s'agenouille presque devant saint Jean, à qui il présente le breuvage. Saint Jean est suivi de son disciple et de deux personnages sans attributs distincts, qui représentent le peuple. En arrière de ces cinq figures, on voit les deux condamnés qui ont bu le breuvage, *morts* et étendus à terre au pied du château à jours carrés et à meurtrières en quatre-feuilles qui représente la ville.

Le troisième groupe nous montre Aristodème, debout, vêtu d'une longue robe blanche, avec un manteau violet clair, doublé de jaune à fleurons trifoliés rouges ; par-dessus le manteau il porte un *camail* violet. Son bonnet est rouge, très-haut, très-pointu, relevé d'une bande verticale jaune et légèrement recourbé au sommet de manière à rappeler sensiblement la coiffure *en corne* des Cauchoises, c'est-à-dire le *hennin* d'Isabeau de Bavière. C'est une sorte de mitre pointue, laquelle, jointe au camail violet et à une croix pectorale d'or, surmontée d'un médaillon et suspendue à une chaîne ou ruban, constitue le costume *épiscopal* d'Aristodème que la

Légende dorée qualifie d'*évêque des idoles* (EPISCOPUS IDOLORUM). Ce costume, je l'ai déjà dit, est le même dans les trois représentations du même personnage, sauf que le manteau est rouge dans le premier groupe, au lieu d'être violet, sauf aussi que la croix pectorale n'existe que dans le troisième groupe. M. le Curé explique cette circonstance d'une manière aussi plausible qu'ingénieuse. Dans le troisième et dernier groupe, Aristodème n'est plus vraiment païen ; il est converti, il va bientôt être chrétien (voir son baptême dans le compartiment suivant), et en lui laissant son costume d'*évêque des idoles* purifié et sanctifié par la croix pectorale, le peintre aura voulu faire comprendre d'avance que l'apôtre saint Jean lui confia peut-être le gouvernement de l'Église qu'il fonda après sa conversion.

Je continue la description du troisième groupe. Au-dessus de la tête d'Aristodème, dans la bande blanche, est écrit ainsi le mot ARISTOBC / MUS dans lequel les lettres primitives DE ont été évidemment défigurées par le badigeonnage de 1825 ; car les caractères sont d'un noir aussi *neuf* que l'indication et la date de cette restauration, inscrites par l'ouvrier sur cette même bande blanche. Aristodème s'entretient avec saint Jean, dont le nom (IOHS) est écrit dans la bande blanche au-dessus de sa tête, et qui est suivi de son clerc ou disciple, appuyé contre la nervure de la voûte. Deux autres personnages, figurant le peuple ou la famille d'Aristodème, sont mêlés à ce groupe final du grand compartiment n°. 4.

Ma description de ce compartiment a été refaite en entier d'après les excellentes corrections que M. le Curé m'a communiquées, et qui sont le fruit d'une étude bien plus longue et plus approfondie que je n'avais pu la faire.

Compartiment n°. 5 du plan. — Continuation de la vie de saint Jean (Légendes de saint Jean l'Évangéliste (citée

plus haut, et de saint Jean, apôtre, devant la porte Latine, t. II, p. 116).

En haut, en 5 α, saint Jean nu, nimbé de jaune, vu à mi-corps dans la chaudière gardée par un soldat, et dont deux hommes attisent le feu en y versant une corbeille de charbons. Domitien, vêtu de rouge, ordonne le supplice de l'apôtre et en surveille l'exécution. Sur la tête de saint Jean paraît une main divine, *non nimbée*, bénissant à la latine.

En bas, en 5 β, une étroite bande rouge sépare de la division supérieure la scène suivante: on y lit ARISTOD, puis (un peu endommagé et moins certainement lisible) AOV EROSVS. Dans cette division, il y a deux sujets séparés. Celui qui est à la gauche du spectateur (le plus voisin du sanctuaire) fait voir *Drusienne*, apportée morte et couchée à terre devant saint Jean, qui se tient debout à l'entrée d'un château (la ville d'Éphèse) à ouvertures cintrées. Il a une robe verte et un manteau violet doublé de jaune, à fleurons rouges (comme l'avait Aristodème dans le compartiment n°. 4, mais sans croix pectorale ni bonnet pointu); son nimbe est jaune, et il est suivi d'une femme (parente de Drusienne sans doute, ou l'une des veuves dont elle était le soutien). Il ressuscite Drusienne, en la bénissant à la latine. Devant lui et au-delà du corps de la ressuscitée, sont trois personnages somptueusement vêtus, dont un porte une couronne; ce sont les parents de la morte, qui l'accompagnaient au cimetière lorsque saint Jean est arrivé aux portes de la ville.

La scène à droite du spectateur nous fait assister au baptême d'Aristodème (surmonté de son nom, comme je viens de le dire) et des deux autres mots que je ne puis interpréter, en présence de huit personnages (dont l'un est couronné et barbu), représentant le gouverneur et les membres de sa famille qui vont être baptisés après Aristodème; celui-ci est vu à mi-corps dans une cuve baptismale. Saint Jean, nimbé,

complète les onctions qui suivent l'immersion, en touchant de la main droite le front du baptisé, tandis que, derrière saint Jean, un clerc, nimbé comme lui, tient à sa portée le petit vase qui contient l'huile sainte.

Compartiment n°. 6 α et **6 β** du plan. — Continuation de la légende de saint Jean l'Évangéliste.

A la gauche du spectateur, en 6 α, un aigle, tenant entre ses serres un phylactère qui porte IOHS, plane au-dessus de la tête de l'apôtre saint Jean, debout, imberbe, à cheveux longs et blonds, nimbé de jaune, en chasuble et *pallium*, ayant à ses pieds sa mitre haute, pointue et jaune. A ses pieds aussi est agenouillé, mains jointes, un tout petit personnage non nimbé et vêtu de violet (qui doit représenter un ordinand ou peut-être le donateur des peintures). Derrière ce petit personnage, trois évêques, mitrés (mitres hautes et pointues, blanche, rouge, jaune). Ces trois évêques que l'apôtre vient d'ordonner pour l'Asie, sont revêtus de la chasuble, du *pallium* et d'aubes élégamment brodées au bas comme celle de saint Jean. — L'évêque dont la mitre est jaune est agenouillé devant saint Jean. Derrière l'apôtre, deux clercs se tiennent debout. Derrière les trois évêques s'élève un château crénelé, dont la porte est ouverte et dont les ouvertures sont cintrées-tréflées. Ce tableau est donc le commentaire du peu de paroles qu'on lit dans la première phrase de cette même légende de saint Jean : « Il s'en alla en Asie, et y établit de belles églises » (p. 50 de l'édition citée).

A la droite du spectateur, en 6 β, nous voyons la mort du saint apôtre, telle qu'elle est racontée dans les deux dernières lignes de la page 55 et dans la première ligne de la page 56 : « Il fit faire une fosse toute carrée au pied de l'autel et il fit « jeter la terre hors de l'église. Il se plaça ensuite dans la « fosse, les mains jointes, et il dit, etc. »

Dans ce tableau, saint Jean, nimbé de jaune, est barbu. Ses cheveux longs (il était *Nazaréen*) sont blonds; sa robe jaune est recouverte d'un surplis blanc; son bras gauche est orné d'un manipule jaune. Il est représenté au moment où il se couche dans un tombeau porté sur trois colonnettes du XIIIe. siècle, et dont l'intérieur est rouge; les colonnettes sont jaunes. Le pied droit et la jambe du saint sont encore hors du tombeau.

Au-dessus de lui on voit des nuages rouges, d'où sort la main divine, à nimbe blanc *croisé* de noir, bénissant à la latine. Plus haut encore, quatre anges nimbés, vêtus de jaune, tenant des encensoirs à longues chaînes.

Compartiment n°. 7 du plan. — Divisé verticalement.

A la droite du spectateur tournant le dos à l'autel, c'est-à-dire du côté nord, en 7 α, l'Annonciation et l'Assomption. La Sainte Vierge est à genoux, à gauche, devant un pupitre où repose un livre carré dans lequel on lit: GLORIA IN EXC. D. (*Gloria in excelsis Deo*); elle tient un phylactère sur lequel on distingue encore MIHI (*Fiat* MIHI *secundum verbum tuum*). L'ange descend du ciel et ne touche pas encore la terre; il porte un phylactère où on lit encore MARIA (*Ne timeas*, MARIA, *invenisti enim gratiam coram Domino*).

A droite de ce sujet et sans séparation marquée, un autre ange est à genoux devant la Sainte Vierge, très-grande, vêtue de rouge et nimbée de jaune, debout sur le croissant jaune. Au-dessus d'elle, on voit Notre-Seigneur en buste, cheveux bruns, nimbe *croisé* de brun. Il est entouré de nuages blancs; sa main droite est levée, tout ouverte, et marquée d'un stigmate rouge en forme d'Y; à peu près sur le côté gauche de sa poitrine, on voit aussi comme une tache de sang.

A la gauche du spectateur dans la même position, c'est-à-dire en 7 β, se trouve une peinture légendaire que, ni M. le

Curé, ni M. Drouyn, ni moi ne sommes encore parvenus à expliquer.

Une reine vêtue de jaune, un sceptre à fleuron trifolié sous le bras gauche, est vue à mi-corps dans une espèce de base de colonne ornée de moulures et de couleur brune.

Un jeune homme, vêtu de rouge et ayant un bâton à la main, se tient devant elle, la tête un peu courbée.

Vis-à-vis de la reine est une prison sur les créneaux de laquelle se dresse en buste un personnage jeune, à cheveux blonds, vêtu de jaune et nimbé de blanc, qui bénit à la latine et tient de la main gauche, par une chaîne, un énorme diable de toutes couleurs, à ailes de chauve-souris et dont toutes les articulations et autres parties du corps sont formées par des têtes hideuses (sur le ventre, aux mamelles). Ses mains même se terminent par des têtes qui vomissent des flammes. Ce diable est tout-à-fait en l'air; mais le bout de la griffe d'un de ses pieds paraît partir du bout du doigt de la reine assise dans la colonne. Au fond du tableau, on voit plusieurs soldats qui font entrer dans la prison un petit personnage qui semble vêtu en clerc (robe rouge à manches jaunes, recouverte en partie par une sorte de surplis blanc).

Compartiment n°. 8 du plan. — Divisé en cinq parties; c'est la plate-bande de l'arc-doubleau méridional, comprenant 8 α, 8 β, 8 γ, 8 δ, 8 ε).

M. le Curé rapporte avec raison ce compartiment à la légende de sainte Catherine, en faisant remarquer que la chapelle dédiée à cette vierge martyre est située au midi de l'église, au-dessous des peintures que je vais décrire, et que cette chapelle est celle de la confrérie des Marins, très-anciennement établie dans l'église de St.-Macaire, et dont sainte Catherine est la patronne.

De même, la légende de saint Jacques-le-Majeur est repré-

sentée dans le compartiment n°. 9 (arc-doubleau nord de la coupole centrale), qui fait face au n°. 8 et se trouve au-dessus de la chapelle de St.-Jacques-le-Majeur, l'un des titulaires de l'église et patron de la confrérie qui porte encore son nom.

Avant de décrire les peintures consacrées à la représentation de quelques traits de la vie de sainte Catherine (compartiment n°. 8), je dois dire que les deux plates-bandes des arcs-doubleaux du midi (n°. 8), et du nord (n°. 9) de la travée d'intersection, commencent et finissent par une *troisième* représentation des quatre évangélistes. Un d'eux occupe la division qui retombe sur chacun des quatre gros piliers de la travée. Ce sont, au coin nord-est, saint Jean (assez endommagé, surtout son aigle), qui porte, sur le plan, le n°. 9 α; au coin nord-ouest, saint Mathieu, n°. 9 ξ du plan; au sud-ouest, saint Luc, n°. 8 α; au sud-ouest, saint Marc, n°. 8 ε.

Je dois dire, en outre, que la plate-bande méridionale a une division de moins que la plate-bande nord (c'est-à-dire cinq au lieu de six), et que cette différence est compensée par la plus grande largeur des rinceaux et feuillages qui séparent les divisions historiées.

Cela dit, je vais décrire les trois divisions de la plate-bande méridionale qui me restent à signaler en outre des évangélistes saint Luc et saint Marc.

N°. 8 β. Au-dessus de saint Luc, trois écussons héraldiques *pareils*, et posés sur la même ligne : tous trois *d'or à la bande d'argent.* Il n'y a ni couronne ni supports.

Voici maintenant les deux divisions, n°. 8 γ et 8 δ, qui se rapportent à la légende de sainte Catherine (t. II, p. 207) :

En 8 γ, on voit une prison dont les portes sont fermées et dont les deux tours sont coiffées de coupoles brunes, ornées d'imbrications séparées par des côtes saillantes. Au milieu de ces tours, et comme dans une sorte de niche qui représente l'intérieur de la prison, on voit sainte Catherine en buste,

nimbée de jaune. Devant la prison est une reine qui parle à la sainte et dont la pose exprime l'étonnement. C'est la femme de l'empereur Maximien) nommé une fois *Maxime* au commencement de la légende, puis plusieurs fois *Maxence*, et à la fin *Maxence* ou *Maximin (sic)*.

L'impératrice a profité de l'absence de son époux pour visiter Catherine dans la prison *obscure* où elle a été renfermée, et elle est tout éblouie de la clarté miraculeuse qui la remplit. La peinture ne montre pas ici un général d'armée, nommé Porphyre, qui accompagna l'impératrice dans sa visite, fut converti avec elle par la sainte et fut enfin martyrisé. Mais ce personnage paraît peut-être dans le tableau suivant (8 *δ*) où l'on voit Maximien, couronné et vêtu de rouge, tenant à la main deux bâtons réunis (un faisceau de verges) et se levant avec fureur de son siége pour en frapper l'impératrice. Celle-ci est toujours couronnée et vêtue du manteau royal, mais ses mains et sa taille sont liées d'une grosse courroie noire qu'un bourreau vêtu de rouge achève d'ajuster.

D'après M. le Curé, l'homme que j'appelle *un bourreau* ne serait autre que Porphyre lui-même, qui indiquerait la condamnation dont il est l'objet au même titre que l'impératrice, par le moyen de cette courroie noire dont une extrémité semble entourer ses reins, tandis que l'autre enveloppe ceux de la princesse. — Je ne puis adopter cette attribution : 1°. parce que le personnage est vêtu de rouge (couleur partout attribuée aux bourreaux) et sans costume militaire, tandis que l'impératrice a conservé celui de souveraine ; et 2°. parce que, d'après la légende, ce ne fut que le lendemain du martyre de l'impératrice que Porphyre se fit connaître pour chrétien à l'empereur, en lui déclarant qu'il avait enseveli lui-même le corps de la princesse.

Compartiment n°. 9 du plan. — Divisé en six parties ;

c'est la plate-bande de l'arc-doubleau septentrional, comprenant 9 α, 9 β, 9 γ, 9 δ, 9 ε et 9 ξ.

Ainsi que je viens de le dire, le n°. 9 α est occupé par saint Jean, le n°. 9 ξ par saint Mathieu, au-dessus duquel on voit, en 9 ε, trois écussons héraldiques sans couronne et sans supports, posés sur la même ligne comme en 8 β; mais ils sont un peu dissemblables entr'eux; celui du milieu n'est pas exactement pareil aux deux autres, et il est le seul à porter une bande d'argent sur champ d'or. Les deux autres portent d'or à la BARRE *d'argent*.

J'imagine que, dans la restauration de 1825, on aura mis du blanc au lieu d'une *couleur* quelconque; car *métal sur métal* est chose interdite en blason.

Restent à décrire les divisions 9 β, 9 γ et 9 δ; elles appartiennent à la légende de *saint Jacques-le-Majeur*, apôtre (*Légende dorée*, t. I, p. 172 à 179), et se rapportent aux pages 172, 173 et au premier quart de la p. 174.

N°. 9 β. Hermogène, pharisien et magicien, a lié par ses sortiléges son disciple Philétus qui voulait se faire chrétien. Saint Jacques le délivre en lui envoyant son manteau par le messager qu'il a reçu de lui. Dans le tableau, Philétus est dans une prison qui figure les sortiléges qui le rendent immobile, et Hermogène est debout près de cette prison (habit laïque, à capuchon et bonnet carré). Saint Jacques, suivi de deux personnages (femmes?) est debout près de la prison; son nimbe est jaune et il est vêtu d'une sorte de dalmatique rouge.

En 9 γ, deux diables viennent auprès de saint Jacques qui est debout, vêtu de vert et de rouge, et auprès duquel se tient Philétus, vêtu de jaune. L'un des diables porte, à califourchon sur son dos, Hermogène vêtu du même costume que ci-dessus et qui implore le secours de l'apôtre contre la vengeance de Philétus. L'apôtre dit à celui-ci: « J.-C. nous a

« donné le précepte de rendre le bien pour le mal : Hermogène « t'a attaché ; délivre-le. » — Mais Hermogène n'osa pas user de sa liberté sans être muni de quelque chose qui appartînt à saint Jacques et le protégeât contre la fureur des démons ; saint Jacques lui donna son bâton. — Un peu plus loin, en effet, Hermogène s'en va, un bâton à la main.

En 9 γ, saint Jacques prêche et convertit le scribe Josias ; un peu plus loin, il le baptise ; plus loin encore, Josias est décapité ; mais rien n'indique, dans la peinture, le martyre de l'apôtre, qui eut la tête tranchée, dit la Légende, en même temps que son néophyte.

Je dois faire remarquer, en finissant, que les récits *légendaires* de l'immense ensemble que je viens de décrire sont traduits avec bien moins d'exactitude minutieuse et de clarté (si du moins j'en ai bien saisi l'attribution), que les récits tirés des livres canoniques.

Mon étude a été longue, mais pas assez pour que je n'aie pas omis un certain nombre de détails qu'il eût été bon, peut-être, de conserver sur les costumes, les poses, les couleurs employés dans les récits légendaires ; le savant pasteur a eu la charitable obligeance d'y suppléer en grande partie.

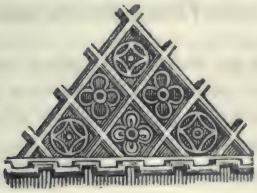

MÉMOIRE

SUR UNE

ANCIENNE CROSSE

TROUVÉE A BERNAY,

Par L. MÉTAYER-MASSELIN,

Membre de la Société française d'archéologie.

Depuis quelques années, nous avions manifesté le désir d'explorer l'enceinte de notre église abbatiale, afin d'y rechercher le tombeau de Judith de Bretagne, épouse de Richard II, duc de Normandie; fondatrice de l'abbaye de Bernay. Les indications que nous avions recueillies sur l'endroit de sa sépulture n'étant pas bien précises (1), il nous parut indispensable de donner une plus grande étendue à nos recherches. Nous avions compté jusqu'alors sur l'autorisation que nous avait accordée l'administration municipale de la ville :

(1) Une inscription sur marbre noir, placée aujourd'hui dans une des salles des bâtiments affectés aux Tribunaux et provenant de l'église abbatiale, prouve que cette princesse fut bien inhumée dans l'enceinte que nous désirons explorer : « Judith Conan Britanniæ ducis filia, Richardy secundy ducis Normanorum conjux, abbatiæ de Bernajo alma fundatrix beàta fine quiescit. Hic sepulta est anno millesimo decimo septimo. Illius memoriæ obitus agitur decimo septimo junii quo de vivis exempta est. »

Nous nous sommes assuré, pendant la durée de nos fouilles, que, pendant la première Révolution, on n'avait commis aucune violation de sépulture dans l'église abbatiale. Le pavage se retrouve intact sous le remblai qui le recouvre.

il devait en être autrement après la découverte de l'objet dont nous allons parler plus loin.

Ces fouilles, que nous avions entreprises à nos frais et avec un subside de la Société française, avaient pour unique but d'être utiles à l'histoire locale. Tout leur produit était abandonné par nous à la ville de Bernay, pour y former un musée. Malheureusement pour la science, elles furent tout à coup interrompues, sous de futiles prétextes, par celui qui, jusqu'alors, avait paru les prendre sous sa protection.

Jusqu'à ce moment on ignorait, dans Bernay, que l'église abbatiale de cette ville, transformée actuellement en halle aux grains, avait été classée au nombre des monuments historiques de France, en 1838, lorsque le Ministre de l'Intérieur fit un premier travail de classement; qu'elle fut portée encore sur un autre document émané de l'autorité du même ministère, daté du 24 novembre 1842, dans lequel l'édifice dont il s'agit est inscrit à la page 48, dernière ligne de la première colonne; qu'il fut de même conservé sur la liste rectifiée de M. le Ministre d'État, de l'année 1852, sur laquelle on le trouve à la page 7, deuxième colonne (1).

Dès l'instant que nous eûmes connaissance de ce classement, nous nous empressâmes, après l'opposition qui nous était faite, d'adresser une demande à S. Exc. le Ministre d'État, afin d'obtenir l'autorisation de continuer nos fouilles. Cette dernière suivit de près notre supplique. Nous l'avons reçue, sous la date du 30 janvier dernier; et cependant, malgré cela, nous sommes encore à pouvoir nous entendre avec l'autorité municipale de Bernay, afin que l'autorisation de Son Excellence, et par conséquent, les droits du Gouvernement sur les monuments historiques soient respectés. J'attends toujours que le titre que je possède puisse avoir son effet.

(1) Lettre de S. Exc. le Ministre d'État à M. le Préfet de l'Eure, du 9 juillet 1860.

Nous comptons bien voir, d'un instant à l'autre, ces fâcheux débats cesser complètement ; nos recherches recommencer, sans être entravées par de nouveaux obstacles, et une ample moisson de documents historiques et archéologiques surgir sous la pioche de nos ouvriers.

Vers le 15 novembre 1858, nous dirigeâmes notre première fouille au pied du deuxième pilier de la nef de l'église abbatiale. Pour distinguer ce dernier, il nous suffit de dire qu'il se fait encore remarquer des autres, par des restes de sculptures traitées selon le style Renaissance et reproduisant, dans de curieux rinceaux, des guirlandes de feuillages, entremêlées de têtes de mort et d'os liés en sautoir. Ces détails ornaient primitivement une sorte de cénotaphe, dont la partie supérieure était enrichie de deux écussons : l'un aux armes de l'abbaye (1), et l'autre à celles de Louis des Haules, vingt-sixième abbé du monastère (2). Au-dessus de ces derniers on distingue encore, quoique bien mutilés, deux anges soutenant une draperie, au milieu de laquelle le sculpteur avait représenté, sous la forme humaine, l'âme du défunt portée aux cieux.

A environ deux mètres de profondeur du sol actuel, sous ce monument, nous exhumâmes le squelette d'un personnage de très-grande taille, déposé dans un cercueil de bois dont nous avons retrouvé les clous ; ses mains étaient jointes et appuyées sur l'extrémité de l'épaule gauche ; la tête, un peu inclinée du même côté, dans l'attitude de l'invocation, semblait avoir été disposée de manière à faire tourner les regards du défunt vers une statue de la Vierge placée en haut du cénotaphe. Nous

(1) Échiqueté d'or et d'azur au franc quartier d'hermines *Armorial de la province*, etc., par A. Canel. Rouen, 1849.

(2) D'argent au chevron d'azur, à trois lions de gueules vilenés, dont deux affrontés en chef et un en pointe. *Notice sur N.-D. de La Couture de Bernay*, par l'abbé Blais. Évreux, 1852.

n'avons recueilli dans la sépulture de ce personnage que des restes d'étoffes en laine.

Nos fouilles ont été continuées parallèlement à la largeur de la nef vers le pilier d'en face. Nous avons constaté dans cet étroit parcours la présence de deux pavages bien distincts, superposés ; et entr'eux, un petit four de peu de largeur parfaitement maçonné, et contenant des lingots de métal oxydé (1). A peu de distance de ce dernier, à environ 1 mètre de profondeur, s'est encore présenté un squelette. Nous ne dirons qu'un mot sur ce dernier, de même que sur trois autres exhumés aux alentours du pilier : c'est que ces individus n'avaient pas de cercueils ; ils reposaient entourés et recouverts de pavés vernissés très-anciens, disposés sans maçonnerie et seulement pour protéger les corps du tassement des terres.

Un sixième individu inhumé à la même profondeur que le premier dont il a été parlé, et déposé dans un cercueil de bois, nous a fourni trois vases remplis de charbons, placés près de la tête. Ces vases en terre sont très-minces ; ils pa-

raissent avoir été confectionnés au moyen du tour, et sont munis chacun d'une anse. Un vernis verdâtre recouvre leurs

(1) Nous pensons que ce petit four a dû servir à fondre des cloches, à raison de la grande quantité de débris de métal retrouvés tout autour.

parois intérieures, et se fait aussi remarquer dans la partie la plus élevée de leur extérieur. L'abbé Cochet fait remonter ces vases aux XIIIe. et XIVe. siècles (1).

Nous allons maintenant revenir sur nos pas et nous arrêter au milieu de la nef. C'est ici, à environ 60 centimètres de profondeur, au-dessous du second pavage, que nous avons trouvé un fragment de dalle tumulaire, gravé au trait (XVe. siècle). Entre les deux mots c° octogesi°, on voit les armes de l'abbaye surmontées de la crosse abbatiale.

A peu de distance de ce fragment, et à environ 1 mètre 30 centimètres de profondeur, nos ouvriers ont rencontré la plus curieuse et la plus riche de nos sépultures.

Le défunt avait été déposé dans un cercueil de bois, recouvert de chaux et de moëllons reliés avec soin. Près de la tête, nous avons recueilli les fragments d'une coupe à eau bénite en grès de couleur gris clair, tirant un peu sur le jaune (2); dans le voisinage des os du bassin, quelques morceaux de lanière de cuir. Le bras gauche du squelette était allongé parallèlement au corps, la main droite appuyée à plat sur la poitrine, et l'avant-bras pressait une très-riche crosse en cuivre doré et ciselé, dont la volute était tournée en-dedans, c'est-à-dire du côté du crâne du squelette. Le bâton de cette crosse passait sur l'extrémité supérieure du fémur de la jambe droite et allait s'appuyer à son extrémité sur le pied gauche.

Ce précieux souvenir de l'orfévrerie du XVe. siècle (V. la page suiv.) est d'une très-belle conservation (3). Sa longueur totale

(1) Brongniart et Riocreux, *Description méthodique du musée céramique de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvre*, t. Ier., p. 138-139.

(2) *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 355-56, 76, 77, 89, 92. *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 341-42.

(3) Cette crosse est maintenant déposée au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

CARBONNEAU.SC
x Hellouin del.
1858

est d'environ 1 mètre 50 centimètres. Le bâton est enrichi d'entrelacs losangés, garnis d'un soleil au centre; la partie médiane a dû subir une réparation ; celle qui lui est supérieure, et que nous appellerons poignée de la crosse, était entourée et protégée par une garniture d'étoffe, qui a laissé en cet endroit des traces sur l'oxyde de cuivre, formés par le temps et l'humidité. La partie inférieure de la volute est ornée de six niches garnies de pinacles et décorée de contreforts dans le style de l'époque. Dans ces niches, le graveur a représenté : un abbé, tête nue, crosse en main et bénissant, saint Pierre, saint

Jacques-le-Mineur, saint Thomas, saint Paul et saint Luc.

La volute n'est autre chose qu'une queue de serpent, garnie de pointes dentelées et se terminant par un petit dragon accroupi, qui paraît menacer de son dard un abbé, debout, la mitre antique sur la tête, tenant une crosse dans la main gauche (1), et dans la droite, appuyée sur sa poitrine, un petit

(1) La crosse qui avait appartenu à cette statuette a dû être détruite par l'oxyde. Il reste à peine de quoi constater sa présence.

reliquaire. Une petite statuette (1), qui a bien certainement disparu avant le décès de notre personnage, était placée à gauche de l'image de cet abbé.

Tout nous porte à croire que l'éminent abbé, propriétaire de cette crosse, devait être Jean de La Chapelle, vingt-quatrième abbé de Bernay, qui est mentionné dans des lettres datées de 1481, qui prêta serment au roi le 8 mai 1484 et mourut le 13 juin 1488 (2).

Ce qui nous ferait persister dans cette opinion, c'est cette fin de date c° octoges° du fragment de dalle, dont il a été question plus loin, date correspondant avec la fin de toutes celles ci-dessus. Jean de La Chapelle, d'après le *Gallia christiana*, se trouve le seul et unique des abbés de Bernay, dans l'existence duquel on rencontre non pas une, mais trois fois la finale... octogénaire, pour compléter les dates chronologiques qui se rattachent aux faits remarquables de sa vie.

Nous sommes obligé de nous arrêter dans notre tâche d'historien et d'archéologue, c'est bien à regret ; mais il nous faut attendre maintenant, de la bonne volonté et de la complaisance de notre nouvelle administration municipale, les facilités et la paix qui nous sont nécessaires pour la recommencer. Nous sommes persuadé à l'avance qu'elle se rendra à nos désirs, et que grâce à son zèle, en semblable matière, et à la protection qu'elle donnera à nos recherches historiques, notre cité retrouvera quelques pages de son passé, égarées dans la poussière des tombeaux de l'antique abbaye de Bernay.

(1) Cette statuette était celle de la Vierge, patronne de notre abbaye.

(2) *Gallia christiana*, abbaye de Bernay.

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1861. — Le Congrès des délégués s'ouvrira, comme les années précédentes, le mardi de Pâques, 2 avril 1861, rue Bonaparte, 44, à 2 heures. MM. *R. Bordeaux*, *Ch. Gomart*, le comte *d'Héricourt*, le marquis *de Fournès* rempliront, comme par le passé, les fonctions de secrétaires-généraux. Toutes les Sociétés savantes et agricoles de l'Empire ont été invitées à se faire représenter au Congrès par plusieurs délégués, et à envoyer par leur intermédiaire un précis de leurs travaux pendant l'année 1860.

M. le vicomte *du Moncel* parlera des progrès de la physique en 1860.

M. *Cotteau* présentera le compte-rendu des progrès de la géologie.

M. *Chatin* fera connaître les progrès de la botanique pendant la même année.

MM. *de Mellet*, *R. Bordeaux* et *de Caumont* esquisseront les progrès de l'archéologie en 1860.

M. le comte *Foucher de Careil* jettera un coup-d'œil sur les publications littéraires et philosophiques de l'année.

D'importants sujets d'étude et de discussion seront indiqués dans la circulaire de convocation, sur le point de paraître.

Cette réunion prend chaque année des proportions plus étendues, et ses résultats sont tels que le compte-rendu publié dans l'*Annuaire* de l'Institut des provinces a été recherché partout en France et à l'étranger. Les Sociétés savantes de

l'Allemagne se sont fait rendre compte des travaux du Congrès des délégués.

Une des premières discussions de la session de 1861 sera relative aux bibliothèques rurales ; elle a été formulée ainsi qu'il suit par M. de Caumont :

« Comment les bibliothèques rurales devront-elles être « composées ? Comment seront-elles administrées, pour être « utiles, et pour concourir à l'instruction des habitants de « la campagne et à leur progrès moral et matériel ? »

« Quelle part doivent prendre les Sociétés académiques ou « agricoles des départements à cette organisation ? Quel con- « trôle sont-elles appelées à exercer légitimement sur la com- « position de ces bibliothèques et sur la manière dont elles « seront gouvernées ? »

« Ne deviendra-t-il pas nécessaire que l'instituteur com- « munal, conservateur naturel de la bibliothèque dans bien « des cas, préside à des lectures publiques du soir dans cer- « tains jours ? »

« Quels résultats pourrait-on obtenir de ces lectures dans « les communes populeuses, dans les bourgs et dans les chefs- « lieu de canton surtout ? »

« Indiquer la direction que pourraient donner à ces lec- « tures les Sociétés agricoles et savantes ? »

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce sujet de discussion que nous livrons dès ce moment aux méditations de tous les hommes éclairés de la province en les invitant à venir donner leur avis sur elles au Congrès des délégués que dirige l'Institut des provinces avec tant d'à propos et de dévouement. B. C.

Découvertes faites, en 1859 *et* 1860, *dans le département de la Seine-Inférieure.* — En 1858, il a été trouvé à St.-Aubin-sur-Mer une belle monnaie gauloise en *electrum*, de la

cité des Bajocasses, aujourd'hui Bayeux. Cette pièce est entrée dans la collection de M. de Saulcy.

J'ai racheté, d'un forgeron de Cailly, deux bronzes gaulois de la période anépigraphique. Ils provenaient de la découverte faite à St.-André-sur-Cailly, en 1848, et dont la majeure partie a enrichi le Musée départemental.

M. Folloppe, juge de paix du canton d'Yerville, m'a confié, pour le Musée, une hachette en pierre noire, trouvée, avec une douzaine d'autres, au hameau de *Brunchâteau*, commune de Cideville, près Pavilly, C'est vers 1818 et en abattant des arbres qu'eut lieu cette découverte.

Antiquités romaines. — Le même M. Folloppe m'a remis également une petite coupe et un plateau rouge en terre de Samos, trouvés vers 1858 dans les avenues du château de Thibermesnil, à Yerville. Déjà quelques années auparavant, on avait trouvé, au même endroit, une foule de vases antiques; ce qui fait présumer qu'il existe en ce lieu un cimetière romain par incinération. La tentative de fouilles que j'ai faite, ces derniers jours, n'a amené jusqu'ici aucun résultat.

J'ai appris également qu'au hameau de Fontaine-Martel, près Bolbec, non loin du vivier et de la chapelle romane de St.-Martin, on a trouvé, en 1847 et en 1848, un cimetière romain considérable. Ce fut en défrichant un bois voisin de sa filature, que M. Lemaître-Lavotte rencontra une série de vases et d'objets antiques qui furent, pour la plupart, dispersés par les ouvriers. M. Platel, architecte de la ville du Havre, a obtenu pour son cabinet environ 20 vases qui se composent de cruches, d'assiettes, de plateaux et d'urnes cinéraires. On cite seulement une Vénus Anadyomène, en terre cuite.

A Cailly, j'ai eu connaissance que, vers 1858, en établissant le chemin de grande communication, n°. 44, qui va de

Cailly à Monville, on a trouvé, à l'entrée du bourg, un nombre considérable de vases et de sépultures gallo-romaines qui paraissent appartenir au IVe. et au Ve. siècle. J'ai acheté, chez un brocanteur de Cailly, cinq vases provenant de ces terrassements. C'est là qu'a été trouvé le beau vase rouge à reliefs, acheté 25 fr. par le Musée de Rouen, et dont on avait caché la provenance. Il est étrange, en effet, que les agents préposés à la voirie départementale n'aient pas prévenu l'Administration de cette découverte, ou que l'entrepreneur n'ait pas remis ces objets, toujours réservés dans les cahiers d'adjudication. Le département perd ainsi, ou est obligé de racheter ce que l'on trouve sur son terrain et avec son argent.

En février 1860, une découverte plus importante encore a été faite à Lillebonne, à la côte dite de Lolleville. M. Auguste Fauquet, en pratiquant un chemin à travers le bois qui conduit à son château, a rencontré, près de la voie romaine de *Juliobona* à *Caracotinum*, des sépultures antiques des deux premiers siècles de notre ère. Ce qui a été sauvé se compose : d'un grand *dolium*, contenant une urne de verre pleine d'os brûlés et d'un lacrymatoire côtelé en verre blanc et fin ; d'une urne grise, encore remplie des os concassés d'un adulte ; d'un groupe de cinq lacrymatoires en verre vert ; de clous en fer provenant d'une caisse ou coffret funèbre ; d'un petit godet en verre verdâtre et en forme de chapeau ; d'un bâton de verre, long de 16 cent., tors comme une corde, terminé d'un bout par un anneau et de l'autre par un aplatissement ; de deux fibules de bronze, de forme conique, décorées d'émaux rouges et verts, et ayant possédé des aiguilles en fer ; enfin, d'une *thèque* ou boîte en bronze, contenant à l'intérieur, deux miroirs antiques, d'un métal brillant et bien conservé, et présentant au-dehors un grand bronze de Néron, enchâssé sur la couverture. D'un côté est la figure de l'em-

pereur avec inscription; de l'autre, Castor et Pollux avec le sigle monétaire S. C. et la légende *Decursio*.

Antiquités franques. — La série des antiquités franques, apparue dans le département depuis une année, a été considérable. Je l'expose ici en peu de mots.

J'ai reconnu un cimetière franc sur une des collines de Sommery, canton de St.-Saëns. J'en ai extrait un vase en terre, un couteau de fer et un scramasaxe.

Un cimetière plus important encore a été reconnu par moi à Lamberville, près Bacqueville. Sondé sur plusieurs points, il m'a fourni des vases en terre noire, des boucles en fer et en bronze, des agrafes ciselées, des fibules, des colliers en perles de verre, des couteaux, des sabres et des pierres à feu. Un beau cercueil de pierre, des temps mérovingiens, a été également découvert autour de l'église, le long du clocher.

Les côtes du Bois-Robert, canton de Longueville, m'ont fourni, au mois d'avril dernier, une double sépulture franque, possédant une fibule ansée en bronze, des perles de verre et de belles plaques de ceinturon en fer, damasquinées d'argent.

A la même époque, un champ labouré à Étalondes, près Eu, nous a fait voir un cercueil de vergelé du VIIe. siècle, accompagné de vases de terre et d'armes de fer.

Le parc de Mesnières, déjà connu par ses sépultures mérovingiennes, en a donné de nouvelles avec lances et vases de terre.

J'ai pu déterminer d'une manière précise le lieu où avait été trouvée, en 1828, une sépulture franque à St.-Hélier, près Bellencombre. C'est au côté nord de la nef de l'église abandonnée d'Orival qu'ont été recueillis les curieux objets que le Musée de Rouen a achetés en 1846. Ils consistent en une hache et un sabre en fer, en une plaque, une contre-plaque et une terminaison de ceinturon en bronze ciselé.

Le *Journal de Rouen* du 15 juillet 1860 nous a appris qu'en creusant les fondations de la nouvelle église près Rouen, on a trouvé plusieurs sarcophages en pierre de vergelé, des boucles en fer et en bronze, des haches, des sabres, des couteaux et des vases en terre cuite. Il paraît bien que la plupart de ces objets ont été perdus. Il est regrettable que M. le Maire de Monville n'ait pas averti M. le Sénateur-Préfet de ces découvertes qui eussent pu profiter à l'histoire et à l'archéologie.

Antiquités chrétiennes du moyen-âge et de la Renaissance. —Les antiquités de la période chrétienne n'ont pas fait défaut cette année. Deux fouilles pratiquées aux environs de Dieppe, en me donnant des objets pour le musée, m'ont révélé des détails précieux pour l'histoire.

La première de ces fouilles a eu lieu à Janval, dans le terrain de l'ancienne Léproserie de Dieppe. Là s'est révélé tout naturellement la sépulture du lépreux au XIIIe. et au XIVe. siècle. Cette étude nous a donné des monnaies françaises en cuivre et en argent et des vases funéraires encore remplis de charbon, anciennes cassolettes des funérailles chrétiennes du moyen-âge.

L'exploration pratiquée dans l'ancienne église d'Étran, commune de Martin-Église, canton d'Offranville, a été plus riche en résultats. Quatre pierres tombales du XVIe. siècle, dont une parfaitement conservée, ont été recueillies ; dix vases funéraires du XIVe. ont été trouvés et étudiés. Mais ce qui a été le plus précieux, ce sont les révélations sur la sépulture ecclésiastique du XVIe. et du XVIIe. siècle qui ont été faites par une douzaine de tombes. On a pu y observer, pour les ecclésiastiques, une orientation spéciale à partir du XVIe. siècle, et constater l'habitude, encore existante ici, de placer les défunts sur la paille, comme au moyen-âge.

La ville de Dieppe ayant désiré s'assurer si, après trois siècles, elle possédait encore les restes mortels de Jean Ango, le plus célèbre armateur du XVIe. siècle, je me suis livré à quelques recherches dans l'église de St.-Jacques de cette ville : j'ai trouvé dans l'ancienne sacristie, qui fut l'oratoire du fameux vicomte, le caveau où il fut renfermé avec trois membres de sa famille. Mais les violations antérieures que ce caveau avait subies, la dispersion et la confusion des ossements ne m'ont pas permis de reconnaître d'une manière distincte ce qui avait appartenu à Ango, d'avec ce qui était aux siens. Cependant le résultat de la recherche a été de s'assurer d'une manière positive de la présence du caveau sépulcral de cette famille célèbre.

Pendant qu'à Dieppe le cercueil de Jean Ango échappait à nos recherches, un hasard inattendu révélait à St.-Aubin-sur-Mer des sarcophages de plomb de deux membres de la renommée famille de Mondetot. Ces sarcophages du XVIIe. siècle ont été respectueusement conservés avec le caveau qui les contenait.

Il me reste à rappeler trois actes de conservation accomplis depuis un an aux frais du département.

Lorsque je fis mes fouilles de Beaubec-la-Rosière, j'avais remarqué dans le cimetière du Mesnil-Mauger, canton de Forges, une belle statue sépulcrale du XIIIe. siècle. Cette image provenait de l'ancienne église de Louvicamp, démolie en 1832. D'après la tradition, elle représentait la dame de Louvicamp, fondatrice de l'église. Grâce à la bienveillance de M. le Sénateur-Préfet, qui a bien voulu accorder un crédit pour cet objet, la statue a été encastrée sous le clocher de Mesnil-Mauger, à la fin de 1859.

A la même époque et toujours par la bonté de notre premier administrateur, j'ai pu faire encastrer dans la nef de Varengeville-sur-Mer, près Dieppe, la pierre tombale d'un

laboureur décédé en 1634. Outre l'inscription funéraire, cette belle dalle présente encore quatre vers français, spécimen de poésie rustique et populaire.

Enfin, sur les instances de M. le Curé d'Arques, qui désirait voir rétabli dans son église un Mémorial de Henri IV et de la bataille de 1589, M. le Préfet m'a accordé l'autorisation de replacer dans l'église de ce bourg l'inscription commémorative que la Révolution avait enlevée. Cette plaque de marbre, conservée en morceaux dans une maison du bourg, a été calquée fidèlement, et sa copie a été replacée en mai dernier, au lieu qu'elle occupait il y a 70 ans. Voici la teneur de cette inscription, qui dut être placée là peu de temps après la mort de Henri IV, par les soins de quelques gentilshommes du voisinage :

ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE
HENRY LE GRAND GAIGNA LA IOURNÉE
EN CE LIEV D'ARQVES LE 21 SEPTEMBRE 1589
IL MOURVT LE 14e. IOVR DE MAY 1610.
L'VNIVERS CAINCT SON FRONT DES LAVRIERS DE SA GLOIRE
LA FRANCE HA CES TROPHÉES, ET PARIS CES TRÉSORS
ARQUES, YVRY, COVTRAS ONT CHACVN LEVR VICTOIRE
LES CIEVX AYENT L'ESPRIT, SAINT-DENYS A LE CORPS.
LOVIS XIII EST ROY.

L'abbé COCHET.

Objets antiques trouvés à Clermont. — Je fais faire des fouilles à l'est de Clermont, au-dessous de la caserne de cavalerie, pour découvrir des antiquités au profit du musée. J'ai été assez heureux pour recueillir, dans les dernières fouilles, beaucoup de nouveaux objets, notamment une belle statuette de Minerve, en bronze, de 17 centimètres de hauteur, laquelle se trouvait, avec beaucoup d'autres choses, englobée dans une

masse d'oxyde de fer, semblable à la lave produite par l'effet d'un grand incendie. On continue à fouiller dans cette espèce d'accumulation de curiosités. Tout récemment, de nouveaux objets ont été découverts, et voici jusqu'à présent ce que j'ai recueilli : des cassolettes en bronze, dont une émaillée ; des bagues avec chatons en pierres gravées et en pâte de verre ; des médailles gauloises, beaucoup de médailles du Haut-Empire, en argent et en bronze, de Tibère, d'Antonia, femme de Drusus, de Néron, de Nerva Trajan, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux, de Faustine, mère de Marc-Aurèle, de Faustine jeune, de Commode, etc. ; des moules de médailles romaines, en terre cuite, des fibules de diverses formes, en bronze, des styles en bronze, des épingles à cheveux, des instruments en os, servant au tissage, à ce que je crois ; de petites cuillers en argent et en ivoire, des couteaux à manche de bronze et d'ivoire, des pierres à aiguiser, des poids en bronze, en plomb et en terre cuite ; des clochettes en bronze, beaucoup d'anneaux en bronze, en fer et en plomb, des plaques de plomb, une râclette en fer, des bouts de lance en fer, beaucoup d'osselets en forme de bouton, dont les uns ont dû servir de jetons de jeu ou de compte, des cubes de mosaïques en marbre blanc, vert et noir, et d'autres en verre ; des coquilles marines naturelles, et leurs représentations en plomb, beaucoup de fragments de vases avec les noms des potiers, sur lesquels je crois devoir appeler l'attention ; des verroteries et des émaux en forme de perle qui ont dû servir d'ornements ; des fragments de poteries en verre de diverses couleurs, et en terre, des fragments de statuettes et des moules de statuettes en terre cuite blanche, des lampes en terre, des haches en quartz, beaucoup de têtes de clef en bronze, des sifflets gaulois en os, semblables à ceux que l'on trouve sur le plateau de Corent ; un grand nombre de clous en fer et en bronze, quelques-uns à tête dorée et deux bien patinés, on ne peut plus remarquables

par la forme de la tête : l'un représente un *as de pique*, l'autre un *as de cœur*. Sur ces deux objets très-authentiques, on pourra se livrer à des conjectures.

Des découvertes précédentes avaient été faites dans le même lieu, notamment de petites statuettes égyptiennes qui, rapprochées de la statuette de Minerve, d'un buste romain, des médailles et des sifflets, des haches en pierre, peuvent, par leur mélange, être le sujet d'une dissertation intéressante, de laquelle il ne m'est pas possible de m'occuper en ce moment. J'aurai soin de tenir la Société française d'archéologie au courant des nouvelles découvertes qui seront faites.

J.-B. BOUILLET,
Inspecteur de la Société, membre de l'Institut des provinces.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le comte de Courcelles.* — La Société française d'archéologie a perdu récemment M. le comte de Courcelles, son inspecteur pour le département du Nord, un des hommes les plus considérables et les plus considérés de Lille. M. de Courcelles a siégé plusieurs fois au Congrès archéologique et au Congrès scientifique de France. Il a, pendant plusieurs années, représenté le département du Nord au Congrès des délégués des Sociétés savantes. Sa mort est un événement très-douloureux pour la Société française d'archéologie et pour le département du Nord.

Mort de M. Labour. — La Société a perdu également M. Labour, ancien magistrat à Doulens, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire et la philologie, qui avait assisté à plusieurs réunions générales de la Société.

Mort de M. Authement. — M. Authement, propriétaire à Cassis (Bouches-du-Rhône), avait assisté à deux sessions du Congrès archéologique de la Société et aux assises scientifiques de l'Institut des provinces.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Rapport verbal fait au Conseil de la Société française d'archéologie sur divers monuments et sur plusieurs publications archéologiques, dans la séance du 25 octobre 1859; par M. DE CAUMONT 1

Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens, par M. Alfred RAMÉ, inspecteur divisionnaire de la Société pour la Bretagne. 37

CHRONIQUE. — Congrès scientifique de France, session de 1860, à Cherbourg, 101. — PUBLICATIONS. — Croix de procession, de cimetières et de carrefours, par M. Léo DROUYN, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, *id.* — Notice historique sur la tour de l'horloge d'Évreux, par Alp. CHASSANT, 103. — Serrurerie du moyen-âge. Les ferrures de portes, par Raymond BORDEAUX, *id.* — Notice sur le château de Sarcus, par M. A.-G. HOUBIGANT, membre de la Société française d'archéologie, 105. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. Noël Champoiseau, membre de l'Institut des provinces, *id.* — Mort de M. Féret, professeur de dessin à l'École municipale de Dieppe, 106. — Mort de M. Maufras, membre de la Société française d'archéologie et de la Société impériale des Antiquaires de France, 107. — Mort de M. Thiollet, membre de la Société française d'archéologie, *id.*

Les émaux d'Allemagne et les émaux Limousins. — Communications de M. DE QUAST et de M. DE VERNEILH, membres de l'Institut des provinces 109

Note sur un cercueil gallo-romain en plomb, trouvé à Lieusaint, près de Valognes ; par M. DE CAUMONT. 131
Une ville déshéritée, par M. le Dr. A. WAHU, membre de la Société française d'archéologie. 147
Sur les vêtements d'étoffe donnés à certaines statues de la très-sainte Vierge ; par M. Charles DES MOULINS, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Bordeaux. 158
Mélanges d'archéologie, par MM. Ch. GOMART, baron D'AGOS, CHALLE, Ch. VASSEUR, PHELIPPOT et l'abbé JOUVE 165
CHRONIQUE. — Congrès central des Académies, session de 1860, 186. — Conférences ecclésiastiques dans le diocèse du Puy, 187. — Cours d'archéologie professé à Bruxelles par M. le baron de Roisin, 189. — PUBLICATIONS. — Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville (Eure), par M. Ange PETIT, *id.* — Poteries gallo-romaines trouvées au Mans, dessinées par M. le colonel Daudin et publiées par M. DE CAUMONT, 191. — Les monuments de l'architecture chrétienne primitive et leur influence sur l'architecture chrétienne des époques postérieures, par M. le Dr. HUBSCH, 192. — Le Journal de la comtesse de Sanzay ; intérieur d'un château normand au XVIe. siècle, par M. le comte H. DE LA FERRIÈRE-PERCY, 194. — La Baronnie du Pont (Pont-l'Abbé), ancien évêché de Cornouailles, par M. A. DU CHATELLIER, 196. — Églises et châteaux du midi de la France, par M. DE CAUMONT, 198. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. l'abbé Scelles, 200. — Mort de M. Ch. Le Normant, membre de l'Institut, *id.* — Mort de M. l'abbé Taury, curé de Niort, vicaire-général de Poitiers, 201. — Mort de M. le général Rémond, membre de l'Institut des provinces, *id.* — Mort de M. Noël du Rocher, de Vire, 202. — Mort de M. de Beauregard, d'Angers, *id.* — Mort de M. Legrand, docteur-médecin,

membre de l'Institut des provinces, 203. — Mort de M. Joseph de Fontenay, d'Autun, membre de l'Institut des provinces, *id.*

Les émaux d'Allemagne et les émaux Limousins. Communications de M. DE QUAST et de M. DE VERNEILH, membres de l'Institut des provinces *(Suite et fin)*. . 205

Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens, par M. Alfred RAMÉ, inspecteur divisionnaire des monuments de Bretagne *(Suite et fin)*. 232

L'origine de la basilique chrétienne, par M. le baron DE ROISIN, membre de la Société française d'archéologie. 262

Etudes sur les poteries gallo-romaines découvertes au Mans à diverses époques, par M. E. HUCHER, inspecteur de la Société française d'archéologie. . . . 274

CHRONIQUE. — Congrès des délégués des Sociétés savantes, 288. — Séance administrative tenue à Caen par la Société française d'archéologie, 289. — Séance générale tenue au Mans le 15 février 1860, 291. — Inauguration du portrait de M. Lambert, à Bayeux, 292. — Antiquités mérovingiennes trouvées à Envermeu en juillet 1859, 293. — PUBLICATIONS. — Annuaire de l'Institut des provinces de France et des Congrès scientifiques, 1860, 296. — La vie intime et l'état de la maison de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, par M. Canat de Chizy, 297. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. le comte de Seraincourt, membre de la Société française d'archéologie, 299.

Architecture numismatique de l'antiquité classique, expliquée par la comparaison des médailles avec les monuments; par T.-L. DONALDSON. — Compte-rendu de M. PARKER, d'Oxford, traduit par M. CAMPION, membre du Conseil administratif de la Société française d'archéologie. 301

Quelques réflexions sur le tracé de l'enceinte gallo-romaine de Lisieux ; par M. Ch. Vasseur, membre de la Société française d'archéologie. 315
Monographie de Flacey-lez-Montbard (Côte-d'Or) aux XIIe. et XIIIe, siècles ; par M. A. Dupont, membre de la Société française d'archéologie. 323
Rapport verbal fait au Conseil de la Société française d'archéologie sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques, dans la séance du 25 octobre 1859, par M. de Caumont (*Suite*). 338
La plus vieille des étables à porcs ; par M. Charles Des Moulins, inspecteur divisionnaire à Bordeaux. . . . 363
Chronique. — Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1860, à Paris, 371. — Congrès archéologique de France, session de 1860, à Dunkerque, *id.* — 27e. session du Congrès scientifique de France, à Cherbourg, le 2 septembre, 372. — Fouilles pratiquées dans le Bas-Rhin, aux frais de la Société française d'archéologie, 375. — Publications. — Le tombeau de Childéric Ier., roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre, par M l'abbé Cochet, 376. — La Renaissance monumentale en France, spécimens de composition et d'ornementation architectoniques empruntés aux édifices construits depuis le règne de Charles VIII jusqu'à celui de Louis XIV, par Adolphe Berty, 381. — Nécrologie. — Mort de M. Magdelaine, ancien ingénieur en chef, membre de la Société française d'archéologie, 385. — Mort de M. le marquis de La Goy, des Bouches-du-Rhône et de M. Isidore Le Brun, de Paris. 386. — Mort de M. Le Gall, de Rennes, sous-directeur de l'Institut des provinces, 387.

Notice archéologique et liturgique sur l'encens et les

encensoirs, par M. l'abbé Barraud, membre de la Société française d'archéologie. 389
Peintures murales du XIVe. siècle, dans l'église de Notre-Dame-du-Bourg, à Rabastens d'Albigeois; par M. le comte R. de Toulouse-Lautrec, membre de la Société française d'archéologie. 422
Mon opinion sur trois questions posées dans le programme du Congrès des délégués (session de 1860); par M. de Caumont. 454
Examen comparé des progrès de l'architecture en Angleterre et en France; par M. J.-H. Parker, membre de la Société française d'archéologie, à Oxford. . . . 464
Chronique.—Congrès archéologique de France, à Dunkerque, 485. — Exposition d'art et d'archéologie d'Amiens, 486. — Constructions romaines exhumées à Vieux au siècle dernier, 492. — Publications. — Etude complète sur Alaise, par M. le président Clerc, 494. — Continuation de l'impression du 4e. volume de la *Statistique monumentale du Calvados*, 497. — Nécrologie. — Mort de M. La Mésange, architecte à Dreux, 499.—Mort de M. Ochier, de Cluny, *id.* — Mort de M. Ch. de Brouckere, maire de Bruxelles, grand-croix de l'ordre de Léopold et grand officier de la Légion-d'Honneur, 500.

Notice archéologique et liturgique sur l'encens et les encensoirs, par M. l'abbé Barraud, membre de la Société française d'archéologie. *(Suite.)*. 501
St.-Macaire et ses monuments, par M. Léo Drouyn, membre de la Société française d'archéologie. . . . 537
Rapport verbal fait au Conseil de la Société française d'archéologie sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques, dans la séance du 25 octobre 1859; par M. de Caumont. *(Suite et fin.)*. . . 566
Chronique.—Congrès archéologique de France, session de 1860, à Dunkerque, 602. — Congrès scientifique de

France, 27e. session, à Cherbourg, 604.— Inspection de quelques églises du canton de Tilly, 609.— Obélisque de la bataille de Fontenoy, 611. — Musée archéologique de Philippeville, 614. — Publications.— *Grenoblo malhérou*, un volume in-4°. orné de deux cents vignettes sur bois, par MM. Rahoult et Dardelet. Grenoble, 1860, *id.* — Nécrologie. — Mort de M. Le Bastard de Mesmeur, 618. — Mort de M. de Répécaud, membre de l'Institut des provinces, 619. —Mort de M. Foucard, doyen de la Faculté de Droit de Poitiers, *id.* — Mort de M. du Hamel de Milly, *id.*

Notice archéologique et liturgique sur l'encens et les encensoirs, par M. l'abbé Barraud, membre de la Société française d'archéologie *(suite et fin)*. 621

L'émail de Geoffroy Plantagenet, au musée du Mans, par M. Eugène Hucher, inspecteur de la Société française d'archéologie. 669

L'épigraphie campanaire, par le Dr. Billon, membre de la Société française d'archéologie. 697

Chronique. — Un épisode du Congrès scientifique de France siégeant à Cherbourg, 725. — Excursion du Congrès au Rosel, 727.— Utilité du diapason, 729.— La tour-beffroi de St.-Germain-l'Auxerrois à Paris, 730. — Publications. — Dictionnaire du culte catholique, par M. l'abbé de Cordes, *id.* — Nécrologie. — Mort de Mgr. Dufêtre, évêque de Nevers, 732.

Saint-Macaire et ses monuments, par M. Léo Drouyn, membre de la Société française d'archéologie. (*Suite et fin.*). 733

Peintures de Saint-Macaire, par M. Charles Des Moulins, sous-directeur de l'Institut des provinces. 772

Mémoire sur une ancienne crosse trouvée à Bernay, par L. Métayer-Masselin, membre de la Société

française d'archéologie. 794
CHRONIQUE. — Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1861, 803. — Découvertes faites, en 1859 et 1860, dans le département de la Seine-Inférieure, 804.—Objets antiques trouvés à Clermont, 810. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. le comte de Courcelles, 812. — Mort de M. Labourt, *id.* — Mort de M. Authement, *id.*

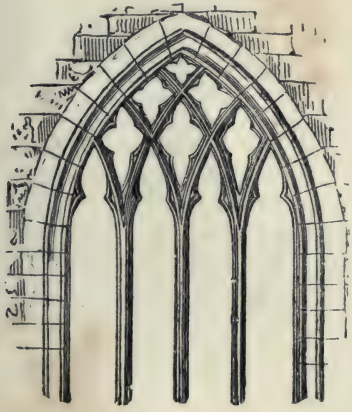

Caen, typ. de A. Hardel.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

(SESSION DE 1861.)

Le Congrès aura lieu à Reims ; il s'ouvrira le 24 juillet.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen.	1844 — Saintes.	1855 — Châlons.
1835 — Douai.	1845 — Lille.	1856 — Nantes.
1836 — Blois.	1846 — Metz.	1857 { Mende. Valence.
1837 — Le Mans.	1847 — Sens.	
1838 — Tours.	1849 — Bourges.	1858 { Périgueux. Cambrai.
1839 — Amiens.	1850 — Auxerre.	
1840 — Niort.	1851 — Nevers.	1859 — Strasbourg
1841 — Angers.	1852 — Dijon.	1860 — Dunkerque
1842 — Bordeaux.	1853 — Troyes.	
1843 — Poitiers.	1854 — Moulins.	

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St.-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlon-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, au *Neubourg*, à *Beaune*, à *Arras*, à *Toulouse*, à *La Rochelle* et à *Grenoble*.

Statistique monumentale du Calvados ; par M. de Caumont. Trois volumes in-8°. de 600 pages chacun, ornés de 200 vignettes.

Le 4e. volume, qui complétera l'ouvrage, est sous presse ; il est consacré aux arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque.

LIBRARY
No. 19

Caen, Typ. de A. Hardel.

BINDING SECT. APR 16 1982

N
2
B95
t.26

Bulletin monumental

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY